



HAL
open science

Transformations des structures agricoles de production en Roumanie : quelles politiques publiques d'accompagnement ?

Marie Luce Campistron Ghib

► **To cite this version:**

Marie Luce Campistron Ghib. Transformations des structures agricoles de production en Roumanie :
quelles politiques publiques d'accompagnement ?. Sociologie. Université de Bourgogne, 2011.
Français. NNT : 2011DIJ0E017 . tel-00799215

HAL Id: tel-00799215

<https://theses.hal.science/tel-00799215v1>

Submitted on 11 Mar 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UNIVERSITE DE BOURGOGNE
U.F.R. DE SCIENCES ECONOMIQUES**

**THESE
Pour le grade de
Docteur de l'Université de Bourgogne
Sciences Économiques**

Présentée et soutenue publiquement
par
Marie-Luce Ghib

Le 11 juillet 2011

**Transformation des structures agricoles de production en Roumanie :
quelles politiques publiques d'accompagnement ?**

Directeur de thèse : Jean-Pierre Boinon
Co-direction internationale de thèse : Paun Ion Otiman
Co-encadrement de thèse : Marielle Berriet-Sollic

JURY

Marielle Berriet-Sollic (co-encadrement de thèse), professeure à Agrosup Dijon
Jean-Pierre Boinon (direction de thèse), professeur émérite à Agrosup Dijon
Jean-Philippe Colin, Directeur de recherches IRD (rapporteur)
Béatrice Von Hirschhausen, (examinateur), chargée de recherche au CNRS, Centre Marc Bloch,
Berlin
Jean-Christophe Kroll, professeur à Agrosup Dijon
Paun Ion Otiman, (co-direction de thèse), professeur Académicien à Universitatea de Stiinte
Agricole si Medicina Veterinara A Banatului din Timisoara.
Philippe Perrier-Cornet, Directeur de recherches INRA (rapporteur)

Pentru babele « mai frumoase ca un duminica fara sfirsit, cind se aude plinsul ierbii suind sub cimpul inverzit », pentru toti Gligore intilniti de-a lungul drumului, care mai asteapta nepotii lor in vizita. Pentru tinerii si visele lor, din cind in cind prea mari.

Avant-propos et remerciements

Cette thèse s'inscrit dans le cadre d'une Formation Continue Par la Recherche d'Ingénieur du GREF (aujourd'hui Ingénieur des Ponts, des Eaux et Forêts). Ce cadre particulier m'a offert des conditions financières et de la stabilité de l'emploi rares, qui m'ont permis de mener à bien ce travail de façon sereine et indépendante. Je tiens à remercier M. Breger et Cyril Kao pour leur soutien, jusqu'à la dernière ligne, ainsi que Bernard Esmein et la MRI de l'INRA pour le soutien financier complémentaire et le soutien moral à mes activités de recherche et d'animation scientifique.

Ce travail de recherche doit aussi beaucoup à la combinaison de rigueur scientifique et de qualités humaines qui honorent mes directeurs de thèse, Marielle Berriet-Sollic, Jean-Pierre Boinon et Paun Ion Otiman. Leurs apports aux différentes parties de mon travail, leur confiance, leur présence et leur écoute m'ont portée tout au long de ces années de travail.

J'ai par ailleurs été accueillie dans les conditions exceptionnelles qu'offre l'UMR Centre d'Economie et Sociologie Appliquées à l'Agriculture et les Espaces Ruraux (CESAER) à ses doctorants. Je tiens à remercier tous les membres du laboratoire et voisins de bâtiments pour leur contribution, chacun à sa façon, à la bonne réalisation de cette thèse. Merci en particulier à Pierre Wavresky, Denis Lépicier, Virginie Piguet, Antoine De Raymond, Abdoul Diallo et à l'équipe des doctorants et autres partenaires de café.

Ma gratitude va également aux personnes qui ont consacré du temps et m'ont apporté des remarques au cours du travail de recherche. Je pense tout particulièrement à Jean-Christophe Kroll, Alain Pouliquen, Christian Mouchet, Michel Ehrhart, membres du comité de suivi de la thèse, mais aussi Béatrice Von Hirschhausen, Edith Lhomel, Antoine Roger, Alina Surubar, Catherine Darrot, Valérie Villemin-Cioloș, Pierre Schwartz, Magali Aubert, Aurélie Trouvé. De la même façon, je remercie les autres membres du jury de thèse, Jean-Philippe Colin et Philippe Perrier-Cornet.

Mais ce travail n'aurait pas eu de sens sans la présence et l'appui de Dacian Cioloș, alors Ministre de l'agriculture, qui m'a permis de rencontrer de nombreux acteurs de la vie politique et scientifique de Bucarest.

Je tiens à remercier également toutes les personnes interviewées lors des enquêtes de terrain, qui ont souvent fait preuve de patience et m'ont ouvert bureaux conditionnés, cuisines d'été ou coins de cheminée.

A l'Institut National de Statistique je tiens à remercier tout d'abord Cristian Stanica, vice-président, pour son accueil, mais aussi M Florescu, Mme Panduru, et M Rosca pour leur collaboration particulière et les nouvelles du tour de France.

Au ministère de l'agriculture, mes remerciements vont au temps consacré par M. Blenesi ainsi que les nombreux contacts que nous avons eus par la suite, mais aussi à Madame Rodica Matei et son équipe et aux rencontres avec Mmes Enache et Zarma.

A l'APIA et à l'APDRP, je tiens à remercier les personnes rencontrées de leur patience pour comprendre pourquoi et quelles données je recherchais.

Merci aussi pour ce fabuleux retour dans le passé agricole de la Roumanie réalisé avec Nicolae Stefan, ancien Ministre de l'agriculture. Merci tout spécialement aux membres de l'agence nationale de rente viagère, et Cristian Popa et M Iaroi, à l'accueil chaleureux malgré le peu de temps et de place.

A l'IEA, je tiens à remercier toute l'équipe pour ses échanges riches et nombreux, Mmes Giurca, Rusu, Gavrilesco, Alexandri et Toma, mais aussi mes co-doctorants que sont Lucian Luca, Monica Tudor et Cornelia Alboiu avec qui nous avons partagé plus que les statistiques !

Merci encore aux Universités de Cluj et Timisoara, ses enseignants, dont l'accueil particulier de Mugur Jitea.

Enfin, pour la logistique et les échanges, un immense remerciement aussi bien à la mission économique de Bucarest qu'aux autres français coopérants, et tout particulièrement à Christophe Manson, Pierre Schwartz, Gilles Datcharry et Roland Hamel.

A la mairie de Ganesti, pour le bureau offert et la connexion avec le monde : Internet.

Cette thèse n'aurait pas vraiment été aussi riche sans les formidables rencontres qui ont donné naissance au groupe de jeunes chercheurs et doctorants « Ruralest ». Mes remerciements tout particuliers aux drôles de dames que sont Catherine Darrot, Krystyna Larkham, Perrine Vanden Broucke et Valérie Villemin-Cioloş!

Je voudrais aussi remercier mes relecteurs qui ont eu à subir les affres de mon bilinguisme : Natacha Klajman, Gilles Datcharry, Catherine Darrot, Philippe Boudes, François-Gaël Lataste, Thierry Bonnaud, Pierre Schwartz, Dominique Gigan, Jacques Rémy, papa et tout particulièrement Cécile, ma borienne adorée...

Je voudrais aussi remercier les facteurs indirects de la réussite de thèse : mes parents et mes frères pour leur soutien indéfectible et leur fierté, mes beaux-parents pour toute la logistique familiale, des fourneaux à la machine à laver et les échanges sur les évolutions de la société roumaine ; le village de Seuca et ses nombreux amis qui disparaissent trop vite ; la communauté féminine de la rue d'Assas pour son énergie, ses pizzas et son ouverture sur les arts et la culture. De même, son homologue portuaire pour les soirées musicales et amicales. La musique (et ses auteurs) qui m'ont accompagnée sur cette ligne droite, qu'on ne dise plus qu'arts et sciences s'opposent.

Je voudrais aussi remercier mes filles, Marla tout d'abord pour avoir été un bébé adorable et pour mener sa vie en toute indépendance, Catalina pour ses encouragements et à qui je promets toutes les mousses au chocolat qu'elle souhaite. Enfin, je remercie mon mari, Laszlo, qui m'a poussé à découvrir la Roumanie au plus profond de sa culture, pour son ouverture sur le monde et pour son soutien de tous ordres face au nomadisme que nous vivons depuis 6 ans.

Après la soutenance publique de cette thèse le 11 juillet et suite aux corrections apportées, je ne peux publier ce travail sans ajouter ces quelques lignes.

Le travail de recherche est exigeant et parfois aussi violent. Il mérite cependant de dépasser nos handicaps, tels qu'un poignet cassé, la perte de « *la mélodie de ma langue maternelle* » (*Nord perdu* de Nancy Huston), les querelles de clocher, les grognements de certains, pour espérer au final apporter une goutte d'eau à la petite rivière qui rejoindra (un jour) la mer les connaissances sur notre domaine de recherche.

Avoir vécu cette recherche a été un cadeau en soi. Mais je tiens particulièrement à remercier ici Agnès Denis, Cyril Kao et Béatrice Von Hirschhausen pour leurs paroles et écrits dans le moment le plus difficile. Je sous-estimais le pouvoir des mots aussi bien dans la destruction que dans la réparation. Merci.

J'espère que cette lecture permettra au lecteur d'appréhender la complexité des évolutions rurales roumaines, telle que j'ai essayé de la retransmettre avec une réelle volonté de partage sur les réalités de l'agriculture roumaine.

« La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs. »

Résumé

La thèse présentée s'inscrit dans le contexte de l'adhésion de la Roumanie à l'UE et plus largement fait le point sur la seconde décennie post-communiste (2000-2010) de l'évolution des structures agricoles de production roumaines. Dans ce contexte se pose la question des principaux facteurs d'évolution des structures et du rôle des politiques publiques d'accompagnement. Tout d'abord, le cadre théorique s'appuyant sur l'économie du développement et l'économie institutionnaliste historique est construit. Il permet d'analyser dans une première partie l'encastrement social du secteur agricole roumain, après avoir défini et caractérisé ce qui était appelé « structures agricoles de production ». Le rôle d'amortisseur social de l'activité agricole se poursuit ainsi sur la période étudiée, même si d'autres formes de régulation sont apparues (émigration nationale et internationale). On fait ensuite le constat des évolutions apparues en croisant différentes bases de données. On observe ainsi une diminution des plus petites unités au bénéfice d'exploitations moyennes. Les plus grandes entités ont elles aussi connu des diminutions de nombre et de taille, que l'on attribuera à la fin des privatisations et restitutions. La thèse tente d'identifier par la suite les facteurs de ces évolutions (survie et croissance) à l'aide d'un modèle économétrique en deux étapes. Enfin, une évaluation de politiques est menée sur une série de mesures identifiées pour avoir un objectif de restructuration. Il apparaît de manière globale que l'objectif intermédiaire d'absorption des fonds est privilégié à un objectif final de la politique qui est la pénétration en milieu rural de ces leviers d'action. Ainsi, si le soutien aux exploitations moyennes paraît pertinent, des limitations apparaissent dans la mise en oeuvre. Enfin la réorientation de la population agricole ne se fera pas seulement par les mesures étudiées, sous-budgétées ou dont les effets sont surestimés.

Mots clés : politique agricole, développement rural, Roumanie, changement structurel, transitions, économie institutionnaliste

Rezumat

Titre en roumain : Transformarea a structurilor agricole de producție: ce fel de politici de susținere?

Teza susținută se derulează în contextul aderării României la UE, și pe scară mai largă teza analizează evoluția structurilor de producție agricolă românești pe al doilea deceniu post-comunist (2000-2010). În acest context, se pune problema pe principalii factori de schimbare structurală și rolul politicilor publice de susținere. În primul rând, un cadru teoretic bazat pe economie de dezvoltare și economie istorică instituțională este construit. Multumita acestui cadru se poate analiza într-o primă parte, sectorul agricol românesc cuprins în sfera socială, după definirea și caracterizarea a ceea ce se numește "structurile agricole de producție". Rolul de amortizor social a agriculturii se mai observă în perioada studiată, cu toate că alte forme de regulare au apărut (emigrația națională și internațională). Se face apoi observarea evoluțiilor folosind diferite baze de date. Și se observă o reducere în unități mai mici în beneficiul fermelor medii. Entitățile mai mari, de asemenea, cunosc o micșorare negativă în număr și mărime, pe care le atribuim la sfârșitul procesului de privatizare și de restituire. Teza încearcă să identifice apoi acești factori (de supraviețuire și de creștere), utilizând un model econometric în două etape. Comparăm evoluția structurilor românești, cu cele din alte țări europene, inclusiv Ungaria și Slovenia. În ultima parte, o evaluarea politică se desfășoară pe o serie de măsuri identificate pentru a avea un obiectiv de restructurare. Se pare că, în general, absorbția fondurilor, obiectivul intermediar, este privilegiată la penetrare în mediu rural din aceste pârghii, obiectivul final al politicii. Astfel, în timp ce sprijinul pentru fermele medii pare relevant apar niste limitări în punerea în aplicare. În sfârșit, reorientarea populației agricole va avea loc nu numai prin măsurile studiate, care sunt sub-bugetate sau ale căror efecte sunt supra-estimate.

Cuvinte cheie : politici agricole, România, dezvoltare rurală, schimbare structurale, tranziții, economie instituțională

Abstract

Titre en anglais : Transformation of the Farm structures in Romania, and evaluation of the supportive public policies.

This thesis deals with the context of the accession of Romania to the EU and more widely with the second post-communist decade (2000-2010) in which we analyse the evolution of Romanian agricultural structures. In this context, the question of the main factors of structural changes arised as well as the role of supportive public policies. Firstly, the theoretical framework based on development economics and historical institutional economics is built. It then enables in a first part the analysis of the embeddedness of Romanian agricultural sector within its social context. In this part, we are also define and characterize so called “agricultural production structures”. The role of agriculture as a social buffer is also observed over the period studied, in addition to other forms of regulation which have emerged (national and international migrations). Structural evolutions are then analysed using different databases. We observed a decrease in smaller units for the benefit of the average farms. Larger farms have also known a decrease in number and in size, which we attribute to restitution and to the end of privatization. The thesis attempts to identify the factors of these evolutions (survival and growth) using an econometric model in two stages. For that purpose we are also compare the evolution of Romanian structures to those of other European countries including Hungary and Slovenia. Finally, a policy evaluation is conducted on a series of measures identified to have restructuring goal. It appears that in general the absorption of funds, the intermediate target, is preferred to rural penetration of these levers, which is the final objective of the policy. Thus, while support for average farms seems relevant some limitations appear in the implementation. Finally, the reorientation of the agricultural population will not be achieved only by the measures studied, for they are under-budgeted or because their effects are over-estimated.

Keywords : agricultural policy, rural development, Romania, structural change, transitions, institutionnal economy.

Table des matières

<u>Avant-propos et remerciements.....</u>	<u>4</u>
<u>Résumé.....</u>	<u>8</u>
<u>Rezumat.....</u>	<u>9</u>
<u>Abstract.....</u>	<u>10</u>
<u>Liste des annexes.....</u>	<u>17</u>
<u>Introduction.....</u>	<u>18</u>
<u>Chapitre 1 : Cadre théorique.....</u>	<u>31</u>
1. POSITIONNEMENT DE LA THÈSE DANS SON DOMAINE DE RECHERCHE	32
2. UN POSITIONNEMENT THÉORIQUE ADAPTÉ À L'OBJET D'ÉTUDE.....	35
2.1. Une approche économique autour de l'objet.....	35
2.2. Apports et limites de l'école française d'Economie Rurale.....	38
2.3. L'économie du développement.....	39
2.4. L'économie institutionnaliste historique.....	42
2.4.1. Définition	44
2.4.2. Quelle place accordée au marché ?.....	51
2.4.3. Comment prendre en compte les évolutions des institutions?.....	53
2.5. Quid de l'économie de la transition?.....	57
2.6. Articulation des cadres théoriques autour du changement structurel : mécanismes à l'œuvre.....	58
3. PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSES.....	64
4. STRUCTURATION DU TRAVAIL DE RECHERCHE ET MÉTHODOLOGIES EMPLOYÉES : UNE DÉMARCHE DE RECHERCHE CONSTRUCTIVE.....	67
4.1. Aborder la caractérisation des structures agricoles de production par la statistique (agricole, rurale et sociale) et les enquêtes de terrain.....	68
4.2. Identifier les facteurs d'évolution des structures par une analyse économétrique.....	71
4.3. Analyser et évaluer les politiques d'accompagnement.....	73

4.3.1. Du cadre théorique institutionnaliste à une approche critique de l'évaluation.....	73
4.3.2. La méthodologie de l'évaluation et sa mobilisation dans cette thèse.....	76
4.3.3. L'arbre des objectifs : outil de structuration des objectifs et des actions opérationnelles de la politique.....	80
5. SOURCES DE DONNÉES, VALIDITÉ ET CROISEMENT.....	81
5.1. Les données de l'institut de statistiques et du ministère de l'agriculture.....	83
5.2. Les registres administratifs à vocations diverses.....	85
5.3. Les enquêtes de terrain.....	86

Chapitre 2 : La répartition des structures agricoles de production roumaines ou les formes de l'agriculture roumaine**89**

1. STRUCTURES AGRICOLES DE PRODUCTION : DE QUOI PARLE-T-ON ?..	92
1.1. Retour sur une notion aux contours flous.....	92
1.2. A la recherche d'une définition nationale.....	96
1.2.1. L'approche statistique.....	97
1.2.2. Tentative de clarification par le statut juridique.....	98
1.2.3. Une définition agricole exogène liée à la capacité d'obtenir des subventions.....	100
2. PREMIERS ÉLÉMENTS DE CARACTÉRISATION DES FORMES D'EXPLOITATIONS AGRICOLES.....	101
2.1. Approche par la taille des exploitations.....	101
2.1.1. Taille physique.....	101
2.1.2. Taille économique.....	102
2.2. Approche par la destination de la production.....	104
2.2.1. Calcul à partir de données déclaratives.....	104
2.2.2. Calcul à partir des données estimées.....	105
2.3. Approche par le statut juridique.....	106
2.4. Approche par l'emploi agricole.....	107
3. TRAITS CARACTÉRISTIQUES SAILLANTS.....	112
3.1. L'objectif de l'activité pour les petites structures : autoconsommation et marche-pied vers des consommations secondaires.....	112
3.1.1. Autoconsommation et subsistance.....	112
3.1.2. Les stratégies mixtes et l'importance de l'autoconsommation.....	113
3.2. La succession dans les exploitations : mise en évidence des entrées tardives.....	117
3.2.1. Une approche patrimoniale induisant une sortie agricole retardée.....	117
3.2.2. ...qui a impliqué après la révolution et continue d'impliquer des entrées tardives moins nombreuses mais persistantes.....	119
3.3. Les traits caractéristiques distinctifs pour les plus grandes entités.....	124
3.4. Transversalité des questions foncières.....	128
3.4.1. Question des restitutions et redistributions foncières : seuils et droits de propriété.....	128
3.4.2. Question du marché foncier et ouverture aux étrangers.....	134
3.4.3. Centralité de la location comme facteur d'évolution.....	136
3.4.4. Succession et enregistrements cadastraux.....	139
3.5. Approches complémentaires des exploitations et des villages roumains.....	140

3.5.1. L'échelle de la maisonnée, pivot des relations extérieures, en voie de fragilisation.....	141
3.5.2. Le village roumain en quête de renouveau.....	143

4. IMPORTANCE DE L'ARTICULATION SOCIALE ET SECTORIELLE DE L'AGRICULTURE.....146

4.1. Héritage de la période communiste et des premiers chocs des années 90: des emplois fortement fragilisés.....	147
4.2. Des indicateurs de pauvreté qui mettent en évidence une situation sociale en dégradation constante.....	151
4.3. Des ratios de dépendance économique expliquant en partie l'absence d'un filet social étatique efficient.....	155
4.4. L'activité agricole comme « amortisseur » de la pauvreté rurale en Roumanie ?.....	159
4.5. Rôle et impacts des migrations au début des années 2000.....	162
4.6. Un secteur industriel qui bénéficie des ces transformations agricoles	164

Chapitre 3 : Évolution des structures agricoles de production, facteurs de l'évolution.....167

1. ÉVOLUTION DES STRUCTURES : DÉFINITION ET CONSTATS.....169

1.1. Définition : entre prise en compte de la performance et de l'absence d'évolutions alternatives.....	169
1.2. Constat des évolutions.....	170
1.2.1. Une évolution en moyenne qui va vers de la concentration des exploitations.....	170
1.2.2. Évolution des très petites et des grandes exploitations.....	173
1.2.3. Évolution des demandes des subventions du premier pilier (liées à la surface) entre 2007 et 2010.....	174
1.2.4. La démographie des exploitations: qu'entend-on par succession ?.....	179
1.2.5. Une perte importante des emplois agricoles qui fragilise les structures restantes.....	183

2. FACTEURS MACRO-ÉCONOMIQUES, GÉOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES.....185

2.1. Facteur historique.....	185
2.2. Facteur lié aux zones défavorisées.....	186
2.3. Facteur lié à la richesse du Judet.....	187
2.4. Données et variables utilisées.....	187
2.4.1. Données.....	187
2.4.2. Variables dépendantes.....	188
2.4.3. Variables explicatives.....	188
2.5. Résultats.....	189
2.6. Conclusions.....	190

3. QUELS FACTEURS DE LA SURVIE ET DE LA CROISSANCE DES EXPLOITATIONS ?.....192

3.1. Construction du modèle et lecture des résultats.....	192
3.2. Données.....	195
3.2.1. Variable expliquée et choix de la mesure de la croissance.....	197
3.2.2. Variables explicatives: facteurs affectant le changement structurel.....	198
3.2.2.1. Facteurs liés aux caractéristiques de l'exploitation.....	199

3.2.2.2. Capital humain et caractéristiques du ménage agricole.....	202
3.2.2.3. L'environnement de l'exploitation au travers des données régionales.....	204
3.2.2.4. Autres facteurs dont les facteurs liés au relationnel.....	205
3.2.2.5. Effets liés aux politiques agricoles.....	206
3.2.3. Synthèse des variables mobilisées et des effets attendus.....	207
3.3. Résultats.....	213
3.3.1. Statistiques des tests.....	216
3.3.2. Tableaux de résultats : survie et croissance.....	217
3.3.3. Discussions.....	220

Chapitre 4 : Quelles politiques d'accompagnement ? Pour quels effets ?.....225

1. LA CONSTRUCTION DE LA POLITIQUE AGRICOLE ET RURALE.....	227
1.1. Les représentations agricoles et rurales roumaines.....	227
1.1.1. La représentation agricole.....	227
1.1.2. La représentation des zones rurales.....	231
1.1.3. Le débat politique national concernant la place de l'agriculture roumaine : état des forces.....	232
1.2. Les interventions publiques et les politiques agricoles et rurales mises en place pouvant affecter l'évolution des structures.....	234
1.2.1. Début des années 2000 (2000-2005) dans la continuité des années 1990 : alternance des objectifs assignés aux politiques agricoles.....	235
1.2.2. Les années charnières : mise en place du programme Fermierul et du programme de pré-adhésion SAPARD.....	238
1.2.3. Les interventions rurales à l'échelle roumaine : entre impulsions européennes et traductions des particularismes.....	240
1.2.4. La déclinaison roumaine des mesures communautaires de la PAC.....	241
2. DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉVALUATION.....	245
2.1. Politique des structures aux travers des derniers documents stratégiques.....	246
2.2. Les choix du ciblage mis en œuvre.....	250
3. PROGRAMME DE RESTRUCTURATION ACTIVE OU PASSIVE.....	254
3.1. Rente viagère.....	254
3.1.1. Présentation de la mesure.....	254
3.1.2. Analyse de la mesure.....	256
3.1.3. Analyse des effets de la mesure et évaluation de sa pertinence et cohérence.....	261
3.2. Les aides directes : un changement des modalités d'attribution porteur de conséquences.....	265
3.2.1. Présentation de la politique.....	265
3.2.2. Analyse de la politique.....	268
3.2.3. Présentation des premiers effets.....	269
3.2.4. Synthèse.....	272
3.3. La taxation des terres agricoles.....	272
4. CONSOLIDATION D'EXPLOITATIONS MOYENNES.....	274
4.1. Installation des jeunes agriculteurs.....	274

4.1.1. Présentation de la mesure.....	274
4.1.2. Analyse de la mesure.....	277
4.1.3. Premiers résultats de la mesures.....	278
4.2. Aide aux exploitations de semi-subsistance.....	280
4.2.1. Présentation de la mesure.....	280
4.2.2. Analyse de la mesure.....	282
4.2.3. Premiers effets de la mesure.....	282
4.2.4. Analyse de la cohérence de la mesure.....	286
5. PROMOTION DE CESSATION D'ACTIVITÉ DES ACTIFS AGRICOLES : QUEL ACCOMPAGNEMENT DE LA « SORTIE DE L'AGRICULTURE » ?.....	289
5.1. De la rente viagère à la pré-retraite agricole : réelle sortie agricole ?.....	289
5.1.1. Présentation des attendus de la mesure sur l'accompagnement de la sortie agricole.....	289
5.1.2. Calcul économique des opportunités de faire valoir du foncier avec et sans la rente viagère.....	290
5.1.3. Caractéristiques des repreneurs.....	296
5.1.4. Déterminants de la sensibilité à la mesure.....	297
5.1.5. Vers la pré-retraite ?.....	300
5.2. Développement d'activités alternatives en milieu rural : les mesures de soutien au tourisme ou aux petites entreprises rurales de l'axe 3, une solution réelle pour sortir du piège agricole ?.....	301
5.3. Requalification de la population agricole et rurale aux travers des programmes des autres fonds structurels.....	303
6. CONCLUSION DU CHAPITRE.....	308
<u>Conclusion.....</u>	<u>310</u>
<u>Liste des tableaux et figures.....</u>	<u>316</u>
<u>Acronymes et glossaire.....</u>	<u>321</u>
<u>Références bibliographiques.....</u>	<u>328</u>
<u>Annexes.....</u>	<u>352</u>

Liste des annexes

Annexe 1 : Origines de la dualité.....	357
Annexe 2 : Monographies d'exploitations.....	363
Annexe 3 : Petites fermes.....	370
Annexe 4 : Pluriactivité.....	376
Annexe 5 : Retraite.....	380
Annexe 6 : Les 3 agricultures.....	382
Annexe 7 : Autoconsommation.....	384
Annexe 8 : Liste d'associations intervenant dans le champ agricole et rural.....	391
Annexe 9 : Comparaison des discours de Sicco Mansholt et Dacian Cioloş.....	392
Annexe 10 : Tableaux des mesures du PDRN.....	399
Annexe 11 : Mécanisation et accès au crédit.....	402
Annexe 12 : Autour de la mesure en MBS.....	406
Annexe 13 : Autour de la Rente Viagère.....	410
Annexe 14 : Evolution des exploitations.....	414
Annexe 15 : Autour du modèle économétrique.....	417
Annexe 16 : Marché foncier.....	433
Annexe 17 : Le secteur agricole et alimentaire en Roumanie.....	434

Introduction

La Roumanie est un des grands pays agricoles de l'Union européenne (UE) élargie. Elle influence indéniablement l'avenir de la Politique Agricole Commune (PAC) depuis 2007, date de son adhésion à l'UE, et devient un partenaire non négligeable dans les négociations en cours de l'UE. Elle représente, en effet, 10% de la Surface Agricole Utile (SAU) européenne, et plus de deux millions d'unités de travail agricole (UTA), soit près d'un quart de la force de travail agricole de l'UE (Eurostat, 2009). Si les autres Nouveaux Etats Membres (NEM) présentent certaines caractéristiques communes, « *la Roumanie est un cas extrême, avec la brusque formation spontanée puis légalisée, dès 1990-1991, de 4 millions de micro-exploitations de 2,4 ha SAU en moyenne, sur 65% des terres agricoles, et un emploi agricole passant de 24% de l'emploi total en 1989 à 45% en 1999 ! Un "retour à la terre" aussi massif est sans précédent dans l'histoire contemporaine de l'Europe* » (Pouliquen, 2010).

Avec la libre circulation des marchandises, notamment agricoles, sur le territoire de l'UE, la compréhension du fonctionnement du secteur agricole et l'identification des facteurs qui influencent son évolution sont une priorité. Par ailleurs les potentialités d'accroissement de la production agricole sont importantes car les rendements dans les NEM restent faibles et irréguliers, souvent inférieurs de moitié à la moyenne européenne (Bazin, 2007). Cependant, le souvenir de la baisse soudaine des prix de la viande au début des années 1990, du fait d'une arrivée massive de viande en provenance des Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO), bien que conjoncturelle et donnant « *l'illusion transitoire de la compétitivité des PECO* » (Pouliquen, 2002, Bazin, 2007) est désormais ancré dans les mémoires des agriculteurs ouest-européens. Les récoltes records de blé de 2004 en Hongrie ont-elles aussi rappelé à la nouvelle Europe la nécessaire prise en compte de l'ancien grenier de l'Europe afin d'intégrer dans les stratégies communautaires ces « nouveaux » proches concurrents agricoles.

Par ailleurs, l'entrée de la Roumanie a eu lieu dans un contexte de crise budgétaire européenne, ce qui interpelle les responsables politiques européens sur les outils de cohésion à mettre en place pour améliorer les niveaux de vie de ce pays qui restent les plus bas d'Europe.

Les craintes de migrations massives et de délocalisation des entreprises ont marqué les premières années d'adhésion des NEM. A l'Est, ces nouveaux Etats ont parfois eu des difficultés à voir les avantages de leur adhésion du fait d'une baisse de l'effort budgétaire importante des crédits des fonds structurels en comparaison de ceux versés antérieurement lors des autres accessions. Un miracle économique comparable à celui qu'a connu l'Irlande¹ avant la crise de 2008 a peu de probabilité de se réaliser dans les pays est-européens. Cependant, cette nouvelle configuration institutionnelle reste une opportunité pour tous ces pays et les efforts engagés commencent à être récompensés. En effet, « *tous les (anciens) pays candidats reconnaissent, que si l'inclusion peut apporter autant d'avantages que de désagréments, l'exclusion est à coup sûr désastreuse* » (Stan, 2005, p.5).

Dans ce contexte de grande transformation socio-économique que traverse la Roumanie, la PAC s'avère un des outils les plus importants. Notamment, au regard de son poids financier et de l'existence de ses deux piliers que sont le paiement des aides directes et l'organisation des marchés agricoles (premier pilier) et le développement rural (deuxième pilier). La Roumanie s'avère être un cas d'école parmi les nouveaux entrants, et ce, en vue de futures adhésions. En effet, en plus d'être le

¹ Après son adhésion à l'UE ce pays avait connu des résultats économiques spectaculaires. Ce miracle a cependant été fortement nuancé suite à la crise financière débutée en 2008.

pays européen ayant le plus fort taux de population active agricole dans la population active totale (près de 30% en 2005), ses zones rurales concentrent les plus grandes poches de pauvreté avec un faible niveau de vie (Von Hirschhausen, 2008).

L'« Europe des 15 » a connu, au cours du 20^{ème} siècle, une situation semblable de faible productivité de la main d'œuvre agricole et de pauvreté rurale. Toutefois, cette situation n'est pas à appréhender de façon identique. En effet, le contexte macro-économique a radicalement changé et il n'existe pas aujourd'hui en Roumanie des conditions de croissance fordiste² des années 60 (Kroll, 1987, 1990). Ainsi, alors que ces années de croissance ont permis le report de la main d'œuvre surnuméraire agricole vers les autres secteurs, on s'interrogerait aujourd'hui, dans le cas roumain, de la possibilité de la reproduction d'un tel scénario, le secteur industriel étant fortement touché par les réformes post-communistes successives et aggravé par une crise financière aigüe depuis 2008.

La thèse défendue dans ce document apporte des éléments explicatifs de l'évolution de l'agriculture et de l'espace rural roumain. La présence de plusieurs millions de micro exploitations d'un côté, et de quelques milliers de très grandes exploitations de l'autre côté, pose la question de la répartition des structures agricoles d'exploitation. **La thèse s'attache à retracer l'évolution de la répartition des structures agricoles de production entre 2000 et 2010, analysées dans un contexte englobant.** Plus précisément, un premier volet de cette recherche apporte une lecture du contexte socio-juridico-économique qui influe sur les transformations de l'agriculture roumaine et des zones rurales sur la période choisie. Les réflexions menées s'attachent, en outre, à identifier leurs possibilités d'évolution. Un second volet se consacre à l'apport des premiers éléments d'analyse et d'évaluation des politiques agricoles et rurales mises en œuvre pour accompagner ces transformations en cours.

Cette recherche se fonde sur une démarche organisée en quatre phases : en premier lieu, il s'agit de poser le cadre théorique dans lequel nous menons cette recherche. Ensuite, il s'agit de caractériser les structures, de définir les typologies possibles, avant, en troisième lieu, de mettre au jour et d'analyser des facteurs d'évolution ; enfin, une dernière partie présente des éléments d'analyse et d'évaluation des principaux dispositifs d'intervention publique influant sur les structures agricoles. Les données sont issues de diverses sources: trois enquêtes agricoles menées sur la période selon une méthodologie harmonisée au niveau européen, des données administratives liées à la gestion des aides, et celles issues des enquêtes de terrain réalisées à différents niveaux géographiques. En outre, les résultats des travaux antérieurs (Von Hirschhausen, 1997, 2008 ; Pouliquen 2001 (a,b), 2010 ; Stan 2005, Amblard 2006) portant sur des thématiques proches, ainsi que les travaux récents de l'Institut d'Economie Agraire (IEA) et Institut Européen de Roumanie (IER) seront mis à profit.

1. Le contexte général de la thèse

La fin du communisme en 1989 ouvre pour la Roumanie, comme pour les autres PECO, un nouveau contexte institutionnel, principalement fondé sur la démocratie et le capitalisme. C'est par l'appellation « d'économie en transition » que se caractérise le passage d'une économie centralisée communiste à une économie de marché et prendra plus tard pour certains, l'appellation de pays

² La période fordiste ou fordiste-keynesienne (Kroll, 1987) correspond à « une période de stabilité, marquée par une économie fondée sur une production et une consommation de masse, et un mode de régulation mais aussi du régime d'accumulation en faveur des salaires, caractérisés par un état fortement interventionniste. A cette forme d'Etat succède un Etat dit post-fordiste, (...) marqué par une économie reposant sur la réduction des coûts du travail, une diversification des produits (et non plus une production de masse), les connaissances, la flexibilité, les réseaux et un nouvel ordre multi-scalaire et multicentrique » (Trouvé, 2007).

candidats puis adhérents à l'UE.

L'adhésion à l'UE appelle à sortir du statut « transitoire » pour atteindre une économie de marché comparable à celle des anciens états membres de l'UE. La Roumanie acquiert le statut « d'économie de marché fonctionnelle » à la fin de l'année 2003 (Stan, 2005). La finalité en est l'accession à la zone euro : la compétitivité de l'UE devant être renforcée face à la zone dollar mais aussi dans les échanges internationaux. Cette convergence des économies se fait sur la base de critères précis définis par les accords de Copenhague en 1993³ pour lesquels différents instruments de convergence, puis de cohésion et de programmes de développement sont mis en place. C'est aussi par l'adoption de l'acquis communautaire que les devoirs des futurs Etats membres sont précisés, ce qui équivaut à un travail de transposition des règles et des obligations liées au statut d'Etat Membre. Le cas du secteur agricole est considéré comme un chapitre sensible⁴ de cette phase d'adhésion. C'est pourquoi, des périodes transitoires peuvent être accordées, accompagnées d'un plan précis en vue de leur suppression. En effet, le principe d'égalité des Etats membres pousse l'Union à refuser de faire des différences entre anciens et nouveaux entrants. Une adoption partielle de l'acquis communautaire pourrait se traduire par des distorsions de concurrence, et ce, au détriment des agents qui se conforment à la législation communautaire. A l'inverse, malgré le manque de préparation et d'accumulation des agents économiques des nouveaux Etats Membres, l'intégration les place au même niveau que des agents à fort niveau de compétitivité qui ont déjà bénéficié des avantages de l'UE. Des mesures spécifiques de cohésion sont alors proposées.

La restructuration de l'agriculture apparaît un point essentiel face au défi de l'intégration du point de vue des gouvernements. Or, atteindre la part de la population active agricole présente dans les autres Nouveaux Etats Membres (NEM), signifie pour la Roumanie un passage de 29% (chiffre 2009) à 15% (contre 3,1% en moyenne dans l'UE 15⁵) ce qui doit se traduire par la « sortie » d'1,5 à 2 millions de personnes du secteur agricole. Il s'agit alors de permettre aux secteurs secondaires industriels et de service de les « absorber », ou d'obtenir des transferts sociaux suffisants pour amortir ce changement socio-économique important. Cet effort de reconversion sociale et économique, corollaire à l'entrée de la Roumanie dans l'UE, soulève la question de la restructuration du secteur agricole. Cette question est d'autant plus sensible en Roumanie que l'agriculture a un poids économique important (5,1% du PIB en 2007 contre 1,1% en moyenne UE à 15, Pouliquen, 2010) et que la croissance des autres secteurs ne permet pas de prendre un relais durable tant du point de vue économique que social.

Toutefois, la lecture et l'interprétation de ces statistiques nécessitent la prise en considération de facteurs non agricoles pour comprendre ce poids de l'agriculture dans l'économie roumaine. En effet, si la part de l'agriculture a augmenté au cours des années 90, tant dans la population active du

³ - « Mise en place d'institutions stables garantissant l'état de droit, la démocratie, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection »
- « une économie de marché viable ainsi que la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union »
- « la capacité (...) d'assumer les obligations [d'adhésion à l'UE], et notamment de souscrire aux objectifs de l'union politique, économique et monétaire ».

⁴ L'élargissement a abouti à une augmentation de la surface agricole de l'UE de près de 50% et à un doublement de la population agricole. L'Union européenne doit donc gérer une augmentation des excédents notamment en céréales sur son marché.

⁵ Données de la commission européenne : http://ec.europa.eu/agriculture/agrista/2010/table_fr/C5-1-3513.pdf

pays (atteignant près de 45% de la population active en 1999, Pouliquen, 2010) que dans le produit intérieur brut (à des niveaux situés entre 18 et 20%, pour les années 90) (Guvernul Romaniei, 2000, p.403, Lhomel et Schreiber 1995, p.119 ; OCDE, 1999, p239 cité par Stan, 2005), cette augmentation était davantage due à la contraction du secteur industriel qu'à l'amélioration de ses performances (Stan, 2005). Une analyse de la répartition des structures durant les années 2000 montre la dualité des systèmes de production. 60% des surfaces agricoles sont détenues par 4 millions d'agriculteurs, majoritairement propriétaires de structures de moins de 3 ha, et 40% des surfaces agricoles restantes sont détenues par moins de 20 000 exploitations. Les exploitations de moins de 20 ha regroupaient en outre 90,5% des UTA (Unité de Travail Annuel) totales en 2007 (Eurostat - Martins et Spendlingwimmer, 2009).

La transition s'est traduite par une récession importante affectant le pays et des inégalités croissantes, notamment entre zones rurales et urbaines (Macours et Swinnen, 2008) avec le sentiment, pour les populations, d'une dégradation des conditions de vie ; en effet, selon un sondage d'opinion, 49% des personnes considèrent que la situation était meilleure avant 1989⁶ (IICCMER/CSOP, 2010), 62% d'entre eux associent le communisme avec l'absence de chômage, éclairant une situation de sous-activité importante. « *L'involution* » de l'industrie socialiste, principale cause de cette récession des emplois, s'est accompagnée « *d'un regain d'importance des campagnes et de l'agriculture, donc d'une « régression » par rapport au statut de pays agro-industriel « en voie de développement acquis dans les années 1970 »* (Stan, 2005 : p7). Selon le gouvernement près de 2/3 de la population rurale est impliquée en agriculture (Guvernul Romaniei, 2000, p.6).

L'état contemporain des facteurs de compétitivité structurels, tels qu'identifiés par Thonnat (2010) sont abordés dans une comparaison entre la France et la Roumanie présentée ci-dessous.

	FR	RO
Coût horaire de la main d'œuvre pour l'employeur, €	13,4	1,13
Salaire horaire agricole minimum, €	8,8	0,75
Prix du gazole, €	1,07	0,97
Prix du fuel, €	0,6	0,82
Prix moyen des terres agricoles, €/ha	5700	2000
Coût de la fertilisation*, €/ha	120	34
Coût de la protection phytosanitaire*, €/ha	100	10
Coût de l'alimentation du bétail*, €/ha	150	150
Existence d'un dispositif de rachat de l'énergie	Oui	Non

Tableau 1: Comparaison des facteurs de compétitivité entre la France et la Roumanie en 2009

Sources : * Eurostat, 2009 [Thonnat, 2010]

Ce tableau est une bonne illustration des analyses de Pouliquen (2001, b) sur le différentiel de

⁶ Sondage réalisé en août 2010 sur un échantillon représentatif de 1133 personnes de plus de 15 ans.

compétitivité des ces Etats. Si certains facteurs sont nettement inférieurs pour les coûts roumains, pour d'autres, les coûts sont comparables. Les comparaisons doivent tenir compte de l'organisation de la production dans la structure : niveau de mécanisation, niveau d'emploi, qualité du matériel agricole, émiettement ou non du foncier... Pour Thonnat (2010), il est envisageable que les grandes exploitations commerciales aient des coûts de production proches de ceux observés en France, alors que les exploitations de semi-subsistance, économes en engrais chimiques et en produits phytosanitaires, auraient des coûts nettement plus faibles. Ce sont avant tout les postes emplois et mécanisation qui semblent faire la différence. On note en outre que la Roumanie doit en plus comptabiliser des coûts de surveillance (récoltes et matériels) du fait de la pression exercée par la pauvreté rurale. « *Du point de vue de la compétitivité, (ces éléments ne semblent pas avoir) d'influence notable puisque ces deux types d'exploitations échangent sur des marchés différents (communautaire voire international pour les premières et local pour les secondes)* » (Thonnat 2010).

L'approche choisie dans cette thèse met l'accent sur la dimension historique des processus contemporains de transformation. La dualité des structures que l'on observe aujourd'hui est le résultat de différentes réformes agraires témoignant de la persistance de conflits autour des questions foncières (cf. annexe 1). Dans l'histoire mouvementée de la Roumanie, l'enjeu central des réformes était souvent la répartition foncière. Suite à une série de réformes agraires, la collectivisation des terres sous le communisme, puis la loi foncière de 1991⁷, les transformations de régime foncier n'ont eu de cesse d'impacter les modalités de la production agricole. Ce ne sont pas des discontinuités abruptes mais plutôt un continuum d'adaptation des modèles de production aux conditions extérieures à l'unité de production, notamment économiques, institutionnels et politiques. Par ailleurs, les changements macroéconomiques apparus depuis la révolution de 1989, soulignent l'imbrication de l'activité agricole au sein du contexte socio-économique.

Ainsi, la loi foncière mise en place en 1991 aboutit à un premier compromis et crée de nouveaux rapports de force non attendus dans un contexte capitaliste encore mal maîtrisé. Après la restitution et la redistribution de 1991, la répartition des structures agricoles roumaines *entre « grande » agriculture des grosses exploitations agricoles et « petite agriculture » des exploitations familiales* (Stan, 2005) réapparaît avec une forte dualité. Celle-ci repose sur « *l'étirement des lopins* », *i.e.* l'augmentation des surfaces agricoles suite à la loi 18/1991 avec la même logique de production que sur les lopins préexistants sous le communisme, et sur la transformation des anciennes coopératives ou fermes d'Etat en un nouveau type d'entreprise capitaliste. Le choix de cette loi ne signifie pas de la part du nouveau gouvernement, *une volonté de revenir à une répartition des structures pré-communistes ni de changer radicalement le système de production socialiste* mais elle est mise en place suite *aux pressions du moment et constitue pour le gouvernement une manière de s'assurer la coopération de la population* (Stan, 2005: p26). La « petite agriculture » a en effet joué durant les 3 dernières décennies de la période socialiste un rôle majeur dans la production agricole nationale et pour le bien-être des foyers ruraux (Stan, 2005). Sa pérennisation rassurait une population peu confiante dans les évolutions à venir et qui n'avait finalement que peu porté la révolution.

⁷ Cette loi, que nous présenterons plus largement dans le document, établit les conditions des restitutions et des redistributions du foncier qui avait été collectivisé en début de période communiste. Elle vient ré-établir la propriété privée.

Du point de vue des questions foncières, les années 90 se traduisent en termes législatifs par une période d'hésitation. Une succession de différentes lois ne permettent pas une réelle stabilisation de la propriété jusqu'aux années 2000, et révèlent les hésitations des gouvernements successifs quant aux choix d'orientation globaux de l'activité agricole. Les réformes sont annuelles et les objectifs des politiques versatiles. La fin des années 1990 connaît une série de mesures qui visent la diminution de l'intervention étatique en agriculture et sa dynamisation à travers la transformation des petits propriétaires en fermiers capitalistes (Stan, 2005, p.29). « *En fait bien qu'il n'ait signé qu'avec retard le très convoité « programme de restructuration de l'agriculture » de la Banque mondiale, le gouvernement avait déjà suivi dès le début les lignes tracées par ce programme* » (Stan, 2005, p.29). C'est la fin de la politique des prix, les subventions agricoles sont maintenues mais passent à un système de coupon : « *L'appui à la petite agriculture » s'avéra ainsi le prétexte à une simple suppression de l'aide étatique à l'agriculture, accompagné de vœux pieux et de quelques « bonbons » plutôt que de la mise en œuvre d'une véritable politique nationale de soutien* (Stan, 2005).

Une forte pauvreté se développe à la fin des années 1990, et ce, malgré des stratégies d'adaptation des ménages roumains, héritées en partie de la période communiste avec une forte intégration de l'agriculture vivrière. Malgré des disparités importantes entre régions (Von Hirschhausen, 2008) fonction des gradients urbains-ruraux pointés par les analyses géographiques, on peut parler d'une pauvreté généralisée conditionnant massivement le fonctionnement des structures agricoles de production. C'est pourquoi, la restructuration tant attendue vers les autres secteurs et la reprise globale esquissée par Pouliquen (2001, a) n'interviennent toujours pas au début des années 2000.

Les inquiétudes portent sur l'équilibre de la balance commerciale. La production actuelle en Roumanie est majoritairement destinée à l'autoconsommation. Bien qu'étant le troisième pays agricole de l'Union, elle importe des céréales (entre 3% et 16% de sa consommation interne de blé et jusqu'à 8,3% de sa consommation de maïs sur la période 2006-2008, MADR, 2010 -b). Les principales contraintes sont liées aux réseaux de commercialisation qui ne sont en effet pas encore suffisamment compétitifs pour relayer la diminution tendancielle de l'autoconsommation chez les consommateurs. En effet, l'apparition des grandes surfaces, accompagnée de la concurrence des prix compétitifs des pays occidentaux, met en péril la production locale au profit des productions des pays de l'ouest, notamment pour les produits transformés. La balance commerciale agro-alimentaire qui avait réussi à se rétablir entre 1994 et 1997, est en constante régression depuis et cumule en 2007 un déficit de 2,2 milliard d'euros qui s'infléchirait en 2008 et 2009 (INS, Anuarul Statistica a Romaniei, 2008, MADR, 2010-b).

L'autre difficulté à laquelle doit faire face le gouvernement, est la non-organisation du secteur agricole et son évasion fiscale. Les gouvernements successifs affichent leur volonté de faire participer les agriculteurs au budget et de stopper les détournements de TVA aux frontières. Le niveau des subventions données (antérieurement les subventions nationales) est supérieur aux recettes de l'Etat en provenance du secteur agricole et crée des inégalités potentielles entre secteurs d'activité.

Pour faire face à ces défis, l'UE tente d'adapter ses instruments aux 12 NEM, sur la base de l'expérience de l'intégration de l'Espagne, du Portugal, de la Grèce et de l'Irlande. Ces intégrations

se sont faites dans un contexte de réforme importante de la PAC et de changement des objectifs de celle-ci face aux exigences de l'OMC. La production n'est plus une priorité absolue, l'agriculture étant désormais accompagnée d'une série d'autres rôles désignée par le terme de « multifonctionnalité ». C'est la reconnaissance institutionnelle des différentes fonctions de l'agriculture qui a conduit à la création en 1999 d'un second pilier de la Politique Agricole Commune qu'est le développement rural.

Le processus de cohésion s'accélère avec la mise en place de programmes de préadhésion, notamment pour l'agriculture : ISPA, Phare, SAPARD. Le programme SAPARD est le plus important aussi bien en termes de montant qu'en termes de nécessité de gestion nationale des fonds et des projets, financé par 1 159 millions d'euros du budget communautaire, auquel s'est ajouté un cofinancement national de 351 millions d'euros et 644,7 millions euros du secteur privé (Giurca et al., 2006). La mise en place de ces mesures s'est faite selon une programmation proche de celle du Règlement de Développement Rural (RDR) sur la période 2000-2006. Les résultats obtenus restent mitigés (Luca, 2009). L'application du programme a, en particulier, été perturbée par des retards dans l'accréditation de mesures importantes, ayant pour conséquence le décalage final des paiements sur la fin de la période. De plus, si la mesure relative aux infrastructures en milieu rural a été relativement rapidement consommée, celle relative à la modernisation de l'agriculture a connu des difficultés, du fait du faible développement du crédit agricole, des caractéristiques des structures agricoles et des seuils et modalités de financement des projets.

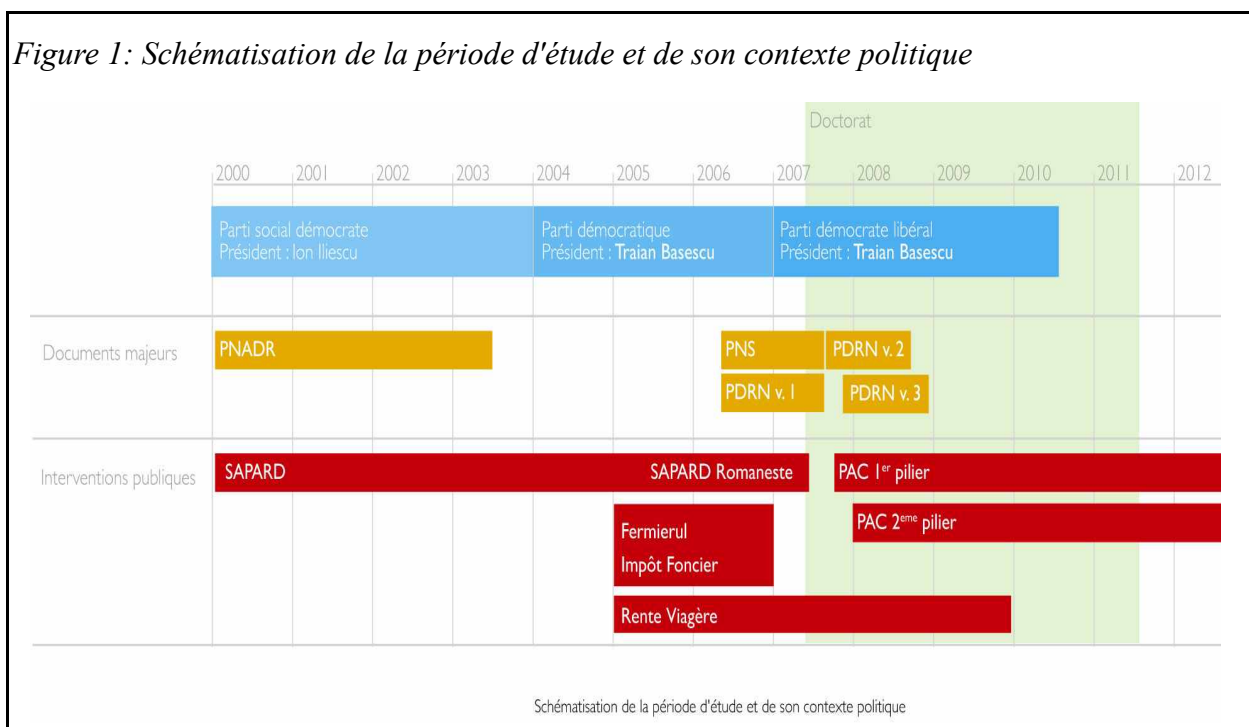
La prise de conscience des difficultés de consommation de ces fonds par le ministère de l'agriculture pousse à la mise en place en 2005 d'un programme national complémentaire dit « Fermierul »⁸. Afin de favoriser la libération de terres pour faire évoluer les structures de production agricole, une rente viagère est proposée aux agriculteurs âgés acceptant de cesser leur activité. Cette mesure esquisse la définition d'une politique des structures par l'Etat roumain. De façon concomitante, le ministère débloque 100 millions d'euros pour un programme « SAPARD-Romaneste »⁹ qui permet la transition entre les fonds SAPARD et les fonds structurels.

Nous qualifierons ce premier programme de pionnier au regard de son caractère novateur et de son impact sur la réorganisation des structures agricoles. Il s'inscrit au début de la période d'étude retenue pour cette recherche qui est la décennie 2000 – 2010. Cette période correspond à la succession politique de différents gouvernements et de grandes réformes des politiques agricoles. Elle se situe après des années de mutations économiques et politiques pour l'agriculture qualifiée de « période charnière ». *«A la fin de la décennie 1990, l'agriculture roumaine connaissait des transformations d'une envergure au moins aussi grande que celle de la collectivisation à laquelle elle avait été confrontée 40 ans auparavant. Cette fois les modifications comprenaient la perpétuation d'un secteur coopératif associatif affaibli, le choc de l'ouverture au marché mondial et du retrait du soutien étatique envers ce secteur.»* (Stan, 2005). Par conséquent, c'est aussi à partir du début des années 2000 que l'économie roumaine connaît une nouvelle croissance, fournissant des perspectives plus optimistes, et ce, jusqu'à la crise financière de 2008.

⁸ Il s'agit d'un programme national pour la promotion et de soutien aux investissements effectués en agriculture et dans les activités connexes. Le programme permettait l'accès à des prêts avantageux à 5% car garanti et bonifié par l'Etat, parallèlement à un projet SAPARD.

⁹ La gestion des fonds SAPARD a été déléguée à l'agence SAPARD qui a été transformée, forte de son expérience, en Agence de Paiement pour le Développement Rural et la Pêche (APDRP) pour la gestion du FEADER et du FEP.

Par ailleurs, l'année 2000 est aussi marquée par des avancées de la Roumanie dans les négociations d'adhésion et reçoit un premier encouragement de l'UE : « *après des années de déception, les performances économiques roumaines les tendances et perspectives macroéconomiques... se sont améliorées... avec l'augmentation de l'investissement et le boom de la consommation privée, poussées par de réelles augmentations de salaires et revenus* » (Surubaru, 2007). Enfin, à partir de 2002 apparaissent de nouvelles sources de données avec une nouvelle production de statistiques agricoles. C'est tout d'abord un recensement général agricole en 2002 suivi de deux « enquêtes structures » (2005 et 2007) puis de nouveau un recensement général fin 2010. Leurs résultats serviront de support à nos analyses. Le premier recensement en 2002, à caractère exhaustif, permet d'éclairer peu à peu la complexité de la répartition des structures de production agricole. Les deux enquêtes structures de 2005 et 2007 donnent une idée du dynamisme de cette période qui connaît une grande évolution politique avec la mise en place de premières mesures nationales dites structurelles en 2005 alors que les fonds de préadhésion à l'UE puis la PAC se mettent en place progressivement. La figure ci-dessous situe notre période de recherche par rapport aux principaux événements politiques et évolutions institutionnelles.



La répartition des structures agricoles est marquée par la récurrence des bouleversements politiques liés à la question foncière. Celle-ci n'apparaît aujourd'hui que partiellement résolue : la libération de terres par les petits agriculteurs nécessite qu'au niveau macro-économique, le système politique mette en place une prise en charge sociale globale ou bien que les autres secteurs soient en capacité de fournir des emplois libérés par l'agriculture, à un niveau de rémunération suffisant pour assurer l'indépendance des ménages ouvriers.

La question qui se pose est alors de mettre au jour, analyser et hiérarchiser, de 2000 à 2010, les faits saillants qui caractérisent les évolutions des structures agricoles en Roumanie tout en cherchant à en comprendre les influences majeures. Le contexte macro-économique est favorable à des restructurations sur la première période des années 2000 en raison d'une croissance forte. Cette

évolution se traduit par l'émergence de secteurs alternatifs à l'agriculture ainsi que par une augmentation des soutiens agricoles du fait de l'adhésion de la Roumanie à l'UE. Il nous apparaît alors important d'analyser, d'un côté les facteurs structurels intervenant sur ces évolutions, et d'un autre les variables conjoncturelles. En particulier, la problématique foncière, et sa gestion législative seront étudiées. Nous poserons aussi la question de l'importance de la mise en place de politiques publiques en identifiant les interventions spécifiques à l'agriculture et les mesures sociales influant inéluctablement l'évolution de la répartition agricole. Compte tenu de l'ampleur du sujet et du temps imparti pour ce travail doctoral, les politiques sociales, bien que centrales dans l'interprétation des évolutions en cours, ne pourront pas faire l'objet d'analyses approfondies.

Nous nous intéresserons plus spécifiquement aux politiques publiques d'accompagnement des structures. Sur la base de faits stylisés¹⁰ et de notre connaissance fine des dispositifs d'intervention, nous définirons, au préalable, les critères de sélection des interventions publiques qui s'avèrent les plus influentes sur les évolutions de ces structures de production. Selon le niveau de disponibilité des données et l'avancement dans la mise en œuvre des politiques choisies, nous serons à même de réaliser, soit de simples analyses statistiques descriptives, soit une évaluation plus approfondie des dispositifs d'intervention, et ce, à différentes phases de leur mise en œuvre (*ex-ante*, *in-itinere* ou *ex-post*). Ainsi, nos recherches portent sur (i) les mesures nationales, notamment celles mises en place à partir de 2005, (ii) le programme SAPARD analysé dans la première période, (iii) les aides communautaires de la PAC et des fonds structurels.

2. Les questionnements de la thèse

Cet état des lieux nous conduit à construire un cadre théorique original, *ad-hoc*, s'appuyant sur les apports originaux de ce qu'il est convenu d'appeler « l'école française d'économie rurale »¹¹. La construction de ce cadre théorique est fondée à la fois sur l'économie du développement et l'économie institutionnelle. Du fait de ressemblances importantes de l'économie roumaine avec les économies en développement, (notamment sur les questions agricoles), l'économie du développement, insérant l'étude des dynamiques des unités de production dans un cadre macro-économique, permet de rendre compte des facteurs de ces évolutions. L'approche historique de l'économie institutionnelle (Thelen, 2003) permet de compléter les apports de l'économie du développement en prenant en compte les institutions et leurs évolutions dans les éléments explicatifs des transformations. La mobilisation des travaux de Swinnen et Swinnen et *al.* (1997, 1999, 2004, 2005) et son école, permet d'éclairer les facteurs fonciers (Amblard, 2006), et plus largement aussi les questions de pauvreté rurale (Macours et Swinnen, 2008) et de transformation des structures.

Le sujet des transformations des agricultures des pays de l'Est, peut être traité comme l'a fait

¹⁰ Un fait stylisé est un constat d'ordre empirique jugé représentatif du fonctionnement de l'économie. Ils reposent sur l'analyse des principaux travaux de recherche portant sur l'agriculture roumaine et la confrontation et le croisement de ces travaux avec les enquêtes auprès d'experts ayant participé à l'élaboration des politiques agricoles. Ces faits stylisés reposent sur l'état de l'art (Pouliquen, 2001a,b, Von Hirschhausen, 1997, Otiman, 1997, Stan 2005) et sur la confrontation et le croisement de ces travaux avec les enquêtes auprès d'experts et de décideurs publics.

¹¹ L'originalité des apports scientifiques des économistes ruraux français, notamment par rapport à leurs collègues anglo-saxons est illustré dans le numéro spécial de la revue « Economie Rurale », n° 255-256, 2000, consacré aux 50 ans de la Société Française d'Economie Rurale (SFER).

Swinnen par les conditions initiales de son économie (Swinnen, 1999) ou par la construction des organisations politiques entourant les agriculteurs comme le présente Sharman (2003). Nous analyserons dans cette recherche à la fois les conditions économiques initiales mais aussi *in itinere*, les rétroactions entre la situation du secteur agricole et celle des autres secteurs, ainsi que les conditions sociales qui en résultent, dans un contexte de construction de politiques agricoles et rurales bien particulier d'une économie en transition.

La question centrale de la thèse est celle de la transformation des structures agricoles de production en Roumanie et l'analyse du rôle relatif des politiques dans ce processus d'évolution. Pour cela nous interrogeons les facteurs qui permettent de comprendre l'évolution passée et présente des structures de production. Nous analysons, plus particulièrement, trois facteurs que sont : le facteur « foncier » (hypothèse 1), le facteur « contexte macro-économique englobant » (hypothèse 2) et le facteur « politiques publiques » (hypothèse 3). La méthodologie employée s'appuie sur des analyses de long terme et permet de valoriser les premières données statistiques issues des recensements agricoles et des enquêtes structures. Par ailleurs, le calendrier des travaux de recherche couvre une grande partie de la période d'étude, ce qui a permis d'observer au plus près les évolutions politiques et leurs conséquences sur le terrain.

La thèse s'oriente ainsi vers l'analyse de la répartition des structures agricoles de production dont l'entrée foncière est importante. Elles sont définies par Laurent (1992), comme étant le mode d'organisation des facteurs, en relation avec le milieu social, professionnel et politique. Nous les comprendrons comme la combinaison de différents facteurs dont ceux de production classiquement identifiés dans le raisonnement économique, auxquels on ajoute une dimension des facteurs immatériels qui interviennent dans les processus de transformations socio-économiques. Le jeu des rapports de force et des conflits influence, en outre, les facteurs de production rares dont le foncier est l'exemple le plus représentatif. De façon générale, le travail, n'est en effet plus aujourd'hui un facteur considéré en « tension » dans le domaine de l'agriculture, et ce, du fait de la mécanisation. Par conséquent, nous analyserons au travers de ces facteurs de production, les relations qui entrent en jeu dans la répartition des structures et, plus transversalement, les facteurs qui influencent la survie et l'évolution (croissance ou décroissance) des structures agricoles de production en Roumanie.

En adoptant le double prisme de l'approche historique de l'institutionnalisme et de l'économie du développement, nous suivons les recommandations des réalistes critiques (Lewis, 2004) et centrons nos investigations sur la compréhension fine de notre objet de recherche. Le but de cette thèse n'est pas tant d'analyser les fonctionnements économiques transversaux, que de comprendre comment certaines lois s'appliquent, ou non, à l'objet choisi dans le contexte bien particulier qu'est le secteur agricole d'un pays dit « en transition ».

Au préalable, notre réflexion nous conduit à revenir sur la question de l'utilisation du terme « transition », en termes épistémologique. Cette notion a été fortement discutée à l'occasion de l'anniversaire des 20 ans des révolutions de 1989 dans les pays de l'Est¹². « *En économie, la*

¹² - « 20 Years of Transition in Central and Eastern Europe: Money, Banking and Financial Markets » en septembre 2009 par « The Centre for International Capital Markets at London Metropolitan Business School »
- IAMO Forum 2009: « 20 Years of Transition in Agriculture: What Has Been achieved? Where Are We Heading? »
- numéro spécial de la revue *Economie rurale* en cours d'édition (2011) : « 20 ans de transitions à l'Est: quels

transition décrit une période historique, celle du passage d'une économie centralement planifiée à une économie de marché. En ce sens, elle désigne le processus de transformation d'un système économique à un autre. Dans les PECO pris comme point focal, si l'on considère souvent la chute du mur de Berlin comme le début, au moins symbolique de la transition, le débat reste ouvert quant à sa fin » (Bignebat et al., 2011). Nous utiliserons ce terme dans son sens le plus entendu pour décrire l'état de transformation aussi bien au niveau politique, qu'institutionnel et structurel et nous élargirons la réflexion sur les conséquences implicites de son utilisation afin de nous en démarquer. Au début des années 1990, les pays en transition sont vus comme « le laboratoire » de l'analyse et de la politique économique dominante (Andreff, 2002). A ce titre, l'agriculture est un secteur particulièrement intéressant à étudier du fait de la très forte mobilisation du secteur sous le communisme et de par son influence sur de larges aspects sociétaux. La Roumanie présente un cas d'école pour appréhender ces transformations en ce sens. En effet, l'évolution roumaine illustre particulièrement bien les processus de reconfiguration des structures. Cependant, nous ne nous inscrirons pas dans un cadre théorique spécifique à la transition, considérant que le cadre institutionnaliste est suffisant pour la prise en compte des rythmes de l'évolution des structures et son contexte de mise en œuvre.

3. Plan de la thèse

La thèse se décline en quatre parties. En premier lieu, sans vouloir présenter un état de l'art exhaustif à ce stade, une première partie permettra de définir le positionnement de cette recherche par rapport à des travaux proches et récents. Cet état des connaissances qui met à jour un poids explicatif important de l'histoire agricole et foncière de la Roumanie (annexe 1). A ce titre, un cadre théorique approprié sera présenté en reprenant en préambule le positionnement spécifique de cette thèse. Après avoir exposé la problématique et les hypothèses de notre recherche, nous justifierons le recours à différents outils complémentaires d'analyse en sciences sociales, allant de l'enquête de terrain, à l'évaluation de politiques, en passant par une approche économétrique. Ce travail de recherche mobilise explicitement un raisonnement économique qui permet de comprendre dans un environnement de ressources rares, la production, la répartition et l'utilisation des richesses entre les agents économiques. Une présentation des sources de données viendra compléter cette partie théorique.

Après une première phase de définition et de typologies, la deuxième partie décrypte la répartition des structures agricoles roumaines et trace les principales caractéristiques qui peuvent agir sur la répartition des exploitations. Nous nous attarderons sur l'insertion sociale et intersectorielle de l'agriculture, le rôle des systèmes de retraite ainsi que l'économie rurale non agricole. Le cadre de l'économie agricole et alimentaire de la Roumanie (annexe 17) apparaîtra au travers de l'analyse de la structure de la demande alimentaire et des institutions qui l'entourent pouvant agir sur sa compétitivité et son développement. Ce premier tableau nous permettra de replacer les évolutions et leurs facteurs dans un cadre plus large permettant entre autre de leur donner ou non du poids dans les dynamiques observées.

La troisième partie se préoccupe en premier lieu du constat des évolutions des structures agricoles. A partir des données présentées antérieurement nous tenterons d'éclaircir les répartitions réelles et

enseignements ? »

les dynamiques en cours en croisant plusieurs sources de données: statistiques, administratives et celles issues des enquêtes de terrain. Nous présenterons ensuite de façon exhaustive les facteurs identifiés dans la littérature et ceux repérés par les enquêtes de terrain ainsi que les impacts attendus sur la transformation des structures. Pour tester leurs effets, nous mobiliserons un modèle économétrique sur la survie et la croissance des exploitations agricoles. Nous lirons les résultats à la lumière d'autres sources de données pour obtenir plus de relief à l'interprétation des dynamiques et la compréhension des singularités qui pourraient apparaître. Cette partie permettra de finir de tester notre deuxième hypothèse qui relie agriculture et contexte social global.

La quatrième partie analyse le rôle et le poids de l'intervention publique dans la dynamique d'évolution des structures de production agricole, qu'une de nos hypothèses identifie comme jouant un rôle important. La construction de la politique agricole et rurale roumaine sera abordée par la description du contexte qui encadre les débats des principaux groupes en présence et des principales politiques résultantes de ces négociations sur la période étudiée. Nous focaliserons ensuite l'analyse sur les principaux dispositifs influant sur les structures agricoles, à l'échelle nationale ou européenne et dégagerons des éléments d'analyse pouvant contribuer à une évaluation *ex-ante*, *in itinere* ou *ex post* selon le positionnement du dispositif étudié dans le cycle de vie de la politique.

Chapitre 1 : Cadre théorique

1. Positionnement de la thèse dans son domaine de recherche

L'étude de l'évolution des structures agricoles est une question de recherche ancienne et largement mobilisée par différentes disciplines en sciences sociales. Cette question rencontre cependant une forte originalité dans son application à un pays ayant connu un déclin agricole. Abordée aussi bien en Europe occidentale que dans les pays en voie de développement, la question de son application dans les pays de l'Est a été relativement peu défrichée pendant les premières années post-communistes. Toutefois, il est important de souligner le caractère pionnier de certains travaux : en particulier ceux de Pouliquen (2001a et b), mais aussi Von Hirschhausen (1997), Lhomel (2005, 2007 et 2010) et Lhomel et Schreiber (1995) ou encore Swinnen et *al.* (1997, 1999) sur la dernière partie des années 1990. Ces recherches apparaissent d'autant plus remarquables, que les données sur lesquelles elles reposent étaient quasiment absentes. Au début des années 2000, la mise en place d'enquêtes de grande envergure, mais aussi la remise en état d'un appareil statistique, longtemps détourné au profit des comptabilités des plans du régime socialiste (Labaronne, 1992). Un grand nombre de travaux sur les questions agricoles et rurales à l'Est voit alors le jour (Lerman, 2000, 2001, 2004, Duma et *al.*, 2005, Dries et Swinnen, 2000, 2002, Rizov et *al.*, 2001, Rizov et Mathijs, 2001, 2003, Swinnen, 2004, Maurel et *al.* 2003, Von Hirschhausen, 2008 et Von Hirschhausen et Guest, 2008).

En Roumanie, on soulignera les travaux menés depuis 1990, de l'Institut d'Economie Agraire (IEA) de Bucarest (Otiman, 1997, 2000, 2006), (Gavrilescu, 2000) (Rizov et *al.*, 2001), (Rusu 2001 et 2002), (Alexandri et Leonte, 2001, (Luca, 2009 et 2010), (Giurca et *al.*, 2005, 2006, 2008) et (Tudor, 2009). D'autres travaux universitaires apparaissent complémentaires comme ceux conduits dans les facultés d'agronomie de Bucarest, Cluj, Timisoara, Iasi et Sibiu. Il nous faut aussi souligner l'ouvrage de Stan (2005), recherche menée en anthropologie qui aborde aussi l'objet des mutations agricoles dans la période post-communiste. Son entrée par l'objet des coopératives de production est justifiée par l'importance de ces structures en termes d'emplois locaux pendant sa période d'étude. Amblard (2006) se concentrera de même sur les Sociétés Agricoles, autre forme des anciennes coopératives de production, perçues alors comme centrales dans l'explication des futures évolutions. Leur déclin depuis le début des années 2000 nous pousse à regarder aussi les autres formes d'organisation pour comprendre les évolutions récentes.

Notre recherche analyse l'évolution des structures de production agricole, en lien étroit avec les enjeux liés à l'utilisation de la terre, facteur de production rare autour duquel se déroulent des conflits avec des rapports de force et des dynamiques complexes. Stan (2005) introduit la question des mutations des marchés, institutions construites socialement qu'elle place au centre de son travail de recherche. Le rôle de l'autoconsommation dans la persistance de petites structures agricoles familiales a été abordé de façon transversale dans les problématiques des économistes du développement. Elle est étudiée ici plus spécifiquement dans un pays européen visant une insertion dans l'économie de marché. Notre travail se distingue de par son ancrage disciplinaire à la question des structures. De nombreux travaux de thèses ont été rédigés (Darrot, 2008, Amblard, 2006, Jitea et Boussemart, 2007, Mathijs, 1998, Mathijs et Noev, 2004, Petrovici et Gorton, 2005, Rizov, 2000, Grouiez, 2010), ainsi que plusieurs doctorants de l'IAMO¹³. Des programmes de recherche de

¹³ [Http://www.iamo.de/nc/en/iamo/research/iamo-graduate-school.html](http://www.iamo.de/nc/en/iamo/research/iamo-graduate-school.html) (accès février, 2011)

grande envergure ont permis la consolidation des échanges entre équipes des centres de recherches, en particulier polonais et tchèques, slovènes, bulgares ou encore roumains. On citera à titre d'exemple les programmes de recherches financés par la Banque Mondiale pour la mise en œuvre du projet ASAL en 1999, le programme PHARE Nr. III, « *Aderarea la UE si reforma politicii agricole* », mais aussi des projets FAO, Rusu (2002) Alexandri et Leonte (2001). Ces programmes ont aussi profité de la disponibilité des données, de l'ouverture à l'Ouest dans les échanges scientifiques, mais plus encore de la stabilisation relative des sources de financement des recherches économiques (programmes nationaux, contrats institutions internationales issus de la Banque mondiale ou encore de la Commission Européenne - ouverture dans les programmes européens). Ce sont aussi les échanges universitaires, notamment au niveau des thèses qui ont permis ces échanges. Les derniers programmes européens RUDI (RUDI, 2010), S-Farm¹⁴ (Buchenrieder et Möllers, 2009) et SCARLED (Buchenrieder et Möllers, 2009) témoignent aussi de cette évolution, impulsée, pour partie, par des laboratoires particulièrement spécialisés sur les problématiques des pays de l'Est (notamment le LICOS, et l'IAMO).

Cet investissement de la recherche est aussi à relier avec l'entrée des nouveaux Etats membres dans l'UE et à la nécessaire approche de leurs caractéristiques en vue des futures politiques communes que l'UE souhaitait mettre en place. Concernant les plus proches voisins, la zone balkanique principalement mais aussi l'Ukraine, des travaux sont menés par des instituts qui tendent à se spécialiser sur cette zone géographique comme l'Université de Bologne (Portal of Central and Balkan Europe¹⁵) et le réseau des instituts méditerranéens¹⁶. Ces travaux n'abordent cependant que partiellement sur le contexte particulier de la Roumanie. Le programme S-FARM mis en place par l'IAMO se rapproche de notre problématique, mais en se concentrant plus particulièrement sur la Bulgarie et la Pologne. Le programme européen SCARLED a, quant à lui, plus explicitement traité de la Roumanie sous l'angle notamment de la question de la subsistance et de la pauvreté (SCARLED, D.7.3 : Salasan et Fritsch, 2009). Il a utilisé des données collectées au niveau local, parfois par les chercheurs eux-mêmes, et se situe dans un cadre théorique que l'on peut qualifier de néo-institutionnaliste. Le test d'hypothèse est construit en référence à un modèle théorique pour proposer des typologies de formes d'exploitations (Davidova et al., 2009b). Au niveau du cadre théorique, de la méthodologie et des bases de données utilisées, notre travail se différencie. Nous avons en effet investi la problématique des structures agricoles avec une entrée macro-économique qui aborde l'insertion dans l'économie nationale. La méthodologie employée s'inscrit dans le réalisme critique et met l'accent sur un nécessaires aller-retour entre données statistiques et enquêtes de terrain.

Notre recherche rencontre des complémentarités avec d'autres travaux, tels que la thèse en cours de Villemin-Cioloș sur la viticulture roumaine, les thèses de Darrot (2008) et Amblard (2006) ou encore ceux menés en science politique par Roger (2008), Lhomel (2010), Cioloș (2005), Luca (2009). La nécessité de confronter ces travaux et d'entretenir l'émulation a motivé la création du réseau Rural'Est de jeunes chercheurs et doctorants dès 2007, dont les activités ont appuyé et enrichi mes analyses tout au long des trois années de doctorat¹⁷. Cinq communications ou articles

¹⁴ EC JRC IPTS tender project S-FARM « Sustainability of Semi-subsistence Farming Systems in New Member State and Accessing Countries » : http://www.iamo.de/newsletter/0701/nl_0701_en.htm

¹⁵ [Www.pecob.eu](http://www.pecob.eu)

¹⁶ [Www.ciheam.org](http://www.ciheam.org)

¹⁷ www.ruralest.eu

réalisés dans ce cadre, ont permis la valorisation des travaux de recherche (Ghib et Villemin-Cioloş, 2009, Ghib et *al.*, 2009, Ghib et Luca, à paraître, Bignebat et *al.*, 2011, Darrot et Von Hirschhausen, 2011).

Ainsi, nous choisissons de traiter dans cette thèse l'évolution des structures de productions agricoles roumaines en reprenant les résultats et les observations fournis par ces travaux antérieurs ou en cours. Nous proposons d'actualiser certaines analyses mais surtout de construire un cadre d'analyse original permettant de relire les évolutions antérieures et d'appréhender les transformations observées. Avant de préciser les deux référents théoriques, nous revenons sur le positionnement plus général de la thèse caractérisé par une posture épistémologique visant à la compréhension de l'objet.

2. Un positionnement théorique adapté à l'objet d'étude

2.1. Une approche économique autour de l'objet

1. On peut trouver dans la littérature différentes définitions de l'économie. Dans ce maquis des approches, nous utiliserons deux apports principaux qui se rejoignent: celle du père de l'approche néo-classique Menger (1871 ed. 1950), et celle d'un auteur institutionnaliste Polanyi (1944 ed. 1983). Le mot *économique* aurait deux principaux sens qui ouvrent l'interprétation même de la discipline et permettent de construire les débats actuels. Le premier est un sens formel, attaché à la rareté, comme on l'observe dans les termes « *économiser* », « *économe* ». Le second, le sens substantif, est lié au fait que l'homme ne pourrait survivre sans les autres hommes et l'environnement qui l'entoure et lui fournit ses moyens de subsistance. Ce qui cimente une société ce sont les avantages réciproques que trouvent ses membres à procéder entre eux à des échanges, à collaborer ensemble à la production et à échanger des produits (Insel, 1994, p78). La science économique est alors la science de l'action humaine, au sens le plus large possible. A partir de là, l'objet tient de l'étude des choix faits par les agents dans un univers de rareté (Insel, 1994, p.78), et de l'étude des rapports des hommes aux biens.

Par ailleurs, la relation de l'économie à la société peut aussi être source de discussion entre le progrès de la connaissance et l'influence de l'action définie en tant que but des travaux économiques. Une typologie des fonctions de l'économiste détaille ces fonctions selon le cadre suivant (Mingat et al. 1985):

- A La contribution au progrès des connaissances
- B Le diagnostic économique
- C La technologie économique
- D Le conseil économique
- E L'expertise économique
- F Le plaidoyer économique
- G La défense ou la représentation d'un intérêt
- H La vulgarisation du savoir économique

Pour ce travail de recherche, nous nous situons principalement dans la fonction du « *diagnostic économique* », c'est-à-dire que nous tentons de répondre à une question précise, d'explicitation, en mobilisant toutes les connaissances théoriques, statistiques, factuelles qui nous paraissent utiles sans limitation *stricto-sensu* au domaine économique. Mingat et al. (1985) précisent que le chercheur dans cette posture « *y ajoute du jugement, du flair, ou de l'expérience et répond de façon argumentée mais non parfaitement rigoureuse* ». Cette recherche n'exclut cependant pas de mettre au jour des phénomènes hybrides entre deux types de sociétés (occidentale et ouest-européenne ou économie fonctionnelle et en transition) qui pourraient participer à placer ce travail dans une fonction de contribution « *au progrès de la connaissance* ».

La relative défaillance de rigueur soulignée ici, au sens de l'administration de la preuve, renvoie au contexte roumain d'informations limitées, bien que nous devions souligner le caractère de plus en plus fiable des bases de données et leurs mises à disposition facilitées pour les chercheurs ces dix dernières années. Nous parlerons alors de la construction de faits stylisés.

Par ailleurs, les fonctions de l'économiste font aussi écho aux buts de l'économie comme explicités par Mingat *et al.* (1985, pp 100-115). Si le but habituel est bien d'expliquer des phénomènes, il existe d'autres buts cognitifs que l'on poursuit pour eux-mêmes en tentant d'atteindre le premier. L'apport de connaissance est alors recherché parallèlement à la recherche de facteurs d'explication et d'interprétation des processus observés. Labrousse (2006, p26) pose aussi la question de la contextualisation de la recherche, en se demandant, si elle tend pour la science économique à être son objet ou sa ruine. Si elle reconnaît que la posture est périlleuse, elle défend néanmoins, la possibilité d'un « *espace entre prise en compte du contexte historique des sciences (dures) et production de connaissances vraies.* »

La science économique permet par conséquent, de révéler les relations de création, répartition et distribution des ressources rares. En d'autres mots, tout questionnement porte « *sur les faits, les forces et les relations concernant l'utilisation des ressources, la production et la distribution des biens et services, la répartition des revenus et des droits à l'utilisation des ressources produites et des ressources naturelles* » (Delorme et André, 1983, p.192). Pour répondre à ces questions, nous nous plaçons dans une approche d'abord explicative, plutôt que normative (Delorme et André, 1983) : « *analyser les économies telles qu'elles sont, et non pas telles qu'elles devraient être, voilà le projet implicite de diverses communautés* » (Boyer, 2003a, p.43 cités par Trouvé, 2007).

Un autre découpage des travaux de recherche en économie est relatif à la nature de la problématique posée. La finalité peut être l'avancée d'une instrumentation et donc avoir une vocation que l'on nommera scientifique et technique. L'ambition est alors de développer une technique afin de lui donner un caractère universel, utilisable sur différents objets. D'autres travaux de recherche s'attachent davantage à la compréhension d'un objet (Lewis, 2004) et cherchent à l'analyser le plus finement possible en mobilisant la méthodologie la plus appropriée qui soit. Pour Wilber et Harrison (1978), la principale tâche du scientifique moderne est alors de comprendre, interpréter et expliquer la réalité qui nous entoure.

En d'autres termes, selon Mingat *et al.* (1985) : « *le progrès de la pensée économique est sans doute pour une part dépendant de celui qui s'effectue dans les disciplines qui lui fournissent ses techniques, et prend la forme non seulement d'une meilleure analyse de problèmes donnés, mais aussi la capacité de définir les problèmes autrement ou de s'attaquer à des problèmes nouveaux* ».

L'objet de notre recherche, « les structures agricoles de production », renvoie à différentes échelles d'observations : l'individu, le ménage, le secteur agricole, les grands équilibres macro-économiques de la Roumanie et son insertion dans les échanges internationaux. Plus précisément, une réflexion spécifique doit être menée dès lors que nous analysons la forme d'organisation que prend le système d'exploitation de la terre qui peut être considéré comme une institution à part entière. Les choix entre l'exploitation individuelle, la sous-traitance des travaux mécanisés ou la participation à une association, sont en effet autant de formes choisies en réponse à la situation particulière passée ou

présente de chaque ménage agricole. Le statut de l'unité de production renseigne aussi au sujet de l'action économique qui est portée par le décideur. On distingue ainsi en partant des statuts d'exploitation différentes catégories d'organisation. Une enquête (couplée d'une étude législative) devrait permettre par la suite de préciser les ressorts des choix : incitation fiscale, par défaut, représentation, accès à certains marchés... En résumé, les agriculteurs roumains ou ceux qui sont reconnus comme tels, évoluent sous diverses contraintes que l'on peut classer de la façon suivante :

1. Des contraintes liées à leur connaissance, l'information disponible, leur capital humain...
2. Des contraintes physiques pour l'exploitation (climat, zones défavorisées) ou pour les travailleurs (âge, sexe, santé, mobilité)
3. Des contraintes économiques (rentabilité de l'exploitation, sa performance, les prix de marché, les capacités de reproduction de sa force de travail...)
4. Des contraintes liées aux institutions qui influent sur eux (lois, normes sociales, pratiques enracinées...)

Les facteurs agissant sur leurs évolutions tiennent donc à la fois de ces différents registres. Ce travail de thèse cherchera à identifier, dans ces différents champs de contraintes les facteurs intervenant dans l'explication de la croissance, de la diminution, de la stagnation de la taille et de la structure des ménages et entreprises agricoles. Cette recherche se focalise donc explicitement sur la compréhension d'un objet : **l'évolution des structures des exploitations agricoles en Roumanie**. Pour ce faire, nous optons pour une approche économique qui s'appuie sur les apports de l'école française d'économie rurale et mobilise des concepts issus de l'économie institutionnaliste et de l'économie du développement. Nous nous situons plus particulièrement dans le champ de l'économie du développement agricole et rural avec pour objet un pays qualifié « en voie de transition ». Même si ces deux ensembles se recouvrent parfois, nous présenterons successivement les arguments de cette construction, notamment les raisons du focus particulier sur l'économie institutionnaliste. Nous restons dans la visée des réalistes critiques pour qui la recherche a plus de chance de porter des fruits si elle utilise des outils qui sont en adéquation avec la nature des matériaux socio-économiques des investigations (Lewis, 2004). Nous adoptons aussi le découpage du monde socio-économique que le courant des réalistes critiques propose en 3 domaines ontologiques distincts: **l'actuel** (état actuel des affaires et des évènements, qui inclut les actions et pratiques des agents), **l'empirique** (notre expérience sensoriel de l'actuel), et le « **domaine** »/ *real* qui sous-tend les structures sociales et qui contraint et permet dans le même temps, les activités des agents économiques (Lewis, 2004).

2.2. Apports et limites de l'école française d'Economie Rurale

L'étude de l'évolution des structures de production agricoles a été au centre des préoccupations des économistes ruraux français des années 1950 aux années 1980. Les principaux débats portaient sur le modèle d'exploitation agricole à promouvoir afin de favoriser l'augmentation de la productivité des agriculteurs, et ainsi diminuer les coûts de production des biens alimentaires, et permettre l'exode agricole vers un secteur industriel en forte croissance. Si les questions qui étaient alors posées ont souvent été proches de celles qui sont posées actuellement en Roumanie, le contexte macro-économique global est totalement différent et les enjeux ne sont pas de même nature. Nous ne sommes pas en effet dans un contexte soutenant la parité de revenu agricole avec les autres secteurs comme cela a été porté en France par les lois d'orientation agricole de 1960-62 (Barthélemy et *al.*, 2003). En Roumanie, l'activité agricole est pour la plupart des structures une activité par défaut qui sert d'amortisseur social, La valorisation rationnelle des ressources en leur possession est soumise aux besoins et capacités de la famille. Notre formation agronomique, tout comme l'unité de recherche à laquelle nous appartenons, nous ont naturellement encouragées à nous inscrire dans la lignée de l'école française de l'économie rurale, « *dans la mesure où elle considère l'agriculture en France d'un point de vue « holistique », donnant certes une importance à l'efficacité du marché, mais prenant aussi en compte les coûts sociaux et humains des tendances d'évolution du marché et des changements politiques* ». (Moyer interviewé par Petit, 2000). Les économistes ruraux français liaient étroitement dynamiques productives et dynamiques institutionnelles, et privilégiaient des méthodes d'observation utilisant à la fois des données statistiques et des enquêtes de terrains

Pour Malassis (1979), l'activité agricole doit être réinsérée dans un ensemble économique complexe, en intégrant l'analyse des unités de production agricole dans leurs relations avec les secteurs amont et aval de l'agriculture. Kroll avec une approche régulationniste (Kroll, 1987, 1990) poursuit cette idée en posant les évolutions agricoles en rapport aux contextes macro-économiques et politiques dans lesquelles elles évoluent. L'agriculture peut alors être étudiée avec une articulation plus générale à la société. Boussard (1987) a posé la question de l'application de la théorie économique à l'activité agricole. Nous retiendrons plus particulièrement son apport dans le débat sur la présence d'économies d'échelle, qu'il trouve croissantes mais, plafonnées au-delà d'un certain seuil. Enfin, c'est l'économie des filières et l'économie territoriale qui y sont abordées. L'économie rurale française reste donc une entité large même si la question de son existence en tant que discipline à part entière a été posée (au sein du numéro 200 d'Economie Rurale) en 1990 (Servolin, 1990)¹⁸.

Nous adoptons explicitement dans ce travail une approche compréhensive et reprendrons les premières observations faites par Barthélemy et *al.* (2003) sur l'activité agricole pour construire notre démarche théorique. Le premier point qu'ils soulignent, est que l'activité agricole est forte d'un caractère familial, qui ne présente pas de séparation entre l'activité productive et les relations familiales, ni entre le capital de l'entreprise et le patrimoine familial. Nous ne pourrions pas séparer ces deux finalités pour la majorité des structures, d'autant plus que, dans le cas roumain, l'absence de définition de l'agriculture donne une vision large de l'activité agricole. Dans ce contexte,

¹⁸ Colin (1990) souligne par ailleurs les proximités entre l'école française d'économie rurale et de l'ancienne école institutionnaliste américaine, mais déplore le manque de ponts entre ces deux courants, notamment par manque d'effort épistémologique de la part de l'école française.

l'autoconsommation (à destination de la famille élargie) nous paraît essentielle à prendre en compte comme stratégie dans les trajectoires des exploitations.

Le second point que nous reprendrons de Barthélemy et *al.* (2003) est l'hypothèse d'évolution des caractéristiques de l'activité agricole : « *La famille se « modernise », le statut de la propriété foncière agricole change afin de laisser place aux exigences de la professionnalisation et de l'entreprise* ». Cette dynamique est complétée en Roumanie par des mutations importantes dans les compositions des familles. La maisonnée tri-générationnelle observée (Stan, 2005) se modifie : la décohabitation entre générations, tout comme les relations avec les membres de la famille résidant en ville, implique une reconfiguration de la stratégie agricole de la maisonnée. Ces auteurs mettent en évidence un « dualisme comportemental » des agriculteurs français partagés entre des objectifs d'insertion au marché et des objectifs patrimoniaux. Si ce « dualisme comportemental » est aussi bien présent en Roumanie, durant la période économique difficile que nous étudions, c'est nettement la logique patrimoniale qui prévaut. L'activité agricole est pour la plupart des familles agricoles roumaines une activité par défaut qui sert d'amortisseur social. La valorisation rationnelle des ressources en leurs possessions est soumise aux besoins et capacités de la famille. Aussi, l'enjeu de notre recherche ne portera pas tant sur le patrimoine que sur la logique de production.

Enfin, nous garderons une place importante pour les interactions entre l'évolution des structures agricoles et le contexte législatif de la politique agricole et rurale. Plus généralement, nous prêterons une attention particulière aux statuts légaux et coutumiers. Nous observerons « *les ajustements continuels opérés entre les règles juridiques et les processus économiques* » (Kirat, 2001, p.17 cité par Barthélemy et *al.*, 2003).

2.3. L'économie du développement

L'économie du développement n'est pas une discipline en soi, ni un courant de pensée mais une branche de l'économie qui applique l'analyse économique à l'étude des problèmes économiques, sociaux, environnementaux et institutionnels que rencontrent les pays dits en développement. Nous mobilisons tout particulièrement au travers des questions de développement, les questions agricoles et rurales. Nous investirons aussi plus spécifiquement les auteurs travaillant dans ces champs sur les pays dits en transition.

Les instruments économiques utilisés varient selon les auteurs que nous pouvons rattacher à l'économie du développement : ils relèvent néanmoins principalement de la macro-économie et de la micro-économie sur une base néo-classique. En reconnaissant les spécificités de l'activité agricole d'une part, et les contextes des économies en transition d'autre part, nous étudierons plus particulièrement les auteurs du courant néo-institutionnaliste (Swinnen, 1999, Amblard et Colin, 2006).

En premier lieu, les approches du courant néo-classique permettront la mise au jour des facteurs individuels, c'est-à-dire la recherche de l'utilisation efficace des ressources rares par les agents économiques, reconnus comme autonomes (Colin, 1990). Pour cela, la littérature ayant trait à la démographie des firmes appliquée à l'agriculture sera mobilisée (voir § 4.2., chapitre 1). Des calculs micro-économiques permettront par ailleurs de tester l'attractivité d'une mesure pour des individus

qui souhaitent quitter l'activité agricole. Ce sont les choix individuels gouvernés par les seules motivations économiques qui seront alors pris en compte.

Ainsi, l'outil de travail premier de cette activité, le foncier, la différencie d'une activité économique classique. Comme le notait Kautsky, « *les moyens de production dans l'industrie peuvent être multipliés à volonté, tandis qu'en agriculture, le moyen essentiel de production, le sol, a, dans des conditions données, une étendue donnée, et ne peut être augmenté à volonté* » (Kautsky, 1900). L'analyse de la question foncière est donc importante. Pour expliquer l'évolution de la répartition du foncier, Chayanov (1923 *ed.* 1966) fut un fondateur de sa relation au cycle de vie des familles paysannes au travers du recensement et du traitement d'un très grand nombre de données statistiques en Russie. La famille ajuste sa quantité de terre à sa force de travail selon la répartition entre consommateurs et producteurs en son sein. Chayanov a mis alors en évidence des cycles récurrents sur des périodes longues¹⁹. Par ailleurs, il critiqua l'approche des théories (classiques et néoclassiques) du comportement des entreprises qui se fondent sur les relations quantitatives entre 4 facteurs (travail, capital, terre et entrepreneur/profit). Pour Chayanov, en effet, les exploitations familiales paysannes n'embauchent pas de salariés ni ne payent de salaires. Il devient alors impossible de tenir le même raisonnement en l'absence d'une de ces catégories de facteur. Cependant, malgré une volonté de distinction du cadre d'analyse analysant l'économie paysanne, l'*agrarianisme*, dont Chayanov était un des piliers, n'a pas réussi à construire une vraie théorie à partir de son sujet (Georgescu-Roegen, 1960). Georgescu-Roegen reprendra plus tard ces tentatives théoriques et faisant un retour sur la doctrine des *Narodniki*²⁰ et des travaux de Chayanov, adoptera une démarche institutionnaliste de l'économie paysanne, alors définie à partir de la famille et du village (Dannequin et Diemer, 1999).

Le foncier agricole a aussi été largement abordé au travers des contrats qui relient les propriétaires et les agriculteurs mais aussi concernent l'accession à la terre dans des contextes fonciers non stabilisés (Colin, 2004). L'approche a poussé ces chercheurs à mobiliser pour cette étude des référentiels néo-institutionnalistes comme dans les travaux de Amblard et Colin (2006).

L'économie du développement a aussi connu des bouleversements notamment sur la remise en cause des supposées non rationalités des agriculteurs dans les pays en voie de développement : Schultz (1964) renverse le débat en posant que les agriculteurs traditionnels ont trouvé l'optimum de leur situation par un processus d'essais et d'erreurs au cours des siècles. Seul l'apport d'éléments nouveaux, notamment de technologies nouvelles, peut les amener à transformer leurs pratiques traditionnelles.

Au sein de l'économie du développement, l'étude des pays de l'Est dans leur globalité a été investie par de nombreux chercheurs. On retrouve plus particulièrement un noyau important autour de Swinnen en Belgique, Pays-bas et en Angleterre ainsi que de Davidova, Lerman pour les pays de la CEI, Pouliquen en France ou encore le centre IAMO en Allemagne. Leur approche est généralement

¹⁹ La famille paysanne est ainsi une entité économique à part entière qui se livre, à une sorte « d'auto-exploitation » en déterminant elle-même la surface agricole à exploiter (Dannequin et Diemer, 1999).

²⁰ Les Narodniki sont les porteurs d'un mouvement social réformateur de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle en Russie. Ils décidèrent « d'aller au peuple » pour mieux définir les contours du champ d'étude de la communauté paysanne (Dannequin et Diemer, 1999). Chayanov et Georgescu-Roegen se basèrent sur ces premières analyses pour définir leurs propres analyses ultérieures des communautés paysannes.

macro-économique (Pouliquen 2001 a, b, Lerman, 2001, 2004), dans le cadre de l'économie néo-classique ou qui tendent vers l'économie néo-institutionnaliste (Davidova et *al.*, 2009a et b, Buchenrieder et Möllers, 2009, Swinnen et *al.*, 1997, 2005, Swinnen, 1999).

La problématique de l'autoconsommation est abordée dans l'économie du développement au travers des stratégies des agents face aux évolutions des prix²¹. Par ailleurs, les défaillances de marché ou les coûts de transaction sont pris en compte comme dans les travaux réalisés dans le cadre du programme européen SCARLED (Davidova et *al.*, 2009b). Dans ce programme, après avoir défini leur objet autour du degré de participation au marché (> 50% des produits autoconsommés : orientation subsistance, <50% : orientation commerciale), les auteurs analysent les théories de la non participation au marché. Ils identifient trois théories principales : celles des coûts de transaction, les difficultés à atteindre les standards agricoles, et les bénéfices non monétaires de la consommation de sa propre production. Les coûts de transaction font référence aux coûts qui apparaissent dans les échanges économiques. Il s'agit d'une première dérogation aux conditions de concurrence pure et parfaite. Cette théorie abordée par Coase (1937) a été ensuite formalisée par Williamson (2000). Elle soutient que toute transaction économique engendre des coûts préalables à sa réalisation : coûts liés à la recherche d'informations, à la négociation et à la protection de la transaction en jeu. Ce sont ces coûts qui expliquent pour Sadoulet et de Janvry (1995) l'isolement du marché, en autosuffisance.

Kostov et Lingard (2002) soulignent le poids plus important de ces coûts dans des marchés en expansion et non stabilisés comme le sont les marchés agricoles des NEM. Dans le cas de notre contexte d'étude, ces coûts ont été prouvés comme particulièrement importants du fait d'un foncier très morcelé mais aussi au niveau de l'aval des filières. Les coûts augmentent du fait d'une collecte de la production auprès d'un grand nombre de petits producteurs plutôt que de collecter auprès d'un nombre réduit de grands producteurs (Swinnen, 2005; Gorton et *al.*, 2006). A l'inverse, cette dispersion de l'offre a pour conséquence la baisse des prix d'achats pour les transformateurs. L'absence d'organisation permettant une négociation sur les prix conduit parfois à des ventes à perte pour les producteurs (Ghib et Villemin-Cioloş, 2009). Ces observations ont conduit à formuler des recommandations pour la création de structures coopératives de commercialisation. La seconde approche identifiée par le programme SCARLED porte sur les barrières en termes de standards de qualité (Reardon et Hopkins, 2006 cité par SCARLED). Les coûts d'accréditation apparaissent prohibitifs pour de faibles volumes de production. Enfin, la dernière approche se réfère aux bénéfices non monétaires du fait d'autoconsommer sa production. Le contexte de changement de régime macro-économique qu'ont subi les anciens pays communistes depuis une vingtaine d'année serait source, d'une part, d'une multiplication des défaillances de marché, notamment informationnelles, d'autre part de l'émergence d'un statut particulier qualifié de « transitionnel » sur lequel nous reviendrons.

Au final, les travaux en économie du développement peuvent être définis davantage selon l'objet d'étude que par référence à une discipline ou une école de pensée. Toutefois, les apports des courants néo-classiques et néo-institutionnalistes prédominent. L'économie néo-classique privilégie les préférences de l'agent individuel dans un contexte de concurrence pure et parfaite. Cette approche nous permet de percevoir les tendances de fond des évolutions des structures agricoles. En

²¹ Pour une étude récente des évolutions en fonction des variations saisonnières voir Vergez (2008)

outre, ce cadre sera mobilisé pour aborder les problèmes liés à la modernisation et aux articulations entre secteurs. Le cadre néo-institutionnaliste permet quant à lui, de prendre en compte quelques unes des défaillances de marché qui perturbent cet accord d'ensemble et les tendances attendues. Nous avons notamment vu l'apport des coûts de transaction. Il n'en reste pas moins que dans un contexte politique et économique avec des mutations fortes, il nous manque une entrée pour comprendre les évolutions des structures agricoles de production, entités hybrides entre le ménage et l'entreprise, dans un contexte agricole fortement articulé au contexte socio-économique environnant. Ces deux cadres ne permettent pas notamment de rendre compte des évolutions législatives qui nous semblent centrales pour cette période de forte instabilité. Georgescu-Roegen va même plus loin en postulant que « *une fois que l'on réalise qu'un système de théorie économique est caractérisé exclusivement par des traits institutionnels, il devient évident que ni le Marxisme, ni la théorie standard sont valides dans leur ensemble pour l'analyse d'économies non-capitalistes, i.e., l'économie de sociétés dans lesquelles une partie ou toutes les institutions capitalistes sont absentes* » (Georgescu-Roegen, 1960).

Nous tenions à présenter de manière plus spécifique le courant économique institutionnaliste pour lequel l'objet n'est plus spécifié mais qui se base sur le registre explicatif. Nous allons donc détailler dans la partie suivante le courant de pensée institutionnaliste dont les travaux pionniers datent des années 1920 aux Etats-Unis. Il s'agit principalement de l'introduction du temps et de l'espace dans l'analyse (Granier, 2001). En premier lieu nous abordons l'espace au regard des critères macroéconomiques, notamment en reconnaissant un caractère particulier à la Roumanie au regard des autres pays qui l'entourent et qui sont reconnus pour avoir des parcours similaires ou des conditions similaires (comparaisons autres NEM et avec la France des années 1960). En second lieu, nous traitons la question de l'espace au travers des différenciations régionales voire départementales avec une étude sur le rôle des facteurs géographiques sur l'évolution des structures. Le facteur temps est considéré essentiel dans notre recherche aussi bien en termes d'éléments explicatifs des inerties que de stimulations des évolutions, notamment dans son rôle dans la constitution des institutions principalement retenues pour l'analyse : la juridiction foncière et le rapport à l'autoconsommation.

2.4. L'économie institutionnaliste historique

La question de l'évolution des structures agricoles de production en Roumanie ne peut se faire sans prendre en compte les paramètres mis au jour par les travaux préexistants sur ces questions. Ainsi la stratégie d'autoconsommation des ménages *via* le « retour paysan » des années 1990 mais aussi les législations foncières et agricoles successives, fruits des compromis entre les acteurs agricoles et politiques, nous paraissent centrales dans l'explication de ces évolutions. Leur prise en compte nécessite de mobiliser un cadre plus large que celui des néo-institutionnalistes et plus encore des néo-classiques. Par ailleurs, nous mobilisons les apports méthodologiques et de l'administration de la preuve du cadre institutionnaliste pour répondre à un contexte de données rares ou difficiles à traiter. Nous nous intéressons aussi à son aspect dynamique pris en compte par la définition historique des institutions.

L'intérêt d'opter pour un cadre théorique institutionnaliste est son caractère ouvert et non exclusif des apports des autres cadres. Labrousse (2006) souligne la compatibilité de ce courant de pensée

avec de très nombreux courants en sciences sociales. En effet, le cadre de l'ancienne école institutionnaliste choisi est additionnel : il reconnaît l'individualisme méthodologique mais ne limite pas l'explication de la réalité à ce seul cadre et insère du temps, de l'espace mais aussi des habitudes à son cadre explicatif. Boland (1979) par exemple ne remet pas en cause la théorie néo-classique mais la considère comme un cas très particulier dans le cadre de sa théorie de l'information. L'articulation de ces cadres n'est cependant pas évidente et fait l'objet de débats entre les institutionnalistes (Colin, 1990). Certains perçoivent leur approche plus en termes de complémentarité que de substantialité par rapport à la théorie néo-classique, s'appuyant notamment sur l'adaptation du choix de l'approche au problème étudié (Knight, 1952 cité par Colin, 1990).

D'autres comme Gruchy (1987, cité par Colin, 1990), pensent cette complémentarité impossible lorsque l'on prend en compte les paradigmes qui sous-tendent les deux approches théoriques. Pour lui, l'institutionnalisme n'est pas une extension de la théorie néo-classique mais une reconstruction de la science économique et les emprunts à la théorie néo-classique se limitent à des éléments techniques. Leur texte présente la démarche institutionnaliste non pas comme un corpus théorique mais comme une démarche commune de recherche. La caractérisation de cette démarche se fait par la reconnaissance de thèmes multiples influençant l'état observé dont les institutions sont responsables. La priorisation de ces thèmes, c'est-à-dire la recherche d'un thème récurrent qui peut prendre la forme d'une pratique acceptée, d'une norme culturelle, d'un mode de production particulier qui conditionne plus ou moins tout le reste, se fait par la « socialisation du chercheur » ou plutôt de son statut d'observateur. Georgescu-Roegen (1960) parlait déjà de la nécessité d'une connaissance intuitive des traits culturels basiques d'une société pour établir les bases de sa théorie économique. Wilber et Harisson (1978) décrivent de manière précise la méthodologie portée par l'analyse holiste²², notamment présentée par la philosophie de Kaplan (1964) et Diesing (1971).

Nous avons choisi de présenter séparément ce cadre d'analyse, de manière à réaliser un focus sur ce qu'il apporte à notre analyse par rapport aux travaux antérieurs sur le même objet. Enfin, nous partageons la vision de l'économie institutionnaliste considérant que les comportements des agents économiques varient dans l'espace et le temps et qu'ils ont une dimension sociale (Caire, 1996). En outre, parce qu'elle intègre la dimension historique, peu présente dans l'économie néo-classique formalisée, l'économie institutionnaliste nous fournit un cadre particulièrement pertinent et bien adapté aux questions posées, notamment sur l'identification des facteurs qui influencent l'évolution des structures agricoles. Or on sait que dans ce domaine l'imperfection des marchés prévaut, et que de nombreuses règles et normes d'organisation se développent pour encadrer les dispositifs de répartition d'accumulation et d'échange des facteurs de production, notamment du foncier.

En premier lieu, il convient de lever toute ambiguïté sur ce que l'on nomme institution, ce terme étant trop souvent lié aux seules institutions étatiques ou d'action publique, ou encore associé à la simple notion d'organisation (Colin, 1990).

²² Le holisme est souvent attribué à la démarche institutionnaliste même si certains s'en défendent (Raveaud, 2004 à propos des conventionnalistes, p.17), ou la pense mal définie et lui préfère le terme d'interactionnisme (prise en compte simultanée des intentions et des structures) (Colin, 1990).

2.4.1. Définition

Selon les institutionnalistes, la notion d'institution recouvre l'ensemble des règles, de normes et d'organisations sociales qui structurent des formations sociales et ordonnent les rapports économiques, sociaux, politiques et culturels dans la durée²³ (Chavance, 2007). Une acception complémentaire définit les institutions comme « *un ensemble de relations entre individus, qui définissent leurs droits, leur exposition aux droits des autres, leurs privilèges et responsabilités* » (Schmid, 1972, cité par Colin, 1990). Le marché, l'héritage, la propriété privée, sont ainsi des institutions (Colin, 1990). L'économie institutionnaliste est ici abordée par les apports de *l'ancienne économie institutionnaliste* représentée particulièrement par Veblen et Commons, mais aussi par l'apport particulier de Polanyi et sa définition de l'économie et des marchés.

A l'origine même de l'institutionnalisme, l'école historique allemande et Schmoller parlent d'institutions et d'organes (Chavance, 2007) : « *Par institutions politiques, juridiques, économiques, nous comprenons un arrangement pris sur un point particulier de la vie de la communauté, servant des buts donnés, arrivé à une existence et à un développement propre, qui sert de cadre, de moule à l'action des générations successives pour des centaines ou des milliers d'années* » (Schmoller 1900, cité par Chavance, 2007). L'organe correspond au côté personnel de l'institution; le mariage est l'institution, la famille l'organe. La famille, les sociétés, les corporations, les confraternités, les communes, les entreprises, l'Etat, sont des organes essentiels de la vie sociale (Schmoller 1900, cité par Chavance 2007).

L'économie institutionnaliste est traversée par d'importants débats théoriques sur ce concept d'institution, mais aussi sur sa place dans l'économie: est-ce une donnée, l'explication d'une non-optimalité ou encore un facteur plus structurant de la relation économique ? De même, comment expliquer son existence : est-ce de par son efficacité, des jeux de pouvoirs, du hasard ou bien encore comme le fruit d'une construction sociale collective ? Nous les appréhenderons au travers du droit et de la coutume (Chavance, 2007) et reprendrons l'idée que les individus peuvent être membres de plusieurs organisations, laissant ainsi de côté assez rapidement les analyses structuralistes et marxistes qui considèrent que l'individu n'a qu'une très faible capacité d'autonomie à l'intérieur de sa structure sociale d'appartenance. L'économie, comme la société représente alors des ensembles complexes d'organisations depuis les plus petites comme la famille jusqu'à la plus grande et englobante, l'Etat. (Chavance, 2007). Commons (1934), reconnu comme un des fondateurs de l'économie institutionnaliste avec Veblen, parle lui d'organisations actives ou « *going concern* ».

Analysant le rôle de l'action collective dans le fonctionnement du système économique, Commons (1934) définit les institutions comme des actions collectives en contrôle, libération et expansion de l'action individuelle. Ainsi, les institutions aident les individus. Cette relation de dépendance est au fondement d'une mise en évidence de la nécessité d'une forme de coercition. Les institutions sont une nécessité pour l'existence même de l'action individuelle (Barthélémy et al., 2003). Chaque individu institutionnalisé est libéré et contraint par l'action collective dont il est membre. L'individu tire sa rationalité des institutions auxquelles il participe. L'agent rationnel coordonne son action à

²³ On doit notamment le dépassement de la notion de simple organisation à d'autres formes de structures sociales à Hamilton (1919).

celle des autres et ceci dans le long terme dans un environnement contingent. Le contrôle permissif et contraignant de l'action collective est permis par les "*going concerns*" (lois, constitutions, etc.) ou les règles inorganisées (coutumes, tabous, etc.). Les actions collectives regroupent tous les types de coutumes inorganisés jusqu'aux "*going concerns*" organisés comme la famille, les corporations, les associations de commerçants, les unions de commerçants, le système de réserve, l'Etat.

Les règles de fonctionnement des actions collectives ou "*working rules*" définissent et délimitent les actions individuelles en précisant ce que chacun peut, ne peut, doit, ne doit, pourrait ou ne pourrait pas faire. L'individu peut ou ne peut pas, parce que, l'action collective dans laquelle il s'inscrit peut ou ne peut pas lui venir en aide dans certaines circonstances. Il doit ou ne doit pas, parce que, l'action collective dans laquelle il s'inscrit peut le contraindre ou l'obliger. Il pourrait, parce que, l'action collective peut l'autoriser et le protéger. Il ne pourrait pas, parce que l'action collective peut le prévenir.

L'influence des institutions sur l'économie peut aussi avoir différentes acceptions : l'insertion ou « *embedded* » pour Polanyi (1944 *ed.* 1983) influence les comportements (Swedberg, et *al.*, 1994), influence des transactions de Commons, avec ou non un rôle de substitut à la défaillance d'informations. Selon Caire (1996), les hétérodoxes dont font partie les institutionnalistes se définissent par la place qu'ils donnent à l'économie: elle fait partie intégrante du système socio-culturel et ne peut donc pas être réduite aux seules relations marchandes. Enfin, ils considèrent que le pouvoir et les conflits sont au cœur de l'économie et que la place de chacun influe sur le comportement des agents. Dans le cadre des principes de la philosophie pragmatique, et donc d'une approche réaliste du comportement humain, l'acteur individuel est replacé dans un contexte fait d'incertitudes et de changements. Et dans cet environnement, l'individu accumulera des expériences, des habitudes dans sa façon de réagir, en un mot des conduites (Granier, 2001, p.9). Celles-ci pourront naturellement être évolutives en fonction des expériences nouvelles. En contexte d'incertitude ou complexe, les agents ont besoin pour décider et agir d'anticipations stables et réciproques ainsi que de la connaissance des droits et devoirs de chacun (Boland, 1979). L'institution dirige donc les comportements en période d'aveuglement mais aussi de façon anticipée, par habitude (Veblen, 1998/1970), même lorsqu'ils disposent d'une meilleure information. Elle est un état de droit que Chavance (2007) nomme « mutualité praticable » qui fournit une relative sécurité des anticipations. Par ailleurs, pour garder la souplesse du cadre d'analyse, nous considérons que des arrangements institutionnels peuvent correspondre à des fonctions qui sont très éloignées de celles pour lesquelles elles étaient initialement conçues par leur promoteur. Elles peuvent aussi affecter, ou plus simplement refléter ou renforcer, l'équilibre des pouvoir prévalant au sein des groupes sociaux et elles peuvent devenir des ressources plutôt que de simples contraintes, pour des acteurs qui contestent les types de pratiques considérées comme appropriées ou souhaitables (Thelen, 2003).

Pour les roumains, la sortie du communisme est une période de remise en cause de ces transactions. Les routines²⁴ acquises sous le communisme évoluent sous un contexte extérieur différent, plus

²⁴ Pour Commons (1934), les transactions dites « routinières » sont celles qui ne nécessitent pas une attention constante et une délibération consciente. Elles concernent des problèmes connus et sont l'objet d'une régulation avérée par le passé. Elles sont caractérisées par leur répétition dans le temps et ne nécessitent aucun processus d'apprentissage. Les transactions dites « stratégiques » concernent des situations nouvelles ou portant de nouvelles opportunités, et pour lesquelles les habitudes deviennent inadaptées (Bazzoli, 1999).

ouvert, et dans le même temps les restitutions foncières conjuguées à la récession économique ont réveillé des anciennes habitudes de culture des terres et modes d'organisation telles que les gardes communes des animaux. L'entrechoquement de ces différentes institutions avec un individualisme valorisé par le référentiel économique capitaliste, forment un système complexe auquel nous devons en plus rajouter la perte des repères d'ordre informationnels, et institutionnels tels que le marché, la distribution et la répartition des richesses. Cette perte de repère est due à un changement rapide de l'organisation des institutions d'encadrement agricole et de marché, ainsi que par l'absence de ces institutions pendant les 40 années de communisme. Dans ce contexte l'agriculture se trouve en première ligne de par son caractère primaire dans les besoins des populations et des choix faits sur le foncier.

L'approche institutionnaliste impose par ailleurs une référence aux secteurs non-économiques de la société (Granier, 2001). Pour autant le rôle de l'individu et de sa rationalité n'est pas nécessairement nié par les anciens institutionnalistes. Mais son rôle ne réduit pas seulement à une optimisation permanente, intervenant dans un environnement donné et immuable (Commons, 1931).

Le contexte roumain post-communiste illustre admirablement la non immuabilité du système. A l'inverse, à partir de l'analyse des seules institutions il n'est pas possible de mener une analyse des changements en cours car de fortes turbulences rendent fortement instables les règles et les formes d'organisation sociale. Nous nous approcherons de la réalité en conjuguant une lecture des institutions et de leur instabilité et une appréhension des stabilités présentes dans les référentiels. A la croisée des chemins historiques, les influences et les mutations sont nombreuses, ainsi que leurs causes. Nous nous concentrerons sur les facteurs des mutations des structures agricoles et pour cela focaliserons nos efforts sur deux types d'institutions reconnues comme majoritaires : **la législation foncière, de la politique agricole et rurale, et sur le rapport à l'autoconsommation des ménages dans l'évolution des structures.**

Après les avoir définies, il nous faut comprendre les causes de la naissance des institutions. Thelen (2003) relève trois acceptions principales non-historiques de la mise en place des institutions qui participent à l'analyse ultérieure et à la construction du cadre général : une fonctionnaliste, une politique et une culturelle.

L'acception fonctionnaliste permet d'expliquer les institutions par leur capacité à résoudre des problèmes d'actions collectives notamment par la réduction de l'incertitude, garantir les engagements, faciliter les transactions. On retrouve ici les travaux de Boland (1979) qui lie les institutions comme mode de correction de la défaillance de marché sur l'information. Boland (1979) propose une critique méthodologique interne de la théorie néo-classique. Il dresse un parallèle entre institutions et informations. Dans la théorie néo-classique, l'agent (*decision-maker*) réussit ses décisions à tous les coups, car il est détenteur d'une information complète. Or comment se procure-t-il cette information? Boland montre que le programme néo-classique est dépourvu méthodologiquement pour expliquer l'évolution de la structure organisationnelle (*institutions*) d'une économie comme conséquence dynamique des contraintes d'optimisation. Pour expliquer la dynamique des institutions, il souligne la place de l'information et pense que les institutions ne doivent pas être réduites à des contraintes statiques sur la décision de l'individu. Selon lui, les institutions jouent un rôle primordial dans l'apport d'informations nécessaires à un décideur pour

être en interaction avec les autres décideurs individuels.

Par ailleurs, pour expliquer la dynamique des institutions il les définit selon deux natures différentes: **les institutions de consensus**, « à la base », qui sont informelles et naissent d'un consensus limité dans le temps et l'espace, et **les institutions concrètes** qui sont la traduction sous forme formelle (textes de lois, constitutions, réglementations...) des institutions de consensus. La dynamique apparaît dans la dialectique entre ces institutions et les problèmes sociaux auxquelles elles sont sensées répondre.

Les défaillances d'information peuvent en effet être vues comme des catalyseurs de la formation des institutions. Les acteurs évoluent en aveugle et mettent en place des institutions pour avancer. Il s'agit d'une connaissance collective en évolution selon les erreurs et réussites de chacun. Se met en place une norme qui guide l'action économique. Elle est entretenue même en cas d'information ponctuelle, en prévision d'un retour à l'état non informationnel ou risqué. Le contexte roumain est particulièrement percutant pour cela au travers des crises traversées. On voit comment la relation à l'activité agricole et aux marchés agricoles en place à la fin du communisme sur les lopins de terre a été déterminante pour les choix des années qui ont suivi. La crise de la fin des années 90 a continué à cristalliser ces modes de vie, ou survie. On peut émettre l'hypothèse qu'il faudra une longue période de stabilité et de « *bien être* » économique pour permettre à la population de changer ses normes et d'avoir une confiance entière dans cette nouvelle institution qu'est le marché et le salariat privé.

Les travaux de Boland (1979) insistent spécialement sur ce déficit informationnel dans la formation des institutions. Dans le cas roumain, on retrouve la traduction de cette idée dans les travaux de Von Hirschhausen (1997) et Stan (2005) : le changement radical de mode de production pour une majorité des surface rétrocedées a été aussi accompagné par une perte de l'information par les ingénieurs agronomes, auparavant en charge des CAP (Cooperativa Agricole de Production) ou IAS (ferme d'état) Le manque de représentation des petites exploitations, la faible mobilité de ses membres (par bassin de « marchés locaux ») les installent dans une ignorance des prix de marché, de la législation, des débouchés... On tentera de mettre en évidence les normes locales établies pour y faire face.

Thelen (2003) associe aussi cette vision aux théoriciens du choix social. Dans cette approche les institutions peuvent évoluer suite à des interactions répétées et à des effets d'apprentissage, dans la mesure où « *les individus forgent des outils, y compris des règles, pour améliorer la structure des situations récurrentes auxquelles ils sont confrontés* » (Ostrom, 1999).

Enfin, des versions plus souples de l'orthodoxie comme la nouvelle économie institutionnelle ou les modèles de la théorie des jeux, rejoignent cette approche : ils partent de l'idée que les institutions sont créées par les individus dans le cadre de leur stratégie de maximisation (Caire, 1996). Cette approche porte de façon globale un sous-entendu de l'efficience des institutions que nous discuterons plus loin.

Une autre approche est celle de **la distribution du pouvoir et d'une négociation stratégique entre les acteurs sociaux** (Knight 1999 cité par Thelen, 2003). La formation des institutions est pour

certain le fruit de jeux de pouvoir ou pour d'autres de rapports de force, notamment les institutionnalistes américains. Elle se distingue cependant de l'analyse marxiste en ne s'arrêtant pas aux rapports de force liés aux luttes des classes. En effet, à une représentation de la théorie de l'exploitation marxiste en termes de conflits purs et simples, on peut opposer une représentation en termes de compromis, de régulation des conflits et d'interdépendances des valeurs des différents groupes économiques et sociaux, qui est celle des auteurs institutionnalistes (COREI, 1995). Veblen et Commons voyaient ces rapports de force au sein même des entreprises. Veblen identifiait des luttes entre les habitudes de pensée propres aux affaires contre les habitudes de pensées instrumentales des ingénieurs. Commons, se dirigea vers les conflits entre travail et capital. (COREI, 1995).

Cette approche nécessite une identification précise des parties en jeu, même celles qui ne s'expriment pas. Nous l'aborderons dans certain cas mais ne serons pas en mesure d'approfondir l'analyse. Thelen souligne la possibilité d'un décalage entre les groupes à l'origine des institutions et ceux qui en bénéficient par la suite. Les changements des sphères de pouvoir en Roumanie, même si on retrouve aussi des inerties, ne nous permettent pas de mener l'analyse de façon convaincante en raison d'une lecture simplificatrice des référentiels de certains groupes, en réorganisation permanente sous la pression du contexte politique. Nous reprenons ainsi ici à notre compte les propos de (Hammond et Butler 2003, p.183, cité par Ostrom, 2005), pour qui *“considérer les règles institutionnelles seules fournit un guide inadéquat pour (comprendre) le comportement de la conduite de tout système”*. Cette recherche prend le parti de ne pas considérer uniquement les règles institutionnelles mais de les croiser avec des comportements individuels qui font évoluer les manières de produire.

Enfin la dernière approche identifiée par Thelen (2003), est **l'approche culturelle** des néo-institutionnalistes en sociologie. Contrairement aux autres approches, celle-ci a des apports importants sur les aspects cognitifs et normatifs de l'action sociale mais tend à masquer les stratégies et des conflits entre groupes sociaux. Les formes organisationnelles reflètent ici une conception culturelle partagée de ce qui est efficient, moral, légitime ou « moderne » avec des mécanismes tenant de l'imitation et de la transposition (Thelen, 2003). Pour Hamilton, la culture représente l'agrégation de diverses institutions, chacune fixant un seul type de comportement et délimitant une zone de tolérance pour une activité ou pour des activités complémentaires (Chavance, 2007).

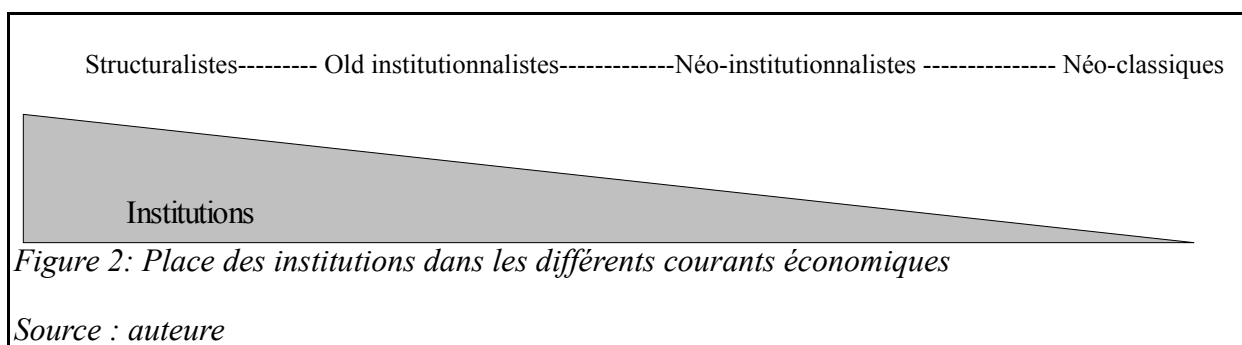
Ces trois approches restent cependant limitées pour un autre courant institutionnaliste, les historicistes ou institutionnalistes historiques, auxquels se rattache scientifiquement Thelen et auxquels nous nous référons dans ce travail doctoral. En effet, ces derniers posent que les institutions peuvent survivre aux forces qui les ont fait naître, c'est-à-dire qu'ils différencient au besoin dans l'analyse les facteurs responsables de la reproduction de ceux qui comptent pour la création, ce que ne permettent pas les premières approches. Nous reviendrons sur la prise en compte de l'histoire dans la partie traitant de l'évolution des institutions.

Une autre lecture des institutions, peut correspondre à un gradient de prise en compte dans la théorie économique, gradient défini entre deux positions polaires. D'un côté, pour certains néo-classiques, les institutions ne relèvent pas de l'économie mais peuvent faire l'objet d'études

sociologiques. A l'inverse, pour les théories hétérodoxes structurales (keynésiennes ou marxistes) les institutions exercent un rôle déterminant sur les comportements individuels (Caire 1996). Les autres hétérodoxes se situent sur un gradient défini entre deux positions extrêmes (figure 2).

Les conventionnalistes, par exemple, parlent de conventions au sens de cadre commun préexistant auquel les acteurs font référence dans leur action. Pour eux, ce cadre préexiste à l'action ce qui fait poser la question de l'origine des conventions et leur dynamique (Raveaud, 2004, p.19).

La figure ci-dessous présente une schématisation du positionnement des différents courants les uns par rapport aux autres et relativement à leur insertion des institutions dans l'analyse.



La place des institutions est fondatrice dans l'économie institutionnaliste. Ce courant considère que les phénomènes économiques sont influencés par les diverses institutions dans lesquelles ils sont « encastrés », en particulier les institutions politiques (Groupe Polanyi, 2008).

A l'opposé, l'analyse néo-classique tente de réintégrer les institutions et après les avoir restreintes au statut de données (ou conditions) externes (COREI, 1995, p.5), leur endogénéisation est une voie de développement du programme de recherche. Ce sont notamment les travaux de Coase et Williamson qui y ont contribué, en forgeant un statut théorique de l'entreprise. Mais c'est aussi la théorie des jeux qui oblige à prendre en compte les apprentissages, les régularités des comportements qui font figure d'institutions. Elles jouent aussi le rôle de contraintes tacites ou statiques définissant en dernier lieu différentes positions d'équilibre (Boland, 1979). Elles peuvent aussi avoir un rôle plus restreint, défini par l'explication des non optimalités. Cette insertion ne se fait cependant qu'en suppléance des défaillances du marché et confère aux institutions une nature plus efficiente que les solutions du marché, ce qui justifierait leur existence.

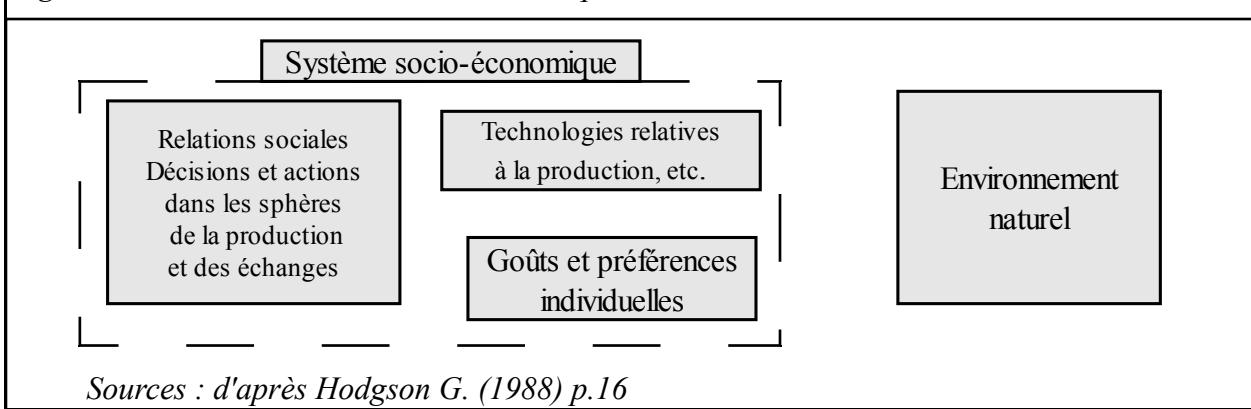
La question de l'efficacité des institutions est en effet longuement discutée. Pour les institutionnalistes, si leur rôle est reconnu unanimement de façon centrale, la nature de l'influence est en débat, notamment chez les néo-institutionnels. Dans leur texte: *Sociologie économique* (Swedberg, et al., 1994), les auteurs développent une réflexion intéressante autour de l'efficacité des institutions. Pour une partie des néo-institutionnalistes les institutions existeraient parce qu'elles sont efficaces, avec pour certains (notamment Veblen) un rapprochement à la notion de sélection développée dans l'évolutionnisme de Darwin. Pour d'autres elles ne sont le fruit que du hasard et leur efficacité peut être passée mais perdurer par « tradition » : dans COREI (1995), on retrouve l'idée que les institutions ne sont pas forcément le produit d'une sélection efficace mais peuvent

survivre bien qu'en déséquilibre. Il faudrait peut-être ici distinguer les notions d'efficience, d'efficacité et de *rationalité* des collectifs qui forment ces institutions.

Pour Veblen les institutions sont « *des produits du processus écoulé, adaptés aux conditions du passé, aussi ne sont-elles jamais pleinement adaptées aux exigences du présent* » ([1899, p126], cité par Chavance, 2007). En même temps, il reconnaît que du fait qu'elles résultent d'habitudes de vie, « *la discipline de vie quotidienne a pour effet de modifier ou de renforcer les institutions héritées dans le cadre desquelles vivent les hommes* » ([1901, p.121], cité par Chavance, 2007). Schmoller pensent que les institutions cristallisent aussi bien des connaissances que l'ignorance. De même, Boland (1979) pense que l'information peut être fautive et donc que l'agent peut se tromper dans ses choix (ne pas prendre le plus optimal). En effet, il pense que l'information sociale peut être incorrecte, même si par ailleurs, elle perdure.

Dans notre recherche, nous ne nous limitons pas à une définition autour de l'efficience. D'une part, une institution peut être efficiente de façon différenciée selon le niveau d'analyse, d'autre part il nous faudrait porter un regard normatif sur ce qu'est l'efficience en termes d'évolution de structures alors que la question est loin d'être évidente. C'est notamment la dialectique qu'avait développée Pouliquen (2001a) autour de la néo-paysannerie des années 1990 en Roumanie, permettant d'une part d'amortir la récession mais empêchant un développement plus global de l'économie roumaine d'autre part. De la même façon, la législation foncière est duale dans les effets qu'elle a eus sur le développement agricole. La consolidation de la propriété privée qui a guidé le choix des rétrocessions et les redistributions massives de terres à près de 4 millions de personnes a été vue comme le passage indispensable à l'établissement d'un secteur agricole entrepreneurial. Cependant, c'est au final la même institution qui est aussi à l'origine du morcellement important des structures, ressenti comme la principale contrainte du développement des entreprises. Du fait de la définition large de notre objet afin de pouvoir appréhender les différentes facettes, nous ne réduisons pas l'analyse à une vision portant seulement sur l'efficience des institutions, mais surtout, nous reconnaissons que les institutions peuvent exister bien que non efficaces, ce qui est parfois repris sous le terme de « cristallisation » (Caire, 1996).

Figure 3: Le domaine de la théorie économique institutionnelle



Par conséquent, le système socio-économique, tel que nous le définissons, relève d'une conception élargie qui prend en compte aussi bien les facteurs individuels, que les institutions et leur évolution (figure 3).

2.4.2. Quelle place accordée au marché ?

Le marché est considéré dans le cadre néo-classique comme l'outil régulateur des comportements humains sous hypothèse atomistique et rationaliste. Le traitement économique de la question des évolutions des structures agricoles demande un positionnement clair de notre travail par rapport à cette institution de régulation de la répartition des richesses. Du fait de la question sectorielle, agricole, portée par la thèse, nous entrerons plus spécialement par les marchés des produits agricoles et de la terre.

Alors que les cadres classiques identifient tout marché à un marché autorégulateur, nous le considérerons comme une des institutions de régulation parmi d'autres dans le cadre institutionnel dans lequel elle prend forme. Samuels (1984, cité par Colin, 1990) rappelle que le marché est structuré par, opère dans et influe sur les institutions qui l'organisent. Ceci rejoint la lecture institutionnaliste particulière de Polanyi et notamment sa définition substantive de l'économie. *A contrario*, nous ne réfuterons pas l'existence de commerce de marché, et de marché autorégulé, et nous utiliserons pour leur analyse des outils classiques de la microéconomie.

Contrairement à la pensée classique et néoclassique, où l'unité centrale d'analyse est le bien marchand produit par la valeur travail, pour les institutionnalistes, l'unité basique d'analyse est la transaction. Les individus dans leur comportement sont toujours en interaction avec les autres dans le processus de production et de répartition des ressources. Les individus naissent et sont socialisés dans un monde d'institutions, de coutumes et de traditions. L'analyse économique à partir de la transaction contribue à intégrer dans une même unité d'analyse plusieurs dimensions socio économiques (conflits, dépendance, ordre, actions collectives, règles de conduite, normes de comportements). Les « transactions », sont des interactions sociales, des confrontations de volonté individuelles contrôlées par des institutions, qui sont des émanations de l'action collective (transactions routinières et créatives en réactions) (Granier, 2001).

Ainsi le marché de la terre ne devra pas être analysé sans son pendant législatif qui encadre encore fortement ses évolutions. De la collectivisation, à la rétrocession, puis à la mise en place des règles d'enregistrement cadastral, les lois et pratiques qui ont entouré ce marché jouent fortement sur son développement.

Pour Commons (1934), la transaction signifie le transfert de droit de propriété, il distingue trois types de transaction selon leur fonction et le statut socio juridique des participants: transaction de négociation ou de marchandage, transaction de répartition et transaction de direction.

La transaction de négociation ou de marchandage est une relation de marché entre des individus égaux. Elle dérive de la formule du marché dans lequel, au moment des négociations, avant que les biens ne soient échangés, il y a une phase de définition entre les parties engagées, des propriétés intrinsèques du bien. Elle consiste à transférer les droits légaux de propriété entre un meilleur acheteur et un meilleur vendeur parmi les acteurs. Cependant, d'autres acteurs potentiels de la transaction sont présents. Le transfert des droits de propriété est fait par des accords volontaires entre des individus égaux sur le plan légal. Dans ce cas, les droits de propriété sont transférés et les engagements pour le futur sont négociés entre les individus autorisés à utiliser la persuasion et la

coercition économique dans des limites prescrites.

La transaction de répartition caractérise une relation entre des individus inégaux, un supérieur légal et un inférieur légal, au sens juridique et économique. En effet, dans la transaction de répartition, le supérieur est un collectif ou des porte-parole officiels usant d'une relation d'arguments et de plaidoiries. Comme exemples, on peut citer les législatures, les cours de justice, les tribunaux d'arbitrage ou les corporations (Commons, 1934). C'est par les ordres d'un supérieur légal, que la transaction de répartition répartit les coûts et les bénéfices de la richesse créée. Le légal supérieur décide du processus d'allocation et de répartition des ressources.

La transaction de direction caractérise une relation entre des individus inégaux, un supérieur légal et un inférieur légal, au sens juridique et économique. Seulement dans ce type de transaction, le supérieur est un individu ou une hiérarchie donnant des ordres auquel un inférieur doit obéir. La transaction de direction crée de la richesse par des relations de commandement d'un supérieur légal. Elle relève d'une relation hiérarchique de commandement-obéissance dans le cadre de règles définissant l'autorité.

Les trois types de transaction fonctionnent de manière interdépendante et forment ensemble une unité économique plus vaste, les "*going concerns*". Les actions collectives avec les règles de fonctionnement qui les maintiennent en action sont ce que nous appelons institutions. La distinction faite par Polanyi (1944 *ed.* 1983) sur la nature des échanges entre les hommes peut être mise en regard des trois types de transactions de Commons. Polanyi distingue trois formes d'organisation économique capables d'assurer l'ordre et la stabilité dans le processus de production et de redistribution de biens et services :

- le principe de réciprocité ou d'échange de don contre don, et le principe de redistribution étatique ou patrimoniale peuvent être approchés de la transaction de répartition de Commons.
- la troisième forme d'organisation économique concerne l'échange qui existe sous deux formes distinctes : l'échange à des taux fixes qui ne nécessite aucun mécanisme de négociation, de persuasion et de coercition entre les acteurs qui souhaitent transférer les droits de propriété, peut être rapproché de la transaction de direction de Commons; et l'échange à des taux négociés qui se limite aux marchés créateurs de prix peut être rapproché de la transaction de négociation de Commons.

Le commerce peut donc être un commerce par dons, un commerce administré ou un commerce de marché. Cette lecture nous éclaire sur la transition qu'ont connue les anciens pays communistes et particulièrement la Roumanie. On sait bien entendu que ces trois modes de commerce, en lien avec la production agricole ont toujours existé, même sous le communisme. Le commerce administré selon l'idéologie communiste, le commerce par dons entre membres d'une famille ou d'une communauté et enfin le commerce de marché naissant avec le marché noir qui s'est considérablement développé dès le début des années 1980 parallèlement à l'effort patriotique de remboursement de la dette extérieure synonyme de privations.

Ce n'est donc pas tant leur existence que leur hiérarchisation et leur emprise sur les échanges qui ont été bouleversées. « *Bien que le modèle de « libre marché » constitue une nouveauté dans le discours des gouvernements d'Europe de l'Est, il n' en reste pas moins que le marché a été présent*

dans les économies de ces pays avant et même durant la période socialiste » (Stan, 2005). Le marché n'est donc pas institué *ex nihilo*, mais il connaît plutôt une transformation (Chavance, 1992, 1994) voir des transformations dans cette appréhension plurielle de cette institution. Le commerce administré a connu un premier coup d'arrêt en 1989 avec la révolution et la fermeture de nombreuses unités de transformation agro-alimentaire, mais peut-être plus encore en 1996/1997 avec les vagues de privatisation, la diminution des tarifs douaniers, et surtout la fin des centrales de collecte.

Ces trois commerces ont évolué parallèlement. Le passage du commerce parallèle, déjà régi par le commerce de marché a sans doute été le plus aisé d'un point de vue de l'organisation de la structure de production mais plus encore de distribution. Par contre, le passage d'un état clandestin à celui de commerce légal s'avère toujours difficile par la mise en place des normes afférentes à cette mutation. Il en est tout autre chose pour le passage du commerce administré au commerce de marché, ou économie de marché à l'échelle du pays. La reconfiguration des entreprises d'Etat mais à plus petite échelle les réseaux de distribution ont toujours du mal à se mettre en place. Stan (2005) parle de segmentation des marchés entre réseaux ou clans, de la cassure entre des anciens liens entre l'économie formelle et secondaire pour finir sur le constat de l'atomisation de l'économie secondaire à l'intérieur du « vide de coopération » postsocialiste (Gabor, 1994, cité par Stan 2005) qui ne permet pas de combler les vides apparus aux niveaux de certains maillons de la chaîne agro-alimentaire. Par ailleurs l'existence de marges excessives montre encore une stratégie de court terme et a pour conséquence un fort turn-over. Les raisons avancées pour expliquer le manque d'offre dans les intrants agricoles vient plus d'une erreur de dimensionnement (la réduction de la taille des structures ne s'est pas accompagnée par la réduction des sacs d'engrais à la vente, ni du nombre de doses pour les produits vétérinaires), par une fragmentation de la demande dans le temps et l'espace qui ne permet plus certaines économies d'échelle qui pourraient asseoir la rentabilité de ce type d'entreprises. Les échanges par dons sembleraient quant eux en augmentation face à la diminution des revenus monétaires, à un repli sur le milieu rural où ces échanges sont privilégiés.

La pression exercée par l'entrée dans l'UE ouvre un nouveau défi à ces mutations. Le passage au tout marchand se voit accompagné d'un certain nombre de normes et d'encadrements législatifs ou financiers qui augmentent d'autant plus les besoins en information des acteurs. L'investissement est aussi augmenté sans que l'accès au crédit n'ait fondamentalement changé jusqu'à maintenant. Cependant, les fonds structurels pourraient avoir un rôle clef à jouer dans ce processus.

Nous nous plaçons dans la conception de Ostrom (2005) selon laquelle *« pour analyser un jeu, le théoricien doit répondre à une série de questions concernant les composants universels du jeu y compris le nombre de joueurs, quels mouvements ils peuvent suivre, quels sont les résultats possibles, l'ordre des décisions, et comment ils évaluent leurs déplacements et les résultats. »*

2.4.3. Comment prendre en compte les évolutions des institutions?

Une fois posée la définition des institutions et les composantes de leurs genèses, il nous faut maintenant aborder la question de leur évolution et des articulations possibles entre leur apparition et leurs effets.

Le courant historique a été initié par Veblen avec l'approche évolutionniste des institutions : il a contribué à élargir la science darwinienne à l'économie, dernière discipline à ne pas l'avoir prise en compte à la fin du XIX^{ème} siècle. Il oppose une vision statique et finaliste ou téléologique de la science portée par les néo classiques à une pensée en termes de « *séquence causale cumulative* » (Chavance, 2007).

Le courant de la *path dependency*, ou théorie de la dépendance au sentier (ou concept de la trajectoire institutionnelle) a par la suite été développé par des économistes évolutionnistes à la fin du XX^{ème} siècle, en reprenant les apports de Veblen comme le rappelle Chavance (p 21, 2007). Même s'il existe plusieurs visions de la *path dependency*²⁵, on peut rassembler sous ce nom une lecture historique des évolutions des institutions, c'est-à-dire une approche en termes de trajectoires et de points de bifurcations.

Pour Sewell (1996, cité par Thelen, 2003), la *path dependency* est l'idée que « *ce qui s'est produit à un moment donné du passé affecte les résultats possibles d'une séquence d'évènements survenant ultérieurement* ». Il s'agit ici d'une définition plus ouverte que celle portée par Mahoney (2000) pour qui la combinaison de contingence au début du processus et d'un certain déterminisme à la fin des processus engendre des processus sociaux et politiques « *dépendant du chemin parcouru* » (*path dependant*). Il insiste sur la notion d'imprévisibilité et de sensibilité aux conditions initiales et part ailleurs d'inertie avec une orientation choisie qui ne change que peu de trajectoire. (Mahoney, 2000 cité par Thelen, 2003).

En résumé, l'approche de la *path dependency* a une analyse qui rend particulièrement bien compte des phénomènes de verrouillage tels que ceux connus dans les trajectoires technologiques mais aussi s'appuie sur la notion de rendements croissants à partir du choix initial (North, 1990 et Pierson, 2000). Les évolutions sont ensuite observées comme des chemins distincts qui ne peuvent être empruntés que lors de fenêtres d'opportunité.

Dans la vie des institutions, on note aussi la relation qui régit l'interaction entre comportement individuel et comportement collectif ou institutions. On parle de **comportement en mouvement**, du fait que les institutions contraignent plus ou moins les comportements mais elles alimentent aussi l'action (Granier, 2001). L'idée est d'injecter plus d'intermédiations et de stratégies dans l'analyse du développement des institutions, en voyant les institutions non pas seulement comme des contraintes mais aussi des ressources stratégiques pour des acteurs, offrant de nouvelles possibilités et rendant ainsi possible aussi une endogénéisation des bifurcations (Thelen, 2003). On trouve aussi l'idée de **boucles de rétro-actions** entre comportements et institutions, ce qui empêche l'idée d'un déterminisme comme cela était présent dans une certaine forme du marxisme. En d'autres termes, à la différence de la conception linéaire et déterministe de la causalité (cause=> effet), celle-ci peut être définie par le retour de l'effet sur la cause (Chavance, 2007). Les institutions sont donc aussi bien objets et facteurs de sélection dans le processus évolutif. Veblen se distingue à travers cela aussi bien de l'holisme que de l'individualisme méthodologique. « *L'état des choses d'aujourd'hui donne forme aux institutions de demain, par un processus sélectif et coercitif: il s'agit de façon habituelle de voir les choses, et ce faisant, il modifie ou renforce un point de vue ou une attitude mentale héritée du passé* » ([1899, p.126], cité par Chavance 2007).

²⁵ Thelen (2003) pointe notamment, les différentes acceptions de Sewell (1996), Pierson (2000) et Mahoney(2000).

Ces approches restent cependant encore relativement restrictives et Thelen (2003) qui recherche plus de précision dans l'analyse des évolutions des institutions, propose d'ouvrir ces cadres en prenant une approche qui différencie d'une part les *mécanismes de reproduction* et d'autre part *la logique de changement à l'œuvre* dans des cas spécifiés. En d'autres mots, elle s'intéresse au moment où les institutions vont pouvoir changer mais aussi à la manière dont elles vont changer (Thelen, 2003).

Son analyse permet de regarder de façon dynamique les institutions sans rentrer dans des lectures structurelles de ces dernières ni dans des trajectoires fermées. En effet, les évolutions sont souvent fermées à deux chemins: soit la reproduction, soit l'innovation. Thelen (2003), reprend en partie le concept des rendements croissants de la *path dependency* mais propose un cadre qui permet d'observer la contestation des institutions en place dans la durée et hors de fenêtres ou de chocs exogènes fixes²⁶. La *path dependency* peut conduire à une vue étroite sur la façon dont le passé pèse sur le présent. Thelen recherche une façon plus subtile de rendre les évolutions des institutions qu'elle ne condamne pas à un choix déterminé entre l'enracinement ou l'abandon. Leur évolution se fait souvent par juxtaposition de nouvelles règles institutionnelles aux anciennes règles qui sont conservées, ce qui induit une gradation dans les évolutions des institutions. Cette gradation voulue par Thelen (2003) qu'elle nomme effets cumulatifs des changements continués, était cependant déjà présente dans la pensée de Veblen même si elle n'était pas encore poussée au bout. Il écrit en effet que l'activité économique de l'individu est « *un processus cumulatif d'adaptation des moyens à des finalités qui changent de façon cumulative, au fur et à mesure que le processus se poursuit, tant l'argent que son environnement étant à tout moment le résultat du dernier processus* » ([Veblen, 1899/1970, p.75], cité par Chavance, 2007). Thelen, souligne par ailleurs la possibilité de cohabitation de diverses institutions qui jouent dans les évolutions: « *des institutions créées à différents points de bifurcation et incarnant des configurations politiques très différentes coexistent et constamment s'entrechoquent et s'abrasent.* » (Orren et Skworonek (1994) cité par Thelen 2003).

Thelen propose dans cette optique un concept qui permet la renégociation partielle de quelques éléments d'un ensemble donné d'institutions laissant les autres inchangés qu'elle reprend à partir de la notion de « *sédimentation institutionnelle* » (Schickler, 2001). L'autre concept sur lequel elle s'appuie est la « *conversion institutionnelle* » et l'utilise quand des institutions existantes sont réorientées vers de nouveaux objectifs conduisant à des changements dans le rôle qu'elles jouent et/ou des fonctions qu'elles assument.

La sédimentation se présente lorsque le démantèlement direct ne peut se faire et qu'on adjoint alors une autre institution qui fera évoluer à moyen terme l'orientation globale de l'institution en place²⁷. Campbell (1997), caractérise la construction post-1989 de bricolage, où des acteurs clefs construisent non pas à partir de rien mais plutôt « *en retravaillant les matériaux institutionnels présents sous la main* » (Stark et Bruszt, 1998, cité par Thelen, 2003). Selon ces auteurs les innovateurs institutionnels n'ont ni été face à un vide institutionnel ni à un paysage complètement occupé par les « poids morts du passé ». L'innovation était possible mais les innovateurs devaient

²⁶ Pour une autre théorie avancée des évolutions, basée sur le concept Darwinien de variation, réplication et sélection, appliquées aux firmes, nous renvoyons vers la lecture de Hodgson et Knudsen (2004).

²⁷ Pour des exemples de sédimentation dans les pays de l'est voir Ekiert et Hanson (cité par Thelen, 2003).

travailler avec et en contournant les institutions existantes.

Ces notions nous permettent d'analyser la redistribution des terres et le changement de finalité qu'elle a connus, même si Swinnen (1999) pense que l'objectif final aurait déjà été anticipé et souhaité par certains acteurs. Néanmoins l'objectif initial de la restitution des terres était de ré-asseoir de la façon la plus juste, la propriété foncière en vue du développement des exploitations. La mise en œuvre de cette redistribution dans une période de récession économique s'est traduite par une déviation de l'objectif initial vers un blocage du foncier et une stagnation de la taille des exploitations.

Dès lors cette approche dessinée par Thelen (2003) nous apparaît adéquate pour appréhender notre objet de recherche et répond à ce souci de combiner différentes démarches intellectuelles pour mieux comprendre les évolutions de la réalité observée. Ce cadre théorique s'appuie en effet sur diverses conceptions de l'institutionnalisme historique, mariées de façon subtile pour permettre la nuance nécessaire à notre explicitation dans la caractérisation mais surtout dans l'évolution des institutions que l'on tente de mettre au jour. Ainsi les formes de coopération agricole formelles et informelles peuvent être lues au travers de cette grille. L'enrichissement individuel devenant de plus en plus prégnant, les motivations d'adhésion à la forme coopérative ont fini par diminuer pour les membres qui avaient gagné les moyens d'employer ou de négocier seuls les contrats (garde commune des vaches, associations de producteurs). Leur départ des formes de coopération (passage à un système de production à l'étable ou embauche d'un salarié propre) a eu des conséquences différenciées selon les groupes et les formes de coopération choisies comme l'augmentation de fait des salaires des vachers pour les membres restants de ces groupes.

Dans le contexte de notre recherche, c'est bien la latence des évolutions qui fait de la période étudiée une période complexe. Certaines formes d'institutions étant toujours présentes ou ayant été réactivées après 1990 et d'autres se créant mais avec de nouvelles finalités. L'approche de Thelen (2003) qui permet de mieux rendre compte de cet enchevêtrement nous paraît plus riche pour encadrer notre analyse. En examinant les mécanismes spécifiques de la reproduction des arrangements institutionnels, elle observe que des formes d'organisation particulière se montrent incroyablement résilientes et résistantes, face à des ruptures historiques majeures. Elle a d'ailleurs observé entre autres, ces persistance de formes institutionnelles dans les pays de l'Est après 1989.

En outre l'approche de Thelen (2003) permet d'intégrer la renégociation périodique des arrangements institutionnels sans avoir besoin de choc exogène, l'institution pouvant elle même être la source de la bifurcation. Les réformes peuvent être considérées comme des « fenêtres d'opportunité » (Thelen, 2003), cependant on observe des continuités et des résistances importantes, même au travers de ces périodes de mutation importante, et des contournements sont adoptés. La survie des institutions dépend aussi de leur degré d'adaptabilité et de flexibilité (Thelen, 2003). Ainsi, les lopins de terre et les relations de réseau qui n'avaient pas disparu sous le communisme, se sont révélés et amplifiés dès sa sortie.

A l'inverse les latifundia se recomposent malgré un cadastre qui n'est pas encore officiellement en place²⁸ et la législation qui empêche l'achat de terres jusqu'en 1998. La location formelle ou

²⁸ La restitution des terres s'est faite en deux temps : distribution de titres de propriété temporaires puis définitifs avec

informelle des terres est sans doute ce qui permet aux latifundia de contourner ces contraintes. Par ailleurs, l'autoconsommation, ne serait pas seulement liée au besoin de subsistance mais trouverait sa justification aussi par l'habitude, l'absence d'autres occupations, une marque de la position sociale, un filet de sécurité, ou encore une aide pour obtenir des biens secondaires. Le rôle de l'autoconsommation a en effet évolué. Si elle a permis d'amortir les effets de la désindustrialisation des années 1990, elle a aussi ensuite permis d'assurer la viabilité de ce même public devenu maintenant retraité, mais avec des montants de retraites trop faibles pour se soigner, soutenir l'ensemble des enfants... La nuance apportée par Thelen (2003) permet en outre de rendre compte d'évolutions fortes : la diminution des plus petites unités, sans pour autant renier le phénomène d'entrées tardives ni parier sur la disparition à court terme de cette forme de production.

2.5. Quid de l'économie de la transition?

Le terme transition fait partie du vocabulaire relatif aux pays anciennement communistes, nouveaux Etats membre de l'UE ou non. Sa signification n'est toutefois ni explicite ni stabilisée. Pour certains, elle serait le passage d'un modèle économique à un autre: dans ce cas, le passage de l'économie planifiée à l'économie de marché. On retrouve chez certains auteurs et aussi dans les rapports des institutions internationales une vision parfois normative de la transition, c'est plus le but à atteindre que le mouvement qui est souligné par ce terme. Le terme transition appliqué à l'économie d'un pays sous entend pour certains un « retard historique » ou un décalage entre économies (Streith, 2006). Les premiers à y avoir vu une lecture mono- trajectoire des systèmes politiques et économiques ont été les anthropologues avec un dossier intitulé alors « *Paysans au-delà du mur* » (Streith, 2011).

Rusu (2001) décrivait l'état de la transition économique roumaine comme étant une transition d'une économie commandée à une économie de marché, avec parallèlement un manque de cadre théorique et d'expérience pratique pour ce passage. Durant cette période, les traits économiques et sociaux sont très complexes et mobiles alors qu'apparaissent des structures économiques mixtes. Dans tous les processus économiques, il y a une hybridation entre les anciennes relations de type socialiste et de nouvelles relations initiées par l'économie de marché. On observe alors une coexistence de formes économiques, de marché et d'autres institutions dont la conséquence est l'apparition de mécanismes mixtes qui juxtaposent des éléments de management centralisés avec des éléments de mécanismes de marché avec pour conséquence la restructuration des intérêts des acteurs locaux et des habitudes économiques, ce qui rend difficile l'appréhension des résultats des politiques. Cette situation a souvent conduit au retard, au manque de cohérence et même aux échecs de certaines mesures économiques (Rusu, 2001).

La définition de la transition que nous adoptons dans cette recherche est la transition vue non comme un acte normatif mais comme un mouvement sans but ni connu ni souhaité. On retrouve ici la notion de l'étude de processus mise en avant par les institutionnalistes, notamment Veblen. Le mélange des institutions propres à différents référentiels aboutit à des réactions parfois surprenantes des structures agricoles aux politiques mises en place. Dans le cas des pays de l'Est, les trois économies définies par Polanyi (1944 *ed.* 1983) sont une illustration de ces évolutions possibles.

enregistrement au cadastre. Elle a par ailleurs nécessité de redéfinir dans le cadastre toutes les frontières des nouvelles parcelles.

On retrouve ici Chavance (1994) dans son observation : « *le point d'arrivée des analyses en termes de « transition » est une économie de marché sans adjectif* » (Chavance, 1994, p.156). « *Ces analyses essaient non pas de rendre compte de la variété des chemins pris localement, mais de rechercher dans la réalité ce qui correspond ou non au type idéal du marché ou alors ce qui contribuerait ou s'opposerait à l'évolution vers l'économie de marché* » (Stan, 2005, p.32).

Une fois ce constat fait, on peut tout de même persévérer dans l'utilisation de ce terme que l'on préférera utiliser au pluriel la plupart du temps : « transitions », pour rappeler le caractère unique et différencié de chaque chemin parcouru mais surtout de garder un état d'arrivée « ouvert ». Le terme « transitions » ainsi assumé amène à penser et permet en effet de baser la référence du chercheur dans une sphère ouverte du monde socio-économique telle que préconisée par les réalistes critiques (Lewis, 2004).

Une fois les définitions posées, certains auteurs ont proposé la mise en œuvre d'un cadre spécifique lié aux pays qualifiés de transitions. Ainsi Chavance, (2004, p.2), précise que l'on a assisté au cours de cette période à la création d'un nouveau champ disciplinaire par application et extension de la théorie économique standard à un nouveau domaine: il s'agit pour lui « *d'une forme inédite de théorie de la convergence des systèmes* ». Ce champ, non encore stabilisé, nourri des institutionnalistes et peut-être plus spécifiquement des évolutionnistes, apparaît comme une branche du cadre institutionnaliste historique.

Cependant, si l'analyse de notre objet s'inscrivait de façon *ad hoc* dans ce cadre de l'économie de transition, il n'apparaît pas pertinent de nous y inscrire. En effet, le cadre institutionnaliste reprend bien en compte à notre niveau les éléments dynamiques de la transformation, sans que nous éprouvions le besoin de compléments théoriques. Par ailleurs, nous considérons que certains facteurs de l'évolution des structures ne sont pas propres à un contexte transitionnel et il n'y a donc pas de plus-value à investir ce champ propre sur un objet assez circonscrit que sont les structures agricoles de production. Enfin, les parallèles ont déjà été faits et le caractère non téléologique est porté dans l'approche de Thelen que nous adoptons.

2.6. Articulation des cadres théoriques autour du changement structurel : mécanismes à l'œuvre

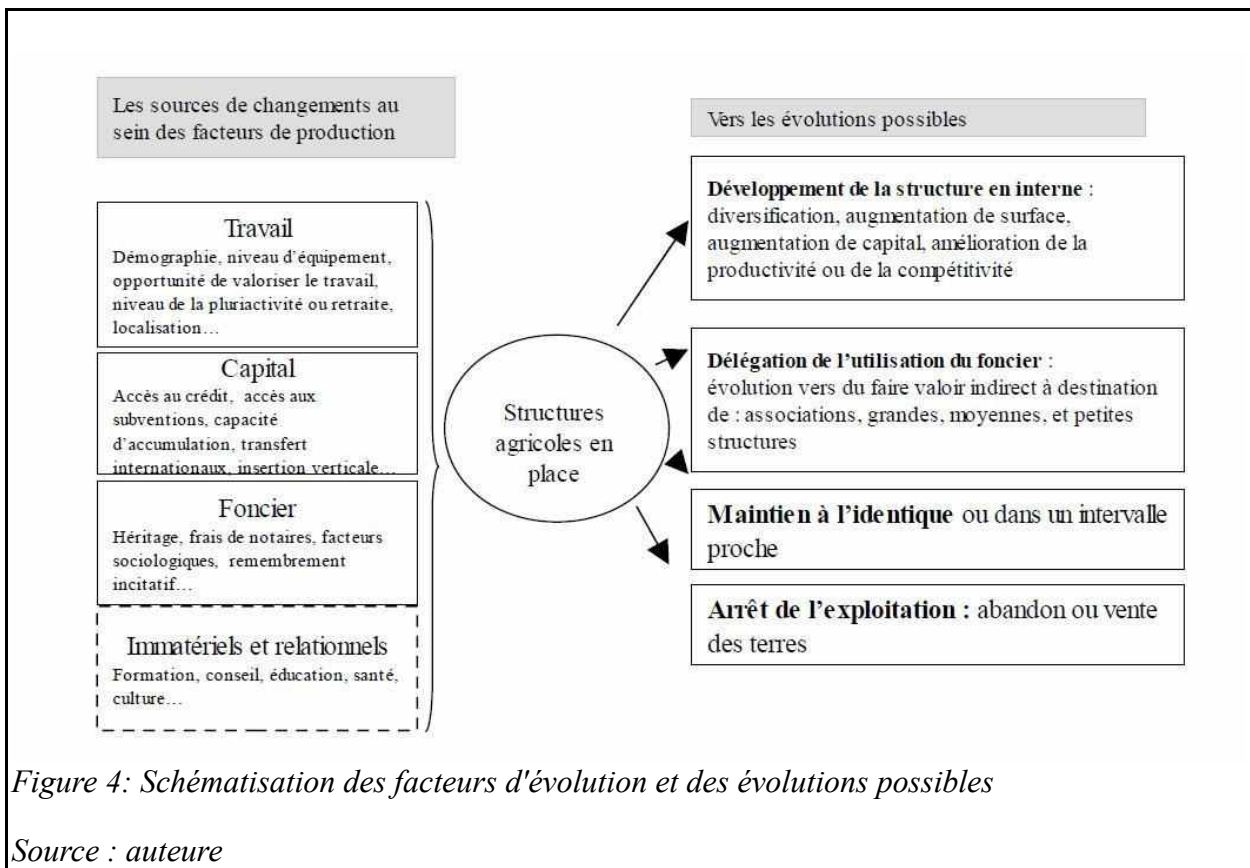
Nous reprenons ici la vision de Hodgson (1988) pour présenter l'articulation entre les cadres théoriques. Notre thèse se situe à l'intersection des deux champs d'analyses complémentaires que nous venons de présenter. Nous ne considérerons pas uniquement les règles institutionnelles mais nous les croisons avec des comportements individuels qui font évoluer les manières de produire. Ce métissage sera appliqué au changement structurel dans son acception large. En effet, le changement structurel est le fait de l'évolution des structures. Il est investi depuis de nombreuses années par disciplines, avec des entrées variées et souvent complémentaires. Ainsi, SCARLED (D.2.1, Buchenrieder et *al.* 2007), nous rappelle que les facteurs de ce changement structurel, pour le secteur agricole peuvent tenir aussi bien des facteurs de production, du contexte économique plus général, des politiques, de la technologie ou encore de l'environnement social et de la qualité de vie en milieu rural (p 5, SCARLED D.2.1 Buchenrieder et *al.*, 2007).

Traditionnellement, les entrées économiques du changement structurel se place dans le paradigme néoclassique et investissent le changement structurel au travers de la mobilité des facteurs de production vers une meilleure rémunération (SCARLED D.2.1 Buchenrieder *et al.*, 2007, p.6). L'efficacité des exploitations agricoles et la taille des exploitations sont les variables centrales utilisées dans la description des structures agricoles (Mann, 2006). Cependant de plus en plus d'études ont commencé à expliquer les causes de l'évolution des structures par des entrées plus complexes et notamment au niveau de l'exploitation et plus récemment encore, des études ont aussi tenté de trouver ces causes dans les conditions de l'environnement de l'exploitation (social, géographique, législatif ou même historique) (Weiss, 1999, Juvancic, 2005, Rizov et Mathijs, 2001, SCARLED D.2.1 Buchenrieder *et al.*, 2007). Les institutionnalistes développent eux des réflexions déjà anciennes autour du rôle des institutions sur l'évolution de ces structures (Georgescu-Roegen, 1965, Boinon, 1991, 2003, 2011, Barthélemy, 1981, Barthélemy *et al.*, 2003, Berriet-Sollicet *et al.*, 2002).

Nous allons tester ici les variables dites classiques comme celles participant aux facteurs de production des exploitations. Mais nous tenterons aussi de tester des points plus spécifiques à l'agriculture roumaine. Ainsi, reprenant les travaux de Chayanov (1923 *ed.* 1966), nous tenterons de voir si la taille de la famille (approchée par le nombre de travailleur familiaux) a un rôle dans l'évolution de ces exploitations et dans quel sens. Nous appuierons aussi sur le rôle des variables de l'environnement social des exploitations. Mobilisant le cas particulier roumain, nous voulons tester l'imbrication de la question agricole dans le contexte social environnant et notamment sa relation au chômage et à l'emploi non agricole.

De manière générale, les structures agricoles de production sont soumises à des sources de changement directes ou indirectes. De manière directe, on trouve les facteurs de production dits classiques que sont le travail, le capital et le foncier. Ces derniers étant eux-mêmes composés de caractéristiques différenciées. La combinaison de ces facteurs sera en outre analysée de façon complémentaire dans un cadre dynamique intégrant les institutions: ensemble des règles organisant les relations sociales non réduites aux seules relations de marché, mais intégrant les facteurs immatériels et relationnels (Du Tertre, 2002). On rajoutera en outre les facteurs dits immatériels et relationnels qui nous permettent de prendre en compte les formes de coopération informelles du milieu rural roumain par exemple. Mais nous nous intéresserons aussi bien aux facteurs individuels que macro-économiques tels que la démographie des zones rurales, l'interaction avec l'environnement englobant, tels que les facteurs géographiques et historiques. Du fait de l'hétérogénéité des données disponibles, ces différentes facettes seront traitées avec des méthodologies variées que nous présenterons plus loin dans le document.

Une phase d'identification des facteurs sera suivie par leur hiérarchisation quand cela est possible, au regard de leur capacité d'influence. Nous tenterons de prendre en compte aussi bien les facteurs qualitatifs que quantitatifs. La figure suivante nous rappelle de façon schématique les interactions entre ces facteurs et les évolutions possibles observées sur le terrain.



Les facteurs dits classiques que sont le travail, le capital et le foncier intègrent en plus des questions de marché, les institutions qui les portent et les influencent, telles que la législation, les règles ou normes, mais aussi leur articulation. Pour Barthélemy et *al.* (2003), l'économie agricole se caractérise par une évolution permanente de son système d'allocation des moyens de production. Nous avons rajouté à ces facteurs, les facteurs immatériels et relationnels, entendus ici au travers de la formation, du conseil, de l'éducation et de la santé. Ces facteurs ont un lien direct sur les structures agricoles en place mais auront des niveaux d'influence différenciés. On note schématiquement 4 trajectoires des structures agricoles : **le développement de la structure en interne**, avec une diversification, une intensification ou une augmentation de la surface sur la base de l'existant ; **une délégation de l'utilisation du foncier** au travers de la palette de modalités existante par le faire valoir indirect (Amblard, 2006) ; **le maintien à l'identique** ou avec une faible variation de l'organisation de l'exploitation agricole, sa taille et sa forme, sur la période étudiée ; **l'arrêt de l'exploitation** qui passe dans le cas roumain par l'abandon ou la vente des terres dans la plupart des cas pour les plus petites exploitations, accompagnés des bâtiments dans le cas d'exploitation entrepreneuriale.

Sur la base de la littérature existante, plusieurs facteurs de résistance ou de stimulation de la transformation peuvent d'ores et déjà être présentés :

• **Freins à la transformation :**

- Les frais liés au marché foncier (remembrement, frais notariaux et d'enregistrement) sont si importants que la location est préférée à la vente des terres ; cette dernière se faisant seulement dans le cas de force majeure (décès, veuvage, expatriation...) (Amblard, 2006).

- Les transferts de fonds par des rentes (retraites, location d'une partie des terres...), de la pluriactivité ou du travail expatrié sont autant de facteurs de pérennité de la situation actuelle car ils limitent l'endettement et donc l'obligation de vendre le foncier détenu par les plus petites structures (Bafail et *al.*, 2003).
- Le niveau faible des retraites conduit à garder jusqu'au décès une superficie agricole de subsistance. Il pousse aussi les descendants en âge de retraite à retourner « au village » à la mort des parents pour reprendre l'exploitation.
- Les relations sociales héritées de la période communiste perdurent, en stabilisant des associations entre les anciens dirigeants de CAP et les petits propriétaires (Stan, 2005).

• **Moteurs de la transformation :**

- L'ouverture des marchés lors de l'entrée dans l'UE a modifié positivement les capacités de redéploiement de la main d'œuvre agricole. Cependant, les difficultés d'appariement dues à l'absence de formation ou à des entraves à la mobilité pourraient en limiter l'ampleur.
- La mise en place d'une série de mesures nationales (impôts sur les terrains agricoles en 2005, rente viagère, aide à l'accès au crédit ...) poussera les propriétaires d'exploitations de subsistance à louer ou vendre leur terre.
- La chute des revenus des agriculteurs due à la baisse des prix des produits agricoles sera potentiellement compensée par les aides du 1er pilier (Jitea et Boussemart, 2007). Les agriculteurs n'en bénéficiant pas se tourneront vers des activités non agricoles en milieu rural que le second pilier favorisera.
- La forte baisse de la natalité et le vieillissement de la population poussera progressivement à la restructuration, sauf si un retour à la terre pour des motivations économiques persiste.

En outre, nous prendrons en compte la dimension transversale des politiques. Elles interviennent comme nous l'avons vu sur la législation, mais en amont aussi sur les stratégies des exploitations qui anticipent l'adaptation à leur mise en œuvre. Il nous faut préciser ici que la prise en compte des politiques dans le changement structurel ne correspond pas à la démonstration de la légitimité de l'intervention publique dans le secteur agricole mais bien à l'effet potentiel des politiques, notamment au travers de sa production de droit sur l'évolution de nos structures. Nous nous plaçons dans la lignée de Barthélemy et *al.* (2003), qui donnent une place centrale à l'articulation de la législation avec les évolutions comportementales des exploitations agricoles françaises. Nous reprendrons plus particulièrement l'importance des conditions législatives foncières mais aussi de la transmission des exploitations dans notre analyse et enfin les soutiens financiers et les encadrements par les normes. En France, on a observé que la propriété foncière était un facteur du maintien et de la résistance des petites exploitations. Par ailleurs, le statut du fermage, parce qu'il garantissait la stabilité du locataire et limitait le prix de la location, rendait possible le développement de la productivité (Boinon, 2003).

Pour mieux appréhender cette prise en compte des interventions publiques nous récapitulons ici les modalités d'augmentation ou diminution de taille du foncier agricole et les législations l'encadrant ou intervenant dans sa réalisation. Pour mener les mouvements de transformation, nous identifions

trois mouvements : la fragmentation, la concentration et le remembrement. Quels processus, passifs ou actifs, permettent alors leur mise en œuvre sur la période considérée (2000-2010) ?

La fragmentation correspond aux mouvements de réduction de taille des exploitations. Elle se fait de manière évidente par la vente, précédée de la location ou non, des parcelles. La fragmentation est aussi due aux mouvements de fonds lors des successions. Elle peut aussi intervenir au travers des réformes agraires qui redistribuent des terres confisquées à une partie des propriétaires agricoles pour le redistribuer à une autre catégorie.

La concentration des terres, à différencier du remembrement, correspond au phénomène d'agrandissement des exploitations. La mise en place d'un marché foncier est la base législative de ce mouvement. La collectivisation et/ou nationalisation des terres est un autre moyen d'arriver à ce résultat.

Le remembrement²⁹ des terres est caractérisé ici par le regroupement des parcelles et correspond à un sens général. Le principe de préemption, l'échange de parcelles volontaire ou contraint sont des instruments concrets qui permettent de favoriser le remembrement des terres.

Augmentation de taille	Diminution de taille
Collectivisation	Restitution/redistribution (égalitaire ou avec seuil maximum)
Échanges de terre, remembrement, préemption + rachats	Échanges de terre, remembrement
Redistribution/restitution dans le cadre d'une loi foncière et augmentation des seuils ultérieurs	Succession : division de l'entreprise, des droits fonciers
Prise en faire valoir direct et indirect	Cession en faire valoir direct ou indirect
<i>Tableau 2: Causes des variations de taille</i>	
<i>Source : auteure</i>	

A la marge, la spéculation et l'artificialisation des terres peuvent être prises en compte. Le sens de leur action reste cependant difficile à appréhender sur la taille des structures dans le contexte roumain mais n'atteignent pas encore les niveaux ouest-européens.

Les changements structurels au niveau des exploitations agricoles sont de mieux en mieux connus, grâce à des travaux empiriques récents sur les différents pays suivants : Autriche (Weiss, 1997; 1999), Angleterre et Pays de Galles (Allanson, 1992), Canada (Clark *et al.*, 1992), Slovénie (Juvancic, 2005) pour le cas des entreprises agricoles en Hongrie (Rizov et Mathijs, 2001). Cependant, la diversité des données et de leur origine géographique a pour effet que les résultats

²⁹ Le terme consolidation en provenance de l'anglais est aussi utilisé dans la littérature pour le terme remembrement mais sans le sens contraignant que ce dernier porte aujourd'hui. On utilisera le terme consolidation dans le sens de fortifier la stabilité, rendre plus solide, notamment en ce qui concerne les droits de propriété mais aussi les exploitations, en asseyant leur moyen de production et leur compétitivité.

divergent parfois.

La Roumanie n'a jamais fait à ce jour l'objet d'une telle analyse. Le plus récent papier de cette problématique, réalisé par Rizov et *al.* (2001), a apporté des résultats concernant les facteurs influençant le choix de travailler individuellement en agriculture ou de donner ses terres en association. Il n'y a pas cependant de résultats disponibles sur les facteurs influençant la survie et la croissance des différentes catégories d'exploitations roumaines.

Par ailleurs, la plupart des travaux d'analyse existant dans cette littérature ont été menés sur des environnements structurels et institutionnels stables. Alors que la Roumanie, comme la Slovénie, connaît des développements spécifiques des conditions structurelles de l'agriculture (Juvancic, 2005). En outre, grâce à la récente disponibilité d'importantes bases de données, il est devenu pressant et stimulant d'étudier le cas roumain.

Dans cette littérature relative au secteur agricole, les changements structurels sont issus de la combinaison entre les entrées³⁰ et les sorties de l'agriculture et de l'expansion ou la contraction de l'unité agricole qui a survécu (Weiss, 1999). Au début, les deux phénomènes étaient étudiés séparément: entrées et sorties (Kimhi et Bollman, 1999) d'un côté et expansion, contraction d'autre part (Upton et Haworth, 1987; Shapiro et *al.*, 1987; Clark et *al.*, 1992; Bremmer et *al.*, 2002).

Cependant, comme dans le cas des entreprises non agricoles (Gibrat, 1931, Jovanovic, 1982, Sutton, 1997; et Lotti et *al.*, 2003) il a été montré dans les premiers travaux de recherche que des taux de croissance pouvaient être analysés seulement sur les fermes qui avaient survécu, ce qui impliquait un biais de sélection du fait qu'on ignorait les exploitations qui sortaient du secteur (Weiss, 1999). Par conséquent, les papiers les plus récents considèrent de façon conjointe la survie des exploitations (en opposition à la sortie) et la croissance en utilisant typiquement la loi de Gibrat (1931) comme point de départ. Gibrat (1931) proposa comme théorie, appelée « *loi des effets proportionnels* », le fait que le taux de croissance d'une entreprise soit indépendant de sa taille initiale, la croissance des exploitations serait alors déterminée par des facteurs aléatoires (Weiss, 1999, Kostov et *al.*, 2005, Tweeten, 1984, Goddard et *al.*, 1993). Les travaux ont, au cours du temps, complexifié cette première loi en y ajoutant des termes liés par exemple aux capacités managériales du chef d'entreprise. Mais nous devons plus particulièrement souligner les travaux de Shapiro et *al.*, 1987, Weiss, 1999, Rizov et *al.*, 2001 pour leur adaptation du modèle précédent et sa complexification, préalablement pensé pour les entreprises non agricoles, au secteur agricole. Les premiers à avoir appliqué au secteur agricole la loi de Gibrat (1931) sont Upton et Haworth (1987) et Shapiro et *al.* (1987). Ils arrivent à des conclusions contradictoires sur sa validité pour l'agriculture. D'autres travaux plus récents invalident à leur tour cette théorie sur des données empiriques. Notamment, nous retiendrons les travaux de Weiss (1999) que nous développerons dans la partie méthodologie.

³⁰ Dans le cas roumain, il est difficile de parler d'entrées en agriculture car elles restent faibles ou correspondent plus à des changements de statut d'unité préexistantes.

3. Problématique et hypothèses

L'état des connaissances réalisé au début du travail de recherche aboutit à la mise au jour de questions non résolues : la dualité de l'agriculture est extrême, les emplois agricoles très nombreux et les politiques agricoles sont instables mais dont cette instabilité ne peut être expliquée seulement par l'alternance politique. Par ailleurs, l'objet de recherche entre agriculture et développement est étendu. Il nous pousse à mobiliser un cadre théorique institutionnaliste, dans le champ de l'économie du développement. L'étude de l'objet nécessite en effet de prendre en compte, de manière non figée, l'histoire et les conflits. Ce sont aussi les normes et coutumes et le droit qui sont analysés de manière assez classique dans ce cadre. Et enfin, nous nous positionnons dans une approche compréhensive d'abord explicative, plutôt que normative de l'objet.

Les travaux exposés ci-dessus, pointent comme conséquences des réformes foncières une modification de l'organisation de la production connue sous le communisme ; ces réformes ont entraîné une répartition des structures agricoles qui paraît encore aujourd'hui instable et en pleine évolution. Les anciennes structures communistes ont été transformées par la privatisation et l'apparition des agro-holdings. A ce titre, les anciennes CAP restent centrales dans les analyses. Parallèlement de nouveaux rapports de force apparaissent dans le secteur agricole notamment dus aux mutations des formes de marché (Stan 2005) ; ils réactivent des conflits qui demeurent cependant relativement larvés. Enfin, les petites exploitations sont présentées comme partiellement responsables du décalage de la relance globale agricole, alors même qu'on a très peu d'information sur la petite agriculture roumaine. Les changements politiques plus récents avec l'adhésion à l'UE tentent encore de répondre à la question du devenir de cette répartition entre exploitations commerciales au caractère industriel et exploitations familiales développées en lien à la subsistance. Par ailleurs, la restructuration de l'agriculture roumaine ne pourra pas se faire par analogie au modèle qui a été mis en place en France dans les années 60. En effet, la Roumanie ne bénéficie pas du mode de régulation de la croissance économique dans lequel s'est insérée la restructuration française, caractéristique de la période des « trente glorieuses » (Kroll, 1997). Enfin, on observe des attentes grandissantes sur le développement rural pour faire face à l'augmentation de la pauvreté en milieu rural.

Tous ces travaux débouchent sur le constat d'une dualité de l'agriculture non soutenable dans le futur qui est estimée devoir se résorber à court terme. Cette dualité apparaît comme anormale et face à cela deux options sont perçues. Le fait que le vieillissement important entraînera la disparition des petites structures est un point d'accord. Pour certains des exploitations familiales de taille moyenne devraient apparaître (option de rattrapage de la vieille Europe). Pour d'autres une autre option envisagée est celle d'un renforcement du pôle des grandes exploitations : répartition similaire à celle connue sous le communisme avec des structures coopératives ou fermes d'Etat sur des surfaces importantes, quelques agro-industries avec éventuellement une contraction des surfaces des petites exploitations sur des surfaces de la taille des lopins pour l'autoconsommation.

Le constat de cette dualité permet de poser la problématique suivante :

Quels sont les principaux facteurs d'évolution des structures de production agricole roumaine ?

Quelles politiques publiques peuvent accompagner ces transformations et avec quels effets potentiels?

Pour répondre à cette problématique nous posons trois hypothèses.

La mobilisation propriété foncière pour la production agricole postule que le blocage foncier est dû principalement à des questions d'attachement à la terre suites aux années de confiscation communistes. Ces arguments posent la question de la réalité du blocage foncier: Cet attachement à la terre est-il seulement idéologique ou recouvre-t-il des réalités économiques plus profondes qui expliquent la rétention de terre par plus de 4 millions de propriétaires.

Les questions des rapports contractuels ont aussi été soulevées avec la mise en évidence de rapports de force inversés majoritaires entre locataire et propriétaire (*reverse tenancy*) par Amblard (2006). Les travaux ont aussi présenté la centralité des SA, alors que les données statistiques montrent déjà leur forte diminution entre 2002 et 2005. Les instabilités législatives foncières sont abordées mais elles ne sont pas analysées dans leurs conséquences sur chacune des catégories d'exploitations et notamment sur la futurité à donner aux agriculteurs. On pose ici la question de leur effet sur l'évolution des ces exploitations. Restent alors à creuser les rapports entre réformes foncières (1991, 2000 et 2005), les blocages des marchés fonciers et la mise en œuvre des politiques agricoles notamment dans le cadre de la PAC.

Toutes ces questions en suspens nous poussent à énoncer une première hypothèse :

Hypothèse 1 (H1) :

Parmi les différents facteurs apparaissant dans le contexte roumain et pouvant influencer les transformations des structures, le rôle du foncier apparaît déterminant, en particulier en raison des conditions de son blocage et des récentes politiques d'accompagnement de ce marché (subvention de rente viagère, impôt sur les terres agricoles...). Dans ce contexte, la propriété foncière des petits paysans pourrait être mobilisée comme moyen de résistance face au développement d'une agriculture de grandes exploitations (Kautsky, 1900).

La question agricole a aussi été caractérisée par son rôle d'amortisseur social de la récession en cours et de la désindustrialisation. Mais ce rôle de « tampon social » est une justification des phénomènes observés et son articulation avec l'autoconsommation reste peu abordée. Faute de données, les auteurs l'ont ressentie sans approfondir la question pour elle-même ni en rapport avec l'évolution des structures. Ils démontrent cependant bien par ces travaux que ce retour à la terre massif après 1996 est avant tout économique. Des travaux récents minimisent l'encastrement, alors que c'est un phénomène entier à expliciter encore. Le constat de la pauvreté rurale généralisée

commence aussi à être reconnu à partir des années 2000, et cela bien qu'au niveau macroéconomique tous les indicateurs montrent des signes encourageants, notamment croissance importante.

Ces lectures poussent à relever un paradoxe: le tampon social est mobilisé pour expliquer l'amortissement du chômage dû à la désindustrialisation alors qu'en 2000, la croissance reprend de manière dynamique (4 à 9% par an) et le chômage baisse : on ne comprend alors pas pourquoi cet amortisseur se maintient.

Ce qui nous amène à formuler notre deuxième hypothèse :

Hypothèse 2 (H2) :

La compréhension des questions agricoles ne peut faire abstraction des questions sociales qui influent sur l'évolution des structures agricoles de production de subsistance et semi-subsistance. Aussi bien les niveaux de prise en charge des retraites que le chômage ou encore les aides sociales interviennent dans la persistance des exploitations dont la part d'autoconsommation est importante.

Enfin, les perspectives d'entrée dans l'UE posent la question de l'application à la Roumanie d'une PAC dont l'objectif n'est plus prioritairement la restructuration, avec plus particulièrement une question majeure autour du reversement de la main d'œuvre agricole excédentaire alors que les questions de migration embarrassent fortement la politique européenne. La versatilité des stratégies agricoles est bien posée dans les travaux mais on a encore des difficultés à identifier les forces et idées en présence.

Les alternances de politiques limitent les perspectives d'avenir, ou futurité selon Commons. On peut reprendre aussi les cadres de confiances tels que proposés par Ostrom (1999).

Cela nous mène à formuler une hypothèse 3 assez large qui nous permettra de couvrir toutes ces interrogations :

Hypothèse 3 (H3) :

Parmi les facteurs d'évolution des structures agricoles, les politiques publiques sont hésitantes et ne peuvent pas jouer un rôle important. Dans un contexte très mouvant, les politiques publiques d'accompagnement de l'agriculture prennent en considération les mutations du secteur agricole mais en lien avec les transformations démographiques, économiques et sociales des espaces ruraux roumains.

Pour tester et discuter ces hypothèses, nos investigations ont été menées en trois temps :

1. Caractérisations des structures de production et de leur environnement social économique et institutionnel
2. Identification des facteurs d'évolution des structures agricoles de production
3. Analyse et évaluation de l'intervention publique à leur rencontre et spécialement des politiques agricoles d'accompagnement des transformations de la structure

4. Structuration du travail de recherche et méthodologies employées : une démarche de recherche constructive

Nous allons à présent expliciter les méthodologies employées pour répondre à nos questions de recherche. De façon globale, dans la vision de Commons (1934), nous avons adopté une démarche de « recherche constructive ». Ce que Commons nommait ainsi est le fait de mettre en constante interaction pensée et action, recherche fondamentale (ici apports théoriques) et recherche appliquée. Lerman (2000) partant du concept de la transition, tout en restant prudent, pense pour sa part que le domaine de la transformation de l'agriculture des pays de l'Est, nécessite en premier lieu une approche empirique accrue afin de défricher ce nouveau champ, la théorie est attendue plus tard.

Parsons, préconise aussi l'étude de cas préalablement à toute enquête statistique, afin de définir au mieux les catégories cognitives et les logiques de fonctionnement, ou encore lorsqu'il souligne que la phase de collecte des données est une part intégrale, et l'une des plus difficiles, d'une recherche (Parsons, 1949, cité par Colin, 1990). Wilber et Harrison (1978) confortent aussi cette démarche en parlant de « la socialisation » comme première étape du processus de recherche. Le chercheur s'imprègne alors des normes et des catégories du système économique étudié. *« Cette étape permet la perception de thèmes récurrents relevant des pratiques, des normes culturelles, des statuts sociaux, du mode de production. Dans une seconde étape, des hypothèses relatives à certains sous-secteurs du système sont avancées et testées par des données provenant d'études de cas, d'enquêtes, d'observations directes. Enfin est construit un modèle explicatif (et non pas purement prédictif), par l'articulation d'hypothèses et de thèmes préalablement validés, dans une trame d'ensemble liant les différentes parties du système. Dans la mesure où tout système social est en constante évolution, un tel modèle ne peut être rigoureusement confirmé dans son ensemble. Il restera tenu pour valable tant qu'un modèle plus performant n'aura pas été proposé »* (Wilber et Harrison, 1978, traduction de Colin, 1990).

Il en résulte une connaissance approfondie du sujet, mais une place secondaire accordée à la construction théorique. Pour Wilber et Harrison (1978) cela n'est pas problématique car ils considèrent que ce qui lie les institutionnalistes entre eux est moins un corpus théorique qu'un modèle commun d'investigation et d'explication, surtout que l'on entend par théorie une construction axiomatique déductive se prêtant si possible à une formulation mathématique.

Dans ce cadre, l'articulation aux aspects méthodologiques est primordiale. La démarche empruntée aux institutionnalistes est aussi appelée « méthode abductive » (Lawson, 1989). Elle s'oppose à une vision en termes de normativité de l'action et se décompose en trois phases (Barthélemy et al., 2003) : (1) la mise en *ordre* de faits stylisés paradoxaux, qui vont être reconnus comme incontournables et devoir être expliqués, (2) la mise *en forme* d'une hypothèse explicative s'appuyant sur des acquis théoriques (...), (3) la *mise en œuvre* d'une stratégie d'observation empirique de grandes régularités en rapport avec ces faits stylisés.

En d'autres mots, *« cette méthode prend appui sur une observation minutieuse, suivie d'une conceptualisation de la réalité et sur une élaboration d'hypothèse(s) quant aux relations qui pourraient unir les structures d'un côté et l'apparition (ou l'état) du phénomène étudié par ailleurs. Les « faits » ainsi obtenus sont beaucoup plus « construits » que « donnés »* » (Myrdal, 1978).

Parsons (1949) appelait en particulier l'économie rurale à une analyse de la pratique des agriculteurs en soulignant la différence entre cette démarche partant d'une observation du monde réel et la construction de modèles déductifs (cité par Colin, 1990). Labrousse (2006) souligne cette place toute particulière à l'observation dans le processus de théorisation. Enfin, Bazzoli et Dutraive (2006), s'appuyant sur Commons et Veblen, rappellent que « *les théories* » sont des outils mentaux de recherche (Commons) ou dispositifs provisoires de travail (Veblen) dans un processus continu de recherche en réponse à l'expérience. »

Dans cette recherche, l'approche méthodologique aborde la question de l'évolution des structures agricoles de production roumaine d'un point de vue méso-économique général même si des zooms micro-économiques sont effectués sur certains points. Cependant, nous compléterons l'analyse par quelques approches macro-économiques. Faisant une comparaison avec les études météorologiques, Ostrom (2005) défend l'idée que, pour avoir de bonnes prédictions météorologiques, il faut allier des modèles locaux détaillés avec des modèles globaux. Local et global sont dès lors plus complémentaires que concurrentiels. Labrousse (2006) souligne aussi le caractère multi-niveaux des systèmes économiques et la nécessité de prendre en compte tous les niveaux dans l'analyse³¹ : « *le niveau micro-économique des entreprises et des ménages est intégré dans les niveaux d'agrégation supérieurs (sectoriel, national, international). L'organisation-entreprise est contrainte par des règles et régularités nationales et sectorielles qui viennent conditionner son comportement et sa viabilité sans pour autant le déterminer.* » Elle rajoute enfin qu'« *à chaque échelle d'observation, les phénomènes économiques apparaissent sous un jour différent.* »

Dans cette recherche, nous mobiliserons plus particulièrement les données statistiques au niveau national mais nous tenterons d'apporter des explications aux tendances observées par des approches micro-économiques. Nous tenterons ainsi de dépasser les difficultés de définition en interagissant avec l'objet de recherche, soutenant que c'est la mise en regard des échelons qui procure le plus fort bénéfice analytique (Labrousse, 2006). Les enquêtes de terrain et l'insertion dans le milieu agricole roumain auront servi en amont à la construction des hypothèses mais aussi en aval à la validation et l'évaluation des poids des facteurs mis au jour.

4.1. Aborder la caractérisation des structures agricoles de production par la statistique (agricole, rurale et sociale) et les enquêtes de terrain

Comme préconisées par la démarche institutionnaliste, la recherche et l'analyse d'éléments statistiques s'est faite par des aller retour entre les enquêtes de terrain et l'analyse de base de données statistiques de natures diverses. En effet, la statistique est une quantification, perçue de façon générale comme signe d'objectivité, de rigueur et d'impartialité. Cependant, si elle est incontournable, elle est loin d'être « un outil neutre et indiscutable » (Derosières, 2008) car elle est conçue dans un contexte historique et une problématique qui ne correspondent pas nécessairement aux contextes dans lesquels se situent les utilisateurs. Cette imperfection des statistiques nous paraît d'autant plus importante à prendre en compte que de nombreux travaux ont souligné l'importance

³¹ Pour une analyse plus approfondie sur les échelles d'observation dans l'analyse, nous renvoyons le lecteur vers l'article de Labrousse (2006).

des définitions de l'activité agricole et des zones rurales pour des comparaisons internationales ou pour la mise en place de politiques (OCDE, 2009 ; Rémy, 2007, Lund, 2005, Emsellem, 2002).

Dans le cas plus précis de l'activité agricole, les enjeux sont en effet d'importance. La définition donnée à l'agriculture a des enjeux aux niveaux politiques et opérationnels. L'établissement de seuils minimaux à l'activité agricole a clarifié les cibles des politiques mais aussi défini ce qui est légitime ou non. Par exemple, si dans la plupart des pays les petites exploitations restent anecdotiques ou rares (Giurca, 2008) et peuvent être retirées du pool légitime des exploitations agricoles reconnues et soutenues par l'état, en Roumanie leur importance est telle en surface et en nombre que leur éviction ne serait pas politiquement tenable, même si des tentatives sont faites (obligation de l'enregistrement en tant que Personne Physique Autorisée pour l'accès à nombre de subventions depuis 2009- 2010).

En résumé, les enjeux de la définition opérationnelle mais aussi statistique ne sont pas neutres ici non plus. La statistique mais aussi l'histoire agricole mettent au jour ces plus petites structures et forcent d'une façon ou d'une autre la politique à les prendre en compte, ce qui justifie de les regarder non pas seulement comme des « reflets de la réalité » mais aussi comme des agents de transformation de celle-ci.

Nous refusons ainsi de considérer l'objet quantifié comme stabilisé, c'est-à-dire accepter l'effet de cliquet des procédures de quantification codifiées et routinisées (Derosières, 2008). Nous considérons comme cet auteur que « *la statistique et plus généralement toutes les formes de quantification reconfigurent et transforment le monde par leur existence même, par leurs usages argumentatifs, que ceux-ci soient scientifiques, politiques ou journalistiques* » (Derosières, 2008).

Il différencie dans ce que l'on nomme statistique en deux branches : une *statistique descriptive*, peu quantitative et une *statistique inférentielle*, branche spécialisée des mathématiques. Enfin, il reconnaît deux histoires à la statistique, l'une cognitive, l'autre politique qui les séparent l'une de l'autre sinon interdit leur interpénétration.

Nous tenterons pour notre part de dépasser cette tension en usant de l'une et l'autre au moment opportun dans notre démonstration, mais nous tenterons de parvenir à la plus grande transparence en respectant les deux temps de la quantification : *convenir et mesurer* (Derosières, 2008). Nous passerons ainsi du temps à la caractérisation des structures selon diverses grilles avant d'utiliser les données statistiques dans des analyses. C'est aussi tout au long de ces analyses que nous garderons en mémoire les jeux de la construction de la statistique pour interpréter les résultats et les mettre en discussion. Enfin, nous restons conscient que malgré ces précautions, nous sommes toujours en risque de perdre en route « quelque réalité humaine non quantifiable » (Derosières, 2008).

La première étape sera donc celle de la caractérisation des structures, ce qui correspond à leur description au regard des principales variables physiques et économiques. Ces variables se retrouvent dans les facteurs de production dits classiques que sont le foncier (taille de l'exploitation en hectare, mode d'utilisation du foncier) le travail (main d'œuvre, formation...) ou le capital (dotation de l'exploitation, accès au crédit...), auxquels on ajoute des variables immatérielles et relationnelles (Du Tertre, 2002). Nous nous appuyons pour cela sur une revue bibliographique portant sur de la statistique descriptive et dynamique (Bazin, 2003, Butault et al., 2006). Cette

caractérisation aura pour but de produire une ou plusieurs typologies éclairantes pour l'analyse ultérieure. Cependant nous prendrons garde à ce que l'utilisation de typologies ne soit pas déviée en convertissant le type en un stéréotype (Wilber et Harrison, 1978), ce qui arrive lorsque les types sont traités comme des théories déjà complètes et vérifiées, plutôt que comme une tentative de groupement utile pour éclairer des cas particuliers.

Nous reprenons la définition large de la définition de ménage agricole (Laurent, 1992 ; Delord et Lacombe, 1987, Remy, 2008) que nous comparerons aux données statistiques disponibles. L'exploitation individuelle est souvent apparentée au ménage agricole ou maisonnée, ou *Gospodarie* en roumain. Il n'y a pas d'exploitation proprement dite. Les bâtiments et l'habitation sont confondus. De même, les configurations des autres formes de travail pourront être abordées: l'association familiale, l'association de production, la société commerciale...

La caractérisation des exploitations qui sera réalisée dans la première partie de la thèse devrait permettre de choisir l'axe de lecture le plus approprié et notamment de regarder de façon transversale ces différents statuts en termes de taille, nombre d'UTA, proportion des ventes... Mais les seules caractéristiques agronomiques ne permettent pas, selon nous, de prendre en compte tous les facteurs agissant sur la structure. Pour cela, nous utiliserons tout d'abord la statistique nationale agricole qui contient les données agronomiques, économiques sur l'exploitation mais aussi quelques informations sur la composition des ménages et leurs activités extérieures, des éléments de leur insertion dans la mise en place des subventions publiques. Ces données se retrouvent dans le recensement agricole et les enquêtes structures effectués par l'Institut de Statistiques (voir paragraphe § 5.1., chapitre 1 pour plus de détails). Pour compléter ces variables nous utiliserons des enquêtes ménages (AMIGO) et sociales sur les ménages roumains en général mais plus particulièrement sur les ménages ruraux et agricoles. Enfin nous croiserons ces données avec les données des registres administratifs mis en place pour gérer la distribution des subventions nationales et européennes (registres agricoles, APDRP, APIA).

Enfin, comme les données statistiques ne permettent pas toujours d'avoir la finesse de l'interprétation, nous les avons combinées avec des enquêtes de terrain de différents ordres.

Tout d'abord deux enquêtes sur base d'un questionnaire ont été menées en 2007 et 2008. La première enquête qui porte sur 39 agriculteurs a été réalisée dans le cadre de l'analyse de la rente viagère. Toutes les enquêtes ont eu lieu sur la même commune chez des personnes de plus de 62 ans ayant plus de 0,50 ha. La seconde enquête réalisée par l'IEA a eu lieu en deux étapes et a porté sur 760 exploitations dans l'ensemble des départements ou *Judete*³² pour la première phase et sur 400 dans la seconde phase. Mais ce sont aussi des rencontres régulières avec des agriculteurs et des fonctionnaires des agences de gestion des subventions sur toute la durée du doctorat qui nous ont permis de mettre en regard les données nationales et les interrogations sur la mise en place de certaines mesures. On cherchera à identifier une large variété de thèmes récurrents qui peuvent prendre la forme d'une pratique acceptée, d'une norme culturelle, d'un mode de production particulier qui conditionne plus ou moins tout le reste (Wilber et Harrison, 1978).

Malheureusement, cette technique de validation contextuelle ne peut jamais produire les certitudes

³² Les *Judete* sont les entités administratives roumaines équivalentes au NUTS 3: Nomenclature d'Unités Territoriales Statistiques de niveau 3.

rigoureuses épousées par le positivisme logique; elle peut seulement indiquer des degrés variés de plausibilité (Wilber et Harrison, 1978). Les données statistiques descriptives que nous présenterons dans une première partie seront alors complétées par une analyse économétrique des types d'évolution: la survie de l'exploitation, qui pourra elle aussi être discutée et la variation de taille et la croissance des exploitations.

4.2. Identifier les facteurs d'évolution des structures par une analyse économétrique

La méthode économétrique est appliquée au modèle³³ de survie croissance tel que nous le spécifierons plus bas. Ces modèles testent la significativité de la relation entre survie et croissance des exploitations d'une part et de variables explicatives pressenties comme ayant une influence sur ces processus d'autre part.

Comme recommandé par Mingat *et al.* (1985, p.234), nous resterons prudent dans la construction du modèle et dans l'interprétation des résultats : « *l'idée qu'une analyse économétrique produit un test de la proposition théorique initiale doit être avancée de façon prudente. En effet, il ne faut pas croire que l'équation présentée est la seule qui dérive naturellement de l'argumentation théorique.* » Par ailleurs, nous soulignons à l'instar de Labrousse (2006), que l'approche institutionnaliste ne suppose pas de renoncer aux outils actuellement en usage en économie, dont l'économétrie fait partie, mais de les croiser et les combiner avec des méthodes d'investigation permettant d'intégrer de manière plus ouverte le point de vue des acteurs. On retient donc l'importance d'utiliser l'outil économétrique dans ce travail. Nous nous inscrivons à la suite de Weiss (1999), Rizov et Mathijs (2001) et Juvancic (2005) dont les objets sont proches. Les modèles proposés par ces auteurs seront amendés par des hypothèses sur les variables produites à partir de la partie empirique de la recherche.

Du fait des exigences de cette méthode sur les données (non colinéarité) et de l'indisponibilité de certaines d'entre elles, nous n'avons pas pu intégrer certaines variables dans le modèle. Cependant, cette partie du travail nous donnera une trame de fond sur les évolutions de ces exploitations et des facteurs y participant. Ce travail, cependant, n'est qu'une partie de la démonstration, car comme Lawson (1997 cité par Raveaud, 2004), nous tenons à dépasser la seule mise en évidence de simples corrélations statistiques, et tenterons de mettre au jour des mécanismes qui ne sont pas apparents au niveau des observations empiriques. En effet, Lawson (1997 cité par Raveaud, 2004) estime que produire des corrélations statistiques, même « expliquées » par un modèle formel n'est pas satisfaisant. Il est au contraire nécessaire de rendre compte de causes à l'origine des phénomènes observés pour aller au-delà de la surface des éléments. Mais s'il remet en cause le modèle formel qu'il qualifie « *d'irréaliste* » et assumé comme tel, parfois accompagné d'un « *test* » économétrique de ce modèle, il met en garde contre les travers fonctionnalistes de certaines formes de sociologie « *interactionniste* ».

³³ Même si son acception n'a pas percée, nous tenions à souligner la proposition de Georgescu-Roegen (1960) de préférer le terme *schéma* au terme *modèle* pour mettre en évidence la différence entre le « *blue-print model* » des sciences de la nature et le « *simile-schema* » des sciences sociales.

Le modèle se construit à partir de la littérature en reprenant l'historique des recherches dans ce domaine. La loi de Gibrat de 1931 fonde une nouvelle littérature qui étudie le changement structurel avec des modèles basés sur la survie et la croissance des exploitations. La validation par un test empirique est quasi-systématique.

Encadré 1: La loi de Gibrat en agriculture

Au début des années 1930, Robert Gibrat, à partir d'un modèle simple de croissance, a établi que « la probabilité d'un changement de taille au cours d'une période donnée est la même pour toutes les firmes d'un secteur, et ceci quelle que soit leurs tailles en début de période ». En d'autres termes, le fait que l'entreprise soit petite ou grande ne joue pas sur le taux de croissance. Cette loi, s'appuyant sur l'hypothèse que la taille des entreprises ainsi que leur taux de croissance se distribuent selon une loi log-normal, suppose que les facteurs de croissance doivent être nombreux et indépendants. Notons que si les entreprises ont la même probabilité de croître, l'écart absolu entre les petites et les grandes entreprises aura tendance à se creuser. Il n'y aura pas de « rattrapage » des plus grandes entreprises par les plus petites. La concentration absolue s'accroîtra alors que la concentration relative stagnera. De nombreuses analyses empiriques ont cherché à confirmer ou infirmer cette loi de Gibrat (pour une synthèse, cf. Sutton, 1997).

Dans le secteur industriel, de nombreuses études récentes abordent notamment, avec le développement de l'économétrie de panel, les processus de création et de disparition d'entreprises (cf. par exemple, Lotti et al., 2003).

* En probabilité et statistique, une variable aléatoire X est dite suivre une loi log-normale de paramètres μ et σ si la variable $Y=\ln(X)$ suit une loi normale de paramètres μ et σ (Kostov et al., 2005).

Dans le secteur agricole, la plupart des études concluent plutôt à un phénomène de rattrapage, c'est-à-dire à une croissance plus forte des petites exploitations par rapport aux plus grosses (Weiss, 1999).

Elles mettent aussi l'accent sur le rôle du capital humain et celui de la pluriactivité dans les exploitations (emplois non agricoles des ménages agricoles) qui n'apparaît pas seulement comme une transition vers la disparition des exploitations mais qui peut constituer une étape pour conforter leur croissance (Kimhi, 2000).

Pour Butault et Delame (2005), ces études ne mettent pas assez l'accent sur les conditions spécifiques des phénomènes de croissance et de disparition des exploitations agricoles : l'agriculture demeure un secteur en très forte régression. Pour leur cas d'étude, la France, le métier d'agriculteur reste encore pour une large part un métier transmis de père en fils, et le nombre d'installations de chefs non issus de familles agricoles reste marginal (Blanc, 2005).

Butault et Delame (2005), soulignent aussi le fait que le secteur agricole demeure très dépendant de l'utilisation du foncier. Dans les autres secteurs, la croissance des firmes peut précéder l'élimination des entreprises concurrentes. Ce n'est pas toujours le cas dans l'agriculture, ce qui rend le processus de croissance des exploitations plus aléatoire puisque dépendant d'opportunités de libération de terres.

D'après Butault et Delame (2005)

On notera que si l'analyse économétrique est plus rigoureuse pour montrer les relations entre phénomènes étudiés et facteurs explicatifs, elle se limite aux données disponibles.

Travaillant dans le cadre d'une recherche « objet » (chapitre 1, § 2.1.), nous mêlons les approches méthodologiques et abordons aussi les variables dont la capacité est seulement explicative.

4.3. Analyser et évaluer les politiques d'accompagnement

4.3.1. Du cadre théorique institutionnaliste à une approche critique de l'évaluation

L'économie institutionnaliste, cadre théorique dans lequel s'inscrit notre travail de recherche, présente une large gamme de méthodologies comme présentées par Wilber et Harisson (1978). Nous allons présenter dans cette partie pourquoi nous retenons ces référents et en quoi l'évaluation de politiques est en adéquation avec le cadre choisi. Parmi les formes d'évaluation existantes, nous expliciterons quel processus d'évaluation et quelles clefs nous mobiliserons dans ce travail.

L'évaluation correspond à la fois à un objet de recherche et à un ensemble de méthodologies qui peuvent être mobilisées aussi bien dans le cadre de la recherche que de l'expertise. Si parfois, la question se pose, nous ne la considérons pas ici comme une discipline à part entière mais bien comme outil de l'analyse dans le cadre de la recherche. Elle est plus généralement rattachée aux sciences politiques (Jacob, 2010) ou à la micro-économie (Heckman et Smith, 1996) cependant, en tant qu'outil, nous arguons qu'elle peut aussi bien être mobilisée par l'économie institutionnaliste.

Pour rappel, l'économie institutionnaliste se réfère à une forme du holisme (Wilber et Harisson, 1978, -même si cela est débattu, Colin, 1990, p.368), c'est-à-dire à la croyance qu'un changement d'objet implique un changement de la méthodologie avec notamment une ouverture à une approche plus ouverte aux sciences sociales. C'est un point commun avec l'évaluation prise dans le sens de la connaissance (Perret, 2001) qui recommande l'utilisation d'une large gamme de sciences sociales dans le but de dépeindre la réalité de l'objet évalué. Cette position est aussi défendue par les auteurs du réalisme critique tels que Pawson et Tilley (1997). L'objectif est d'éclairer l'objet sous des angles complémentaires (dans notre cas des apports de l'économie rurale, la géographie, la sociologie et des sciences politiques). Le point central est la compréhension des mécanismes de mise en œuvre des programmes étudiés. Le programme de recherche européen RUDI fait les mêmes conclusions dans ses recommandations méthodologiques en soulignant les besoins d'inclure, pour les services évaluateurs, des obligations pour des études de cas thématiques et territoriales et des approches qualitatives (RUDI, 2010). Ils recommandent par ailleurs un travail de diagnostic pour comprendre pourquoi et comment les parties d'un programme fonctionnent avec une attention particulière donnée aux expériences telles que vues par les décideurs et les bénéficiaires (RUDI, 2010).

L'évaluation est aussi souvent liée à la capacité des administrations de prouver leur efficacité et d'éclairer la décision publique (Patton, 2008). Actuellement, une large gamme de méthodologies d'évaluation existe aussi du côté des objets évalués: programmes publics, politiques publiques, projets... En particulier, les pratiques d'évaluation se sont fortement développées parallèlement à la mise en œuvre des programmes européens. Cette évaluation se fait par la mise en œuvre d'indicateurs de suivi des programmes qui peuvent apparaître comme une simplification de l'action évaluative. Parlant de la MOC³⁴ (Méthode Ouverte de Coordination), Salais (2007) évalue que ce mode d'évaluation élimine ce qui fait l'essence même d'une politique publique : « *l'obligation de*

³⁴ La MOC ou Méthode Ouverte de Coordination, créée en vue d'atteindre les objectifs de la stratégie de Lisbonne, elle n'a pas d'obligation d'application juridiquement sanctionnable. Elle comprend entre autre un accord sur un ensemble d'indicateurs qui montrent la marche à suivre pour mesurer les progrès réalisés dans l'accomplissement d'objectifs communs aux Etats Membres de l'UE. (<http://www.cnle.gouv.fr/Qu-est-ce-que-la-MOC.html>, accès avril 2011).

justifier ses moyens (instrumentaux) au regard de ses objectifs (normatifs) ». Les raisons de cette simplification de l'analyse est la taille du domaine suivi : l'UE à 27 Etats Membres, limitant notamment les possibilités de contrôles approfondis sur les données fournies dans les plans nationaux (Salais, 2007). Le secteur agricole et le développement rural n'échappent pas à cette règle. Notre échelle de travail plus réduite mais surtout le cadre de recherche de ce travail nous permet de dépasser ces indicateurs et « *le flou opérationnel* » qui les entoure (Salais, 2007) par l'observation et en nous plaçant selon différents points de vue: celui des agriculteurs, celui des services de l'Etat en charge de la mise en œuvre. Le travail de chercheur permet d'aller au-delà des contraintes de la taille et donne notamment la possibilité de décrire la chaîne complète de la fabrication et de la mise en œuvre de la politique, d'analyser l'information statistique finement. Si « *le diable se cache dans le détail* » (Salais, 2007) c'est aussi à cette échelle que nous trouvons les arguments de la cohérence, la pertinence voire l'efficacité d'une mesure (tableau 3). Mais si ce travail n'est pas connecté avec l'évaluation formelle (*ex ante*, *in itinere* ou *ex post*), cette recherche peut apporter un éclairage complémentaire sur les effets potentiels de ces politiques.

L'évaluation de programme se rencontre aussi plus récemment sous la forme d'analyse coût bénéfice (Greffé, 1997) ou encore d'évaluation expérimentale³⁵ (Labrousse, 2010). Nous ne nous situons pas plus dans ces cadres qui répondent à des questions différentes de la nôtre, comme le ciblage et l'éligibilité des populations, sur la base de données quantitatives consolidées. Il nous faut rappeler que « *chaque étape (de la chaîne de production des données) en elle-même est un fait social, historiquement construit et en permanence retravaillé par la dynamique sociale. En un mot, l'information à la base des décisions et de l'action n'est pas une donnée; elle est construite et sélectionnée* » (Salais, 2007). Ce qui justifie l'emploi d'une approche institutionnaliste dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques.

³⁵ L'économie expérimentale mentionnée ici est celle liée à l'économie du développement. Les économistes la mobilisant tentent d'évaluer les politiques avec « *la rigueur des essais cliniques* » (Duflo, 2008 citée par Labrousse, 2010). Les nominations récentes d'Esther Duflo, notamment à la médaille Clark (Labrousse, 2010) est l'illustration la plus emblématique de l'essor pris par ces travaux micro-économiques.

Critères d'évaluation	
Cohérence interne	Adéquation des moyens au regard des objectifs et des objectifs entre eux.
Cohérence externe	Articulation avec les autres politiques mises en œuvre
Efficacité	Rapport des résultats et réalisations aux objectifs
Efficiences	Rapport des résultats et réalisations aux moyens financiers mobilisés. Peut-on faire avec les mêmes moyens ou autant avec moins de moyens ?
Pertinence	Adéquation des objectifs aux besoins
Caractéristiques de l'intervention	
Domaine d'intervention	Thématique sectorielle ou transversale regroupant un ensemble de mesures et d'actions.
Leviers d'action	Mécanismes économiques mis en jeu délibérément ou non par l'action collective ou publique. Elle renvoie à une théorie d'action implicite ou explicite.
Modalités d'intervention	Diverses formes d'incitations individuelles ou collectives utilisées pour infléchir le comportement d'un agent économique (subventions d'investissement ou de fonctionnement proportionnelles ou forfaitaires, fonds de garantie, avances remboursables, exonérations, formation conseil).
Cadre de l'intervention	
Théorie d'action	Hypothèses formulées sur les objectifs à atteindre pour résoudre un problème
Programme	Ensemble organisé de ressources financières, organisationnelles et humaines mobilisées pour atteindre un ou plusieurs objectifs.
Mesure	Unité de base de la gestion des programmes constituée d'un ensemble d'objets de même nature.
Projet	Opération non divisible, délimitée en termes de calendrier et de budget, placée sous la responsabilité d'un opérateur.

Tableau 3: Évaluer les programmes socio-économiques
Source : Commission européenne, 1999

Selon la typologie³⁶ proposée par Berriet-Solliec et *al.* (2009) notre objectif principal est de « comprendre » notre objet de recherche. Pour cela, nous soulignons l'importance de la théorie dans les processus d'évaluation (Shadish et *al.*, 1991). Ce qui est central dans notre approche de l'évaluation est la compréhension des mécanismes de la mise en œuvre des programmes. C'est pourquoi nous mobilisons la contribution théorique des sciences sociales pour préciser les « théories d'action » des programmes étudiés *avant* de procéder au développement d'indicateurs. Contrairement aux modèles théoriques d'une part, et aux évaluations reposant sur des recueils

³⁶ Cette typologie propose trois objectifs distincts auxquels ces méthodes renvoient : apprendre, mesurer ou comprendre.

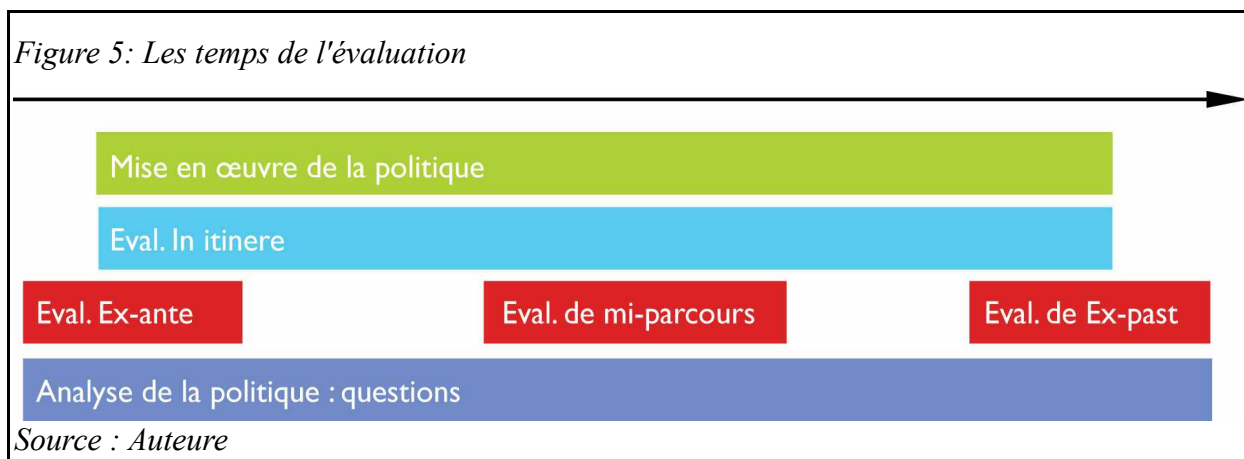
d'opinions et des jeux d'acteurs d'autre part, cette forme d'évaluation permet d'éviter l'utilisation d'hypothèses trop irréalistes ou de recourir à des indicateurs trop éloignés des résultats et impacts effectivement effectués par la politique et vise à révéler des relations causales entre les objectifs affichés et des impacts observés (Berriet-Sollicec et al. 2009).

4.3.2. La méthodologie de l'évaluation et sa mobilisation dans cette thèse

Pour entrer plus concrètement dans notre méthodologie, nous commençons par une décomposition des temps de l'évaluation (voir figure 5 et encadré 2), le premier pas consiste à questionner la politique (Perret, 2001), en d'autres termes de mettre en œuvre une analyse de cette politique (Berriet-Sollicec, 2007). Les travaux d'évaluation développés au sein du laboratoire CESAER observent « *une faible mobilisation de l'analyse des politiques par les évaluateurs (analyse de la théorie d'action) avant de procéder à l'évaluation stricto-sensu (construction d'indicateurs, jugement de valeur)* » (Daucé, 1998). En effet, si les évaluateurs sont habitués à développer des logigrammes (ou des modèles logiques, diagrammes logiques), cet exercice est souvent formel et ne révèle pas précisément la chaîne des causes et des effets tel que recommandé par l'UE (CE, 2003). Cela appelle au développement d'une grille d'identification et d'analyse des mécanismes activés par la politique. On parle de « *théories de l'action publique* » Toulemonde (1997) et Berriet-Sollicec et al. (2009) qui visent à expliciter des relations de causalité. Berriet-Sollicec et al. (2009) traduisent ainsi l'idée que « *l'analyse de politique doit ainsi conduire à proposer un lien potentiel entre un effet observé (une transformation socio-économique) et l'intervention publique qui a été menée. Elle est difficile à établir dans les sciences humaines en général, elle l'est particulièrement dans le cadre de l'évaluation* ».

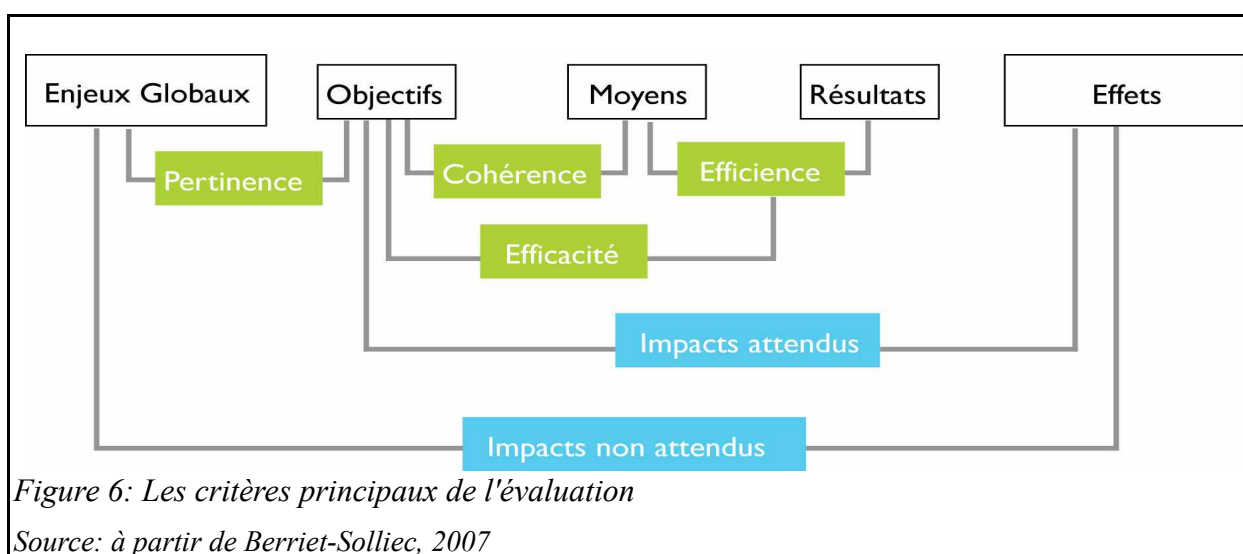
Il convient alors de convenir des instruments qui sont mobilisés. Notamment, la théorie de l'action désigne « *l'hypothèse causale sur le problème à résoudre* » (Trosa, 1992). Plus globalement, la théorie de l'action désigne « *un ensemble d'hypothèses qui sont faites par les financeurs et les gestionnaires pour expliquer la façon dont l'intervention publique va produire des impacts et va atteindre son objectif global. La théorie de l'action est constituée des relations de cause à effet reliant les réalisations, les résultats et les impacts* » (Toulemonde, 1997). La théorie d'action est souvent implicite, du moins partiellement (Aubert et al., 2005). C'est pourquoi le Conseil Scientifique de l'Évaluation (CSE) définit la théorie d'action comme un ensemble d'idées, postulats, hypothèses, formulés par les décideurs (Aubert et al., 2005). « *Le langage de la théorie d'action vient de la recherche action et des traditions des organisations de développement qui se concentrent spécialement sur des solutions spécifiques pour des problèmes spécifiques; cette action ne doit pas être une intervention à grande échelle, programme, politique ou théorie mais une action prise dans une période de temps précise ou avec un but précis* » (traduit de Patton, 2008, p.338).

Figure 5: Les temps de l'évaluation



L'évaluation *ex-ante* interroge la stratégie envisagée dans son adéquation avec les enjeux que le diagnostic préalable a mis au jour et auxquels elle est censée apporter des réponses. Elle vise à expliciter les théories d'action sous-jacentes à la politique envisagée, interroger l'adéquation entre les objectifs affichés et les impacts attendus par le législateur et d'identifier les possibles effets imprévus ainsi que les contradictions entre objectifs internes à la politique ou avec d'autres politiques visant les mêmes cibles.

L'évaluation *in itinere* est menée au cours de la mise en œuvre. Elle s'intéresse aux modalités concrètes de la mise en œuvre de la politique et au suivi de son exécution (monitoring). L'évaluation à mi-parcours se centre sur l'analyse de la pertinence et de la cohérence et sur l'obtention des premiers effets obtenus. Elle diffère de l'évaluation *in itinere* dans le sens où elle apporte un regard ponctuel, à mi-parcours, de la programmation. Elle permettra la réorientation de la politique, si nécessaire. Enfin, l'évaluation *ex-post* examine l'efficacité de la politique, c'est-à-dire le lien entre les objectifs affichés et les résultats et impacts observables et/ou mesurables. Ces dernières conditions justifient souvent que l'évaluation *ex-post* soit réalisée bien après la clôture du programme pluriannuel et par conséquent souvent après les décisions de reconduite de la politique. L'analyse de politique, comme dans le cas de l'évaluation *in itinere*, doit être réalisée à tous les niveaux de l'évaluation (Aubert et al., 2005).



Dans cette thèse nous mobiliserons les outils et approches de l'évaluation *ex ante* et *in itinere* pour examiner les questions de recherche présentées plus tôt. On se concentrera plus particulièrement sur la pertinence et la cohérence des mesures choisies et sur leur capacité à répondre aux objectifs initiaux (figure 6).

L'encadré suivant reprend plus en détail les étapes de l'évaluation telles que mises au jour par Lépicié et Daubard (2002). La première étape est consacrée à l'analyse de politique et notamment l'explicitation de la structuration de ses objectifs. On pose le référentiel à partir duquel se construit l'évaluation. Les objectifs ne sont pas des constructions normatives mais sont le résultat de l'analyse politique. Dans le but de déterminer les objectifs tels qu'ils sont vus par les décideurs, nous construirons un arbre des objectifs qui sera ensuite utilisé comme référence dans la dernière partie de l'évaluation. Le chercheur juge les objectifs mais il évalue aussi dans quelle mesure ces objectifs sont atteints. Notre recherche s'appuiera donc sur les outils de l'évaluation pour porter un jugement sur la politique en termes de pertinence, de cohérence principalement en s'appuyant sur une analyse poussée des théories d'action associées aux principaux leviers d'intervention (tableau 3).

La deuxième étape, se rapproche dans sa définition de la détection des actions menées évoquée par Labrousse (2010): elle souligne l'importance de la prise en compte de la durée dans les processus d'évaluation, mettant notamment en garde contre la tendance à se concentrer sur les objectifs intermédiaires (c'est plus particulièrement le cas de l'évaluation expérimentale) car si la mesure des objectifs intermédiaires est assez facilement objectivable, on n'a pas de garantie que l'objectif final soit atteint même si les indicateurs sur l'objectif intermédiaire ont de bons scores (Labrousse, 2010). Lépicié et Daubard (2002) engagent à rechercher les effets globaux du programme, notamment en n'omettant pas de rechercher les effets non attendus. Enfin, la dernière étape identifiée est celle du jugement de valeur et des préconisations.

Encadré 2: Les étapes de l'évaluation

L'analyse de la politique (ou du programme qui la met en œuvre) consiste, à partir du dépouillement des textes fondateurs et de l'interview des auteurs du programme, à déterminer les objectifs qu'ils poursuivaient, et à comprendre la « théorie d'action » qui les a inspirés : celle-ci est constituée de l'ensemble des hypothèses qui sont faites pour expliquer la façon dont l'intervention publique va produire ses impacts et atteindre ses objectifs. Ces objectifs sont parfois explicites et se matérialisent à travers **un arbre d'objectifs** ; mais le plus souvent, l'évaluateur doit les reconstruire et les faire expliciter. C'est en confrontant ces éléments avec le référentiel propre à l'évaluateur que pourront être appréciées la pertinence du programme ainsi que sa cohérence interne (entre les objectifs poursuivis) et externe (avec les autres mesures de la politique publique). Le référentiel s'appuie sur l'état de la connaissance scientifique concernant les mécanismes socio-économiques de transformation des zones rurales et au rôle que joue (ou peut jouer) l'action publique dans ces transformations.

La détection des effets des actions menées nécessite d'abord la connaissance précise des actions du programme, ensuite celle des effets qui en étaient attendus (quand ils ont été exprimés) que l'on compare à ceux qui se sont réellement réalisés. L'enjeu de l'évaluation des politiques de développement multisectorielles est de ne pas se limiter aux seuls effets immédiats des actions (ou effets primaires), mais d'envisager aussi les effets globaux du programme. Pour cela, la caractérisation des effets attendus exprimés doit être complétée par une recherche des effets non voulus, qui nécessite le recours à des observations faites sur d'autres terrains pour orienter les investigations de l'évaluateur, sans qu'il ait la certitude de ne pas en oublier. La détection des effets est alors confrontée à l'appréciation du lien de causalité entre l'apparition de ces effets et la mise en œuvre du programme, l'appréciation des effets propres.

Le jugement de valeur et les préconisations constituent l'aboutissement normal de la démarche. Le jugement de valeur, exprimé à partir d'un référentiel de valeurs basé sur les textes fondateurs de la politique, mais aussi sur les références propres de l'évaluateur (qui n'est pas neutre dans la démarche, tout en ayant l'obligation d'être objectif), intervient à différents niveaux de la démarche d'évaluation, au niveau de l'analyse de la politique, à travers sa pertinence et sa cohérence, au niveau de l'analyse des résultats de la politique, à travers l'efficacité et l'efficacités de l'intervention publique. A partir de ce jugement, des préconisations sont habituellement attendues par le commanditaire, pour conforter ou modifier si nécessaire la politique qu'il conduit.

Source : Lépicier et Daubard, 2002.

Les leviers d'action représentent un niveau d'observation des actions concrètes de la politique publique permettant leur interprétation en termes de mécanismes socio-économiques. Les politiques de développement sont en effet, le théâtre de débats intenses entre différentes positions politiques et sont soumises à des contraintes administratives et des négociations multi-niveaux. Les leviers permettant l'analyse de toutes ces influences du développement de la politique n'existent pas encore, néanmoins, nous mobiliserons des critères de cohérence et pertinence pour comprendre ces contraintes aux niveaux des décideurs.

Diminuer le coût des investissements du matériel productif	
Diminuer le coût des investissements du matériel productif pour les biens et les services	Pour la population permanente et saisonnière
	Pour les entreprises
Diminuer les coûts des investissements immatériels au travers de la réduction des coûts des formations	
Diminuer les imperfections d'information	Pour développer la demande de biens et de services
	Pour stimuler la demande
Couvrir les coûts de transaction entre acteurs	Pour un secteur
	Pour un territoire
	Non spécifiquement
Paiement pour des services environnementaux	

Tableau 4: Classification des leviers d'action basée sur Aubert et al. (2005) et sur Faivre (2009)

4.3.3. L'arbre des objectifs : outil de structuration des objectifs et des actions opérationnelles de la politique

Même si elle contient des parties subjectives, indispensables au jugement, l'évaluation doit se référer à un référentiel solide, dont l'« arbre des objectifs » constitue l'une des composantes. Il s'agit d'analyser préalablement à l'évaluation les objectifs des décideurs lorsqu'ils ont pensé la politique. Cette étape essentielle de l'évaluation se fait par une reconstruction des liens supposés entre les mesures concrètes mises en œuvre et les différents niveaux d'objectifs (opérationnels, stratégies spécifiques et globaux) auxquels ses actions sont censées répondre.

Pour construire cet arbre autour de la question de l'évolution des structures agricoles roumaines, nous mobiliserons les documents officiels rédigés dans le cadre du processus d'adhésion à l'UE que nous avons complétés par des entretiens avec les personnes plus particulièrement impliquées dans leur rédaction au sein du ministère de l'agriculture roumaine mais aussi des jumelages en place. Ainsi, le premier document publié fin 2006 (le Plan National Stratégique - PNS) visait à préparer le Programme National de Développement Rural (PNDR) pour mettre en œuvre le second pilier de la PAC en Roumanie. Basé sur un important diagnostic des zones rurales s'appuyant sur l'analyse de la situation sociale, économique et environnementale du territoire roumain, en mobilisant les données statistiques disponibles, le PNS spécifie l'état et les dynamiques d'évolution des territoires et en dégage les priorités principales sur lesquels les moyens de la PAC devraient être concentrés.

Le graphe d'objectif est un outil précieux pour examiner les théories d'action et sur cette base porter un jugement sur la pertinence et la cohérence des mesures par rapport aux objectifs et finalités auxquels elles sont rattachées.

5. Sources de données, validité et croisement

Notre travail est concomitant à la réapparition des données statistiques en Roumanie. Le dernier recensement agricole a eu lieu en 1941, et il s'en est suivi une longue période d'absence de données larges (exhaustives, complètes...), parce que l'activité agricole n'était vue plus qu'au travers des activités publiques (fermes d'Etat) ou des coopératives. La Roumanie communiste avait une longue tradition de relevé statistique mais seulement sur les coopératives et les fermes d'Etat. Le régime communiste tenait des documents comptables, liés à l'organisation et l'évaluation du plan, mais ces données restent largement mises en doute par les chercheurs du fait de leur gonflement pour des raisons politiques. L'agriculture de lopin ou privée était peu prise en compte. Depuis la révolution de 1989 et la redistribution des terres, le système statistique doit se remettre en place. Les premières recherches qui ont eu lieu dans les années 1990 ont du se baser sur des enquêtes de terrain ou des registres administratifs, rarement consolidés (Von Hirschhausen, 1997, Stan, 2005, Pouliquen, 2001a et b, Otiman, 1997, 2000), ou des enquêtes plus étendues (moins de 2000 exploitations agricoles cependant) comme celles financées par la Banque mondiale en 1996, 1998 et 2001 (Rizov et al., 2001 pour une utilisation de l'enquête de 1996).

Les perspectives d'entrées dans l'UE ont initié une harmonisation avec les standards d'Eurostat. Ainsi, en 2002 un premier Recensement Général Agricole (RGA) a vu le jour, avec deux ans de retard par rapport à la date initialement prévue. Il a permis de mettre à jour l'état de l'agriculture plus de 60 ans après le dernier recensement général qui avait eu lieu en 1941. Il a été suivi par deux enquêtes structures en 2005 et 2007, mais est aussi assorti depuis 2007 de bases de données importantes à partir des données administratives qui accompagnent la mise en place des aides agricoles européennes et nationales.

La statistique nationale roumaine est souvent considérée comme peu fiable, l'image de l'enquêteur laxiste est souvent avancée. Ce sont peut-être aussi les souvenirs d'une statistique gonflée pour répondre aux plans qui font douter. Sans illusions non plus, nous ne sommes cependant pas si pessimistes à l'égard des données sur lesquelles nous avons travaillé. Les enquêtes de terrain ont notamment fortement participé à relativiser les résultats quand cela était nécessaire. Les plus grandes chances de biais et de mauvaises réponses sont les craintes des agriculteurs de se voir taxer suite à ces enquêtes et donc de sous déclarer la réalité de leurs possessions. Il n'en reste pas moins que travailler avec peu de données et des données pas complètement validées parfois, reste un défi important. On ne peut pas à cette échelle et face à la recomposition récente des formes des structures faire reposer notre analyse sur les seules statistiques nationales. Dans le programme SCARLED, les participants mobilisent un « *fuzzy model* » pour limiter les pertes d'information dues aux imprécisions des réponses (SCARLED D.7.2. Fritzsh, 2007). De notre côté, travaillant sur des données déjà construites, nous stabiliserons ces données en croisant différentes sources indépendantes les unes des autres qui permettront de se rapprocher d'une image plus proche de la réalité.

Nous avons pour cette recherche mobilisé différentes sources de données comme présentées sur la schématisation ci dessous:

Figure 7: Disponibilité des données et période du doctorat



Source : Auteure

5.1. Les données de l'institut de statistiques et du ministère de l'agriculture

C'est l'approche statistique la plus complète avec une prise en compte des structures la plus large. En effet, dans le recensement de 2002 comme dans l'enquête structure de 2005, la définition de l'exploitation agricole est la suivante: « *C'est une unité économique de production agricole qui réalise une activité sous une gestion courante unique et qui comprend tous les animaux détenus et toutes les surfaces utilisées intégralement ou partiellement dans le but de réaliser une production agricole, indifféremment du type de propriété et du statut juridique.* » (INS, 2003, INS, 2006).

Nous mobiliserons aussi bien dans ce travail les données agrégées des différentes enquêtes au niveau national ou *judetean*³⁷ que des données individuelles dans le cadre du contrat Nr.4./2008 établi avec l'INS et sur financement du laboratoire CESAER. Le détail de ces données sera donné dans la partie 3.

Le recensement général agricole (RGA) de 2002 est arrivé après plus de 60 ans de silence sur la question des structures agricoles à l'échelle du pays. Le recensement sera désormais réalisé tous les 10 ans au même rythme que dans les autres pays membres de l'UE. Le prochain RGA est en cours et les résultats devraient paraître courant 2011. Le recensement agricole (RGA 2002) permet d'obtenir des résultats statistiques pour l'ensemble des exploitations (au sens de la statistique agricole). Son caractère exhaustif permet l'utilisation de ses résultats au niveau national, régional et départemental, croisés avec la spécialisation des exploitations (OTEX³⁸). Le recensement fournit des données de structure mais aucun résultat économique (chiffre d'affaires, revenu) ni aucune information sur le montant des aides perçues. Il permet par ailleurs de disposer de données sur l'âge des chefs d'exploitation ou leur niveau de formation.

Les enquêtes structures sont réalisées tous les 2 ans en période intercensitaire sur un échantillon extrait de ce dernier. Deux enquêtes ont eu lieu en 2005 et 2007 (ASA 2005 et 2007). Elles portent sur 8% de l'ensemble des exploitations soit sur environ 360 000 entités agricoles et 300 variables renseignées. Cela représente un échantillon des exploitations à caractère individuel mais l'intégralité des exploitations avec un statut juridique³⁹.

Pour l'ASA 2005, sur les 4 484 893 exploitations recensées en 2002, a été extrait un échantillon agricole de 361 169 exploitations agricoles (337 843 exploitations agricoles individuelles et 23 326 unité avec une personnalité juridique) dont 654 nouvellement créés (INS, 2006).

Pour l'ASA 2007, le même échantillon a été repris et correspondait alors à 354 742 exploitations (336 299 exploitations individuelles et 18 443 exploitations avec un statut juridique).

Dans les deux cas, les exploitations prises en compte étaient celles ayant eu des terres en culture

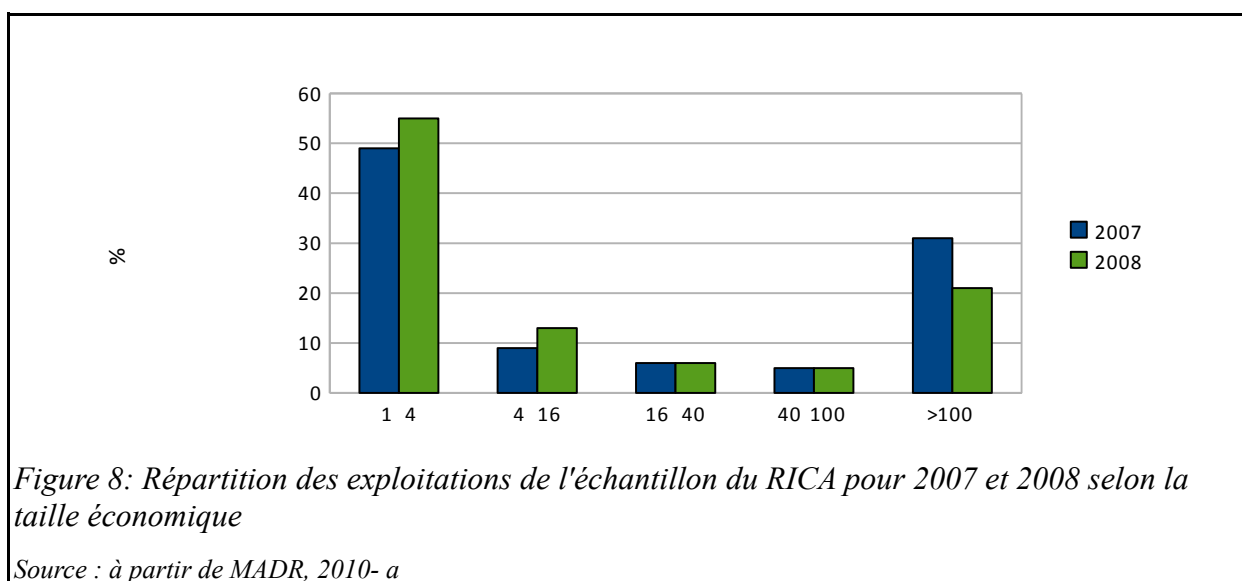
³⁷ Le *Judete* est l'équivalent du département français, voir la présentation des niveaux administratifs NUTS dans le glossaire

³⁸ OTEX : Orientation Technico-Economique des Exploitations en 18 ou 70 postes

³⁹ Le statut juridique est une différenciation administrative des exploitations qui se déclarent ou non avec un statut officiel (PJ). On distingue principalement les entreprises agricoles, les administrations publiques, les associations de loi 36 ou les coopératives. Les exploitations n'ayant pas de statut juridique sont dites individuelles ou personnalité physique (PF)

durant l'année précédent l'enquête et des animaux au dernier 31 décembre. La collecte des données a eu lieu entre le 20 février et le 20 mars 2006 pour l'ASA 2005 et entre le 10 janvier et le 10 février 2008 pour l'ASA 2007. Les chercheurs se sont basés sur un échantillon probabilistique dont la taille a été calculée avec un coefficient de confiance de 95% et une erreur relative standard de +/- 5%, selon la méthode d'allocation optimale de Neumann.

L'enquête RICA, sous la responsabilité du ministère de l'agriculture, regroupe des données de qualité plus riche, notamment sur les résultats économiques. Cependant, cette enquête est menée sur un nombre restreint d'exploitations (536 exploitations en 2003), les seules exploitations ayant une personnalité juridique et seulement 53 exploitations avaient moins de 2 Unités de Dimensions Economiques (UDE⁴⁰) en 2003. Le réseau comptait 1056 exploitations en 2008 (pour l'exercice financier 2007) et 1988 exploitations en 2009 (exercice financier 2008). Il est prévu de passer à 4000 exploitations en 2010 puis 6000 en 2011 (MADR, 2010-a). Les exploitations participantes doivent avoir au minimum 1 UDE et couvrir 90% de la Marge Brute Standard (MBS) du secteur agricole. Les données ne représentent donc qu'une partie des structures existantes (MADR, 2010-a). Elles permettent cependant de réaliser des études sur la performance ou la sensibilité aux changements du marché et des modes de soutien public (Jitea et Boussemart, 2007, Latruffe et *al.*, 2008 (a, b)).



Le recensement général de la population et du logement (RPL 2002) réalisé par l'INS correspond à une enquête exhaustive tous les 10 ans sur les différents domaines concernant la population : démographie, socio-économie, construction, logement, ménage et structure ethnique et confessionnelle. Les définitions des variables mises en œuvre dans cette enquête sont présentées dans le glossaire.

Les enquêtes AMIGO (*Cercetarea statistică Asupra forței de Muncă In Gospodării*) sont des enquêtes trimestrielles sélectives concernant la force de travail (conforme au règlement du Conseil et du Parlement européen nr. 577/1998). Ces enquêtes sont complémentaires des enquêtes agricoles

⁴⁰ Unité de Dimension Économique, 1 UDE= 1200 euros de marge brute standard.

de par leur entrée par la force de travail et non pas l'unité agricole. C'est le croisement de ces sources de données qui nous permettent d'approcher au mieux l'emploi agricole.

5.2. Les registres administratifs à vocations diverses

On retrouve aussi une classification des exploitations dans divers registres, chacun ayant un rôle bien spécifique. Du local au national, on retrouve en premier lieu les registres agricoles communaux. Pour la plupart sous format papier, ils sont établis à partir des numéros des habitations (dans les villages, les numéros sont continus, comme s'il n'y avait qu'une seule rue) et servent de base au calcul des impôts locaux. Ils précisent le nombre d'habitants, les surfaces agricoles et les productions, les animaux présents dans la cour, le matériel et les bâtiments. On y trouve aussi un historique des locations et ventes de terrain. Ce sont des données actualisées annuellement de façon déclarative et donc relativement proches de la réalité. Cependant, malgré leur richesse, le format papier et l'absence de consolidation ne permet pas un usage étendu. Pour une étude à l'échelle d'une commune, elles restent néanmoins très pertinentes.

Vient ensuite le registre national des agriculteurs, initié en 2005, tenu par les directions *judeteană* de l'agriculture. L'inscription dans ce registre était obligatoire pour l'accès à certaines aides nationales. Il semble qu'il soit désormais remplacé par les registres administratifs liés aux paiements des aides du premier pilier appelé ici aussi registre agricole, mais à l'échelle nationale. Il existe en version électronique, mise à jour tous les ans et géoréférencé, mais elle ne prend en compte que les exploitations ayant demandé les subventions du premier pilier de la PAC. Ce registre, géré par l'Agence de paiement du premier pilier (APIA), recouvrait environ 1,2 million de demandes ne correspondant pas exactement à un nombre d'exploitations comme nous le verrons au § 1, chapitre 2. L'Agence de paiement du second pilier de la PAC (APDRP) rend publiques des données agrégées ou individuelles sur les bénéficiaires des mesures du second pilier de la PAC (transparence des aides publiques). Nous avons aussi bénéficié de données agrégées de la part de l'office de rente viagère sur les bénéficiaires et leur évolution sur les 5 dernières années ainsi que de tableaux de suivi des bénéficiaires des aides du second pilier, notamment la mesure de semi-subsistance mais aussi le modèle « polonais » des tableaux de suivi de l'APDRP avec les données brutes des fonds engagés ou consommés.

Enfin, contrairement à la France ou la Pologne, il n'existe pas de caisse de sécurité sociale spécifique pour les agriculteurs roumains duquel on puisse tirer des informations complémentaires. La plupart étant pluriactifs ou retraités, ils cotisent *via* un autre biais que par leur activité agricole. Ceux qui n'ont pas d'autres sources de revenu, peuvent cotiser à une sécurité sociale publique. Le calcul des cotisations se fait alors la plupart du temps sur la base du salaire minimum, et n'est pas très avantageux. Le statut d'agriculteur ne procure de ce côté là aucun avantage. La mise en place de la préretraite en Roumanie devra au moins dans les premiers temps, trouver un autre moyen de prouver l'ancienneté dans l'activité.

5.3. Les enquêtes de terrain

Pour étayer et mettre en relief les données au niveau national, nous avons réalisé des enquêtes de terrain de différents ordres mais aussi utilisé des données de l'enquête réalisée par l'Institut d'Économie Agraire de Bucarest. Elles ont permis de choisir les variables pertinentes et de faire, par la suite, les choix d'interprétation. Mais c'est aussi tout au long de la thèse par des période d'immersion régulière et importantes que ces enquêtes nombreuses et continues, ont permis de vérifier la pertinence des orientations de recherche prises.

Les enquêtes de terrain autour de la rente viagère ont eu lieu en 2007, auprès d'un échantillon de départ de 48 personnes choisies dans le registre agricole de la commune. Sur les 48 adresses visitées, pour 5 d'entre elles la personne recherchée était déjà décédée, 3 personnes ont refusé d'être interviewées, et 13 enquêtes ont été incomplètes pour les raisons suivantes: 4 personnes se trouvaient en fin de vie ou avec des problèmes de santé très lourds, 6 personnes avaient déjà transmis les terres en totalité à un membre de la famille, 3 personnes avaient loué en *arenda* à des grandes exploitations du village (annexe 13). Ces enquêtes ont été complétées par des entretiens longs auprès des prestataires de service agricole et les bénéficiaires principaux des terres cédées. Ces entretiens ont permis de confirmer certaines données économiques et aussi de réaliser les monographies présentées en annexe 2.

Les années qui ont suivi, des enquêtes plus ciblées mais nombreuses ont été menées dans le département de Mures et aux alentours mais aussi et surtout des enquêtes auprès des représentants administratifs des échelons départementaux et régionaux. La présence en Roumanie a été au total de 12 mois en 4 fois sur la période 2007-2010 mais elle a été aussi fortement anticipé par trois stages longs les années précédentes dans le cadre de la formation agronomique (6 mois en 2003, 5 mois en 2005 et 4 mois en 2006).

Deux enquêtes réalisées par l'Institut d'Économie Agraire ont été menées dans le cadre d'un programme qui souhaitait adapter les indicateurs IDEA au contexte roumain. On trouve donc dans ces données des informations aussi bien économiques, démographiques que sociales sur les exploitations agricoles. Elles permettent de vérifier la cohérence des données obtenues au niveau national et selon un processus de recensement assez lourd.

Le premier questionnaire porte sur 760 exploitations réparties dans tous les départements roumains, soit en moyenne 20 exploitations par département. Le questionnaire porte plus particulièrement sur les modes de gestion de l'exploitation en rapport avec « le management des ressources foncières » et le rapport à l'environnement, mais on trouve des informations sur la localisation, le mode d'organisation, les échanges fonciers, leur nature et leur valeur, les résultats de la production/élevage, la dotation de l'exploitation, la destination de la production obtenue mais encore des données sur la composition de la famille et les projets de transmission. Ce questionnaire comprend 15 chapitres de questions quantitatives et qualitatives.

La seconde enquête intitulée « potentiel de développement durable des exploitations agricoles et de développement rural » a été réalisée dans 450 exploitations agricoles choisies parmi les 760

précédentes. Cette seconde enquête précise au travers d'une cinquantaine de questions supplémentaires des éléments de gestion spécifique de l'exploitation: quotas laitiers, assurance, accès au crédit, aux subventions, formation, raisons des choix de gestion, revenus globaux du ménage et sources, relation à l'environnement politique et social de l'exploitation et appréciations sur le développement nécessaire (priorités, acteurs).

Ces données seront présentées soit dans les analyses statistiques ou économétriques soit serviront à mettre en regard les résultats trouvés. Au final, **c'est plus de sept sources différentes qui sont mobilisées dans ce travail de thèse :**

- Données statistiques :

INS: statistiques agricoles agrégées (RGA 2002, ASA 2005 et 2007) et individuelles (2002 et 2005), Statistique démographique, sociale et macro-économique

IEA: données d'enquêtes de 2007 auprès de 700 exploitations

- Données administratives:

APIA: données des aides directes agrégées ou individuelles

APDRP: données par mesure et par campagne, agrégées ou individuelles

Office de rente viagère: données de suivi des rentiers agrégées ou individuelles

- **Enquêtes de terrain:**

- Enquêtes à tous les niveaux hiérarchiques et régionaux : ministère à Bucarest, direction des agences de paiement nationales, représentations dans les *Judete* et communal des agences, du ministère et des offices autour de la mise en place de la PAC 1er et 2nd pilier et de la rente viagère (2007-2010).
- Enquête locale dans le village de Ganesti, Judet de Mures autour de la rente viagère (2007 :35 enquêtés; et 2008: 10 enquêtés).
- Enquêtes en continue en Transylvanie auprès des agriculteurs sur la mise en place des mesures de la PAC entre 2007 et 2010.

La figure présentée ci-après offre une vision synthétique de la démarche de recherche employée au cours de ce travail.

Cadre de recherche

Transformations des structures agricoles de production
Politiques agricoles et rurales en Roumanie et dans l'Union européenne
Politiques foncières
Articulation des questions sociales et agricoles

Problématique

Quels sont les facteurs d'évolution des structures de production agricoles roumaines ?
Quelles politiques publiques peuvent accompagner ces transformations et avec quels effets potentiels ?

Hypothèse 1 (H1):

Parmi les différents facteurs apparaissant dans le contexte roumain et influençant les transformations des structures, le rôle du foncier apparaît déterminant, en particulier en raison des conditions du blocage du foncier et des récentes politiques d'accompagnement du marché foncier (subvention de rente viagère, impôt sur les terres agricoles...).

Dans ce contexte, la propriété foncière des petits paysans pourrait être mobilisée comme moyen de résistance face au développement d'une agriculture de grandes exploitations (Kautsky, 1900).

Hypothèse 3 (H3):

La compréhension des questions agricoles ne peut faire abstraction des questions sociales qui influent sur l'évolution des structures agricoles de production de subsistance et semi-subsistance. Aussi bien les niveaux de prise en charge des retraites que le chômage ou encore les aides sociales interviennent dans la persistance des exploitations dont la part d'autoconsommation est importante.

Hypothèse 2 (H2):

Parmi les facteurs d'évolution des structures agricoles, les politiques publiques sont hésitantes et ne peuvent pas jouer un rôle important. Dans un contexte très mouvant, les politiques publiques d'accompagnement prennent en considération les mutations du secteur agricole mais en lien avec les transformations démographiques, économiques et sociales des espaces ruraux roumains.

Chapitre 2 : La répartition des structures agricoles de production roumaines ou les formes de l'agriculture roumaine

Cind nu ploua, picura

S'il ne pleut pas, il goutte

(L'addition des gouttes remplace la pluie ; expression utilisée à propos des sources de revenus paysans)

Le chapitre 2 présente une discussion sur les différentes définitions des structures agricoles de production (§1) et leur caractérisation (§2). Ensuite, à partir de la littérature existante et de nos propres enquêtes de terrains, nous soulignons les principales caractéristiques des structures agricoles roumaines (§3), à savoir l'autoconsommation, les entrées tardives en agriculture, les spécificités des plus grandes exploitations, la centralité des questions foncières, ou encore les questions d'infrastructures rurales. Nous revenons plus particulièrement sur l'articulation sociale et sectorielle de l'agriculture, les évolutions conjointes d'indicateurs sociaux, mais aussi leur analyse, pour comprendre comment se positionnent les 6 à 8 millions de roumains travaillant dans le secteur agricole (§4).

1. Structures agricoles de production : de quoi parle-t-on ?

1.1. Retour sur une notion aux contours flous

L'analyse de la répartition et de l'évolution des structures agricoles roumaines nécessite un travail préalable de définition de l'objet de notre recherche. Activité agricole, exploitation agricole ou structures agricoles sont des termes communément utilisés mais dont les définitions et les mesures restent complexes et controversées. Activité de loisir (ou *Hobby farming*), agriculture vivrière ou de subsistance, agriculture familiale moyenne, associations, coopératives, agriculture d'entreprise : voici une illustration d'une palette large et variée en termes de formes, d'objectifs et de mode d'organisation de l'agriculture. En Roumanie comme en France, « *la notion d'exploitation agricole est une construction sociale aux multiples dimensions : spatiale, agronomique, économique, statistique, institutionnelle, symbolique...* » (Laurent et Rémy, 2000). A cela s'ajoutent des différenciations en termes d'acceptions scientifiques, administratives et statistiques.

Le terme « **exploitation agricole** » est le plus communément utilisé en français en référence à une définition statistique et administrative, qui s'est construite peu à peu dans le temps (Laurent et Rémy, 2000). L'exploitation agricole est une unité économique à *gestion unique*, qui participe à la *production agricole*. (Millot et al., 2005). Cette notion ainsi que son statut juridique et les orientations nationales n'ont cessé de changer, et ce, parallèlement aux évolutions de l'agriculture. Avec la mise en place de la PAC, la tendance est de définir l'exploitation agricole en fonction de certaines mesures d'aides dont bénéficient les agriculteurs (Laurent et Rémy, 2000). Les coûts des recensements des plus petites structures ont parfois été mis en avant pour une utilisation à des fins statistiques des fichiers administratifs de gestion des aides (Laurent et Rémy, 2000). En Roumanie le terme correspondant est celui d'« *exploatația agricolă* » ; il semble avoir été importé en même temps que la mise en place des standards internationaux dans les outils statistiques. Dans la pratique, « *gospodărie* » (ménage ou maisonnée) et « *fermă*⁴¹ » (ferme) décrivent la dualité du système en place.

Cet effort de clarification appelle une délimitation du spectre d'utilisation du terme « exploitation agricole », entre ce qui peut être appelé « petites fermes » et à l'opposé l'agriculture industrielle ; le champ est en effet large et nous proposons de discuter et d'analyser successivement les principaux termes utilisés.

A propos des **petites fermes** la définition n'est pas acquise et étroitement liée à celle de l'activité agricole même, et ce, malgré de nombreuses tentatives, aussi bien aux échelons nationaux qu'internationaux (Lund, 2005, Remy, 2006, 2007, Cartwright et Swain, 2002). Des débats scientifiques récurrents conduisent à préconiser leur prise en compte dans les travaux d'économie agricole. Cette catégorie d'exploitation apparaît ainsi comme ayant d'autres attributs que sa seule petite taille (annexe 3 ; Ghib et Villemin-Cioloș, 2009). Elle correspond le plus souvent au choix, par défaut des décideurs. A ce titre, elle englobe toutes les formes des plus petites exploitations. Pourtant le terme « petites fermes » peut désigner plusieurs configurations (RAPE, 2005) : pour la

⁴¹ Le terme « ferma » désigne les grandes exploitations.

Roumanie l'agriculteur peut être détenteur d'une carte de producteur auprès de la mairie, avoir un accès régulier ou sporadique au marché, voire avoir une activité pour sa consommation seulement, tout en ayant une superficie supérieure à celle d'un jardin familial.

Le terme d'exploitation familiale parfois employé a cependant différents sens selon les pays. Par exemple, en France, il fait référence à une exploitation de taille moyenne dont tous les membres sont de la même famille (modèle de l'exploitation familiale à 2 UTH). En Pologne, une exploitation familiale est une entité économique spécifique qui combine des fonctions productives et sociales, ce qui signifie que la famille et l'exploitation ont des intérêts conjoints et qu'il n'y a pas de division claire entre la sphère du ménage et celle de l'exploitation (Karwat-Wozniak et Chmielinski, 2007).

Delord et Lacombe, (1987), Laurent (1992) et Laurent *et al.*, (1998), parlent de **ménage agricole** pour prendre en compte tous les groupes domestiques ayant une activité agricole. Dans cette optique, l'exploitation agricole correspond à la fraction agricole des activités totales d'un ménage, ce ménage pouvant avoir d'autres activités ou d'autres sources de revenus (revenus d'activités extérieures, retraites, pensions, transferts sociaux, revenus de patrimoine) (Laurent, 1992). Malassis (1958) parlait antérieurement de l'utilisation du terme Unités Socio-Economiques de Production (USEP). Selon lui, "*dans toutes les sociétés, la production agricole est organisée au sein de petits ensembles socio-économiques caractérisées par des rapports déterminés entre les agents sociaux de la production, notamment entre l'agriculteur et le propriétaire foncier, mais aussi entre l'agriculteur et le détenteur de capitaux, ainsi qu'avec le négociant*" (Malassis, 1958, p.154).

En Roumanie, le ménage agricole correspond à la *gospodarie* ou maisonnée. Elle est l'unité de propriété et de travail de la terre, qui était aussi l'unité de parenté et de résidence⁴² ; elle fait référence autant à l'ensemble des personnes qui composent cette maisonnée qu'à l'ensemble de ses avoirs matériels (Stan, 2005, p.44). C'est l'échelle d'analyse qui s'impose pour les propriétaires individuels, voire plus spécifiquement à ceux de moins de 20 ha (Von Hirschhausen, 1997, Stan, 2005, Neményi *et al.* 2007). On y observe la mise en commun des charges et produits des protagonistes qui sont souvent de différentes générations.

L'agriculture de grande taille, insérée dans des sociétés capitalistes de plus grande ampleur n'avait pas été investie de façon approfondie jusqu'à ce jour dans l'UE. Actuellement, un programme de recherche de l'ANR « jeunes chercheurs », appelé AGRIFIRME et mené par l'UMR Dynamiques Rurales à Toulouse est en cours de démarrage et devrait apporter des éclaircissements. En effet, on voit apparaître en Roumanie comme dans le reste de l'Europe *«le développement d'une agriculture hautement capitaliste installée sur les marchés des matières premières, de nouvelles formes de propriété du capital agricole, et l'arrivée de nouveaux acteurs témoignent de l'apparition de formes d'organisations sociales et économiques de l'agriculture en rupture avec les formes familiales jadis consacrées par les grandes politiques de la seconde moitié du vingtième siècle* » (Purseigle (dir.), 2010). Nous tenterons pour notre part d'appréhender quelques uns des objectifs qui sous-tendent le développement de ces structures ou « *ferme* » dans le contexte roumain.

Le terme de **structure agricole** recoupe communément l'ensemble des éléments qui déterminent ou

⁴² Cette appréhension pourrait aussi venir du mode de recensement linéaire dans les villages selon la numérotation des rues.

conditionnent durablement le fonctionnement et les résultats des exploitations agricoles, notamment le revenu des agriculteurs, à savoir: les facteurs de production, leur combinaison dans l'exploitation et le milieu dans lequel l'activité agricole se situe (Olm, 1991, p.231, cité par Weber, 1996, p.12). Laurent (1992) le définit comme étant le mode d'organisation des facteurs, en relation avec le milieu social, professionnel et politique.

La statistique des structures agricoles concerne quant à elle la dimension économique des exploitations, leur situation foncière, la nature et l'importance du capital d'exploitation mis en œuvre, le volume et la composition de la main d'œuvre engagée dans l'activité agricole ainsi que sa situation démographique, les grandes orientations de production dans la mesure où elles sont liées aux principaux facteurs structurels déjà cités, et même, si l'on donne un sens large au terme de « structures », une partie de l'environnement des exploitations en amont et en aval que nous qualifierons de « structures de marché » pour les distinguer des éléments précédents qui caractérisent les « structures de production » (Weber, 1996).

Nous utiliserons plus spécifiquement le terme de « structures agricoles de production » afin de prendre en compte les structures de production et non pas les structures de marché. Ceci dans le but de ne pas restreindre leur impact sur leur environnement à la seule production de denrées agricoles, et de pouvoir prendre en compte les autres rôles des structures agricoles, notamment dans leur insertion en milieu rural.

Les termes « *politiques des structures* » et « *politique structurelle* » concernent quant à eux les politiques qui s'accordent à faire évoluer la répartition des structures agricoles de production. Le terme « politiques structurelles », a lui évolué vers un ensemble plus large de politiques visant « *la prise en compte d'objectifs nouveaux (protection de l'environnement, diversification des productions et des activités, démographie rurale) qui se sont ajoutées aux visées originales lesquelles demeurent toujours présentes : la modernisation des exploitations et l'adaptation compétitive des systèmes et des structures de production* » (Berriet-Sollic et Daucé, 2001). Nous entendons ici les « politiques structurelles » au sens défini par Allaire et Daucé (1994) : les politiques dites structurelles en agriculture concernent la dynamique des « structures » de production, c'est-à-dire et (au sens large) les investissements (capital fixe) et le renouvellement des chefs d'exploitation; sont aussi concernés actuellement les droits à produire. Elles visent à favoriser l'émergence de modèles d'exploitation (et de modèles professionnels) jugés plus efficaces économiquement.

Il est nécessaire de bien distinguer ici approche scientifique et approche administrative de l'objet. Les scientifiques abordent les structures en tant qu'objet scientifique *per se* alors que l'administration va définir des catégories *ad-hoc* pour cibler son action. Ainsi, si les politiques conduisent à des formes de discrimination, ces choix répondent à un souci d'efficacité. Ils sont assortis de mesure de contrôle, l'administration devant s'assurer que seule la catégorie d'agriculteurs visée est concernée. Les choix de seuils minimaux sont aussi souvent mis en place sous la contrainte due à la gestion des dossiers (Ghib et Villemin-Cioloș, 2009). La définition administrative varie fortement d'un pays à l'autre (POUR 2007, et annexe 3). Ces variétés de définition montrent bien la *construction sociale* (Laurent et Rémy, 2000) sous-jacente. En Roumanie, la définition de l'activité agricole reste encore taboue. En effet, elle est prise entre des

réalités et des enjeux de nature très diverses. Ainsi, si les questions de définitions restent comme en France l'enjeu d'intenses débats, l'emprise foncière très importante des plus petites structures ne permet pas non plus de les exclure, à moins de voir la SAU diminuée de 40% remettant en cause le classement de la Roumanie en tant que pays agricole. On peut aussi se poser la question du rôle de la transformation de la répartition foncière qui s'est produite après 1991. Dans la période communiste, la quasi totalité des terres était cultivée par de très grandes structures d'exploitations agricoles, le programme de restitution a eu pour conséquence une atomisation, à la fois de la propriété et des exploitations agricoles. Les terres productives, qui participaient à la puissance agricole roumaine, appartiennent dorénavant à ces petites structures qui ne peuvent pas être oubliées par la fixation de seuils statistiques ou administratifs trop élevés. Le poids de ces surfaces, comme l'irréversibilité de leur statut participatif au potentiel agricole roumain, contraignent l'appareil statistique à représenter dans les données agricoles, les terres des exploitations de subsistance et semi-subsistance. Contrairement aux données statistiques françaises qui ne prennent en compte que les unités de plus de 1 ha (Rémy, 2007), la statique roumaine reste exhaustive.

La question que nous posons interroge la répartition et l'évolution de l'activité agricole roumaine, pour y répondre, nous ne pouvons restreindre notre recherche à des seuils ou des régimes juridiques spécifiques puisqu'aussi bien les grandes que les petites entités agricoles sont concernées. De plus, notre objet est bien la répartition de ces entités et leur évolution, ainsi que les rapports de force en présence, et le tout orchestré autour de la question foncière. Si nous adhérons à la nécessité d'une prise en compte plus large des questions productives de l'activité agricole (fonctions productives, environnementales et sociales ; Laurent et Rémy, 2000), c'est finalement l'approche foncière qui fonde les choix élargis d'analyse des entités agricoles.

Par ailleurs, l'analyse des plus petites entités, le plus souvent incluses dans un référentiel paysan (Darrot, 2008) ou une stratégie patrimoniale, nécessite une prise en compte globale du ménage (Fabre et Laurent, 1998). A l'opposé, sphères familiale et entrepreneuriale sont complètement déconnectées dans les grandes entreprises capitalistiques. Toutefois, elles peuvent avoir d'autres stratégies d'intégration qu'il nous faudra aussi prendre en compte.

Nous faisons le choix de travailler sur l'ensemble des unités de production agricoles, de la maisonnée aux grandes structures de production. Par ailleurs, du fait de la large hétérogénéité des unités agricoles, nous adapterons quand cela est possible, la grille de lecture aux types de structures rencontrées.

La deuxième partie de notre travail de recherche cherche à mettre au jour l'effet des politiques agricoles et rurales sur l'évolution de la répartition des structures : nous devons aussi travailler avec les catégories proposées par les champs administratif et statistique. Il est en effet important d'analyser au préalable les réalités que recouvrent chacune des définitions pouvant potentiellement être retenues pour un ciblage de la politique agricole roumaine. En termes de vocabulaire, nous privilégions le terme « *structures agricoles de production* », même si nous ne nous interdisons pas d'utiliser les termes, préalablement définis d'exploitation agricole, maisonnée, ménage agricole ou rural et son équivalent roumain, *gospodarie*, ou encore entreprise agricole.

1.2. A la recherche d'une définition nationale

La définition de l'activité agricole reste encore relativement complexe en Roumanie. Suite à la redistribution des terres, les retournements de politiques sur les questions foncières, apparus ces vingt dernières années, ont privilégié une approche en termes de propriété des terres agricoles. En effet, la redistribution est soumise à différentes lois (cf. § 1.2, chapitre 4 et annexe 1) qui ont modifié successivement les conditions de redistribution des terres, avec pour conséquences une mise à jour encore partielle des actes de propriétés et de nombreux conflits en cours.

La question de l'activité agricole à proprement dite n'est apparue qu'en 2001 dans l'ordonnance d'urgence 108/2001 selon la définition suivante :

« Les exploitations agricoles sont des formes complexes d'organisation des propriétés, par la mise en valeur des terres, des animaux et des autres moyens de production de façon inter connectée dans un système unitaire, en vue de l'exécution de travaux, prestation de service et obtention de produits agricoles de façon efficiente ».

Dans cette même loi, les exploitations diffèrent en termes de taille économique et dimension physique selon deux catégories :

1. Les exploitations commerciales
2. Les exploitations familiales

Les exploitations commerciales sont définies par des seuils minimaux de surface ou du nombre d'animaux alors que les exploitations familiales sont définies par défaut, sans seuil minimal. Plusieurs passages de cette loi, rédigés avant l'adhésion des Nouveaux Etats Membres en 2007 (Art. 5 (2) puis Art. 7), laissent entendre que seules les exploitations commerciales bénéficieront de facilités financières identiques à celles pratiquées dans les états membres de l'UE. Les exploitations agricoles familiales pourraient, quant à elles, bénéficier de conseils gratuits, mais des subventions ne leur seraient accordées que dans l'unique cas où elles se destineraient à l'agriculture biologique.

Cependant, mis à part son utilisation pour le suivi statistique des exploitations au sein des directions départementales, la loi n'a pas été appliquée. Elle a par ailleurs été largement modifiée au cours des dernières années, notamment du fait que le seuil initialement choisi (110 hectares en céréales en plaine), est extrêmement important pour les exploitations agricoles roumaines. Son application ne donnerait pas accès aux subventions à plus de 95% des exploitations agricoles roumaines ce qui correspond à près de 62 % de la SAU.

Ce flou dans la définition de l'activité agricole souligne aussi l'aspect sensible de cette activité, notamment dans son rôle social et en particulier pour l'alimentation des habitants des zones rurales (cf. § 3.1, chapitre 2).

Pour compléter la définition législative, nous avons recherché les définitions utilisées dans les entités administratives.

1.2.1. L'approche statistique

L'approche statistique reste jusqu'à présent la plus complète avec une prise en compte élargie des structures. En effet, dans les recensements de 2002 et 2010, comme dans l'enquête structure de 2005 et 2007, on trouve différentes définitions et prises en compte de l'exploitation agricole que nous étudions ici au travers du manuel d'instruction aux enquêteurs et des introductions des rapports statistiques :

- *« La définition de l'unité d'observation a pris en compte les spécificités de l'agriculture roumaine, agriculture caractérisée par un nombre important de ménages agricoles individuels, qui détiennent chacun de très petites surfaces, mais qui cumulées couvrent une surface significative, ménages ne pouvant donc pas être négligés lors du RGA 2002.*
- *La stabilisation de la zone de couverture de l'enquête a pris en compte aussi bien les petits producteurs agricoles (exploitations/ ménages agricoles individuels) que les unités avec une personnalité juridique, qui réalisent une activité agricole (y compris les unités ayant aussi une autre activité que celle agricole, indifféremment de leur forme de propriété).*
 - a- *les exploitations/ménages agricoles individuels (sans personnalité juridique) en tant qu'unités d'observation du RGA 2002, représentent des unités indépendantes du point de vue économique, indifféremment de leur taille, constituées d'une ou plusieurs personnes, ayant en général un lien de parenté, qui réalisent une activité ensemble sous une gestion courante unique, en vue de réaliser une production agricole, indifféremment de sa destination (pour consommation propre ou principalement pour la vente).*
 - b- *les unités avec une personnalité juridique, comme unité d'observation statistique du RGA 2002, représentent une unité indépendante d'un point de vue technico-économique, indifféremment de sa taille et de son type de propriété, qui réalisent une activité sous une gestion courante unique et qui, en période de référence a eu une activité principale ou secondaire en agriculture (INS 2003).*
- *L'exploitation agricole est définie d'après des standards internationaux comme unité économique de production agricole qui réalise une activité sous une gestion courante unique et qui comprend tous les animaux détenus et toutes les surfaces utilisées intégralement ou partiellement dans le but de réaliser une production agricole, indifféremment du type de propriété et du statut juridique. Les activités suivantes n'ont pas été considérées comme étant des exploitations agricoles et ne sont pas incluses dans les enquêtes : la chasse et les activités liées aux chevaux de course, la sylviculture et l'exploitation forestière, la prestation de service en agriculture (mécanisation, chimie, protection phytosanitaire, aménagement foncier, irrigation...) (INS, 2006).*
- *L'exploitation agricole comme unité d'observation statistique est définie d'après le règlement du parlement européen et du conseil comme une unité unique, aussi bien du point de vue technique que économique, avec une structure de décision unique et qui réalise une activité agricole sur le territoire roumain, soit en tant qu'activité principale, soit en tant qu'activité secondaire (INS, 2008).*
- *L'exploitation agricole est une unité technico-économique indépendante avec une gestion unique et qui réalise une activité agricole en utilisant des surfaces agricoles et/ou en élevant des animaux ou encore une activité de maintien des terrains agricoles dans de bonnes conditions agricoles et environnementales, soit comme activité principale, soit comme activité secondaire.*

- *L'unité indépendante aussi bien techniquement qu'économiquement suppose l'utilisation en commun de la force de travail et des moyens de production (terrain, matériel agricole, etc.). La gestion unique de l'exploitation agricole signifie qu'il existe une personne de l'exploitation qui répond juridiquement et économiquement de celle-ci.*

Dans le cadre du manuel sont faites les précisions suivantes :

- *a- Si une surface agricole d'une exploitation est transmise au successeur (héritier), celle-ci : - est incluse dans l'exploitation agricole du successeur si l'exploitation agricole existe et est conduite par celui-ci avec une mobilisation de la force de travail et du matériel agricole de production propre. - représente une exploitation agricole nouvelle si le successeur n'a pas d'exploitation agricole ni ne conduit ni ne mobilise la surface agricole respective, indépendamment de l'exploitation-mère. - reste comptabilisée dans l'exploitation mère, si elle a la même conduite par la suite et que la surface agricole respective est travaillée avec la même force de travail et les mêmes moyens de production.*
- *b- les exploitations agricoles qui ne détiennent qu'une surface agricole non utilisée seront aussi recensées.*
- *g) ne représentent pas une exploitation agricole et ne sont donc pas recensées les maisonnées qui ne dépassent pas un seuil minimal : ils ont comme surface agricole utilisée seulement le jardin familial (une surface inférieure à 15 ares) et n'élèvent que quelques volailles (moins de 10) pour leur consommation propre. De même, si un ménage ne détient que des étangs, des lacs ou des mares, il n'est pas considéré comme exploitation agricole.*
- *h) Si l'exploitation agricole détient un seul grand animal (bovin ou porcin, ou ovin/caprin) ou des ruches il sera recensé (INS, 2010).*

1.2.2. Tentative de clarification par le statut juridique

Les exploitations agricoles peuvent opter de façon facultative pour un statut juridique. On parle de personnalité juridique d'un côté, et d'exploitations individuelles par défaut ou personnalité physique de l'autre. Il existe différentes personnalités juridiques possibles, détaillé dans le tableau suivant :

Nature	Définition	Nombre d'entités		
		2002	2005	2007
Exploitation agricole individuelle	Exploitation agricole constituée d'une ou plusieurs personnes ayant en général des relations familiales, qui utilisent ensemble des surfaces et/ou élèvent des animaux, qui peuvent appartenir à un ou plusieurs des membres. Statut par défaut, comprend aussi les PFA (Personnes Physiques Autorisées) et les associations familiales	4 462 221	4 237 889	3 913 651
Personnes juridiques				
Total		22 672	18 263	17699
Société/Association agricole	Unité avec une personnalité juridique qui se trouve administrée par une société/association agricole constituée selon la loi 36/1991, avec un capital variable et un nombre d'associé variable et non limité, ayant pour objet d'activité l'utilisation des terrains, l'élevage d'animaux, réalisation d'investissements d'intérêts agricoles	2 261	1 630	1 475
Entreprise commerciale avec un capital majoritaire privé	Unité avec une personnalité qui se trouve sous l'administration d'une société commerciale avec un capital majoritairement privé, constitué conformément à la loi 31/1990 qui peut avoir une activité aussi bien agricole que non agricole		4 574	5 019
Entreprise commerciale avec un capital majoritaire public	Unité qui réalise une activité agricole, avec une personnalité qui se trouve sous l'administration d'une société commerciale avec un capital majoritairement public, constituée conformément à la loi 31/1990	6138	250	128
Unité de l'administration publique	Unité avec une personnalité qui se trouve sous l'administration d'une administration publique centrale ou locale, qui réalise une activité agricole et qui selon la loi 213/1998, fait partie du domaine publique départemental ou local, de même les unités sous l'administration d'autres institutions publiques d'intérêt national (ministère, unité de recherche et production agricole, station didactique, institut de formation, hôpitaux...) qui ont aussi une activité agricole	5 698	4 818	4 177
Unité coopérative	Unité avec une personnalité juridique qui est administrée par une unité dont le capital est intégralement coopératif, organisée selon la loi 566/2004 et qui a une activité agricole	87	108	71
Autres types (fondations, religieux, pénitenciers,...)	Exploitations agricoles avec une personnalité juridique qui se trouvent administrées par un établissement religieux (monastère, église, ermitage, etc.) ou par un autre type d'organisation non gouvernementale (fondation, association sans profit, etc.), seulement s'ils ont aussi une activité agricole.	8 488	6 883	6 829

Tableau 5: Synthèse sur les statuts juridiques des exploitations (INS, 2008-a)

Le choix d'un statut juridique correspond souvent à une volonté d'insertion dans le marché. Le premier échelon qui reste catégorisé comme personnalité physique est le statut de Personne Physique Autorisée (PFA). Ce statut permet de récupérer la TVA sur les intrants et sur les équipements investis dans l'exploitation agricole, mais il signifie aussi le paiement des impôts sur le produit annuel des ventes (16%), l'ouverture d'un compte en banque, l'acquisition d'un tampon, d'un

facturier et le reversement de la TVA perçue (voir OUG 44/2008 et précédemment Legea 300/2004).

Avec la mise en place du second pilier de la PAC, le statut de PFA devient une condition *sine qua non* pour l'accès aux subventions. Cependant, contrairement à ce qui pu être interprété sans doute hâtivement par les médias en avril 2009 lors de la mise en place de la législation OUG 44/2008, la vente sur les marchés n'est pas régie par ce statut mais uniquement par l'acquisition d'une carte de producteur auprès de la mairie de domicile (HG 661/2001 et OUG 28/1999 art2) pour l'exemption de la caisse électronique fiscale.

1.2.3. Une définition agricole exogène liée à la capacité d'obtenir des subventions

La définition la plus claire à ce jour est celle du registre agricole, liée aux demandes de subventions. La mise en place d'un échelon minimum, longtemps recherché, est apparu au travers des aides directes du premier pilier qui a été l'occasion d'une première réponse exogène à la question de la définition de l'activité agricole. La légitimité de l'activité agricole semble être confirmée pour les 1,2 million d'exploitations enregistrées en 2007 dans le registre des fermiers (il s'agit en fait du nombre de demandes, certaines regroupant plusieurs exploitants). Avec cette définition, la Roumanie aurait perdu près de 3 millions d'exploitations, et limité son agriculture à une activité économiquement dépendante des aides publiques. Parmi les exploitations « disparues », figurent les exploitations des propriétaires d'animaux (qui pâturent sur les communaux) qui ne sont pas prises en compte à moins d'être organisées en association.

Cette tendance observée devrait cependant être formalisée, voir corrigée dans un texte de loi en préparation. Le but est aujourd'hui de donner une définition de l'exploitation agricole sur laquelle puisse s'appuyer aussi bien les subventions, que les impôts (foncier et TVA) et répondre aux exigences des normes environnementales et sanitaires. Mais alors qu'il existe une juxtaposition de différentes définitions de l'activité agricole, les seuils à appliquer sont particulièrement difficiles à déterminer. Dans un but de gestion administrative, le PDRN (Programme de Développement Rural National) fixe le seuil de détermination d'une exploitation à 2 UDE pour l'attribution des aides de l'axe 1 et 2: « l'agriculteur est une personne physique ou juridique dont l'exploitation est située sur le territoire du pays et qui a une dimension égale ou supérieure à 2 UDE, qui pratique principalement l'activité agricole et qui est enregistrée dans le registre des fermiers ou registre agricole » (PDRN, 2007, p.150).

Après avoir analysé cette construction de la définition de l'activité agricole, nous allons caractériser selon différentes grilles de lecture les unités agricoles pour mettre en évidence des points saillants, permettant d'une part de mettre au jour des facteurs d'évolution et d'autre part de pouvoir analyser les résultats ultérieurs que nous obtiendrons sur la croissance et la survie des exploitations.

2. Premiers éléments de caractérisation des formes d'exploitations agricoles

Malgré une définition non stabilisée, nous tentons ici une caractérisation des formes d'exploitations agricoles. Il existe deux objectifs : l'objectif administratif et l'objectif scientifique. Chacun sera adapté en fonction de la question de recherche posée : la perception de ces exploitations ou leur prise en compte dans la politique. Pour cela nous visiterons différentes grilles pour mieux appréhender leur diversité et en voir les correspondances. Par la suite, nous adapterons le choix de nos catégories selon les données disponibles et/ou la définition plus précise dans un règlement de subvention.

La taille des exploitations peut être appréhendée par une mesure soit physique soit économique (Râmniceanu, 2004 ; annexe 15, mesure de la croissance). La mesure physique est reliée à la surface ou au cheptel (ou combinaison des deux), la mesure économique se réfère aux produits de la vente, ou à *une appréciation de celle-ci par le potentiel de marge brut standard sur l'exploitation*.

Nous ajouterons en outre, deux autres grilles : celle des objectifs de l'exploitation et celle croisée avec le revenu global du ménage.

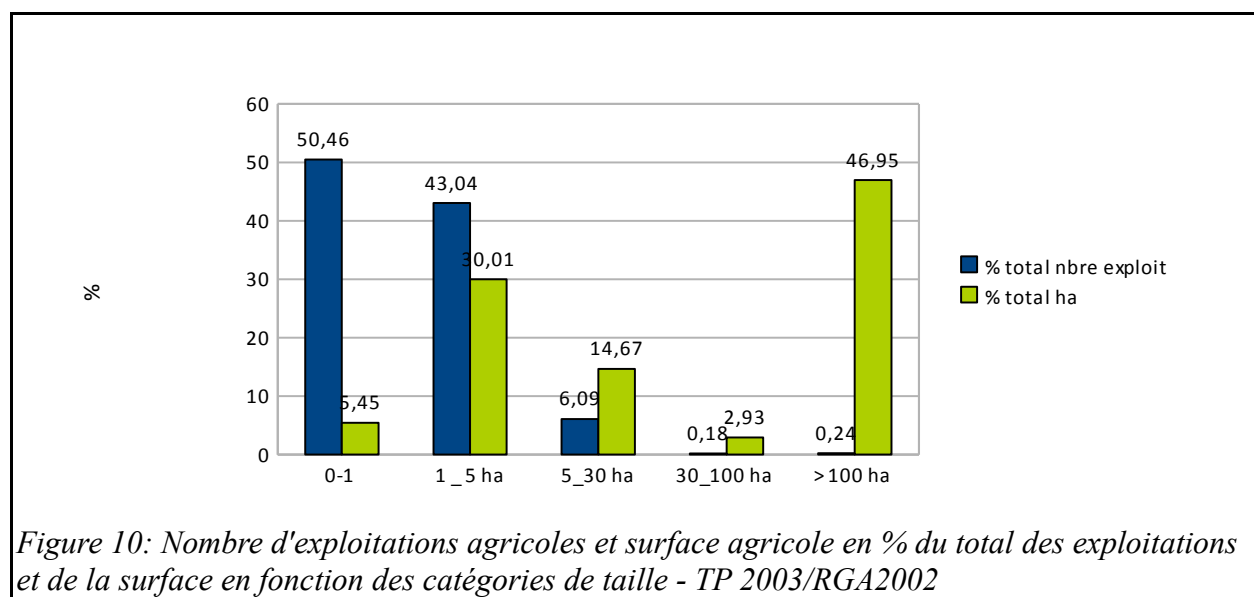
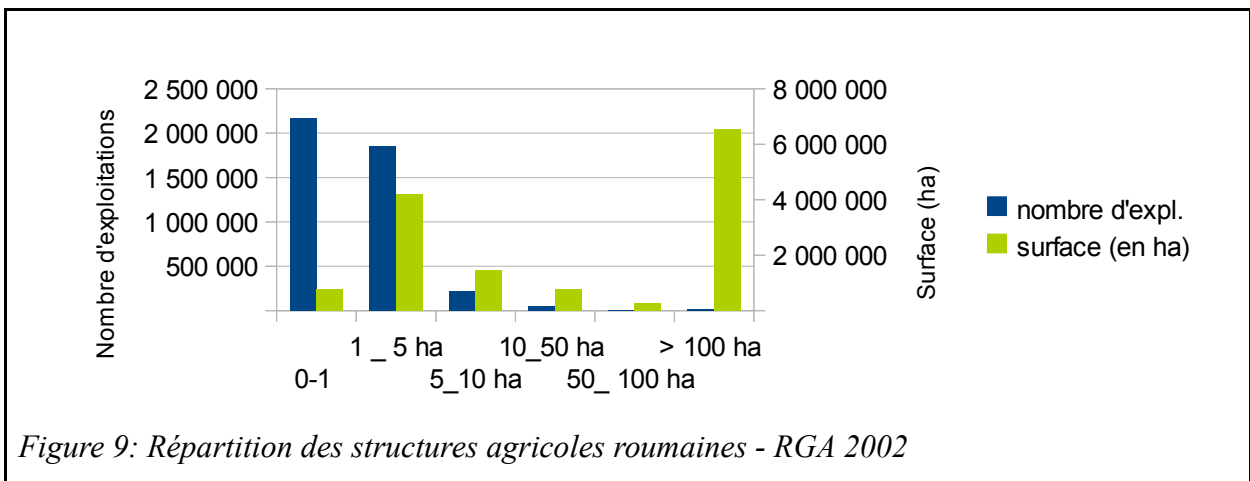
2.1. Approche par la taille des exploitations

La Roumanie connaît une répartition fortement duale de ses structures agricoles, à tel point que certains auteurs parlent de l'existence de deux agricultures en Roumanie, « *l'une agriculture de subsistance qui comprend un très grand nombre de micro exploitations permettant principalement de couvrir l'autoconsommation (2,6 millions d'exploitations détiennent moins d'un hectare de terres), et une agriculture agro-industrielle qui exploite des centaines voire plus récemment des milliers d'hectares, c'est une agriculture adaptée au marché et relativement performante d'un point de vue technique (9600 exploitations détiennent plus de 100 hectares)* » (Luca, 2009).

Comment alors établir les seuils distinguant ces types de structures agricoles de production ?

2.1.1. Taille physique

La taille physique mesurée en hectare montre la dualité des structures au travers des deux figures suivantes :



Deux groupes se dégagent de ces graphiques : un groupe majoritaire d'exploitations de moins de 5 ha et un groupe minoritaire d'exploitations de plus de 100 hectares. Ces deux groupes se partagent chacun environ 40% de la SAU. Les exploitations de taille moyenne ne correspondent, quant à elles que 20% de la SAU.

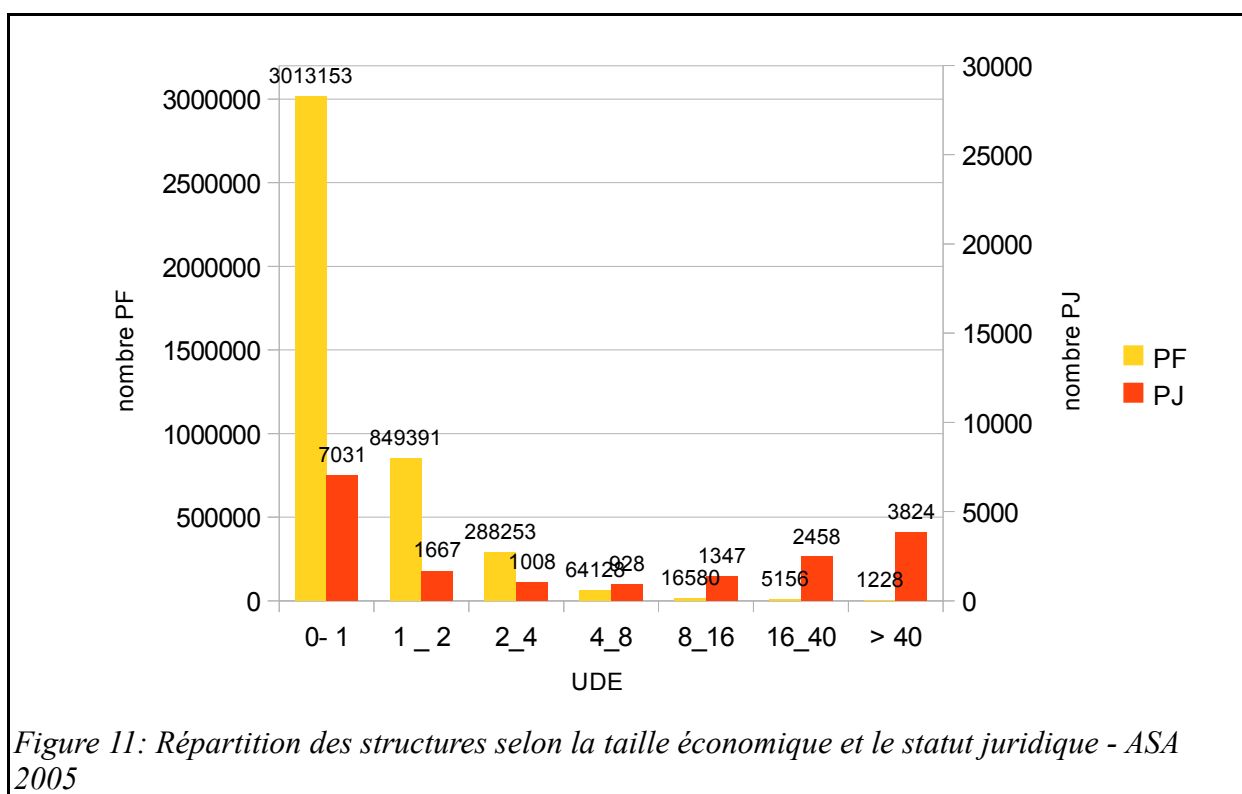
Un critère de taille minimale à 5 ha comme il a déjà pu être envisagé (TP, 2003) laisserait de côté plus de 35% de la SAU roumaine. Cette approche, si elle a le mérite d'être facilement mobilisable *via* la statistique, ne permet cependant pas de bien prendre en compte la réalité économique de l'exploitation. En effet, un hectare de maraîchage aura une rentabilité économique bien plus importante qu'un hectare de pâture, mais ils seront selon cette grille rangés dans la même catégorie.

2.1.2. Taille économique

Les enquêtes statistiques de l'INS ne recueillent aucune donnée monétaire auprès des agriculteurs. Le RICA est censé, au niveau européen, compléter les enquêtes nationales sur un échantillon

représentatif d'exploitations agricoles. Comme nous l'avons vu précédemment (§5.1., chapitre 1), en Roumanie, cette enquête n'est pas satisfaisante. Pour cette raison, nous ne retiendrons pas une approche en termes de chiffre d'affaire mais seulement la taille économique en UDE (voir figure ci-dessous).

La mesure en UDE d'une structure agricole est l'estimation de sa Marge Brute Standard (MBS), avec une référence par culture et par région (ou moyenne sur le pays en Roumanie). La marge brute d'une exploitation s'apparente à la valeur ajoutée. Elle est le solde entre la valeur de la production et la valeur des consommations intermédiaires susceptibles d'être affectées à chaque production (Butault et Delame, 2005). On calcule la MBS en multipliant les hectares de culture ou les têtes de bétail par un coefficient de marge brute potentielle, calculée par produit. Une UDE correspond à 1200€ de marge brute.



La mesure en UDE n'est pas non plus totalement satisfaisante. En effet, le calcul repose sur des références nationales datant de 2000 en Roumanie et ne prennent pas en compte des différentiels créés par la vente directe et la valorisation des produits (voir annexe 12). Cependant, comparée aux autres mesures, c'est la seule qui permette une réelle combinaison entre culture et élevage ainsi que la prise en considération du potentiel économique de l'exploitation.

La figure ci-dessus montre que la dualité observée en termes de taille physique apparaît aussi en termes de taille économique, même si elle est atténuée : il y a autant d'exploitations ayant une personnalité juridique et moins d'1 UDE que d'exploitations avec une personnalité juridique (PJ) et plus de 16 UDE. Par ailleurs, on notera que les exploitations individuelles (PF) se retrouvent aussi parmi les exploitations de plus de 40 UDE (pour seulement 1228 sur plus de 4 millions). Le parallèle entre taille et statut juridique n'est donc pas systématique.

2.2. Approche par la destination de la production

2.2.1. Calcul à partir de données déclaratives

Les enquêtes statistiques réalisées par l'INS contiennent une question sur la destination de la production qui permet de connaître l'insertion au marché ou non des structures agricoles. Cette question permet de tester si l'activité agricole se destine principalement à l'autoconsommation, si une partie de la production est vendue sur le marché ou encore si elle est dirigée principalement vers la vente. Les réponses sont déclaratives et devront parfois être nuancées.

RGA 2002	Destination des produits agricoles obtenus : - 4.1. seulement pour la consommation propre - 4.2. le surplus est destiné à la vente - 4.3. principalement pour la vente	
ASA 2005	4.1. Les membres de l'exploitation agricole individuelle consomment plus de 50% de la production finale réalisée ? oui/non	4.2. Les ventes directes aux consommateurs représentent plus de 50% des ventes réalisées ? oui/non
ASA 2007	4.1. Les membres de l'exploitation agricole individuelle consomment plus de 50% de la production finale réalisée ? oui/non	4.2. Les ventes directes aux consommateurs représentent plus de 50% des ventes réalisées ? oui/non
RGA 2010	4.1. Les membres de l'exploitation agricole sans statut juridique consomment-elles plus de 50% de la production réalisée ?	

Tableau 6: Mode de prise en compte de la destination de la production selon les enquêtes statistiques

Nous pouvons tout d'abord observer que les modalités de réponse ont évolué au cours des enquêtes. Ceci rend difficile la comparaison entre années. Par ailleurs, lorsque nous croisons cette variable avec les tailles d'exploitations, nous pouvons voir que des entités de grande taille disent consommer plus de 50% de leur production (§ 3.1.2). Trois raisons majeures pourraient expliquer ces réponses :

- Le statut de l'exploitation en question : il pourrait en effet s'agir d'une association dans laquelle les membres récupèrent plus de la moitié de la production réalisée par l'association.
- La seconde est une erreur d'interprétation de la question et la prise en compte dans l'autoconsommation de l'alimentation du bétail auto-produite sur l'exploitation ou encore des stocks.
- La dernière raison plausible est la fausse déclaration par peur de la fiscalisation et /ou de la nécessité de cacher qu'une partie de la production est vendue au noir.

La seconde question concernant la vente directe nous informe sur l'intégration au marché de l'exploitation. Combinée avec la question précédente, elle nous permet de connaître le niveau du lien de l'exploitation dans sa filière. Si elle consomme plus de 50% de la production et que plus de

50% de ses ventes sont à destination de la vente directe, on aura affaire à une exploitation très peu insérée dans le secteur marchand agricole. A l'inverse, si plus de 50% de la production est vendue et que plus de 50% n'est pas à destination de la vente directe, sous-entendu, vente aux grossistes ou par contrat, il s'agira d'une exploitation insérée au marché et à sa filière de référence.

En effet, l'objectif d'autoconsommation peut être contraire à un objectif de vente directe, de vente aux intermédiaires ou aux transformateurs par la diminution des quantités à vendre.

2.2.2. Calcul à partir des données estimées

Pour la mise en place des mesures du PDRN, le ministère de l'agriculture a dû établir des seuils de classification des exploitations. En effet, les mesures devaient être adaptées aux types de structures auxquelles elles s'adressaient. Ainsi, une répartition a été proposée sur la base des mesures des exploitations en UDE. (Giurca et al., 2006)

Les choix réalisés sont un compromis entre une base scientifique exposée dans des études préliminaires (Giurca et al., 2006) et des questions budgétaires qui après de nombreuses modifications laissent apparaître les catégories et les seuils suivants :

	Subsistance	Semi-Subsistance	Commerciale	Total
Définition Eurostat	<= 1 UDE	1 UDE < x <= 40 UDE	> 40 UDE	
	3 020 184	1 230 916	5052	4 256 152
Première version PNS	<1 ha	1-5 ha	> 5 ha	
	1 851 835	1 883 983	385 429	4 121 247
Définition PNS	<2 UDE	2-6 UDE	> 6 UDE	
	3 871 242	289 276	63 121	4 256 152
Mise en œuvre PDRN (mesure semi-subsistance)	< 2 UDE	2-8 UDE	> 8 UDE	
	3 871 242	354 317	30 593	4 256 152

Tableau 7: Essai de caractérisation des exploitations agricoles selon les documents stratégiques

Source: auteur à partir de INS 2006, (ASA 2005)

Ce tableau permet de souligner les conséquences de ces définitions si on les relie par la suite à des critères d'éligibilité aux soutiens publics. Les enjeux sociaux et économiques (et de surface valorisée) qui sont présents aux pôles de l'activité agricole rendent très difficile la définition de seuils minimaux et maximaux.

2.3. Approche par le statut juridique

Le statut juridique apparaît comme une grille de lecture complémentaire aux autres. Il reprend une partie des informations portées par la destination de la production, même si on a pu le voir, les associations de producteurs et les monastères peuvent, par exemple, avoir des comportements similaires à ceux de la majorité des exploitations agricoles individuelles.

Statut juridique	Nombre	Surface agricole utilisée	SAU moyenne
Exploitations individuelles	4 237 889	9 102018	2,22
Exploitations juridiques (total)	18263	4 804683	269,28
Sociétés/ associations agricoles	1630	749 425	459,77
Entreprises commerciales avec un capital majoritaire privé	4574	1 819 857	397,87
Entreprises commerciales avec un capital majoritaire public	250	63 020	252,08
Unités de l'administration publique	4818	2155140	447,31
Unités coopératives	108	3 940	36,48
Autres types (fondations, religieux, pénitenciers,...)	6883	155 143	22,54

Tableau 8: Statut juridique en fonction de la catégorie de surface et de la taille moyenne

Source : INS, 2006 : ASA 2005 – attention les données sont obtenues par extrapolation, le total peut ne pas correspondre à d'autres sources de données

Statut juridique	Autoconsommation de plus de 50%	Ventes directes supérieures à 50%
Exploitations individuelles	81,28 %	16,37 %
Exploitations juridiques (total)	20,99%	52,15 %
Sociétés/ associations agricoles	13,37%	71,9 %
Entreprises commerciales avec un capital majoritaire privé	9,18 %	73,68 %
Entreprises commerciales avec un capital majoritaire public	19,2 %	44 %
Unités de l'administration publique	20,9 %	40,76 %
Unités coopératives	32,41%	22,22 %
Autres types (fondations, religieux, pénitenciers,...)	3,06 %	41,91 %

Tableau 9: Statut juridique en fonction de la destination de la production obtenue

Source : INS, 2006 : ASA 2005

Statut juridique	Classe en UDE							Total
	0-<1	>=1- <2	>=2- <4	>=4- <8	>=8- <16	>=16- <40	>=40	
Exploitations individuelles	3 013 153	849 391	288 253	64 128	16 580	5 156	1 228	4 237 889
Exploitations juridiques (total)	7031	1667	1008	928	1347	2458	3824	18263
Sociétés/ associations agricoles	115	31	67	91	148	351	827	1630
Entreprises commerciales avec un capital majoritaire privé	696	113	180	246	444	991	1904	4574
Entreprises commerciales avec un capital majoritaire publique	105	13	23	19	13	17	60	250
Unités de l'administration publique	1662	210	211	308	550	935	942	4818
Unités coopératives	68	9	9	7	7	5	3	108
Autres types (fondations, religieux, pénitenciers,...)	4385	1291	518	257	185	159	88	6883

Tableau 10: Statut juridique en fonction de la classe de taille économique en UDE

Source : INS, 2007 : « typologie » ASA 2005

Les tableaux précédents montrent toutefois une forte hétérogénéité par catégorie, notamment pour les exploitations agricoles individuelles. En effet, un quart des exploitations les plus grandes économiquement (>40) sont des exploitations individuelles.

Inversement, près de 40% des exploitations à caractère juridique se trouvent dans la catégorie la plus petite (0-1 UDE) et 21% déclarent consommer plus de 50% de leur production. Les exploitations avec un statut juridique recouvrent une très large palette de formes d'exploitations, notamment des exploitations liées à des lieux de vie pénitentiaires ou religieux (encadrés 3 et 4). Les enquêtes de terrains (annexe 2) montrent l'importance du cumul des activités agricoles et non agricoles. Mais les données statistiques nationales ne permettent pas de prendre en compte l'exercice de l'activité à titre principal ou secondaire. On l'approche cependant dans une faible mesure par une variable de diversification qui prend en compte l'exercice d'une activité en lien avec l'agriculture comme la transformation ou le tourisme.

2.4. Approche par l'emploi agricole

L'emploi ou l'activité en agriculture nous permet de clarifier une partie du fonctionnement des unités agricoles. Il nous faut tout d'abord rappeler qu'en l'absence de définition claire, nous nous devons d'adopter la plus large acception de l'activité agricole. Nous retenons par exemple, dans notre analyse, l'activité agricole sans objectif de revenu monétaire qui est aussi comptabilisée dans les statistiques utilisées (recensement de la population de 2002 – RPL 2002, INS 2002). De même,

nous prenons en compte l'activité agricole à titre secondaire. Cette large acception de l'activité a pour résultat une participation très importante de la population dans l'agriculture, que nous relativiserons par le degré d'implication dans l'activité en observant la part consacrée au travail agricole par chaque catégorie de personne déclarant travailler en agriculture ou en UTA annuelles par catégorie de personne (tableau 11). Pour comparaison, Otiman (2000, p.15) estimait à 30% l'implication en temps de travail moyen dans l'exploitation pour les cultures. Il divisait donc par trois le pourcentage de personnes impliquées en agriculture pour obtenir une dimension nommée « conventionnelle », qui prenait en compte le travail en agriculture et non la population agricole.

Nous tentons d'approcher ici de manière détaillée la participation réelle de la population à l'agriculture. Pour cela, nous croiserons les sources de données (RGA et RPL 2002) et ferons des estimations.

En premier lieu, rappelons que la statistique agricole établit à environ 4 millions d'unités, le nombre d'exploitations agricoles (RGA 2002). Dans le cadre de cette recherche, nous avons demandé à l'INS de nous fournir les données individuelles sur l'échantillon représentatif de 340 000 exploitations (échantillon commun aux différentes enquêtes statistiques) : dans cet échantillon, les ménages agricoles ont en moyenne 2,03 membres impliqués dans l'activité agricole. En multipliant cette estimation par le nombre d'unité agricoles, nous arrivons à un nombre de **8 millions de personnes impliquées en agriculture soit près de la moitié de la population roumaine de plus de 15 ans**, toutes catégories de personnes confondues. Cette très forte participation est confirmée par le recensement de la population de 2002 et les extrapolations ultérieures basées sur les enquêtes AMIGO, avec un recensement de plus de 8 millions de personnes actives en agriculture en 2002 et environ 6,5 millions en 2007 (INS, 2002, 2007 - AMIGO).

Par contre, lorsque qu'on découpe la population roumaine par catégorie d'activité de manière classique, comme cela est fait dans la figure suivante (INS, 2009), on perd la trace de cette population investie en agriculture. Il nous faut dès lors reconstruire, à partir de différentes données, la participation agricole de ces catégories d'activité. Selon l'enquête AMIGO 2009, la population occupée agricole est de 155 000 salariés agricoles, auxquels s'ajoute la plus grande partie des 3 millions d'indépendants agricoles recensés. On est loin du total des 6,5 millions de personnes impliquées en agriculture que nous donne l'ASA 2007.

Ceci nous amène à devoir chercher les autres agriculteurs, tels que définis par le RGA, parmi la population salariée hors agriculture et les autres catégories de personnes. L'activité agricole, alors considérée comme secondaire, se comptabilise de manière plus sélective. On retrouve ainsi les agriculteurs manquants dans les deux approches (RGA et RPL) parmi les chômeurs, les retraités et les personnes au foyer.

La figure ci-dessous représente en vert la schématisation de la répartition de la population agricole parmi les autres catégories (à noter qu'en raison de contraintes de représentation, les échelles ne sont pas respectées et que les cadres verts sont à titre figuratif pour montrer comment se répartit la population agricole parmi les autres catégories de personnes).

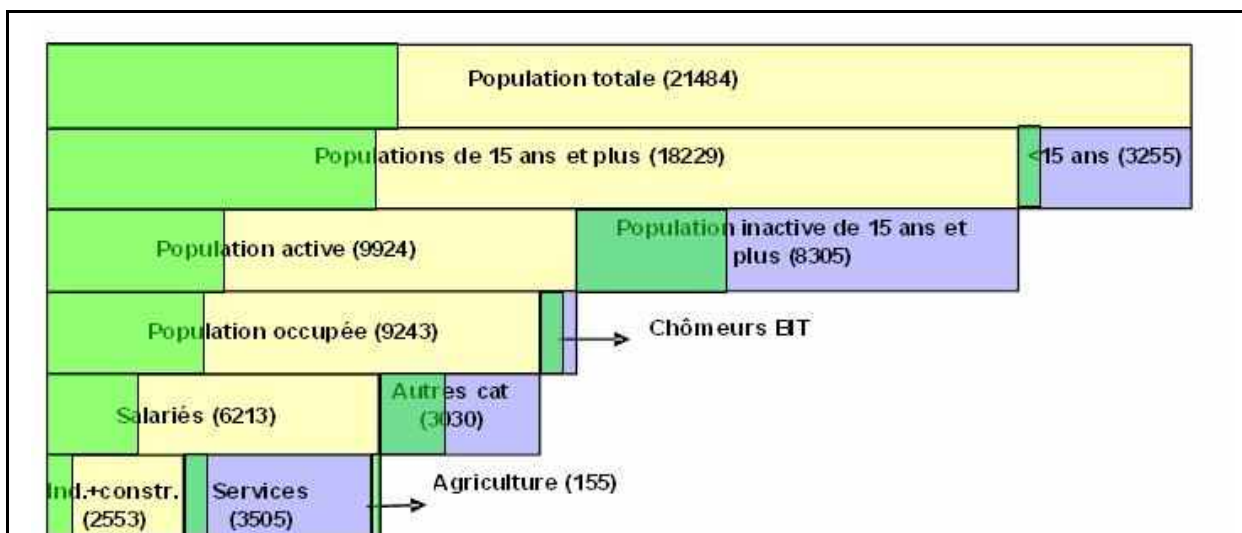


Figure 12: Schématisation de la répartition de l'activité agricole parmi les catégories de population

Sources : INS, 5 août 2009, à partir des données de l'enquête AMIGO 2009.

Le chiffre le plus usuellement utilisé pour comptabiliser la population agricole est celui de la part d'agriculteurs dans la population occupée⁴³ soit autour de 30% depuis 2007. De même, en choisissant la part de la population ayant une activité agricole sur la population totale, nous arrivons à ce niveau important de 30%. Il nous faut cependant relativiser ce résultat au regard de l'implication, en termes de temps de travail, selon les catégories de personnes (tableau suivant).

	2007			2005			2002		
	personne	UTA totale	UTA moyenne	personne	UTA totale	UTA moyenne	personne	UTA totale	UTA moyenne
Exploitants individuels	3913650	1135250	0,29	4237890	1238810	0,29	4462220	1256910	0,28
Conjoints d'exploitants individuels	1439900	513610	0,36	2139210	617280	0,29	2205090	659320	0,3
Main-d'oeuvre constituée des autres membres de la famille :	1042240	345060	0,33	2058290	496960	0,24	2091580	501290	0,24
Sous- total : membres de la famille des exploitants individuels	6395790	1993920	0,31	8435390	2353050	0,28	8758890	2417520	0,28
Main-d'oeuvre non familiale régulièrement occupée:	71770	50040	0,7	79330	54620	0,69	124860	92380	0,74
Total Main d'oeuvre régulièrement occupée:	6467560	2043960	0,32	8514710	2407660	0,28	8883740	2509900	0,28

Tableau 11: Répartition de la population agricole et implication en temps de travail annuel
Source : tableau réalisé par l'auteure à partir des données INS (RGA 2002, ASA 2005 et 2007).

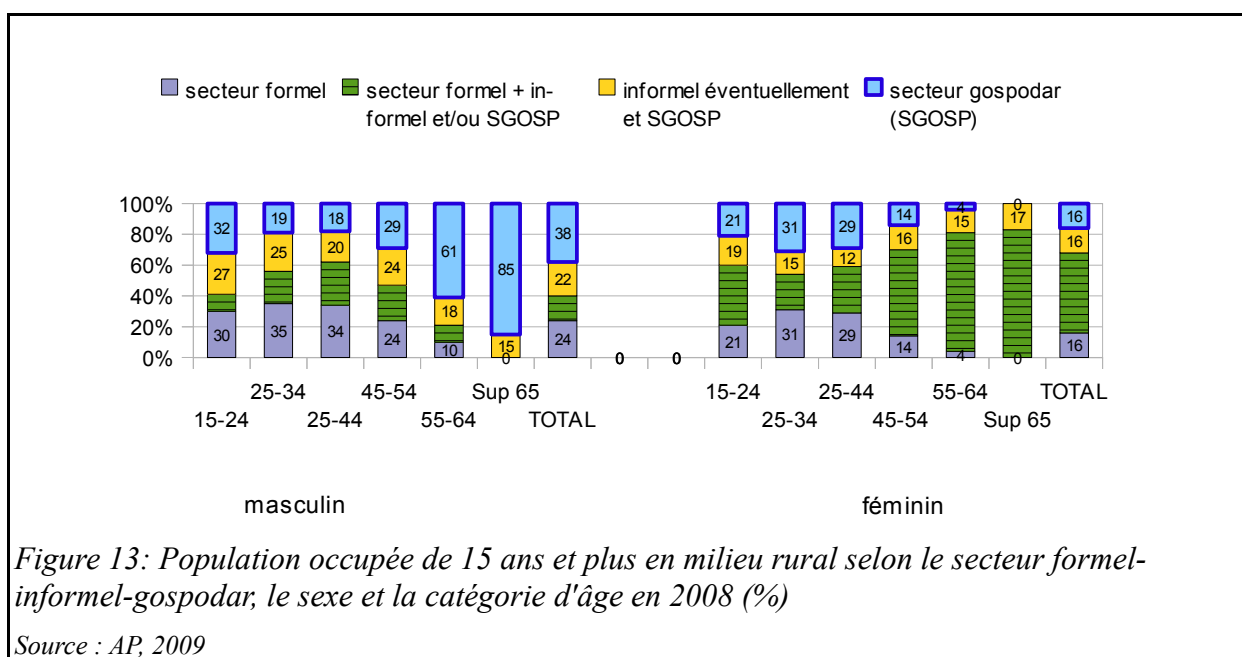
Remarquons, sur le tableau précédent, que les membres familiaux sont moins fortement impliqués dans l'activité agricole que les membres non familiaux ou salariés. L'implication des membres de la famille est donc moins intensive même si elle est plus importante en nombre. Cela correspond bien à l'appel ponctuel de main d'œuvre en complément d'une autre activité et/ou pour les seules périodes de pointe comme le désherbage et les récoltes. On peut noter sur ce même tableau une augmentation

⁴³ Dans l'enquête AMIGO, pour le secteur agricole (indépendants ou travailleurs familiaux) sont comptabilisées comme occupées les personnes ayant travaillé au moins 15 heures sur la période de référence d'une semaine (contre une heure pour les autres secteurs) dans le but d'obtenir des revenus sous forme de salaires, paiement en nature ou autres bénéfices (INS, COMUNICAT DE PRESĂ NR.160 /2010)

de l'implication de la population familiale en termes de temps de travail alors que leur nombre a fortement chuté sur la période 2002 – 2007. La population engagée dans l'agriculture a diminué de près de 30% sur cette période pour une baisse des UTA de 20% seulement. Ceci peut s'expliquer par un recul relatif du suremploi⁴⁴ en agriculture, *via* les phénomènes migratoires mais aussi par la fin des privatisations des entreprises d'Etat et des restructurations de la population employée dans ce secteur.

Une autre étude sur l'économie informelle (AP, 2009, p.40 citant Stanculescu et *al.*, 2009) complète les résultats précédents en proposant une typologie selon les trois modalités suivantes :

- Le secteur formel inclut la population occupée par une économie formelle, réglementée par des lois et des institutions, comprenant les salariés sous contrats de travail ou autres formes de règlement du travail, les chefs d'entreprise, et les indépendants enregistrés.
- Le secteur informel comprend les personnes occupées par une économie informelle, c'est-à-dire (1) les salariés non enregistrés, (2) les personnes occupées dans des unités familiales non agricoles, non enregistrées, et (3) les personnes occupées (soit les indépendants, soit les aides familiaux) dans les exploitations agricoles qui ont vendu plus de 50% de leur production et sont donc actifs sur le marché.
- Le secteur des « *gospodar* » (SGOSP) aussi appelée « agriculture de subsistance » est formé par les personnes qui ne produisent de produits agricoles que pour leur propre consommation ou qui vendent moins de 50% de leur production.



La figure 15 présentant une entrée par le genre et par les classes d'âge permet de confirmer les distinctions observées par ailleurs :

- une plus forte proportion d'hommes engagés dans une activité formelle,

⁴⁴ Le suremploi agricole correspond à une faible productivité de la main d'œuvre c'est-à-dire à un sous emploi des capacités de travail individuel.

- la tranche d'âge des 25-44 ans plus fortement insérée dans l'activité formelle
- les plus jeunes (moins de 25 ans) et plus encore les personnes à partir de 54 ans sont retranchées sur des activités informelles ou liées à la maisonnée (SGOSP).

Le faible taux d'insertion de la population en milieu rural dans les activités formelles⁴⁵, reste préoccupant pour le gouvernement roumain, car il signifie des cotisations en moins aux systèmes de protection sociale (chômage, santé et retraite). Les personnes qui travaillent dans le secteur formel représentent un tiers de la population active, homme et femmes confondus.

⁴⁵ Dans son discours du 18 janvier 2011, le président Traian Basescu parle de 1,6 millions de personnes travaillant au noir.

3. Traits caractéristiques saillants

Sur la base de la littérature existante, cette partie souligne les caractéristiques importantes des différentes formes des structures agricoles : stratégies et orientation de la production mais aussi prise en compte de l'environnement social et économique dans ces stratégies. Par la conjugaison de ces différentes influences, on aboutit à une évolution vers une dualité de l'agriculture en l'absence d'une intervention publique. D'une part, les objectifs de l'activité vers l'autoconsommation tendent à adapter la taille de l'exploitation à la force de travail, et d'autre part, le processus de spécialisation des plus grandes exploitations vers les productions de céréales et d'oléagineux les poussent à étendre leur surface.

3.1. L'objectif de l'activité pour les petites structures : autoconsommation et marche-pied vers des consommations secondaires

L'autoconsommation, en tant que stratégie agricole, est étudiée usuellement selon une approche en termes de rationalité sur l'apport au revenu global du ménage. Son statut passe ici de la simple stratégie à une norme plus largement partagée et pouvant servir d'autres intérêts que la simple subsistance. Il convient pour le démontrer, de préciser les définitions de l'autoconsommation et son insertion dans l'économie plus globale du ménage agricole.

3.1.1. Autoconsommation et subsistance

La consommation des produits de l'unité agricole est une des composantes importantes de la compréhension du fonctionnement des unités agricoles roumaines. Comme nous l'avons vu, plusieurs définitions peuvent être données à la notion de subsistance (Sharif, 1986). Utilisée depuis de nombreuses années dans la littérature sur les pays en voie de développement ou sur les questions relatives à la pauvreté, son application à la Roumanie n'est pas une nouveauté en soi. Elle apparaît toutefois importante dans les enjeux socio-économiques, mais aussi politiques de ce pays, dans la mesure où cette notion de subsistance se trouve ici appliquée à grande échelle, à un pays censé sortir du statut de « pays en voie de développement ».

Pour Malassis (1958, p.118), le modèle d'autoconsommation est directement lié à la cueillette et à l'agriculture de subsistance : « *la conservation des produits (grenier) et la préparation des repas sont effectués dans le cadre des unités de consommation, qui sont aussi les unités de production. Il est bien rare que l'autoconsommation soit exclusive et l'échange totalement inexistant* ».

Subsistance et autoconsommation : il est nécessaire de bien distinguer ici ces deux notions. Sémantiquement proches, leur utilisation entraîne cependant des conséquences très variables sur les analyses menées :

- ***La notion de subsistance***

La subsistance en tant que mode de vie comporte la notion de pauvreté. On peut en effet produire pour sa consommation mais avoir des revenus globaux assez importants. Sharif

(1986) rappelle cependant que cette configuration est exceptionnelle à l'échelle mondiale.

- ***L'autoconsommation***

L'autoconsommation correspond à la production agricole pour satisfaire des besoins alimentaires. Elle ne veut pas dire nécessairement que les personnes qui la pratiquent se trouvent dans une situation de pauvreté. Elle définit aussi le fait de consommer sur place (dans la famille, la maisonnée ou la ferme) les produits de l'exploitation. L'emploi de cette notion peut faire apparaître des ambiguïtés, avec notamment l'amalgame sur les consommations internes à l'exploitation, comme la production des aliments du bétail.

L'agriculture de subsistance demeure la base de l'alimentation pour la population pauvre : le rapport de la Banque Mondiale (WB, 2007) rappelle que les 3/4 des personnes pauvres des pays en voie de développement vivent en milieu rural et dépendent pour la plupart directement ou indirectement de l'agriculture pour leur subsistance. Étant considérée en dehors de l'économie de marché, cette forme de production a été le plus souvent négligée dans les PECO. Elle a seulement été récemment prise en compte dans les travaux de recherche sur les PECO par son apport positif à l'économie ou son rôle de filet de sécurité pour les plus pauvres :

- Petrovici et Gorton, (2005) trouvent sur leur échantillon une baisse de 47% à 33%, du nombre de personnes en situation de pauvreté lorsque que la valeur de la production agricole consommée est prise en compte,
- Davidova et *al.*, (2009-b) mettent en évidence que la part de l'autoconsommation représente jusqu'à plus de 50% des revenus pour les ménages agricoles pauvres en Roumanie,
- dans le cas Polonais, Darrot (2008) montrait que combinée aux autres activités spécifiques à ces unités paysannes, l'autoconsommation participait à remonter le revenu des agriculteurs qu'elle a enquêtés au-niveau du revenu moyen polonais.

3.1.2. Les stratégies mixtes et l'importance de l'autoconsommation

Dans le cas roumain, la part d'autoconsommation est très importante dans les revenus totaux des familles rurales, en comparaison des autres pays membres. Elle intervient aussi bien dans le milieu rural qu'urbain et représente l'objectif de production principal de près de 64% des exploitations roumaines (ASA 2007 – Statistics in Focus 80/2009). En l'absence du « filet de sécurité » que représente l'autoconsommation, on peut penser que le pays connaîtrait une augmentation de la tension sur la hausse des salaires et des prestations sociales (retraites, chômages, aides sociales). Le taux des revenus en nature qui atteignaient près de 46% chez les ruraux en 2001 (Duma et *al.*, 2005), est descendu à 32% en 2007 (47% pour les agriculteurs et 36% pour les retraités ruraux).

La production roumaine sectorielle ne peut être lue à la lumière des seuls produits commercialisés. C'est le cas par exemple de la vigne et du vin, où des études donnaient des conclusions totalement erronées en ayant oublié de prendre en compte ce paramètre (Villemin-Cioloş et *al.*, 2011).

Au niveau macro-économique, il s'agit d'évaluer l'économie de l'autoconsommation. Bien qu'il faille, en théorie, prendre le coût des aliments dans le coût de vente, auxquels on ajoute les coûts de transports (Labonne, 1995), on se limitera ici à une estimation assez grossière. Nous utilisons les

moyennes fournies par les enquêtes sur les revenus des ménages de 2006 et 2008. Ces enquêtes ont été réalisées par l'INS (INS, 2008-b). L'estimation se fait en calculant (voir équation R ci-dessous) en premier lieu, au niveau individuel, la part des revenus en nature dans le revenu global. On utilise pour cela le taux de revenus en nature national moyen donné par l'INS ($Tx-Rna_{2008} = 16,9\%$ - INS 2008-b) que l'on multiplie par le revenu global moyen national ($RM-ind_t$). On aboutit ainsi à une estimation large de la part des revenus annuels en nature par individu. On multiplie ensuite par la population active ($pop_a = 10$ millions) à la même date et on obtient au niveau macro-économique l'économie apportée par l'autoconsommation ($AC-RO_t$) : entre 3 et 4 milliards d'euros (2006- 2008) soit l'équivalent de 8 à 11% du PIB.

$$AC-RO_t = RM-ind_t * Tx-Rna_t * pop_a \quad (R)$$

Pour aller plus loin dans cette analyse, nous avons voulu détailler cette autoconsommation selon les productions⁴⁶ à partir de l'enquête réalisée par l'IEA (voir §5.3. chapitre 1), et ce, en prenant en compte le statut et la taille en hectare des exploitations (voir figure suivante pour le maïs et l'annexe 7 pour les autres productions).

La lecture de graphes en annexe 7 montre une concentration de l'autoconsommation à destination humaine sur quatre productions que sont : le maïs (transformé en farine, appelé *Mamaliga*, dans l'alimentation), le blé (majoritairement pour le pain), les légumes en champ (consommés frais, en soupe ou conservés en saumure ou coulis pour l'hiver), la pomme de terre et le tournesol transformé en huile.

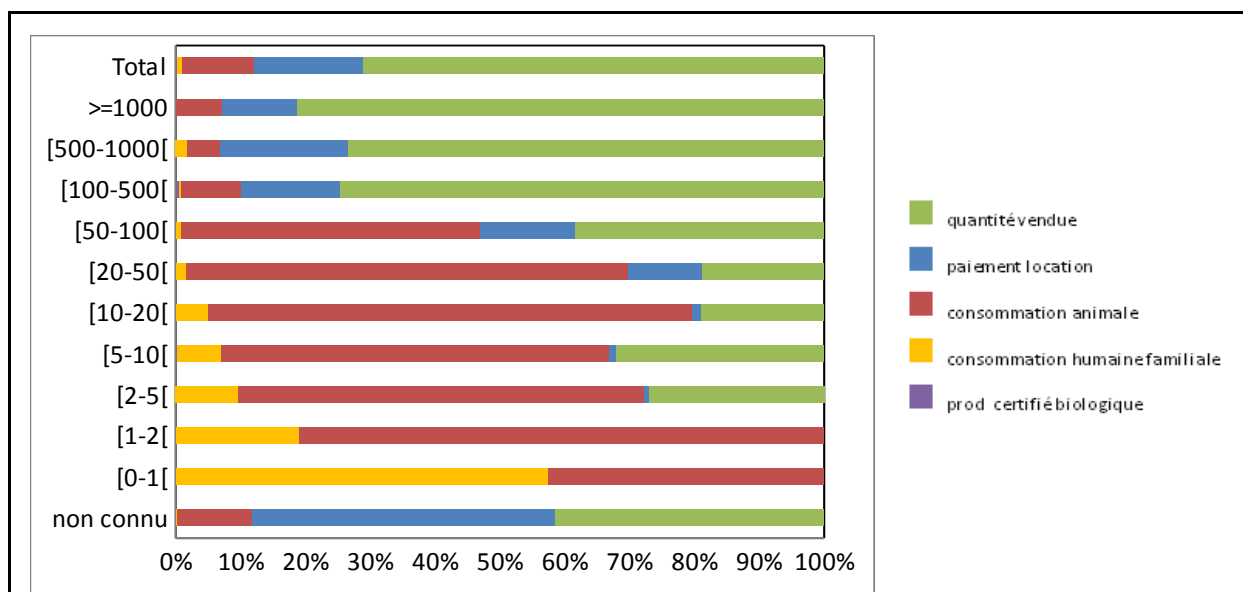


Figure 14: Répartition de la destination de la production de maïs selon la taille (en hectare) de l'exploitation (PJ et PF)

Sources : calculs de l'auteure à partir des données IEA

L'alimentation animale a aussi une place très importante avec près de 50% des débouchés de la production pour les exploitations de moins de 50 ha. Dans les plus petites exploitations, ces

⁴⁶ Ces dernières analyses ont été réalisées avec le concours de Abdoul Diallo, Assistant Ingénieur au CESAER

aliments servent à l'alimentation des animaux de basse-cour (porcs, volaille, lapin) qui seront à leur tour autoconsommés et fourniront la majorité de l'apport en viande. L'enquête réalisée par Nemenyi et *al.*, (2009) montrait une consommation moyenne de 22,53 volailles et 2,6 porcs par an par maisonnée.

Un résultat plus paradoxal apparaît cependant à la lecture des graphes. On remarque l'existence d'autoconsommation importante pour des exploitations avec de plus de 50 ha : 3 à 5% selon les productions (annexe 7).

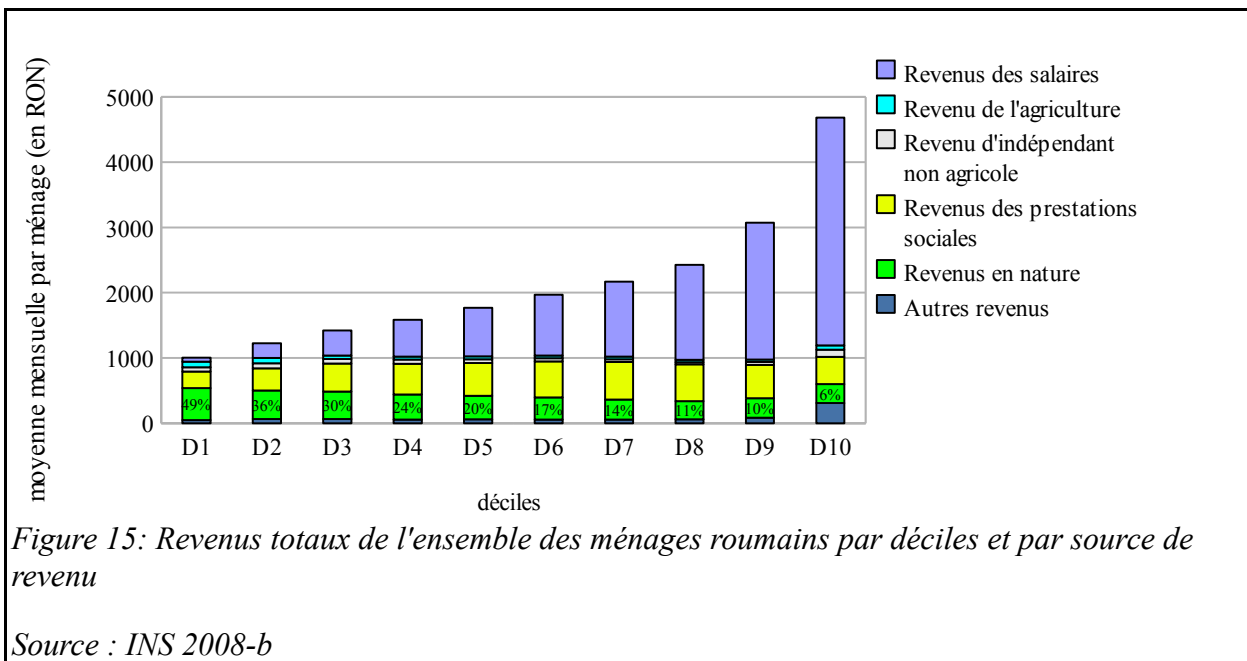
Cela paraît contre-intuitif et nous émettons trois hypothèses principales pour l'expliquer :

- il s'agit de structures juridiques particulières telles que les monastères ou les couvents, assez répandus en Roumanie,
- les exploitations comptabilisent dans leur autoconsommation les échanges en nature avec la famille élargie urbaine ou le paiement des parts de succession avec les cohéritiers,
- il s'agit d'une erreur dans l'enquête avec un amalgame avec l'alimentation animale, les stocks, le paiement des locations en nature ou encore des parts dans le cas des associations
- la dernière serait une déclaration tronquée de la part de l'exploitant qui vend une partie de sa production au marché noir et la déclare alors en autoconsommation.

Certes cela nous interroge,, mais cela ne peut conduire à une surévaluation au niveau macro-économique du montant de l'autoconsommation car l'autoconsommation se retrouve surtout sur les plus petites structures.

En détaillant le statut de ces exploitations paradoxales, il apparaît qu'il s'agit dans 9 cas d'exploitations individuelles (de 57 à 190 ha) et dans 6 cas d'exploitations avec une personnalité juridique (de 50 à 1695 ha). L'autoconsommation importante des exploitations individuelles peut en partie être expliquée par un nombre de personnes important : 5 d'entre elles ont plus de 6 personnes dont l'alimentation dépend de la production de l'exploitation.

Par ailleurs, lorsqu'on croise les taux d'autoconsommation avec les revenus globaux de la famille (figure 15), nous trouvons une persistance de l'autoconsommation pour tous les déciles de revenus. L'autoconsommation des ménages se situant dans les premiers déciles couvre jusqu'à 48,7% (pour D1) de leur revenu en 2008 (INS 2008-b). Cette lecture confirme le fait que l'autoconsommation est indispensable pour les catégories les plus pauvres. Cependant, on pourrait s'attendre à ce que les ménages aux revenus plus élevés ne poursuivent pas cette stratégie d'autoconsommation alors que leurs revenus leur permet d'acheter leur alimentation au lieu de la produire. Ainsi les ménages appartenant au décile le plus riche, bien qu'ils aient les revenus les plus élevés, continuent de couvrir 6,2% de leurs revenus par de l'autoconsommation (INS 2008-b).



Les hypothèses d'interprétation, émises précédemment concernant la taille des exploitations, restent en partie valable. S'y ajoutent ici une hypothèse sur l'utilisation par les ménages, de l'apport de revenu sous forme d'autoconsommation comme « marchepied » vers des consommations de type secondaire. En effet, une fois le seuil de subsistance dépassé, on pourrait s'attendre à l'abandon rapide des revenus d'autoconsommation. Or, la persistance de ces revenus laisse penser que les ménages, d'une part les conservent par sécurité en réaction aux fortes incertitudes du marché de l'emploi, et d'autre part cette « économie » sur le revenu monétaire libère du pouvoir d'achat pour des biens secondaires liés à l'habitation, l'éducation des enfants, la santé et peut-être plus encore des biens d'insertion communautaire tels que : télévision, télécommunication, moyens de locomotion...

Si l'on se réfère à la hiérarchie des motivations de Maslow (1943), les dépenses pour les besoins physiologiques surpasseraient, en termes d'achat monétaire, celles des achats identitaires. L'autoconsommation restant présente, les ménages choisiraient alors d'inverser la hiérarchie de leurs besoins dans la destination de leur pouvoir d'achat sous forme monétaire.

Une autre explication est la perpétuation de la consommation de produits fermiers, réputés comme de meilleure qualité (les tomates), parfois même comparés à l'alimentation biologique tout en restant à bas coût, notamment dans le cadre d'échanges inter-familiaux. Par ailleurs, certains produits n'existent même pas dans les rayons des supermarchés, tout en faisant partie de la tradition culinaire comme certaines volailles (canards, oies, dindons...), certains légumes nécessaires aux soupes et des fruits frais. Il existe donc des circuits d'échanges non marchands probablement hérités de la période communiste.

A partir de l'enquête de l'IEA, on a cherché à montrer une relation décroissante non linéaire entre le revenu global moyen par personne du ménage et le pourcentage d'autoconsommation présent sur l'exploitation (cf. annexe 7). Un premier test non-paramétrique a été réalisé mais n'est pas apparu concluant. Nous avons ensuite précisé la tendance de la courbe par une régression linéaire simple du taux d'autoconsommation en fonction du revenu moyen, et de la distance à la ville la plus proche. Nous avons aussi testé le revenu moyen élevé au carré et au cube, mais les résultats n'étaient pas

significatifs.

La régression linéaire apparaît avec un R^2 très faible et ne permet donc pas de confirmer les relations observées. Néanmoins, la régression montre des relations attendues : une relation significative entre la distance à la ville (et positive) et une relation significative (et négative) entre le revenu moyen et le taux d'autoconsommation. La première relation pourrait être expliquée par les difficultés d'accès aux commerces avec l'éloignement des villes ou bien par l'orientation plus commerciale des exploitations plus proches des villes. Concernant le revenu moyen, le résultat montre une relation négative, non surprenante : plus le revenu est important, plus le taux d'autoconsommation diminue. Cependant, l'absence de significativité de cette variable au carré ou au cube, ne permet pas de vérifier la non linéarité de la relation, comme souhaité au préalable.

Les observations de terrain concernant l'achat de biens secondaires, grâce à l'autoconsommation, ce que nous avons appelé « le marché pied », restent donc à confirmer sur d'autres enquêtes, sans doute avec un nombre d'observations plus important.

3.2. La succession dans les exploitations : mise en évidence des entrées tardives

L'analyse de la législation foncière va nous permettre un cadrage des distributions des structures agricoles et d'en voir les évolutions durant les années 1990 sous des influences que l'on qualifiera d'institutionnelles (restitutions, redistribution, privatisations). En préambule, nous prendrons en compte le cycle de vie de l'évolution des structures agricoles notamment au travers des phénomènes de transmission des exploitations. Les modes de transmissions peuvent en effet influencer fortement les formes de répartition des exploitations agricoles, permettant ainsi d'éclairer l'évolution probable de l'agriculture ou du moins du mode de faire valoir de la terre.

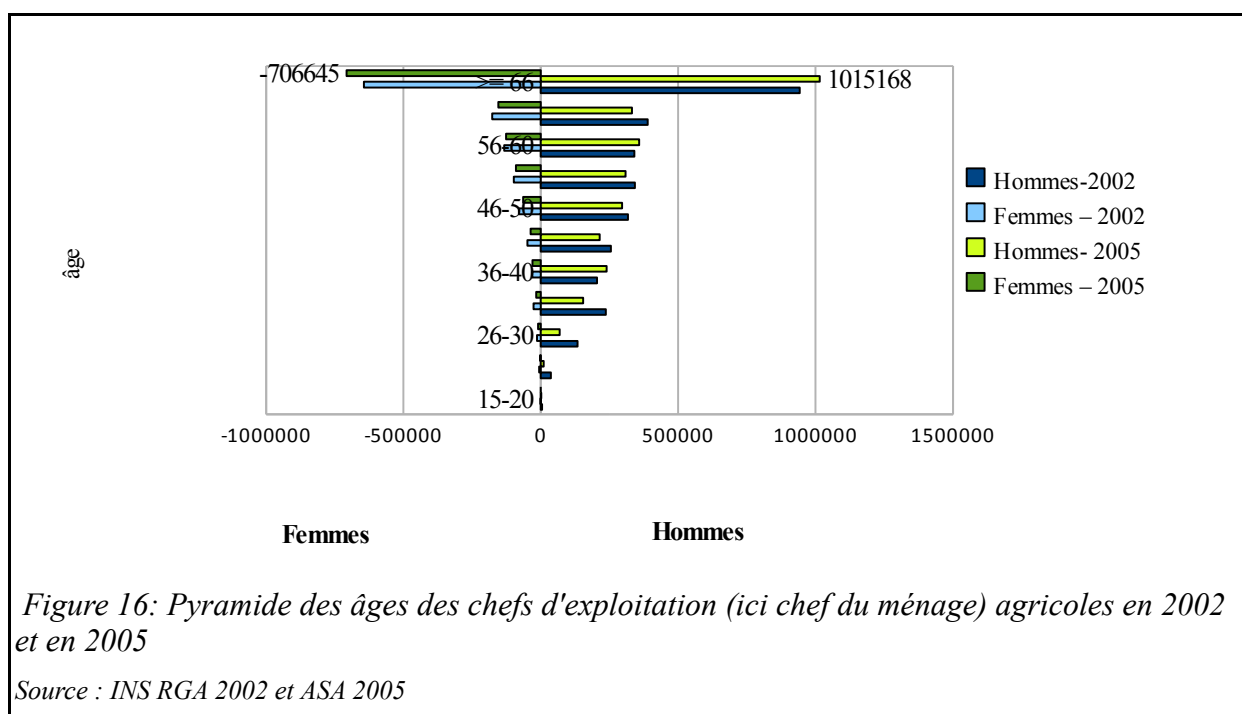
En termes législatifs, la Roumanie a adopté comme la France un mode égalitaire des transmissions prévoyant une succession à parts égales entre les différents descendants. Il n'existe cependant pas d'attribution préférentielle comme établie en France à partir de 1938 qui a permis d'endiguer le morcellement des unités agricoles (pour une lecture détaillée de cette question nous renvoyons à la lecture de Barthélemy et *al.*, 2003). De manière globale, les transmissions d'exploitations naissent de deux phénomènes : le cadrage législatif propre à la succession patrimoniale et les stratégies de perpétuation de l'activité agricole.

Ainsi diverses stratégies de successions apparaissent selon les régions et les règles culturelles de transmission (Nemenyi et *al.*, 2009). La règle égalitaire est celle qui est majoritairement établie. Des dérogations sont cependant observées telle qu'une transmission à un seul enfant avec l'accord de la fratrie (souvent le plus jeune), et ce, en échange de l'entretien et des soins donnés aux parents âgés.

3.2.1. Une approche patrimoniale induisant une sortie agricole retardée...

Une lecture en termes de classes d'âge de la population agricole montre une forte proportion des plus de 65 ans (figure ci-dessous). Les chefs d'exploitation de plus de 50 ans étaient 3 millions lors du dernier recensement agricole de 2002 (INS, 2003). La tendance se serait poursuivie selon les

chiffres de l'enquête structure de 2005 (en vert sur la figure 16).



Le maintien de l'activité agricole à cet âge avancé pose question et s'explique par plusieurs hypothèses :

- L'objectif de subsistance est le plus souvent mis en avant. En effet, les montants des retraites ne sont pas suffisamment élevés surtout lorsqu'interviennent des dépenses de santé souvent importantes. Cependant, comparés à la population totale, les retraités ne sont pas les catégories les plus démunies (voir paragraphe §4.2., chapitre 2). Cette explication est à nuancer du fait des niveaux de retraite qui connaissent une grande variabilité selon les secteurs (cf. annexe 5), et du fait aussi que l'activité de complément agricole est pensée non pas pour le seul bénéficiaire du chef d'exploitation mais bien pour toute la maisonnée.
- Un effet de miroir des statistiques dû à la qualité patrimoniale de l'unité agricole. Comme présenté dans le paragraphe sur la définition du chef d'exploitation (§1 chapitre 2), le propriétaire des terres est souvent désigné comme chef d'exploitation du fait du caractère patrimonial de la maisonnée et non entrepreneurial. Cela a pour conséquence de cacher une partie des réalités : des personnes très âgées qui ont transmis la responsabilité de l'exploitation à un descendant sont considérés au niveau statistique comme « chef d'exploitation ».
- La poursuite de l'activité agricole serait un filet de sécurité alimentaire et une sorte de monnaie d'échange négociée en dernière instance par les personnes âgées qui conservent ainsi des capacités de négociation avec leurs descendants. Les conditions de prise en charge des personnes âgées étant actuellement très limitées.

Ainsi, les membres âgés de la maisonnée sont considérés comme les piliers de la stabilité de l'unité familiale tant qu'ils sont autonomes avec des revenus de retraite fixes et en assurant des tâches ménagères et alimentaires de base (notamment les réserves pour l'hiver, la prise en charge de la

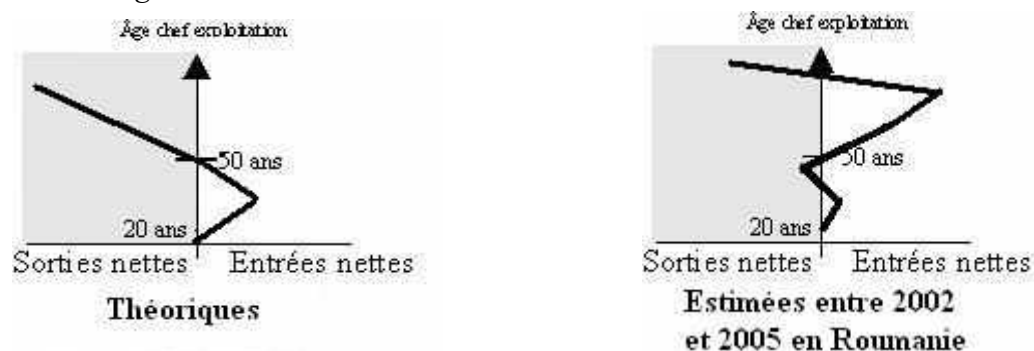
basse-cour, l'entretien des enfants).

3.2.2. ...qui a impliqué après la révolution et continue d'impliquer des entrées tardives moins nombreuses mais persistantes

Les premières analyses réalisées par Von Hirschhausen (1997), après la révolution face au « paradoxe » du retour paysan, attribuaient le sur-emploi agricole à un « effet de tampon » face au chômage. Cet effet était dû à la contraction soudaine de l'emploi dans les industries d'Etat (Pouliquen, 2001(a)). Le taux de chômage officiel est aujourd'hui un des plus faibles l'UE (6 à 7% en 2006 et moins de 3% dans la capitale) et ne permet plus d'expliquer ce repli agricole. Cependant, des observateurs pensent que le taux de chômage ne reflète toujours pas l'état réel du marché de l'emploi. Il y aurait toujours une sous-estimation des inactifs, notamment en zone rurale (Lhomel, 2007). Par ailleurs, ce faible taux de chômage serait bien réel dans les villes. Cependant, la mobilité professionnelle et le déplacement des personnes, du rural vers l'urbain, seraient toujours entravés, du fait du prix du logement, des transports, de l'accès à l'information ou à la formation. Nous pouvons aussi voir dans le sur-emploi agricole un vieillissement réel de la population agricole. Ce phénomène d'emploi agricole observé dans les années 90, était essentiellement dû aux ouvriers des industries placés en préretraite et ayant fait un « retour à la terre ». Ils auraient aujourd'hui, 15 ans après, atteint l'âge de la retraite mais ne quitteraient pourtant pas cette activité qui leur procure un revenu complémentaire, indispensable dans un contexte économique toujours difficile. A l'opposé, l'installation de jeunes (de moins de 40 ans) semble peu importante : ils n'ont ni la maîtrise foncière, ni les capitaux suffisants, encore aux mains des aînés, qui leur permettraient d'engager une activité agricole. Ces jeunes préfèrent donc quand ils en ont l'opportunité, migrer vers les villes ou à l'étranger.

Si l'hypothèse, selon laquelle les entrées tardives en agriculture seraient passagères et conjoncturelles aux années 90, était vérifiée ; alors d'ici 10 ou 20 ans (lors du décès de ces retraités, nouveaux agriculteurs), on pourrait avoir une libération suffisante pour la restructuration du foncier. Cependant, l'analyse des entrées et des sorties nettes de l'agriculture par classe d'âge nous conduit à faire le constat qu'un phénomène intitulé « d'entrées tardives », liées à la retraite dans l'activité agricole, se poursuit aujourd'hui. La figure ci-dessous permet de schématiser une situation « théorique » dans laquelle il n'y aurait pas ces entrées tardives, et de la comparer à une situation des entrées et sorties nettes estimée à partir du recensement de l'agriculture 2002 (RGA) et de l'enquête structure (ASA) 2005.

Figure 17: Schématisation des mouvements principaux entre entrée et sorties (nettes) des chefs d'exploitation agricoles attendus et en Roumanie



Source : Graphes réalisés par l'auteure

A partir de la population des chefs d'exploitation de 2002, dont nous connaissons l'âge en 2002 (tableau 12), nous avons projeté une pyramide des âges en 2005, corrigée par une estimation de la population décédée sur ces 3 ans (tableau 13 : INS, Anuarul Statistic al Romaniei 2006). Enfin, nous avons comparé cette pyramide des âges, projetée en 2005 à partir du RGA 2002, à celle établie en 2005 par l'enquête structure.

	M			N		
	Total-2002	Hommes-2002	Femmes-2002	Total-2005	Hommes-2005	Femmes-2005
18-22	12 829	10 191	2 638	4 956	3 693	1 263
23-27	77 749	69 403	8 346	29 482	23 888	5 594
28-32	193 736	174 878	18 858	113 174	100 663	12 511
33-37	259 829	231 885	27 944	217 370	197 576	19 794
38-42	262 208	223 801	38 407	254 281	222 072	32 209
43-47	333 257	275 445	57 812	289 290	246 400	42 890
48-52	429 688	338 014	91 674	379 876	302 233	77 643
53-57	440 216	334 438	105 778	447 131	341 316	105 815
58-62	510 307	358 216	152 091	476 055	339 093	136 962
>63	1 941 533	1 184 110	757 423	2 025 761	1 219 385	806 376
total	4 461 352	3 200 381	1 260 971	4 237 376	2 996 319	1 241 057

Tableau 12: Chefs d'exploitation par classe d'âge (recalculés en classe de 3 ans)- RGA 2002, ASA 2005

Source : INS, Anuarul Statistic al Romaniei (2006)

Tableau 13: Calcul des décès probables (décès pour 1000 habitants) sur la période 2003-2006

	Homme 2003	Homme 2004	Homme 2005 (chiffres provisoires)	Femme 2003	Femme 2004	Femme 2005 (chiffres provisoires)	Total homme	Total femme
15-19	0,7	0,7	0,7	0,4	0,4	0,4	2,1	1,2
20-24	1,0	0,9	0,9	0,4	0,4	0,4	2,8	1,2
25-29	1,3	1,1	1,1	0,5	0,5	0,5	3,5	1,5
30-34	1,9	1,8	1,8	0,7	0,7	0,7	5,5	2,1
35-39	3,0	2,8	2,8	1,3	1,1	1,1	8,6	3,5
40-44	5,8	5,5	5,5	2,2	2,1	2,1	16,8	6,4
45-49	9,4	8,7	8,7	3,5	3,4	3,4	26,8	10,3
50-54	13,1	13,1	13,1	5,3	5,1	5,1	39,3	15,5
55-59	19,1	18,0	18,0	8,2	7,4	7,4	55,1	23,0
60-64	27,6	25,6	25,6	12,1	11,5	11,5	78,8	35,1
> 65	70,4	67,9	67,9	51,3	48,9	48,9	206,2	149,1

Source : Calcul de l'auteur à partir de l'INS, Anuarul Statistic al Romaniei (2006)

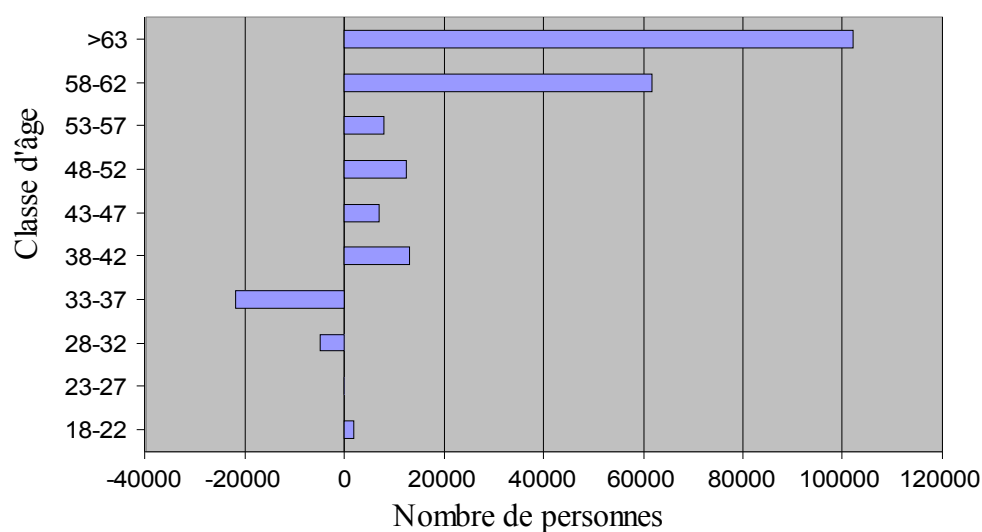
La différence entre la population de chefs d'exploitation recensés dans l'ASA 2005 et la projection effectuée à partir du RGA 2002 représente les entrées et les sorties nettes des chefs d'exploitation agricoles par classe d'âge (tableau 14 et figure 18).

Tableau 14: Tableau de calcul des projections et corrections des pyramides des chefs d'exploitation

	A = M + 3 ans	B	C	D=B+C	E= A-D	N	F=N-E
	Projection 2002 simple	décès hommes	décès femmes	décès totaux	Projection corrigé	Total-2005	Différence ASA 2005 – project-cor 2002
18-22	3075	1,1	4,6	5,7	3069	4956	1887
23-27	29640	5,4	70,4	75,8	29564	29482	-82
28-32	118436	17,1	374,6	391,7	118044	113174	-4870
33-37	240352	50,1	1190,8	1240,9	239111	217370	-21741
38-42	243209	102,9	1838,7	1941,6	241267	254281	13014
43-47	286745	282,5	4075,9	4358,3	282387	289290	6903
48-52	376305	740,2	8159,0	8899,2	367406	379876	12470
53-57	454636	1559,4	13913,3	15472,7	439163	447131	7968
58-62	434503	2627,9	17645,5	20273,4	414230	476055	61825
>63	555866	6067,0	30181,8	36248,8	1923754	2025761	102007
(>65)	1719454	102531,9	212785,2	315317,1			

Source :: Calculs de l'auteur

Figure 18: Différence des pyramides d'âge ASA 2005 et RGA projeté-corrigé

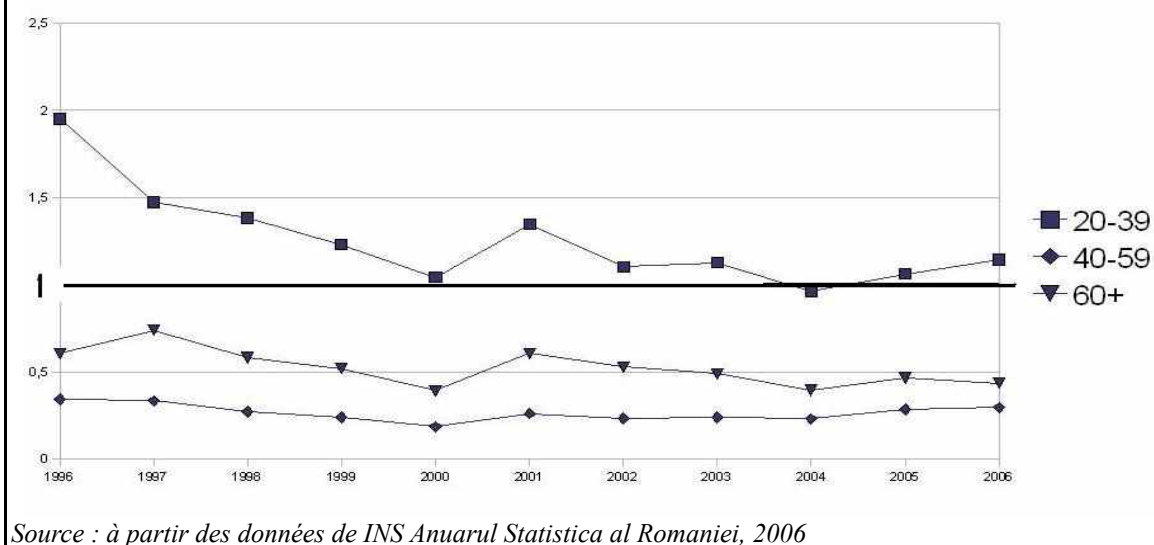


Cette comparaison montre des sorties précoces de chefs d'exploitation entre 28 et 37 ans, alors que les entrées se situent principalement à partir de 58 ans. La figure 18 présente la tendance obtenue et correspond à celle sur la période « entre 2002 et 2005 en Roumanie ». La dynamique roumaine fait apparaître un phénomène différent de la théorie correspondant aux «entrées tardives ». L'activité agricole n'attirerait que peu les jeunes ou du moins ils ne seraient pas directement chefs d'exploitation. Ces derniers seraient principalement représentés et renouvelés par les personnes de plus de 40 ans, avec comme probable conséquence un faible dynamisme en matière d'investissement dans les exploitations, les chefs d'exploitation étant les preneurs de décisions.

Cette comparaison est faite à partir des données de l'enquête structure 2005, effectuée sur 8% des exploitations dont les résultats sont ensuite extrapolés. Cette enquête structure a été élaborée pour être représentative des orientations de production et des dimensions économiques des exploitations à un niveau régional. L'âge de l'exploitant n'est pas pris en compte. Aussi, ces résultats ne peuvent être que des indices des processus en cours. Ces premières données demanderaient à être confirmées par des investigations plus approfondies. C'est pourquoi, nous avons cherché à vérifier si ce phénomène était visible, à travers l'analyse des migrations internes entre l'urbain et le rural⁴⁷ par classe d'âge entre 1996 et 2006.

⁴⁷ Les zones rurales sont définies par défaut des zones urbaines. Celles-ci sont qualifiées selon leur statut administratif. Ces distinctions ne font pas appel au seul critère du seuil d'habitant mais à d'autres, plus complexes : villes et campagnes se différencient essentiellement par un niveau d'autonomie de fonctionnement dans les domaines de la production et des services, et par la qualité et la quantité de leur infrastructures (Emsellem, 2002).

Figure 19: Rapport des migrations rural-urbain/ urbain-rural par classes d'âge



La figure 19 présente le rapport des migrations rural-urbain et urbain-rural par classe d'âge. L'utilisation d'un rapport des deux migrations permet de supprimer les effets de nombre de migrants que nous savons être plus important pour les classes d'âge les plus jeunes (sur les 10 dernières années, la classe d'âge des 20-39 ans a connu une moyenne de 77 000 migrants par an, contre 30 000 pour les 40-59 ans et 8 500 pour les plus de 60 ans). Ainsi, les classes d'âge avec un rapport proche de 1 connaissent des migrations égales entre zones rurales et urbaines. Les rapports les plus élevés concernent les classes d'âge (20-39 ans) qui ont des migrations plus importantes vers les zones urbaines et inversement les rapports les plus proches de 0 (40-59 ans et >60 ans) sont ceux des classes migrant majoritairement vers le rural.

La classe d'âge des 20-39 ans reflète les migrations urbaines majoritaires, tandis que pour les classes d'âge les plus âgées, ce sont les migrations vers le rural qui prédominent. On peut donc supposer, à partir de cette figure, l'existence d'un cycle de vie lié à l'emploi et à l'habitat. Le développement des villes et leur expansion peuvent expliquer une part des migrations vers le rural avec une vocation résidentielle, comme cela a pu être constaté en France (Aubert, 2010). Cependant, dans le contexte roumain dont la singularité est la part importante des personnes ayant une activité agricole en zone rurale (85% de la population rurale est active en agriculture, en activité secondaire au moins (Guvernul României, 2007)), la correspondance entre la migration et l'entrée ou la reprise d'une activité agricole, même de petite taille est fortement plausible. Cela soutient l'hypothèse que devenir agriculteur se fait parallèlement à la prise de retraite ou à la libération de la maison et des terres du fait d'un décès ou de l'âge avancé de parents ruraux.

La dynamique serait donc une reproduction des structures par la reproduction des conditions de vie et des modes de production. Et un immobilisme de la structure générale entraverait la volonté de modernisation du secteur agricole, en raison de la faible propension des personnes plus âgées à investir (Weiss, 1999).

Du fait de meilleurs résultats économiques globaux dans le début des années 2000, on pourrait s'attendre à une diminution de ce phénomène dans les prochaines années. Cependant, les

perspectives et les conditions encore précaires de départ en retraite des générations actuellement en âge d'activité sont de nature à favoriser à moyen terme ces entrées tardives en agriculture : les faibles taux de cotisations des populations en âge d'activité, faute d'activité salariée déclarée et/ ou de versements des cotisations dans le cas des indépendants aujourd'hui, hypothèque les conditions de la prise de retraite de ces générations (cf. annexe 5). Les études de terrain sur les perspectives de succession au niveau des ménages agricoles semblent vouloir contredire cette intuition. En effet, les jeunes du milieu rural n'apparaissent pas enclins à reprendre une exploitation agricole (Neményi et al., 2009, Hera ou Simion, 2005). Cependant, il faut faire la différence entre la volonté exprimée des populations encore jeunes et la nécessité à laquelle elles seront exposées dans des situations de montants de retraites trop peu élevés (cf. années de contribution insuffisantes, travail au noir, période de migration sans capitalisation).

3.3. Les traits caractéristiques distinctifs pour les plus grandes entités

Les structures agricoles de production ne se limitent pas à une forme de petite exploitation familiale. Même si les plus petites représentent la très grande majorité numérique des structures rencontrées, 40% de la surface agricole est exploitée par des entreprises agricoles commerciales, ou du moins par des unités au statut juridique de tailles variées (mais plutôt parmi les grandes dimensions - voir tableau 9) que nous allons essayer de présenter ici.

Il y a tout d'abord les exploitations sans statut juridique qui peuvent être reconnues sous le statut de PFA. C'est un statut qui est récemment devenu conditionnel à l'accès aux subventions et impliquant le règlement de l'impôt sur le revenu (16% des revenus ou impôt estimé dans chaque *Judet* sur des normes de travail).

On retrouve majoritairement, dans cette catégorie, un continuum de fermes familiales entre les très petites exploitations liées à la subsistance et les structures commerciales agro-industrielles. Le développement de ces unités moyennes se fait souvent par la présence d'une source de capital externe : double emploi avec une source de revenu importante et stable (fonctionnaire de mairie, instituteur, représentant de machinisme agricole, bonne retraite...). Ce revenu stable est alors investi dans l'exploitation ou permet l'accès au crédit. Le type d'emploi dans ces unités correspond à un mélange d'emploi familial classique, parfois rémunéré, et d'employés « extérieurs », le plus souvent non déclarés. Plus l'entreprise va s'étendre, plus le statut de l'emploi concernera un emploi salarié déclaré. Le chef d'exploitation pouvant de moins en moins être dans les champs du fait de son double emploi, conduit ces structures à mener une course au « bon tractoriste » : disponible, compétent, honnête, et acceptant un salaire parfois très modeste. Dans cette compétition, plusieurs stratégies sont employées : maintien d'un salarié peu compétent à bas prix à qui le chef d'exploitation ne laissera pas les travaux les plus sensibles (semis) ou alors une rémunération importante pour un tractoriste compétent avec un salaire pouvant aller jusqu'à 4 fois le niveau du salaire minimum.

Dans ces exploitations le mode de la commercialisation reste leur talon d'Achille. Elles sont pour la plupart trop petites ou ont une production trop irrégulière pour accéder aux formes de contractualisation par lesquelles les plus grandes assurent leurs débouchés. Elles ne correspondent

pas non plus aux standards de qualité de la production suffisants pour vendre aux supermarchés qui ont fait leur entrée sur le marché roumain. Elles ont cependant une production qui commence aussi à être trop importante pour la vente sur les marchés locaux et se retrouvent donc la cible des grossistes qui négocient, dans un rapport de force peu favorable à ces exploitations, des prix souvent en dessous de leurs coûts de production.

Certaines exploitations ont trouvé des stratégies de développement, en diversifiant leur production (production biologique en expansion) ou en augmentant la valeur ajoutée (marchés fermiers de Bucarest), ou enfin en réalisant de la vente directe. Un des exemples les plus représentatifs est l'apparition de distributeurs automatiques de lait frais aux entrées des marchés de producteurs ou au centre des villes.

Concernant les exploitations qui ont opté pour un statut avec une personnalité juridique, les configurations se complexifient avec des unités aux statuts très différents ; on y trouve :

- Les exploitations commerciales, voire hautement commerciales (estimées à 5147 selon MADR, 2010-b), propres aux pays d'Europe centrale⁴⁸, comme décrites par des chercheurs polonais (Karwat-Wozniak et Chmielinski, 2007). Pour ces exploitations, les typologies réalisées par l'IERGZ ne peuvent pas être appliquées pour le contexte roumain, notamment du fait des faiblesses actuelles du RICA. Elles proviennent de la privatisation des anciens IAS ou/et de l'apport d'investissements étrangers. Ces structures se sont construites sur la location au départ informelle des terres, combinée à de la prestation de service (Stan, 2005). En 2009, selon les données administratives (Luca, 2009), il y avait 8 exploitations de plus de 10 000 ha dont la plus importante dépassait les 50 000 ha, 23 entre 5000 et 10 000 ha et 2540 de plus de 500 ha⁴⁹.
- Des institutions particulières dont les logiques peuvent se démarquer de la production marchande pure :
 - Tout d'abord les associations constituées par la loi 36 (se reporter à l'annexe 2) estimées à 1475 unités (MADR, 2010-b) sont une des rares formes de coopération formelle avec les 71 coopératives restantes (MADR, 2010-b). Pour plus de données sur ces unités, on se reportera aux travaux de Stan (2005) et Von Hirschhausen (1997) qui ont longuement explicité les raisons et les conditions de leur fortes disparitions ces dernières années.
 - Les unités administratives avec les centres de recherche reflétant des comportements très différents selon leur capacité d'autofinancement sont au nombre de 4177 (MADR, 2010-b). La partie agricole est parfois mise à profit pour cet autofinancement plus que pour les fins de recherche pour lesquelles elles étaient destinées initialement. Dans le même ordre

⁴⁸ En 1990, les fermes d'Etat ou IAS deviennent des sociétés commerciales : elles seront soit directement privatisées soit confiées au Fond des Propriétés de l'Etat (FPS) en charge de leur privatisation à partir de 1991 pour un mandat de 7 ans. Le ministre de l'agriculture garde un contrôle direct sur les fermes d'Etat (Lhomel et Schreiber, 1995). Le processus de privatisation commencé dès 1991, a connu une première grande vague en 1997 avec la vente des fermes porcines et de volailles. En 1997, la dimension moyenne d'une ferme d'Etat était de 2002 hectares (EC, 1997). La privatisation va connaître ensuite un coup d'arrêt pour reprendre en 2001 avec la loi 268/2001 (Râmniceanu, 2004). A cette date ce sont 739 entités pour un total de 1,2 million d'hectares qui restent à privatiser. L'agence souhaitait conserver 500 000 ha qu'elle donne en concession à des entreprises privés. En 2005, elle arrive à ne plus posséder que 7 000 ha mais il aura quand même fallu 10 ans pour atteindre ce résultat (Râmniceanu, 2004).

⁴⁹ Le statut juridique n'est pas une condition corrélée strictement à la taille économique (voir tableau 8), cependant, on retrouve une grande proportion de ces entités parmi les exploitations de plus de 16 UDE.

d'idée se retrouve les terres associées aux écoles agronomiques dont l'utilité pour la formation des étudiants peut parfois être remise en cause.

- Les établissements tels que les monastères (très nombreux en Roumanie où la religion orthodoxe est majoritaire), les orphelinats et d'autres lieux comme les pénitenciers (cf encadrés 3 et 4). Ces structures estimées à 6829 (MADR, 2010-b) peuvent avoir des surfaces agricoles très importantes (2,8% de la SAU totale et 6% de la SAU des entités juridiques en 2002, RGA 2002), corrélées à un fort taux d'autoconsommation du fait des personnes dépendantes au sein de la collectivité. Leur logique de production et de commercialisation pourra ainsi être fortement différente de celles des entreprises commerciales privées.

Encadré 3: Agriculture en prison, exemple du pénitencier de Pelendava

Le pénitencier en régime semi-fermé se situe à 8km de la ville de Craiova. Il a été créé en 1999 sur 19 ha après avoir été une annexe du Parti Communiste Roumain dès 1960.

L'établissement a opté pour l'activité agricole et la transformation industrielle des produits de la viande et du lait. Il comporte ainsi 7 secteurs dans lesquels travaillent les prisonniers:

- un secteur végétal sur 950 ha qui assure le fourrage pour la ferme
- un secteur mécanique pour l'entretien du matériel agricole
- un secteur viticole sur 8ha, 1 ha de verger et 3 ha de maraîchage
- une ferme de vaches laitières avec une capacité de 500 animaux dont 200 sont en lactation
- une ferme porcine avec une capacité de 2500 animaux avec des possibilités d'agrandissement du fait de la présence de lieu de stockage voisin de capacité de 2000 tonnes de céréales
- un secteur de transformation du lait et de la viande avec un atelier fromager d'une capacité de 2500L/jour, un abattoir et un atelier de préparation de la viande avec une capacité de 1000kg carcasse/jour
- un secteur de détention de 140 places à destination de personnes ayant commis des infractions mineures entre 3 mois et 10 ans.

Cette unité produisait récemment une majeure partie de l'alimentation des pénitenciers roumains jusqu'en 2010 où l'application d'une loi sur les appels d'offre pour les marchés publics risque de remettre en cause la configuration actuelle.

Source: <http://www.anp-just.ro/unitati/pelendava.htm> - accès janvier 2011

Encadré 4: Agriculture et religions

D'importantes surfaces agricoles et forestières appartiennent aux différentes églises roumaines. L'église orthodoxe détiendrait à elle seule près de 40 000 ha de terrains agricoles (moyenne de 5 ha par paroisse) et devrait obtenir jusqu'à près de 200 000 ha de surfaces forestières à la fin des rétrocessions. Ces terrains se trouvent gérés par les paroisses, principalement rurales pour la famille du prêtre et de la communauté vivant autour de la paroisse ou sont parfois loués à des membres de la communauté de façon le plus souvent informelle contre de l'argent ou une participation à la vie de la paroisse (sonner les cloches, ménage de l'église ou entretien du cimetière). Les couvents et les monastères ont eux des surfaces plus importantes servant à l'alimentation de la communauté ou la vente.

Si on peut penser que la majeure partie de la destination de ces productions est l'autoconsommation, des critiques récentes, dans la presse, de l'église orthodoxe notamment, laisserait entendre que l'objectif commercial est bien parfois présent.

Source: http://old.standard.money.ro/articol_9874/preotii_primesc_de_la_stat_42_milioane_de_euro_pe_an.html - accès janvier 2011

Tableau 15: Classification des exploitations roumaines par type de production et taille économique en % (les valeurs sup à 10% sont soulignées)

UDE	<1	1<2	2<4	4<8	8<16	16<40	40<100	>=100
Nombre d'exploitations (1000)	3273,1	865,5	268,5	51,6	12,6	6,7	3,7	3
Céréales et oléoprotéagineux	10,5	4,5	5,4	8,6	21,8	42	54,2	52,8
Cultures arables	5,6	3,7	6,8	11,6	10,4	9,4	10	10,8
Horticulture	0,1	0,3	1,1	2,5	3,3	3,6	2,8	3,2
Viticulture	1,7	0,9	1,6	2,3	2,4	1,8	1,4	3,2
Fruits	0,8	1,6	4,4	8,7	9,3	5,9	3,7	7,6
Cultures pluri-annuelles variées	0,1	0,2	0,4	0,6	0,7	0,4	0,5	1,8
Spécialisation laitier	1,2	0,6	0,5	1	1	0,7	0,4	0,3
Spécialisation viande	0,1	0	0	0,1	0,1	0,1	0	0
Mixte lait et viande	0,1	0,2	0,2	0,2	0,4	0,2	0,1	0
Ovins, caprins	5,3	1	1,3	2,9	5,6	13,5	17	8
Spécialisation granivores	20,1	3,7	3,9	5,8	8,1	6,4	3	6
Cultures variées	11,7	30,1	34,9	21,4	9,4	4,4	2,8	4
Elevage ruminant varié	6,3	12,2	6,4	4,2	2,7	1	0,3	0,1
Elevage granivore varié	19,2	21,1	15,1	9,6	6,5	3,3	0,7	0,4
Culture arables et ruminants	2,3	4,4	2,9	1,7	1,8	2,1	1,8	0,7
Cultures variées et élevage	13,2	15,5	15,2	18,8	16,4	5,1	1,3	1,1

Source : Structure of Agricultural holdings Romania 2002, Statistic in focus. Agriculture and fisheries XX/ 2005

Le tableau précédent présente une image synthétique de la répartition des orientations de production selon la taille économique des exploitations. On remarque alors que les plus grandes exploitations se retrouvent principalement sur les cultures de céréales et de oléoprotéagineux qui sont en forte augmentation (la surface de colza est ainsi passée de 68 400 ha à 587 300 ha entre 2000 et 2010 – données Eurostat en ligne). On retrouve aussi certaines grandes exploitations principalement en élevage ovin, ce qui correspond bien aux observations concernant le dynamisme de ce secteur où la Roumanie a des avantages comparatifs (Chotteau, 2007).

De façon plus transversale, si les céréales et oléoprotéagineux sont produits dans des exploitations commerciales (>8 UDE), la polyculture semble l'apanage des exploitations dites de semi-subsistance (2-8 UDE). Quant aux exploitations de subsistance (<2 UDE), elles correspondraient à des productions mixtes : cultures variées et élevage, élevage granivore combiné à de la polyculture, et polyculture seule.

3.4. Transversalité des questions foncières

3.4.1. Question des restitutions et redistributions foncières : seuils et droits de propriété

Comme cela a été présenté en annexe 1, la question foncière est une entrée récurrente, prise par les gouvernements roumains depuis le 19ème siècle. Nous évoquerons ici les interventions publiques sur le foncier les plus récentes, en démarrant à la fin du communisme avec l'instauration de la première loi foncière en 1991. Son application, qui n'est pas terminée en 2000, nous amènera à élargir notre période d'étude à ce propos.

Comme dans les autres PECO, la réforme foncière a été la pièce maîtresse de la réforme agraire instaurée (Swinnen, 1999). Le passage de l'économie planifiée à l'économie de marché nécessite l'établissement des fondements de l'économie libérale : la propriété privée permettant en général d'améliorer l'efficacité économique (Swinnen, 1999).

Cependant, la mise en place d'une réforme foncière n'est pas assujettie aux seuls critères d'efficacité économique mais résulte d'un compromis entre ce que Swinnen (1999) qualifie de « justice historique » concernant la rétrocession des terres aux anciens propriétaires et « l'équité sociale » concernant la redistribution aux anciens ouvriers des CAP. La composante sociale interroge particulièrement le gouvernement qui, *via* le ministère de la justice écrira une circulaire aux cours de justice pour prendre en compte cette question, créant par là un manquement à l'indépendance judiciaires (Regular Report 2001, cité par EP, 2010).

Dans les faits, c'est la justice historique qui a remporté les débats de cette réforme même si la Roumanie a été une exception, mettant en place deux systèmes que sont la limitation des restitutions et la redistribution aux ouvriers agricoles. Cette mixité est vue par certains observateurs comme la cause de l'incohérence et d'une approche décousue des politiques foncières depuis 1989 et aurait pour conséquence un chaos important notamment du au chevauchement des droits rétrocedés sur les

mêmes terres (EP, 2010). Cependant, la question reste de savoir ce que sous tend ce terme d'incohérence, le choix de la redistribution ayant répondu à une problématique sociale alors forte concernant le devenir des coopérateurs (non anciens propriétaires) dans la crise qui était à venir.

C'est la loi 18 de février 1991 qui instaure la restitution des terres aux anciens propriétaires et la redistribution entre les différents acteurs du milieu rural : ouvrier des coopératives, fonctionnaires ruraux, officialisant par là un démantèlement des coopératives déjà amorcé depuis la révolution de décembre 1989. Les choix de la réforme ont été faits sous une pression populaire (Simon et *al.*, 2002) liée à l'importante part de la population rurale.

Selon Swinnen (1999), 4 facteurs clefs expliquent les choix opérés dans les modalités de restitution et/ou de redistribution des terres ; ils concernent :

- le statut de la propriété post communiste: les biens étaient encore légalement des possessions privées (les terres n'ont jamais été nationalisées),
- l'ethnie des propriétaires pré-collectivisation dans le but de ne pas retourner la terre aux propriétaires étrangers ou à de très grandes fermes et ainsi de ne pas créer des unités de très grandes dimension et une redistribution non équitable
- l'égalité de la distribution des capitaux pré-collectivisation. La réforme de 1921 a exproprié les propriétés de plus de 100 ha (2,8 millions d'hectares redistribués à 1 million de personne), la réforme de 1945 (1,4 à 1,5 million d'hectares à 800 000 personnes) (Simon et *al.*, 2002)
- le lien entre les gens et la terre supposé cassé (sauf dans les zones de résistance à la collectivisation) du fait de la durée du régime communisme, thèse soutenue par Lerman (2001)
- c'est pour ces raisons, que le gouvernement a choisi aussi bien la redistribution que la restitution des terres (Simon et *al.*, 2002).

La loi foncière de 18/1991, non stabilisée, a été fortement critiquée du fait de ses déficiences (Râmniceanu, 2004), des in-équités et des passages non constitutionnels qu'elle comportait (Oțiman, 1997). Swinnen (1999), reprenant les travaux de De Janvry (1981a) et Hayami (1991), soupçonnent la mise en place d'une loi imparfaite et incomplète, reflet d'une stratégie politique toute particulière de ces nouveaux gouvernements. Selon ces auteurs, les classes dirigeantes seraient opposées aux réformes foncières mais cèderaient partiellement face aux pressions sociales. Cependant, les modalités de restitution et de privatisation seraient suffisamment compliquées pour limiter l'impact de ces mesures.

La loi rend ainsi, sous forme de titre de propriété (temporaire), 9,4 millions d'hectares privatisés à quelques 4,7 millions de propriétaires (Râmniceanu, 2004, p.15) ou 3,8 millions de bénéficiaires pour qui sont émis 4,3 millions de titres (EP, 2010). Une partie d'entre eux sont désormais urbains du fait de leur enrôlement dans l'industrie communiste. Les titres de propriété alors distribués devront être par la suite échangés contre des actes en-tabulés dans les offices cadastraux. Ce processus de restitution reste long et est perturbé par les modifications législatives ultérieures.

Enfin, la mise en place de cette première loi implique certaines restrictions qui auront des effets importants sur la restructuration et le marché foncier (Simon *et al.*, 2002) :

- Interdiction de revendre les terres pendant 10 ans pour éviter la spéculation et stabiliser le foncier à sa première étape.
- En cas de vente, les copropriétaires et les voisins sont prioritaires.
- Un propriétaire ne peut posséder plus de 100 ha, et ce, dans le but de prévenir la reconstruction de très grandes unités. Il existe cependant des moyens de contourner cette loi (locations informelles puis formelles).
- Pour la plupart des propriétaires la restitution a été effectuée dans les limites comparables. La localisation exacte des parcelles n'a pas été maintenue. Selon Swinnen (1999) il s'agit d'une restitution de droits de propriétés incomplets.
- Les propriétaires ont l'obligation de cultiver ou de faire cultiver leur terre sous peine d'amendes à payer pendant 2 années, suite auxquelles l'Etat peut procéder à la confiscation de la terre (n'a jamais été appliqué).

La restitution des terres a été un processus long et changeant. D'une part les augmentations successives de seuil (tableau 20) ont permis aux anciens propriétaires de réclamer au fur à et mesure des modifications de la loi foncière, l'augmentation de leurs parcelles de 10 ha à 50 ha (2000) pour les restitutions constituant ainsi des propriétés de 100 ha maximum, à 200ha (1998) puis enfin sans limitation (2005).

	Seuil maximum	Circulation du foncier	Autres apports concomitants
Décret 42 et 43 de 1990	Augmentation du seuil des lopins de 25 à 50 ares		3,8 millions de bénéficiaires, 4,3 millions de titres émis et 9,3 millions d'hectares concernés
Loi 18/1991	Restitution de 0,5 ha à 10 ha par personne. 1ha pour les victimes de la révolution Chap. IV - Art 46. Les propriétés acquises ne doivent pas dépasser 100 ha d'équivalent en terres arables par famille	Interdit de vendre pendant une période de 10 ans sous condition Art 48. Art. 48 : Droit de vendre sous respect de la clause de préemption, notamment au travers de l'Agence pour le Développement et l'Aménagement Rural, qui n'a au final jamais vu le jour.	En avril 1991, apparaît la loi sur les sociétés agricoles (loi 36/1991). Elle permet aux propriétaires de mettre en place des sociétés agricoles ou des associations familiales. Ces entités peuvent recevoir une partie du capital des coopératives. La loi foncière ne redistribuait que la terre.
Loi 16/1994 loi de la location		Première mise en application de la location (<i>arenda</i>) pour les terres privées avec un contrat de 5 ans (sauf pour les parcelles <1 ha). Les locataires s'ajoutent à la liste des pré-empteurs potentiels	Possibilité de louer des terres à l'IAS puis acquisition des terres après 5 ans
Loi 169/1997	Les plafonds des restitutions passent de 10 ha à 50 ha en référence à la réforme agraire de 1945 Plafond de 30 ha pour les forêts. Le plafond par famille passe à 200 ha.		
Loi 54/ 1998 Loi sur la circulation légale des terres	<i>Le marché foncier a été ré ouvert mais limité à 200 ha.</i> Art 2. Les propriétés acquises ne doivent pas excéder 200 ha d'équivalent de terres arables	Ouverture de la possibilité d'achat ventes sur le foncier privé en simplifiant les mesures de préemption et en supprimant la préemption par l'état, sécurisés par un processus d'enregistrement.	77% des titres ont été émis, couvrant 85% des terres réclamées
Loi 1/2000 ou loi Lupu	Le plafond de restitution passe de 50 ha par famille à 50 ha par personnes.		Les anciens emplacements des terres devront être privilégiés « s'ils sont encore disponibles ». Il devient alors possible de récupérer les terres des IAS en nature dans la limite des 50 ha. Sur la base de cette loi, en 2005, 10,2 millions d'hectare et 98,8% des titres sont émis, couvrant 96% des terres réclamées
Loi 247/ 2005 sur la réforme de la propriété et la justice	La limite maximale de propriété (200 ha) par famille était abolie.		

Tableau 16: Évolution de la législation foncière

Le traitement des terres réquisitionnées pour la création des IAS est différent. Dans un premier

temps, il propose des rétrocessions sous forme d'action aux IAS d'une contrevaieur de 10 ha maximum. Puis en 1994, la loi 16/1994 instaure la possibilité de louer l'équivalent de ses terres à l'IAS et de les récupérer après 5 ans (Râmniceanu, 2004).

La loi Lupu modifie encore les seuils à la hausse entraînant une démultiplication des demandes : 2,17 millions d'hectares réclamés contre 1,97 millions d'hectares disponibles pour la restitution (Râmniceanu, 2004); sachant qu'une partie des terres avait été distribuée aux anciens coopérateurs. En effet, même si la loi introduit une possibilité d'indemnisation pour les terres qui ne peuvent pas être rétrocédées, des litiges persistent entre les anciens propriétaires et ceux à qui ces terres ont été distribuées par la loi foncière de 1991 (voir figure 38 pour une illustration). Le choix de la date de référence pour la restitution fait débat (Swinnen, 1999). Dans un premier temps, la réforme agraire de 1945 qui a considérablement transformé la répartition des structures de production, sert de référence aux restitutions, avec le choix de l'année 1947 comme référence (Swinnen, 1999). Elle avait plafonné les surfaces en propriétés à 50 ha au bénéfice d'une redistribution aux vétérans et veuves de guerre. Ceci a notamment eu comme effet de déposséder l'église catholique, les propriétaires saxons, juifs et même hongrois et certains nobles qui parfois possédaient plusieurs milliers d'hectares avant 1945. L'application de cette loi s'est faite par un gouvernement alors dominé par le Parti Communiste, et sera contestée au même titre que la collectivisation.

L'ordonnance d'urgence 83/1999 revient une première fois sur cette date avec la restitution des biens immobiliers *intravilans* aux minorités déplaçant la date de référence au 6 mars 1945 et parfois à 1940, c'est-à-dire avant la réforme qui date du 22 mars 1945. Pour les terrains *extravilans*, il faut attendre la loi 247/2005 pour étendre les seuils de restitution, cependant la référence n'est pas claire. Les lois foncières après 1990 concernent les terres confisquées après 1948 (ou 1947 pour Swinnen, 1999). Dans de nombreux cas, les instances administratives refusent les restitutions (sur base antérieure) tandis que les instances juridiques favorisent les demandeurs, cependant sans application unique (EP, 2010). La porte s'ouvre donc à des rétrocessions d'importance qui viennent alourdir les démarches d'arbitrage sur les restitutions en cours. Le descendant de la monarchie roumaine, le roi Mihai, réclamerait ainsi près de 8000 ha (cas de la famille A sur la figure 38).

Pour parer à ces chevauchements de droits, la loi Lupu donne dans un premier temps l'avantage aux anciens propriétaires sur les nouveaux ayant droit (loi 18/1991). Un amendement à la loi paraît rapidement avec l'ordonnance 102/2001 qui replace les deux propriétaires de droit à égalité dans la limite de disponibilité de terre (Râmniceanu, 2004). Les recours en justice explosent et ralentissent une nouvelle fois la circulation de la propriété foncière. D'après la Stratégie Nationale de Développement Économique à Moyen terme, ce sont près de 70% des titres de propriété qui sont contestés en justice. Le rapport du parlement européen recense lui près de 210 000 procès de 2005 à 2009 toutes instances confondues (EP, 2010). La localisation exacte des parcelles pose aussi par la suite de nombreux problèmes du fait du découpage lamellaire des lots et de leur enregistrement cadastral quand une base était déjà pré-existante, mais cette question ne sera pas développée ici.

La figure suivante reprend les trajectoires des terres de différents types de familles d'avant 1945 jusqu'à après 2000, au fil des réformes et politiques foncières. Il montre les date de références différentes selon le législatif et le judiciaire et présente les évolutions de seuils de restitution qui en découlent.

Ces modifications législatives permettent aussi de comprendre comment on arrive à des superpositions sur les restitutions de terre et ainsi à de nombreuses contestations en justice.

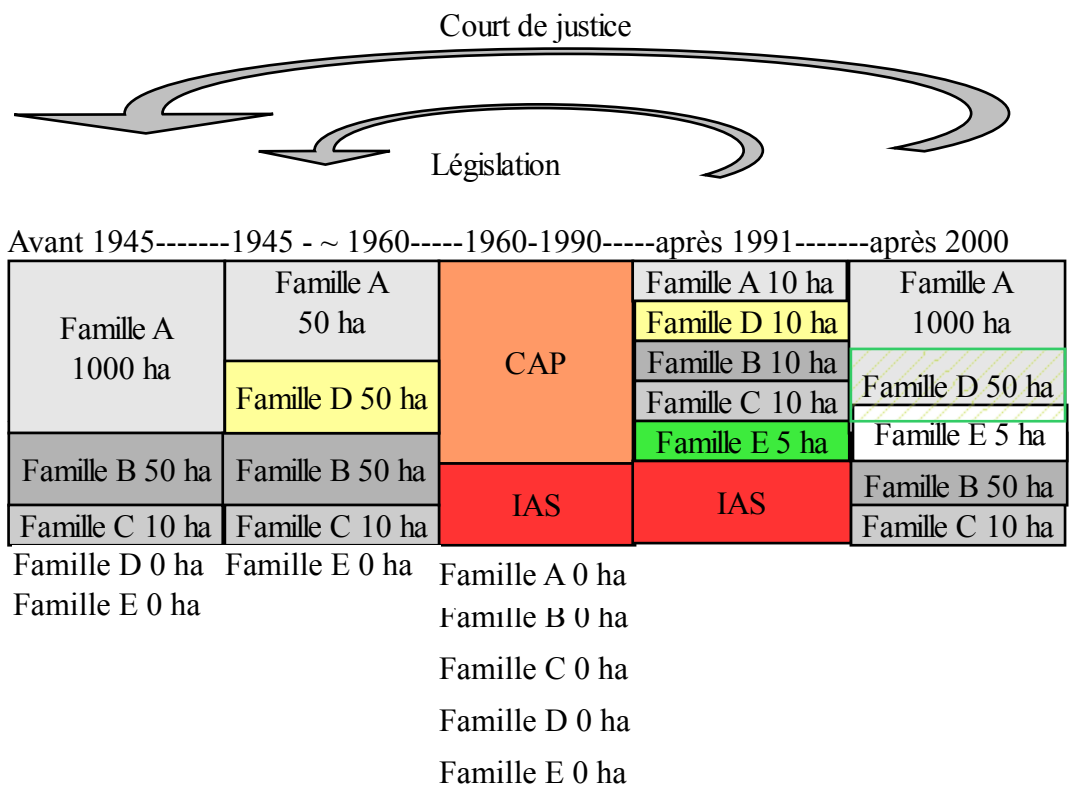


Figure 20: Schématisation de l'évolution de la propriété foncière au cours des réformes

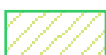
Famille A : ancienne famille noble avec 1000 ha ou plus avant 1945, la taille des terres a une première fois été réduite à 50 ha par la réforme de 1945 puis totalement elles seront collectivisées après 1960. Les terres seront restituées en 2 fois en 1991 et après 2000.

Famille B : famille d'agriculteur important avec autour de 50 ha, dont les terres seront collectivisées puis restituées en deux phases.

Famille C : famille de moyen agriculteur avec 10 ha, les terres seront associées aux fermes d'Etat pendant la période communiste, ce qui retardera leur rétrocession après 1989.

Famille D : veuve ou vétéran de guerre, bénéficiaires de la réforme agraire de 1945 (on comptait 918 000 ménages paysans bénéficiaires de cette réforme avec 1,46 million d'hectares expropriés : 75 % ont été redistribués et 25 % s'ajoutent à la réserve d'Etat (Gavrilescu et Giurca, 2000))

Famille E : famille d'ancien ouvrier de la CAP, n'ayant pas possédé de terres antérieurement, et ayant bénéficié de la redistribution après 1989.

 Superposition des terres restituées et redistribuées faisant l'objet de recours juridiques

3.4.2. Question du marché foncier et ouverture aux étrangers

Le bon fonctionnement du marché est aussi un des facteurs, bien qu'indirect, permettant, ou non, la transformation « formelle » des structures agricoles. Le marché foncier (comprenant achat-vente et faire-valoir indirect) est perçu comme ayant un rôle potentiellement déterminant dans le processus de développement, dans la mesure où il permet l'allocation des facteurs lorsque les dotations individuelles et les capacités de gestion sont hétérogènes (Amblard, 2006). La construction d'un marché foncier efficient a ainsi été à la base des décisions de privatisation des exploitations agricoles dans les réformes mises en place depuis 1989.

Nous traiterons dans un premier temps uniquement du marché de terres en propriétés. Cette analyse peut être complétée par les travaux d'Amblard (2006) qui aborde la comparaison des marchés de faire valoir direct et indirect sur l'allocation des terres. Si les économistes ont dans un premier temps privilégié le marché de faire valoir direct, des études récentes réalisées sur des contextes spécifiques, en présence d'imperfection d'autres marchés (marchés du crédit, de l'assurance...), mettent en avant les avantages du faire-valoir indirect par rapport à l'achat-vente, et ce, plus particulièrement pour l'accès à la terre des ménages les plus pauvres, dans les contextes des pays en développement et en transition (Amblard, 2006).

Le marché foncier ne s'est mis en place qu'à partir de 1998, restant très faible jusqu'en 2002 avec seulement 2% des terres agricoles totales échangées par des contrats d'achat vente (3,5% selon Dumitru et *al.*, en 2004). Durant la période 1998 – 2005, à partir de l'officialisation des transactions foncières, près de 308 000 transactions d'achat vente ont lieu sur un total de 513 000 ha. Les plus importantes surfaces se situent dans le Judet de Timisoara (135 000 ha), le Judet d'Arad (50 000 ha), soit 40% sur ces deux seuls départements (Alexandri et *al.*, 2003(2)), de Caras Severin (24 000 ha) et dans le département de Constanta (32 000 ha). Ce sont majoritairement des transactions réalisées avec des entreprises étrangères, même si la propriété de la terre n'est pas encore permise aux personnes physiques et juridiques étrangères, il est aisé de contourner cet interdit en créant une entreprise de droit roumain (pour plus de détail sur le moratoire sur l'accès à la propriété des étrangers voir Luca, 2010 Rural Seuca).

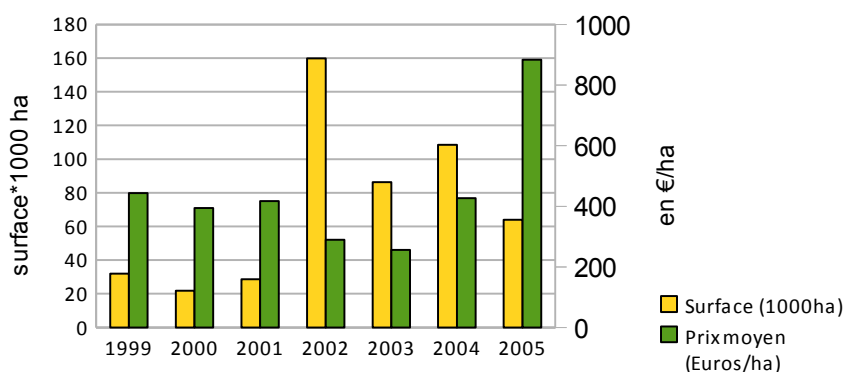


Figure 21: Évolution du marché foncier entre 1999 et 2005

Source : Luca 2010, données centralisées par le ministère de l'agriculture

En 2006, l'Agence Nationale du Cadastre et de la Publicité Immobilière (ANCPI) met en place un suivi du marché foncier grâce à une base de données qui cible les transactions sur 3 départements : 130 000 transactions recensées pour 302 000 ha. Les moyennes des transactions par hectare sont de 3,30 ha dans le département de Buzau, 2,37 ha à Constanta et 1,56 ha à Prahova.

Puis en 2008, le programme est élargi par une nouvelle base de donnée définie par le programme ETERRA2 qui comprend 38 *Judete* sur les 42 que compte la Roumanie. Le nombre de transactions suivies est de 129 000 pour 175 000 ha échangés avec une moyenne de 1,35 ha par transaction.

Tableau 17: Surface des transactions foncières entre 2006 et 2010 (ETERRA1) en hectare

Judet	2006	2007	2008	2009	2010 (Mai)
Buzau	2339	15253	15995	13860	5559
Constanta	4031	47863	62142	65871	18636
Prahova	931	15074	20656	14426	7007

Source : Luca, 2010 ; données de l'ANCPI

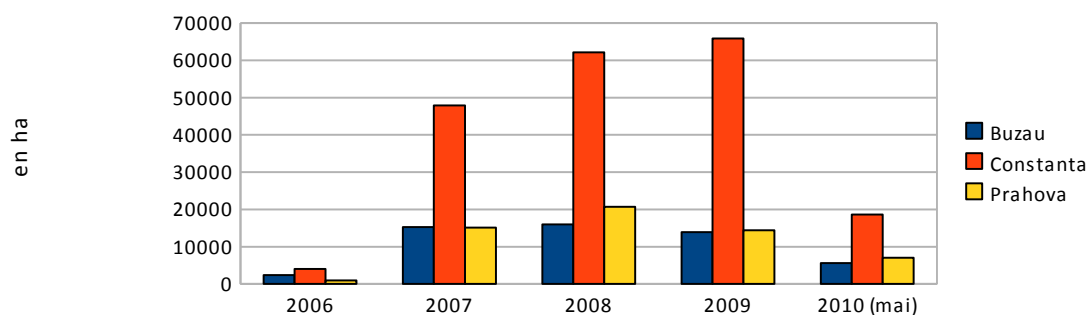


Figure 22: Surface des transactions foncières entre 2006 et 2010 (ETERRA1) en hectare

Source : Luca, 2010 ; données de l'ANCPI

Le prix des terres, comme dans tous les pays soumis à des fluctuations (cf. annexe 16), est fonction de sa localisation, de ses qualités agronomiques, et de son statut (constructible ou pas). Le marché foncier roumain est cependant particulièrement sensible à l'accessibilité des terres dans le cas de transactions menées par les petits agriculteurs, et de l'éparpillement des parcelles pour les agriculteurs possédant des terres de plus grande taille. Les jeux spéculatifs ont fortement influencé ces prix. A titre d'exemple, les prix de vente à l'hectare oscillent entre 120€ et plus de 3000 € par hectare selon les régions pour des terres arables avant l'entrée de la Roumanie dans l'UE (Luca, 2010). Des prix extrêmes peuvent dépasser les 30 000 €/ha dans des cas bien précis dû au caractère constructible et la proximité d'une ville, ou de la future autoroute transylvaine ou encore de stations touristiques.

On assiste à un paradoxe : 1,5 à 3 millions d'hectares de terres arables qui seraient non valorisées se trouveraient potentiellement disponibles à la vente, avec dans le même temps, des agriculteurs qui se plaignent d'un difficile accès aux terres, notamment les agronomes qui imputent aux petites exploitations de bloquer un foncier de manière in-efficente.

Ce paradoxe peut s'expliquer par les contraintes imposées par le morcellement⁵⁰ avancé des parcelles sur le marché foncier. En effet, constituer une exploitation de 10 ha sans reprendre une ancienne unité d'état (CAP ou IAS), nécessite parfois de devoir démarcher jusqu'à 100 propriétaires, souvent éparpillés géographiquement et dont les successions ne sont pas toujours réglées. Ce coût d'entrée est très important et n'est accessible jusqu'à présent qu'à des entrepreneurs suffisamment à l'aise financièrement pour embaucher une agence immobilière qui travaille pour eux ou même d'internaliser cette compétence foncière. Les échanges de parcelle sont à ce propos souvent la solution la moins coûteuse pour arriver à un assolement consolidé (cf. annexe 2).

3.4.3. Centralité de la location comme facteur d'évolution

Avant 1998, la location des terres a dans un premier temps permis de contourner les difficultés du marché d'achat et vente et va même le dominer après cette date (on verra au § 3.1. chapitre 4, que la mise en place de la rente viagère en 2005 a mis en évidence la préférence pour cette modalité) qui confirmant ainsi l'existence d'imperfections des marchés apparentés.

La thèse d'Amblard (2006), centrée sur les pratiques contractuelles foncières de deux régions de Roumanie, présente une large gamme de pratiques contractuelles dans les régions rurales et propose une configuration spécifique : « *reverse tenancy* » qui consiste à renverser les rapports de force entre propriétaire et locataire au profit du locataire contredisant ainsi pour partie les bénéfices supposés supérieurs de la propriété de la terre sur la location. La rente foncière est contrôlée par ce rapport de force inversé, sauf dans le cas des rares transactions entre petits propriétaires et petits locataires.

Si la loi de *l'arenda* est bien encadrée dans ses débuts en Roumanie, elle ne bénéficie cependant pas des outils de régulation important du cadre juridique français par exemple adoptée dans sa première version en 1994 (cf. tableau 20), elle permet la location de terres agricoles privées sous contrat de 5 ans sauf pour les plus petites parcelles (< 1 ha). La loi n°16/1994 donne la possibilité de payer le loyer en nature et/ou en argent. Le loyer en nature doit correspondre à une quantité déterminée de produits agricoles, comprise entre un minimum et un maximum de production. Une ordonnance du Ministère de l'Agriculture n°26/1994 propose des normes méthodologiques pour le calcul des rendements potentiels minimaux et maximaux, comme base à l'établissement de l'intervalle dans lequel doit être défini le loyer. Ces normes fournissent ainsi une méthodologie de calcul des potentiels de production à partir des caractéristiques de la terre (catégorie de terre, classe de fertilité du sol) et du type de culture mis en œuvre. Toutefois, elles ne précisent pas les modalités selon lesquelles les loyers minimum et maximum pourraient être calculés à partir des rendements potentiels (Rusu, 2001). L'évolution de la loi s'est ensuite orientée vers la protection du propriétaire plutôt que du locataire contrairement à la France :

- En 1998, une modification législative (Lege 65/1998) redéfinit certains des termes du contrat, elle précise notamment que le locataire doit avoir une formation en agriculture ou une attestation de connaissance du métier et doit être capable de présenter les garanties demandées par le propriétaire. La durée du contrat initialement de 5 ans minimum n'est plus définie par la loi et se fait par négociation entre les parties.

⁵⁰ Concernant la question du morcellement un débat est engagé entre efficacité de l'activité agricole et apports de biens publics paysagers et environnementaux de la mosaïque des cultures

- L'ordonnance d'urgence 157 de 2002 apporte une obligation d'assurer la production et met en place une contravention en cas du non respect de la demande préalable au changement de destination des terres.
- La loi 276 de 2005 ouvre la possibilité de louer des terres à des personnes physiques et des entreprises étrangères.
- En 2006, la loi 223 formalise le formulaire des contrats qui sont enregistrés en mairie. La loi ne prévoit cependant pas explicitement un rejet des contrats considérés comme non-valides par l'administration locale (Rusu, 2001).
- Enfin, la loi 20, de 2008, stabilise les termes du paiement en nature du point de vue du délai et de la qualité de la production donnée et en soulignant que le locataire ne peut changer le montant de la location même s'il a subi de mauvaises conditions climatiques.

Au final, l'évolution du cadre juridique protège les propriétaires. On peut penser que cette orientation de la loi soutient le groupe le plus faible dans le rapport de force en cours entre propriétaire et locataire, confirmant la tendance à la configuration « *reverse tenancy* » de Amblard (2006). La location n'est qu'une des formes de délégation de la valorisation de la terre dans une

Mode de production	Mode de rétribution	Prise de risque supportée par	Subvention touchée par	Choix des productions	Paiement de l'impôt foncier
Location	Monétaire ou en nature	Le locataire en théorie mais il existe des abus	Le locataire mais parfois entente informelle et le propriétaire la touche	Le locataire	Le locataire si la location est formalisée
Participation à une association (Amblard et Colin, 2006)	En nature	Les membres de l'association	Les membres de l'association	En partie l'assemblée générale mais dans des limites définies par le président de l'association	-
Contrats de partages	En nature	Propriétaire et associé	L'un ou l'autre	Propriétaire et associé	L'un ou l'autre
Appel à la prestation de service	Monétaire (paiement du service)	Le propriétaire	Le propriétaire	Le propriétaire	Le propriétaire
Culture individuelle des terres	-	Le propriétaire	Le propriétaire	Le propriétaire	Le propriétaire

Tableau 18: Mode production et répartition des charges, revenus et risques

gamme de complète de délégation de la terre et de la production⁵¹ (Amblard, 2006).

La confiance est au cœur des choix de délégation. En effet, nombre d'associations périssent à la fin des années 1990 pour des raisons de mauvaise répartition suspectée ou avérée de la production (Stan, 2005 et Von Hirschhausen, 1997). Le président de l'association enquêté (cf. annexe 2) dans le département de Mures insiste fortement sur ce point ; il pense avoir gagné la confiance de ses membres en partie grâce aux très bonnes récoltes des premières années qui ont facilité la redistribution.

Par ailleurs, les propriétaires âgés rencontrés, lors de l'enquête sur la rente viagère concédée (Ghib, 2007) exprimaient préférer louer à un entrepreneur de grande taille plutôt qu'à un voisin du même statut. La raison invoquée étant la plus grande certitude de se voir rétribuer le montant prévu par le contrat. En effet, peu mobiles et peu informées, les personnes âgées propriétaires sont parfois victimes de tromperies ou de malversations de leur contrat de location. Ce constat a pu être observé par notre enquête, du fait que l'année n'avait pas été bonne et que les terres louées étaient supposées mal entretenues précédemment (présence de nombreuses adventices après une période d'abandon de la production), le locataire ne reversait alors pas la totalité des quantités prévues malgré le contrat signé. L'entreprise agricole locataire se trouvant parfois loin du lieu d'habitation des propriétaires, refuse d'effectuer le transport du paiement en nature et ne verse pas non plus de location sous forme monétaire.

Enfin, lors de la mise en place de la rente viagère, instrument complémentaire à la location, certains ont profité de la confusion pour ne plus payer de location faisant croire que la rente viagère remplaçait celle-ci et que l'état la prenait en charge. Les personnes vieillissantes, ne bénéficiant plus suffisamment de la main d'œuvre familiale avec le départ des jeunes, mais ayant aussi des besoins de consommation réduits, tendent à louer leur terre. La location est pour la plupart du temps payée avec un loyer en nature (allant de 250 kg de blé à 600kg de blé et rarement plus), ce qui permet aux retraités de conserver leur basse-cour et avec le jardin maraîcher de continuer à subvenir à une grande part de leur consommation. Cette organisation du foncier a pu être sous-estimée lors des premières enquêtes des années 2000. En effet, la location était encore souvent informelle et précaire. La mise en place de la loi sur *l'arenda* mais surtout, la rente viagère et la mise en place des aides du premier pilier ont permis de la mettre au jour.

Le propriétaire peut aussi cultiver ses terres de façon individuelle. Le choix entre la location, la délégation de l'ensemble ou d'une partie des terres à une association, est fonction d'un arbitrage aussi bien économique que des motivations plus complexes. Rizov et *al.*, (2001) ont testé les facteurs influençant le choix de travailler individuellement plutôt qu'en association. Les résultats montrent une importance du capital humain des chefs d'exploitation mais aussi de l'accès aux marchés des intrants avec une différenciation sur le début de l'exploitation et sur le développement a posteriori. Ils mettent au jour aussi des différenciations régionales selon les traditions de travail antérieur.

⁵¹ On soulignera plus particulièrement (i) le contrat de partage : l'agriculteur donne 30% de la récolte au propriétaire en nature ou en argent. « *A treia contract* », est l'ancêtre et existait avant le communisme. On retrouvait cette forme avec les coopératives qui redonnaient 30% de la production aux ouvriers.

(ii) les contrats « in parte » où propriétaires et locataire partagent les coûts de la production et les récoltes.

3.4.4. Succession et enregistrements cadastraux

Parmi les phénomènes de mobilité foncière, la division des exploitations au cours des successions est un processus important de réduction des tailles des exploitations. Nous reviendrons rapidement sur le cadre législatif l'entourant ainsi que sur la question de l'enregistrement cadastral qui pèse sur la formalisation de ces successions.

La législation roumaine suit la règle de partage égalitaire en termes de succession. Contrairement à la France, où une protection de l'agriculteur reprenneur a été mise en place, la répartition se fait entre tous les descendants. Il y avait eu une possibilité de préemption dans les premières lois qui a ensuite été abrogée. Le règlement des successions connaît cependant des arrangements parfois avec cession au plus jeune dans certaines régions de Transylvanie ou à la personne ayant pris en charge les parents âgés. Certaines familles s'entendent enfin par le versement en nature d'une sorte de location, notamment des produits dits traditionnels au moment des fêtes.

Vu la faible taille des exploitations, il est cependant souvent difficile de la diviser. Par ailleurs, en plus des frais de succession à régler, le transfert de propriété entre parents et enfants est l'occasion d'inscrire la terre au cadastre, soit qu'elle n'y ait jamais été enregistrée, soit que sa division nécessite de spécifier les nouvelles frontières de la propriété. Sur de petites structures, ces frais apparaissent trop importants au regard de l'enjeu. Ainsi, nombre de successions ne sont pas réglées à l'heure actuelle (parfois après le décès de 2 générations) et cela vient alourdir le statut de la propriété foncière déjà en difficulté à cause des rétrocessions (voir §6.2.2.1).

Râmniceanu (2004) estimait que les frais notariaux et d'enregistrement au cadastre se montaient à 7 à 10% de la valeur de la transaction. Lors des enquêtes, on arrivait parfois à 30%, voire même 50% du prix de la terre (frais de succession compris). Récemment, la Banque Mondiale a proposé un programme de gestion du foncier pour faciliter l'accès des agriculteurs du milieu rural aux subventions de l'UE. D'un côté, ce programme a vocation à faciliter la mise à jour du cadastre et la consolidation des titres de propriété, de l'autre, il veut proposer des instruments facilitant les échanges de parcelles. Le programme CESAR (*Complementing European Support for Agricultural Restructuring*), longtemps retardé pour cause d'enregistrement législatif, devrait s'appliquer prochainement : l'appel d'offre a été lancé à l'été 2010. Équivalent à 47,7 millions d'Euros, il ne devrait s'implanter dans seulement 19 communes pilotes pour un premier temps puis la question cruciale sera celle de l'application à l'ensemble du pays. Les gestionnaires du projet pensent que les résultats dans les communes pilotes devraient permettre de trouver des solutions moins coûteuses pour les généraliser au territoire roumain. Pour dégager des économies, des appels d'offre à l'échelle de la commune pourraient être mis en place afin de confier à une seule entreprise dans une même opération, l'actualisation du cadastre et le répertoire de l'ensemble des terrains.

Judet	Unité administrative	Nombre d'unités	Surface couverte (ha)
Bihor	Borod	48 202	37 901
Alba	Ighiu		
Timiș	Orțișoara		
Suceava	Moara	57 100	37 234
Brașov	Șinca, Crizbav		
Mureș	Saschiz		
Teleorman	Saelele, Mârzănești	58 100	33 571
Olt	Iancu Jianu, Valea Mare		
Galați	Valea Mărului		
Dolj	Mischii		
Dâmbovița	Vulcana Băi, Corbii Mari	62 497	43 028
Argeș	Albota		
Călărași	Roseti, Nana		

Tableau 19: Communes pilotes et surfaces couvertes par le programme CESAR

Source : www.ancpi.ro

3.5. Approches complémentaires des exploitations et des villages roumains

L'approche statistique précédente peut être complétée par une présentation plus poussée des différentes formes d'agriculture et de la vie en zone rurale. La difficulté de cette analyse est avant tout la mobilisation de données scientifiquement fiables et probantes. Rares sont en effet les travaux scientifiques publiés sur le sujet.

Les études existantes sont principalement des monographies villageoises et régionales menées par des sociologues, des géographes ou des anthropologues. Ce sont parfois aussi des analyses macroéconomiques nationales. Les études sur l'agriculture réalisées par les ingénieurs agronomes sont marquées par une approche techniciste et productiviste. Il existe également des études politiques comme les travaux publiés par l'IER (Institutul European din Romania). Dans ce cas, il s'agit de rapport d'études principalement commandités par le ministère de l'agriculture roumain.

Dans l'ensemble, les problématiques sont mal posées car les enjeux demeurent flous. La petite agriculture, vouée à disparaître, intéressait peu la communauté scientifique jusqu'au début des années 2000. A cette époque se développe un nouvel engouement de la part des chercheurs autour de la question de la persistance des exploitations agricoles et de leur articulation au développement rural. Cependant, la complexité de ces questions reste cependant telle que leur traitement pâti d'un manque ou d'une inadaptation des indicateurs. Soulignons malgré tout les travaux originaux de Stan (2005) qui consistent à relier cette petite agriculture à son insertion au marché. Les travaux en cours de l'IEA sur les indicateurs du développement durable IDEA⁵² tentent également de porter un regard

⁵² IDEA : Indicateur de Durabilité des Exploitations Agricoles, voir Zahm et *al.*, 2005 et Darrot, 2008, p.374 pour un

neuf sur un type de structure usuellement condamné et décrié dans le monde politique.

Alors que la période communiste était marquée par l'existence de nombreuses statistiques sur les plus grandes exploitations, l'accès aux données concernant les plus grandes structures est aujourd'hui très restreint. La difficile mise en place du RICA en est une bonne illustration (§5.1., chapitre 1). Citons toutefois comme sources d'informations importantes les travaux de Pouliquen en 2001, la thèse de doctorat de Jitea en 2008, qui pour autant ne concerne qu'un nombre restreint d'exploitations. Les résultats du programme ECONET (Latruffe et *al.*, 2008 (b)) proposent également des analyses sur la Roumanie, même si les données paraissent peu représentatives (la moyenne de la taille des exploitations dans l'échantillon est de 770 ha). D'autres enquêtes par filières apportent des éléments intéressants, empiriquement fondées : Alboiu (2008) pour les fruits et légumes, Grodea (2005) et Giurca et *al.* (2008) pour le secteur laitier.

Enfin, l'impulsion administrative depuis 2005 a permis d'augmenter la transparence sur la nature et l'évolution de tous les types d'exploitations. Elle a poussé d'un certain côté les locations informelles à être révélées pour accéder aux fonds européens. Les demandes de subventions et leurs mises en ligne par le ministère, selon de nouvelles règles européennes de transparence, permettent d'avoir une idée de la concentration de certaines entreprises et secteurs. Les bases de données administratives ouvrent une nouvelle fenêtre comme on a pu le remarquer dans les travaux de Luca (2009).

3.5.1. L'échelle de la maisonnée, pivot des relations extérieures, en voie de fragilisation

La maisonnée ou *gospodarie* est l'unité familiale sur laquelle se base la représentation sociale, mais aussi toute la gestion administrative des autorités locales. Stan (2005) définit la maisonnée idéale comme étant « *constituée par la famille élargie patrilinéaire et virilocale, regroupant les vieux parents, la famille du plus jeune fils (le jeune couple et ses enfants) et, parfois le couple de grands-parents (Cuisenier, 1994, p.325 et suiv : Mihailescu, 2001, p.145). L'expression matérielle de la maisonnée était la « cour » - l'espace, au village qui entouré d'une clôture comprenait la maison, les hangars à céréales, la basse cour, les abris des animaux ainsi qu'un potager. On désignait de la sorte l'ensemble des avoirs qui s'y trouvaient, en distinguant ainsi la « cour » des terres en cultures, plus éloignées et se trouvant « aux champs »* » (Stan, 2005, p.44).

Les mairies basent leurs recensements agricoles mais aussi les impôts locaux sur la base de cette représentation matérielle : la maisonnée se voit attribuer le numéro de la rue qu'elle porte (liste continue des numéros des maisons dans tout le village quelque soit la rue) qui permet le suivi des familles, gérée de façon globale par les autorités locales. L'absence de paiement d'une taxe locale handicape toute la maisonnée dans le reste de ses démarches.

La composition des maisonnées, si elle est majoritairement pluri-générationnelle, se différencie selon la localisation des villages : « *durant la période socialiste, les villages les plus isolés, en vinrent à être composés majoritairement d'un seul couple. Par contraste, les villages situés sur les routes reliant à de grands centres industriels, purent, à travers les navettistes garder sur place une grande part de leur population active, en particulier de leur jeunes* » (Stan, 2005, p47).

application au cas polonais.

Les maisonnées rurales ont conservé une activité agricole importante qui a minima comprend un jardin vivrier et une basse-cour. L'espace est divisé entre les terres *intravilan* correspondant à ces espaces agricoles de proximité dépassant rarement plus de 50 ares avec des possibilités de constructibilité à plus long terme et les terres *extravilan* correspondant aux champs, vergers et pâtures situés en dehors du village. Les cultures sur les parcelles *extravilan* correspondent principalement aux céréales (maïs et blé) et aux fourrages pour les animaux (une baisse du nombre d'animaux permet d'abandonner la culture de ces terres et notamment de limiter son besoin de céréales au montant en nature de la location). On trouve parfois des pommes de terre lorsque les parcelles *intravilan* sont insuffisantes pour assurer la production suffisante à la consommation annuelle de la maisonnée. Les terres *extravilan* sont aussi celles sur lesquelles se fait le volet de cultures commercialisables, la plupart du temps seulement pour le surplus.

La répartition du travail dans une maisonnée classique ne diffère pas des autres fermes paysannes telles que décrites par Tepicht (1973 :38 cité par Darrot, 2008) : « *Dans la plupart des fermes paysannes d'Europe, l'essentiel des travaux des champs est assuré par le chef de famille et par les membres de la famille en pleine force. Par contre, le service des étables, des porcheries et de la basse-cour est assuré par le travail à mi-temps des femmes, enfants, vieillards, plus les marges de temps disponibles du chef de famille, en somme par les 'forces marginales' de la ferme. On pourrait aussi les appeler non transférables puisque la même famille, dès qu'elle quitte son exploitation agricole, n'a plus recours à ces forces pour assurer sa subsistance* ».

On retrouve aussi des éléments de l'économie paysanne telle que décrite par Chayanov (1923 *ed.* 1966), la maisonnée accède à son autonomie et à son autosuffisance à travers le contrôle de son propre travail (Stan, 2005), à la différence que le contexte roumain post-socialiste apporte des formes d'adaptation innovantes par rapport aux modalités d'adaptations des fermes paysannes décrites par Chayanov. La modernisation de l'agriculture et le développement de la prestation de service permet de combler le manque de main d'œuvre du fait du départ des jeunes. Cependant, ce système ne marche qu'en présence d'un apport monétaire régulier et conséquent qui est permis en partie dans cette configuration par les pensions de retraites et les emplois alternatifs non agricoles. Le départ des jeunes aboutit aussi à une certaine perte de contrôle sur le fonctionnement global de la maisonnée à laquelle ils sont rattachés. En effet, l'activité salariée ne permettant pas non plus un niveau de vie suffisant (ou l'achat de produits réputés de bonne qualité) pour arrêter l'agriculture, les relations avec la famille élargie se maintiennent et augmentent les besoins de production des maisonnées rurales sans que les contreparties monétaires ne deviennent à terme suffisantes. L'activité du ménage rural revient alors à établir une juste balance entre les revenus en nature, agricoles et les revenus monétaires.

En dynamique sur la décennie des années 2000, cet équilibre est tout de même en train de se fragiliser. Le départ des jeunes sur des emplois urbains ou à l'étranger a notamment réduit la solidité du fonctionnement des maisonnées. On observe une baisse du nombre de chevaux, de porcs de vaches sur la période et donc une diminution des besoins en surface notamment *extravilan*. La parcelle maraichère est cependant maintenue pour répondre aux besoins de l'alimentation humaine. Cependant, les ménages poursuivent parfois la culture des parcelles *extravilan* faute de locataire solvable dans le village. La location avec un paiement en nature (de 200 à plus de 600 kg blé/ha/an)

peut permettre de fournir le niveau de céréales suffisant pour une basse-cour limitée (sans grand animal). Dans cette configuration, les propriétaires chercheront le locataire le plus fiable, les plus gros agriculteurs étant généralement perçus comme plus solides.

Un autre élément de fragilisation de la maisonnée correspond aux transferts rituels monétaires à l'occasion des mariages et des enterrements principalement. Les familles sont amenées à faire des dons importants à l'occasion des mariages dont le montant peut couvrir jusqu'à un mois de salaire pour certains. Les retours n'étant pas immédiat (Stan, 2005, p.45), le nombre de mariage par année fragilise la trésorerie des maisonnées. Le départ des jeunes à l'étranger ou leur propension à dépenser l'argent du mariage dans de la consommation courante ou de l'habitat a aussi pour conséquence une augmentation de la pression sur les générations les plus âgées qui assurent le retour des dons reçus lors des mariages suivants⁵³.

3.5.2. Le village roumain en quête de renouveau

Les villages roumains, regroupés administrativement en communes sont dans des configurations très variables selon leur localisation géographique sur le territoire national et selon leur rapport aux axes de transports et aux pôles urbains de proximité. Ainsi, si l'image d'une population vieillissante dans un village en perte d'activités économiques est prédominante (voir encadré 5), il existe des villages dynamiques. Il s'agit souvent des villages dortoirs qui voient leur population et la demande en services publics augmenter.

Il n'en reste pas moins, qu'avec les pertes des petits pôles industriels mis en place sous le communisme, les infrastructures dégradées ou inexistantes, les difficultés du secteur agricole et une main d'œuvre peu qualifiée (Tudor, 2009), les villages ont du mal à reposer les bases d'une économie pourvoyeuse d'emplois. La prise en compte de ce constat a été tardif. Elle résulte du calcul d'une série d'indicateurs portant sur les niveaux de revenu et de développement humain. En effet, ces données ont montré que les zones rurales roumaines avaient les indicateurs parmi plus bas de l'Europe (Von Hirschhausen, 2008). L'image des villages refuges et nourriciers a donc récemment été reléguée au second plan (Von Hirschhausen, 2008) au profit d'une image plus réaliste, prenant en compte une pauvreté importante et un déficit important des infrastructures (AP, 2009, Duma et *al.*, 2005).

La réponse politique tarde cependant à s'exprimer même si le processus d'adhésion a permis la mise en place de financements importants (SAPARD), « *des changements de la gestion à court terme de l'agriculture*⁵⁴ et à s'interroger sur le devenir des campagnes » (Von Hirschhausen, 2008).

⁵³ Le don correspond au montant dont on est en dette, « *dator* », auquel on ajoute l'inflation sur la période passée. Le montant varie aussi selon la proximité à la famille, le lieu du mariage (restaurant ou salle des fêtes, village ou ville) et l'espérance d'un retour rapide (mariage d'un enfant proche). La cérémonie du don était très transparente jusque récemment avec une annonce des dons des différents invités, aujourd'hui les dons sont notés dans un registre mais ne sont plus criés, « *strigat* », lors du mariage.

⁵⁴ Les États bénéficiaires des aides de pré-adhésion puis des aides communautaires conservent le soin de définir leurs priorités en matière agricole et rurale et de sélectionner les projets. En contrepartie, ils sont tenus d'établir un bilan de la situation de leurs campagnes et de rédiger un plan pluriannuel identifiant les objectifs prioritaires et les moyens de les atteindre (Von Hirschhausen, 2008).

Encadré 5: Le village roumain modal par le Professeur Surd Faculté de Géographie « Babes-Bolyai » Université, Cluj Napoca

Reprise statistique sur les 12 946 villages comptabilisés au sein de 2851 communes roumaines. Population rurale: 45% de la population roumaine représentant 9,7 millions d'individus

La Roumanie traverse actuellement une phase historique de **désagrégation économique**: les terres agricoles ont été transférées aux anciens propriétaires (loi 18/1991). La destruction des anciennes infrastructures agricole est généralisée et se traduit par une diminution drastique de la production agricole (petites propriétés de 2,5 ha divisées en 15 parcelles). L'importation des produits alimentaires atteint 70% des besoins du pays. Les villages connaissent une dépopulation massive dû à la migration et aux causes naturelles.

La commune roumaine moyenne comprend 4,5 villages, concernant 3325 habitants. Un village roumain moyen représente 725 habitants. Cependant, 50% des villages ont moins de 500 habitants qui est le seuil de survie d'un village.

60% des villageois sont des femmes. Le village possède:

- une école: sur 9 enfants en âge d'aller à l'école: 5 vont à l'école du village, 4 font des aller-retour jusqu'à l'école communale centrale. L'enseignant du village est seul pour assurer tous les niveaux scolaires et ne vit pas sur place.
- deux églises, une de la majorité religieuse orthodoxe, l'autre étant l'église d'une des religions néo-protestante.
- ni pharmacie ni centre médical. Pour de l'aide médicale, les villageois font appel à leurs parents qui vivent en ville.
- un magasin « mixte », nommé ABC, fréquenté le plus souvent par les buveurs d'alcool.

Le village est représenté au conseil communal par 2 conseillers.

Sur 700 habitants:

- 100 consomment de façon systématique de l'alcool (25% d'entre eux sont des femmes). Toutes les 2 semaines, une mort est annoncée dans le village.
- 400 reçoivent une pension de retraite de l'ancienne coopérative et les autres reçoivent une retraite de l'Etat comme travailleurs de l'industrie.
- 11 familles ont des membres travaillant à l'étranger de façon temporaire ou permanente.
- 2 familles Roms présentes dans le village sont employés dans le soin aux animaux
- 5 ménages possèdent un tracteur et travaillent en plus de leurs terres, celles de leurs parents et voisins. Le village a 80 vaches laitières et 900 brebis plus les basses cours et des porcs. Pour la traction et le transport, il y a 15 chevaux. 80% des terres agricoles sont laissées à l'abandon faute de revenu monétaire et de matériel agricole.
- seulement 30% des ménages ont accès aux réseau d'eau potable, par contre tout le village est électrifié et 80% des villageois ont accès à seulement la télévision nationale

Présentation à la 4^{ème} rencontre internationale: « Rural Space and Local Development », Regeneration of the rural area, Bistrita Nasaud 22-25 Juillet 2010

Pour comprendre l'évolution des villages, et même si l'activité agricole y est prédominante, il est important d'intégrer, dans l'analyse, les facteurs non agricoles. Les zones rurales roumaines et leurs complexités doivent ainsi être présentées pour mieux comprendre les contraintes et les enjeux de l'évolution agricole et de l'économie rurale.

L'économie rurale non agricole est perçue comme la seule pouvant apporter de la croissance économique en milieu rural, et ainsi améliorer les conditions de vie (Bezemer et Davis, 2004). Au niveau national, il y avait en moyenne 20,38 PME/ 1000 habitants en 2005 (environ 3 fois moins que la moyenne européenne). Dans le milieu rural cette moyenne n'était que de 6,4 PME/1000 habitants. Les causes du faible développement des entreprises en milieu rural de faible densité sont identifiées comme suit : ressources matérielles limitées, déficit de qualifications, niveau bas des utilités, mais aussi phénomènes de migrations temporaires massifs vers les zones urbaines ou l'étranger (Guvernul Romaniei -PNDR, 2007). Cependant, les secteurs secondaires et tertiaires sont en augmentation dans l'espace rural entre 2005 et 2007 (respectivement augmentation de la population occupée de 7,4% et 10,5% en milieu rural contre une baisse de 4% de la population agricole, Tudor, 2009).

Parmi tous ces facteurs, le manque d'infrastructures⁵⁵ est vu comme la première contrainte au développement d'une économie non agricole par Salasan, (SCARLED, D.7.6, Salasan, 2009). Cette contrainte devrait cependant rapidement s'estomper sous l'impulsion des fonds structurels. Tudor (2009), met quant à elle, davantage en avant la détérioration de la capacité de fourniture de main d'œuvre des zones rurales : d'une part à cause du vieillissement prononcé de la population et d'autre part du fait des faibles niveaux de qualifications de cette force de travail.

Salasan (SCARLED, D.7.6, Salasan, 2009) note que 853 637 unités agricoles ont une autre activité rémunératrice en 2007 et que si la nouvelle activité est plus efficiente en termes de revenus, comparée à l'agriculture, la personne pourra laisser ses terres à un autre agriculteur. Cette réflexion amène à s'interroger sur ce phénomène de passage d'un secteur à l'autre en milieu rural. Les auteurs anglo-saxons développent une théorie de « *push-pull* » (introduite en 1966 par Everett Lee pour expliquer les dynamiques des migrations), ou plus précisément de « *demand-pull* » d'une part, quant la population rurale répond à de nouvelles opportunités et d'autre part, de « *distress-push* », quand les plus pauvres sont guidés par la recherche d'un emploi non-agricole comme stratégie de survie (SCARLED D.2.1, Buchenrieder et al., 2007, Bezemer et Davis, 2004).

⁵⁵ Pour un état complet de l'infrastructure en milieu rural, nous renvoyons les lecteurs aux papiers de Duma et al., 2005 et de Rey et al., 2007.

4. Importance de l'articulation sociale et sectorielle de l'agriculture

L'agriculture est perçue, pour les pays en voie de développement, comme l'activité de base à partir de laquelle le développement des autres activités va se greffer au fur et à mesure du développement économique. C'est ce que défend Rostow dans « *Les étapes de la croissance économique* », paru en 1963. Selon lui, l'industrialisation est la clef du développement. Or, comme l'agriculture est un secteur de base pour l'industrialisation, c'est par elle que transite tout développement économique et social d'un pays. L'agriculture, en tant qu'étape de « pré-démarrage » au développement, ne permet pas en soi l'accumulation de richesses qui est impulsée par le développement technologique. La véritable étape de « démarrage », est donc caractérisée par l'industrialisation. L'agriculture se modernise alors et libère de la main d'œuvre nécessaire aux industries. Cette conception de la croissance des économies rejoint partiellement la théorie du déversement de Sauvy (1980) : le développement du secteur primaire se traduit par un déversement vers le secteur secondaire puis vers le secteur tertiaire.

Par opposition à ces visions très linéaires du développement, on observe des processus de « replis agricoles »⁵⁶. Ils apparaissent en particulier dans des contextes macro-économiques difficiles : pour Weber (1996), le mode de vie paysan, caractérisé par son auto-subsistance, constitue avant tout, l'accession à une certaine autonomie par rapport au marché économique (marché monétaire) qui lui est interdit, de fait par ses prix élevés. Elle rappelle que les jeunes peuvent préférer cette activité, même avec un revenu médiocre plutôt que de rester au chômage. Ainsi dans les pays où le taux de chômage est élevé et surtout chez les moins de 25 ans, on peut s'attendre à une moindre diminution des entrées des jeunes en agriculture, voire à une hausse, comme cela s'est produit dans les années 1986-1991 en France (Weber, 1996). Le rapport 2008 de la Banque mondiale sur l'agriculture et le développement. (WB, 2007, p.102) signale des migrations de l'urbain vers le rural dans les cas de l'Indonésie et la Thaïlande suite à la crise financière de 1997 ou encore en Afrique avec un rôle de l'agriculture nommé « *farm-financed social welfare* ». On rencontre plus récemment l'exemple emblématique de la ville Detroit aux Etats Unis⁵⁷. Cette ville a vu se développer des jardins vivriers en plein cœur de la ville. De même, dans une moindre mesure, on observe, dans les villes françaises, l'augmentation des demandes en jardins familiaux ou ouvriers.

Ces articulations entre contexte social global, l'activité agricole, et autres activités économiques, nous paraissent importantes à souligner comme éléments de la spécificité roumaine. En effet, il nous paraît inopportun d'analyser l'activité agricole pour elle-même. Malassis nous rappelle que « *la structure et le fonctionnement agro-alimentaire dépendent de la structure et du fonctionnement de l'ensemble socio-économique auquel il appartient, que son évolution structurelle et fonctionnelle dépend des lois du développement historique de la Formation Économique et Sociale dont il est une des composantes* » Malassis (1979-1, p.12).

La présentation historique élaborée dans l'annexe 1, va permettre de dérouler ici les articulations de l'agriculture aussi bien avec le contexte social qu'avec les autres secteurs d'activité, et ce, depuis les années 90. Nous reprendrons en premier lieu l'explicitation d'un contexte d'emploi fragilisé depuis les années 90, ses conséquences sur les indicateurs de pauvreté, la difficile prise en charge de

⁵⁶ L'expression de Maurel et al., 2003 concernait plus spécifiquement le cas polonais.

⁵⁷ <http://www.detroitagriculture.org>, accès février 2011

la situation sociale par les outils d'amortisseurs sociaux étatiques. Nous verrons ensuite en quoi la réponse agricole peut servir d'amortisseur social puis les migrations comme prise de relai partielle.

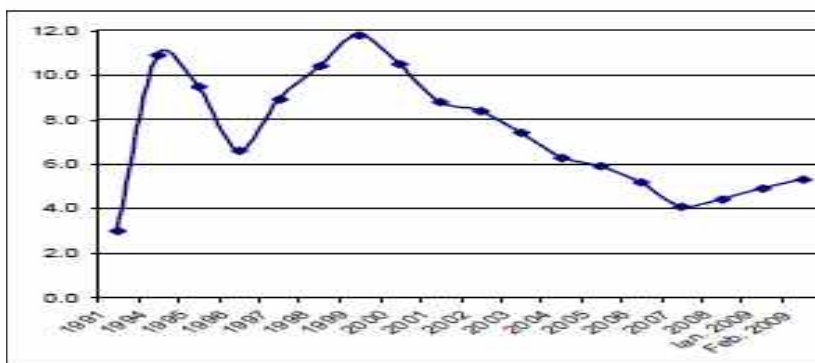
4.1. Héritage de la période communiste et des premiers chocs des années 90: des emplois fortement fragilisés.

Comme présenté dans l'introduction de la thèse, la Roumanie a connu dès 1990 une forte désindustrialisation qui a affecté l'emploi de manière importante durant la période dite de transition ou post communistes (1990-2010). Un grand nombre d'entreprises d'Etat ont été fermées et les employés mis en préretraite ou au chômage. La perte de salariés est évaluée à 3,5 millions de personnes entre 1990 et 2001 (AP, 2009). On serait par ailleurs passé de 4,7 millions de salariés du secteur industriel en 1990 à 2 millions en 2003 (Surubaru, 2007).

La révolution n'a pas laissé le temps à la population de s'enthousiasmer pour la nouvelle liberté acquise et le nouveau système économique. Les restrictions alimentaires ont disparu au prix d'une récession économique. La première récession apparaît au début des années 90 et se traduit par une perte de pouvoir d'achat importante (Labaronne, 1992). Face à la chute de PIB des deux premières années qui suivent la révolution (-7% en 1990 et -13% en 1992 ; Labaronne, 1992), le gouvernement de l'époque choisit de mener une politique protectionniste. S'ensuit un processus de repli mis en évidence par Pouliquen (2010) et qui peut s'énoncer de la façon suivante : l'export et l'import sont contrôlés, les prix agricoles fixés à des faibles niveaux pour soutenir la population urbaine la plus touchée, cette décision déstructure les réseaux d'échanges antérieurs, les agriculteurs en sortent particulièrement perdants, les niveaux des prix sont inférieurs à ceux pratiqués auparavant pour les productions des lopins de terres (par le marché informel la plupart du temps), les agriculteurs se replient alors sur l'autoconsommation.

Le chômage augmente tout au long des années 90 sous l'effet des deux vagues de désindustrialisation avec deux points culminants parallèlement aux récessions : 11% (ou 1,2 million) de chômeurs en 1994 et 11,8% en 2000 (figure 23 et AP, 2009). Le début des années 2000 sera plus favorable avec une baisse du chômage importante. Le marché de l'emploi roumain est influencé positivement par deux facteurs principaux que sont : « l'*immigration des capitaux étrangers et l'émigration de la main d'œuvre peu qualifiée (peu payée)* » (Surubaru, 2007). Depuis 2008 cependant, le taux de chômage est de nouveau en hausse de façon importante, parallèlement à la crise financière, particulièrement sévère en Roumanie. En même temps, la mesure de cette hausse du chômage pourrait être aussi considérée comme un indicateur positif (en termes d'organisation socio-économique) dans le sens où elle témoigne de l'insertion des salariés dans un système formel. Être comptabilisé comme chômeur signifie ainsi être bénéficiaire de l'allocation chômage. Par opposition, la population inactive ou la population agricole n'est pas prise en compte dans cet indicateur, le corolaire étant une absence de protection sociale.

Figure 23: Taux de chômage enregistré (%)



Source : ANOFM cité par AP (2009)

Notons que la protection sociale des chômeurs établie en 1991 a été modifiée en 2002 (loi 76/2002) et ces principales modifications sont résumées dans le tableau ci-dessous :

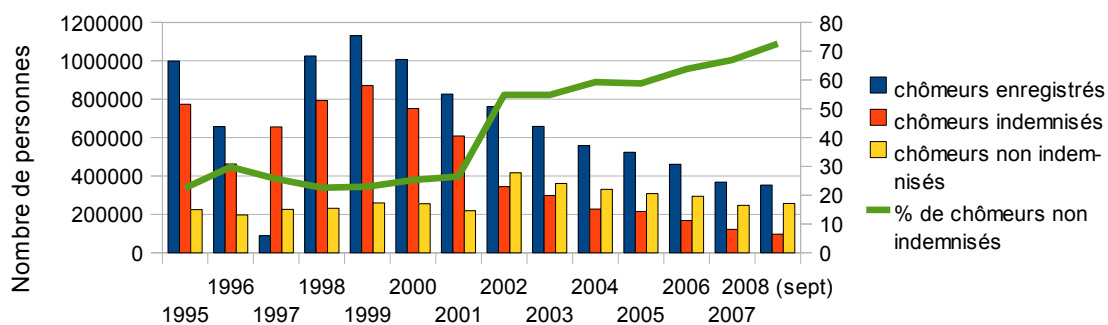
Loi 76/2002	Principales modifications par rapport à la loi 1/1991
Conditions d'éligibilité	
Les salariés inscrits à l'office pour l'emploi, s'ils remplissent les conditions cumulées suivantes : un stage de cotisation de 12 mois dans les derniers 24 mois précédents ; ne perçoivent pas de revenu d'une activité indépendante autorisée ; ne remplissent pas les conditions d'âge pour la retraite (63 ans pour les hommes, 58 ans pour les femmes). Note : les jeunes sortants de formations secondaire ou tertiaire sont assimilés aux chômeurs s'ils n'ont pas trouvé de travail dans les 60 jours de la fin de leur formation.	<ul style="list-style-type: none"> - plus de motifs de rupture (auparavant motifs économique ou technologique) - stage de cotisation de 12 mois dans les derniers 24 mois demandés - passage de l'âge de la retraite de 60 à 63 ans pour les hommes et de 55 à 58 ans pour les femmes.
Niveau et mode de calcul des versements des prestations de chômage	
Indemnisation de chômage : -75% du salaire minimum brut plus une somme calculée à partir de la moyenne des salaires de base brut sur les 12 derniers mois à laquelle on applique un pourcentage en fonction de l'ancienneté de cotisation : -3% pour au minimum 3 ans de cotisation -5% pour au minimum 5 ans de cotisation -7% pour au minimum 10 ans de cotisation -10% pour au minimum 20 ans de cotisation -dans le cas des jeunes diplômés : 50% du salaire minimum brut	Changement des modalités de calcul de l'indemnisation dans le cas général, Pour les jeunes diplômés, passage de 60 ou 70% du salaire minimum à 50% du salaire minimum brut Plus d'allocation de soutien (auparavant 40% du salaire minimum)
Durée du versement	
Indemnisations de chômage pour les anciens salariés en fonction du nombre de stage de cotisation : - 6 mois pour un stage de 1 an minimum - 9 mois pour un stage de 5 ans minimum - 12 mois pour un stage de 10 ans minimum Indemnisation pour les jeunes diplômés : une seule fois sur une période de 6 mois	Modification des durées de versement, de 9mois + 18 mois de soutien on passe à 12 mois à 6 mois selon la longueur du stage accumulé.

Tableau 20: Évolution de la législation relative aux indemnisations de chômage

Source: AP, 2009

On différencie le chômage indemnisé et non indemnisé (figure 21). Selon l'AP (2009) un tiers seulement des chômeurs toucherait des indemnités en 2008, et ces indemnités sont faibles et parfois sous le seuil de pauvreté (AP, 2009, p.19). Le niveau de chômage a fortement diminué pendant la période post 2000, cependant le pourcentage de chômeurs non indemnisés s'est lui fortement accru à partir de 2002 suite à la réforme, passant de 30 % à plus de 70%.

Figure 24: Chômage indemnisé et non-indemnisé 1995-2008



Source : INS, Anuarul statistic al României 2001, 2007, 2008 ; AP (2009)

On pourrait encore forcer ce trait, en rappelant qu'au sein des zones rurales, le taux de chômage n'est pas représentatif de l'activité réelle. On y rencontre en effet un chômage caché en agriculture, visible par un suremploi sur certaines périodes (Lhomel, 2007).

Cette lecture de l'activité s'affine au regard des rapports de population active et inactive.

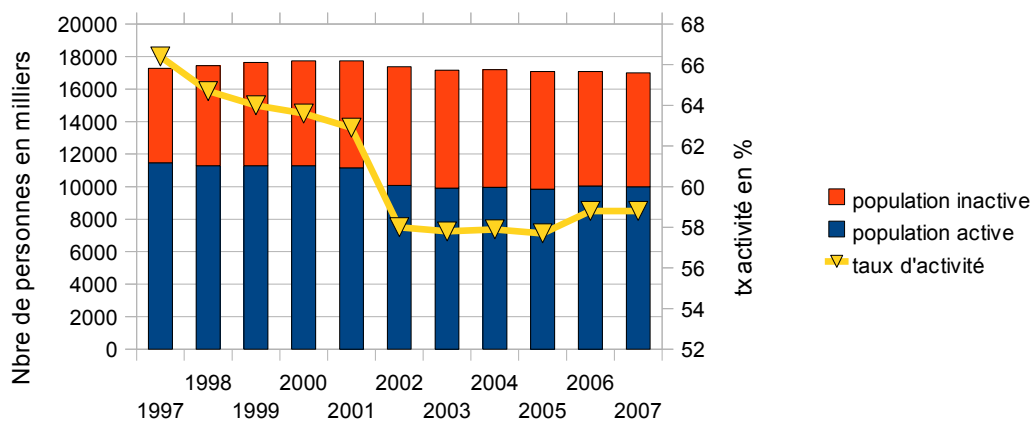
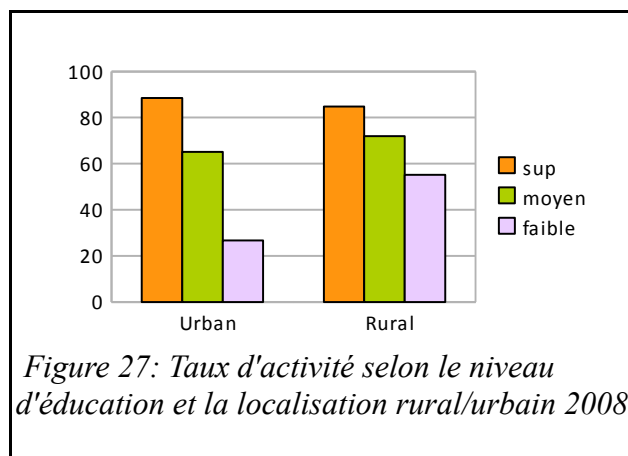
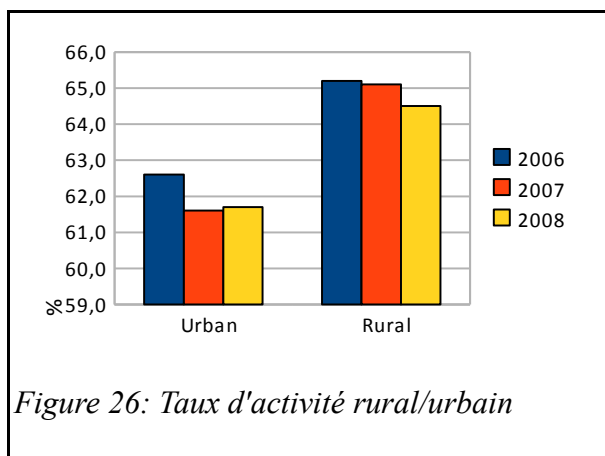


Figure 25: Taux d'activité de l'ensemble de la population roumaine entre 1997 et 2007

Source : INS, Anuarul statistic al României, 2008. Graphes de l'auteure



Les données les plus récentes confirment la tendance observée sur les figures présentées ci-dessus : au troisième trimestre de 2009, le taux de chômage (BIT) s'élève à 6,8% et celui d'occupation est de 60,4%. Le taux d'activité est par ailleurs clairement plus élevé pour les populations rurales que pour les populations urbaines (figure 26), et ceci est notamment dû aux personnes ayant un niveau d'éducation moyen ou faible (figure 27). Le taux d'activité se trouve encore à 9,6 points de l'objectif de 70% établies pour 2010 par la Stratégie de Lisbonne (INS, bulletin 2010 ; AP, 2009).

En conséquence, le rapport de dépendance économique (nombre de personnes inactives et au chômage rapporté à 1000 personnes occupées) est de 1,25, et est plus élevé pour les femmes avec 1,58 et pour les populations urbaines avec 1,33 (AP, 2009).

On observe aussi une baisse importante du taux d'activité au début des années 2000 (figure 22), et ce, malgré la baisse du taux de chômage. Les migrations en seraient une des explications, qui s'ajouteraient à l'importante augmentation des départs en retraites que nous présentons en annexe 5.

Cette baisse importante des actifs par rapport aux inactifs pose des problèmes, notamment du fait de l'absence de contribution retraite de cette part de la population qui soulève, par ailleurs, une problématique de suremploi particulièrement aigüe en milieu rural. En effet, malgré les améliorations des indicateurs au début des années 2000, les zones rurales voient le capital humain se déprécier dramatiquement (Tudor, 2009). On note, en particulier, que les femmes et les jeunes n'ont pas bénéficié de l'apport massif des capitaux étrangers qui ont engendré de bons résultats au niveau national (Surubaru, 2007).

L'accès à l'emploi salarié reste particulièrement difficile pour les familles les plus pauvres, avec des barrières financières liées à l'obligation de faire des analyses médicales dont les tarifs peuvent parfois équivaloir jusqu'à la moitié d'un salaire mensuel voire plus. Peuvent s'y ajouter les « dessous de table » à verser aux recruteurs dans certaines entreprises. La gestion salariale fonctionne sur la base d'un livret de travail qui répertorie tous les emplois successifs ainsi que les motifs de licenciement. Ils sont parfois remplis par les employeurs, de manière à pénaliser la vie salariale d'un employé.

Lorsqu'on analyse plus finement la structure des personnes au chômage, quatre catégories socio-professionnelles apparaissent largement représentées :

1. Femmes de plus de 40 ans, ouvrières qualifiées ou avec un niveau secondaire.
2. Hommes ouvriers de 45-50 ans avec un faible niveau de qualification provenant le plus souvent du secteur minier ou sidérurgique ;
3. La population des roms, non scolarisés, marginalisés ;
4. Les jeunes à la sortie des études du lycée théorique (AP, 2009).

4.2. Des indicateurs de pauvreté qui mettent en évidence une situation sociale en dégradation constante

Les chiffres de diminution du taux de chômage encourageants au niveau macro-économique au début des années 2000, cachent toutefois de fortes inégalités des niveaux de vie, pas toujours apparents dans la statistique (Duma et *al.*, 2005). Ainsi en première lecture, ces données invitent à placer la Roumanie parmi les pays d'Europe centrale et Orientale qui auraient le moins d'inégalités (WB, 2003). En effet, les résultats des enquêtes ménages ne mettent en évidence que de faibles inégalités calculées en termes de dépenses par unité de consommation : le coefficient de Gini⁵⁸ en 2001 est de 0,276⁵⁹ et l'indice de Theil⁶⁰ de 0,127 (Duma et *al.*, 2005). Néanmoins, à cette période déjà, l'émergence d'un pôle fortuné est visible dans la vie quotidienne, mais les enquêtes ménages sont en général inadaptées pour observer les queues de distribution, d'autant plus qu'une part importante du revenu et du patrimoine est issue de l'économie souterraine (Duma et *al.*, 2005). Entre 2001 et 2006, la situation d'inégalité, visible dans les statistiques, a augmenté avec des revenus disponibles du quantile le plus riche⁶¹ de 5,3 fois plus important que celui du quantile le plus pauvre contre 4,9 fois pour UE-15, et ce, malgré la forte croissance qu'a connue le pays à cette période. L'indice de Gini est monté à 32 en 2006 (et 36 en 2008) contre 30 en moyenne dans l'UE-15 et les NEM-10 (AP, 2009, Eurostat, données en ligne).

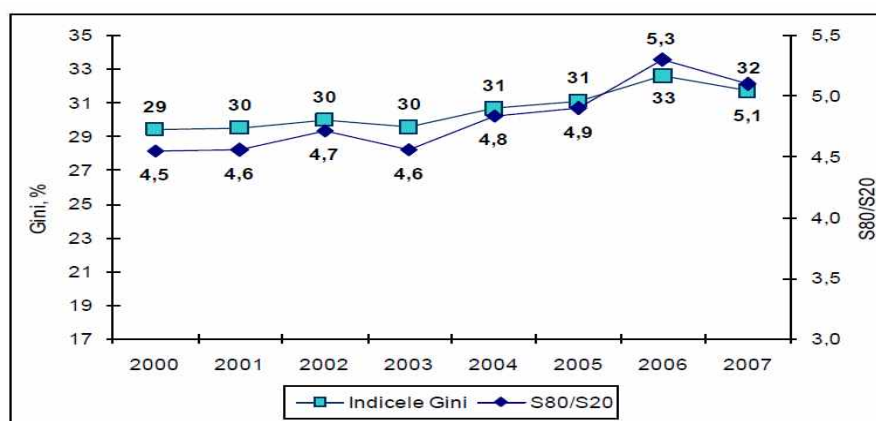
⁵⁸ L'indice de Gini mesure la différence moyenne entre les revenus de chaque personne et les revenus de toutes les personnes rapportés à la moyenne des revenus. Il est compris entre 0 et 1. 0 signifie l'égalité parfaite et plus il se rapproche de 1, plus la répartition des revenus dans la population étudiée est inégalitaire.

⁵⁹ Pour comparaison, en 2002, la Roumanie en 2002 avait un coefficient de Gini de 0,30, derrière l'Estonie (0,35), le Royaume-Uni (0,35) ou l'Espagne (0,31). La République tchèque est à 0,26, l'UE autour de 0,30 et l'Allemagne à 0,25 (Eurostat, données en ligne).

⁶⁰ L'indice de Theil est un indice de mesure d'inégalité fondé sur l'entropie de Shannon. Plus il est proche de 0, plus la répartition des ressources entre individus est égalitaire, plus il est proche de 1 plus elle est inégalitaire.

⁶¹ Rapport entre la somme des revenus des premiers et des derniers 20% de la population ordonnée selon le niveau de revenu disponible (S80/S20).

Figure 28: Indicateurs des inégalités de revenus de la population roumaine



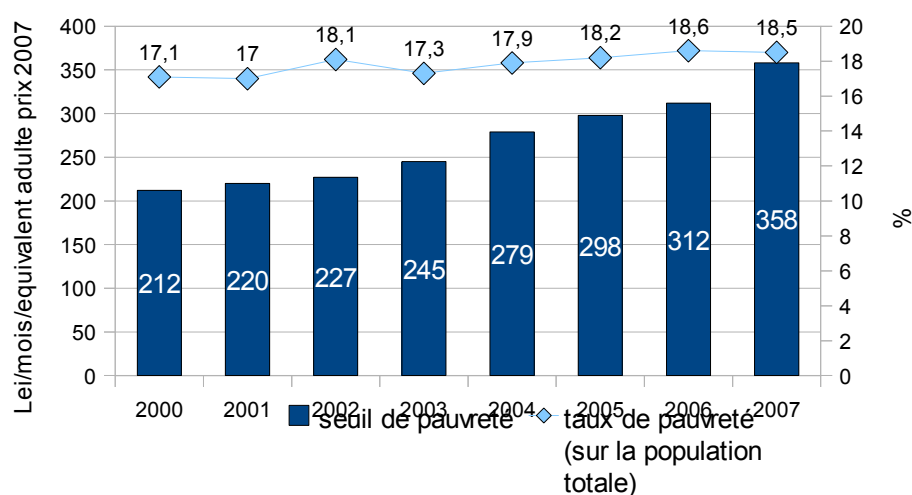
Sursa: INS-Indicatorii de incluziune socială

* Les données Eurostat diffèrent des données fournies par AP, 2009, avec une accentuation des inégalités sur la dernière période.

Ces inégalités s'observent dans un contexte macro-économique et politique défavorable : le système de taxation (*flat tax*) et l'évasion fiscale relativement fortes ne permettent pas d'espérer une forte redistribution à court terme. De même, ni les récentes déclarations sur la réforme austère de la politique sociale à venir, ni la perspective du fonctionnement d'un état social en Roumanie n'apparaissent très encourageants (discours du 18 janvier 2011⁶²).

Le fort taux de risque de pauvreté en Roumanie, comparé aux autres pays de l'UE (WB, 2003, AP, 2009), qu'il s'agisse de pauvreté relative (indicateur utilisé par Eurostat), ou absolue (indicateur de la Banque mondiale), continue de la placer dans le peloton de queue des pays membres de l'UE.

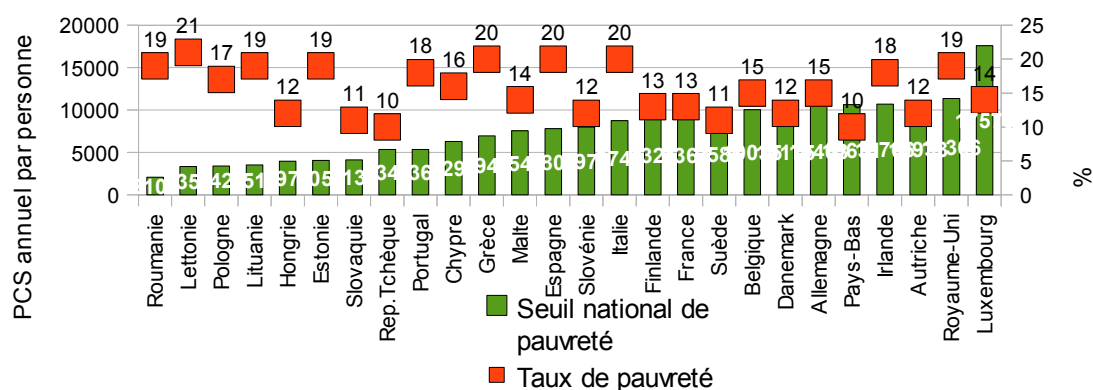
Figure 29: Seuil et taux de pauvreté relative en Roumanie sur la période 2000-2007



Source : AP, 2009

⁶² DISCURSUL, Reforma instituțională a Statului Român. Statul asistencial, statul minimal sau statul eficient?", organizată de Institutul de Studii Populare, în parteneriat cu Fundația Konrad Adenauer. (București, 18 ianuarie 2011) http://www.presidency.ro/?_RID=det&tb=date&id=12697&_PRID=ag (accès janvier 2011)

Figure 30: Seuil et taux de la pauvreté relative dans les Etats membres de l'UE (2007)



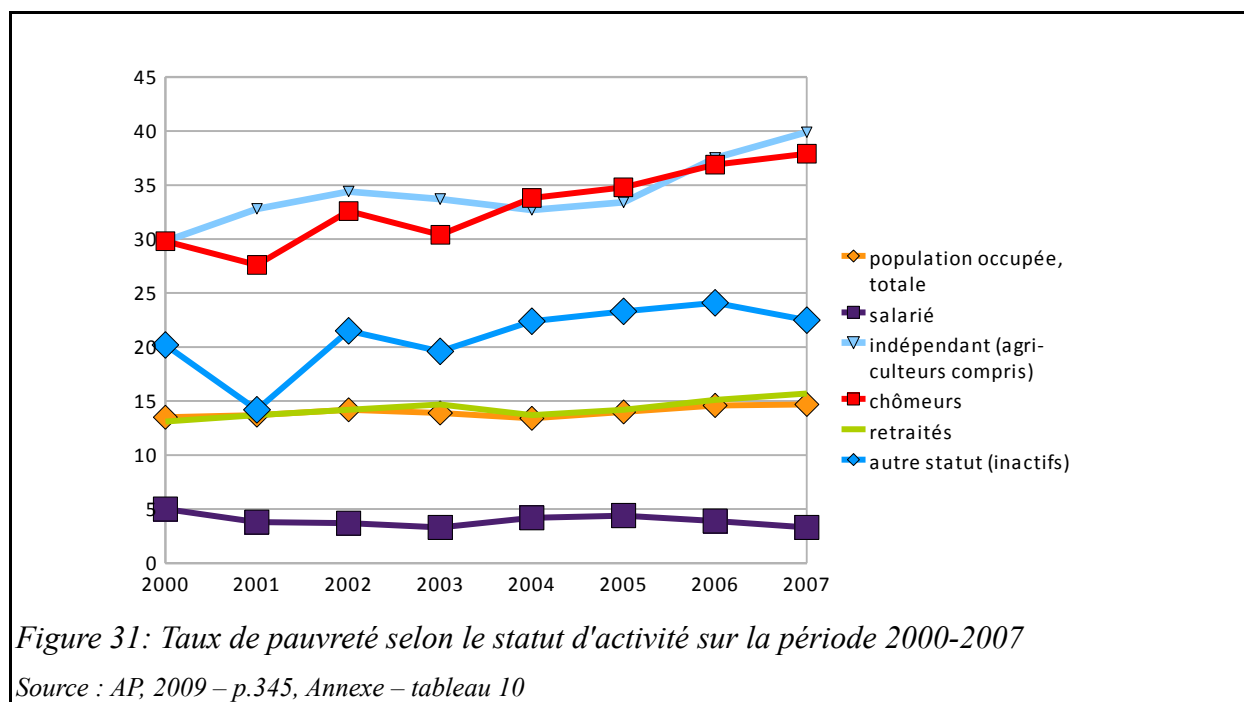
Source : Eurostat cité par AP, 2009

La mortalité des enfants est un indicateur parfois aussi utilisé pour comparer les conditions de vie entre pays. En Roumanie, la mortalité des moins de 5 ans se trouve en 2009 en 130^{ème} position *ex-aequo* sur 194 pays dans l'ordre descendant du taux de mortalités (le pays était classé 119^{ème} en 2005 - classements UNICEF) derrière notamment la plupart des pays des Balkans. En 2002, la mortalité infantile rurale se trouvait au même niveau que celle de la Russie avec 19,8 décès pour mille d'enfants de moins d'un an. De plus, ce taux 40% plus élevé en milieu rural qu'urbain la rapprochait de celui rencontré par les pays en voie de développement (Macours et Swinnen, 2008).

Les inégalités se distribuent selon quatre axes principaux :

- **Localisation rural ou urbain** : les différences entre milieu urbain et rural, ici abordées seulement en termes de revenus, sont très importantes et se sont accentuées ces dernières années : en 2002 le taux de pauvreté en milieu rural est 3 fois plus élevé qu'en milieu urbain. Ces différences seraient aussi liées à la démographie des zones rurales (Macours et Swinnen, 2008). Dans les années 90, le retour de personnes âgées et le départ des jeunes a eu pour conséquence une diminution des revenus globaux des ruraux. Les pensions de retraite étaient inférieures aux salaires. Les disparités interdépartementales notamment en termes d'infrastructures seront abordés ultérieurement en évoquant les enjeux qu'elles représentent dans le développement rural (paragraphe 3.5 chapitre 2).
- **L'âge** : tandis qu'on s'attend à une plus forte proportion de pauvreté chez les personnes âgées, les études montrent que ce sont les enfants, et les jeunes adolescents qui y sont plus exposés en 2007 selon AP, 2009, un quart des enfants se trouveraient dans des conditions de pauvreté et les familles de plus de 3 enfants représentent un tiers des ménages pauvres. En revanche, les réformes des retraites des années 2000 ont permis de protéger les personnes âgées même si celles-ci partagent assez fréquemment les revenus de leur retraite avec toute la maisonnée (dont les budgets sont variables). Il faut cependant relativiser ces données concernant les femmes du milieu rural, plus fortement touchées par la pauvreté et aussi en fonction des échanges intra-familiaux existants ou non.
- **L'activité** reste un bon discriminant de la pauvreté. Les chômeurs apparaissent, en effet

comme les plus touchés par la pauvreté. On remarque que le taux de pauvreté des indépendants (dont les agriculteurs) est du même ordre de grandeur que celui des chômeurs⁶³, ce qui confirme le chômage caché dans le secteur agricole. On remarque que malgré l'amélioration générale de la situation macroéconomique des années 2000, ces deux catégories sont caractérisées par des taux de pauvreté en augmentation sur toute la période (AP, 2009), pour parvenir, en 2007, à un taux de 56% des personnes indépendantes en agriculture classés sous le seuil de pauvreté.



- **Les ethnies de référence⁶⁴**: On peut enfin noter un taux de pauvreté accentué pour la population Rom. En 2002, sur 5 personnes se considérant Rom, 3 se trouvent dans une situation de pauvreté sévère et une seule y échappe. En effet, la mécanisation de l'agriculture et la diminution des petites unités, ont eu pour conséquence la perte des emplois manuels et saisonniers majoritairement occupés par les roms (Salasan observe une perte de 286 339 emplois entre 2005 et 2007 dont 97% sont des emplois saisonniers, SCARLED D.7.6, Salasan 2009). Ils ne sont par ailleurs que très peu bénéficiaires des restitutions de terres. D'autres « castes » parmi les roms dont les métiers traditionnels étaient la musique lors des mariages, la fabrication et la pose des gouttières se sont vues concurrencées par des formes nouvelles d'animations et par les supermarchés de bricolage et leurs produits importés. Cela a induit une perte de ces niches traditionnelles et une difficile réorientation pour nombre d'entre eux. Ce phénomène s'est en partie traduit par une migration, mais surtout par un appauvrissement supplémentaire.

⁶³ Ces résultats sont contraires aux observations de Darrot (2008) en Pologne, qui montrait que les revenus composites des agriculteurs combinés aux ventes agricoles et à l'autoconsommation leurs permettaient de se hisser au niveau du salaire moyen polonais. Elle mettait en place cependant pour cela une méthodologie sans doute plus complète pour la prise en compte des revenus que celle utilisée dans la statistique publique.

⁶⁴ La Roumanie fait partie des pays européens qui utilisent la statistique ethnique lors du recensement de la population. Il comporte aussi des questions sur la religion et la langue maternelle.

4.3. Des ratios de dépendance économique expliquant en partie l'absence d'un filet social étatique efficient

L'impératif d'une protection sociale pour contribuer à lutter contre la pauvreté est aujourd'hui partagé par tous les pays développés. Sa mise en œuvre et son niveau restent cependant débattus. Rawls, dans la *Théorie de la Justice* (1971) redonne du poids à l'égalitarisme qui s'était infléchi dans les politiques sociales face à l'utilitarisme (maximisation du bien être général). Les politiques post-communistes des pays en voie de transition hésitent, elles encore, entre ces deux formes. La Roumanie a une propension à se tourner plutôt vers l'utilitarisme, avec le soutien des catégories les plus nombreuses (retraités, syndicalisés et employés du secteur public) et les motivations clientélistes des partis politiques au pouvoir (AP, 2009). La récente commission présidentielle (AP) sur les risques sociaux et démographiques, mise en place afin de proposer une politique à long terme dans ce secteur, a émis un diagnostic sévère de la situation sociale roumaine et sa gestion jusqu'à aujourd'hui. Le rapport de 380 pages mentionne que, depuis 19 ans, les mesures politiques engagées en Roumanie dans le domaine sociale restent toujours « *incohérentes et inefficaces (...), ne proposent que des solutions ad hoc aux crises spécifiques, ont des objectifs contradictoires, manquent de visions et d'approche stratégique (...) et ne se basent pas sur l'évaluation des programmes antérieurs* » (AP, 2009). Ce jugement très sévère réalisé par des académiques et des membres de la société civile confirme, tout en les renforçant, les résultats de l'étude sur la pauvreté, édité antérieurement par la Banque Mondiale de 2003 (WB, 2003).

Au final, ce rapport conduit à un constat d'inutilité des politiques et met en avant l'intérêt des amortisseurs de pauvreté, inhérents au fonctionnement d'une société. En effet, quel que soit le système politique et social en place, la société va réagir à cette pauvreté et rechercher un équilibre qui amènera à des compromis. Les institutions évoluent de façon subie ou non, positive ou négative, attentives à la « survie » des individus qui les composent.

L'Etat roumain intervient sur une large palette de problématiques sociales. Le tableau suivant présente la répartition des bénéficiaires et le taux de PIB consacré aux mesures.

	Nombre de bénéficiaires	Part des dépenses dans le PIB (%)
Retraites	4643482	6.50
Santé	.*	4.80**
Allocations d'états pour les enfants	4207224	0.50
Indemnités de chômage	635365***	0.35
Indemnisation pour l'éducation des enfants	189990	0.35
Aide pour le chauffage des habitations	4086672	0.31
Aide sociale (équivalent RMI)	240236	0.10
Allocation familiale complémentaire	576844	0.07
Allocation de soutien pour les familles mono-parentales	221140	0.04
Aide financière pour le soutien des familles nouvellement constituées	133.942	0.02
Allocation d'agrément pour le placement familial	48.081	0.01
Allocation pour les nouveaux nés	187.457	0.01
Indemnité pour stimuler l'éducation des enfants	16.608	0.01
Trousseau pour les nouveaux nés	142360	0.01

Tableau 21: Bénéficiaires des aides sociales - nombre de bénéficiaires et proportion dans le PIB des sommes engagés

**valeur indisponible*

***Source: Eurostat, valeur valable en 2006*

**** Nombre calculé en sommant le nombre moyen de chômeur indemnisés et le nombre de bénéficiaires actifs de la mesure*

Source : AP, 2009

Comme le montre ce tableau (17), les aides sociales sont majoritairement destinées aux personnes âgées et orientées vers le secteur de la santé. La lutte contre le chômage ainsi que les mesures de lutte contre l'exclusion et en faveur du logement sont fortement sous représentées (1,2% des dépenses sociales pour ces dernières) (AP, 2009).

La répartition des bénéficiaires des aides sociales montre que les catégories les plus touchées par la pauvreté (chômeurs, indépendants et agriculteurs) ne sont que partiellement couvertes par les prestations sociales. En revanche, les ménages dont le chef de famille est retraité, ont une importante part de leur revenu couverte par la retraite mais doivent cependant cumuler d'autres sources de revenus pour parvenir au-dessus des 1500 RON mensuel par ménage. Le cumul des diverses sources de revenus, toutes catégories de personnes confondues est mis en évidence dans ce graphique qui montre les stratégies particulières mises en place par les ménages roumains.

Figure 32: Principales composantes des revenus des familles (2007)



Source : AP, 2009, p.337 Annexe Tableau 2.

En 2007, les ménages des deux premiers déciles ne touchent que 14% des prestations de service alors que ce sont eux qui en ont le plus besoin. Les indemnités de retraites sont perçues par les ménages se situant eux dans une zone de revenu médiane.

La figure suivante représente la distribution des prestations de service selon les catégories bénéficiaires. On remarque notamment la part importante d'agriculteurs percevant l'aide sociale (équivalent plus ou moins le RMI/RSA en France). C'est une aide éligible en fonction du revenu et qui donnent lieu à un travail d'intérêt collectif communal.

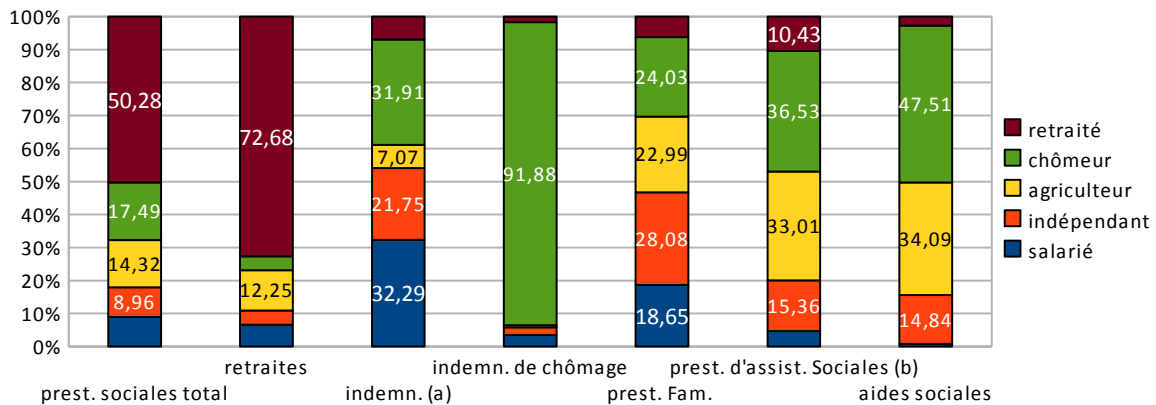


Figure 33: Distribution des revenus des prestations sociales par catégorie de ménage (2008)

(a) Indemnités pour incapacité temporaire de travail, maternité, éducation des enfants;
 (b) Prestations d'assistance sociale et autres prestations

Source : INS, Coordonate al nivel de trait, 2008

Au niveau macro-économique, l'AP porte une critique sévère du faible investissement de l'Etat roumain en matière sociale : 14% du PIB contre 26,9% en moyenne pour l'UE à 27 (AP, 2009, p.69). Cette lecture comparative, amène au constat que l'Etat roumain ne semble pas préoccupé par la question d'une prise en charge globale de la pauvreté qu'il relègue. La comparaison des systèmes

de protection sociale roumain et polonais, en matière de prise en charge du chômage montre, par exemple, un net désengagement de l'Etat roumain.

Parmi les explications économiques, on peut apprécier le ratio de dépendance négatif⁶⁵ (1,2 retraité par actif occupé en 2007, AP, 2009) et pour justifier le non-engagement de l'état dans des dépenses sociales à guichet, cependant, les calculs précédents étant réalisés par un pourcentage du PIB, c'est plus la capacité et la volonté de l'Etat roumain et de ses citoyens à vouloir redistribuer la richesse nationale qui est en question. Le choix réalisé en 2005 de la perception de l'impôt sous forme de « *flat tax* » mais surtout l'évasion fiscale (et pas uniquement du fait des agriculteurs) pèse sur les ménages aux revenus les plus faibles et diffère le développement de leurs activités.

Face à l'absence de politiques sociales suffisantes, il est intéressant de s'intéresser au rôle des transferts privés dans la lutte contre la pauvreté. Les transferts privés de type associatif existent en Roumanie, même s'ils sont toujours sous-développés (sauf pour les églises) et servent leurs membres les plus proches (WB, 2003).

A noter également, les solidarités inter-familiales (pour 97% des ménages) sous forme de transfert inter-ménages informels (WB, 2003). Ces échanges qui couvraient 18% des revenus en 2002 (9% pour le quantile le plus pauvre (WB, 2003)), sont des amortisseurs aussi très importants. On notera notamment les dons réalisés lors des mariages qui sont une forme de redistribution intergénérationnelle avec des sommes pouvant équivaloir jusqu'à un mois de salaire.

De ce fait, les dons peuvent aussi être important et l'effet de ces échanges reste neutre sur l'ensemble du revenu. C'est pourquoi des transferts publics sont nécessaires notamment pour la diminution de la pauvreté (WB, 2003).

Il nous faut cependant souligner le rôle important dans la participation à l'amortisseur social, des retraites (anticipées) et des incapacités au travail (avec fraude massive) concernant près de 900 000 personnes bénéficiaires en 2008 (*pension de boala*, AP, 2009). La désindustrialisation avait eu pour effet un chômage forcé pour de nombreux ouvriers (1994 et 2000, voir figure 20), nombre d'entre eux ont préféré opter pour une retraite anticipée.

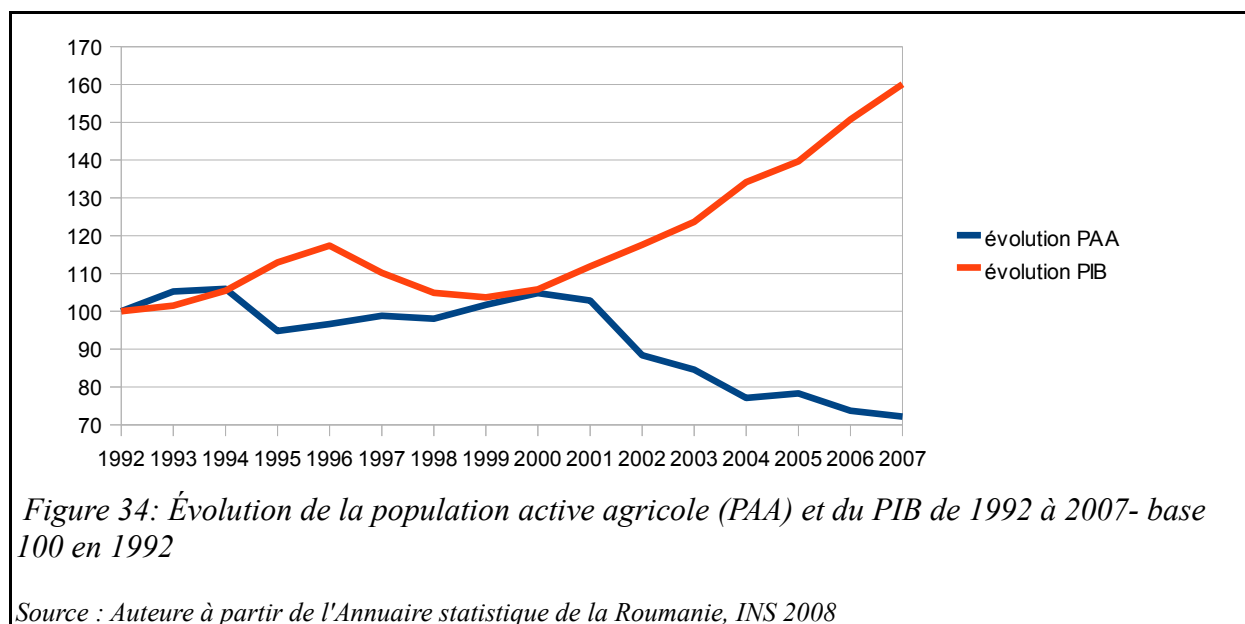
Au final, on observe, que les mécanismes de répartition roumains sont différents de ceux de l'UE : l'autoconsommation échappe au marché et donc à des mécanismes de répartition du type de ceux qu'on observe dans les pays ouest-européens. L'autoconsommation représente 6 à 8 milliard d'euros annuel. L'entrée dans l'UE change la donne. Les anciens modèles de tampon social doivent progressivement être atténués. Les objectifs de convergence permettent de faire la transition vers un modèle qui s'impose à tous. Le second pilier de la PAC participe aussi à ce changement avec pour but une meilleure intégration au marché. Une autre voie de l'intégration de la Roumanie dans l'UE suppose que d'autres stratégies se mettent en place permettant toujours à la formation sociale roumaine de ne pas éclater et maintient ainsi une certaine stabilité politique.

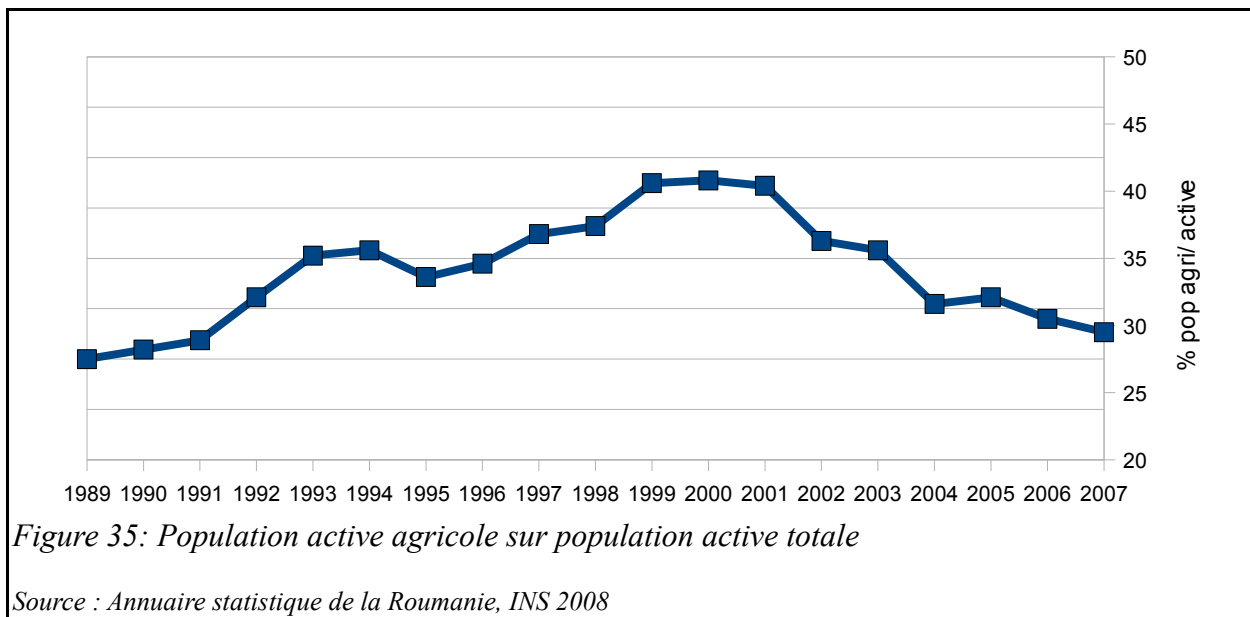
⁶⁵ Le ratio de dépendance économique correspond au rapport de l'ensemble de la population inoccupée (moins de 15 ans, plus de 65 ans, chômeurs) à la population des actifs occupés. Ici nous utilisons un ratio entre la population retraitée et la population active occupée.

4.4. L'activité agricole comme « amortisseur » de la pauvreté rurale en Roumanie ?

Sur la première période, en l'absence de reprise économique et de système social suffisants pour maintenir les niveaux de vie antérieurs des populations, l'activité agricole a joué un rôle principal d'amortisseur social. Pour Pouliquen (2001 (a)), c'est au nom « *de la sécurité alimentaire, et pour protéger le suremploi et les rentes monopolistes des entreprises concernées, que le pouvoir (...) a préservé jusqu'en (...) 1997 une régulation administrée et fortement subventionnée (...)* ». Râmniceanu analyse de la même façon les oscillations des subventions nationales à destination des agriculteurs de grandes ou de petites structures depuis les années 90 (Râmniceanu, 2004).

La lecture de l'évolution sur les 15 années 1992-2007 du PIB et de la population active agricole (1992=100) fait apparaître une certaine complémentarité des deux courbes avec parfois des temps d'inertie. Dans une première période de croissance économique (1993-1996), la population active agricole diminue. L'agriculture représente sur cette période, un rôle de réservoir de main d'œuvre à bas coût, du fait du suremploi qu'elle subit. Dans la période de récession qui suit (1996-1999), la population active agricole est en croissance (+ 2% en moyenne annuelle entre 1995 et 2000). A partir de 2001, la croissance économique reprend à des rythmes soutenus jusqu'en 2007 (en moyenne annuelle + 6,1% entre 2000 et 2007), alors que la population active agricole diminue sur la période à un rythme annuel de 5,2%. Le paroxysme est atteint après la seconde phase de licenciement en 2000 avec 41,4% de l'emploi total dans le secteur de l'agriculture et 23% de personnes en âge de travailler. En 2003, le taux d'emploi agricole descend à 34,7% amenant pour la première fois le secteur des services comme premier employeur (avec 35,7%) (INS, 2008(b)).





Sur la première période, Von Hirschhausen (1997) met en évidence le phénomène du « retour paysan » : les préretraites, le chômage ou les faibles montants des retraites et des revenus des ouvriers, poussent certains à retourner travailler les terres qui viennent de leur être restituées pour assurer leur subsistance. Pouliquen (2001(a)) souligne l'importance de ce « tampon social ». Les prix contrôlés et l'inadaptation du crédit agricole ne permettent pas d'envisager une restructuration des exploitations. Macours et Swinnen (2008) y voient eux la défaite de l'agriculture sur deux fronts : ni capacité à intensifier l'agriculture (et ce, même sur de petites surfaces en raison d'absence de crédit et de possibilité d'accumulation), ni capacité de capitalisation et de modernisation. Il s'avère ainsi difficile pour les agriculteurs, de rendre compétitives leur exploitation par la reprise de grandes structures qui permettraient de dégager des gains pour soutenir la reconversion de la main d'œuvre agricole.

Ainsi, ces processus contribuent à minimiser l'effet de l'amortisseur agricole en Roumanie, par comparaison à d'autres pays dits en « transition ». La Roumanie (comme la Bulgarie, la Lituanie et Lettonie) n'a en effet pas bénéficié de la croissance de petites unités agricoles intensives (suite à une distribution de terres). Ce mécanisme de croissance ne s'observe pas en Roumanie, alors qu'il a permis d'autres pays (Europe du Sud, Caucase et Asie centrale) de réduire le différentiel de pauvreté entre milieu rural et urbain. De même, la voie de la capitalisation a échoué, alors qu'elle a soutenu le développement de l'agriculture en Hongrie, République Tchèque, ou encore Slovaquie. Dans ces pays, ce processus de modernisation a permis des gains de productivité du travail et un accompagnement social des mobilités professionnelles. Un des principaux facteurs de blocage à cette modernisation en Roumanie, correspondrait, en fait, à l'existence d'une population majoritairement âgée, possédant les titres de propriétés et effectuant une migration vers le milieu rural pour compléter ses faibles revenus salariaux ou de retraite. Cette petite agriculture de semi-subsistance ne permettrait pas de réduire le différentiel de pauvreté rural/urbain. On peut cependant s'interroger sur la réelle capacité de la Roumanie à suivre la voie de la capitalisation réussie, du fait d'un système industriel quasiment anéanti, et donc incapable d'absorber à nouveau une main d'œuvre excédentaire.

Stan (2005), rappelle que la population ne fait que prolonger une stratégie de survie, déjà en place sous le communisme à l'échelle des lopins : « les lots personnels attribués pour leurs usages propres aux coopérateurs ont joué durant les trois dernières décennies de la période socialiste, un rôle important dans la production agricole nationale et dans le bien-être des familles » (Stan, 2005, p.8).

L'augmentation des lots par la restitution ou par la redistribution des terres « extravilan » gérées par les coopératives ou les fermes d'Etat apparaît comme une opportunité d'augmenter ou de reprendre un système qui avait prouvé son efficacité à plus grande échelle, face aux difficultés économiques. Cependant, les conditions de marché ont réduit les gains importants réalisés auparavant avec la vente des surplus sur le marché noir, décevant de nombreux néo-paysans qui se focaliseront alors surtout sur l'autoconsommation (Pouliquen, 2010). Ce point que nous avons détaillé dans le paragraphe 3.1., chapitre 2, fait la différence avec les autres pays de la zone. L'autoconsommation se manifeste pour toutes les catégories de la population, de même que les revenus des ventes agricoles, mais néanmoins dans une moindre mesure (figure 29).

Le tableau 18 présente la dynamique des revenus totaux, en nature et monétaires selon le statut du chef de famille en 2008. Les données présentent des évolutions sur 2 ans seulement ce qui est court mais donne une idée de la dynamique. Il apparaît que la tendance des revenus totaux est une augmentation entre 2007 et 2008 (2007 étant la référence prise à 100). Cependant, on observe que les revenus monétaires augmentent plus fortement que les revenus en nature pour l'ensemble des ménages. Seuls les indépendants non agricoles semblent délaissier le revenu en nature sur la période. On peut expliquer cet abandon de l'activité agricole soit par le fait que le niveau de leur revenu soit suffisant par ailleurs (l'augmentation de ce revenu en dynamique n'est cependant pas la plus importante avec 110,8 contre 115,3 pour les agriculteurs, ou 112,7 pour les salariés), ou encore que leur activité n'était pas compatible avec une implication en temps de travail ou en investissement dans l'activité agricole.

	Total ménages	Salariés	Indépendants non agricoles	Agriculteurs	Chômeurs	Retraités
Revenus totaux	117,2	112,7	110,8	115,3	106,2	124
Revenus monétaires	120	113,6	114,2	120,8	107,6	130,2
Revenus en nature	105,2	105,4	97,8	109,5	100,7	105,4

Tableau 22: Dynamique des revenus totaux réels par catégorie de ménage, selon le statut du chef de famille en 2008 Année précédente= 100

Source INS, 2008(b)

Comme nous avons pu le voir durant la période 2000-2009, le nombre d'agriculteurs a fortement baissé. Cependant l'activité agricole et ses formes d'adaptation restent prépondérantes en zone rurale. Si un niveau de chômage important n'est pas suffisant pour expliquer cette baisse du nombre d'agriculteurs durant la seconde décennie de la période dite de transition, le faible niveau des retraites est un facteur à prendre en compte dans un contexte où les ménages inter-générationnels sont importants et insérés. L'activité est non seulement un rôle de filet de sécurité mais elle permet

aussi de franchir une étape vers la consommation de biens secondaires (cf. § 3.1., chapitre 2).

La diminution de la population agricole a par ailleurs été aussi imputée à un changement de sa prise en compte statistique (d'une plus grande rigueur dans ce domaine). Les migrations externes ont eu un impact important sur ce secteur (Surubaru, 2007) que nous allons aborder dans la partie suivante en tentant de voir dans quelle mesure la migration s'est produite, ainsi que ses impacts directs ou indirects sur l'activité agricole, dont celle liée à la subsistance.

4.5. Rôle et impacts des migrations au début des années 2000.

L'entrée dans le marché du travail des jeunes reste difficile, et ce, malgré l'amélioration du marché de l'emploi au début des années 2000. A partir de 2002, avec l'assouplissement des conditions de mobilités au sein de l'espace Schengen, commencent des migrations importantes, qui s'avèrent être aussi bien saisonnières que définitives. En 2002, la population active diminue de 7,4% en zone urbaine et de 16,3% en zone rurale (Surubaru, 2007), du fait de ces migrations, mais aussi en raison des départs en retraite. L'agriculture est un secteur fortement affecté par cette réalité.

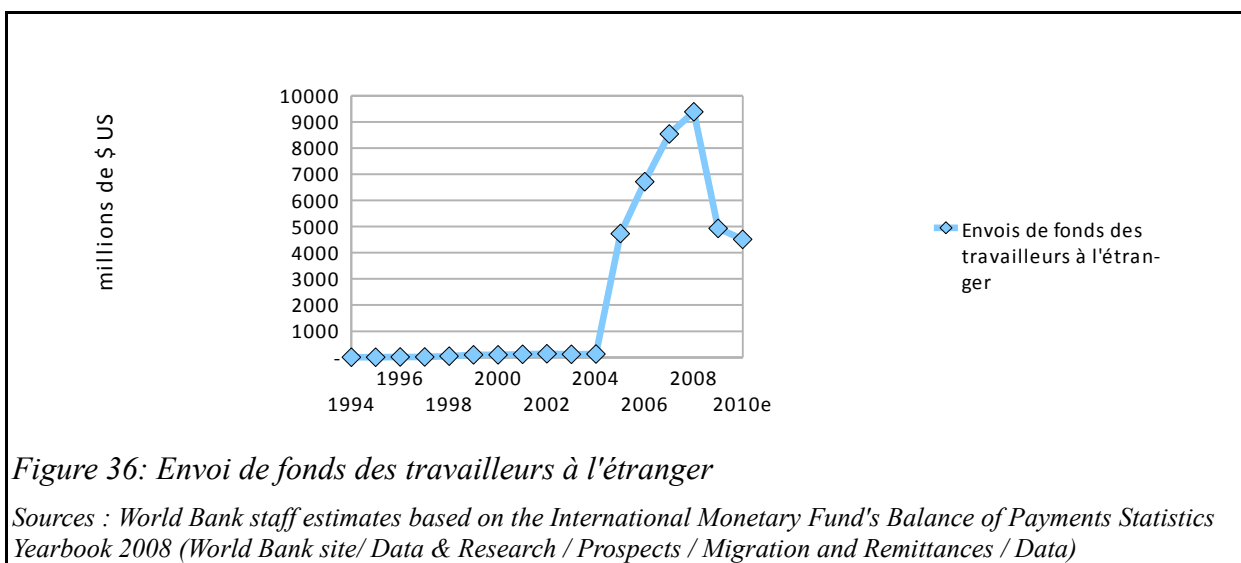
Les personnes peu qualifiées, ayant par ailleurs des difficultés à trouver un emploi stable, sont les plus exposées aux migrations. Il s'agit notamment des jeunes de 15 à 24 ans, pour la plupart des ruraux qui sont les grands perdants de la transition économique (Tudor, 2009). Il s'agit aussi des femmes travaillant à leur compte ou comme main d'œuvre familiale en agriculture. Du fait de leur difficultés à trouver un emploi à temps plein, elles sont les premières à migrer et trouvent des emplois comme garde d'enfant (moyennant un salaire d'environ 600€/mois), dans le soin aux personnes âgées (800€/mois en Italie), ou l'agriculture (1000€/mois environ en Allemagne en 2008). Il a été démontré que ce ne sont pas les personnes les plus pauvres qui migrent. La migration semble plutôt se faire selon des habitudes antérieures et *via* des réseaux de connaissances (Tudor, 2009). Des conditions de travail difficiles sont aussi des facteurs qui encouragent le départ à l'étranger « où « *are rost* », *c'est-à-dire que cela « en vaut la peine » au vu du salaire perçu même si les conditions de travail ne sont pas plus confortables vu les emplois le plus souvent non qualifiés qu'ils parviennent à trouver (agriculture) »* (Surubaru, 2007).

Le nombre de migrants fait débat au sein des chercheurs travaillant sur ce sujet : on parle de 45 000 migrants légaux en 2004 (Surubaru, 2007). La fourchette des migrations réelles évolue entre 500 000 (2003) et 2 800 000 en 2008 selon les études et les modes de recensement des migrants (Dumitru et al. 2004 et AP, 2009). 30% des migrants se trouveraient en Espagne et 40% en Italie selon une étude basée sur les origines des transferts d'argent (AP, 2009).

Les conséquences de ces migrations, dans leur effet global, sont aussi en débat : l'envoi de main d'œuvre à l'étranger permet d'un côté de rapporter des devises au pays, et de l'autre participe à faire baisser le chômage au niveau national. En 2007 et 2008, la Roumanie a été parmi les 10 pays ayant le plus fort taux d'envoi de fonds par les travailleurs à l'étranger : 9 milliard de \$/an selon la Banque Mondiale ou 6,2 milliards par an selon les estimations de la Banque Nationale Roumaine (Surubaru, 2007) correspondant à 6% de la valeur annuelle du PIB. S'il s'agit bien d'une forme complémentaire de soutien social conséquente. Il est important d'en souligner aussi son caractère inéquitable. Par ailleurs, l'exil, principalement des jeunes, est un risque important pour la Roumanie, aussi bien d'un

point de vue économique (augmentation du ratio de dépendance) que démographique et social (vieillesse des zones rurales, abandon des enfants). Une analyse à l'échelle du pays montre que les communes avec les plus forts taux de migration sont aussi celles dans lesquelles on trouve un taux de divorce important, une réduction de la natalité, mais aussi une augmentation du nombre de construction de logements neufs (Tudor, 2009 et AP, 2009).

Le phénomène migratoire massif a débuté après 2002 et n'a cessé de s'étendre depuis, comme en témoigne le graphe retraçant l'évolution des transferts d'argent depuis l'étranger (figure 33). La crise de 2008 se serait répercutée sur les envois de fonds, aurait diminué les départs à destination de l'étranger et même parfois provoqué des retours, cependant, le recul n'est pas encore suffisant pour observer véritablement un « coup d'arrêt » sur la migration.



4.6. Un secteur industriel qui bénéficie des ces transformations agricoles

Encadré 6: Illustration locale de la migration

Dans la petite région de Tarnaveni, les migrations ont fortement influencé les équilibres locaux, les personnes âgées se retrouvant seules, ou parfois même à devoir prendre en charge les enfants. Ce phénomène inquiète du fait de l'absence d'un système de prise en charge des personnes âgées ou dépendantes que seules les solidarités familiales ou de voisinage doivent pouvoir assurer. La situation paraît chaque année de plus en plus difficile. Certains enfants qui ont réussi à bien gagner leur vie à l'étranger font venir les grands-parents pour quelques semaines en hiver (hors saison agricole).

La migration se poursuit néanmoins et des départs sont observés vers l'Espagne, l'Italie, le Canada, la France, la Hongrie, les Pays-Bas ou encore l'Allemagne (Slovénie 1€/h, Slovaquie 2€/h, Allemagne 4€/h). Les métiers exercés sont très variés: du « capsunari » (ramasseur de fraises en Espagne), stéréotype les migrants roumains, au pilote de ligne au Canada, ou à l'infirmière en France, tous participent à grande échelle à la force de travail mondiale. Des premiers départs ont eu lieu avant 1989, c'est notamment le cas d'un majordome de l'Intercontinental de Budapest, ou au début des années 90 suite à des études à l'étranger payées par les parents grâce aux économies cachées sous le communisme. Les départs sont individuels, groupés ou organisés tels que ceux pour les saisons de travail agricole en Allemagne.

De la migration saisonnière naît un relation particulière et complexe entre les générations et entre les migrants et non migrants. Les migrations saisonnières s'effectuant souvent pendant la période où le travail agricole est le plus nécessaire, en plus de gérer seuls ces pics d'activités, les plus âgées ont aussi la charge des enfants. Au retour des migrants saisonniers, les attentes en termes de partage d'argent apparaissent, difficiles à gérer et donnant lieu à des conflits familiaux : en effet, les jeunes ont tendance à conserver l'apport monétaire acquis ou l'investir dans des biens de consommation (tel un nouvel habitat qui ne profite que rarement aux parents qui doivent assurer de leur côté le filet de sécurité -alimentation pour l'hiver, garde des enfants). Au niveau des exploitations, la perte de la main d'œuvre active sur les périodes de pic d'activité agricole est difficile à gérer et cause parfois l'abandon des surfaces agricoles. D'autres tentent de s'organiser par l'entraide de voisinage ou l'embauche de journaliers mais cela se fait de moins en moins.

En présence d'un revenu monétaire (salaire, retraite ou envoi d'argent des migrants), il est fait appel à un plus grand degré aux services de la prestation de service mécanisée par un voisin possédant un tracteur.

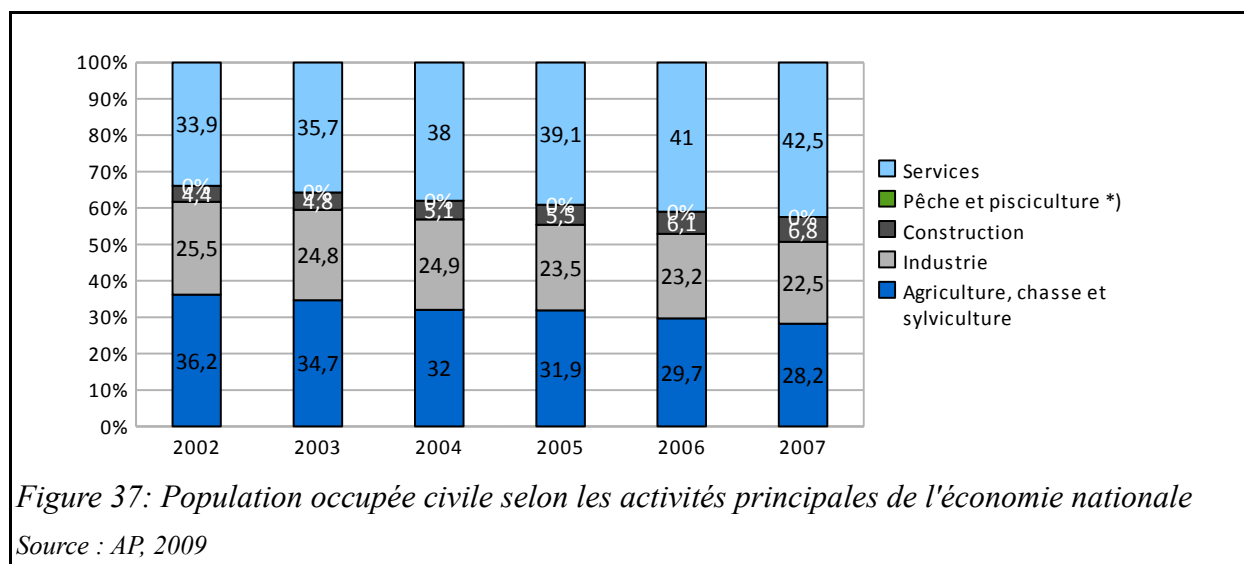
L'agriculture a été d'abord pensée, par l'économie du développement, comme un contributeur passif au secteur industriel, en considérant son apport seulement en termes de ressources. Plus récemment sa relation aux autres secteurs et notamment à l'industrie commence à être appréhendée de façon plus complexe (Subramaniam et Reed, 2009). Pour nombre d'économistes du développement, l'apport de l'agriculture tenait aussi au déversement de la main d'œuvre suite à une augmentation de productivité vers l'industrie, augmentant aussi le nombre de demandeurs solvables de produits industrialisés.

Par ailleurs, Subramaniam et Reed, (2009) rappellent que la loi des avantages comparatifs implique une relation négative entre les deux secteurs concurrentiels sur le marché du travail. Une faible productivité en agriculture signifie une offre abondante de travail à bas coûts que l'industrie peut exploiter.

En s'appuyant sur les résultats d'une modélisation économétrique sur des données de 1989 à 2007 en Roumanie, les auteurs montrent que l'agriculture est affectée négativement par la croissance de l'industrie et positivement par celle des services. Quant à la croissance de l'agriculture, elle aurait une incidence positive sur l'industrie à court terme, les auteurs faisant l'hypothèse que cela tient à l'augmentation de la demande de matériel agricole et agro-alimentaire (Subramaniam et Reed, 2009).

Du point de vue de l'emploi, le maintien des bas salaires industriels pourrait provenir du complément agricole. Comme nous l'avons vu, les revenus tirés de l'agriculture (revenus de vente ou de l'autoconsommation) participent aux revenus totaux de l'ensemble des catégories de population et notamment celle des employés. Par ailleurs, le salaire minimum net à 400 RON/mois en 2008 se trouve à peine au-dessus du seuil de pauvreté de 350 RON/mois pour la même année. Sans la prise en compte des transferts sociaux, une famille de 2 personnes ou plus passerait en dessous de ce seuil. Or les revenus tirés de l'agriculture par les salariés eux-mêmes (agriculture de week-end) ou par les parents co-résidents ou éloignés permettent de maintenir le revenu global du ménage et soulagent ainsi la pression sur l'augmentation des salaires dans l'industrie.

Ce sont ces bas salaires qui ont notamment permis l'attraction de nombreux investisseurs étrangers dans l'industrie automobile ou textile au début des années 2000 (Surubaru, 2007). Conjugée à la hausse du chômage depuis 2008 en Roumanie, la persistance du chômage caché en agriculture n'est pas susceptible d'engendrer à court terme une pression pour une augmentation des salaires. Pour les ménages, cela conforte alors la nécessité d'un maintien de la stratégie du cumul des revenus.



En conclusion, les sociétés démocratiques modernes ont mis en place des modes de redistribution et d'amortissements des risques sociaux avec un système de protection sociale : assurance chômage, système de retraite, revenus minimum garantis, allocations familiales, pension d'invalidité. A ce titre, la Roumanie soutient les populations les plus fragiles, mais ne le fait qu'à une moindre hauteur comparée au niveau européen (14% contre 29% en moyenne du PIB pour l'UE 27 en 2008). Les

retraites et le système de santé (7,8% du PIB en 2008 sans les retraites agricoles) représentent, en effet, à eux seuls 78% du total des dépenses sociales. Des formes complémentaires d'amortisseurs notamment agricoles ont été mises en place dès 1990. L'évolution sur les vingt dernières années a montré que cet amortisseur permettait de lutter contre le chômage déclaré et caché, mais venait aussi en complément du niveau de retraite faible. Il a cependant laissé place, sur la dernière décennie, à un ajustement de la force de travail *via* la migration dans les autres pays de l'UE que sont principalement l'Italie et l'Espagne. Malgré le manque de cohérence décisionnel et institutionnel, les effets négatifs ont été estompés entre 2001 et 2008 par la croissance économique et la possibilité de travail à l'étranger. La période à venir, caractérisée par un contexte social difficile lié à la crise économique, risque de correspondre à une diminution des revenus, parallèlement à un renforcement de la demande en aide sociale.

Le retour paysan reste donc subi par une majorité des paysans roumains. Il continue aussi d'être un « piège économique » rattaché aux bas salaires (Surubaru, 2007). Malgré tout, en l'absence d'alternative, cette situation paysanne semble pleinement assumée par la population rurale, sans doute en raison du rôle social de l'agriculture, ce secteur permettant une forte cohésion villageoise autour des activités agricoles et des systèmes d'entraides.

Ce chapitre 2 a permis de clarifier les définitions de l'activité agricole et de caractériser les structures qui la composent, mettant en valeur toute leur diversité. Nous avons également pu mettre à jour les principaux facteurs d'interprétation de l'évolution des structures :

- l'autoconsommation, prise en tant que routine, qui sert de « tampon social » dans un contexte de crise économique,
- l'articulation de l'activité agricole avec la problématique sociale, illustrant l'encastrement de Polanyi (1944 *ed.* 1983), les migrations et les autres secteurs d'activité : compte tenu de l'importance de cette imbrication socio-économique, la compréhension des questions agricoles ne sauraient s'affranchir de ce cadre englobant,
- enfin, les idées sous-tendues par la politique agricole et rurale, au travers de ses modalités de représentation et de l'imaginaire collectif, ont permis d'expliquer les orientations prises durant cette période (2000-2010) et leur traduction *in fine* dans le PDRN.

Chapitre 3 : Évolution des structures agricoles de production, facteurs de l'évolution

L'évolution des structures agricoles est soumise à une diversité de facteurs : des facteurs routiniers ou liés aux conditions socio-économiques (chapitre 2), des facteurs plus proprement liés aux conditions d'exploitation des structures agricoles de production, des facteurs historiques ou géographiques que nous allons aborder dans cette partie.

Une première phase du travail consistera à mesurer les transformations au travers de deux bases de données principales : statistique et administrative. Il s'agira de quantifier l'évolution réelle en utilisant ces deux sources de données de manière complémentaire pour dépasser les limites de chacune d'elles. Les données statistiques sont données par les enquêtes structures (ASA 2005 et 2007) qui ont suivi le RGA 2002 et dont elles sont un échantillon ; elles donnent la forme de l'évolution mais il faudra attendre les résultats du RGA 2010 pour avoir une vision exacte des réelles disparitions survenues sur la période. Les données administratives de l'APIA concernent uniquement les exploitations de plus de 1 ha qui ont réalisé une demande de subvention au premier pilier de la PAC.

Dans une seconde phase viendra ensuite une partie d'analyse mobilisant l'économétrie pour mettre à jour les facteurs de la survie et de la croissance des exploitations dans le prolongement de la littérature autour de la notion de « *farm survival* » (Weiss, 1999). Les facteurs dits classiques que nous avons présentés au chapitre 1, § 2.5., ainsi que les facteurs immatériels, seront mobilisés en tant que variables explicatives de ces évolutions. La question de l'orientation vers l'autoconsommation des exploitations agricoles, dont nous avons vu l'importance au chapitre précédent, sera elle traitée de façon centrale. Il s'agira de construire une variable sur la destination de la production que nous interrogerons au regard des autres facteurs.

Avant tout, il nous faut poser les contours de ce que l'on entend par l'évolution des structures agricoles de production.

1. Évolution des structures : définition et constats

1.1. Définition : entre prise en compte de la performance et de l'absence d'évolutions alternatives

L'évolution des structures est entendue ici au sens de leur survie *versus* disparition et de leur développement ou récession. Dans la recherche des raisons des transformations des structures agricoles, nous serons plus particulièrement attentifs aux régularités rencontrées et à leur poids dans ces transformations, sans toutefois pouvoir toujours quantifier ou hiérarchiser ces facteurs.

Les entrées principales seront les tailles physique et économique des exploitations. La mesure de la taille économique nous permettra de prendre en compte les stratégies d'intensifications *via* des cultures à haute valeur ajoutée mais surtout le cheptel.

Concernant l'appréhension de ce que l'on nomme la « **survie des exploitations** », il nous faut bien préciser ici à quoi ce terme fait référence. En effet, traduit de l'anglais « *survival* », il porte en français deux sens, celui de survivre face à des conditions hostiles et celui de prolongement de l'existence. Dans le cas des exploitations agricoles et des firmes en général, on peut aussi parler de pérennité ou de durabilité. La pérennité désigne le processus de persistance de l'unité agricole sur une période bien déterminée, sans que l'on soit capable de déterminer la poursuite ou non de cette activité. La durabilité est aujourd'hui connotée de différents sens depuis l'avènement du terme de développement durable et ses trois composantes : sociale, économique et environnementale.

La capacité de résistance est une partie de la durabilité, elle permet de prendre en compte les facteurs externes influençant les structures et auxquels celles-ci tentent de résister. Notamment, la capacité de résistance permet de prendre en compte la réaction des agents dans un ensemble complexe dont le secteur agricole n'est qu'une partie. Ainsi, sont pris en compte plus largement l'économie (taux de chômage, niveau des retraites,...), les aspects institutionnels tels que la famille, ses rites et formes de résistance, ainsi que le droit et la coutume qui encadrent l'action des structures. Cependant, les travaux réalisés ne permettent pas de prendre en compte la composante environnementale de la durabilité. Nous renverrons pour ces questions plus précises aux travaux passés de Darrot (2008) en Pologne et aux travaux en cours de Gavrilescu et Toma à l'IEA sur les indicateurs IDEA⁶⁶ ainsi que de Larkham (2010) à l'Imperial College et Huband (2007) sur des travaux reliant système de production et biodiversité des prairies de fauche et pâturages.

Nous retiendrons donc par défaut le terme de survie des exploitations dans le second sens qui lui est attribué : celui de prolongement de l'existence. Ce terme permet de prendre en compte les deux facettes de la survie des exploitations : (i) démonstration de la performance de l'activité, efficacité des outils de production, ou (ii) persistance de l'activité du fait de l'absence de solutions alternatives. Dans cette seconde option, l'exploitation observée peut être déficitaire mais sa persistance tient à des relations complexes entre les différents postes économiques du ménage. On fait en effet l'hypothèse que la survie n'est pas seulement liée aux caractéristiques propres de l'exploitation mais

⁶⁶ IDEA, Indicateurs de la Durabilité de l'Exploitation Agricole est une méthode de mesure de la durabilité globale de l'exploitation agricole <http://www.idea.portea.fr/>

est liée aussi à des facteurs externes dans le cas de fermes de subsistance : absence d'opportunité d'emploi alternatif (prise en compte par le taux d'inactivité), faible montant des pensions de retraite, possibilité de compléter le revenu global à un niveau satisfaisant (temps partiel individuel ou familial, travail de nuit, subventions, transferts sociaux). Ce qui aurait pour conséquence de fixer les structures en l'état.

La lecture de la capacité de résistance des exploitations de petite taille, à temps partiel ou majoritairement tournées vers l'autoconsommation pourra par ailleurs être expliquée par des éléments ré-haussant un bilan économique, à première vue faible ou négatif. Existence ainsi des échanges inter-familiaux ou inter-villageois diminuant les charges, comme l'utilisation en commun de baux communaux pour les pâtures du bétail ou augmentant la valeur ajoutée comme la vente directe.

D'une acception théorique à la prise en compte effective et la caractérisation de ces variables, une partie de l'information et du relief est perdue. Cependant, nous tâcherons de rester attentifs à garder une lecture la plus ouverte possible des différents caractères de notre objet. Tout d'abord, il s'agira de réaliser un rapide tour d'horizon des indicateurs classiques caractérisant les exploitations agricoles. Puis nous ouvrirons les indicateurs à des éléments institutionnels pour ainsi compléter la capacité explicative.

Les données utilisées proviennent de l'INS avec des données agrégées au niveau du Juret pour le paragraphe 2 et des données individuelles pour le paragraphe 3. Les données individuelles appartiennent à l'échantillon sélectionné à partir du RGA 2002 pour la mise en place de l'ASA 2005 et de l'ASA 2007. Au début de la thèse, seules les données individuelles du RGA 2002 et de l'ASA 2005 étaient disponibles, c'est pourquoi nous ne travaillons pas à cette échelle sur les données de l'ASA 2007.

1.2. Constat des évolutions

1.2.1. Une évolution en moyenne qui va vers de la concentration des exploitations

En termes de moyenne, la taille physique des exploitations a eu tendance à diminuer sur la période 1993 – 2000 mais à augmenter sur la période 2000- 2010 comme présenté dans le tableau suivant.

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Dimension moyenne (ha)	3,20	3,12	3,15	3,17	2,91	2,95	2,83	2,88
	2003*	2005*	2007*					
Dimension moyenne (ha)	3,24	3,37	3,57					

Tableau 23: Évolution de la dimension moyenne des exploitations privées en Roumanie entre 1993 et 2008

*Sources : Râmniceanu, 2004 et * INS 2003, 2006, 2008 **

La première diminution observée sur ce tableau peut être attribuée aux rétrocessions qui se sont étalées sur cette période. Ensuite, à partir de 1998 et 1999, le changement législatif ayant permis l'avènement d'un marché fonctionnel⁶⁷ (cf. § 3.4., chapitre 2), on observe d'une part, la mise à jour des transactions informelles qui avaient cours jusque là, et d'autre part la possibilité d'agrandissement des exploitations par achat de terres. A partir de l'an 2000, on interprètera plus directement cette concentration moyenne par les disparitions de plus petites exploitations, face à la reprise de la croissance et à l'émigration massive qui commence.

En termes absolus entre 2005 et 2007, on estime à 324 802 la disparition des exploitations toutes catégories confondues à partir des enquêtes structures. La baisse des unités individuelles privées correspond à 324 238 unités perdues, avec 60% d'entre elles en production végétale uniquement, alors que plus de la moitié des 564 exploitations juridiques qui se réorganisent ou disparaissent sur cette période avaient une production mixte culture et élevage (SCARLED, D7.6., Salasan 2009). Ces chiffres indiqueraient qu'une spécialisation se poursuit avec une orientation vers la production végétale des unités juridiques (majoritairement de plus grande taille), notamment vers de la production non alimentaire pour limiter les coûts de surveillance sur de grandes surfaces. A l'inverse la tendance des exploitations individuelles est une orientation non céréalière pour les unités individuelles qui connaissent des difficultés à négocier des contrats pour écouler ces productions.

Une évolution détaillée du nombre des exploitations et des surfaces entre 2002 et 2007 par catégorie de taille est présentée dans le tableau 27. On mobilise dans cette première partie les données de l'INS dont il faut rappeler les limites : les 2 enquêtes structures de 2005 et 2007 sont réalisées par extrapolation d'un échantillon de 8% des exploitations individuelles privées et de la totalité des exploitations avec un statut juridique. Il peut exister de petites variations entre les taux de disparitions observés grâce à ces enquêtes et la réalité. Le recensement général agricole ayant cours début 2011 (sur les références 2010) devra permettre de clarifier ces évolutions. L'avantage de ces données tient par contre dans le fait que ces enquêtes mobilisent une définition des unités agricoles large qui comprend les plus petites exploitations, contrairement aux données de l'APIA que l'on traitera ultérieurement.

Le tableau 27 présente l'évolution annuelle des différentes catégories de taille d'exploitation selon

⁶⁷ On entend par marché fonctionnel un marché formalisé et dont le fonctionnement est permis par des outils en place, tel que le cadastre et la sureté des droits de propriété.

ces 3 enquêtes. On observe très nettement la diminution des très petites exploitations (TPE) de moins de 1 ha, aussi bien en nombre qu'en surface avec une diminution plus importante sur la première période de 2002- 2005 qu'entre 2005 et 2007.

Pour les Petites Exploitations (PE), de 1 à 5 ha, l'évolution est différente : légère baisse sur la première période et baisse accentuée sur la seconde de plus de 3,2% de baisse annuelle en nombre et de 2,6% en surface.

Les Exploitations Moyennes (EM) de 5 à 100 ha ont connu une forte augmentation entre 2002 et 2005 avec jusqu'à 14,5% d'augmentation en nombre pour les 20-50 ha, qui s'est ensuite stabilisée entre 2005 et 2007. Par contre les exploitations de plus de 100 ha, qui avaient fortement diminué entre 2002 et 2005 (diminution annuelle de 5,2%), ont connu une augmentation entre 2005 et 2007 de 4%.

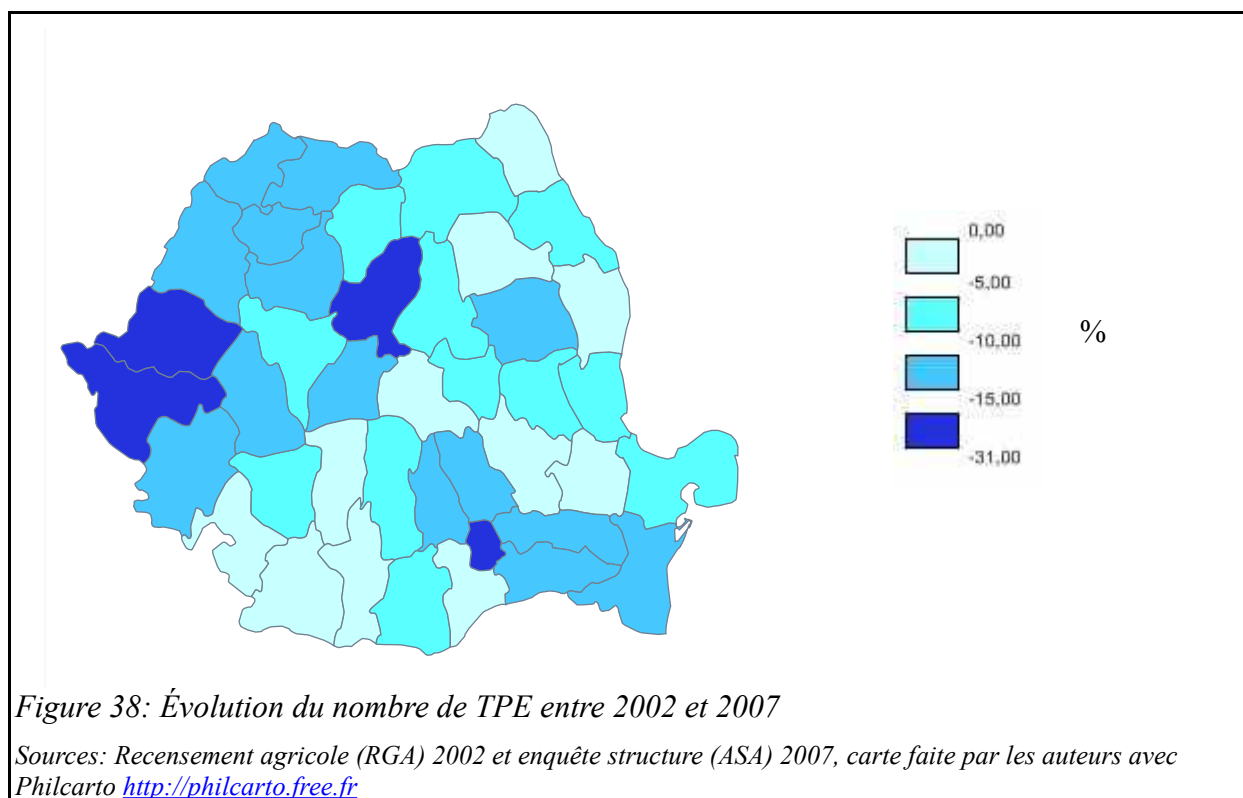
Ces dernières évolutions semblent à première vue tenir des restitutions tardives réalisées notamment au profit des institutions religieuses mais aussi des restitutions opérées avec les augmentations de seuil des lois 2000 et 2005 (§ 1.2., chapitre 4). Ainsi, les communautés religieuses avaient jusqu'au 4 mars 2003 pour déposer leur demande de restitution (Amor, 2003).

Tableau 24: Nombre d'exploitations et surfaces exploitées par catégories de surface

Classe de surface Nombre d'EA Surface	RGA 2002	ASA 2005	ASA 2007	Evolution annuelle 2002-2005	Evolution annuelle 2005-2007	Evolution annuelle 2002-2007
< 1ha TPE	2 221 508	1 851 835	1 685 500	-5,9%	-4,6%	-5,4%
	770 666	694 511	649 530	-3,4%	-3,3%	-3,4%
1-5 ha PE	1 925 388	1 883 983	1 765 660	-0,7%	-3,2%	-1,7%
	4 442 543	4 407 600	4 179 874	-0,3%	-2,6%	-1,2%
5-20 ha EMI	312 866	355 480	370 124	4,3%	2,0%	3,4%
	2 355 840	2 776 006	2 941 766	5,6%	2,9%	4,5%
20-50 ha EM2	10 724	16 119	16 107	14,5%	0,0%	8,5%
	315 125	470 342	481 253	14,3%	1,2%	8,8%
50-100 ha EMB	3 965	4 939	4 791	7,6%	-1,5%	3,9%
	264 244	336 183	333 054	8,4%	-0,5%	4,7%
> 100 ha GE	10 442	8 891	9 608	-5,2%	4,0%	-1,7%
	7 559 540	5 222 059	5 167 568	-11,6%	-0,5%	-7,3%
Total	4 484 893	4 121 247	3 851 790	-2,8%	-3,3%	-3,0%
	15 707 957	13 906 701	13 753 046	-4,0%	-0,6%	-2,6%

Sources: RGA 2002, ASA 2005, ASA 2007

1.2.2. Évolution des très petites et des grandes exploitations



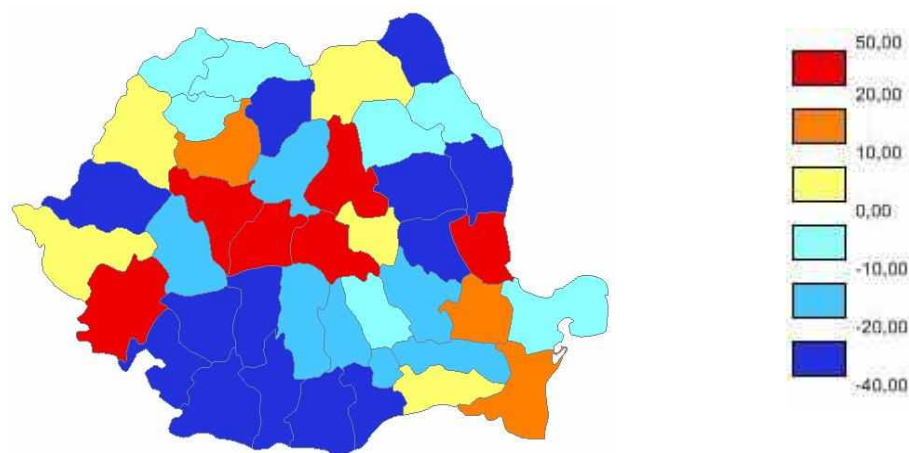
La diminution du nombre des très petites exploitations (TPE) n'est pas identique dans tous les *Judete* (voir carte avec les noms des *Judete* en annexe 1). Ainsi dans le *Judet* d'Arad, leur effectif passe de 55 000 à 40 000 sur la période totale, alors que le *Judet* de Giurgiu ne perd que 3000 petites exploitations, passant de 41 000 à 38 000.

L'intensité de la baisse n'est pas la seule différence, sa forme différencie tout autant les *Judete*.

On peut schématiquement relever cinq types d'évolutions du nombre des très petites exploitations :

- une forte baisse du nombre des TPE dès 2002. Les *Judete* concernées sont Alba, Arad, Buzau, Cluj, Constanta, Iasi, Mures, Covasna, Sibiu et Teleorman. Les *Judete* de Timis, Tulcea, Vaslui et Calarasi connaissent aussi une évolution de ce type mais moins accentuée.
- une baisse qui intervient plus tardivement, entre 2005 et 2007, pour Bacau, Caras Severin et Gorj.
- une baisse continue (Arges, Bistrita-Nasaud, Brasov, Dambovita, Maramures, Hunedoara, Salaj, Satu Mare, Suceava et Bucarest). Les *Judete* de Ialomita et Prahova étant à la limite entre ce groupe et le suivant.
- une stagnation de leur effectif (Bihor, Botosani, Dolj, Galati, Mehedinti, Neamt, Valcea, Vrancea, Giurgiu)
- le *Judet* de Braila est atypique : après une diminution en début de période, l'effectif des très petites exploitations hausse brusquement entre 2005 et 2007, dépassant même le niveau initial. Les *Judete* de Harghita, Ilfov et Olt ont un comportement similaire, moins spécifique toutefois.

Figure 39: Évolution du nombre de GE entre 2002 et 2007



Sources: Recensement agricole (RGA) 2002 et enquête structure (ASA) 2007, carte faite par les auteurs avec Philcarto <http://philcarto.free.fr>

Les GE évoluent elles aussi de façon différenciée sur la période 2002-2007 comme le montre la figure 43. Les régions centrales de Transylvanie présentent la plus grande augmentation en nombre.

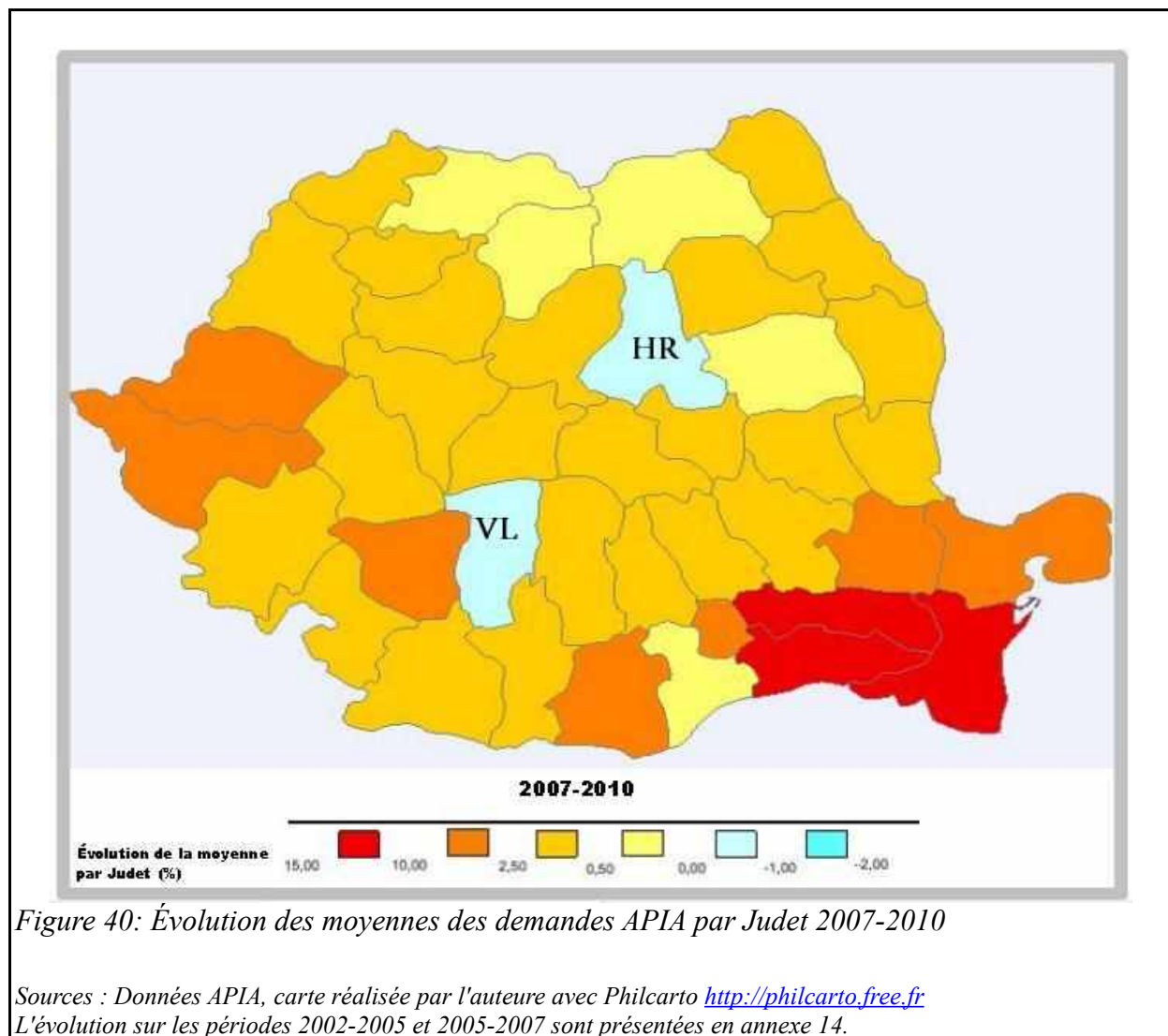
Concernant le rôle de la taille des exploitations dans leur disparition, on ne peut toutefois conclure à partir de ces seuls chiffres. En effet, la diminution aussi bien des TPE que des GE ne correspond pas nécessairement à une disparition de ces exploitations mais plutôt à une croissance de la taille des plus petites ou une diminution en taille des grandes, ce qui semble être corroboré par l'augmentation entre 2002 et 2005 du nombre de PE et celui des EM.

1.2.3. Évolution des demandes des subventions du premier pilier (liées à la surface) entre 2007 et 2010

Pour compléter notre lecture des évolutions, nous mobilisons les données administratives concernant les campagnes d'aides agricoles liées au premier pilier de la PAC de 2007 à 2010. Ces données ne correspondent pas exactement à des exploitations, mais à des demandes d'aides. En effet, une personne peut faire un dépôt de demande pour plusieurs exploitations (cas des très petites exploitations par exemple qui ne dépasseraient pas le seuil minimal d'un hectare si la demande était déposée pour une seule exploitation). Ces cas sont rares mais peuvent apparaître notamment entre membres d'une même famille et dans des villages isolés. Par ailleurs, les données administratives représentent seulement les exploitations de plus de 1 ha et dont les parcelles sont supérieures à 30 ares, mais aussi ceux qui ont fait la démarche de demander ces aides et dont la demande a été acceptée.

Une première lecture synthétique à partir de l'évolution des moyennes par *Judet* est présentée sur la

figure suivante. On y lit une tendance générale à l'augmentation des moyennes, qui correspond à une concentration des exploitations, sans cependant que l'on puisse dire ici si cette concentration provient de la disparition d'autres unités ou de la mise en valeur de terres auparavant non primées.



Sur 2007-2010, on observe au final une diminution de la moyenne des exploitations dans deux départements : Valcea et Harghita, qui sont tous deux des départements de montagne.

Le détail des évolutions par catégorie de taille et statut juridique de ces deux Judet fait apparaître sur les tableaux suivants que cette lecture des moyennes recouvre en fait la diminution des superficies des exploitations avec un statut juridique de plus de 100 ha (PJ de 100-1000 ha et PJ supérieures à 1000 ha). Une partie des surfaces de ces exploitations se retrouve parmi les exploitations individuelles (PF). Ainsi, dans le département de Harghita, si les PJ de plus de 100 ha perdent au total 17 481 ha, les PF en gagnent sur la période 22 519 soit environ 5000 ha de plus. Il est clair qu'une partie des surfaces des PJ a profité aux PF (rétrocessions tardives, changement de statut) auxquels s'ajoutent 5000 ha supplémentaires en provenance vraisemblablement de surfaces de plus petites exploitations auparavant non primées (pas de demande ou surface en deçà du seuil de

1 ha). De même le département de Valcea a gagné au final 1118 ha : perte de 7701 ha par les PJ et gain de 8819 ha par les PF. La moyenne pour la mesure de l'évolution est donc à mobiliser avec précaution, elle donne une vue d'ensemble mais masque des informations comme celles que nous venons de donner. C'est pourquoi nous détaillons par la suite ces évolutions selon les catégories de taille et les statuts juridiques.

Tableau 25: Détails des évolutions des données APIA Judete Harghita et Valcea par taille d'exploitation

jud	nr_1-100	Surf_1-100	Nr_100-1000	Surf_100-1000	nr_sup 1000	surf_sup 1000	total nr	total surf	SAU moyenne
HR PF 2007	27 268	111 986	6 100	62 496	1 512	31 749	34880	206231	5,91
HR PF 2010	28 544	121 257	6 656	70 377	1 699	37 115	36899	228750	6,20
diff	1 276	9 271	556	7 881	187	5 367	2 019	22 519	0,29
%		8,28%		12,61%		16,90%		37,79%	
HR PJ 2007	251	7 177	367	54 885	334	72 206	952	134 268	141,04
HR PJ 2010	449	10 133	484	49 106	387	57 549	1320	116 787	88,48
diff	198	2 956	117	-5 779	53	-14 657	368	-17 481	-48
%		41,18%		-10,53%		-20,30%		10,35%	
VL PF 2007	27 317	71 646	2 149	18 796	366	7 135	29832	97 576	3,27
VL PF 2010	27 615	73 883	2 149	21 954	398	10 558	30162	106 395	3,53
diff	298	2 237		3 159	32	3 423	330	8 819	26,72
%		3,12%		16,81%		47,98%		67,91%	
VL PJ 2007	136	3 900	183	22 561	162	24 058	481	50 520	105,03
VL PJ 2010	187	3 999	190	19 531	155	19 289	532	42 819	80,49
diff	51	99	7	-3 030	-7	-4 769	51	-7 701	-24,54
%		2,53%		-13,43%		-19,82%		-15,24%	

PJ : statut juridique

PF statut individuel

VL : Valcea

HR : Harghita

Source : données APIA traitées par l'auteur

Au niveau national, l'évolution selon le statut juridique confirme la concentration dans le cas des exploitations juridiques avec une augmentation du nombre d'exploitations et des surfaces (+ 700 000 ha). L'augmentation de ces surfaces provient des exploitations individuelles auparavant primées auxquelles s'ajoutent des surfaces qui n'apparaissaient pas encore dans les demandes (vraisemblablement inférieures à 1 ha prises en compte par agrégation). On observe par ailleurs une nette diminution du nombre de demandes de la part des exploitations individuelles (- 100 000 en nombre pour - 160 000 ha), s'expliquant soit par un découragement pour des sommes faibles, soit par la disparition de l'exploitation. Cette diminution est concordante avec l'évolution observée sur les données statistiques des enquêtes structures.

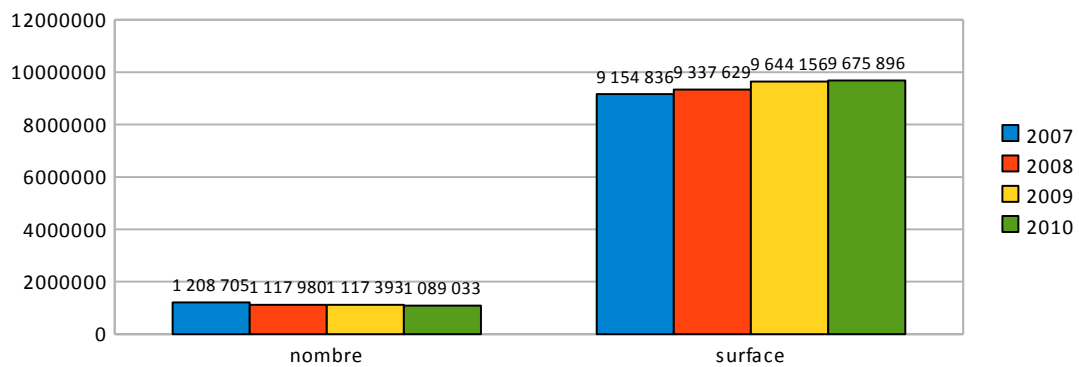


Figure 41: Évolution des demandes à l'APIA toutes exploitations confondues (nombre et surface en ha)

Source : auteure à partir des données de l'APIA

L'évolution selon les catégories de taille des demandes d'aides du premier pilier montre une diminution des exploitations de moins de 10 ha et des augmentations pour celles au-dessus de 10 ha. L'évolution en pourcentage montre que les exploitations moyennes connaissent la plus forte dynamique avec des évolutions de plus de 30% sur la période 2007-2010 aussi bien en surface qu'en nombre. Des tableaux détaillés selon le statut juridique et les catégories de taille sont présentées en annexe 14.

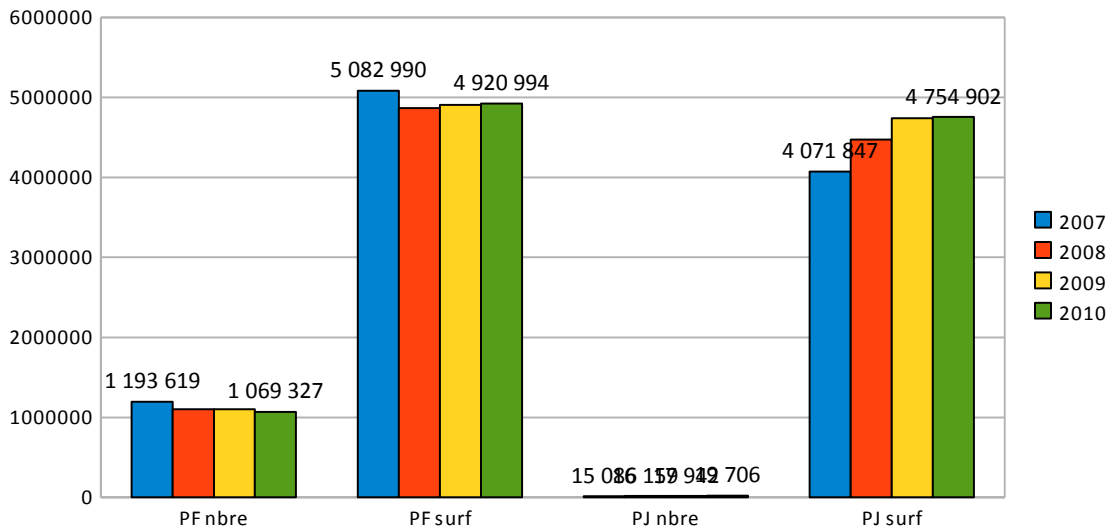


Figure 42: Évolution des demandes à l'APIA selon le statut juridique (nombre et surface en ha)

Source : auteure à partir des données APIA

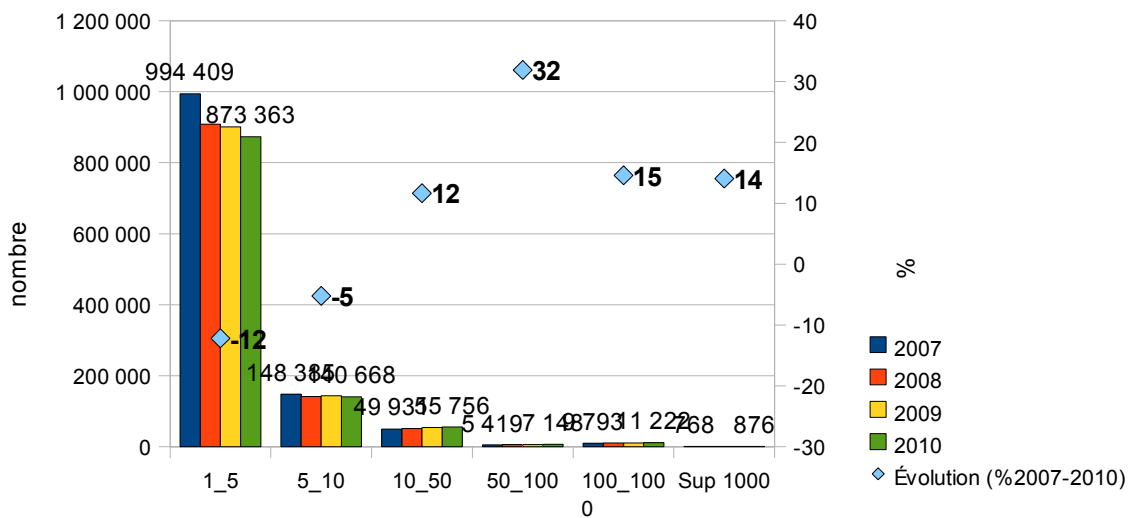


Figure 43: Évolution du nombre des demandes d'aides à l'APIA par catégorie de surface (ha) 2007-2010

Source : auteure à partir des données APIA

surface	1_5	5_10	10_50	50_100	100_1000	Sup 1000
2007	2 359 014	985 925	941 980	384 206	2 927 822	1 555 890
2008	2 173 836	945 004	984 383	416 675	3 139 527	1 678 203
2009	2 154 804	960 746	1 046 228	453 035	3 289 466	1 739 878
2010	2 098 426	940 569	1 095 787	504 231	3 296 601	1 740 282
Évolution (%2007-2010)	-11	-5	16	31	13	12

Tableau 27: Évolution des surfaces des demandes d'aides à l'APIA par catégorie de surface (ha) 2007-2010

Source : auteure à partir des données APIA

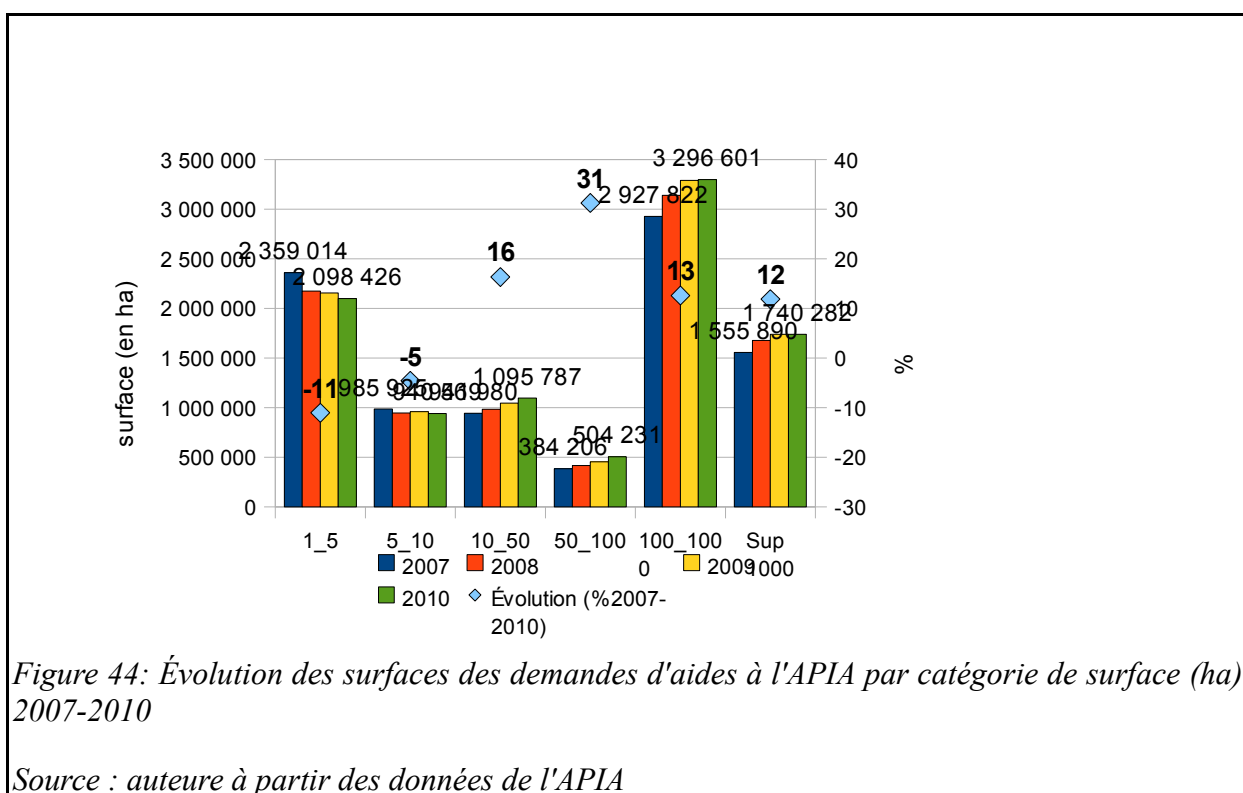


Figure 44: Évolution des surfaces des demandes d'aides à l'APIA par catégorie de surface (ha) 2007-2010

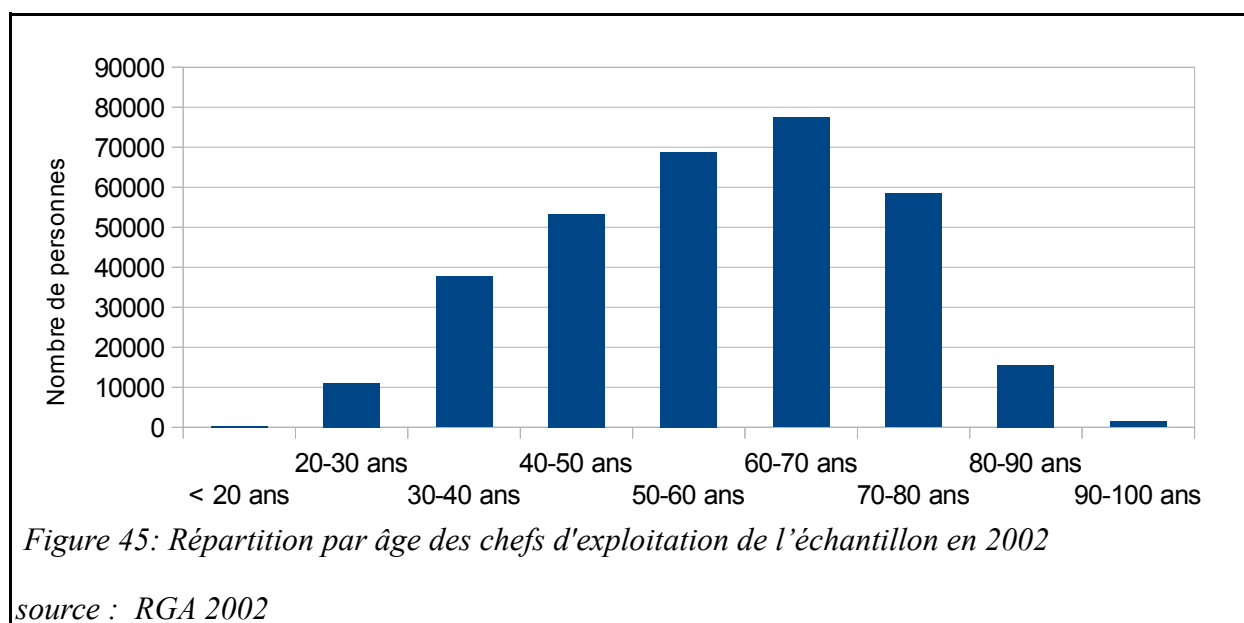
Source : auteure à partir des données de l'APIA

1.2.4. La démographie des exploitations: qu'entend-on par succession ?

La succession est difficile à prendre en compte dans les données que nous possédons, le questionnaire ne comprenait en effet pas de question représentant l'entrée, l'arrêt ou la cession de l'exploitation agricole. La définition de l'activité agricole est cependant la principale raison des limites de ce travail (§ 1, chapitre2).

Nous avons choisi de travailler sur les âges des personnes déclarées comme chef d'exploitation pour approcher les phénomènes de transmission. On a travaillé ici sur 324 180 exploitations tirées de l'échantillon commun du recensement général 2002 et de l'enquête structure de 2005 pour lesquelles l'âge du chef d'exploitation est renseigné les deux années. A partir de ces données, nous obtenons la

figure suivante représentant la répartition par âge des chefs d'exploitation comme définis pour l'enquête (sans les coefficients d'extrapolation).



Comme les deux enquêtes n'ont pas été réalisées exactement à la même période de l'année (fin 2002, début 2003 pour le recensement agricole et début 2006 pour l'enquête structure), et que l'âge des exploitants est donné en « années » et non par la date de naissance, nous avons prévu une marge d'erreur sur l'âge de l'exploitant en 2005. Ainsi, les exploitations, qui pour nous, n'ont pas changé de chef d'exploitation sont celles dont l'âge de l'exploitant en 2005 est égal à l'âge de l'exploitant en 2002 + 2, + 3 ou + 4 ans. Avec cette méthode nous trouvons que **201 557** exploitations restent sous le même management alors que **122 623** exploitations ont changé de chef d'exploitation. Les premiers résultats trouvés sont présentés sur la figure suivante.

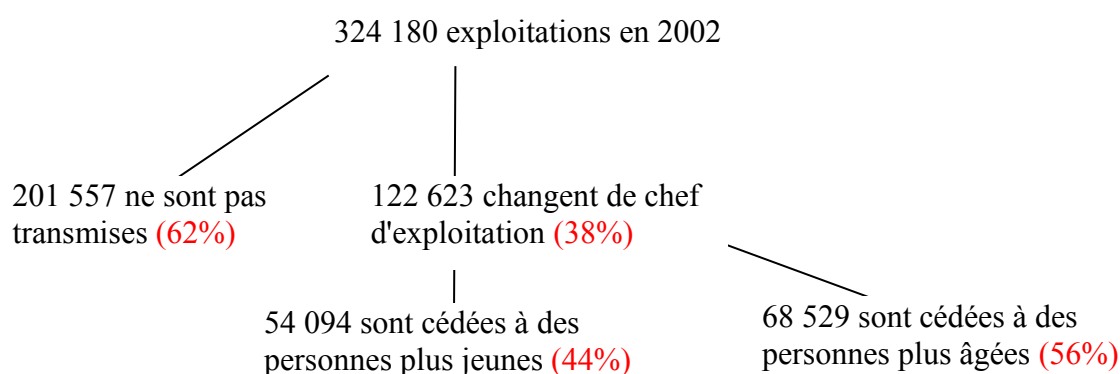
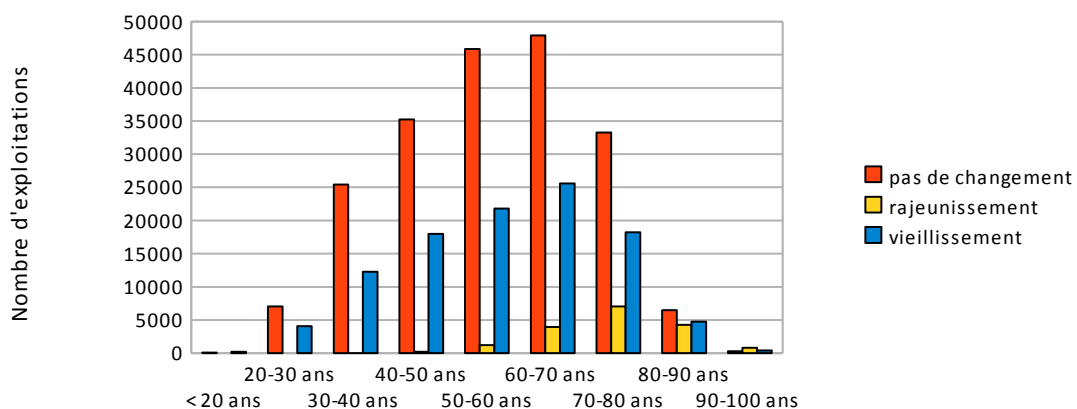


Figure 46: Transmissions des exploitations de l'échantillon commun au RGA et ASA

Les deux tableaux suivant permettent d'affiner notre analyse en observant parmi les exploitations ayant changé de chef d'exploitation quelles sont celles qui ont eu un changement vers un rajeunissement ou vieillissement de l'âge du chef d'exploitation.

Figure 47: Comparaison de l'âge des chefs d'exploitation entre 2002 et 2005



Sources : RGA 2002, ASA 2005

Rajeunissement

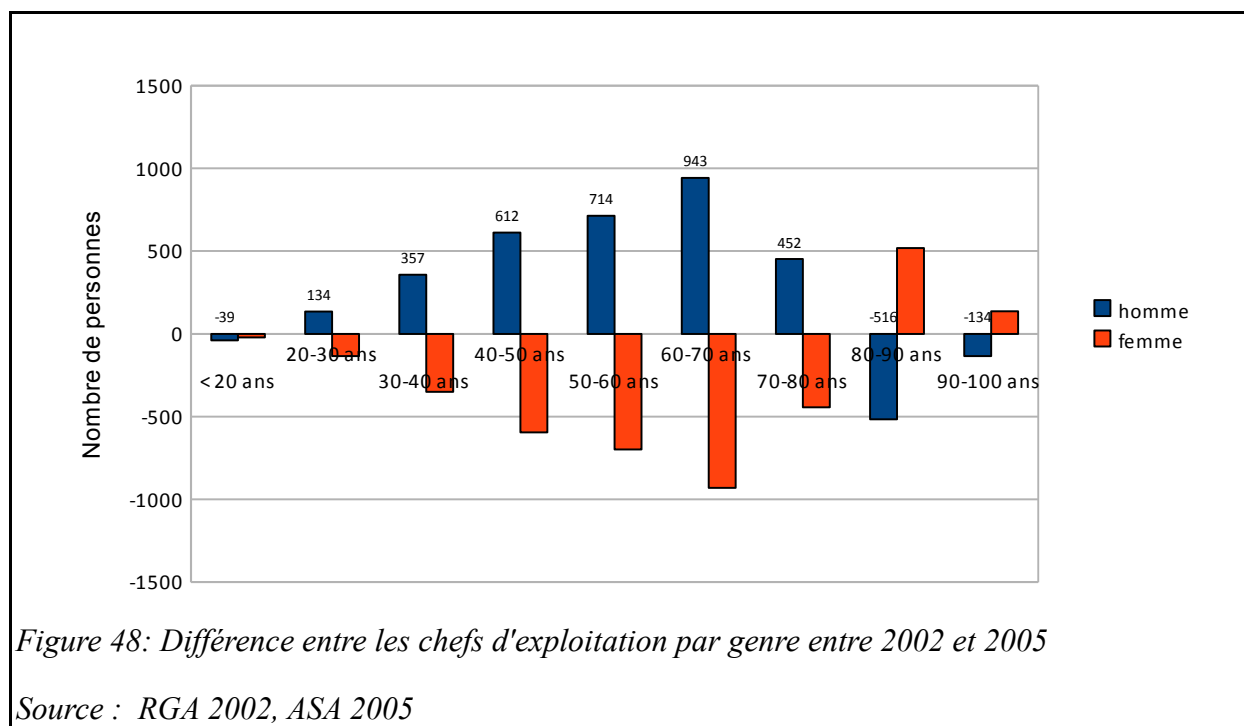
Vieillissement

Différence d'âge entre 2002 et 2005	Rajeunissement					Vieillissement					Total rajeunissement	Total vieillissement	Total
	-60	-40	-20	+00	Même	20 +	40 +	60 +	80				
<20	0	0	0	0	83	47	46	29	5	0	127	210	
<30	0	0	0	190	7024	2113	1154	555	39	190	3861	11075	
<40	0	0	2	1550	25428	6677	3217	802	23	1552	10719	37699	
<50	0	0	209	3516	35232	10710	3495	253	0	3725	14458	53415	
<60	0	1	1206	6324	45856	13439	2009	36	0	7531	15484	68871	
<70	0	114	3827	10678	47915	14324	582	0	0	14619	14906	77440	
<80	2	909	6102	10534	33261	7621	51	0	0	17547	7672	58480	
<90	45	797	3437	3506	6486	1250	0	0	0	7785	1250	15521	
<100	31	212	574	328	272	52	0	0	0	1145	52	1469	
Total	78	2033	15357	36626	201557	56233	10554	1675	67	54094	68529	324180	

Tableau 28: Rajeunissement ou vieillissement des exploitations entre 2002 et 2005

Sources : Échantillon commun ASA -RGA, traitement par l'auteure

Le résultat de cette analyse est **un vieillissement global des exploitations**, ce qui nous paraît contre-intuitif. Le vieillissement le plus important se trouve pour la catégorie des 60-70 ans. Or dans la majorité des cas, le mari décède avant la femme, les hommes ayant une espérance de vie inférieure aux femmes. S'il y a transmission patrimoniale classique, les femmes devraient hériter. Or on peut penser que les femmes sont plus jeunes que leurs époux. On devrait avoir un rajeunissement des chefs d'exploitation même dans le cas de la transmission patrimoniale des terres.



La figure 52 présente un résultat intéressant qui peut expliquer une partie du vieillissement. La disparition des chefs d'exploitation femmes correspond à l'apparition des chefs d'exploitation hommes en somme nette. Cependant, ces valeurs cumulées correspondent à 4,4% du nombre d'exploitations ayant subi un vieillissement et ne reste qu'une partie de l'explication du phénomène. Une hypothèse pour ces résultats est le fait que les enquêteurs ont mal renseigné la variable désignant le chef d'exploitation, c'est-à-dire de façon différente entre les deux enquêtes notamment (première enquête la femme est déclarée chef, seconde enquête le mari est déclaré chef d'exploitation). Tous les enquêteurs n'auraient pas compris le questionnaire : il convient de préciser ce qui peut être entendu par les personnes enquêtées comme définissant un chef d'exploitation.

En premier lieu c'est le propriétaire de la terre. Dans ce cas, aussi bien hommes et femmes peuvent être propriétaires, suite aux rétrocessions (et/ou successions). Ensuite, le chef d'exploitation est la personne qui fait le choix de culture. Or dans des systèmes semi traditionnels, la production n'a pas variée depuis 10 ans ou plus car elle répond toujours aux mêmes besoins d'approvisionnement de la famille et de l'alimentation du bétail : on est dans une gestion de routine sur laquelle il est difficile de savoir qui fait les choix ceux-ci ne changeant que peu d'une année sur l'autre. Après 80 ans, le phénomène est inversé et la féminisation correspond bien à la transmission patrimoniale suite au décès antérieur majoritairement des hommes. Le phénomène de vieillissement demeure dans son ensemble mal expliqué et pourra faire l'objet de recherches ultérieures.

1.2.5. Une perte importante des emplois agricoles qui fragilise les structures restantes

Les paragraphes précédents montrent que de 2002 à 2010 les exploitations agricoles ont connu une tendance à la baisse de leur nombre (-2,2%/an des exploitations agricoles sur la période 2002 – 2007, RGA 2002 et ASA 2007). Cependant, c'est surtout l'emploi agricole qui a été touché. Si la Roumanie reste le pays européen avec la plus forte proportion d'actifs agricoles, le nombre d'agriculteurs a ainsi fortement diminué entre 2000 et 2009 : on observe une perte de 41,1% des actifs agricoles (qui en part dans la population active totale passent de 42% à 30% en 9 ans) contre une perte de 24,9% en moyenne sur l'ensemble de l'UE (Eurostat, 2010)⁶⁸.

En effet, les dernières collectes statistiques sur les exploitations agricoles roumaines (RGA 2002, ASA 2005 et ASA 2007) laissent penser qu'une restructuration est en cours. La tendance générale de la diminution du nombre d'exploitations (tableau 27 et figure 44) est cependant inférieure à la diminution du nombre d'emplois, permettant ainsi de diminuer le nombre d'actifs par hectare constaté dans ce pays (Lhomel, 2010). Les conséquences seront cependant différentes selon la taille des exploitations.

Salasan (SCARLED, D.7.6., Salasan 2009), analyse sur la période 2005-2007 une perte de 8% du nombre d'exploitations, et de 25% du nombre de personnes actives en agriculture, soit près de 2 millions de personnes (1 million parmi les exploitations de moins de 1 ha et 1 million parmi les exploitations de 1-10 ha). Le nombre de jours de travail a lui diminué de 15% sur cette période. L'absence de pression sociale suite à cette diminution pousse Salasan à l'interpréter comme la disparition d'emploi secondaire agricole (SCARLED, D.7.6., Salasan, 2009). En termes d'emplois salariés, la diminution sur cette même période est estimée à 286 339 emplois dont 97% sont des emplois saisonniers. La plupart de ces réductions apparaissent dans des exploitations de moins de 10 ha.

L'analyse des revenus nets agricoles à l'échelle du pays montrent en effet une amélioration sur la période 2000-2009 de 37,2%. Cependant il existe une variabilité importante : rapportés à l'actif, ces revenus auraient une dynamique de diminution (-18,3% sur la période 2008/2009, Eurostat, 2010). Cette baisse peut aussi s'expliquer par les conditions climatiques et le calendrier des paiements des aides directes (qui ont souvent été décalés ces premières années) qui seraient devenues indispensables pour compenser les pertes de revenus agricoles suite à l'ouverture au marché commun (Jitea et Boussemart, 2007).

Si de façon globale sur l'ensemble de la période les revenus ont tout de même augmenté, il nous faut différencier les impacts réels sur les différentes catégories d'exploitations. La perte d'emploi a pu

⁶⁸ L'emploi dans le secteur agricole a reculé de 25% en dix ans dans l'UE à 27. Le nombre d'emplois dans le secteur agricole a reculé de 24,9% entre 2000 et 2009 dans l'UE à 27, correspondant à la perte de 3,7 millions d'emplois à temps plein en UTA. Le repli a été particulièrement fort dans les pays d'Europe récemment entrés dans l'UE en 2004 et en 2007 : -34,8% en Hongrie, -41,1% en Roumanie, -42,5% en Slovaquie. Dans l'UE à 15, la perte d'effectifs a été plus atténuée : -16,7%, dont -16,6% en France. Par contre, le revenu agricole net s'est accru de 5,3% dans l'UE à 27 pendant la même période. Mais principalement au bénéfice des nouveaux pays, ceux de l'ancienne Europe de l'Est où il s'est accru de 61,2%. Dans l'UE à 15, le revenu agricole net a accusé une baisse de 9,6%, dont 19,6% en France sur 10 ans.

bénéficiaire aux exploitations s'étant modernisées (effet des mesures SAPARD dédiées à la modernisation). L'achat d'un tracteur ou d'outillage spécialisé (salle de traite) a permis de réduire fortement la charge salariale et ainsi d'augmenter l'efficacité de ce type d'exploitations.

A l'inverse, pour les plus petites exploitations, la perte de main d'œuvre, même à temps partiel, fragilise la logique globale. Il s'agit en effet le plus souvent d'exploitations détenues par des personnes âgées, avec un rôle de filet de sécurité. Elles bénéficient traditionnellement d'une main d'œuvre familiale non rémunérée *a minima* pour les grands travaux. Le désintéressement des générations plus jeunes, ou leur disparition de fait *via* l'émigration, fragilise la logique de ces structures. **Elles ne disparaissent pas immédiatement face à ce changement, mais n'en demeurent pas moins sur une voie de déprise.** Un grand nombre de personnes âgées ne peuvent plus faire face aux travaux de force (désherbage et récoltes) et ne peuvent plus non plus remplacer l'ancienne main d'œuvre familiale pas ou peu rémunérée, par des travailleurs saisonniers payés à la journée⁶⁹. Dans le meilleur des cas, la main d'œuvre est remplacée par l'appel à la prestation de service quand elle est présente dans la zone et qu'un revenu monétaire existe par ailleurs. Les ménages peuvent aussi céder les terres en location à un entrepreneur voisin contre un paiement en nature, permettant de maintenir une petite basse-cour. Dans le pire scénario, les terres sont laissées à l'abandon alimentant les discours des « *potentialistes* » (cf. § 1.1., chapitre 4).

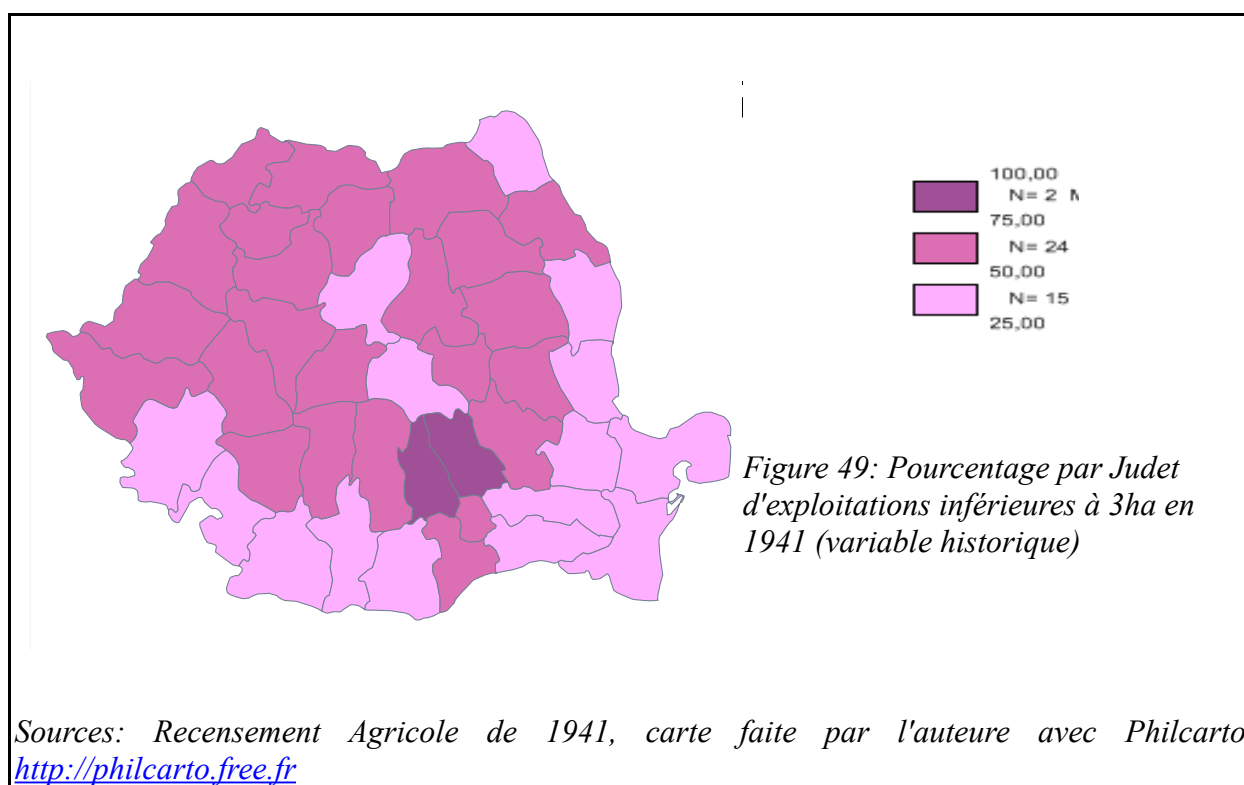
⁶⁹ Le prix de la rémunération d'un travailleur saisonnier à la journée est passée de 3 à 5€/pers/jour auxquels s'ajoutent un ou deux repas et parfois les cigarettes.

2. Facteurs macro-économiques, géographiques et historiques

Cette partie présente les résultats concernant le lien entre répartition géographique (à l'échelle du *Judet*) et évolution des structures en fonction de facteurs pédologiques et d'altitude, historiques et économiques (Ghib et al, 2009).

Avec les premières données disponibles en début de doctorat, nous avons réalisé ce premier travail pour tester les hypothèses relatives au facteur de localisation des exploitations formulées dans la littérature et au travers des enquêtes auprès des acteurs agricoles roumains. Les facteurs de localisation les plus couramment avancés sont le positionnement en zone de montagne, l'historique en matière foncière de la région (antérieure au communisme) et la richesse relative du *Judet*. Avec la réception de données individuelles nous avons ensuite enrichi nos analyses (§3, même chapitre).

2.1. Facteur historique



Du fait de la jeunesse de la Roumanie dans ses frontières actuelles (unification de différentes principautés en 1918 formalisée par le traité de Trianon en 1920), les deux territoires principaux que sont la Transylvanie d'une part, et l'ensemble des anciennes principautés du sud et de l'est, d'autre part, connaissaient auparavant des régimes politiques et fonciers différents (Axenciuc, 1996) qui auraient contribué à modeler l'image actuelle de la répartition des structures foncières. En grandes lignes les régions du centre et de l'ouest étaient organisées selon des exploitations individuelles de petite et moyenne taille alors que les régions du sud et de l'est de la Roumanie connaissaient une plus grande proportion de grands domaines. Ces formes de répartition des terres se seraient transmises, ou du moins auraient un impact sur les évolutions observées actuellement.

La transmission de ces différences s'expliquerait par la persistance et la transmission d'un savoir faire agricole antérieur et perpétué durant le communisme sur les lopins dans les régions où l'agriculture individuelle prévalait. A l'inverse dans les régions où la population était majoritairement constituée d'ouvriers ou soumise aux grands propriétaires, la capacité d'exploitation aurait disparu et les nouveaux propriétaires loueraient ou vendraient plus facilement leurs terres aux nouvelles exploitations commerciales de grande taille.

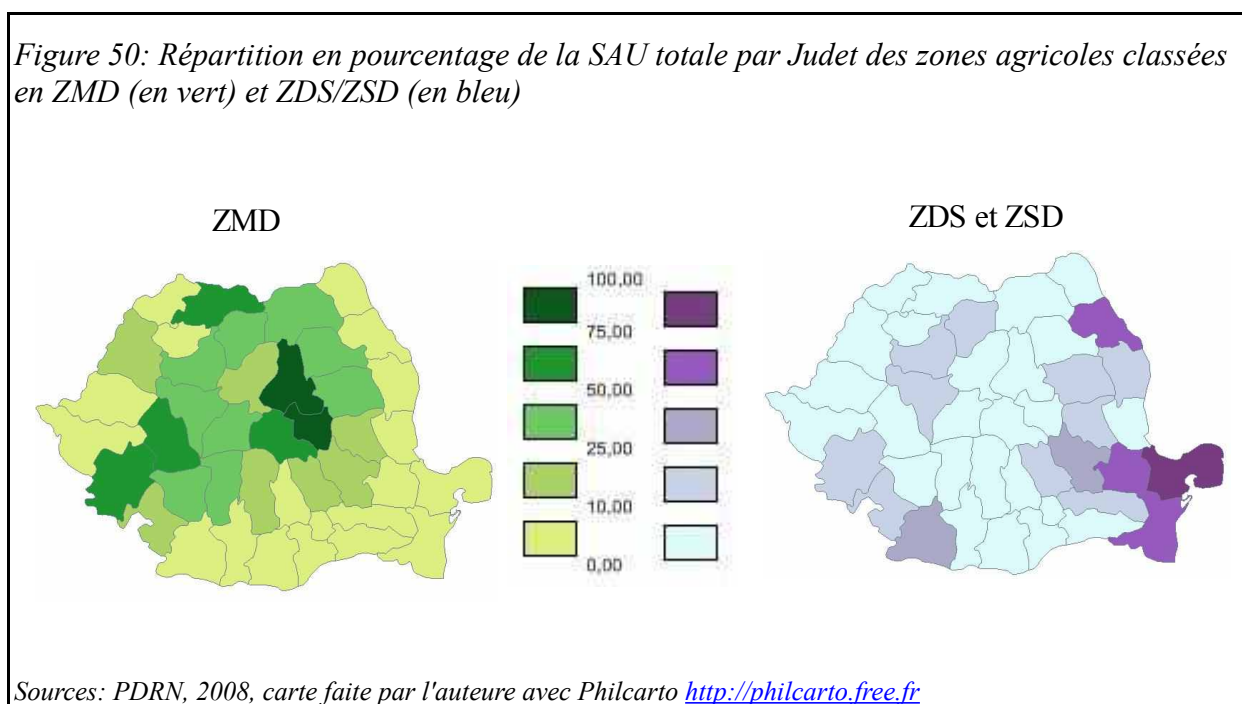
Il est fait appel ici à la théorie de l'institutionnalisme historique présenté au chapitre 1 selon laquelle les normes passées influent sur les phénomènes présents. Selon Thelen (2003), « *les institutions peuvent être résistantes voire résilientes face à des ruptures historiques majeures, c'est-à-dire des chocs exogènes dont on attendait a priori qu'ils brisent les modèles antérieurs (...)* ».

Le mode de faire valoir des terres et l'évolution de la propriété font partie de ces normes (propriétaires-exploitants ou propriétaires louant à des grandes entreprises ou grands domaines).

Ici nous testerons la réapparition des structures après trois grands chocs agraires, mais aussi après 20 années durant lesquelles les transferts de terres se sont fait majoritairement selon une division égalitaire des terres entre les héritiers. Le premier de ces chocs agraires est la réforme foncière de 1945, le second est la période communiste et l'impact majeur de la collectivisation, enfin le troisième est la réforme foncière de 1991 (suivie des deux 2 modifications législatives : lois 1/2000 et 247/2005 ; voir chapitre 4, § 1 et annexe 1).

2.2. Facteur lié aux zones défavorisées

Figure 50: Répartition en pourcentage de la SAU totale par Judet des zones agricoles classées en ZMD (en vert) et ZDS/ZSD (en bleu)



Comme le présente la figure 50, la Roumanie présente de nombreux Judet avec des proportions importantes de surfaces agricoles classées en zone de montagne (ZMD) mais aussi dans les zones de conditions sensibles (ZDS et ZSD⁷⁰). Ces deux types de handicap naturel sont représentés dans

⁷⁰ ZMD: Zone Montana Defavorizata, altitude sup. à 600m ou entre 400 et 600 m avec des pentes moyennes sup. à 15%. ZDS: Zone Semnificativ Defavorizata, ie qualité réduite des sols, climat défavorable, conditions de relief ou

des départements de manière complémentaire avec des zones de montagnes au centre de la Roumanie alors que les zones dites défavorisées sont présentes à l'est et au sud-est du pays.

Les zones de montagnes et ou dites défavorisées (ZMD, ZSD et ZDS) sont supposées être des handicaps à l'activité agricole: les exploitations agricoles disparaîtraient plus vite dans ces zones. C'est notamment sur ce constat que depuis 1975 l'UE a mis en place des aides différenciées basées sur un zonage en fonction des caractéristiques d'altitude, de pente ou de dégradation des terres agricoles (EC, 2009).

La Roumanie est connue pour l'importance de ses régions de montagne. Lors des négociations d'entrée dans l'UE, la part des zones agricoles potentiellement classée en zone défavorisée avait surpris. La Roumanie et la Bulgarie prétendaient à plus de 30% des surfaces dans cette catégorie. La mise en place du PDRN a montré que ces zones dites défavorisées, totalisant aussi bien les zones de montagnes que les zones sensibles, se montaient à plus de 20%.

Si l'on considère ces variables en termes d'accessibilité Juvancic (2005) montre que le phénomène serait inversé pour la Slovénie: les exploitations disparaîtraient plus rapidement dans les zones les plus urbanisées qui ont par défaut des conditions plus favorables, car le marché non agricole y est aussi plus développé et donc les opportunités alternatives plus importantes. Par ailleurs, il pense que la plus faible disparition des exploitations dans les zones éloignées peut être due à la rigidité du marché foncier pour ces zones.

2.3. Facteur lié à la richesse du *Judet*

La relation entre richesse régionale et maintien des exploitations agricoles est souvent perçue comme défavorable. Plus une région est riche, plus l'emploi alternatif serait important et la sortie de l'agriculture plus aisée (même phénomène que pour l'accessibilité évoquée au paragraphe précédent). Inversement, les régions pauvres connaîtraient un maintien voir un retour agricole pour son rôle de tampon social (Pouliquen, 2001(a)). Par contre, dans les pays où l'activité agricole est essentiellement basée sur le temps partiel, cette relation s'inverse pour la survie alors que la croissance des exploitations resterait inférieure dans les régions les plus riches (Juvancic, 2005). Le PIB comme indicateur de la richesse régionale, est la variable qui sera mobilisée.

2.4. Données et variables utilisées

Nous avons réalisé des régressions multiples pour tester les hypothèses présentées dans les paragraphes précédents.

2.4.1. Données

Les données utilisées sont celles des dernières collectes de données à l'échelon national : le recensement agricole de 2002 (INS, 2003) et les deux dernières enquêtes structures en agriculture de 2005 et 2007 en Roumanie (INS, 2006 et INS, 2008 (a)). Nous utilisons, les données agrégées au niveau NUTS 3, c'est-à-dire dans les 42 *Judete*.

d'humidité des sols défavorables. ZSD: Zonele de Conditii Naturale Specificice, zones avec handicaps naturels.

2.4.2. Variables dépendantes

Les variables dépendantes choisies sont de deux ordres. Nous avons tout d'abord testé un ratio de taille économique mesurée en UDE, c'est-à-dire la participation des différentes classes en taille économique à la taille économique totale du *Judet*: **ctb0_2** pour la contribution des unités agricoles de 0 à 2 UDE, **ctb2_8** pour la contribution des unités agricoles de 2 à 8 UDE et **ctb_sup8** pour la contribution des unités agricoles de plus de 8 UDE. Ces données étaient disponibles à partir de l'enquête structure 2005 (INS, 2006).

Dans un second temps, nous avons testé l'évolution du nombre d'exploitations par *Judet* sur 3 périodes : 2002-2005, 2005-2007 et 2002-2007. L'évolution a été traduite en pourcentage de l'année de départ.

Ces évolutions ont été réalisées pour les 4 catégories de surface:

TPE: exploitations de 0 à 1 ha

PE: exploitations de 1 à 5 ha

EM: exploitations de 5 à 100 ha

GE: exploitations de plus de 100 ha

Après différents essais, nous avons retenu la période 2002-2007 qui sera noté par la suite **evol02_07**.

2.4.3. Variables explicatives

Les variables explicatives suivantes ont été retenues pour tester les hypothèses présentées auparavant. Les zones défavorisées sont appréhendées par deux variables: les zones de montagne '**ZMD**' et les autres zones défavorisées '**ZDS_ZSD**'. Ces deux variables sont construites à partir des informations de l'annexe 4 du PDRN établi pour la période 2007- 2013. Elle représente le pourcentage de terres agricoles classées ainsi au niveau du *Judet*.

Pour prendre en compte le facteur historique, nous avons utilisé un indicateur noté '**HISTO**', basé sur le pourcentage par *Judet* d'exploitations de moins de 3 ha en 1941 (Cresin, 1945). Les modifications de frontières entre les *Judete* depuis cette date, ont nécessité de répartir ces données lorsque les *Judete* de 1941 avaient disparu. Nous avons choisi de travailler sur les données de 1941 car il s'agit d'une date antérieure à la réforme agraire de 1945 mais surtout à la période communiste qui a notablement bouleversé la répartition des tailles des structures par la collectivisation et la mise en place des fermes d'état. Des données antérieures à 1941 ont été aussi trouvées mais elles ne concernaient que les parties sud et est de l'actuelle Roumanie. Enfin nous avons aussi testé le rôle du '**PIB**' régional dans l'explication des variables dépendantes choisies.

Les équations testées sont, au final, les suivantes:

$$\text{ctb} = f(\text{ZMD}, \text{ZDS_ZSD}, \text{HISTO}, \text{PIB})$$

$$\text{evol02_07} = f(\text{ZMD}, \text{ZDS_ZSD}, \text{HISTO}, \text{PIB})$$

2.5. Résultats

Une première analyse de l'échantillon complet montrait un fort rôle de la variable PIB mais fortement influencée par le *Judet* 40 correspondant à la région de Bucarest. Nous avons donc choisi de supprimer ce *Judet* de notre échantillon car ses particularités sont très importantes. L'agriculture qui y est pratiquée est une agriculture péri-urbaine, fortement intensive sur de petites surfaces. Les raisons de l'évolution de ces exploitations sont aussi fortement influencées par des questions foncières avec un étalement urbain en cours.

Les résultats concernant la contribution des différentes classes en taille économique à la taille économique totale du *Judet* sont présentés dans le tableau 29. Les variables explicatives retenues n'expliquent guère *ctb2_8*, donc l'équation n'est pas présentée ci-dessous.

	ctb0_2	ctb_sup8
constant	18,8	56,5
ZMD	-	-0,14**
HISTO	0,72***	-0,66***
PIB	-0,002**	0,003**
R²	0,43	0,47

Tableau 29: Facteurs explicatifs des contributions en taille économique

- : effet de la variable non statistiquement différent de 0 au seuil de 10%

** : significativement différent de 0 au seuil de 5%

*** : significativement différent de 0 au seuil de 1%

La variable HISTO, qui mesure la part d'exploitations de moins de 3 ha en 1941, est celle qui contribue le plus fortement à l'explication de la présence de petites exploitations dans un *Judet*: les régions qui accueillait beaucoup de petites exploitations avant la collectivisation des terres ont retrouvé cette caractéristique à l'heure actuelle. L'influence du PIB est moindre et moins significative: il en ressort cependant que dans les régions riches les exploitations sont plutôt de grande taille. Enfin, les grandes exploitations sont plutôt moins représentées dans les zones de montagne.

	evol02_07-TPE	evol02_07-PE	evol02_07-EM	evol02_07-GE	total
Constante	-15,2	-16,2	-	11,8	-5,39
ZMD	-0,16**	-	-	0,40***	-
ZSD-ZDS	-	-	-	-	0,12**
HISTO	-	0,21*	-	-0,83***	-
PIB	-	-	-	0,006***	-0,00148***
R²	0,12	0,07	0,04	0,37	0,23

Tableau 30: Explication de l'évolution du pourcentage du nombre d'exploitations selon la catégorie de surface

- : effet de la variable non statistiquement différent de 0 au seuil de 10%

* : significativement différent de 0 au seuil de 10%

** : significativement différent de 0 au seuil de 5%

*** : significativement différent de 0 au seuil de 1%

L'explication de l'évolution des surfaces est moins bonne que celle de la contribution en termes de dimension économique. Les R^2 sont faibles pour les petites et moyennes exploitations. Contrairement au rapprochement que l'on avait fait avec la variable d'accessibilité (ou isolement) utilisée pour la Slovénie (Juvancic, 2005), les zones de montagne semblent favoriser un relatif maintien des grandes exploitations au détriment des très petites. Sachant que nous prenons en compte la surface agricole totale, comprenant aussi les pâtures, nous pouvons expliquer cette corrélation par le secteur ovin, fortement présent en zone de montagne et connu pour son dynamisme (Chotteau, 2007).

On constate aussi un renforcement du poids des PE (mais pas des TPE) dans les *Judete* « historiquement » refuges des petites exploitations (variable HISTO, pourcentage des exploitations de moins de 3 ha en 1941). L'importance de la variable historique sur la structure des exploitations s'accroît donc.

On observe par ailleurs que l'évolution du nombre d'exploitations moyennes EM ne dépend pas du pourcentage en zones défavorisées, de l'histoire ou de la richesse de la région : les exploitations de tailles extrêmes, seraient donc les plus sensibles en termes de survie, de croissance ou de décroissance. Lorsque l'on regarde l'évolution pour la période sur la totalité des exploitations, seuls le PIB et les « autres zones défavorisées » interviennent. Les *Judete* avec un faible PIB sont ceux pour lequel les exploitations résistent le mieux. Cela pourrait confirmer le rôle tampon de l'agriculture décrit par Pouliquen (2001(a)).

2.6. Conclusions

Au terme de cette partie, nous avons pu mettre en évidence des corrélations entre contribution par classe de taille économique ou évolution et les variables explicatives couramment proposées pour expliquer les différences régionales en termes de structure agricole et de son évolution.

Ainsi, la variable historique paraît particulièrement importante, soit que le savoir-faire antérieur ait

persisté malgré les 40 années de collectivisation, soit que les 3 réformes foncières n'aient pas réussi à faire disparaître la répartition de 1941.

Les zones de montagne ne sont pas particulièrement marquées par la présence des plus petites exploitations, contrairement à ce que l'on pouvait attendre. Les grandes exploitations sont, elles, plutôt absentes des zones de montagne, mais leur évolution en nombre y est favorisée. Il serait intéressant de valider le rôle de l'élevage ovin par une analyse en termes de spécialisation des exploitations. Enfin, l'absence de corrélation pour les exploitations de taille moyenne, amènerait à scinder ce groupe en plusieurs sous-groupes afin d'affiner l'analyse.

3. Quels facteurs de la survie et de la croissance des exploitations ?

Dans cette partie, nous nous intéresserons plus particulièrement à l'évolution des structures agricoles en termes de croissance ou décroissance en taille (redéfinie plus précisément) et nous parlerons aussi de survie de l'exploitation. Pour mettre en œuvre cette analyse nous utiliserons l'outil économétrique présenté dans la partie méthodologie⁷¹ (chapitre 1, § 4.2.).

3.1. Construction du modèle et lecture des résultats

Comme la plupart des études réalisées, nous construirons notre modèle sur la base du test de la loi de Gibrat selon la forme suivante :

Encadré 7: Équation de la loi de Gibrat, Weiss (1999)

$$\ln S_{i,t} - \ln S_{i,t-1} = \alpha + \beta \ln S_{i,t-1} + u_{i,t}$$

$S_{i,t}$: taille de l'exploitation agricole i au temps t
 α et β : paramètres à estimer (Gibrat vérifié alors $\beta=0$)
 $u_{i,t}$: erreur aléatoire

Le coefficient β estime alors l'élasticité de la taille finale par rapport à la taille initiale. La loi de Gibrat est confirmée c'est-à-dire que la taille finale S_{it} est indépendante de la taille initiale $S_{i,t-1}$ si l'hypothèse de $\beta = 0$ peut être admise sur l'échantillon d'exploitations agricoles.

Parmi la littérature étudiée, les auteurs s'opposent sur le rejet ou la validation de cette loi : ceux qui arrivent à son rejet montrent que les plus petites exploitations croissent plus rapidement que les plus grandes exploitations (Weiss, 1999 et Shapiro et *al.* (1987)). Pour les autres, il n'y a pas de raison de la rejeter. La différence se trouve dans le fait que les derniers ont fait des choix restrictifs sur les données: soit leur échantillon ne comporte pas d'exploitations agricoles de moins de 8 UDE, c'est-à-dire qu'il ne comporte pas de petites exploitations (Upton et Haworth, 1987, et Bremmer et *al.* 2002, Butault et Delame, 2005), soit les données sont agrégées (Clark et *al.*, 1992) [Kostov et *al.*, 2005]. La question de l'échantillonnage paraît donc importante. Selon Kostov et *al.*, (2005), la loi de Gibrat ne serait vérifiée en effet que lorsque l'on réduit l'analyse aux grandes exploitations, mais tend à faillir quand des petites exploitations sont introduites dans l'analyse.

Les travaux de Gibrat (1931) ont progressivement intégré de nouvelles dimensions et notamment sous l'impulsion des travaux de Jovanovic (1982) sur les firmes, qui fondent eux-mêmes l'analyse de Weiss (1999). Ces travaux montraient que les plus petites entités avaient une capacité de survie plus élevée, car elle pouvait opérer pendant un certain temps à une échelle sous-optimale. Le travail

⁷¹ Ce travail a été réalisé en partenariat avec Pierre Wavresky, Ingénieur d'étude au CESAER

de Jovanovic (1982) appelé « *learning model* » est en outre à la base de l'ajout de facteurs économiques au modèle stochastique élémentaire, notamment en accentuant le rôle de l'expérience, du capital humain et d'autres caractéristiques des opérateurs des entreprises. Si le nom de Chayanov (1923 *ed.* 1966) n'est jamais mentionné explicitement, on retrouve certaines de ses hypothèses chez Upton et Haworth (1987), Weiss (1999) et Juvancic (2005), dont notamment l'influence de la non rémunération du travail familial parmi les plus petites exploitations agricoles, permettant une meilleure résistance.

Les différents auteurs tentent d'améliorer par la suite ces tests d'un point de vue technique : Weiss (1999) rappelle le risque de biais de sélection si on ne mesure que la croissance des seules exploitations survivantes. Il fait référence à Heckman (1979) pour qui la solution est de mettre en place un processus en deux étapes. Dans une première étape, on estime une équation Probit sur la probabilité de la survie de l'exploitation et on associe à chaque observation l'inverse du ratio de Mills. Puis dans une seconde étape, ces estimations sont introduites comme variables explicatives additionnelles dans une régression des moindres carrés ordinaires (MCO) pour la croissance des exploitations. L'estimateur d'Heckman est cohérent mais cependant pas efficace. Pour obtenir une estimation efficace asymptotiquement, une procédure itérative est utilisée en reprenant des estimations d'Heckman comme valeur de départ et va amener à converger vers l'estimation de plus grande vraisemblance.

Juvancic (2005) nous propose lui aussi un papier qui s'intéresse à la survie et la croissance des exploitations agricoles dans un contexte d'économie en transition. Il travaille par ailleurs sur la prédiction de la future répartition.

Pour la mesure de la survie des exploitations il utilise le modèle suivant:

$$(A) \text{ SURV} = f(\mathbf{F}, \mathbf{I}, \mathbf{HH}, \mathbf{LM})$$

Avec des groupes de variables suivants:

- F- Caractéristiques de l'exploitation agricole qui affectent la productivité du travail et la dotation, dont la taille initiale des exploitations;
- I- Caractéristiques individuelles des membres du ménage agricole liées au capital humain, et spécialement du chef d'exploitation;
- HH- Caractéristiques communes du ménage agricole telles que la taille et la distribution de l'âge;
- LM – Caractéristiques régionales et de localisation (au niveau du Judet) : il s'agit ici de l'ensemble des variables concernant les indices macroéconomiques et les conditions du marché de l'emploi, mais aussi concernant les caractéristiques géographiques, et comme approximation des conditions de la production agricole, la localisation d'une exploitation dans une zone plus ou moins caractérisée par les zones défavorisées ou spécifiquement zone de montagne. Caractéristiques liées à la localisation et au marché du travail.

La variable dépendante du modèle de survie a deux valeurs : 0 dans le cas où la ferme a cessé

l'agriculture et 1 quand elle a poursuivi l'activité.

Dans le modèle la probabilité de survivre est représentée par la variable latente SURV*.

Plus précisément, la variable survie prend la valeur 1 si l'exploitation qui avait une taille non nulle en 2002 ($ude_rga^{72} > 0$) a toujours une taille non nulle en 2005 ($ude_asa > 0$). Elle prend la valeur 0 si ($ude_rga \neq 0$) et ($ude_asa = 0$).

De façon plus rigoureuse, le modèle s'écrit en considérant une variable y_i^* représentant la tolérance du système (Thomas, 2000), telle que :

$$y_i = 1 \text{ si } y_i^* > c$$
$$y_i = 0 \text{ si } y_i^* \leq c$$

Cette variable est appelée variable latente (inobservable).

La forme générale de ce modèle de survie des exploitations peut être traduite comme il suit:

$$SURV^* = \alpha + \beta F + \gamma I + \delta HH + \lambda LM + \varepsilon$$

Nous reprenons plus particulièrement les travaux de Juvancic (2005) pour le choix des variables explicatives même si ses tests n'ont pas été probants (LRI⁷³ faible). Il explique lui-même cette faible explication par la faible disponibilité de données explicatives parmi les variables dont disposait le recensement qu'il a utilisé. Pour notre part, nous avons une grande palette de données explicatives disponibles sur un échantillon conséquent d'exploitations. Nous testerons plusieurs équations : la survie avec un modèle probit simple, et par la suite nous réaliserons un MCO pour la mesure de la croissance des exploitations ayant survécu.

Ce modèle nous paraît le mieux adapté à nos questions et notre jeu de données. Cette méthodologie implique d'utiliser deux groupes de variables qui ne sont pas exactement les mêmes entre les deux étapes, c'est-à-dire des variables ayant capacité à expliquer la seconde étape liée à la croissance mais pas la première étape liée à la survie. Nous avons noté V l'ensemble de variables utilisées pour expliquer la survie de l'exploitation et Z l'ensemble de variables utilisées pour expliquer la croissance de l'exploitation.

Dans un deuxième temps, nous réalisons un MCO sur les exploitations qui existent toujours en 2005, en incorporant le ratio de Mills dans l'analyse.

Estimation de la croissance

$$(B): \text{croissance} = X\beta + \varepsilon \text{ si survie} = 1$$

Suite à des difficultés⁷⁴ sur notre jeu de données, nous adopterons plusieurs méthodes pour effectuer

⁷² ude_rga et ude_asa sont respectivement les tailles économiques des exploitations dans le RGA et dans l'ASA.

⁷³ Likelihood ratio, voir glossaire

⁷⁴ Absence de variables de sélection claire entre les deux étapes en première lecture. On a donc construit les variables

ce test. Nous réaliserons un Tobit dont les résultats bruts seront présentés en annexe 15. Ce second test, vient d'une potentielle remise en cause de la non simultanée du choix de la survie et de la croissance pour notre contexte de recherche. Dans ce cadre de croissance et survie, il nous semble que cette simultanée existe, c'est-à-dire que la persistance ou sortie de l'activité agricole n'est pas une donnée dissociable du niveau de l'activité. En effet, cette hypothèse naît du caractère non stabilisé de l'activité agricole et donc de ses mutations « non naturelles ». Dans ce cadre, nous adaptons le modèle en estimant un taux de croissance des exploitations selon un modèle de Tobit simple ou modèle de régression censurée (Tobin, 1958), qui permet la prise en compte d'une censure (décroissance de 100%). Le modèle Tobit permet de tester une variable dépendante qui est continue mais observable que sur un certain intervalle. Ainsi, ce sont des modèles qui se situent à mi chemin entre les modèles de régression linéaire où la variable endogène est continue et observable et les modèles qualitatifs. En effet, les modèles à variable dépendante limitée dérivent des modèles à variables qualitatives, dans le sens où l'on doit modéliser la probabilité que la variable dépendante appartienne à l'intervalle pour lequel elle est observable (Hurlin, 2004).

3.2. Données

Dans cette partie, nous mobilisons les données individuelles du recensement agricole de 2002 (4 484 893 exploitations) et de l'enquête structure réalisée en 2005 (voir chapitre 1, § 5.1.). Plus particulièrement, nous utilisons l'échantillon commun entre les deux enquêtes, c'est-à-dire 361 169 exploitations agricoles (337 843 exploitants individuels et 23 326 unités avec un statut juridique).

Après vérification de la validité des données (statistique descriptive, données manquantes, valeurs aberrantes), l'échantillon comprend 342 588 exploitations. Nous appliquons ensuite un filtre et ne conservons que les exploitations actives⁷⁵ en début de période. L'échantillon final de travail se trouve être de 336 318 exploitations: 319 886 exploitations individuelles et 16 432 avec un statut juridique. L'OTEX 90 (exploitations non classées) contenant des exploitations non productrices à cause de leur spécificité (vigne en plantation), a été exclue de l'analyse. On supprime ainsi 39 exploitations, faisant passer le nombre total d'exploitations de 336 318 à 336 279. Nous utilisons ce jeu de données sans les coefficients d'extrapolation. Malgré nos demandes, nous n'avons pas obtenu cette information. Notre échantillon comporte cependant plus de 300 000 exploitations représentatives au niveau des OTEX et des régions⁷⁶, alors que tous les travaux antérieurs portaient sur des échantillons beaucoup plus restreints.

Pour prendre en compte les différentes logiques de fonctionnement des exploitations et tenter de hiérarchiser les facteurs d'évolution selon la destination de la production (définition de Wharton, 1969 cité par SCARLED D 6.3., 2007), nous avons différencié l'agriculture de subsistance, de semi-subsistance, et commerciale selon la réponse des enquêtés à la question : *Consommez-vous toute votre production? Au moins la moitié de votre production et vendez-vous le surplus ou alors produisez-vous majoritairement pour la vente?*

Pour former ces trois classes, nous avons tout d'abord utilisé la réponse à la variable présente dans le questionnaire du RGA 2002, mais nous avons aussi fait des corrections pour cette variable du fait

« écarts » pour y faire face.

⁷⁵ Nous trouvons en effet 6270 exploitations sans activité ni en 2002 ni en 2005 (UDE_rga=0 et UDE_asa=0).

⁷⁶ Les modalités du travail d'échantillonnage de l'INS se base sur ces critères.

que certaines exploitations de taille importante étaient référencées en tant qu'exploitations de subsistance ou de semi-subsistance (cf. chapitre 2, § 2). Nous faisons l'hypothèse qu'une exploitation ne peut pas consommer plus de 2 UDE par UTA (Giurca, 2008, comptabilisait 4,3 UDE pour une famille de 3 personnes sans préciser s'il s'agissait de 3 temps pleins ou non). Même si seuls les travailleurs agricoles sont enregistrés dans l'enquête (*ie* pas tous les consommateurs potentiels des produits de l'exploitation comme les enfants et les personnes âgées), ce chiffre est assez élevé pour les prendre aussi en compte. Par ailleurs, nous avons comptabilisé le personnel employé car cela nous permet aussi de prendre dans une moindre mesure les consommations des membres des associations⁷⁷. Le tableau 34 suivant présente les reversements entre les classes initiales qui apparaissent du fait de la correction proposée. Ainsi parmi les exploitations qui se déclaraient initialement en autoconsommation, la correction a entraîné le changement de catégories pour 53 365 d'entre elles à destination de la catégorie semi-subsistance et de 63 560 d'entre elles pour la

Dest_prod corrigée	Autoconsommation	Semi-subsistant	Commerciale
Dest_prod initiale			
1 autoconsommation	76 414	52 365	63 560
2 vente du surplus	0	69 320	52 641
3 surtout pour la vente	0	0	22 018

Tableau 31: Effet de la correction de la variable dest_prod

catégorie commerciale.

De même parmi les exploitations déclarant initialement ne vendre que le surplus, nous faisons basculer 52 641 exploitations dans notre catégorie commerciale. Enfin, les 22 018 exploitations se déclarant initialement produire surtout pour le marché sont conservées dans la catégorie commerciale.

Fréquence Pourcentage	autoconsommation n	semisubsistance	commerciale	total
0_2_UDE	73705	84202	63271	221178
%	21,92	25,04	18,81	65,76
2_8_UDE	2662	36270	51657	90589
%	0,79	10,78	15,36	26,94
8_40_UDE	41	1131	17155	18327
%	0,01	0,34	5,1	5,45
>40_UDE	6	82	6136	6224
%	0	0,02	1,82	1,85
Total	76414	121685	138219	336318
%	22,72	36,18	41,1	100

Tableau 32: Croisement de la variable dest_prod avec des catégories de taille en UDE

⁷⁷ Dans les associations, une partie de la production peut être rendue en nature aux propriétaires pour leur propre consommation.

Le croisement de la variable *dest_prod* avec des classes de taille en UDE montrent que si la construction de la variable est faite sur l'orientation de l'exploitation au regard de la destination de sa production, les plus grandes classes de tailles (> 8 UDE) sont principalement composées par les exploitations commerciales.

3.2.1. Variable expliquée et choix de la mesure de la croissance

Comme nous l'avions présenté au chapitre 2, paragraphe 2, différentes modalités existent pour prendre en compte la taille de l'exploitation agricole (physique, économique, juridique). Dans la littérature existante et plus particulièrement sur la survie et la croissance des exploitations, différentes mesures ont été utilisées comme la taille physique (Allanson, 1992, Rizov et Mathijs, 2001), économique (Butault et Delame, 2005), la taille du cheptel en équivalent bovin (Weiss, 1999, Sumner et leiby, 1987, Juvancic, 2005), ou encore le montant des ventes agricoles annuelles: la valeur totale du capital, la valeur nette, les ventes brutes, les marges totales brutes et les revenus nets (Upton et Haworth, 1987, Dolev et Kimhi, 2006, Clark *et al.*, 1992, Shapiro *et al.* 1987) ou encore le travail (Aubert et Perrier-Cornet, 2009 (a)) (cf. annexe 15).

Nous avons établi notre choix de mesure à partir des données disponibles mais aussi à partir des recommandations de la littérature existante. Pour Kostov *et al.* (2005) la définition de la taille des exploitations reste importante. Weiss (1999) montre que les mesures par la valeur des produits (ventes brutes ou valeur des intrants) ne seraient pas satisfaisantes à cause de l'impact de l'inflation et des changements relatifs des prix. Les intrants physiques tels que la surface cultivée ou la taille du cheptel sont aussi problématiques, car il n'y a pas de relation linéaire entre le volume de production et le volume de facteurs de production et que les changements au sein de l'exploitation impliquent typiquement des changements dans les proportions en facteurs et dans la technologie. Weiss (1999) défend par ailleurs que le désavantage porté par les mesures physiques est moins important que ceux portés par la valeur des intrants ou des produits et que la mesure physique doit être préférée. Dolev et Kimhi (2006), nous engage à nous référer à Lund (1983, 2005) pour les questions de mesures, mais précisent aussi que Yee et Ahearn (2005) ont montré que les différents concepts sur la taille ne changeait pas les résultats concernant la croissance des exploitations de façon significative. Evans (1987) par ailleurs rapporte que l'utilisation de l'emploi ou des ventes était similaire.

Comme Butault et Delame (2005), nous avons choisi la mesure économique, c'est-à-dire la combinaison des mesures physiques de surface et du cheptel selon les coefficients de marge brute standard, établis nationalement en Roumanie, comme meilleure approximation de la réalité des exploitations roumaines à cette échelle d'analyse. En effet, si pour des analyses micro-économiques, les coefficients utilisés pour la construction des MBS exprimés en UDE peuvent paraître sous-estimer la réalité des plus petites exploitations (cf. annexe 12), notamment par la non prise en compte de la vente directe et de la création de valeur ajoutée de façon générale, ce choix de mesure nous permet cependant de rendre compte du caractère majoritaire de la « polyculture-élevage » rencontrée en Roumanie⁷⁸. En effet, 78 % des exploitations se trouvent dans cette situation

⁷⁸ Les mesures en surface ou en nombre de cheptel ne permettent pas une comparaison entre ces deux grands volets de la production agricole, alors que la mesure des MBS le permet. Il n'est pas question ici de l'OTEX polyculture mais du fait que se trouve sur l'exploitation aussi bien des cultures que de l'élevage.

(Gavrilescu et Florian, 2007, p.124). Par ailleurs, cela permet aussi de prendre en compte la production totale de l'exploitation et de ne pas limiter son activité à ses ventes et ainsi de valoriser la production auto-consommée.

Enfin, la combinaison des valeurs physiques nous paraît intéressante du fait que les enquêtes ont été réalisées en prenant en compte même les plus petites entités, notamment celles qui n'ont pas de terres⁷⁹. On utilise la différence de la taille économique pour donner une vue d'ensemble de l'évolution des exploitations en classant ces évolutions en 5 catégories présentées ci-dessous.

Evolution (evo_ude)	Fréquence	Pourcentage
Création*	1 334	0,4%
1. Disparition (ude_rga>0, ude_asa=0)	2 339	0,69%
2. Diminution	172 813	51,18%
3. Augmentation	140 362	41,57%
4. Stagnation stricte	2 007	0,59%
5. Stagnation molle**	18 758	5,56%
Total	337 664	100 %
<i>Sous-total survie=2+3+4+5</i>	<i>333 940</i>	<i>98,9%</i>

Tableau 33: Comparaison de la taille des exploitations en UDE entre 2002 (RGA) et 2005 (ASA)

** on note qu'on inclut dans ce tableau les exploitations apparues dans l'enquête 2005 soit 1213 exploitations parmi lesquelles, les exploitations actives (1175). Ces observations ne sont pas prises en compte dans le modèle car elles ne sont présentes qu'à la fin de la période étudiée.*

***la stagnation molle correspond à une évolution de moins de 5% sur la période.*

Les premiers travaux sur la survie des exploitations étaient plus particulièrement concentrés sur les caractéristiques individuelles des membres des ménages agricoles (principalement le chef d'exploitation) et des caractéristiques des unités agricoles. Les caractéristiques géographiques locales et du marché du travail environnant n'ont été que peu abordées comme des facteurs explicatifs (Juvancic, 2005), alors même que les travaux en sociologie, anthropologie, géographie ou économie institutionnelle montrent l'importance du lien entre l'agriculture et la problématique sociale pour la Roumanie, notamment du fait de son rôle reconnu d'amortisseur social pour pallier l'absence d'activité alternative (Von Hirschhausen, 1997, Pouliquen, 2001 (a), Duma et al, 2005, Stan, 2005) ou pour les bas niveaux de retraite (Ghib, 2009).

3.2.2. Variables explicatives: facteurs affectant le changement structurel

Comme présenté en partie 4.2., chapitre 1, nous allons tester l'influence sur la survie et la croissance des variables dites classiques comme les facteurs de production des exploitations, mais testerons des variables plus spécifiques à l'agriculture roumaine.

⁷⁹ Les exploitations déclarant uniquement des animaux mais pas de terres correspondent à des exploitations achetant sur le marché l'alimentation animale, ou bien à des exploitations bénéficiant des pâtures communales, fortement présentes en Roumanie. Ce statut des terres peut ne pas avoir été pris en compte dans les enquêtes, même sous forme de location car il est difficile de connaître le nombre de co-locataires ainsi que de la taille de ces pâtures. Ces exploitations peuvent cependant avoir un nombre d'animaux non négligeable, c'est notamment le cas de l'exploitation B présentée dans les monographies en annexe 2.

3.2.2.1. Facteurs liés aux caractéristiques de l'exploitation

- **La taille initiale des exploitations et les économies d'échelle**

La question de l'existence d'une taille optimale des exploitations agricoles alimente de nombreux débats en Roumanie comme ailleurs. La reconnaissance d'économie d'échelle en agriculture est majoritaire actuellement, mais la présence de seuils à partir desquels ces économies d'échelle ne jouent plus est un phénomène également reconnu.

On note cependant une large propension des exploitations agricoles européennes à s'agrandir en taille physique sur le long terme. Les raisons de cet agrandissement sont multiples mais nous l'abordons seulement avec cette interprétation donnée pour la Roumanie : l'agrandissement physique est perçu comme « une fuite en avant » du fait du manque de compétitivité des exploitations agricoles et dans le même temps, de l'absence de politique de structures permettant de limiter ces expansions (Cioloș, 2005). D'autres arguments pourraient être trouvés dans les formes organisationnelles et l'implication des chefs d'exploitation. La recherche d'itinéraire technique simple pousse en effet à l'extensification. Il en est de même pour la recherche de la diminution du travail et de la réduction des contraintes horaires rencontrées dans l'élevage par exemple.

Dans leur étude empirique menée sur des données de Hongrie, Rizov et Mathijs (2001) font référence à Jovanovic (1982) et à sa théorie : une exploitation peut commencer son activité à une échelle sous optimale et par la suite, si cela est mérité, augmenter de taille.

Sur leur échantillon, en utilisant une relation non paramétrique, les résultats montrent que les exploitations les plus âgées et les plus grosses ont plus de chance de survivre.

Weiss (1999) postule une relation basée sur une fonction trinomiale. Cela a permis de montrer des différences de croissance selon les tailles. Les plus petites exploitations décroissent alors que les moyennes sont celles qui auraient la plus grande croissance. Enfin, les plus grandes ont une croissance qui reste relativement modeste. Comme Gibrat (1931) (cf. §4.2., chapitre 1), nous analyserons l'influence de la taille des exploitations au début de la période d'étude, exprimée en logarithme (\log_{ude_rga}) sur leur croissance ultérieure

- **Les formes de faire valoir du foncier**

Un point caractéristique de la Roumanie est la place du foncier (chapitre 2, § 3.4.). Les modes de faire valoir (terres en propriété, en location ou en contrats de partages (§ 3.4., chapitre 2), participent à une réorganisation de ce foncier et peuvent conduire à des effets différenciés sur les évolutions des structures. La réforme foncière en Roumanie, en restituant la propriété à des millions paysans coopérateurs, avait pour but de favoriser la création d'exploitations individuelles en faire valoir direct, considérées comme plus efficaces qu'un système de location. Cette idée rejoint celle qui avait présidé à la rédaction du statut du fermage en 1946 en France, dans lequel le législateur pensait qu'un propriétaire exploitant était nécessairement plus capable qu'un locataire pour mettre en valeur la terre de manière optimale (Boinon, 2011). Il est généralement admis que la location est une forme moins efficace que la propriété. Cependant, les travaux de Amblard (2006) montrent que les rapports de force entre propriétaires et locataires étaient majoritairement inversés en Roumanie, ce qui pourrait modifier l'effet attendu de cette variable.

La variable analysée (ut_fonc) est un ratio des surfaces en propriétés et en locations qui prend la valeur 1 si plus de 50% des terres sont louées et 2 si plus de 50% des terres sont en propriété.

- **Le capital physique et monétaire**

La littérature s'intéresse finalement assez peu à cette composante, mis à part le stock en capital pour Dolev et Kimhi en 2006. Le capital physique et monétaire peut être évalué de deux manières, de par son accès et de par la dotation de l'exploitation. Les deux formes sont bien entendu liées. Ainsi, une dotation plus importante au départ permet d'autant plus facilement d'obtenir un prêt agricole par exemple. L'accès au capital pour de l'investissement ou de la trésorerie est primordial pour des exploitations en reconstruction. En effet, une phase de décapitalisation en matériel avait eu lieu durant les dernières années du communisme dans les CAP et dans une moindre mesure dans les Agromec et les IAS. Les « néo-agriculteurs » ont pour certains récupéré du matériel, cependant vieilli. La modernisation des outils de production a été un facteur clef de développement dans les premières années. Le coût des matériels agricoles a fortement augmenté ces dernières années (Otiman, 2000) et l'appel à un prêt bancaire est aujourd'hui indispensable pour ce type d'investissement. Parallèlement, le marché du crédit peine à se mettre en place et les taux d'intérêt restent particulièrement élevés (cf. annexe 11 et Amblard, 2006). Jitea et Boussemart (2007) précisent par leurs travaux que l'accès au crédit est plus limitant que le niveau des taux d'intérêt.

Les facteurs de capital physique et monétaire sont pris en compte dans notre analyse au travers de plusieurs variables : la taille initiale des exploitations, la dotation en matériel : « punct_echi » et la dotation en bâtiments « punct_bat ».

- **La spécialisation de la production et statut juridique**

La spécialisation de la production de l'exploitation, dont le rôle attendu est de favoriser la croissance, est prise en compte de façon différente dans la littérature. Butault et Delame (2005) prennent en compte le statut juridique de l'exploitation comme forme de spécialisation.

Groupe d'OTEX	OTEX	Définitions	Nombre de fermes en 2002	Nombre de fermes en 2005
a	14	Cultures générales	20 395	32 717
b	28 37 39	Maraîchage, viticulture d'appellation, fruits et autres cultures permanentes	25 581	26 500
c	29	Fleurs et horticultures diverses	21 337	16 610
d	38	Autre viticulture	1 408	556*
e	41 43	Bovins lait, bovins lait-viande	5 473	3 336
f	42	Bovins viande	15 433	19 929
g	44	Autres herbivores	1 970	495
h	50 72	Granivores, poly-élevage orientation granivores	21 257	30 396
i	60 71 81 82	Polyculture, poly-élevage orientation herbivores, grandes cultures et herbivores, autres associations	85 781	51 081
j	13	Céréales et oléoprotéagineux	135 329	152 344

Tableau 34: Codification des groupes d'OTEX et évolution du nombre d'exploitations entre 2002 et 2005

Sources : Données de l'échantillon commun de l'INS (RGA2002 et ASA2005)

* la diminution importante de cette OTEX peut provenir de la suppression de l'OTEX 90 qui recouvrait aussi les plantations de vigne non entrées en production.

A partir de nos données, nous utiliserons aussi bien l'OTEX que le statut juridique de l'exploitation. Le classement OTEX retenu repose sur des regroupements homogènes des OTEX en 18 postes, plus stables que les OTEX détaillés. Ce regroupement se justifie par le fait que pour les plus petites exploitations, majoritaires dans notre échantillon, le changement d'OTEX a plus de chance de se produire d'une période à l'autre en raison du mode de calcul des OTEX⁸⁰.

Pour chaque modalité des variables discrètes polytomiques, nous avons construit une variable dichotomique. Par exemple, pour une variable X ayant trois modalités 1, 2 et 3, nous avons construit trois variables discrètes X_i ($i \in \{1,2,3\}$) qui prennent la valeur 1 si $X = i$ et 0 sinon. Les trois variables ainsi créées ne représentent qu'une seule dimension explicative. Les groupes d'OTEX en augmentation sont soulignés en gras dans le tableau 36. On note plus spécialement la forte croissance de l'OTEX céréales.

⁸⁰ Part de la MBS d'une production supérieure au 2/3 ou 1/3 de la MBS totale. Sur de petites productions, ces seuils sont plus sensibles et évoluent plus facilement.

3.2.2.2. Capital humain et caractéristiques du ménage agricole

Les facteurs de capital humain et liés aux caractéristiques du ménage agricole visent à prendre en compte les coûts d'opportunité entre une activité agricole et une autre activité, cependant ces relations ne seront qu'indirectement approchées. L'activité agricole comme complément de retraite est seulement abordée par le nombre de personnes de plus de 65 ans (fam65), les données économiques étant limitées dans cette enquête. Cependant, ces facteurs nous paraissent essentiels à la compréhension de l'articulation entre l'activité économique et le contexte social qui l'entoure.

- **Age**

Dans tous les modèles présentés dans la littérature, le rapport entre l'âge de l'exploitant et la probabilité de survie est non linéaire, avec une forme en cloche. L'effet de l'âge sur la survie des exploitations agricoles apparaît positif pour les plus jeunes exploitants autrichiens et devient négatif quand les exploitants dépassent 51 ans alors que pour la mesure de la croissance des exploitations, l'effet s'infléchit plus tôt à l'âge de 34 ans, ce qui est en dessous de l'âge moyen des exploitants (Weiss, 1999).

Or, du fait de la définition large des exploitations (§1, chapitre 2), et en raison d'un phénomène d'entrées tardives (§ 3.2., chapitre 2), l'âge risque de ne pas avoir le même effet pour les exploitations roumaines. Nous avons choisi de tester d'une part l'âge du chef d'exploitation : « age_ce », et d'autre part, l'âge moyen sur l'exploitation : « age ». En première analyse, nous avons aussi calculé un âge moyen corrélé à l'implication en travail : « age_pond ». Cette variable ne nous apportait pas plus d'information et nous ne l'avons pas retenue. Cependant, la lecture comparée de la moyenne des variables « age » et « age_pond » a montré que le second est plus âgé que le premier. Cela signifie que le travail réalisé dans l'exploitation est proportionnellement plus porté par les personnes âgées en termes d'investissement en temps de travail.

- **Genre**

L'effet du genre sur la croissance ou la survie n'est pas évident en première lecture. Le fait que le chef d'exploitation soit une femme⁸¹ est observé comme étant défavorable à la croissance par Weiss (1999) qui l'explique de la façon suivante : les institutions financières seraient peu disposées à prêter de l'argent à des femmes. Cela correspond aussi à des exploitations de plus petite taille dans son jeu de données. Nous attendons donc un effet aussi négatif de cette modalité sur les deux variables expliquées.

- **Capital humain**

Pour Sumner et Leiby (1987), un capital humain plus important permet une meilleure adaptation et donc explique les plus grandes tailles ainsi que les plus grandes croissances. Goddard et *al.* (1993) pensent pour leur part qu'un plus grand capital humain augmente aussi les chances de sorties en permettant plus d'opportunités de travail non agricole. La relation entre capital humain et survie des exploitations n'est donc pas claire (Weiss, 1999). On retrouve les mêmes débats que ceux recouvrant la pluriactivité (cf. annexe 4).

⁸¹ En Roumanie, les exploitations tenues par les femmes sont assez souvent celles de veuves. Comme nous l'avons vu, la mobilité du foncier se fait majoritairement au moment des successions.

Le modèle de Jovanovic (1982), dans sa forme la plus simple, prédit que le taux de croissance annuel est une fonction de la capacité des prévisions du manager par rapport à ses compétences mais aussi par rapport aux prix des produits. Ce modèle par apprentissage a aussi des implications sur les relations entre le taux de croissance et la taille et l'âge des entreprises. Le modèle de Jovanovic (1982) qui était un peu statique a été amélioré avec le temps, permettant de prendre notamment en compte les effets de formation des managers (Rizov et Mathijs, 2001). Cependant, certains auteurs rappellent que dans le cadre des économies en transition, dont les changements sont relativement récents, le processus de construction du capital humain, qui est un processus de long terme, n'influera que peu du fait de sa constance à court et moyen terme (Tudor, 2009).

Pour l'analyse économétrique, nous avons utilisé le même recodage de la variable éducation que Rizov et *al.* (2001). Nous transformons ainsi les niveaux d'éducation en nombre d'années d'étude⁸² (variable quantitative discrète) :

- si l'école élémentaire n'a pas été terminée, alors la variable *education_2002* = 1;
- si l'école élémentaire a été terminée, alors la variable *education_2002* = 4;
- pour la formation secondaire, *education_2002* = 8;
- pour le niveau lycée général, technique ou agricole, *education_2002* = 11;
- enfin, pour des études universitaires, *education_2002* = 15.

- **La pluriactivité**

La pluriactivité est une variable complexe quant à son rôle sur le développement de l'agriculture. Tout d'abord, différentes acceptions sont reconnues pour cette variable : « *on-farm* » et « *off farm* » (OCDE, 2009). Il s'agit de savoir si c'est la différenciation de la production agricole ou d'un service restant étroitement lié à la production agricole, ou alors si l'on parle de la diversification des revenus par le transfert monétaire d'une activité extérieure à l'agriculture.

La pluriactivité a peu été testée de façon empirique dans la littérature étudiée. Dans le travail de Weiss (1999), la pluriactivité favorise la croissance. Tweeten (1984) pense lui que les plus petites exploitations peuvent aussi se maintenir plus longtemps en combinant des revenus extérieurs pour maintenir leur revenu global. On se trouve dans cette hypothèse dans le cas de la survie sans croissance comme vu au §3.1. Rizov et Mathijs (2001) montrent que la pluriactivité est étroitement liée au capital humain, qui la facilite avant de permettre la sortie de l'agriculture.

Les données pouvant rendre compte de la pluriactivité dans notre échantillon ne semblent pas de bonne qualité : elles ne concernent que la pluriactivité formalisée et sous-estiment *de facto* ce facteur. En effet, sa représentation dans l'échantillon nous paraît faible : pour comparaison, Bezemer et Davis (2004) trouvaient que près de 30% des exploitations étaient engagées dans de la pluriactivité dans une enquête de 1000 exploitations environ, alors que dans les données de l'INS le pourcentage est beaucoup plus faible. Nous avons toutefois utilisé une variable de diversification des activités agricoles tout en sachant qu'elle ne représente qu'une partie de ce que l'on peut entendre par pluriactivité. En effet, dans les questionnaires de l'INS, cette variable ne concerne que la

⁸² On émet ici l'hypothèse que le gain d'année entre deux modalités a le même effet même si qualitativement les formations peuvent être très différentes.

diversification d'activité des seules personnes investies dans l'activité agricole (et non pas au niveau du ménage). Comme son rôle paraît important au travers des études de terrain réalisées, nous analysons par ailleurs quelques modalités de son action dans l'annexe 4.

- **La taille et composition de la famille ou de l'entreprise**

La taille de la famille est un facteur qui peut jouer sur la survie et la croissance des exploitations. Dans les petites exploitations familiales⁸³, la taille de la famille détermine le cycle de l'exploitation, plus spécifiquement influencé par le rapport des contributeurs sur les consommateurs. Cette hypothèse apparaît dès les travaux de Chayanov (1923 *ed.* 1966). Weiss (1999) la prendra en compte dans son étude empirique. Il propose une première variable sur le statut marital du chef d'exploitation. L'exploitation a alors plus de chance de survivre s'il est marié. La seconde variable concerne la classe de taille de la famille selon la proportion des membres de la famille de différentes tranches d'âge : FAM< 15, FAM15 < 65, FAM> 65, représentant respectivement la proportion de membres de moins de 15 ans, de 15 à 65 ans et de plus de 65 ans.

L'absence de données économiques sur les participations des différents membres ne permet pas de tester l'hypothèse de Chayanov. Nous utiliserons comme Weiss (1999) les proportions des membres participants familiaux selon leur âge pour approcher cette question.

Le nombre de salariés est aussi une variable que nous prendrons en compte comme indicateur attendu pour être positivement corrélé à la survie et la croissance.

Le tableau 37 suivant donne un aperçu sur des données plus récentes de la répartition des exploitations en fonction du nombre de salariés (nbmois_emp).

Nombre de salariés	2006	2007	2008
0-9 (micro-entreprise)	11 467	12 357	12 509
10-49 (petite entreprise)	1 606	1 615	1 636
50-249 (entreprise moyenne)	233	213	227
Plus de 250 (grande entreprise)	41	36	35
TOTAL	13 347	14 221	14 407

Tableau 35: Évolution de la répartition des exploitations agricoles selon le nombre de salariés

Source : Annuaire de statistique de la Roumanie, 2009

3.2.2.3. L'environnement de l'exploitation au travers des données régionales

La question de la localisation a été investie par Dolev et Kimhi (2006) sur un échantillon en Israël seulement en prenant en compte l'appartenance régionale des exploitations. L'étude sur la Slovénie (Juvancic, 2005) va plus loin et relie la localisation aux conditions économiques et démographiques locales (niveau du département): densité de population, niveau économique local par les impôts sur le revenu, marché de l'emploi par le taux de chômage et la part de la population en agriculture. Il

⁸³ Le terme « d'exploitation familiale » désigne pour Chayanov (1923 *ed.* 1966) l'entreprise d'une famille de paysan ou d'artisans n'employant pas de salariés et où la totalité du travail est fournie par les membres de la famille (p.20).

montre que la survie est plus faible dans les zones de plus forte densité. Cela s'explique selon l'auteur par un plus grand nombre d'emplois alternatifs, et par le fait que dans le rural, le marché foncier n'est pas aussi dynamique. Il trouve un résultat similaire avec les zones défavorisées.

Pour Bezemer et Davis (2004), la relation spatiale n'est pas claire entre rural et péri-urbain car le péri-urbain permet aussi de développer de petites structures intensifiées, type ceinture de production laitière. Les migrants sont par ailleurs plus nombreux dans le rural.

Pour prendre en compte au mieux le dynamisme des zones, nous choisissons des variables qui nous paraissent mieux adaptées à la Roumanie. Ainsi, nous mobilisons le solde migratoire des *Judete* en 2006, la part de la population agricole, le chômage moyen, la densité des routes et de la population qui nous semblent être les plus pertinents (chapitre 2, §4).

En termes structurels et parallèlement aux premières analyses faites au paragraphe 2 de ce même chapitre, nous reprenons une variable du papier de Rizov et *al.* (2006) sur la part d'exploitations individuelles en 1984 (*indfarm84*) et la variable sur les proportions par *Judete* de zones agricoles classées en zone de montagne. La variable *indfarm84* est censée pour partie porter la variable « hist » dont nous avons testé l'effet en partie 2 de ce chapitre. Elle prendrait en outre une partie de l'effet des zones de montagne (collectivisation réduite dans ces zones).

Nous complétons la prise en compte du dynamisme des régions par des variables démographiques avec le solde naturel moyen dans le *Judete* et la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans.

Enfin la dernière mais non moins importante variable est celle qui discrimine milieu rural et urbain selon la définition roumaine (Emsellem, 2002). Cette variable était renseignée dans l'enquête au niveau de la commune d'appartenance de l'exploitation et est donc plus précise que les variables précédentes. Il a fallu cependant remédier à de nombreuses données manquantes (9781). Pour ne pas avoir à abaisser notre échantillon sans faire de biais sur le sens de l'effet, nous avons créé une troisième catégorie « autre » que nous avons attribuée aux exploitations avec ces données manquantes.

3.2.2.4. Autres facteurs dont les facteurs liés au relationnel

D'autres facteurs ont pu être proposés tels que les changements relatifs des prix, les facteurs démographiques, les programmes publics ou l'endettement des exploitations comme variables explicatives des changements structurels (Weiss, 1999). Ces données ne sont pas disponibles dans les données fournies par l'INS. Nous n'avons donc pas pu les prendre en compte dans ce travail.

D'autres critères importants, comme les modes de coopération informels, ne sont pas disponibles non plus (l'entraide agricole entre membres de la famille éloignée, ou entre voisins, ainsi que les modes de garde communs des animaux (bovins, ovins et caprins) sur les pâtures communales.

Enfin, la mise en place de « *ciurda* », c'est-à-dire la garde en commun des animaux laitiers en été, se réalise encore dans une grande majorité de communes sans qu'aucune association d'éleveur ne soit créée. Les animaux sont très peu souvent laissés seuls dans des parcs pour des raisons liées au

manque de pâtures en propriété mais aussi par peur des vols de bétail et vols des clôtures pour le fer. Les propriétaires de bovins emploient donc de façon saisonnière (d'avril à octobre, la journée seulement) une ou plusieurs personnes pour garder les vaches sur les pâtures communales. Le vacher est rémunéré en argent et en nature (salaire avoisinant les 300 euros par mois pour un emploi de 12h/jour, 7 jours/7). Le soir les animaux rentrent chez leur propriétaire qui s'occupe de la traite et de la vente.

Pour les ovins et caprins, c'est souvent un berger ayant lui-même un grand nombre de bêtes qui garde les animaux durant l'été (avril à décembre). Il effectue la traite de tous les animaux et s'occupe de l'ensemble de la vente. Les échanges entre berger et propriétaire se font dans les deux sens: le propriétaire paye 20 RON (environ 6 euros) et un *feldera*⁸⁴ de maïs pour la saison pour chaque animal. En échange il recevra 7 à 8 kg de fromage. Le berger vend le reste du fromage sur les marchés locaux à 10 à 15 RON/kg (3 à 5 euros).

Ce sont des modes d'organisation qui augmentent la rentabilité de l'activité agricole de subsistance ou semi-subsistance et renforcent alors leur rationalité. Par ailleurs, la libération de temps (soin et garde des animaux) pour les propriétaires leur permet de réaliser une autre activité. Ce sont des formes d'organisation collective qui, cependant, permettent de garder une autonomie vis-à-vis du choix de production et de vente.

D'autres recherches seraient à mener concernant ces organisations « spontanées », leur articulation et réaction aux politiques publiques et leur apport dans la rentabilité et la résistance de ces petites exploitations. On pourrait notamment s'intéresser à l'impact des aides du premier pilier avec la mise en place de seuil par parcelle qui exclut une part importante des petits propriétaires qui font appel à la prestation de service.

De même la prise en compte de la prestation de service agricole⁸⁵ (labour, semis, herbicide, récolte, moulin), est quasiment inexistante dans les données statistiques de l'INS (Ghib, 2007). Si pour les protagonistes cette absence de renseignement peut être liée au fait de vouloir éviter de payer des taxes supplémentaires, pour l'administration et les chercheurs, c'est une perte d'information importante sur le niveau de mécanisation des exploitations mais aussi sur les modes d'organisation et donc leur réponse aux politiques.

La persistance du travail des terres avec les chevaux est aussi un élément d'adaptation des exploitations de petite taille même s'il semble aujourd'hui en fort déclin. Le nombre de chevaux n'a pas diminué de façon significative entre 2001 et 2007 en variant autour de 850 000 animaux, cependant les données ne permettent pas de différencier la qualité des animaux : chevaux de traits, loisir ou élevage.

3.2.2.5. Effets liés aux politiques agricoles

Si cette variable n'est prise que de manière frustrée dans le modèle économétrique, il nous paraît

⁸⁴ Un *feldera* est un contenant en bois utilisé traditionnellement comme unité de mesure sur les marchés locaux, il s'agit d'un récipient de 20L qui correspond à 15 kg de céréales, son prix varie entre 5 et 10 RON selon les années.

⁸⁵ Pour plus de détail sur l'organisation et les prix pratiqués voir annexe 13.

aussi important de replacer le rôle des politiques publiques. Le contexte institutionnel est en effet apparaît important (chapitre 4, §1). Les effets des politiques agricoles seront appréhendés par la suite dans le chapitre 4 de manière plus précise au travers de l'analyse et l'évaluation des principaux dispositifs. Néanmoins, une variable de perception de subventions en 2002 sera prise en compte dans le modèle.

3.2.3. Synthèse des variables mobilisées et des effets attendus

Après un test de colinéarité entre les facteurs pour répondre à la condition de non dépendance des variables explicatives, un certain nombre de variables n'ont pas été retenues. La procédure qui consiste en une Analyse en Composantes Principales (ACP) ⁸⁶ a conduit à l'élimination des variables responsables d'un "condition index" élevé (supérieur à 30), correspondant à une valeur propre très faible, symptomatique d'une colinéarité entre les variables contribuant à la formation de l'axe factoriel en cause. Les définitions exactes des variables utilisées dans le modèle ainsi qu'une description statistique de ces variables sont présentées dans les tableaux 38 et suivants.

Variables explicatives	Description	Effets attendus survie/ croissance
Destination de la production	autoconsommation semi-subsistance* commerciale	-/+ + +
Taille économique Taille physique	Taille de l'exploitation en 2002 mesurée en UDE Taille de l'exploitation en 2002 mesurée en hectare	+/- +/-
Statuts juridiques (2-7: personnalité juridique)	1 exploitations individuelles* 2 Société/ association agricole 3 Société commerciale avec capital privé majoritaire 4 Société commerciale avec capital public majoritaire 5 Unité des administrations publiques 6 Unité coopératives 7 Autres types (fondation, église, pénitencier)	-/+ + + - - -/+ -/+
Type d'exploitations (17 postes: nous avons supprimé le type 90, vignoble en plantation car trop spécifique)	a 14 : Cultures générales (cultures) b 28 37 39: Maraîchage, viticulture d'appellation, fruits et autres cultures permanentes (maraîchage, verger et vignes nobles) c 29: Fleurs et horticultures diverses (horticulture) d 38 : Autres viticultures (viti autres) e 41 43 : Bovins lait, bovins lait-viande (bovins lait-mixt) f 42: Bovins viande (bovins viande) g 44: Autres herbivores (herbi autres) h 50 72: Granivores, poly-élevage orientation granivores (granivores) i 60 71 81 82: Polyculture, poly-élevage orientation	+ avec la spécialisation

⁸⁶ Dans la procédure REG de SAS nous avons utilisé l'option COLLIN, ce qui revient à faire une ACP des variables explicatives.

Variables explicatives	Description	Effets attendus sur vie/ croissance
	herbivores, grandes cultures et herbivores, autres associations (polyculture) j 13*: Céréales et oléoprotéagineux (céréales)	
ut_fonc	'=1 si plus de 50% des terres sont louées ou en concession et '= 2 sinon*	-
punct_equi_02	Score de matériel en possession de l'exploitant ¹	+
punct_bat_02	Score basé sur le nombre et la nature des bâtiments de l'exploitant ¹	+
subv_02	'=1' si l'exploitaiton a perçu des subvention en 2002, '=2 sinon	+
Variables sur le ménage		
Education_2002 (Rizov <i>et al.</i> , 2001)	1 si l'école primaire n'est pas terminée 4 si l'école primaire est terminée 8 pour le niveau collège 11 pour le lycée général, lycée agricole ou lycée technique 15 pour des études universitaires	+/-
nbmois_fam npers_total	Nombre de mois total travaillés par les membres familiaux ² Nombre total de personnes sur l'exploitation	+ +/-
nbjours_emp*10	Nombre de jours totaux travaillés par les employés (*10) ²	+
Sexe	Sexe du chef d'exploitation (1 si homme, 2 si femme)	- avec 2
fam1565	Proportion des membres familiaux qui ont entre 16 et 65 ans en 2002	+
fam65	Proportion des membres familiaux qui ont plus de 65 ans en 2002	-
agece_02	Age du chef d'exploitation en 2002	+/-
Variables régionales		
Chom_moy	Chômage moyen	+/-
surf_mont	Pourcentage des terres agricoles éligibles aux zones défavorisées, catégorie des zones de montagne	+
Dens_100	Densité de la population (* 100)	+
Dens_route	Densité des routes (sur 100km2)	+
Pop_agri	Part de la population agricole dans le Judete	+
Sold_nat_moy	Taux de natalité moyen	+
Sold_migr_06	Solde migratoire en 2006 (*100)	+/-
Oldpop	Part de la population de plus de 65 ans dans le département	-
Indfarm_84	Proportion des exploitations individuelles en 1984	-

Variables explicatives	Description	Effets attendus sur vie/ croissance
Mediu	'=' 1 si urbain, '=' 2 si rural * et '='3 si autre (non défini ou mixte)	-
Variables « écarts », évolution entre les deux enquêtes		
E_sexe1, Fem>Hom	Changement de genre du chef d'exploitation, une femme est remplacée par un homme	+
E_sexe2, Hom> Fem	Changement de genre du chef d'exploitation, un homme est remplacé par une femme.	-
E_sexe3, même sexe	Pas de changement de genre du chef d'exploitation	+/-
diff_age_ce	Différence d'âge entre les chefs d'exploitation en 2002 et en 2005	+
E_nbmois_fam, E_nbmois, E_nb_pers_total	Différence de l'implication en temps de travail des membres familiaux et des membres employés en mois et du nombre total de personnes	+
E_sau	Différence de SAU entre les deux enquêtes	+
E_educ	Différence du niveau d'éducation du chef d'exploitation entre les deux enquêtes	+
E_fam15, E_fam1565 et E_fam65	Différence de fam15, fam1565 et fam65 entre les deux enquêtes	
E_ut	0 : pas de changement de l'utilisation du foncier, 1 : passage à de la propriété majoritaire, 2 : passage à de la location majoritaire	

Tableau 36: Description des données selon la destination de la production

Les données régionales sont issues de INS, Guvernul Romaniei - PNDR 2007 et de Rizov et *al.*, 2001.

* situation de référence

¹ Les calculs détaillés pour les index et les équivalents ne sont pas détaillés ici mais présentés au § 3.1.2.1.

² Nous avons pris 365 jours et non 200, comme le RGA était réalisé sur cette base pour le calcul du nombre de jours travaillés par année.

On distinguera les variables du groupe V et du groupe Z : les variables du groupe V sont mobilisées dans la régression logistique (1ère étape de Heckman) et les variables du groupe Z dans la deuxième étape d'Heckman (MCO).

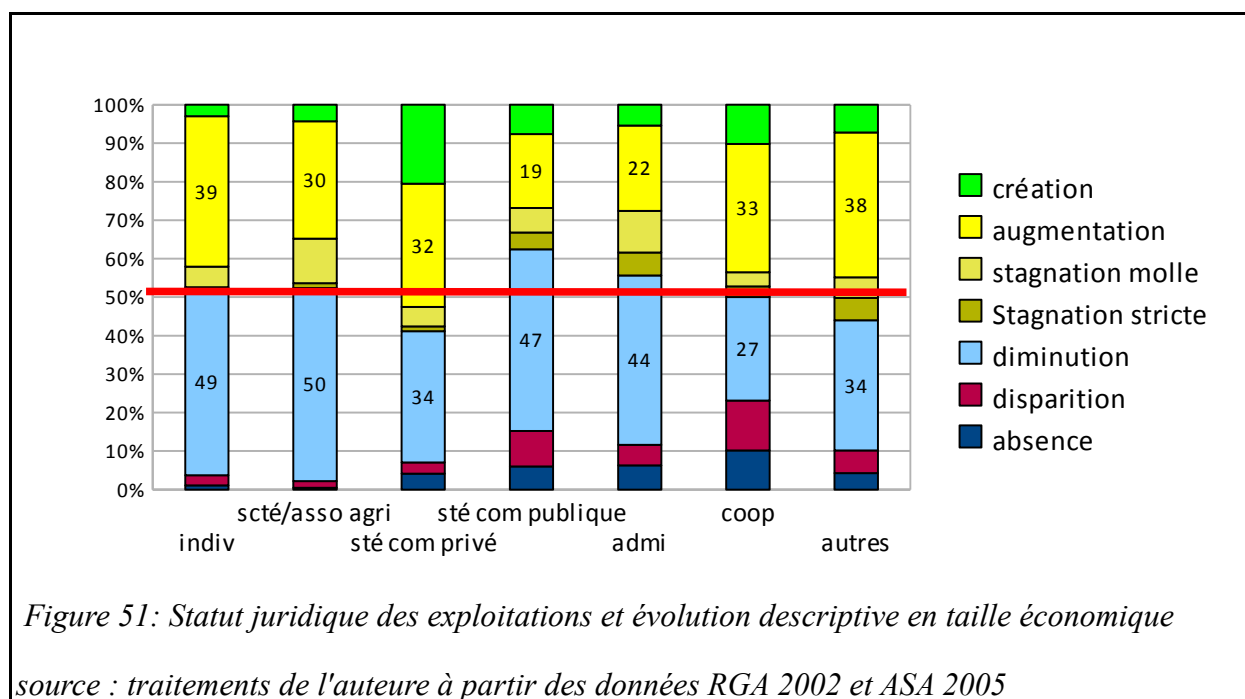
Variables explicatives potentielles	Variables disponibles (et de qualité) dans la base de données	Codification des variables	groupes	
			V	Z
Caractéristiques de l'exploitation	Taille économique initiale	log_ude_rga	X	X
	Taille physique initiale	sau_rga_100ha	x	x
	Destination de la production	dest_prod	x	x
	Statut juridique	fj_02	x	x
	Utilisation du foncier	ut_fonc	x	x
	Orientation de la production	otex	x	x

	Autoconsommation <i>moyenne Ecart-type</i> <i>[Q1-médiane-Q3]</i>			Semisubsistance <i>moyenne Ecart-type</i> <i>[Q1-médiane-Q3]</i>			Commerciale <i>moyenne Ecart-type</i> <i>[Q1-médiane-Q3]</i>			Ensemble <i>moyenne Ecart-type</i> <i>[Q1-médiane-Q3]</i>		
log_ude_rga	0,41			0,88			1,42			1,00		
	0,34			0,49			1,06			0,85		
	0,12	0,33	0,65	0,55	0,84	1,18	0,71	1,18	1,85	0,43	0,81	1,29
nbmois_fam	9,09			12,70			6,77			9,44		
	8,59			10,79			8,53			9,78		
	2,50	6,80	13,05	5,00	10,00	17,50	1,00	3,75	9,50	2,25	6,50	13,60
nbmois_emp_10	0,12			0,19			1,22			0,60		
	7,35			3,24			17,75			12,07		
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00	0,09	0,00	0,00	0,03
education_2002	8,07			8,14			9,30			8,60		
	3,43			3,24			3,54			3,46		
	4,00	8,00	11,00	4,00	8,00	11,00	8,00	11,00	11,00	4,00	8,00	11,00
div_2002	0,28			1,27			1,31			1,06		
	1,86			3,58			4,10			3,54		
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
surf_mont	22,60			22,31			19,93			21,40		
	23,52			24,31			23,06			23,66		
	0,00	17,98	37,10	0,00	16,82	37,10	0,00	15,47	33,22	0,00	15,47	37,10
dens_100	1,37			1,24			1,25			1,27		
	2,59			2,16			2,29			2,32		
	0,78	0,89	1,04	0,78	0,88	1,04	0,74	0,85	1,03	0,78	0,88	1,04
dens_route	34,58			34,00			33,76			34,03		
	7,61			7,58			7,68			7,64		
	28,90	36,69	40,92	28,89	33,34	40,92	28,89	33,34	39,50	28,89	35,31	40,26
chom_moy	7,19			7,08			6,88			7,02		
	2,09			2,09			2,33			2,20		
	6,07	7,17	8,53	6,07	7,17	8,47	5,70	6,80	8,47	6,07	7,00	8,47
pop_agri	33,66			33,82			32,95			33,42		
	10,25			10,05			9,90			10,04		
	28,00	33,00	43,00	28,00	33,00	43,00	27,00	32,00	41,00	28,00	32,00	41,00

sold_nat_moy	-2,22			-2,15			-2,40			-2,27		
	2,21			2,31			2,23			2,26		
	-3,37	-2,30	-0,50	-3,33	-2,20	-0,47	-3,37	-2,50	-0,80	-3,33	-2,30	-0,50
sold_migr_06_100	-1,76			-1,37			0,09			-0,86		
	14,49			14,13			15,38			14,76		
	-9,75	-3,73	0,37	-8,52	-3,13	0,98	-7,74	-3,09	3,56	-8,52	-3,13	2,62
oldpop	0,48			0,47			0,45			0,46		
	0,50			0,50			0,50			0,50		
	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00
indfarm_84	11,60			10,67			10,01			10,61		
	11,37			11,00			10,73			10,99		
	0,57	7,81	15,51	0,33	7,53	15,51	0,33	6,32	15,08	0,33	6,45	15,24
sau_rga_100ha	0,02			0,03			0,45			0,20		
	0,10			0,16			3,23			2,09		
	0,00	0,01	0,02	0,00	0,02	0,04	0,01	0,02	0,07	0,00	0,01	0,04
ut_fonc	1,88			1,89			1,83			1,86		
	0,32			0,32			0,38			0,35		
	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
punct_equi_02	0,29			0,69			1,26			0,83		
	0,70			1,48			6,33			4,18		
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00
punct_bat_02	1,89			2,93			2,67			2,59		
	1,83			2,71			4,67			3,54		
	0,00	2,00	3,00	2,00	3,00	4,00	0,00	2,00	4,00	1,00	2,00	4,00
subv_02	1,98			1,85			1,87			1,89		
	0,14			0,35			0,34			0,32		
	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
fam1565_02	1,63			1,85			1,52			1,66		
	1,19			1,27			1,15			1,21		
	1,00	2,00	2,00	1,00	2,00	2,00	1,00	1,00	2,00	1,00	2,00	2,00
fam65_02	0,42			0,47			0,40			0,43		
	0,64			0,69			0,64			0,66		
	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00
npers_total_02	5,24			6,15			6,25			5,99		
	2,58			3,75			19,75			12,93		
	4,00	4,00	6,00	4,00	6,00	8,00	4,00	6,00	6,00	4,00	6,00	6,00
agece_02	56,13			57,01			56,02			56,40		
	15,27			14,81			14,97			14,99		
	45,00	57,00	68,00	46,00	58,00	68,00	45,00	56,00	68,00	45,00	57,00	68,00

Tableau 38: Description des variables

La figure 55 est construite à partir d'une première lecture de l'évolution des structures. On classe en 7 catégories les évolutions des exploitations à partir d'une statistique descriptive qui mesure la différence de taille économique (en UDE) de chacune de exploitations entre les deux dates d'enquêtes (cf. §2.4.2.). La figure fait apparaître une plus large progression des sociétés commerciales (création et augmentation > 50%). Les exploitations individuelles, les autres types et les coopératives agricoles sont elles aussi bien placées en termes d'augmentation (la création est soumise à un biais dans le cas des exploitations individuelles du fait de l'échantillonnage de cette population alors que les exploitations juridiques sont prises en compte de manière exhaustive). Les structures publiques se remarquent par leur diminution en général autour de 45%, et pour les sociétés commerciales de capital public majoritaire et les coopératives par une disparition importante.



3.3. Résultats

Nous utilisons des interactions dans ces équations pour tester les différences de comportement des variables selon la nature de la destination de la production : autoconsommation (ou subsistance), semi-subsistance et commerciale. Toutes les variables présentes sont croisées avec les indicatrices suivantes : autoconsommation (D1), semi-subsistance, la référence (D2) et commerciales (D3).

La représentation dans le tableau doit être lue comme des effets croisés et non pas comme des modèles séparés. L'interprétation des résultats se fait par rapport aux références choisies et présentées au tableau 43. Les modalités d'une même dimension n'étant pas indépendantes, on élimine une des variables du modèle estimé. On considère que la variable non-introduite représente une situation de référence, par rapport à laquelle on interprète les effets des autres modalités. Dans notre cas, nous avons choisi comme situation de référence la modalité de chaque facteur de l'exploitation « standard » (1762 observations dans l'étape 1 et 1737 en étape 2).

Exploitation individuelle (forme juridique=1 - 95%), tenue par un homme (sexe=1 -78%), qui est en semi-subsistance (dest_prod=semi - 36%), et dont l'activité agricole est majoritairement céréalière (otex =13 - 6%). Enfin elle se trouve en milieu rural (medium=2 - 83%).

L'interprétation des effets croisés dans les modèles non linéaires comme celui que nous utilisons doit être menée avec précaution (Aï et Norton, 2003, Brambor et al, 2006). En effet, dans la plupart des cas de ce type de modèle, on ne peut interpréter directement les estimations des coefficients associés aux effets marginaux des variables croisées. Notre cas cependant représente une exception à ces précautions du fait que notre variable de croisement « dest-prod » correspond à une partition complète de l'échantillon. En effet, la somme des fréquences de nos trois modalités (telles que présentées dans l'équation E) liées à la destination de la production – D1, D2, D3, est une constante qui est le total du nombre d'observations sur lesquelles nous travaillons. Dans ce cas très spécifique, Brambor et al, (2006), rappellent que l'on ne doit inclure ni la variable explicative seule ni la variable conditionnelle seule.

L'équation prend alors la forme :

$$(E) : Y = \gamma_0 + \tau_1 D_1 + \tau_2 D_3 + \gamma_4 X + \tau_3 D_1 X + \tau_5 D_3 X + \varepsilon$$

En effet, rajouter un terme $\tau_6 D_2 X$ comme cela est préconisé dans les autres cas par ces auteurs, apporterait ici de la multi-colinéarité du fait que la somme des termes $\tau_3 D_1 X + \tau_6 D_2 X + \tau_5 D_3 X = \gamma_4 X$.

De même, un terme $\tau_7 D_2$, aurait le même effet du fait que $\gamma_0 = \tau_1 D_1 + \tau_2 D_3 + \tau_7 D_2$.

La différence à D_2 , notre référence dans ce modèle, se lit alors directement par les estimations des coefficients associés aux termes croisés, et ce, dans le but de connaître leur déviation par rapport à l'effet de D_2 ou $D_2 X$ et la significativité de cette différence.

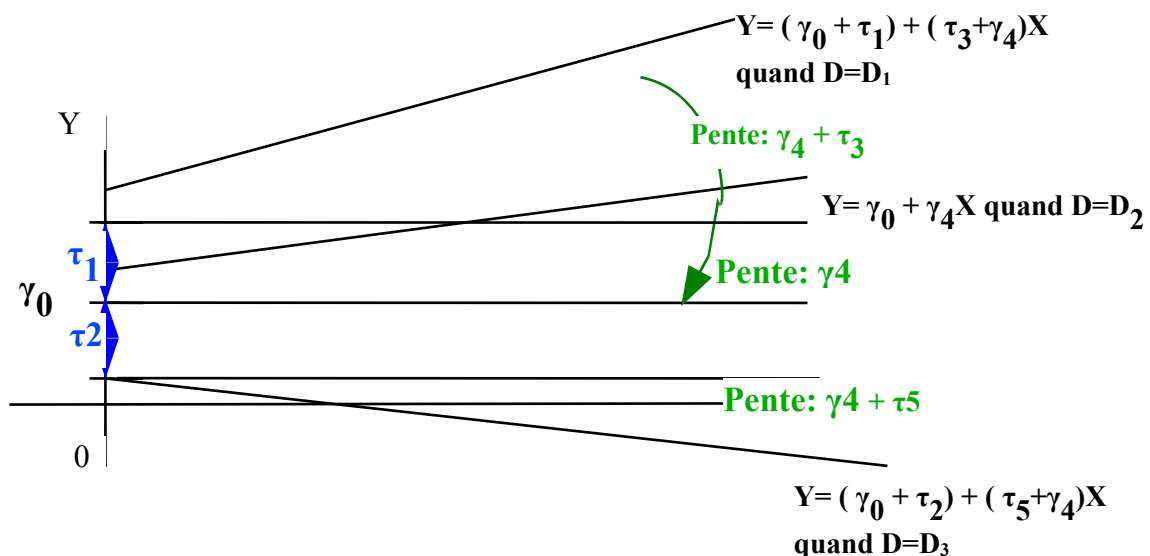


Figure 52: Illustration graphique du modèle d'interaction avec la variable D (dont la somme des fréquences des modalités totalise l'échantillon).

La pente calculée pour D=D2 permet dans tous les cas d'interpréter la significativité du résultat, c'est-à-dire la différence par rapport à 0. Par contre, dans les cas D= D1 et D= D3, nous devons tester l'équation ci-après pour compléter cette interprétation.

$$(F) : Y = \gamma_0 + \tau_1 \cdot D_1 + \tau_2 \cdot D_3 + \tau_3 \cdot D_1 X + \tau_4 \cdot D_2 X + \tau_5 \cdot D_3 X + \varepsilon'$$

En termes d'interprétation, on choisira donc le tableau ci-après pour une lecture synthétique des résultats. Pour les coefficients des modalités de la variable conditionnelle, il nous faudra faire la somme $\gamma_0 + \tau_1$ pour le coefficient associé à D1, $\gamma_0 + \tau_3$ pour le coefficient associé à D3, D2 étant la référence du modèle à partir de laquelle s'interprètent les autres valeurs.

Variable en effet croisé	Dest_prod		
	Autoconsommation	Semi-subsistance	Commerciale
Dest_prod (ordonnée à l'origine)	$\gamma_0 + \tau_1$ [F] τ_1 [E]	γ_0 [E] <i>ref</i>	$\gamma_0 + \tau_2$ [F] τ_2 [E]
Variables Xi (pente) (différence à la ref.)	$\tau_3 = \tau_3 + \gamma_4$ [F] τ_3 [E]	γ_4 [E] <i>ref</i>	$\tau_5 = \tau_5 + \gamma_4$ [F] τ_5 [E]
...

Tableau 39: Illustration de la lecture des résultats

On lira le tableau de la façon suivante : Pour la variable Xi, γ_4 étant significativement différent de 0 à 10%, on a un effet de Xi sur Y. τ_3 et τ_5 étant eux aussi significativement différents de γ_4 , alors les effets de Xi quand D= D1 ou D=D2 sont significativement différents et les effets associés sont de pente $\tau_3 + \gamma_4$ et respectivement $\tau_5 + \gamma_4$. On complètera par le test de l'équation F pour savoir si on peut considérer ces deux pentes significativement différentes de 0 (significativité de τ_3 , et τ_5 ,) (tableaux présentés en annexe 15).

Pour la suite de l'interprétation, on lit l'effet global de la variable par la lecture des sommes des carrés de type 3 (cf. annexe 15). On lira ensuite la différence de cet effet selon l'orientation de la production avec le type semi-subsistant comme situation de référence. La lecture de la présence d'effets différenciés se fait par la lecture de la significativité des estimateurs τ_i tels que présentés dans le tableau 43.

La significativité des résultats sera représentée de la manière suivante ::

- : effet de la variable non statistiquement différent de 0 au seuil de 10%
- * : significativement différent de 0 au seuil de 10%
- ** : significativement différent de 0 au seuil de 5%
- *** : significativement différent de 0 au seuil de 1%

3.3.1. Statistiques des tests

Les critères de validité du modèle de survie (tableau 42) apparaissent significativement différents de l'hypothèse nulle (Wald). Le R² de Mac Fadden observé est lui un peu bas. Cependant, on prédit correctement la survie dans plus de 95% des cas (voir glossaire).

Model Fit Statistics			
Critères	Modèle avec constante	Modèle complet	
AIC	27905.015	22121.058	
SC	27915.741	23000.565	
-2 Log L	27903.015	21957.058	
Test global de l'hypothèse nulle: BETA=0			
Test	Chi-Square	DF	Pr> ChiSq
Likelihood Ratio	5945.9573	81	<.0001
Score	8011.4201	81	<.0001
Wald	4103.6981	81	<.0001
R ² de Mac Fadden		0,213	
Association des probabilités de prédiction et des réponses observées			
Pourcentage de concordance	85,5	Somers' D	0,758
Pourcentage de discordance	9,8	Gamma	0,795
Pourcentage lié (tied)	4,7	Tau-a	0,010
Pairs	781085660	c	0,879

Tableau 40: Critères de validité du modèle

Le R² de la seconde étape (croissance, tableau 43) de 0,3 est fréquent quand on travaille en coupe.

Source	DF	Sum of Squares	Mean Square	F Value	Pr > F
Model	160	137342.6076	858.3913	851.94	<.0001
Error	333779	336306.6041	1.0076		
Corrected Tot	333939	473649.2117			
R-Square	Coeff Var	Root MSE	diff ln ude M		
0.289967	-647.6055	1.003779	-0.154999		

Tableau 41: Statistiques de test du modèle

Les tableaux qui suivent (tableau 44 et suivants) exposent les résultats de l'estimation réalisée sur la base du modèle en deux étapes sur la survie puis la croissance des exploitations. La première étape est menée sur le jeu de données du groupe V, la seconde étape est menée sur le groupe de variables

Z. Les résultats des estimations d'un modèle Tobit que nous avons aussi testé sont présentés en annexe 15.

3.3.2. Tableaux de résultats : survie et croissance

Le premier test donne les résultats suivants concernant la survie des exploitations.

Réalisées sur 336 279 exploitations, les statistiques descriptives font apparaître une survie pour 333 940 exploitations et la disparition de 2339 exploitations (UDE_2005=0).

Variable en effet croisé <i>pente</i>	Dest_prod					
	Autoconsommation		Semi-subsistance		Commerciale	
	survie	croissance	survie	croissance	survie	croissance
Dest_prod	1,658*¹	0,759***¹	1,920 ***	0,199***	1,818²	-0,065***²
log_ude_rga	0,310***	-1,871***	0,181 ***	-0,841***	0,056***	-0,511***
Fj_02 -----sté/Asso agri (ref=indiv)	-	0,877***	-0,456***	0,586***	-	1,533***
Sté com privée	-	0,056	-0,596***	0,216***	-	1,393***
Sté com publique	-	-0,251	-0,247	-0,228	-	0,742***
Admi	-	0,052	-0,427***	0,068	-	0,909***
Coop	-	0,250	-0,107	-1,183***	-	0,650***
Autres	-	0,302***	-0,091**	0,338***	-	0,424***
Otex-----cultures (ref= céréales)	0,165***	-0,252***	0,084	0	0,096	-0,022
maraichage, verger et vignes nobles	0,354***	-0,257***	0,408***	-0,017	0,388	0,082***
horticulture	-0,239	-0,527	3,278	-0,342***	0,106	-0,745***
Viti autres	0,361***	-0,162***	0,202*	0,151***	0,310	0,293***
Bovins lait mixte	0,477***	-0,547***	0,428***	-0,080***	0,432	0,107***
Bovins viandes	0,683***	-0,386***	0,347	0,230***	0,716	0,447***
Herbi autres	0,127**	0,065	0,315***	0,053**	0,569	0,362***
granivores	0,443***	-0,390***	0,460***	-0,116***	0,530	-0,025***
polyculture	0,443***	-0,210***	0,384***	0,011	0,514	0,113***
sau_rga_100ha	-0,114	0,827***	-0,081	0,301***	0,005***	0,042***
ut_fonc 1 (ref=2)	-	-0,077***	0,116***	0,006	-	0,241***
punct_echi	-	0,077***	0,035***	0,032***	-	0,006***
punct_bat	-	-0,022***	0,097***	0,002*	-	0,006***

Variable en effet croisé <i>pen</i>	Dest_prod					
	Autoconsommation		Semi-subsistance		Commerciale	
	survie	croissance	survie	croissance	survie	croissance
subv_02	-	-0,062**	0,098***	-0,064***	-	-0,134***
div_02		-		0,002***		-

Tableau 42: Lecture des résultats caractéristiques de l'exploitation

¹ $\gamma_0 + \tau_1$

² $\gamma_0 + \tau_2$

Note: Lorsqu'une variable a le même impact sur chaque destination, le choix a été fait de ne pas mettre les interactions et nous avons reporté le seul paramètre dans la colonne semi-subsistance.

Variable en effet croisé <i>pen</i>	Dest_prod					
	Autoconsommation		Semi-subsistance		Commerciale	
	survie	croissance	survie	croissance	survie	croissance
nbmois_fam	-	0,066***	0,021***	0,048***	-	0,054***
nbmois_emp		0,036***		0,174***		0,004***
education_2 002	-	0,021***	-0,029***	0,021***	-	0,029***
Sexe femme (ref= homme)	-	-0,010	0,040***	-0,003	-	-0,025***
age_ce	-	0,006***	-0,003***	0,002***	-	0,002***
fam1565	0,130***	0,002	0,134***	0,109***	0,234***	-0,019***
fam65	0,129***	0,014	0,170***	0,131***	0,304**	0,007
nbpers_total		-0,015***		-0,063***		-0,002***

Tableau 43: Lecture des résultats: caractéristiques du ménages/entreprise

Variable en effet croisé <i>pen</i>	Dest_prod					
	Autoconsommation		Semi-subsistance		Commerciale	
	survie	croissance	survie	croissance	survie	croissance
Chom_moy	-0,018	-0,009***	-0,034**	-0,023***	-0,056***	-0,016***
surf_mont	0,005***	-0,002***	0,004***	0,001***	0,008***	0
dens_100	-0,049***	-0,035***	-0,036***	-0,023***	-0,013***	-0,018***
dens_route	-	0	0,007***	0,002***	-	-0,001***
Pop_agri	-	-0,001***	0,015***	0,001**	-	0,001***

Variable en effet croisé <i>pen</i>	Dest_prod					
	Autoconsommation		Semi-subsistance		Commerciale	
	survie	croissance	survie	croissance	survie	croissance
Sold_nat_moy	0,042***	-0,006***	0,053***	0,005***	0,071***	0,009***
Sold_migr	0,001	-	-0,004*	-0,001***	-0,011	-
oldpop		-0,29***		-0,059***		-0,062***
indfarm_84	-0,001	-	-0,004	-0,007***	-0,009***	-
Mediu – urbain (ref=rural)	0,075*	-0,199***	0,032	-0,165***	-0,03	0,058***
Mediu- autre	-0,133	-0,165	0,453**	0,005	0,223*	0,019

Tableau 44: Lecture des résultats: données régionales

Variable en effet croisé <i>pen</i>	Dest_prod					
	Autoconsommation		Semi-subsistance		Commerciale	
	survie	croissance	survie	croissance	survie	croissance
E Sexe_1, Fem> hom (ref même sexe)		0,141***		0,028		0,012
E Sexe_2, Hom> Fem		0,018***		-0,058***		-0,088***
diff_age_ce		0,004***		0,001		0,002***
E_nbmois_fam		0,064***		0,045***		0,054***
E_nbmois_emp		0,038***		0,174***		0,003***
E_nb_pers_total		-0,014***		-0,060***		-0,003***
E_sau		1,351***		0,727***		0,112***
E_educ		0,013***		0,017***		0,027***
E_fam15		-		0,051***		-
E_fam1565		0,101***		0,169***		0,042***
E_fam65		0,119***		0,183***		0,058***
E_ut_1		0,191***		-0,059***		-0,401***
E_ut_2		-0,166***		0,002		0,047***
chgt_otex		0,147***		-0,068***		-0,298***
Mills		-		1,069***		-

Tableau 45: Lecture des résultats: données régionales

Les résultats présentent un ratio de Mills significatif confirmant le choix du modèle en deux étapes, évitant ainsi un biais de sélection.

3.3.3. Discussions

- **Rejet de la loi de Gibrat**

La lecture des résultats de la première étape (survie) fait apparaître la présence d'effets différenciés selon la destination de la production, telle que présentée dans notre modèle. La taille économique apparaît jouer un rôle significatif sur la survie des exploitations, alors que la taille physique n'intervient que sur la survie des exploitations commerciales. La survie des exploitations ne suit donc pas la loi de Gibrat, du fait qu'elle n'est pas indépendante de la taille des exploitations : plus forte corrélation pour les exploitations de semi-subsistance. Nous détaillerons dans la suite les effets des différents groupes de variable en les rapportant aussi aux effets qu'ils ont sur la croissance.

Comme pour la survie, la destination de la production a un effet différencié sur la croissance pour une majorité de variables. Concernant le rôle de la taille initiale, on observe que la taille physique initiale en hectare favorise la croissance mais surtout pour les exploitations en autoconsommation.

A l'inverse, la taille économique mesurée en UDE, a un effet négatif sur toutes les catégories d'exploitations, mais avec un effet plus marqué pour les exploitations d'autoconsommation que les semi-subsistance et plus encore que pour les exploitations commerciales. On pourra se demander si cela ne capte pas en réalité la taille des exploitations au travers de l'orientation de la production : les exploitations commerciales attendues pour être de plus grande taille vont être moins sensiblement affectées par une taille initiale déjà élevée. Le gain est plus important pour les petites et les moyennes exploitations principalement. La loi de Gibrat n'est pas vérifiée dans ce test empirique qui porte sur un échantillon d'exploitations de tailles très variées en Roumanie.

- **Effets des caractéristiques de l'exploitation**

Le fait d'être une exploitation commerciale défavorise la croissance des exploitations. La fin des restitutions sur cette période et la privatisation de grandes entreprises publiques pourraient être un élément explicatif de ces résultats. La taille économique initiale (log-ude-rga) a lui un effet positif sur la survie mais négatif sur la croissance de manière significative, invalidant ainsi la loi de Gibrat sur cet échantillon de données.

Tous les autres statuts que le statut individuel (sté/Asso agri, sté com privée et publique, coop, autres) survivent moins bien que les exploitations individuelles, mais connaissent des comportements différents face à la croissance : les sociétés agricoles, les sociétés commerciales privées, les unités des administrations publiques et les autres types, se développent si elles survivent. A l'inverse, les statuts sociétés commerciales publiques et les coopératives croissent moins rapidement que les exploitations individuelles. Les formes juridiques ne présentent pas d'effets différenciés selon la destination de la production (autoconsommation, semi-subsistance et commerciale) pour la survie. Il est ainsi intéressant de noter que les unités coopératives ont une croissance inférieure aux exploitations individuelles si elles se trouvent en semi-subsistance mais

supérieure dans les cas de l'autoconsommation et de la destination commerciale.

Les orientations, maraîchage, verger et vignes nobles, les bovins lait et mixtes, les autres herbivores, les granivores et la polyculture ont plus de chance de survivre que les exploitations de références en céréales. On observe de rares effets différenciés selon la destination de la production (pour l'otex « autres herbivores ») mais qui ne changent pas le signe de l'effet. La probabilité de survie des éleveurs d'autres herbivores par rapport à l'OTEX céréales est d'autant plus forte que la destination de leur production est commerciale.

Les exploitations horticoles, si elles survivent relativement mieux que les autres ont bien moins tendance à croître : on note cependant que l'effet le plus fortement négatif se trouve être pour la destination commerciale. Ainsi, plus les exploitations vendent sur le marché, moins elles croissent.

Les OTEX concernant les bovins lait et mixtes et polyélevage granivore ont une croissance sensiblement inférieure (négative) à l'exploitation de référence (semi-subsistance et céréales) dans les exploitations d'autoconsommation.

La taille initiale en hectare (taille physique, sau-rga_100ha) a un effet positif sur la survie des exploitations commerciales. Sur la croissance, les coefficients observés sont positifs et plus élevés pour les exploitations d'autoconsommation, puis de semi-subsistance et enfin commerciales. La taille a donc un effet plus important chez les exploitations les moins tournées vers le marché. Ceci contredit en partie la théorie des 3 agricultures selon laquelle les exploitations moyennes correspondants à la partie supérieure de la semi-subsistance (cf. annexe 6) avaient le plus de gains de productivité. Ici, ce sont les exploitations les plus tournées vers l'autoconsommation qui croissent le plus sous l'effet d'une augmentation de taille en hectare. On capte sans doute ici l'effet de la plus forte intensité des productions dans les petites structures, une augmentation de taille même faible apporte plus de MBS comparativement aux grandes exploitations, plus extensives.

Le fait d'avoir une majorité de terres en location (ut_fonc) favorise la survie des exploitations, quelque soit l'orientation de la production. Cette variable affecte cependant, de manière différenciée les exploitations commerciales (positivement) et les exploitations d'autoconsommation (négativement) par rapport à la modalité terres majoritairement en propriété sur la croissance.

Alors que le « *reverse tenancy* » (cf. § 3.4., chapitre 2) confère de l'assurance aux plus grandes exploitations, la location de terres semble précariser le statut des exploitations qui se trouvent majoritairement en autoconsommation.

Après un test préliminaire, la diversification (div_02) n'intervient pas de manière statistiquement significative dans la survie. Elle intervient par contre de manière non différenciée sur la croissance avec un effet significatif et positif mais de faibles valeurs des coefficients. La pluriactivité que cette variable est censée capter apparaît ici favorable à la croissance des exploitations. Nous rappelons que cette variable ne captait qu'une partie de la diversification, celle nommée « *on-farm* » et de plus qui est formalisée. On peut subodorer que si l'activité « *off-farm* » avait été prise en compte, l'effet sur la survie de cette variable aurait été significatif. Pour comparaison au cas français, on pourra se référer aux travaux de Perrier-Cornet et Aubert (2009).

La dotation en bâtiment (punct_bat) et en matériel (punct_echi), interviennent de manière positive et significative sur la croissance et la survie. Un effet différencié inversé apparaît quand il est question de croissance, avec une dotation en matériel affectant plus fortement le type autoconsommation de manière positive et à l'inverse une dotation en bâtiment affectant de manière négative les exploitations en autoconsommation mais positivement les exploitations commerciales.

- **Effets des caractéristiques du ménage**

De manière attendue, l'âge du chef d'exploitation apparaît jouer négativement sur la survie des exploitations : plus l'exploitant est âgé moins l'exploitation survivra. Au contraire, l'impact sur la croissance est positif et significatif et ceci pour toutes les destinations de production : plus le chef est âgé, plus l'exploitation va croître. Ce qui contredit les hypothèses sous-tendant les politiques de l'aide à l'installation.

Le niveau d'éducation affecte négativement la survie des exploitations. Comme il a été dit lors de la présentation des données, cet effet peut provenir du fait que les personnes plus éduquées ont plus de chances de trouver un emploi non agricole. Par contre, si l'exploitation survit sur la période, l'effet de l'éducation aura un effet positif et différencié selon le type d'exploitation, profitant mieux aux exploitations commerciales.

Une exploitation dont le chef est une femme a plus de chances de survie. Le cas des veuves est à noter comme élément explicatif, elles sont moins mobiles professionnellement que les hommes et perçoivent des retraites plus faibles, ce qui permettraient d'expliquer leur plus grande dépendance à l'agriculture. Sur la croissance, le seul effet significatif est sur les exploitations de type commerciale et a une valeur négative avec une significativité de 10% seulement. Dans ce cadre, l'hypothèse de Weiss (1999) pourra être retenue concernant l'accès au crédit moins important pour les femmes.

La proportion des catégories d'âge dans l'exploitation apparaît avoir un effet différencié sur la survie. Avec des différences qui s'observent surtout entre le type semi-subsistant et commercial. La variable affecte de manière plus prononcée les exploitations commerciales avec des valeurs positives : plus il y a de membres de 15 à 65 ans et aussi de plus de 65 ans, plus l'exploitation va survivre. Concernant la croissance le phénomène n'est pas le même : la proportion de personnes de 15 à 65 ans joue de façon négative sur le type commercial et de manière significativement différente sur le type semi-subsistant. Les plus de 65 ans interviennent de manière positive avec des valeurs plus élevées pour les exploitations de semi-subsistance que pour l'autoconsommation ou le type commercial.

Enfin, l'implication en travail des membres familiaux (nbmois_fam) joue positivement sur la survie mais aussi sur la croissance, il en est de même pour le nombre de mois travaillés par le personnel employé (nbmois_emp). Cependant, plus l'exploitation comporte un nombre de personnes élevé (nbpers_total), plus sa croissance va être défavorisée, surtout pour les exploitations de semi-subsistance.

- **Effets des caractéristiques régionales**

Les caractéristiques régionales choisies pour représenter le dynamisme relatif du *Judete* n'interviennent pas toutes de la même manière :

- Le chômage moyen (chom_moy) fait apparaître une relation négative avec la survie mais aussi avec la croissance. Ce résultat pourrait contredire le rôle tampon de l'agriculture, cependant nous avons vu que cet indicateur était à nuancer en Roumanie (cf. §4.4. chapitre 2). Par ailleurs, cela pourrait aussi signifier que l'activité agricole en elle-même ne suffit pas et que si elle n'est pas combinée avec une autre source de revenu comme le salariat, elle ne permet pas de survivre et pousse à l'abandon collatéral de l'agriculture (migration interne ou internationale). Des effets différenciés apparaissent pour la croissance avec un impact plus fortement négatif pour les exploitations de semi-subsistance.
 - Le solde migratoire et la densité de la population ont le même effet que le chômage : ils affectent négativement la survie et la croissance.
 - Par contre, la part de la population agricole, le solde naturel ou encore la densité des routes affectent positivement la croissance et la survie. Cependant, concernant la croissance ces trois variables connaissent un effet différencié : la densité des routes affecte négativement les exploitations de type commerciale, ce qui paraît contre-intuitif. La proportion de population en agriculture et le solde naturel affectent négativement la croissance des exploitations du type autoconsommation pour leur part.
 - La part des exploitations individuelles dans le *Judete* en 1984 n'a d'effet significatif sur la survie (négatif) que pour les exploitations de type commercial. Par contre sur la croissance, cette variable a un petit effet négatif sur l'ensemble des exploitations.
 - La variable mediu avec les modalités rural/urbain/autre type (= non défini ou à cheval sur les deux milieux) intervient très peu sur la survie, mis à part un effet positif des exploitations dans une zone « autre » de type subsistant et négatif pour les type auto-consommateur. Sur la croissance, le fait de se trouver en zone urbaine apparaît affecter de manière négative autoconsommation et semi-subsistance mais positivement les exploitations de type commercial.
 - Enfin la part des surfaces de montagne joue un rôle positif sur la survie surtout pour les exploitations commerciales. Pour la croissance l'effet est négatif pour les exploitations en autoconsommation et quasi nul pour les autres types.
- **Effets des caractéristiques d'évolution entre les deux enquêtes (variables « écarts »)**

Les variables d'évolution ne peuvent par nature être testées que sur la croissance des exploitations. Les exploitations ayant survécu nous éclairent de manière complémentaire sur les facteurs guidant la croissance des exploitations.

Ainsi, un changement de chef d'exploitation a des effets positifs sur la croissance pour les exploitations d'autoconsommation quelle que soit la forme du changement L'effet sera négatif dans le cas où un homme est remplacé par une femme pour les exploitations de semi-subsistance. Pour les exploitations commerciales, l'effet n'est pas significatif.

Concernant l'implication des membres familiaux et employés, on retrouve les mêmes résultats que pour leur nombre en 2002 : plus les membres familiaux et les employés sont mobilisés en temps de travail, plus la croissance est affectée positivement. Par contre plus le nombre de personne augmente, plus la tendance sera inversée avec une réduction de la taille de l'exploitation.

La variable mesurant le changement de l'utilisation du foncier montre qu'une exploitation de type autoconsommation sera négativement affectée par l'augmentation de la location alors qu'une exploitation commerciale sera elle négativement affectée par l'augmentation de la propriété foncière. Si le sens de la causalité n'est pas mis en évidence ici, ces résultats nous permettent de lire la possibilité de coexistence des deux hypothèses sur cette question : le faire valoir direct (propriété) peut avoir un effet négatif sur les plus grandes exploitations du fait d'un détournement des capitaux pour l'investissement, alors que la propriété a un effet positif sur les plus petites exploitations, leur assurant de la sécurité à plus long terme. Phénomène confirmé par la lecture des résultats sur le faire valoir indirect (location) qui affecte négativement les plus petites unités mais positivement les unités de type commercial.

L'augmentation du niveau d'éducation, ainsi que l'augmentation de la SAU jouent comme dans le cas des valeurs en 2002 un impact positif et significatif.

Notre travail montre qu'il existe des effets différenciés selon l'orientation de la production. Les variables des différents groupes présentés ne jouent pas de la même manière selon la stratégie choisie par l'exploitation. Par ailleurs, les facteurs peuvent agir différemment sur la croissance et la survie des exploitations ce qui nous conforte dans le choix d'un modèle en deux étapes. On retient ainsi plus particulièrement les effets des types de production (otex) et de l'éducation du chef d'exploitation (education_2002).

Enfin, les variables régionales confirment l'importance de la prise en compte du contexte socio-économique environnant quant à la survie et la croissance des exploitations.

Chapitre 4 : Quelles politiques d'accompagnement ? Pour quels effets ?

Après une présentation de la construction des politiques agricoles et rurales en Roumanie, le contexte de leur apparition et les principales idées qui les ont portées, ce chapitre abordera l'analyse et l'évaluation *ex-ante* de quelques politiques nationales et des mesures du PDRN retenues par notre champ d'étude. Nous traiterons également de certains éléments d'évaluation *in itinere* des dispositifs d'ores et déjà en vigueur et cela aussi bien pour des politiques agricoles que rurales, les deux étant intrinsèquement liées en Roumanie. La période étudiée couvre 2000-2010 avec différents degrés d'analyses selon les phases et les mesures retenues pour nos recherches (voir encadré 8).

Encadré 8 : Présentation des différentes phases de la période étudiée

2000-2005 : nous reprendrons principalement les mesures nationales. Du fait d'absence de données de qualité sur cette période, nous nous limiterons à de simples présentations des mesures. Le programme communautaire SAPARD de pré-adhésion attendu en 2002 a en fait vu sa mise en œuvre effective commencer en 2005.

2005-2007 : nous analyserons aussi bien la mesure nationale appelée Rente viagère que le programme SAPARD, avec une analyse qui tendra vers une évaluation *ex-post* à partir de données existantes

2007-2010 : une évaluation *ex-ante* et *in-itinere* d'un nombre restreint de mesures du PDRN sera présentée puis détaillée par la suite.

Notre raisonnement repose sur une approche évaluative. Elle conduit à l'identification d'effets potentiels grâce à l'explicitation des leviers d'intervention en jeu à travers les mesures et dispositifs engagés, et l'analyse de leur théorie d'action permettant de discuter des relations causales entre les effets supposés (attendus ou imprévus par le législateur) et les évolutions observées de la situation de l'agriculture et des espaces ruraux roumains. Une grille d'analyse est construite autour des critères de l'évaluation (cf. chapitre 1, §4.3) tels que pertinence et cohérence. Une analyse d'efficacité a également été conduite à partir d'une étude des impacts observables ou potentiels⁸⁷ quand cela était possible. Nous nous baserons pour cette partie sur les objectifs mis au jour par le graphe des objectifs dans la première partie de ce chapitre §1.

Après avoir précisé l'analyse générale d'une politique des structures dans les programmes de développement agricole et rural sur la période étudiée §2, nous justifierons le choix des politiques publiques qui seront évaluées dans les parties suivantes. Nous focaliserons enfin nos recherches sur les mesures choisies permettant une analyse de leur cohérence et de leur pertinence selon la méthodologie présentée au paragraphe 4.3., chapitre 1. Cette partie est organisée selon les trois principaux objectifs définis dans l'arbre des objectifs. Nous traiterons en §3 les programmes de restructuration passifs ou actifs, puis nous analyserons en §4 les politiques ayant pour but la consolidation d'exploitations moyennes. Enfin, le §5 se focalisera sur les mesures censées participer à la promotion de la sortie de l'agriculture.

⁸⁷ Le manque de données individuelles sur les dossiers administratifs ne nous a pas permis de mettre en œuvre des méthodes de micro-économie de l'évaluation. Notre raisonnement s'appuie donc uniquement sur des faits stylisés et des données statistiques.

1. La construction de la politique agricole et rurale

L'analyse des politiques publiques a pour but d'identifier les caractéristiques des compromis institutionnels sur lesquelles reposent ces politiques. Les politiques qui visent à faciliter l'intégration de l'agriculture roumaine dans une logique de division internationale du travail, peuvent engendrer une fracture sociale au sein d'une agriculture duale, agriculture marchande insérée dans les marchés d'exportation d'une part et agriculture paupérisée de survie d'autre part. Une alternative peut être envisagée par le choix d'une voie plus réformatrice, qui viserait à remettre en cause le processus même de la sélection duale pour promouvoir un modèle *in fine* plus durable (selon les trois composantes de la durabilité). Il reste alors à identifier les forces sociales, et les institutions au sein et hors de l'agriculture, susceptibles de porter un tel projet (les institutions sont notamment prises en compte au niveau national dans leur participation aux négociations sur les choix dans l'application des politiques).

Cette analyse restera attentive à la pluralité des dimensions possibles de l'analyse et à la diversité également des « causes » possibles dans l'étude de l'action publique.

1.1. Les représentations agricoles et rurales roumaines

La représentation agricole et rurale roumaine est particulièrement peu développée, comme l'est à plus grande échelle la représentation de la société civile en Roumanie. Malgré une population agricole très importante par rapport aux autres états de l'UE, le syndicalisme agricole, mais aussi la société civile représentant le monde rural, ont en effet du mal à se développer. Nous allons essayer dans ce paragraphe de faire une analyse des représentations existantes ainsi que des argumentaires et valeurs portés par les groupes en présence.

1.1.1. La représentation agricole

Au début des années 2000, Cioloş (2004) déplorait que la diversité des types d'exploitations agricoles n'était pas encore représentée du point de vue des institutions professionnelles. Les organisations professionnelles à l'œuvre représentaient en effet, soit les exploitations individuelles ou sociétaires en mesure de s'adapter au marché, soit les grandes exploitations issues d'une concentration des anciennes fermes d'état. La mise en place d'une représentation agricole dite « paysanne », est très récente (2008) et apparaît avec Ecoruralis. Liée à la mise en place d'un réseau de WWOOF⁸⁸ en Roumanie, son réel avènement a été permis grâce au service civil de deux jeunes américains. Parallèlement, le mouvement PROPACT (Syndicat National des Paysans et Propriétaires de Roumanie) a vu une renaissance en 2005⁸⁹ mais reste néanmoins tourné vers la protection des propriétaires, notamment dans les questions de rétrocession.

Après 1990, la représentation agricole évolue sous l'influence de deux facteurs : le système institutionnel établi pendant le régime administré qui perdure et les changements liés à la mise en place d'une économie de marché (Cioloş, 2004). Du fait de la persistance d'institutions existantes,

⁸⁸ Réseau d'accueil de bénévoles internationaux dans les exploitations agricoles biologiques et traditionnelles : Willing Workers On Organic and traditional Farming : <http://www.woof.ro/>

⁸⁹ www.propact2005.ro

les leaders bénéficient d'anciens réseaux de connaissances. Ils sont par ailleurs, souvent d'anciens cadres agricoles des fermes d'état, coopératives de production ou du système central sous le régime communiste. Le déclin d'un grand nombre de ces unités les a réorientés vers des postes à responsabilité du ministère de l'agriculture et des offices associés ou à la tête des représentations agricoles. C'est un métissage assez particulier à la Roumanie permettant de comprendre pourquoi jusqu'à récemment ces deux types d'acteurs n'étaient que peu en confrontation.

Par ailleurs, on reconnaît de façon assez globale le manque d'ancrage territorial des organisations de représentations (Cioloş, 2004). Cette configuration a pour conséquence des collusions entre certains leaders d'organisations professionnelles et les structures de décision politique, influençant le mode de fonctionnement des organisations interprofessionnelles, et provoquant des risques importants de discrédit. A titre d'exemple, un des secrétaires d'état ministériel de 2008-2010, est l'ancien président d'une des plus grandes organisations agricoles, LAPAR, qui est lui-même agriculteur possédant près de 3000 ha de terres. Sa candidature au poste de ministre lors des négociations pour les présidentielles de 2009 n'a pas été retenue.

Cette collusion est à la source d'un système de lobbying internalisé au ministère. A l'inverse d'autres pays, la contestation agricole n'est ni apparente ni frontale, la plupart des négociations s'opérant discrètement dans les couloirs du ministère. Les représentations agricoles traditionnelles chercheraient à défendre leurs intérêts économiques auprès d'un Etat encore très impliqué dans le processus de régulation économique, position consolidée par l'application de l'acquis communautaire. Au sein même de l'Etat roumain, s'expriment des positions contradictoires entre le ministère de l'agriculture, proche des organisations agricoles et de ses leaders, et les autres ministères, principalement, le ministère des finances, et celui des affaires sociales. Les dossiers agricoles sont bien gérés par le ministère de l'agriculture, mais il n'en reste pas moins que son pouvoir de négociation est mis à mal dès qu'il s'agit de lui adjoindre un budget. Le ministère des finances garde la main sur la décision définitive comme on a pu l'observer dans le dossier des réductions d'accises pour les carburants agricoles. Le ministère de l'agriculture aurait même encouragé les manifestations d'agriculteurs pour donner du poids à sa voix dans des négociations tendues avec ses homologues des finances. Enfin la question agricole, si elle est fortement insérée à la question sociale, n'est pas traitée de façon globale par ces deux ministères. Bien au contraire, jusqu'à présent les démarches d'intervention commune n'ont jamais abouti, comme dans le cas de la rente viagère par exemple.

Sans reprendre l'historique détaillé des déterminants de cet état de fait, nous allons présenter la typologie de Cioloş (2004) établie sur la période 2000-2004 comme une cartographie des organisations sous influence des institutions antécédentes et les adaptations à la mise en place de l'économie de marché.

Cette classification réunit au sein d'un premier groupe, les organisations qui sont le prolongement des structures institutionnelles ayant fonctionné dans l'ancien système de coordination de l'économie planifiée :

- La Fédération des Agriculteurs Privés de Roumanie (anciennement Fédération des Agriculteurs de Roumanie et encore auparavant Union nationale des Coopératives Agricoles de Production), qui a son origine dans les services en charge de la coordination sectorielle dans l'agriculture étatique

- La Société Roumaine d'Horticulture (SRH)
- La Fédération des producteurs de Pomme de Terre (FCCR)
- L'Association Nationale des Éleveurs Bovins de Roumanie (AGCTR)

Le second groupe comprend des organisations qui représentent les nouveaux agents privés issus de la réforme économique. Ce groupe se différencie du précédent à partir de 1994 et de la mise en place de la réglementation de location des terres (Cioloș, 2004). Certaines associations ont eu dès le départ une stratégie nationale (Association des Fermiers de Roumanie, AFR et Association nationale des Producteurs de Lait, ANPL) mais avec un faible ancrage territorial. A l'inverse, des associations de producteurs (APA), présentes au départ dans 9 départements, se réunissent dans une Ligue des Associations de Producteurs (LAPAR) visant à peser dans le débat politique. Cette ligue a aussi pour objectif de rechercher des solutions collectives à des problématiques communes (accès au crédit, au marché). Elle a donc un ancrage local plus fort. Dans cette catégorie, se trouvent deux associations régionales d'éleveurs de brebis (fusionnées en une Association Générale des Éleveurs d'Ovins de Roumanie AGCOR), dont l'activité est traditionnelle dans les régions des Carpates du Sud et de Dobrogea. Ces structures ont su profiter de l'ouverture des marchés, notamment vers le Moyen Orient.

D'autres formes de représentations⁹⁰ sont apparues, inspirées des anciennes représentations ou pour répondre à une demande, avec souvent une stratégie sectorielle :

- AGROSTAR
- VINROM
- ROMALIMENTA
- ROMPESCARIA
- Patronatul viei si Vinului-PNVV
- Confederatia Sindicala nationala Meridian
- Asociatia Patronal Romana din Industria Laptelui- APRIL
- Patronatul Roman al Carnii de Porc- PRCP
- Organizatia de pescari « Delta Dunarii »
- Federatia Cultivatorilor de Sfecla de zahar

Il est intéressant de souligner celles qui sont le plus reconnues par le gouvernement en 2009⁹¹, étant invitées à participer à la commission présidentielle pour l'agriculture⁹² :

⁹⁰ Cette liste est établie à partir du communiqué de presse du ministère de l'agriculture roumain du 11 mai 2010 portant sur la consultation des organisations agricoles sur la PAC post 2013.

⁹¹ Analyse réalisée par Luca de l'IEA, 2010

⁹² Le président Traian Basescu a mis en place en 2009 des commissions présidentielles de travail sur différents thèmes prioritaires pour la Roumanie. Le groupe de travail sur le risque social et démographique a rendu un rapport de 380 pages que nous présentons largement dans cette thèse. Le groupe travaillant sur l'agriculture, auquel j'avais été conviée comme expert extérieur, a connu un ralentissement de son activité fin 2009 lorsque Dacian Cioloș en charge de cette commission a été pressenti pour être Commissaire européen. Ce groupe de travail a repris ses activités à l'automne 2010 sous la responsabilité du ministre sortant Mihail Dumitru qui a réduit le nombre de représentants agricoles de 29 à 20 et devrait rendre un premier rapport en décembre 2010.

- FNPAR - Federatia Nationala a Producatorilor Agricoli, affiliée au COPA-COGECA (www.fnpar.ro)
- LAPAR - Liga Asociatiilor Producatorilor Agricoli din Romnania comprend des organisations qui sont représentées séparément à la commission (www.lapar.org)
- Federatia Agrostar (www.federatiaagrostar.ro)
- Asociatia Agricultorilor Maghiari din Transilvania
- Asociatia Fermierilor din Romania
- Liga utilizatorilor de apa pentru irigatii
- Federatia nationala a crescatorilor de taurine
- Asociatia producatorilor de mere din Transilvania
- Sindicatul producatorilor de legume din Romania

Ces structures représentatives ne comptabilisent que de minces effectifs (Roger, 2008) et défendent très rarement les intérêts de la majorité des agriculteurs et paysans roumains. Si Sharman voit dans les structures de représentation officielles de l'agriculture un puissant lobby agricole du fait de leurs poids électoral dans les zones rurales (Sharman, 2003), Roger (2008) les considère lui comme de « simples annexes des partis politiques » avec un pouvoir au final très faible. En revanche, il démontre le rôle important du parti PSD (Partidul Social Democrat) mû par des de fortes motivations électoralistes.

Cependant, les enquêtes de terrain et expériences antérieures à la thèse, effectuées de 2003 à 2010 ont permis d'identifier d'autres structures qui portent les intérêts de la masse d'agriculteurs présents sur le territoire. Elles ne sont pas forcément clairement identifiées en première lecture comme agricoles, mais participent à une réflexion sur ce secteur et plus largement sur la représentation du monde rural. On trouve, parmi elles, les associations nées des coopérations décentralisées, des associations qui à la base ont une portée de représentation ethnique avec notamment les associations magyares du centre de la Transylvanie ou le Maramures et enfin à la marge, des cabinets de conseils agricoles (cf. annexe 8). Par ailleurs, nos observations de terrains montrent que les ébauches de représentation dans les petits collectifs locaux restent sous la coupelle de la hiérarchie locale. Un agriculteur avec une petite exploitation est découragé de brider les postes de représentation : son éducation, ses capacités de mobilité sont souvent mis en avant pour argumenter le choix d'un représentant parmi les notables.

A l'heure actuelle, Ecoruralis créée en 2008 est le syndicat le plus pro-actif dans la défense des petits paysans, notamment par son rapprochement avec le réseau international de Via Campesina. Ses activités se mesurent tout d'abord par une actualisation et une publication importante sur internet (www.ecoruralis.ro), et par la défense des intérêts paysans⁹³, ainsi que par des démarches auprès des parlementaires nationaux et européens. Déjà, en période de pré-adhésion, les grands syndicats des pays ouest-européens avaient cherchés des appuis dans ce grand pays agricole sans vraiment parvenir à des résultats significatifs (Info Peco⁹⁴, mais aussi le réseau semence paysanne). Le réseau « semence paysanne » proche de la Confédération paysanne en France, déplorait en 2005

⁹³ Cause lancée sur Facebook : Save Romanian Small Scale Farmers, suivie par 5480 personnes début 2011.

⁹⁴ Info-Peco est un projet de la FNSEA sur une actualité agricole en français sur les PECO. Le projet en lui-même a été un succès mais il n'a pas permis de monter des partenariats plus institutionnalisés.

le manque de réaction sur des sujets importants pour le secteur agricole roumain et préconisait le renforcement de la structuration syndicale (paysanne) (Bede, 2005) peu présente alors, malgré la présence en Roumanie d'un grand nombre d'agriculteurs.

Le vote de la loi sur les chambres d'agricultures en décembre 2010 devrait cependant changer les modes de représentation du monde rural, avec une approche décentralisée, où la profession agricole est au cœur des décisions. Les élections des représentants des chambres sont prévues au printemps 2011. Les futures chambres comprendront pour partie les anciens fonctionnaires des OJCA et de nouveaux agents recrutés pour la mise en place d'instruments d'accompagnement des agriculteurs, notamment dans un objectif de restructuration de l'agriculture roumaine.

1.1.2. La représentation des zones rurales

La représentation des zones rurales est proche de celle du milieu agricole en Roumanie, du fait du grand nombre d'agriculteurs. Toutefois, il est important de conserver cette distinction, certains mouvements ruraux pouvant user d'argumentaires « anti-agriculture » à des fins de promotion du développement des zones rurales. Dans ce cas l'agriculture, vue comme « archaïque », est décriée alors que les valeurs environnementales des villages sont valorisées, notamment dans une perspective de développement touristique.

Comme pour le secteur agricole, c'est sans doute *via* les jeux électoraux que cette représentation est la plus importante. Les maires des communes rurales savent faire connaître leurs intérêts au niveau des parlementaires et les enjeux électoraux achoppent souvent sur les votes des ruraux, très nombreux et versatiles. Lors des élections, les ruraux, agriculteurs et/ou retraités attirent les plus grandes convoitises. Ce sont, en effet, eux qui font la différence finale et leurs voix paraissent pour certains plus faciles à attirer en échange de cadeaux et de promesses de protections communales.

L'échelon communal est donc le principal lieu de défense des intérêts ruraux. Le trio maire, pope, instituteur travaille ainsi à la promotion des attributs et des valeurs villageoises. Quelques associations promeuvent aussi les zones rurales, autour du tourisme de façon majoritaire et autour des communes. Le réseau OVR (Opération Village Roumain) par exemple, né du refus de la systématisation⁹⁵ des villages sous Ceaucescu, a évolué vers la création d'associations en vue d'échanges de ces mêmes villages avec des communes françaises, belges ou suisses. C'est surtout autour de ces coopérations que les premières associations se sont montées. Elles ne sont pas encore fortement dynamiques mais la mise en place de LEADER en Roumanie, avec une programmation de 2,6% des fonds du second pilier⁹⁶, pourrait changer la donne, notamment les jeux de pouvoir politique au niveau départemental (Von Hirschhausen, 2008).

Enfin, on retrouve des lobbys plus sporadiques, mais néanmoins puissants, au travers des représentations des minorités hongroises (souvent environnementalistes/traditionalistes) et de lobbys anglais. Ces derniers sont présents sous forme de société civile (forme humanitaire ou

⁹⁵ La systématisation au nom de la rationalisation de l'intervention publique dans les communes rurales correspond au projet du régime communiste de déplacer des villages entiers en détruisant l'habitat traditionnel pour former des collectivités territoriales ayant une taille critique. Il était prévu, d'ici l'an 2000, de réduire le nombre des villages à 6 000 ou 6 500 sur les 13 000 existant actuellement (Durandin et Tomescu 1988)

⁹⁶ 2,5% étant le minimum pour les NEM et 5% pour les autres Etats Membres de l'UE.

environnementaliste). Les associations historiques de randonnée, d'alpinisme ou de spéléologie, constituées majoritairement d'urbains, commencent elles aussi à sortir des rôles logistiques qui leur étaient dévolus pour venir appuyer les lobbys écologiques, mais aussi traditionalistes.

1.1.3. Le débat politique national concernant la place de l'agriculture roumaine : état des forces

Une fois réalisé un bref aperçu des acteurs en présence, nous allons rendre compte des idées portées par ces groupes et leurs incidences dans les politiques agricoles et rurales sur la période étudiée. Pour cela, nous mobiliserons les discours recueillis au cours des 3 ans de doctorat que nous analyserons, en particulier, à la lecture des contributions des académiciens sur la question du développement rural en 2005⁹⁷.

On rencontre quatre principales idées qui sous-tendent l'imaginaire roumain sur son monde rural et agricole. Les références des partis politiques ne sont pas stabilisées sur l'une ou l'autre des idées. En outre, les idées identifiées peuvent s'opposer ou se compléter :

- la pensée « *traditionaliste* », appuyée par les citations des grands poètes roumains (Lucian Blaga et Liviu Rebreanu, cités par Simion, 2005), perçoit le village roumain (ou le paysan intemporel) comme l'âme de la Roumanie. La nouvelle mobilisation des musées paysans d'après la révolution laquelle en est une bonne illustration (Von Hirschhausen, 1997). C'est aussi la fonction sociale de la terre qui est soulignée (Hera, 2005 citant l'agronome roumain Gheorghe Ionescu-Șișești). La terre est alors rattachée au village, gardien du sol sur lequel repose la sécurité alimentaire, la paix et la prospérité de la nation roumaine (Hera, 2005). Le village est aussi l'essence même de la culture roumaine mais également, ce qui a déterminé les roumains face à leur histoire (Simion, 2005). Proche des groupes religieux, ces groupes se rapprochent aussi des groupes embryonnaires qui apparaissent sur les questions de la protection de l'environnement.
- la pensée « *moderniste* », à l'inverse, voit à l'instar de Cioran, que la Roumanie ne sortira pas de son état végétatif et ne sera pas à même de surmonter son destin mineur dans l'histoire et la culture, à moins d'éliminer ses paysans et d'écraser leur philosophie de vie basée sur la démission, la tolérance et la miséricorde orthodoxe (cité par Simion 2005). Le village roumain, mais plus encore l'agriculture de subsistance sont dès lors perçus comme « archaïques », l'autarcie est vue comme un anachronisme. De cette pensée, découle la troisième idée dite « *potentialiste* ».
- la pensée « *potentialiste* » correspond principalement à la nostalgie des capacités de production existante sous le communisme en lien avec la rationalisation de la production. Elle apparaît majoritairement parmi l'ancienne élite agricole, bien formée à résoudre des problèmes agronomiques mais pas les problématiques sociales, ni proprement économiques. La prise en compte de la rétrocession de la propriété et de la nouvelle donne qui en découle est difficile dans ces conditions et pousse au rejet et à la volonté d'éradication d'une agriculture vue comme non-productive, faisant la honte de ce corps techniciste, et gâchant un potentiel pédo-agronomique évalué comme très important. Parmi les phénomènes

⁹⁷ Dezbateră națională „*Lumea rurală - astăzi și mâine*”, organizată de Academia Română și Academia de Științe Agricole și Silvicultură « Gheorghe Ionescu Șișești »,

décriés, on retrouve de manière récurrente : l'achat des terres par les étrangers, l'augmentation des friches⁹⁸ et la spéculation, l'absence de soutien à l'irrigation, le morcellement du foncier, la sous mécanisation des petites exploitations.

- l'intégration par rapport au marché mondial est enfin un autre axe sous-tendant la politique. Au sein de ce courant, une première approche voudrait encore protéger les marchés nationaux (ou européens) en déplorant l'importation de produits alimentaires⁹⁹. La seconde approche découle elle de la volonté de regagner la puissance agricole passée, qui avait notamment permis de rembourser une partie de la dette extérieure du pays¹⁰⁰. Dans tous les cas, ils rejoignent le *potentialisme* avec l'idée que la Roumanie se doit d'être un pays agricole fort et de retrouver sa capacité de produire à haut niveau agronomique.

La pensée *traditionaliste* n'est aujourd'hui que peu suivie dans son intégralité, la plupart des auteurs de ces débats autour des zones rurales reconnaissent une évolution non négligeable du contexte internationale et roumain : le village roumain n'est plus un « lieu magique » qui donne naissance aux grands noms de la culture roumaine. En revanche, les conditions de mobilité se réduisent drastiquement avec seulement 1% des étudiants (universitaires) en provenance du milieu rural (Simion, 2005). Cette évolution de la pensée traditionaliste s'est parfois raccrochée au concept de multifonctionnalité de l'agriculture, notamment au travers des groupes de promotion de l'agriculture paysanne et/ou groupes ethniques. La qualité de la production agricole est le nouveau point d'accroche. De l'image d'un pourvoyeur de culture, le village prend l'image d'un lieu producteur d'une alimentation saine et de qualité. C'est à ce titre notamment que certains des échanges entre ruraux et urbains se perpétuent : les produits des *gospodarie* sont considérés comme des produits écologiques sans la certification (et sous-entendu le coût)¹⁰¹.

La pensée potentialiste a aussi évolué avec la prise en compte de la durabilité dans l'agriculture (Otiman, 2000, 2006, Flutur, 2005, Hera, 2005), alors que la remise en cause plus frontale de la durabilité du modèle antérieur reste assez récente avec une interview de Ciolos en 2009¹⁰². La difficulté est alors de construire un modèle de développement de l'agriculture et des zones rurales partagé entre les différents acteurs. Le consensus est absent et oblige les décideurs à jongler entre les différentes formes de soutien. Les difficultés que connaît la commission présidentielle pour l'agriculture à construire une stratégie pluriannuelle ont pour origines ces rapports de force même si des avancées ont été réalisées, notamment sous l'impulsion du plan de développement rural national (PDRN).

En résumé, l'agriculture conserve une place prépondérante dans le débat public. Les citoyens roumains se distinguent, par ailleurs, de la moyenne européenne par le fait qu'ils considèrent comme fonction première de l'agriculture sa contribution à l'économie des zones rurales (Enquête Eurobaromètre de novembre 2009 citée par Thonnat 2010).

⁹⁸ Revue de presse du ministère mars 2010 : CARAS-SEVERIN: 50.000 DE HECTARE, RAMASE NELUCRATE (Cronica Română) – département de Caras-Severin : 50 000 hectares sont restés en friche.

⁹⁹ Manifestation contre l'importation de lait depuis la Hongrie, Cluj en 2008.

¹⁰⁰ Que cette production n'ait ou pas profité à la population.

¹⁰¹ Entretien avec les collègues (urbains) de l'IEA.

¹⁰² <http://www.ftr.ro/dacian-Ciolos-31234.php>, accès février 2011

1.2. Les interventions publiques et les politiques agricoles et rurales mises en place pouvant affecter l'évolution des structures

Un des objectifs des fonds socio-structurels européens est de corriger les disparités entre les différentes régions de l'Union, et ce, afin de permettre une croissance équilibrée dans cet espace géographique. C'est ce qu'exprime l'objectif de convergence entre les différentes régions de l'UE des 15 (Bonnet et *al.*, 1996). Cependant, avec les élargissements successifs de l'UE, la convergence a cédé la place à des actions de maintien, ou de resserrement de la cohésion de la Communauté Européenne. L'entrée des Pays d'Europe Centrale et Orientale, et tout particulièrement celle de la Roumanie et de la Bulgarie, est un nouveau défi pour la cohésion de l'UE. L'entrée des dix derniers pays d'Europe de l'Est, fait passer la population vivant dans des régions défavorisées (c'est-à-dire des régions dont le PIB moyen par tête est inférieur à 75% de la moyenne de l'UE) de 73 millions à plus de 153 millions (Commission Européenne, 2004). *« Ce qui caractérise le nouvel élargissement, ce n'est donc pas tant son impact démographique ou géographique, équivalent aux élargissements antérieurs cumulés, que le choc économique qu'il représente, les écarts en termes de PIB par tête et de démographie agricole restant incomparables avec ceux qui ont pu exister antérieurement entre les Etats membres de l'Union, et les nouveaux adhérents. Le nouvel élargissement débouche donc sur une situation économique inédite »* (Kroll, 2004).

C'est dans ce cadre qu'a été mis en place en 1999, dans le domaine du développement agricole et rural, le second pilier de la PAC, conçu comme le nécessaire complément, en matière socio-structurelle et de développement, des aides à la production du premier pilier (Berriet-Sollic et Daucé, 2001)

L'étendue des besoins de ces nouvelles régions défavorisées est très grande en termes d'infrastructure, de renforcement du capital humain et de cohésion sociale. Les fonds structurels sont de première importance pour aider les nouveaux Etats membres à renforcer leur compétitivité. Avant même l'adhésion à l'UE, des aides existaient sous forme des fonds ISPA (transport et environnement), SAPARD (pour l'agriculture et le développement rural) et PHARE (pour le renforcement de la cohésion économique et sociale et de la capacité administrative et institutionnelle). Avec l'intégration dans l'UE, ces aides sont relayées, en matière de développement agricole et rural par les fonds structurels du second pilier (Commission Européenne, 2004). Cette aide fait l'objet d'un programme pluriannuel d'action sur la période 2007-2013, chaque pays devant soumettre leur proposition à l'approbation de la Commission.

La Roumanie a présenté son Programme de Développement Rural (PDRN) à la Commission Européenne durant l'été 2007. Il a été accepté en mars 2008. Auparavant, le Plan Stratégique National (PSN) publié en mars 2007 donnait déjà un aperçu du type de propositions à venir (Government of Romania, PSN, 2007). Parmi la déclinaison des 4 axes du développement rural, définis à l'échelle communautaire, nous nous intéresserons plus particulièrement aux axes « Compétitivité des secteurs agricoles et forestiers » (Axe 1) et « Diversification de l'économie rurale et qualité de la vie en milieu rural » (Axe 3) déclinés au sein du Plan Stratégique National roumain (Government of Romania, PSN, 2007). Le premier pilier de la PAC, à vocation plus strictement agricole sera aussi abordé.

Après avoir présenté les orientations principales dans les débats politiques majeurs de ces dernières années, nous analyserons l'enchaînement des politiques agricoles et rurales et des interventions publiques non directement liées au secteur agricole. Nous interrogerons les conditions de l'accompagnement des transformations agricoles et rurales en cours par les interventions publiques. Cette mutation se fait-elle par la contrainte comme ce qu'ont déjà connu les roumains lors de la collectivisation sous le régime communiste ? De nouvelles formes d'accompagnement public se dessinent-elles dans le cadre institutionnel européen ? Quelle est la marge de manœuvre de l'Etat roumain ? Quelle est la cohérence du dispositif mis en place et sa pertinence en regard des enjeux posés ?

1.2.1. Début des années 2000 (2000-2005) dans la continuité des années 1990 : alternance des objectifs assignés aux politiques agricoles

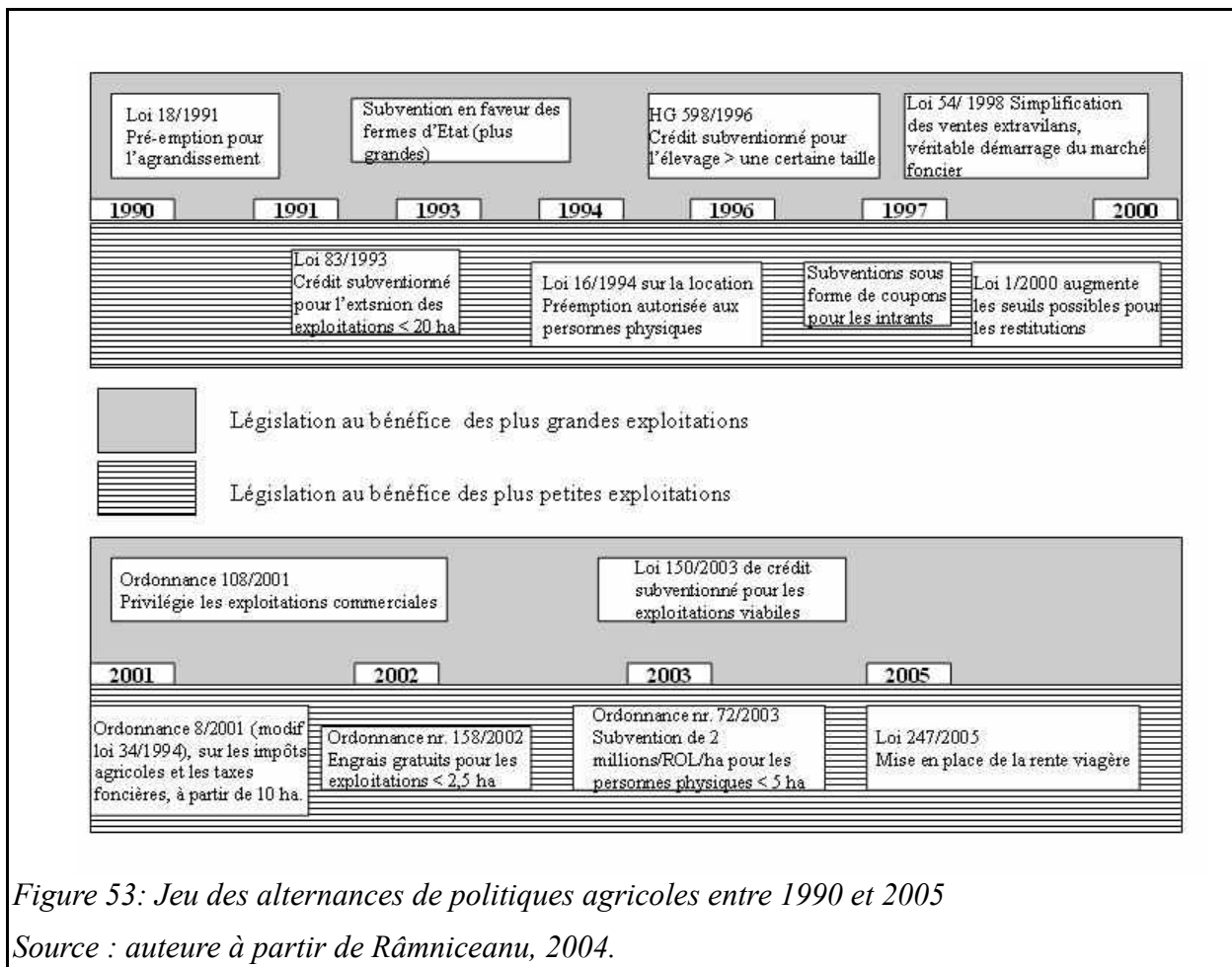
Le début des années 2000 est marqué par un retour au pouvoir d'Illiescu (*Partidul Social Democrat* - PSD) et d'une gauche composée de l'ancienne élite roumaine. Ceci se produit suite à une période très réformatrice¹⁰³ durant laquelle les conditions de vie de la population s'étaient dégradées et les subventions aux productions agricoles étaient passées de 21% du PIB en 1996 à 10,8% en 1998 (Stan, 2005).

Le nouveau gouvernement, PSD va être sensible aux questions de la paysannerie pour des raisons électoralistes (Roger, 2008), restant toutefois attaché à une structure agricole de type socialiste (Otiman, 1997). Illiescu déclare notamment en 2004 lors d'un séminaire « agriculture durable à l'horizon 2025 », que des solutions devaient être trouvées pour les 3 millions de personnes excédentaires en agriculture (Lettre de Roumanie n°5 mai 2004). Ces tendances couplées aux engagements signés par le gouvernement précédent avec la Banque mondiale pour suivre le « programme de restructuration de l'agriculture » ont pour conséquence la persistance d'une alternance dans les politiques agricoles quasi annuelle. Celle-ci favorise tantôt les grandes entreprises, dont une partie est encore constituée par les entreprises d'Etat, tantôt la paysannerie, forte de son poids électoral.

La loi 108/2001 a plus spécialement tenté de favoriser les structures les plus importantes en mettant en place des seuils minimaux pour l'accession aux subventions, mais la pression sociale, sans même passer par des organisations professionnelles, a forcé le gouvernement à la retirer (Alexandri et al., 2003(b)). L'agriculture a gardé jusqu'à cet agenda un poids social important, ne permettant pas de changements radicaux dans les politiques en place.

Ainsi, la figure 53 présente les hésitations du gouvernement sur cette deuxième période qui au final soutient la dualité de l'agriculture. Il favorise le développement de la grande exploitation, mais est aussitôt obligé de tempérer cette politique par des mesures en faveur de la petite exploitation pour l'empêcher de disparaître, (sans toutefois lui permettre de se développer) par souci de préserver le tampon social que représente cette petite agriculture. Les interventions publiques portent tour à tour sur les subventions des intrants, la fiscalisation des terres agricoles et l'accès au crédit.

¹⁰³ Pour une présentation complète des processus de privatisation et des relations des politiques agricoles avec les institutions internationales on se reportera à Von Hirschhausen (1997) et Stan (2005).



La loi 108/2001 et les actes législatifs qui la modifient tentent, 10 ans après l'adoption de la loi foncière, de mettre en place des mesures favorisant la restructuration. Les tergiversations présentées par Râmnicéanu (2004) concernent les seuils irréalistes au départ de la loi 18/2001 qui seront supprimés au lieu d'être adaptés à la réalité roumaine.

Les soutiens internes aux agriculteurs ont toujours oscillé entre le soutien procuré aux grandes exploitations et celui vers les plus petites (Râmnicéanu, 2004). Après une forte réduction, les aides couplées à la production qui avaient pendant longtemps été destinées aux entreprises publiques ont été réorientées vers les petits producteurs privés au début des années 2000 mais ce dans une moindre mesure. Il s'agit de la reprise des subventions à la production de lait : les aides sous forme de coupon pour l'achat d'intrant, qui se sont rapidement transformés en un circuit monétaire parallèle pour par exemple payer une partie des travaux à façon réalisés par les propriétaires de tracteur. Durant cette même période d'autres contradictions plus marginales. Par exemple, après des dispositions prises pour orienter les petites exploitations vers l'agriculture biologique (loi 108/2001), une mesure de distribution gratuite d'engrais chimique pour les exploitations de moins de 2,5 ha est votée en 2002 (Râmnicéanu, 2004).

Ces alternances, semblent davantage relever d'une difficulté à articuler une stratégie de long terme nécessitant des orientations fortes avec une gestion de la transition entre deux états : un état initial et actuel dont les caractéristiques après 10 ans de changement de régime ne sont pas encore toutes

assumées et un état final, souhaité conforme aux attentes européennes et prenant en compte la forte évolution due au contexte macro-économique. Il n'y a toutefois pas de consensus clair sur cet état final souhaité : d'un côté on vise *a priori* une agriculture productiviste de grandes exploitations permettant d'affronter le marché mondial (thèse des potentialistes) mais de l'autre côté, compte tenu de la réalité de l'agriculture roumaine comme tampon social nécessaire à la paix sociale, on est obligé d'aider les petits exploitants à survivre

Concernant les mesures de développement rural, on note peu d'avancées au niveau national sur cette période. Le programme SAPARD mis en place dès 2002 mettra 3 ans avant de réellement pouvoir être appliqué mais fonctionnera très bien en ce qui concerne l'amélioration de la qualité de vie en zone rurale. Il faut noter cependant la présence des programmes ISPA et PHARE encore une fois exogènes, ainsi que ceux de la Banque Mondiale.

Une des rares orientations législatives adoptée sur cette période est la loi 646/ 2002 qui organise l'aide à l'installation des jeunes ruraux (Chis et Merce, 2004). Les bénéficiaires doivent avoir moins de 40 ans et mener une activité en milieu rural, agricole ou non-agricole. Les mairies doivent mettre à disposition 1000 m² de terrain constructible aux personnes habitants ou voulant s'installer en milieu rural et y développer une activité privé ou publique. Pour les jeunes désireux de développer une activité agricole, la mairie peut en outre fournir 10 ha de terres agricoles. Les modifications apportées en 2004 par la loi 435/2004 augmentent les marges de manœuvre des mairies avec des participations financières à l'achat de terrain mais aussi par l'attribution de bâtiments d'élevage ou de domaines horticoles abandonnés. Bien qu'aucune évaluation de la loi n'ait à notre connaissance été réalisée par le ministère, son application n'aurait concerné que quelques dizaines de personnes.

L'accès au foncier ou l'élargissement des exploitations, nées de la loi foncière de 1991, reste une priorité pour les personnes désireuses de s'installer en agriculture. La suite de l'exposé abordera les effets des successions législatives sur le foncier.

Judet	Unité administrative	Nombre d'unités	Surface couverte (ha)
Bihor	Borod	48 202	37 901
Alba	Ighiu		
Timiș	Orțișoara		
Suceava	Moara	57 100	37 234
Brașov	Șinca, Crizbav		
Mureș	Saschiz		
Teleorman	Saelele, Mârzănești	58 100	33 571
Olt	Iancu Jianu, Valea Mare		
Galați	Valea Mărului		
Dolj	Mischii		
Dâmbovița	Vulcana Băi, Corbii Mari	62 497	43 028
Argeș	Albota		
Călărași	Roseti, Nana		

Tableau 46 : Communes pilotes et surfaces couvertes par le programme CESAR

source : ANCPI

1.2.2. Les années charnières : mise en place du programme Fermierul et du programme de pré-adhésion SAPARD

En prévision de l'intégration et de la mise en place notamment des mesures du RDR, le gouvernement, influencé par la Commission et la Banque Mondiale, a pensé dès 2005, une série de mesures structurelles visant à faciliter la restructuration agricole. La rente viagère en est la principale mesure, avec l'augmentation de l'impôt sur les terrains agricoles, qui a vu le jour suite à cet « agenda politique ». Les instituts de recherche d'économie et d'agriculture Bucarestois ont été mis à contribution pour préparer ce set de mesures. Ainsi, ce sont principalement deux études réalisées par l'Institut Européen de Roumanie en partenariat avec la délégation de l'UE en Roumanie et l'Institut d'Economie Agraire de Bucarest qui ont été à la base de la stratégie pour l'agriculture de l'alliance Parti National Libéral-Parti Démocrate, alors au pouvoir.

Le programme Fermierul a été aussi lancé en 2005 pour faciliter l'accès au crédit en étendant la loi 150/2003 et pour accélérer l'absorption des fonds SAPARD. Le programme a offert des liquidités supplémentaires aux banques commerciales participantes avec des intérêts subventionnés à 5% et a permis de la garantie par les outillages achetés avec le crédit (Guvernul Romaniei - PNDR, 2007).

Le programme SAPARD mis en place dès 2002, a eu du mal à fonctionner à ses débuts. Les modifications qui y ont été apportées ainsi que le programme Fermierul ont permis son accélération. Le programme comprenait au départ 11 mesures pour une allocation de 1,522 millions d'euros (dépenses publiques) sur la période 2002-2006. L'évaluation menée dans le cadre du PDRN estime à 19 000, le nombre d'emplois directs créés et à 45 000 les emplois indirects. Il a subi de nombreuses modifications et notamment des regroupements des mesures. Le tableau suivant présente les mesures principales du programme ainsi que la répartition des financements et des

projets.

Mesures	Allocation	Nombre de projets	Répartition des projets
1.1 Transformation et commercialisation des produits agricoles et piscicoles	21,37%	202 projets	85 « viandes et œufs » 48 « lait et produits laitiers » 27 « céréales » 24 « vin » 17 « légumes fruits et pomme de terre » 1 « oléagineux »
2.1 Développement et amélioration des infrastructures rurales	33,85%	841 projets pour une valeur de 612,4 millions d'euros	
3.1 Investissements dans les exploitations agricoles	17,14%	1 225 projets végétaux 133 projets élevage	1095 cultures de champs, 54 en horticulture, 31 plantation de vergers, 27 plantation de vignes, 14 serres, 4 fraises et arbustes fruitiers 74 élevage bovin, 27 élevage volaille, 17 élevage de porc, 5 élevage ovin, 3 unités d'engraissement bovine, 3 unités d'engraissement ovin, 4 autres types de fermes (lapins et autruches)
3.2 Constitution des groupes de producteurs		3 projets déposés en juillet 2006 (département de Covasna)	Association d'éleveur, production lait- 29 589 € Association élevage bovin, production lait- 23 250 € Association élevage animaux domestiques, production lait- 22 274 €
3.4 Développement et diversification des activités économiques		17 projets végétaux 235 projets animaux	11 champignonnières 5 unités de transformation de fruits de forêt 1 plantation de mûrier 183 unités apicoles, 52 fermes d'escargots

Tableau 47 : Répartition des mesures du programme SAPARD

Source : Guvernul Romaniei - PNDR, 2007, Agrotech, 2006.

Les modifications principales traduisent les adaptations aux conditions roumaines ou bien les pressions exercées par certaines catégories de bénéficiaires (Guvernul Romaniei - PNDR, 2007) :

- Éligibilité des sociétés commerciales ayant un capital mixte public/ privé (privé $\geq 75\%$)
- Augmentation du plafond de la mesure 1.1 de 2 à 4 millions d'euros, et participation publique pour les projets d'investissements aux secteurs des céréales, des semences et oléagineux de 30 à 50% qui ont pour objectif la protection de l'environnement.
- Pour la mesure 2.1, ajustement des fiches techniques pour les communes bénéficiaires qui sont passées sous le statut de ville après la signature du contrat de financement et introduction d'une sous-mesure « prévention des inondations » pour 24 projets d'amélioration foncière.
- Augmentation du plafond éligible pour la mesure 3.1 pour les exploitations d'élevage à 2 millions d'euros. La dimension inférieure a aussi été modifiée avec un seuil passant de 10 000 à 5 000 € et une augmentation des investissements éligibles. Remplacement du plan d'affaire par une analyse économique et financière plus simple.

- Extension des bénéficiaires éligibles pour la mesure 3.4 par l'introduction d'une nouvelle sous-mesure : « Transformation à la ferme des produits traditionnels attestés et/ou écologiques » à la condition que 50% de la matière première provienne de la production propre du bénéficiaire.

1.2.3. Les interventions rurales à l'échelle roumaine : entre impulsions européennes et traductions des particularismes

L'ancien régime communiste proposait un programme de planification des villages. Le plan consistait à détruire plus de la moitié des villages existants pour réaliser des petites villes abritant des immeubles ou « blocs » correspondant à l'image de la nation socialiste, pour loger la population rurale attirée dans les villes. Parallèlement, en milieu rural l'intervention sur les infrastructures restait la plus importante (électrification dans les années 50, développement du réseau de gaz...). L'activité agricole publique était fortement soutenue au travers des fermes d'état principalement, et dans une moindre mesure par l'aide aux coopératives. Les rares agriculteurs indépendants, qui se trouvaient surtout dans les zones de montagne, ne percevaient aucune aide mais ont su profiter du marché noir sur la fin de la période communiste et de ses prix élevés.

Selon les auteurs du PNADR 2000-2006 (Plan National pour l'Agriculture et le Développement Rural), le concept de développement rural n'est apparu, dans le programme de gouvernement, qu'en 1996. C'est à cette période que sont mis en place les premiers instruments de pré-adhésion, tels que le programme PHARE et ISPA (Instrument Structurel de Pré-Adhésion). Cependant, depuis le début de la transition, le soutien des zones rurales en général, et du secteur agricole en particulier, a été réduit, excepté les dernières années avec la contribution importante du programme SAPARD (Special Accession Program for Agriculture and Rural Development), parallèlement à des mesures nationales de proportions inférieures. Les efforts faits au travers du programme SAPARD n'ont cependant pas été suffisants pour changer la perception et les conditions du retard de la structure agricole roumaine (Luca, 2009).

Le programme SAPARD a eu comme objectif général le soutien du processus d'adhésion. Onze mesures ont porté les objectifs spécifiques suivants : l'augmentation de la compétitivité et le renforcement du secteur agricole, l'amélioration des conditions de vie des agents économiques et des habitants du milieu rural, la stabilisation de la population rurale, la revitalisation des héritages ruraux et des traditions culturelles des zones rurales, l'adaptation du secteur agricole et de l'économie rurale aux standards de l'UE, la facilitation et la promotion des investissements étrangers dans le secteur agricole et en milieu rural, la diversification de l'économie rurale, mise en place de la PAC et diversification du marché (Giurca et *al.*, 2006).

Le PDRN 2007-2013 fait suite à 7 ans de programme de pré-adhésion. Sa définition a notamment été préparée par la rédaction, dès 2005, du Plan National Stratégique (PNS). Cette rédaction a mobilisé deux programmes de jumelage institutionnel dont un mené par la France. Sa rédaction finale a cependant connu quelques difficultés et a été refusée à trois reprises par la Commission Européenne. Si la plupart des remarques a concerné la mise en conformité avec le cadre réglementaire communautaire, des négociations ont eu lieu sur sa cohérence. La Commission a ainsi

insisté pour la mise en place de critères de sélection pour l'attribution des subventions, ainsi les fermes de semi-subsistance et les jeunes agriculteurs bénéficient d'une notation préférentielle. En retour, le ministère roumain a su argumenter pour garder la mesure d'installation jeunes agriculteurs malgré un premier désaccord de la Commission.

1.2.4. La déclinaison roumaine des mesures communautaires de la PAC

Après avoir posé le cadre dans lequel s'est déroulé la réflexion d'un premier programme pluriannuel, cette partie va détailler les choix réalisés *a posteriori* dans la mise en œuvre du second pilier.

D'après le PNS, 2006, les finalités de l'ensemble de la stratégie nationale de développement rural consiste en :

- Augmenter le dynamisme économique des zones rurales roumaines y compris le développement d'une agriculture durable;
- Développer le secteur forestier;
- Préserver, protéger et consolider la nature, l'environnement et les ressources naturelles;
- Améliorer la dynamique sociale et la qualité de vie dans les zones rurales.

Ces finalités seront reprises dans le PDRN 2007, déclinées selon les mesures choisies et présentées en annexe 10. Les mesures transitoires ont toutes été retenues avec des décalages dans le temps quand à l'application effective de certaines d'entre elles (retraite anticipée et conseil agricole).

Les mesures se mettent en place aujourd'hui, les unes après les autres, malgré un retard essentiellement dû à la négociation du programme qui s'est achevée en mars 2008.

C'est le développement de l'économie rurale par la modernisation de l'agriculture et le développement de l'économie non agricole qui apparaît comme la finalité principale durant la période de pré-adhésion. Le constat de difficultés au sein des zones rurales est posé et focalise toutes les attentions. Dans l'ensemble, « *les inégalités régionales sont largement décrites dans le Programme de Développement Régional qui souligne les efforts du ministère de l'agriculture roumain de prendre en compte une approche plus équilibrée du développement rural en ciblant les zones rurales qui ont une forte proportion de pauvreté et de bas niveaux d'activité économique* » (Von Hirschhausen, 2008).

Le développement de l'économie rurale se décline dans le PDRN, en plusieurs objectifs stratégiques :

- **Améliorer la compétitivité agricole.** Liée à l'entrée de la Roumanie dans le marché commun, le pays doit à la fois faire face aux nouveaux concurrents et s'ouvrir à un nouveau marché potentiel. Il s'agit d'améliorer sa balance commerciale, notamment par l'augmentation de la production exportable et donc de l'insertion au marché des exploitations agricoles. Cette objectif se fait officiellement par le soutien du modèle des fermes familiales selon le modèle européen de l'agriculture, lui-même fortement influencé par le modèle français. La structure familiale permet de développer une agriculture moyenne, productive. Cette représentation provient du fait que les petites structures ne bénéficient pas des économies d'échelle mais qu'à l'inverse les structures agricoles de très

grande taille subissent des dés-économies d'échelle. Cet objectif stratégique en faveur des fermes familiales, bien qu'identifié par les décideurs, ne se traduira pas de façon opérationnelle. L'hypothèse d'une difficulté conjoncturelle à concrétiser cette mesure peut être émise du fait d'une population cible potentielle trop importante.

- **Améliorer la qualité de vie en milieu rural par la diversification de l'économie rurale :** objectif de convergence vers les niveaux de vie des milieux urbains, aussi bien en termes de revenus que de services et d'infrastructures. Le communisme s'étant concentré sur les villes, n'a pas investi dans les communes rurales en dehors de programmes d'électrification et de mise en place de réseau de gaz.

Ces objectifs stratégiques se traduisent à leur tour dans les 4 axes plus formels du second pilier de la PAC. Néanmoins, au travers de l'allocation financière attribuée à chacun des axes, on observe que le premier et le troisième axe sont les plus importants.

Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier	Axe 2: Amélioration de l'environnement et de l'espace rural	Axe 3: Qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale	Axe 4: Programme Leader
~45%	25%	~30%	2,5%

Tableau 48: Distribution financière selon les axes du second pilier en Roumanie

Sources: PDRN 2009

Ces choix d'allocation confirment les enjeux préalablement identifiés : la modernisation de l'agriculture, le développement de l'infrastructure et l'économie rurale sont les cibles de ce programme. Les objectifs révèlent que des changements attendus dans le passage d'un emploi majoritairement agricole vers du rural non agricole sont à travailler en complémentarité entre le premier et le troisième axe : « Ainsi, la mesure d'installation des jeunes agriculteurs avec la mesure de retraite anticipée devraient faciliter la sortie progressive d'un grand nombre d'agriculteurs et d'ouvriers agricoles qui dépendent d'une production de subsistance. Ce groupe devrait en outre bénéficier de paiements de l'assistance sociale par des programmes nationaux (dans le cas des retraités) ou seront stimulés pour développer des activités non agricoles avec les mesures de l'axe 3 (pour les exploitations de subsistance et pour les ouvriers sous-employés et trop jeunes pour la prise de retraite, mais aussi pour ceux qui ne sont pas assez formés ou expérimentés pour développer à terme une exploitation commerciale viable). Ainsi, les mesures telles que l'installation des jeunes, le soutien à la semi-subsistance et la retraite anticipée¹⁰⁴ agiront de manière complémentaires avec les mesures de l'axe 3 et aboutiront à d'une part à un secteur agricole commercial plus rationnel, restructuré, productif et moderne et d'autre part à une économie rurale non agricole dynamique pour ceux qui sortiront de l'agriculture » (p62, Guvernul Romaniei, PDNR, versiune 2009).

Ces deux axes font intervenir de nouvelles orientations dans les politiques qui pourraient apporter des effets nouveaux en termes de développement rural en Roumanie:

¹⁰⁴ On notera que la mesure de retraite anticipée était attendue pour démarrer de manière dérogatoire en 2010. A l'heure actuelle (printemps 2011), le guide du sollicitant n'a pas été publié et la mesure est encore retardée.

- la recherche de valeur ajoutée au travers du soutien à la transformation,
- les questions environnementales, bien que spécifiques à l'axe 2, restent sous-jacentes dans les autres axes,
- des formes de développement renouvelées notamment par l'intégration des enjeux de développement durable,
- l'ouverture aux acteurs non agricoles grâce à l'axe 3.

Sur la base de ces constats, et d'une lecture approfondie des textes de programmation (PDRN, 2007), l'arbre des objectifs présenté en figure 41) a pu être réalisé. Détaillé selon les finalités globales, les objectifs stratégiques et opérationnels, jusqu'aux mesures finales, il fait apparaître une vision d'ensemble du programme tel que pensé par les décideurs du ministère de l'agriculture roumain, après consultation des acteurs agricoles et ruraux.

Par ailleurs, une lecture des objectifs permet de souligner au niveau des objectifs opérationnels, le croisement d'objectifs structurels, productifs et sociaux dont la hiérarchisation fait apparaître une priorité donnée aux objectifs productifs et structurels. L'objectif social ne relève pas de la seule responsabilité du ministère de l'agriculture et sa répartition entre les différents ministères pose parfois problème. Le choix d'une intervention par le secteur agricole se justifie par la prédominance d'une population pauvre en milieu rural mais sa prise en charge budgétaire n'est pas évidente dans un contexte de limitation des transferts sociaux. La focalisation finale sur les personnes âgées dans la mise en place effective de mesures, tient au fait, qu'ils ont été les grands bénéficiaires de la redistribution de terres (Alexandri et *al.*, 2003(b)) et représentent la catégorie la plus importante détentrice de fermes de semi-subsistance.

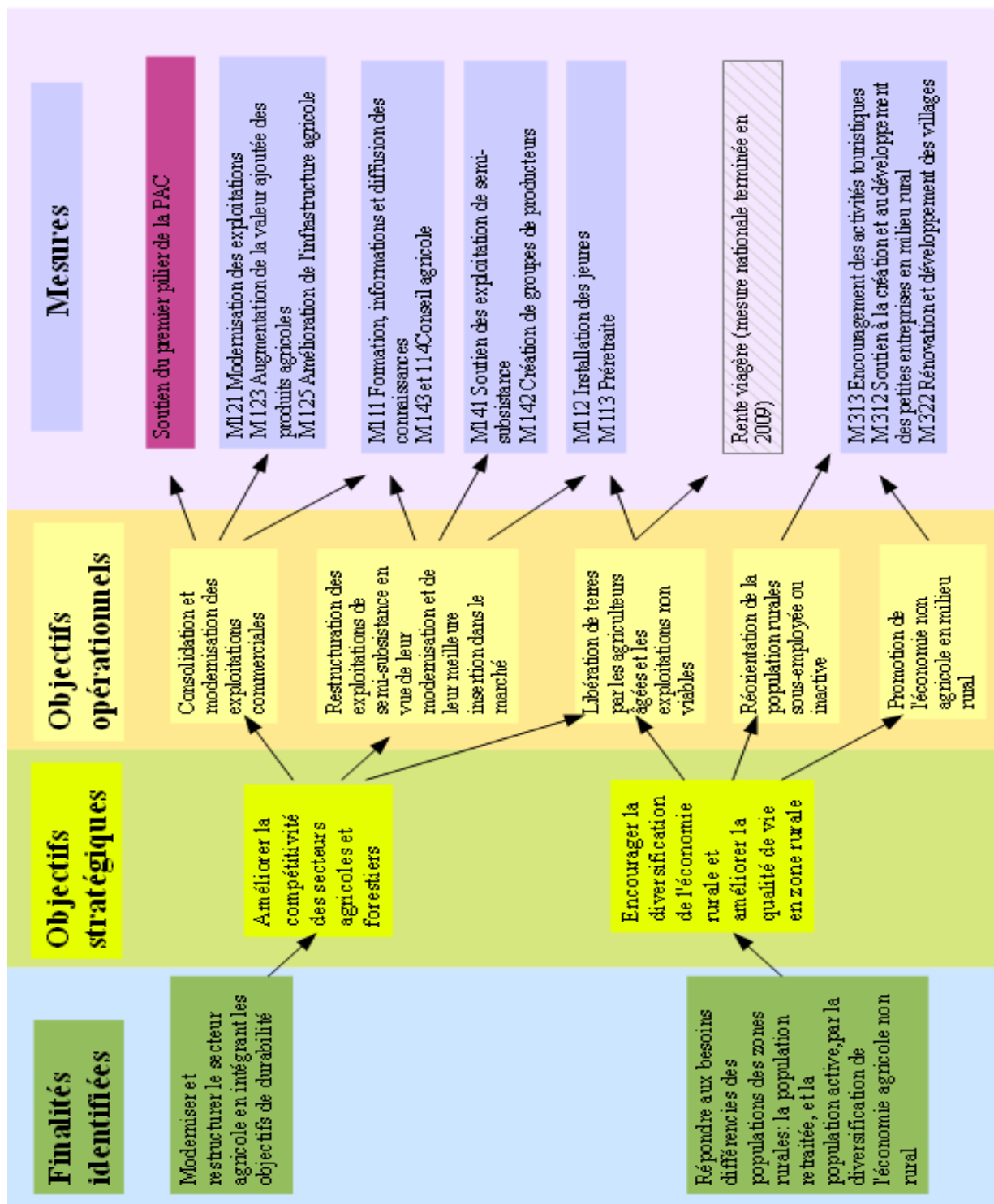


Figure 54 : Arbre des objectifs

2. Définition du périmètre de l'évaluation

Le nouveau contexte politique induit par l'entrée de la Roumanie dans l'UE, laisse penser qu'un nouveau mode d'organisation des terres devrait se stabiliser. En outre, il amène un modèle de développement agricole principalement fondé sur l'intégration de l'agriculture au marché. L'objectif de cette partie est de tester et de discuter notre dernière hypothèse ; celle-ci stipule que la viabilité des exploitations en place et leur capacité à s'adapter à de nouvelles règles dépendent de l'octroi d'un certain nombre d'aides publiques (Bafail et *al.*, 2003).

Les politiques publiques pouvant intervenir de différentes façons pour influencer un processus économique ou le développement d'un secteur, se pose donc la question du choix des instruments retenus parmi les différentes possibilités envisageables que sont :

- L'intervention par la réglementation, notamment dans le cas des réformes structurelles et de la cessation d'activité. Cependant cet instrument renvoie à des antécédents liés à la collectivisation et, à ce titre, n'apparaît pas socialement acceptable¹⁰⁵.
- La production de biens et services publics, en l'occurrence dans le cas des services publics, la substitution des entreprises par l'Etat. Ce mode d'intervention, qui correspond aux anciennes IAS, ne peut pas s'appliquer ici non plus pour les mêmes raisons que celles présentées au point précédent.
- L'incitation financière par versement ou par prélèvement. C'est le cas de la mesure de rente viagère mais aussi de l'impôt foncier mis en place en 2005.

Une analyse exhaustive de l'ensemble des aides n'est pas envisageable ici. La première étape de notre travail consiste à préciser un champ d'investigations et procéder à une sélection des mesures selon leur impact potentiel direct sur les exploitations. Il s'agira ensuite, pour les mesures sélectionnées, d'analyser leur capacité effective à modifier l'activité agricole et plus spécialement les structures.

A partir des mesures nationales et communautaires présentées au paragraphe 1, nous avons choisi d'analyser plus précisément les mesures relevant de la politique des structures. Nous utilisons le terme « politiques structurelles » ou « politiques des structures » au sens défini par Allaire et Daucé (1994) : *« les politiques dites structurelles en agriculture concernent la dynamique des structures » de production, c'est-à-dire et (au sens large) les investissements (capital fixe) et le renouvellement des chefs d'exploitation; sont aussi concernés actuellement les droits à produire. Elles visent à favoriser l'émergence de modèles d'exploitation (et de modèles professionnels) jugés plus efficaces économiquement ».*

Il s'agit donc, dans cette partie, d'analyser des mesures ayant des effets explicites sur le foncier et le départ des actifs agricoles, en particulier la rente viagère et les mesures de diversification de l'axe 3 du RDR 2007-2013. On regrette de ne pas avoir pu analyser la mesure 121 de l'axe 1 relative à la

¹⁰⁵ Des tentatives de remembrement à la majorité ou au 2/3 sont proposées pas des structures non étatiques. Elles rencontrent elles aussi de fortes difficultés de mise en place. Le remembrement à proprement parlé pourrait prendre d'autres formes. Les nombreux projets pilotes en cours ou en préparation dénotent l'intérêt qui est porté à la finalité de restructuration foncière. Ainsi sont référencés un projet Banque mondiale à hauteur de 65 millions d'euros, deux projets pilotes financés et/ou bénéficiant de l'appui des gouvernements hollandais et danois ainsi que deux ou trois projets de lois.

modernisation des exploitations. Ce choix s'explique par la sélection réalisée au regard des effets potentiels des mesures en termes de nombre de candidats éligibles et d'absence d'effets d'aubaine trop importants. La mesure de modernisation nécessite un cofinancement des investissements qui, comme nous l'avons vu en nous intéressant au marché du crédit (cf. annexe 11) est assez restrictif pour nombre d'exploitations. Cette mesure, si elle permet à un certain nombre d'exploitations de conforter leur exploitation voire d'agrandir, ne touche pas la très grande part des exploitations roumaines.

Les mesures choisies sont donc celles présentées dans le tableau 49.

Mesures	
Nationales : Rente viagère 2007-2009	Allocation viagère attribuée aux personnes de plus de 62 ans qui vendent ou louent leur terres
Communautaires	
Premier pilier de la PAC	Aide directes à l'hectare pour les exploitations éligibles (> 1 ha et parcelles de 30 ou 10 ares selon la production)
AXE 1-mesures transitoires : Mesure de semi-subsistance 1.4.1	Aide forfaitaire annuelle de 1500€ sur 5 ans pour les exploitations entre 2 et 8 UDE présentant un plan de développement éligible
AXE 1 : Mesure d'installation des jeunes 1.2.1.	Aide à une première installation de jeunes dans le cadre familial sur des exploitations de plus de 6 UDE
AXE 3 : Mesures de diversifications de l'axe 3 : 3.1.2. et 3.1.3.	Aides à la création d'activités touristiques ou de petites entreprises en milieu rural

Tableau 49 : Présentation des dispositifs étudiés

Nous verrons, dans un premier temps, les modes d'intervention transversaux avec le passage d'une politique de structure à une mise en œuvre en termes de ciblage (§ 2.1. et § 2.2.). Ensuite les mesures choisies seront détaillées avec une lecture par grands objectifs identifiés (§ 3, § 4 et § 5).

2.1. Politique des structures aux travers des derniers documents stratégiques

La politique des structures, mise en œuvre en 1972 au travers des premières directives socio-structurelles agricoles de la PAC, suite aux recommandations du « plan Mansholt » (*D 72/159/CEE : aides à la modernisation des exploitations; D 72/160/CEE : encouragement à la cessation de l'activité agricole; D 72/161/CEE : information socio-économique et formation*), vise à orienter l'évolution des structures de productions.

Cette politique correspond à deux approches principales en termes de ciblage :

La première voit ses origines dans les débats sur la **compétitivité des exploitations**. Dans de nombreux débats toujours en cours, les plus petites exploitations sont présentées comme non compétitives, et contraignantes pour le développement rural en général (Davidova et al., 2009(b)). L'absence de compétitivité s'explique par une main d'œuvre trop importante liée à un suremploi agricole (Pouliquen, 2001(a)), de faibles rendements, une faible insertion au marché et

l'impossibilité de respecter des normes de qualité (Pouliquen, 2001(a)). A l'inverse, en raison d'économies d'échelle, les structures de plus grande taille sont compétitives et insérées au marché¹⁰⁶. L'intervention publique se traduit par le soutien aux exploitations de plus grande taille en vue de les consolider. Le soutien des petites fermes est estimé inutile car celles-ci n'ont pas les capacités de se développer en termes de capital humain, capacité d'emprunt, et de « mentalité ».

Notons qu'avec la prise en compte des nouvelles attentes sociétales vis-à-vis de l'agriculture, l'approche basique de compétitivité par les coûts tend à être supplantée par une attention accrue aux critères de respect de l'environnement, de typicité et de qualité des produits, d'autoconsommation et de maintien d'une qualité nutritionnelle même chez les plus pauvres, de maintien de l'emploi et des relations en milieu rural. La question de la compétitivité des exploitations n'est alors plus considérée du seul point de vue des coûts et de l'intensification des productions, mais aussi de la valeur ajoutée sur l'exploitation et de la pluriactivité. Une nouvelle réflexion s'engage actuellement avec la prise en compte de biens publics ou biens communs dans les aménités de l'agriculture¹⁰⁷ (Berriet-Sollicec dir., 2010).

La seconde approche renvoie **au processus de modernisation**. Le soutien est dirigé vers les fermes petites à moyennes qui en présentant les gains de productivité les plus importants peuvent ainsi participer au développement global de l'agriculture (Kroll, 1997). Selon Boussard (1987), c'est dans la première partie de la courbe des économies d'échelle que la pente est la plus importante. La question de la main d'œuvre spécifique aux petites structures, est âprement débattue : la main d'œuvre, majoritairement familiale, serait en effet plus fortement responsabilisée par les résultats de l'exploitation et ainsi plus efficiente (Allen et Lueck, 2002, cité par Aubert et Perrier-Cornet, 2009 (a)). Elle a par ailleurs, la plupart du temps, un coût réduit par rapport à de la main d'œuvre salariée (Hazell, 2005, Chayanov, 1923 *ed.* 1966).

En Roumanie, la répartition des structures de production et l'analyse des politiques d'accompagnement représentent une question centrale. La législation relative à la politique des structures reprend les objectifs généraux du modèle européen de l'exploitation moyenne familiale. Le gouvernement roumain a commencé à parler positivement d'agriculture familiale comme modèle de structure sous le ministre de l'agriculture Gheorge Flutur en 2005, notamment au travers de son programme « Fermierul ». Auparavant l'agriculture familiale était définie par défaut de l'agriculture commerciale et ne représentait pas un modèle de développement.

Comment ces objectifs ont-ils évolué ? Comment la politique des structures s'est-elle progressivement mise en œuvre ? Du fait du processus d'adhésion à l'UE, le gouvernement roumain

¹⁰⁶ En Roumanie, les dotations de départ des exploitations constituées par les restitutions des terres des CAP (et en partie des IAS) et des privatisations des entreprises d'Etat permettent des économies d'échelle. Les capacités d'accéder au crédit pour les plus grandes structures les renforcent aujourd'hui. Cependant, ces économies d'échelle sont limitées comme l'a montré Boussard (1987). D'une part, ces limites tiennent au déplacement nécessaire sur l'exploitation mais aussi pour la Roumanie à la démultiplication des frais de surveillance des récoltes. Ekiert et Hanson (2003) pensent que les normes héritées de l'évasion courante durant l'époque communiste (« tout le monde le fait »), ont été renforcées par l'accent mis sur la recherche du profit durant la période post-communiste.

¹⁰⁷ La prise en compte de cette question dans les débats en cours de la PAC pour la période 2014-2020, fait l'objet d'un projet ANR Systerra : *La prise en compte des biens publics dans la future PAC. Quelles perspectives pour les différents modèles de production agricoles européens ?*, **BipPop** (Berriet-Sollicec dir., 2010).

a rédigé une série de documents de stratégie en 2000, 2005 et 2006 dont trois principaux textes :

- le Plan National pour l'Agriculture et le Développement Rural 2000-2006 (PNADR) qui prépare la mise en œuvre du programme SAPARD ;
- le Plan National Stratégique en 2006 (PNS) qui, à partir d'un état des lieux de l'agriculture et des espaces ruraux, propose des objectifs de focalisation de politiques ;
- le Programme de Développement Rural National 2007-2013 (PDRN) qui décline le RDR 2007-2013 en Roumanie et détaille les mesures effectives choisies pour la programmation 2007-2013.

Ces trois documents reprennent chacun une stratégie concernant les politiques à mener dans les domaines agricoles, forestiers et de développement rural. Les deux premiers documents offrent davantage les grandes lignes des choix réalisés en matière de politique des structures tandis que le PDRN reprend une partie seulement de ces choix en proposant une déclinaison opérationnelle.

Dans le PNADR, la stratégie pose clairement comme prioritaire la consolidation des exploitations économiquement viables. La taille des exploitations à consolider doit être « suffisante » pour que les exploitations soient viables: « *Les seuils minimaux de viabilité pour chaque secteur seront fixés pour chaque mesure* » (PNADR, p.139). Les exploitations dites marginales sont en effet clairement exclues des subventions (PNADR, p.130). La priorité est l'ajustement structurel et la consolidation des exploitations roumaines, pour les rendre à même de faire face à la pression du marché européen.

Le PNS apporte une évolution dans le choix des exploitations cibles. On y retrouve le triptyque de viabilité (Gervais et *al.*, 1965, cf. annexe 6) sur lequel avaient été basées les réformes structurelles françaises (1960-1962) puis communautaires (1972). Apparaît la distinction entre agriculture de subsistance, de semi subsistance et exploitations commerciales telles que présentées dans la partie « définition » de la thèse (§1, chapitre 2). Les exploitations commerciales sont rattachées dans ce texte aux exploitations disposant d'un statut juridique alors que les exploitations individuelles sont censées représenter des exploitations de subsistance ou semi-subsistance.

A partir de cette typologie d'exploitations aux contours parfois flous, deux évolutions apparaissent :

–Pour **les fermes commerciales**, la modernisation par consolidation des facteurs de production (modernisation de l'équipement, spécialisation, formation, meilleur accès au conseil) reste l'objectif principal au travers des différents documents stratégiques. Les montants d'aide sont cependant plafonnés dans le programme SAPARD mais aussi dans le PDRN.

–Pour **les fermes de semi-subsistance et de subsistance**, la stratégie a connu plusieurs réorientations. Dans les versions préliminaires du Plan National Stratégique, la définition de ces deux types est apparue relativement changeante, passant de 1 à 2 UDE comme seuil de délimitation entre la subsistance et la semi-subsistance. Parallèlement, le seuil entre la semi-subsistance et le caractère commercial est passé de 40 à 6 UDE puis finalement 8 UDE dans la mesure finale du PDRN (cf. annexe 10). Les choix de seuil ont été davantage influencés par des questions d'impact de la mesure en termes de nombre d'exploitations touchées et d'arbitrage budgétaire que fondés sur des analyses approfondies des potentialités des fermes de semi-subsistance. L'étude réalisée par

Giurca et *al.* (2006) présente ainsi différents scénarios alternatifs pour la mesure de semi-subsistance.

La stratégie prévue pour la catégorie des exploitations de semi-subsistance est dans son ensemble assez stable dans le temps : elle consiste à promouvoir leur développement afin de les faire accéder au statut de fermes familiales commerciales, c'est-à-dire insérées au marché.

La stratégie concernant les exploitations de subsistance est plus ambiguë. On observe différentes options: la diminution progressive, voir l'élimination de ces exploitations dans une première version restreinte du PNS (version reprise suite aux nombreuses remarques lors de la consultation), ou le soutien pour passer à l'état de semi-subsistance. La première option semble finalement avoir été retenue dans le PNS en version définitive ; cet accompagnement est pensé par la formation pour accéder à des emplois non agricoles mais aussi par la rente viagère, mesure nationale en place depuis 2005. Le choix d'exclure les exploitations de plus petite dimension est repris dans le PNS, mais précisé par un seuil de 2 UDE. Elles sont en effet présentées comme incapables de se restructurer. Les exploitations dites de semi-subsistance (ici entre 2 et 6 UDE) seront elles encouragées à évoluer vers les formes des exploitations commerciales.

Ainsi, les choix roumains oscillent entre d'un côté la consolidation/ développement, qui semble prévaloir et de l'autre la restructuration. La reprise du triptyque des exploitations agricoles (Gervais et *al.*, 1965) et d'une stratégie orientée vers la promotion des exploitations moyennes familiales restent cependant prédominante dans les objectifs généraux.

Ces objectifs ont évolué sur la période ; on identifie une rupture importante en 2005 avec le ministre de l'agriculture, Gheorghe Flutur et la mise en œuvre plus effective du programme SAPARD. Ces orientations politiques d'orienter l'agriculture roumaine vers une agriculture moyenne familiale se sont accentuées avec les ministres Dacian Cioloș (2007-2008) et Mihail Dumitru (2009).

Récemment, au niveau européen, la question de la politique des structures a fortement évolué du fait de l'intégration de fondements environnementaux, de la nomination de Dacian Cioloș, ancien ministre roumain, comme Commissaire à l'agriculture et au développement rural et de la prise en compte de la spécificité des structures des Nouveaux Etats Membres. C'est un changement de paradigme important de la politique structurelle, qui met l'accent sur le rôle crucial des petites exploitations sur les plans économique, social et environnemental, et qui peut s'apprécier par la comparaison des deux discours de Sicco Mansholt et Dacian Cioloș, à 40 années d'intervalles (cf. annexe 9).

En effet, bien que les anciens Etats membres, notamment Italie, Grèce ou Portugal comptent de nombreuses petites exploitations, leur prise en compte était jusqu'alors faible, et ce, du fait des définitions nationales de l'activité agricole souvent restrictives¹⁰⁸ (cf. annexe 3). Mais avec l'entrée de la Pologne et de la Roumanie dans l'UE, cette question qui était restée anecdotique devient incontournable. Les conséquences des choix européens antérieurs décidés dans un contexte macroéconomique qualifié de fordiste (Kroll, 1987, 1990) ont été analysés. Ils mettent

¹⁰⁸ En France, on a créé un statut particulier pour les plus petites structures : les cotisants solidaires. Ils ne sont pas reconnus comme professionnels et ne sont pris en compte que dans certaines statistiques agricoles (Rémy, 2006 ; Aubert et Perrier Cornet, 2009 (b)).

particulièrement à jour de forts exodes d'emplois agricoles à l'Ouest, absorbés par la croissance des emplois industriels et de services. Le changement de contexte et le passage à une situation de crise économique et financière invitent de nos jours à la prudence quant à la volonté d'« encourager à la sortie d'activité » des populations rurales qui ont trouvé dans l'agriculture des amortisseurs sociaux que les Etats ne peuvent plus prendre en charge.

Dans une communication à Budapest en 2005, Cioloş, alors conseiller du ministre de l'agriculture, pose la question de la « *martyrisation* » des exploitations de subsistance par une vision compétitive (Cioloş, 2005). Il interroge en outre la « *brutalisation* » d'une agriculture de subsistance dans une Europe auto-suffisante, et la pertinence de « *provoquer une réduction de la population rurale dans une Europe avec un milieu rural en désertification et soucieuse de l'environnement, avec une industrie incapable d'absorber la main d'œuvre dégagée par la restructuration* » (Cioloş, 2005).

Cette vision est de plus en plus partagée au sein de la classe politique européenne : la vague de migration venant de l'Est a notamment inquiété les anciens pays membres. Elle explique les limitations d'accès au marché du travail imposées aux travailleurs roumains et bulgares dans la plupart des pays ouest-européens.

Cette évolution des positions se retrouve également dans les écrits des économistes spécialisés sur les pays de l'Est comme Pouliquen et Swinnen. La « *néo-paysannerie* » identifiée comme un facteur de blocage de la relance globale à la fin des années 1990 (Pouliquen, 2001 (b)) trouve dorénavant sa place comme « *alternative honorable* » aux victimes économiques de la récession, et comme « *tampon social providentiellement économe des deniers publics* » (Pouliquen, 2010). « *L'agriculture a donc plutôt contribué « à éponger » ce nouveau chômage, sous la forme du « chômage agricole caché ». Sans ce secteur, ce n'est pas 15 à 18 % de chômeurs (que le pays connaîtrait), comme c'est le cas en Slovaquie ou en Pologne, mais autour de 30 %* » (Pouliquen, 2002).

Cependant, pour la Roumanie, « *l'ampleur exceptionnelle de ce suremploi dans des microfundia repliés sur l'autoconsommation et très pauvres en revenus familiaux extra-agricoles* » reste majoritairement défavorable, alors que les polonais ont su, sur leurs exploitations de semi-subsistance, profiter de « *revenus extra-agricoles suffisants pour vendre leur production à des prix sous-rémunérant un suremploi familial à très faible productivité* » (Pouliquen, 2010).

2.2. Les choix du ciblage mis en œuvre

Bien qu'existaient déjà les fonds de pré-adhésion, l'entrée dans l'UE a entraîné pour les NEM l'adoption nécessaire des modalités communautaires en termes de soutien à leur agriculture. Dans le même temps, la PAC a notablement évolué alors que les besoins affichés du gouvernement roumain restent principalement focalisés sur la restructuration. L'articulation des nouveaux instruments communautaires et des objectifs nationaux, fait dès lors l'objet d'équations complexes en termes de mise en cohérence des échelles d'intervention publique. Une adéquation est d'autant plus difficile à trouver dans le cadre d'une tendance au découplage des aides agricoles au niveau communautaire, avec la recherche d'outils garantissant l'efficacité de l'intervention publique. En particulier, le ciblage des exploitations apparaît comme un outil permettant de rétablir le lien entre mise en œuvre de la politique agricole et la réalisation d'objectifs préalablement précisés (OCDE, 2008).

L'application de ce ciblage s'avère une opération délicate dans le contexte roumain où il n'existe ni définition stabilisée de l'exploitation agricole ni typologie opérationnelle pour traduire la diversité des structures existantes.

Afin d'estimer l'impact potentiel des aides communautaires sur les différentes catégories d'exploitations en Roumanie, nous nous intéressons à leur accessibilité théorique aux mesures des premier et second pilier. L'éligibilité des exploitations présentées dans le PDRN est la source de la figure suivante

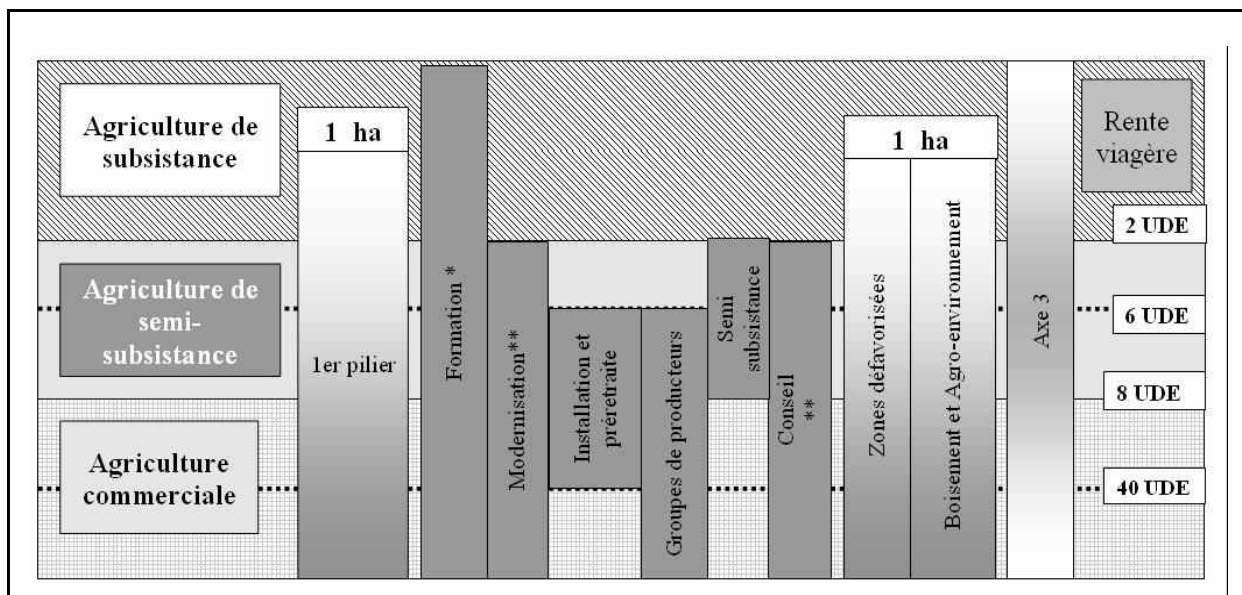


Figure 55 : Schématisation de l'éligibilité des mesures selon les catégories d'exploitation

Source: Ghib et Berriet-Sollic, 2010, traitement des données PDRN 2007

* pas de conditions mais critères de priorisation liés à l'âge, appartenance à une ferme de semi-subsistance, groupe de producteurs, localisation dans une zone défavorisée, engagement dans une mesure de l'axe 1 ou 2, niveau d'éducation bas.

** critères de priorisation

Les exploitations de semi-subsistance apparaissent clairement la cible de la plupart des mesures. Qu'en est-il cependant de leur accession effective aux subventions au travers de la mise en œuvre ? Les exploitations commerciales accèdent elles aussi à de nombreuses mesures, mais il existe une dégressivité avec la taille pour l'axe 2. L'obligation afférente d'intervention non mécanisée sur les parcelles donne un avantage aux exploitations de plus petite taille sur ces mesures.

Après cette schématisation de l'accès potentiel aux mesures des exploitations roumaines, il est intéressant d'analyser leur accessibilité effective (avec effet direct uniquement), et ce, toujours à travers le prisme des différentes catégories d'exploitations.

Les prévisions « d'impact » (exprimées en nombre d'exploitations par mesure) présentées dans le PDRN 2007 sont reprises à cette fin. Il est bien sûr entendu qu'une exploitation peut accéder à plusieurs mesures (notamment de l'axe 1 mais aussi couplée entre axe 1 et 2). Les résultats présentés dans les tableaux suivant représentent donc des estimations du nombre d'exploitations potentiellement ciblées par axe avec une comparaison du nombre d'exploitations par catégorie. Ils

sont obtenus par la division du nombre de bénéficiaires potentiels par le nombre de catégorie de taille, c'est-à-dire par trois si tous les types d'exploitations sont éligibles et par deux si seules deux catégories sont éligibles.

Mesure	Titre	Règle de répartition
111	Formation	Tout type d'exploitation est éligible. On divise le nombre de bénéficiaire budgété par trois (nombre de catégorie), en faisant l'hypothèse qu'aucune des catégories n'est privilégiée.
112	Installation des jeunes	Seules les exploitations de plus de 6 UDE et moins de 40 UDE sont éligibles, soit une partie seulement des exploitations de semi-subsistance et une plus grande partie des exploitations commerciales. Nous attribuons donc ici le critère 1/3, 2/3 pour la répartition potentielle des bénéficiaires.
121	Modernisation	Seules les deux plus importantes catégories sont éligibles. Par ailleurs, les cibles par catégorie sont définies dans le PDRN. Nous appliquons donc ces chiffres.
141	Soutien aux exploitations de semi-subsistance	Seules 76 172 exploitations de semi-subsistance seront éligibles pour cette mesure par définition.
142	Soutien au groupe de producteurs	La participation à cette mesure demande d'appartenir aux deux plus grandes catégories. Aucun critère ne semble montrer que l'une ou l'autre sera privilégiée, nous appliquons alors une répartition égale avec $\frac{1}{2}$.
143	Conseil agricole	Idem 142
211	Zones défavorisées de montagne	Idem 111
212	Autres zones présentant des handicaps	Idem 111
214	Agro-environnement (obligatoire)	Idem 111
312	Micro-entreprises en milieu rural	Pour cette mesure, l'accès au capital est important, cependant, les exploitations fortement impliquées dans l'activité agricole (catégorie commerciale) n'auraient pas par hypothèse assez de temps pour mener une micro-entreprise en plus. Nous avons donc choisi une répartition $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ entre les trois catégories.
313	Activités touristiques	Idem 312

Tableau 50: Éligibilité et règles de répartition des exploitations par mesure

Catégories d'exploitations agricoles	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Nbre d'exploitations ciblées par les 3 axes	Nbre d'exploitations par catégorie (ASA 2005)	Ratio d'accessibilité
Subsistance	111: 407 548/3	211: 420000/3 212: 299167/3 214: 154 867/3	312: 9895*1/4 313: 5369*1/4	431 010	3 871 242	0,11
Total	135 849	291 344	3816			
Semi subsistance	111: 407 548/3 112: 13631 *1/3 121: 20251 141: 76 172 142: 80020/2 143:132937/ 2	211: 420000/3 212: 299167/3 214: 154 867/3	312: 9895*1/2 313: 5369*1/2	642 271	354 317	1,81
Total	343 295	291 344	7632			
Commerciale	111: 407 548/3 112: 13631* 2/3 121:43453-20251 142: 80020/2 143:132 937/2	211: 420000/3 212: 299167/3 214: 154 867/3	312: 9895*1/4 313: 5369*1/4	568 777	30 593	18,59
Total	273 617	291 344	3 816			

Tableau 51: Comparaison entre le nombre d'exploitations dans chaque catégorie et leur accessibilité potentielle aux principales mesures ciblées des différents axes du PDRN 2007

Source: Ghib à partir de INS 2006(b) (ASA 2005) et PDRN 2007

Il apparaît que les exploitations de subsistance totalisant **3 871 242 unités**, sont attendues au nombre de **431 010** seulement dans leur participation au PDRN, leur ratio d'accessibilité n'est donc que de 0,11. A l'inverse, les exploitations de semi-subsistance ont un ratio de 1,81 et les fermes commerciales de 18,59.

Les choix retenus en termes d'affectation des ressources entre les catégories d'exploitations pourraient en théorie avoir les effets escomptés. L'objectif de restructuration agricole tel qu'il est abordé en Roumanie, c'est-à-dire la diminution des petites exploitations au profit des exploitations moyennes, est soutenu par plusieurs mesures du PDRN. Par contre, mise à part la rente viagère, mesure nationale mise en place en 2005, peu de mesures incitent les petites exploitations à céder le foncier (Ghib, 2007). La mesure de préretraite prévue pour 2010 s'adressera aux exploitations de plus de 6 UDE (Ghib et Luca, à paraître). C'est donc une intervention par défaut qui se met en place pour cette catégorie de structures selon l'hypothèse que sans subvention elles finiront par disparaître d'elles mêmes. Par ailleurs, peu d'instruments sont mis en place en vue de limiter leur concentration. Les seuils plafonds ne sont pas ou peu présents. Les critères de sélection devraient jouer ce rôle mais on peut supposer que les exploitations de grande taille auront toutes les chances de se consolider et de s'agrandir. Enfin, pour observer un réel impact sur les exploitations de semi-subsistance, il s'agira d'analyser la capacité des exploitations à s'inscrire dans le processus de demande des subventions. La mise en place des aides du premier pilier a en effet montré que de nombreuses exploitations étaient restées en marge des dispositifs de soutien public malgré une potentielle éligibilité (cf. § 3.2.).

3. Programme de restructuration active ou passive

La restructuration agricole est l'opération par laquelle un ensemble organisé voit sa structure organisationnelle remaniée en vue d'atteindre une nouvelle configuration. Cette opération peut être active, passive, volontaire ou involontaire selon le mode d'intervention des différentes politiques publiques.

On retiendra ici trois principales interventions qui ont pour objectif un processus de restructuration :

- la **mesure de rente viagère** dans son objectif de stimulation du marché foncier et démographique,
- le **paiement des aides directes** à l'agriculture et la modification de leur mise en œuvre,
- la **taxation** des terres agricoles.

Les objectifs et la cohérence interne voire externe de ces dispositifs seront évalués ainsi que leur interface avec d'autres mesures voisines. La pertinence des mesures quant à leur capacité à répondre aux problèmes sociaux et productifs posés par l'agriculture roumaine sera interrogée. Et lorsque l'existence de données le permettra, une estimation de la portée de ces différents dispositifs par identification de leurs impacts potentiels sera proposée.

3.1. Rente viagère

3.1.1. Présentation de la mesure

La genèse de la rente viagère, le contexte de son application, sa mise en œuvre effective et les implications qu'elle pourrait avoir seront présentées ici.

La mise en place d'une « rente viagère » a été la réponse du ministre de l'agriculture Gheorghe Flutur en 2005 à la demande pressante de l'UE de mettre en place des mesures de restructuration pour inciter la cessation de l'activité agricole de façon définitive. En effet, face à une grande majorité d'exploitations de subsistance et de semi-subsistance, et à leur faible surface moyenne (environ 2 hectares), réduire le nombre d'agriculteurs était un objectif affiché des politiques agricoles roumaines de cette première période. La mise en place de politiques structurelles (dont fait partie la mesure rente viagère) a été l'instrument d'incitations choisi par le gouvernement.

Il s'agissait en Roumanie de mettre en place un complément de retraite viager destiné aux propriétaires de terres agricoles âgés de plus de 62 ans, d'un montant de 100 €/ha/an en cas de vente et de 50 €/ha/an en cas de location. Cette mesure nationale se trouve être les prémices de la mise en place de la directive¹⁰⁹ européenne de la préretraite et a les mêmes objectifs, dont celui d'accompagner la sortie des agriculteurs âgés même si son application et sa population cible sont différentes (Ghib et Luca, à paraître).

Parmi les possibilités d'intervention publique présentées au paragraphe 2 de ce chapitre, l'instrumentation retenue repose sur un système d'incitation. La gestion de la mesure a été déléguée

¹⁰⁹ Règlement (CE) n° 1698/2005.

à l'ADS (Agentia Domeniilor Statului), agence des domaines publics qui assure la gestion des propriétés publiques, ainsi que la rétrocession du foncier de l'Etat aux communes notamment. Son activité diminuant, étant donnée la baisse drastique de la surface des propriétés foncières d'Etat, cette nouvelle attribution a permis de reconvertir une partie de ses fonctionnaires, d'ores et déjà implantés dans les différents *Judete*.

La rente viagère proposée par différentes études dès 2004 (Alexandri 2004 ; Dumitru et *al.*, 2004), est mise en place en 2005 par le titre XI de la loi 247/2005. Cette loi de grande envergure modifie de nombreux points ayant trait au foncier et à la redistribution des terres. La rente viagère est un des outils opérationnels qui accompagne la volonté de clarifier la propriété foncière et de fluidifier le marché foncier.

Encadré 9 : Conditions d'éligibilité de la rente viagère

La rente viagère est une indemnité donnée aux propriétaires de plus de 62 ans qui cèdent la totalité de leur terre (moins une parcelle de subsistance) par fermage (50€/ha/an) ou par vente (100€/ha/an).

Le propriétaire, appelé par la suite rentier, ne doit pas détenir plus de 10 ha en totalité au moment de la cession.

Ces terres doivent en outre respecter les conditions suivantes: soit être des terres qui étaient déjà en propriété avant 1989 et qui n'ont pas subi la collectivisation, soit être des terres rétrocédées par les différentes lois (18/1991, 1/2000) soit être des terres héritées ayant appartenu aux statuts précédents mais en aucun cas être des terres achetées après 1989.

Le rentier a la possibilité de conserver une parcelle de subsistance de 0,5 ha pour sa consommation personnelle.

Par contre, il ne doit plus exercer l'activité agricole (vente agricole sur les marchés).

La cession de terre entre époux n'est pas éligible.

La rente viagère n'est pas transmissible aux héritiers à la mort du rentier.

Des modifications ont été apportées par la suite, dont les principales sont les suivantes:

- Une baisse des restrictions concernant la nationalité des rentiers, à savoir que les personnes ayant fait l'objet de rétrocession et ayant une autre nationalité peuvent aussi bénéficier de la rente viagère. Cette modification fait réponse à la demande de personnes ayant fui la Roumanie sous le régime communiste ou après et qui ont bénéficié de rétrocession en 1991 directement ou par héritage.
- Il n'y a plus d'obligation de déposer comme pièce constitutive au dossier, l'acte d'enregistrement au cadastre de l'acheteur, ce qui écourte le traitement du dossier mais aussi permet de réaliser une vente sans passer par l'enregistrement au cadastre.
- Il a été clarifié le statut des terrains en jeu: l'*extravilan* est le seul pris en compte pour tous les calculs sur les conditions de la rente.
- Il a été spécifié la possibilité de répartir les terres en quotes-parts entre époux. En effet, dans la première version de la loi cette possibilité n'était pas prévue. Les rentes étaient le plus souvent faites au nom de l'époux, et dans le cas d'une vente, l'indemnité de 100€/ha/an cessait à la mort de celui-ci. Comme la rente a un caractère non transmissible, les veuves perdaient ce revenu à la mort de leur époux.
- Tenant compte des difficultés de déplacement des personnes âgées, le dépôt des dossiers peut se faire dans toutes les agences de rente viagère, indifféremment de l'emplacement du terrain.
- Les personnes bénéficiant d'une reconnaissance de personne handicapée sont devenues par la suite éligibles à la mesure même si elles n'avaient pas atteint l'âge de 62 ans.

3.1.2. Analyse de la mesure

L'analyse des travaux et des discussions antérieurs à la mise en œuvre de la rente viagère révèle une imbrication complexe d'objectifs opérationnels de natures **structurelle, productive et sociale**. La hiérarchisation de ces objectifs fait apparaître une prédominance des objectifs productifs et structurels. L'objectif social ne relève pas de la seule responsabilité du ministère de l'agriculture et sa répartition entre les différents ministères s'avère parfois délicat. Le choix d'une intervention par le secteur agricole se justifie par la prédominance d'une population pauvre en milieu rural ; sa prise

en charge budgétaire n'est pas si évidente dans un contexte de limitation des transferts sociaux. La focalisation finale sur les personnes âgées qui apparaîtront comme la population cible tient au fait qu'ayant été les grands bénéficiaires de la redistribution de terres (Alexandri et *al.*, 2003(b)), elles rassemblent la catégorie la part la plus importante des fermes de semi-subsistance. En parallèle, le resserrement des mesures pour des motifs politiques ou budgétaires a poussé les décideurs à se concentrer sur des actions les concernant.

Leviers d'action	Allocation d'une somme d'argent annuelle et viagère en cas de vente ou location des terres de la part des personnes âgées de plus de 62 ans.
Théorie d'action	Mise en place d'une aide publique pour stimuler la cessation d'activité et le rajeunissement des exploitants agricoles- augmentation de la taille des exploitations et investissement dans l'exploitation
Effets attendus	Stimulation du marché foncier Rajeunissement de la population des chefs d'exploitation agricole Apport d'un complément de retraite à une population en fortes difficultés sociales
Effets non attendus	Effet d'aubaine : la rente viagère est mise en place alors qu'une cession anticipée a déjà été réalisée, ou elle intervient après la signature du contrat de location. Le changement de management de l'exploitation est strictement reproductif (reprise par les enfants ou entrées tardives) ce qui ne conduit pas à un agrandissement des exploitations restantes.

Tableau 52: Analyse de la mesure

A ce stade de l'analyse, il est indispensable de préciser la composition de la population cible que sont les propriétaires âgés qui a connu des modifications avant l'apparition de la loi de rente viagère. Les propriétaires âgés représentent en effet plusieurs catégories de personnes. La redistribution des terres par les lois 18/1991 et 1/2000 s'est faite au bénéfice, d'une part, des descendants des anciens propriétaires terriens, dépossédés par la collectivisation, des anciens travailleurs des CAP (retraite agricole), d'autre part des personnes qui ont reçu ultérieurement des terres de la part des mairies (donations à titre social). Il s'agit donc de personnes vivant en milieu urbain ou en milieu rural, travaillant ou non directement la terre, bénéficiant de la retraite agricole ou d'une autre retraite comme le montre le tableau suivant (tableau 53).

Statut de la terre	Travaillant la terre		Ne travaillant pas la terre
	Forme de retraite	Identification et explicitation des caractéristiques de la population cible	
Propriété non collectivisée (zone de montagne particulièrement)	Retraite agricole	- pas d'information-	Location à un tiers (380 000 gospodaries n'ont pas de terrains agricoles en propriété ² et sont donc des locataires potentiels)
	Autre retraite ou pas de retraite [2] ³	Continuité de l'activité agricole, sur une exploitation, souvent suffisamment rentable car elle a pu s'agrandir	
Anciennes propriétés, collectivisées, rétrocedées	Retraite agricole	Cas des villageois qui ont continué à travailler dans les CAP ou IAS après la collectivisation.	ou terres à l'abandon [3] (1 à 2,5 millions d'hectares de friches chaque année ²), souvent de milieu urbain (40 à 45% des propriétaires ² ne travaillant pas leur terre vivent en ville)
	Autre retraite ou pas de retraite [2]	Population ayant été appelée à travailler dans l'industrie qui a récupéré ses terres ou les terres de ses ancêtres. Poursuite de l'activité en complément ou remplacement de la retraite	
Terres redistribuées au titre de la participation aux CAP [1]	Retraite agricole ¹	Cas des villageois qui ont été appelés à travailler dans les CAP ou IAS après la collectivisation, souvent les femmes des zones rurales.	ou alors milieu rural avec des problèmes de santé ou des moyens financiers trop faibles pour la mise en production
	Autre retraite ou pas de retraite [2]	Population qui n'a pas touché de retraite de la CAP pour des problèmes administratifs ⁴ mais qui a bénéficié d'une parcelle.	

Tableau 53: Tableau de synthèse des populations cibles

¹ 930 000 personnes selon le gouvernement, lors des débats d'augmentations de retraites août 2007

² d'après le programme de gouvernement de l'Alliance PNL-PD, 2004, 30% des propriétaires selon (Alexandri et al., 2003(b))

³ [1]-[2]-[3] ordre de prise en compte des populations ciblées par la mesure.

⁴ Lors des entretiens, l'absence de prise en compte du travail d'une ancienne ouvrière a été révélé. N'effectuant pas un temps plein et ses « normes » de travail ayant été en réalité comptabilisées dans le dossier de sa belle mère et ne bénéficie donc pas aujourd'hui de retraite.

Dans un premier temps et sur la base des deux études principales de l'IER et l'IEA, la population cible devait être celle des retraités agricoles des coopératives [1] qui ont reçu en 1990 un lopin de terre et qui continuent à le travailler. Ce choix s'avérait initialement intéressant du point de vue du suivi du programme (connaissance de la population cible, association d'un aspect social qui justifiait un montant d'indemnité élevé (70€/mois)), et par rapport à l'association possible du budget du ministère du travail. Il n'a finalement pas été retenu. En effet, les anciens coopérateurs n'ont reçu à ce titre que des lopins de 50 ares, la rétrocession des propriétés de plus grande taille ayant été réalisée au titre de la propriété antérieure. Cette population n'assurait donc pas la finalité voulue de libération du foncier. Alexandri et *al.* (2003(b)) estiment qu'il s'agit en réalité de la même population. Selon eux les personnes ayant été appelées à travailler dans les CAP étaient des agriculteurs qui vivaient en zone rurale. Ils posséderaient donc des terres aux deux titres. Mais cette division qui peut permettre de toucher la population cible possédant le plus de foncier, ne touche pas les propriétaires urbains qui sont le plus responsables de l'abandon des terres.

Dans un second temps, la population cible s'est ouverte aux personnes travaillant encore leur terre mais pouvant bénéficier d'une autre forme de retraite que la retraite agricole [2]. Ce dispositif visait la libération de la terre travaillée en mode de subsistance avec un apport de revenu complémentaire mais inférieur à celui prévu au premier abord. Enfin, la population cible s'est encore élargie avec la prise en compte de la catégorie des terres à l'abandon [3], cas souvent relié à un propriétaire âgé, éloigné de la localisation des terres, voir urbain, mais qui ne veut pas vendre ses terres, car les prix proposés ne sont pas assez attrayants.

Les données permettant d'estimer la population cible ne sont pas directement accessibles. Ainsi le recensement agricole de 2002 donne le nombre de personnes ayant une activité agricole que ce soit sur leurs terres ou non. Il faut donc croiser l'âge du chef d'exploitation ayant une activité agricole avec la variable de terre en propriété avec la condition de surface en propriété maximale de 10 ha. **1,5 million de personnes** répondant *a priori* aux conditions minimales d'éligibilité de la rente viagère sont identifiées. Ce chiffre est supérieur à celui des retraités agricoles de 1 million en 2005 et estimé à 930 000 personnes en 2006.

Cependant, nous ne comptabilisons au travers de ce chiffre qu'une partie des propriétaires possédant des terrains agricoles. La partie restante est la population urbaine qui n'est plus impliquée dans l'activité agricole, même à temps partiel, et qui a loué, ou cédé à titre gratuit ses terrains jusqu'à la date de mise en place de la mesure, ou les a simplement laissés en friche. Pour comprendre les enjeux de prise en compte de cette dernière partie des plus de 62 ans propriétaires, il nous faut comprendre de manière plus globale le poids des retraités, leurs divers statuts et leurs revenus (cf. annexe 5).

La mise en place de la mesure a connu par la suite des discussions sur les modalités des critères d'éligibilité qui ont parfois fait l'objet d'arbitrage que le contexte nous permet de comprendre :

- **Age du rentier**

L'âge du rentier a été fixé à l'âge de la prise de retraite pour les hommes au moment de la mise en place de la mesure. Cela confirme bien le caractère de complément de retraite de la rente viagère, mais peut être aussi le fait que cette mesure ait surtout été pensée pour des

agriculteurs hommes bien que les femmes aient aussi leur place dans cette mesure.

- **Seuils de surface et statut des terres**

La surface maximale de 10 ha, tout comme la provenance de la propriété, a été mise en place afin de prévenir la spéculation autour des terres.

D'autre part, la clarification *intravilan* / *extravilan* pour la mesure des terres à détenir avant et après demande de la rente participe à la reconnaissance du rôle alimentaire des parcelles de subsistance. Ainsi, la parcelle de 50 ares concédée aux rentiers comme parcelle de subsistance est *extravilan*, elle permet aux personnes ne possédant pas de terres *intravilan* de continuer à assurer une partie de leur alimentation. La clarification ultérieure confirme aussi que l'enjeu de cette mesure est surtout basée sur des terres *extravilan*, perçues comme plus à même de permettre la restructuration.

- **Montant de la rente**

Le montant de la rente a fait l'objet de plusieurs calculs et hypothèses sous-jacentes.

L'étude réalisée par Dumitru et *al.*, en 2004 propose un calcul basé sur les revenus des retraités agricoles. Ils recherchent le revenu acceptable pour les personnes âgées afin de leur permettre d'arrêter l'activité. Ils prennent, pour ce faire, une ferme type possédant 2 ha de blé et donc gagnant 600 €/an de cette activité soit 50 €/mois. Pour rendre la mesure plus attractive, les auteurs de cette étude rajoutent l'équivalent de la retraite agricole de l'époque soit 24€/mois. On aboutit à une indemnité de 70€/mois soit 840€/an pour 2 ha soit 420€/an par hectare.

Alexandri (2004) propose dans son étude un paiement additionnel de 20€/mois soit 240€/an. On est donc loin des 100€/ha/an donnés dans le cas de la vente.

Au final, les décideurs ayant participé à la construction de cette mesure choisissent un raisonnement prenant en compte les charges dépensées pour la mise en culture. La marge faite par hectare diminue donc. De plus, ils différencient la cession par vente ou par location avec une différence de 50€ qui représente le montant moyen d'une location à l'année.

- **Condition sur les repreneurs**

La version actuelle de la loi ne fait apparaître aucune condition restrictive sur les repreneurs des terres libérées par les rentiers. Il existe un questionnaire en cours de « rodage » sur le statut du repreneur mais il n'a aucune valeur dans la décision d'attribution de la rente. La mise en place d'une condition nécessiterait l'existence d'un moyen de contrôle aujourd'hui absent. Cette absence peut signifier différents propos : (i) l'objectif principal tient plus à la libération des terres qu'à leur reprise et à leur élargissement. Ce serait donc l'objectif structurel et non productif qui prévaudrait. (ii) cela tient sans doute aussi au fait de deux pré-supposés implicites de la mesure : il n'y a pas assez d'offre de terre pour ceux qui voudraient s'agrandir et les repreneurs seront plus compétitifs que les cédants, (iii) cependant, cette absence de condition n'interdit pas la reprise en mode reproductif, c'est-à-dire, la poursuite du mode de travail agricole par un enfant sur la même surface agricole, les cessions parent-enfant étant autorisées. C'est aussi le cas d'une reprise hors cadre familial, dans une optique de complément d'un revenu faible.

3.1.3. Analyse des effets de la mesure et évaluation de sa pertinence et cohérence

Les données obtenues auprès de l'Agence nationale de rente viagère sur les dossiers en cours au 3 juillet 2007 permettent de réaliser une analyse des premiers résultats de la mesure et de définir les caractéristiques des rentiers. Des données complémentaires obtenues en 2009 en précisent certaines évolutions. Les informations restent cependant simples et ne permettent pas d'être recoupées avec les données individuelles provenant d'autres sources (RGA ou ASA). La première partie correspond aux informations administratives nécessaires à la constitution du dossier : nom, prénom, code numérique personnel, surfaces louées ou vendues, adresse et localisation de la majorité des terrains agricoles.

Au 3 juillet 2007, 26 000 demandes¹¹⁰ avaient été déposées depuis l'ouverture des Agences de rente viagère (fin 2005, début 2006), et fin 2009, ce sont 93 000 demandes (dont 4556 personnes décédées depuis, tableau 54) qui ont été acceptées et mises en paiement sur un total de 1,5 million de personnes répondant *a priori* aux conditions minimales d'éligibilité de la rente viagère.

Cependant, par rapport au nombre de bénéficiaires de mesures similaires dans d'autres pays, la Roumanie révèle une adhésion à la mesure qui est loin d'être anecdotique¹¹¹, et ce, notamment au regard du faible montant alloué.

	Nombre de demandes approximation (annuelles)	Superficie exacte touchée par la mesure
2005/2006	24 000	107 293 ha
2007	26 000	101 212 ha
2008	19 000	66 260 ha
2009	24 000	54 872 ha
Total	93 000 – 4556 décès sur la période	329 637 ha

Tableau 54: Évolution des demandes de la rente viagère

Source : Agence nationale de Rente viagère

En termes de surface, la mesure a permis la vente de 82 463 ha, surfaces libérées durablement. 247 184 ha ont été loués, libérés de façon temporaire (jusqu'à la succession). Les terres exploitées par la population cible sont estimées à 3 millions d'hectares¹¹², soit 21 % des terres totales travaillées. La mesure a donc concerné 11 % de la superficie détenue par la population cible et environ 2,3 % de l'ensemble des terres. Si l'on compare les surfaces vendues et celles qui ont bénéficié de la rente

¹¹⁰ Ce chiffre reste faible par rapport aux attentes du ministère (attente de 70 000 dossiers, fin 2007).

¹¹¹ Entre 1994 et 1998, les 8 pays mettant en place la pré-retraite agricole totalisaient 52 000 bénéficiaires sur la période (rapports DG Agri, Commission européenne). L'Indemnité viagère de départ qui avait été mise en place en France dans les années 1970, a compté elle aussi en moyenne 30 000 demandes annuelles sur toute la période de son application. Par contre, les premières années, les demandes étaient montées jusqu'à 50 000 par an. Sur une population cible comparativement beaucoup plus importante, la Roumanie a compté 26 000 demandes annuelles.

¹¹² Le calcul est effectué sur la base d'une population cible estimée à 1,5 million de personnes ayant une surface moyenne de 2 ha.

viagère, elles représentent 7,6 % des surfaces annuelles vendues en moyenne sur la période 1998-2002.

Si les effets de la mesure restent honorables, on observe cependant une faible adhésion à la mesure qui peut s'expliquer par un manque d'information ou de cohérence avec d'autres mesures proposées de manière concomitante. Elle intervient dans une période de grande modification des politiques agricoles, par la mise en place des paiements directs, dont le montant (partie financée par l'UE) est aussi de 50€ à cette époque. Cette observation paraît d'autant plus plausible que la rente viagère aurait dû avoir un effet d'opportunité important pour les « *gospodaries* »¹¹³ dans lesquelles les descendants sont ceux qui travaillent effectivement les terres alors que les parents sont toujours déclarés chef d'exploitation. Sans changer le système de production ni la taille de la structure, ces exploitations pourraient bénéficier d'un revenu complémentaire en déclarant que les parents louent leurs terres aux enfants. Cela ne ferait que mettre à jour un système préalablement existant. Mais les informations du département de Mures sur la localisation des cédants mentionnent que ces derniers vivent principalement en zone urbaine, ce qui implique que les bénéficiaires ne sont pas des anciens agriculteurs vivant encore sur leur exploitation.

Par ailleurs, on observe une grande proportion des terres cédées en location ou *arenda*¹¹⁴ (figure 56). Cela pourrait confirmer les difficultés administratives encore présentes pour la mise en place de contrats d'achat-vente mais aussi interroger sur l'attractivité financière de la mesure dans le cas de la vente.

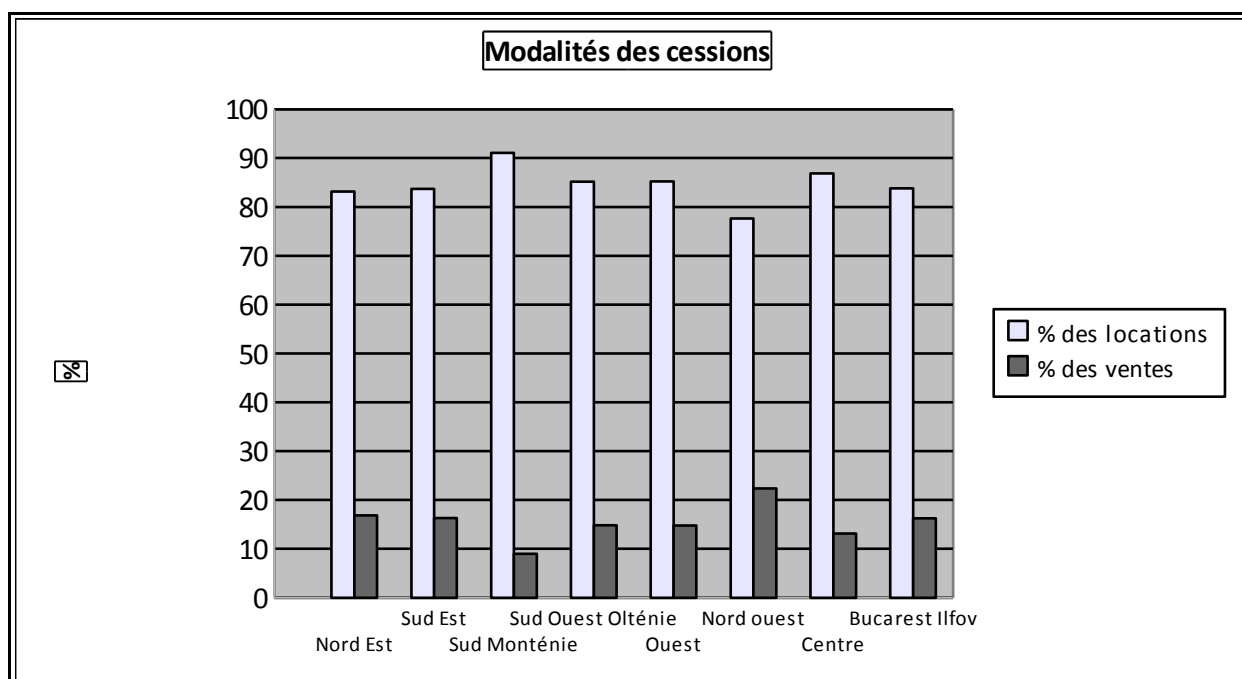


Figure 56: Modalités de cession des terres sur la période 2005-juillet 2007 (première période de la mise en place de la mesure)

Source des données : Agence nationale de rente viagère.

¹¹³ Très petites exploitations.

¹¹⁴ Pour une analyse détaillée des pratiques contractuelles foncières, voir Amblard (2006)

Enfin, à la lecture du contexte dans lequel a été mis en place cette mesure, il semble important d'interroger sa pertinence. La rente viagère devait permettre de libérer d'importantes surfaces de foncier. Cependant, en l'absence de conditions sur les repreneurs (taille, âge du chef d'exploitation, présence d'un projet de modernisation), deux types de scénarii peuvent être envisagés de façon alternative :

- Sous l'hypothèse du phénomène **d'entrées tardives** (cf. § 3.2., chapitre 2) et toujours sans mesure à destination de l'installation des jeunes, les surfaces agricoles sont toujours mobilisées par la troisième catégorie : les repreneurs âgés, notamment par location ;
- Si le phénomène **d'entrées tardives** ne s'arrête pas et du fait du peu d'installations agricoles liées à l'absence d'aide pour les favoriser, les terres bénéficieront aux plus grandes structures (ne répondant pas aux critères de l'exploitation familiale). Elles sont financièrement plus à même d'absorber ces terres par achat. Lors de locations, les propriétaires des terres préfèrent s'adresser à des grandes structures, réputées plus fiables dans le paiement de la location. L'arrêt des petites mais nombreuses exploitations agricoles à la mort des exploitants ne pourrait pas être compensé par la trop faible part de jeunes s'installant actuellement en agriculture (sous le mode de l'agriculture familiale), d'autant plus si cette « sortie de l'agriculture » est accélérée par la mesure de rente viagère.

Dans les deux cas, la rente viagère ne concourt pas à encourager le modèle des exploitations familiales modernisées. Le soutien à l'installation des jeunes semble donc un objectif primordial à poursuivre, et ce, lorsque c'est réellement l'exploitation moyenne familiale qui est choisie comme modèle à poursuivre. En tenant compte du contexte social de façon plus générale, quelle est alors la pertinence d'encourager la sortie des agriculteurs âgés de l'agriculture ? Les niveaux de retraites ayant augmenté en 2008 ont été de bons incitateurs pour la cessation d'activité effective, cependant, il faut attendre les résultats du recensement général 2010-2011 pour vérifier les effets réels sur les populations âgées. Resterait alors cependant entier le problème de l'affectation des terres qui ne seraient plus nécessaires à la subsistance de ces anciens agriculteurs âgés.

Sans chercher à prévoir les mutations qui pourraient ou non s'opérer, la pertinence de cette politique doit être analysée au regard des dynamiques d'entrées et de sorties de l'activité agricole permet d'interroger la pertinence de cette politique. Il est probable que la mise en œuvre de la mesure de rente viagère et la période sur laquelle elle intervient, expliquent sa faible attractivité. Une comparaison avec l'IVD en France est intéressante : en effet, cette mesure avait eu une efficacité certaine durant les premières années de sa mise en place, mais les « entrées tardives » étaient quasiment inexistantes. Pour la Roumanie un suivi régulier de l'évolution de la population d'agriculteurs est nécessaire et permettra ou non de confirmer dans le temps les phénomènes observés sur la rente viagère. A cette fin, les enquêtes statistiques officielles, le registre national des agriculteurs initié en 2005 et les registres administratifs du paiement des aides (bien que partiels) devraient être des outils d'observation précieux pour les années à venir.

Si l'on peut conclure que cette mesure n'a pas eu un succès retentissant au premier abord, elle permet néanmoins d'aborder les dynamiques de reproduction des exploitations et d'analyser les

orientations du ministère de l'Agriculture. Ainsi, l'adhésion nuancée à la mesure s'explique davantage par le montant des aides insuffisamment attractif que par une mauvaise estimation de sa population cible.

L'idée de la mesure de la rente viagère s'inspire des politiques socio-structurelles communautaires qui supposent une intervention ciblée sur les exploitations moyennes susceptibles de se moderniser (Weber, 1996).

Les économies d'échelle en agriculture sont une des théories porteuses de la collectivisation sous le communisme. La mise en commun des facteurs de production devait permettre des rendements d'échelle par une meilleure allocation des facteurs de production. Cette théorie est aussi développée par de nombreuses économies capitalistes avec la formation d'économies d'échelle par les « agro-industries » ou structures de grande taille (Petrick et Weingarten, 2004). Le modèle français puis européen de l'exploitation familiale, tient à la reconnaissance d'une limitation des économies d'échelle à partir d'une certaine taille. De plus, le caractère familial est considéré plus efficace du fait d'une main d'œuvre directement intéressée par les bénéfices. Ce modèle a poussé les politiques à fixer des seuils plafonds aux subventions pour limiter l'incitation à l'agrandissement de la superficie des exploitations. Comme il n'existe pas, dans le cas de l'application de la rente viagère en Roumanie, de seuil maximal pour l'octroi des aides, le modèle de l'exploitation familiale n'est donc plus aujourd'hui une cible identifiée de façon explicite.

L'avenir de la production roumaine et de sa compétitivité est corrélé au devenir des micro-fermes, et de ses exploitants. Les évolutions des montants de retraite (apparues sur la dernière partie de la période d'étude), devraient aussi permettre de vérifier si le phénomène des entrées tardives est conjoncturel, c'est-à-dire lié à des montants de retraite trop faibles ou bien s'il a vocation à perdurer (cf. annexe 5).

La construction de la politique a montré des facettes intéressantes de la construction de la politique nationale. Comme le note Salais (2007), l'important pour un pays, est d'apprendre par lui-même à progresser en toute autonomie vers plus de réalisations. Le moment de l'évaluation doit être moteur de cet apprentissage et de cette autonomie. Le cas de la rente viagère est intéressant dans le sens où il y a eu peu d'enjeux financiers ni d'enjeux de pouvoir¹¹⁵ donc on a pu observer que les fonctionnaires travaillant sur cette mesure sont choisis majoritairement sur la base de leurs compétences professionnelles. Par ailleurs, on a pu observer l'empathie des agents avec les bénéficiaires (personnes âgées) offrant ainsi de meilleurs services. Tout au long de sa mise en œuvre l'observation des difficultés rencontrées et leurs remontées étaient possibles depuis tous les échelons avec un effet d'appropriation et d'apprentissage sur l'évolution de la loi.

¹¹⁵ Contrairement aux autres mesures dont les projets peuvent atteindre des budgets importants, la rente viagère est de l'ordre de la centaine ou du millier d'euros. Les placements politiques dans les services agricoles, par les partis successivement au pouvoir se font sur des postes à haut enjeu financier. La rente viagère a ainsi été relativement épargnée par des placements uniquement politiques, sans capacités professionnelles.

3.2. Les aides directes : un changement des modalités d'attribution porteur de conséquences

3.2.1. Présentation de la politique

Les aides directes nationales aux producteurs en 2007 sont remplacées par le schéma communautaire (FEAGA), avec des dérogations en termes de montant et concernant leur mise en œuvre.

L'intégration des Nouveaux Etats Membres à l'UE a suscité d'importants débats dès 1999, et ce, notamment en raison de questions budgétaires. Les anciens états membres étaient opposés aux augmentations budgétaires (estimées à près de 20%) induite par l'entrée des nouveaux états et notamment du volet agricole de leur intégration. Quand aux NEM, ils refusaient d'accepter l'ensemble des contraintes de la PAC (prix, quotas et organisation des marchés), sans toutefois bénéficier de tous ses avantages (Bazin et Bourdeau-Lepage, 2011). C'est finalement lors du sommet de Copenhague en décembre 2002, qu'il est décidé d'attribuer 25% des aides directes en 2004, 30% en 2005, 35% en 2006 et 40% en 2007 aux NEM ; puis d'augmenter de 10% par an afin d'atteindre le même niveau que l'UE15 en 2013 (Bazin et Bourdeau-Lepage, 2011).

Il n'empêche que le taux de retour du FEAGA (5,1 Md € sur la période) reste faible en Roumanie : du fait de la lente absorption des fonds européens, le taux de retour annuel (total des recettes sur total des dépenses) était de 1,5% en 2007 et de 2,5% en 2008¹¹⁶ tandis que la SAU roumaine représente la moitié de celle de la France et est la 3ème au niveau européen (Thonnat, 2010). Ce différentiel trouve son explication, d'une part dans la fixation d'un taux d'aide à l'hectare nettement inférieur au taux français, mais dont l'écart devrait progressivement se réduire, et d'autre part dans le fait qu'un très grand nombre de petites exploitations sont non éligibles à ces aides (< 1ha ou parcelles < 30 ares) ; 70% des exploitations sont non éligibles, soit 25% de la SAU (Thonnat, 2010, Ghib et Villemin-Cioloș, 2009).

Les NEM, insatisfaits par ce cadre de concurrence qui leur paraissait inéquitable, ont obtenu l'ajout de paiements additionnels (ou *top-up*) aux aides directes à hauteur de 30% puis 50% (après le bilan de santé de la PAC en 2008 pour la Roumanie) des aides directes ouest-européennes. Le budget additionnel composé de fonds réaffectés depuis le second pilier (à hauteur de 20% maximum des fonds du second pilier) et de fonds nationaux permet un soutien de l'ordre de 100 euros par hectare en 2009, contre une moyenne de plus de 350 euros par hectare dans l'UE15 (Bazin et Bourdeau-Lepage, 2011). Depuis les montants sont en augmentation progressive jusqu'à alignement complet des aides des 12 nouveaux Etats membres au niveau de celles de l'UE-15. En 2009, un complément d'aide nationale de 47€/ha est apporté.

Encadré 10: Subventions agricoles du premier pilier en 2009

107 €/ha dont 70 € aides européennes et 47€ aides nationales (à partir d'1 ha et des parcelles de 30 ares ou 10 ares)

570 RON (soit environ 140 euros) par bovin (à partir de 3 bovins)

45 RON par ovin/caprin (soit environ 11 euros) à partir de 50 ovins/caprins

¹¹⁶ Recettes de 1 602 M € en 2007 et de 2 666 M€ en 2008 pour des dépenses de 1089 M€ en 2007 et de 1218 M€ en 2008.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Paielements communautaires	25	30	35	40	50	60	70	80	90	100%
Top up*/ paiement additionnel en % (= autorisation de compéter à hauteur de x % des aides communautaires :)	30	50	50	50	50	40	30	20	10	0%
Niveau de cofinancement du second pilier au budget de chaque top-up (%)	15	10	5							
Total	55	60	85	90	100	100	100	100	100	100%
En € /ha 356€ pour UE15	105 87	175	175	175	17	210	245	280	315	350
- dont budget européen	22	87	122,5	140	5					
- dont budget national		70	52,5	35						

Tableau 55: Niveau du soutien direct pour la Roumanie (2007-2016)

* Niveau maximum négocié. Depuis 2009 s'applique les amendements qui ont suivi le bilan de santé de la PAC.

Concernant les unités commerciales, la mise en place des aides directes en remplacement des aides nationales (notamment celles couplées par produits) a suscité des inquiétudes avant l'adhésion. Certaines études montrent en effet que pour ces structures, en l'absence de modernisation et de gain de productivité, le changement des modalités de distribution des subventions devrait se traduire par une perte de revenu pour les agriculteurs (Jitea et Boussemart, 2007).

Ainsi, Czaki et Kray (2005) prévoyaient des changements importants du fait des modifications des marchés agricoles. Les prix des produits agricoles ajustés à ceux du marché commun affecteraient négativement les revenus des agriculteurs. Les soutiens directs, bien qu'augmentant proportionnellement dans le revenu des exploitations¹¹⁷, ne seraient pas suffisants pour compenser la perte des prix sur la première période (2007-2010). Les mêmes auteurs évaluent à 50% la compensation de la perte de revenu par les aides directes sur les premières années de mise en œuvre du premier pilier (Czaki et Kray, 2005). Dans ce scénario pessimiste, les auteurs distinguent cependant les producteurs de céréales, principaux perdants attendus¹¹⁸, les éleveurs qui devraient eux être gagnants du fait du maintien des aides couplées sur la première période alors que les coûts d'alimentation du bétail devraient diminuer.

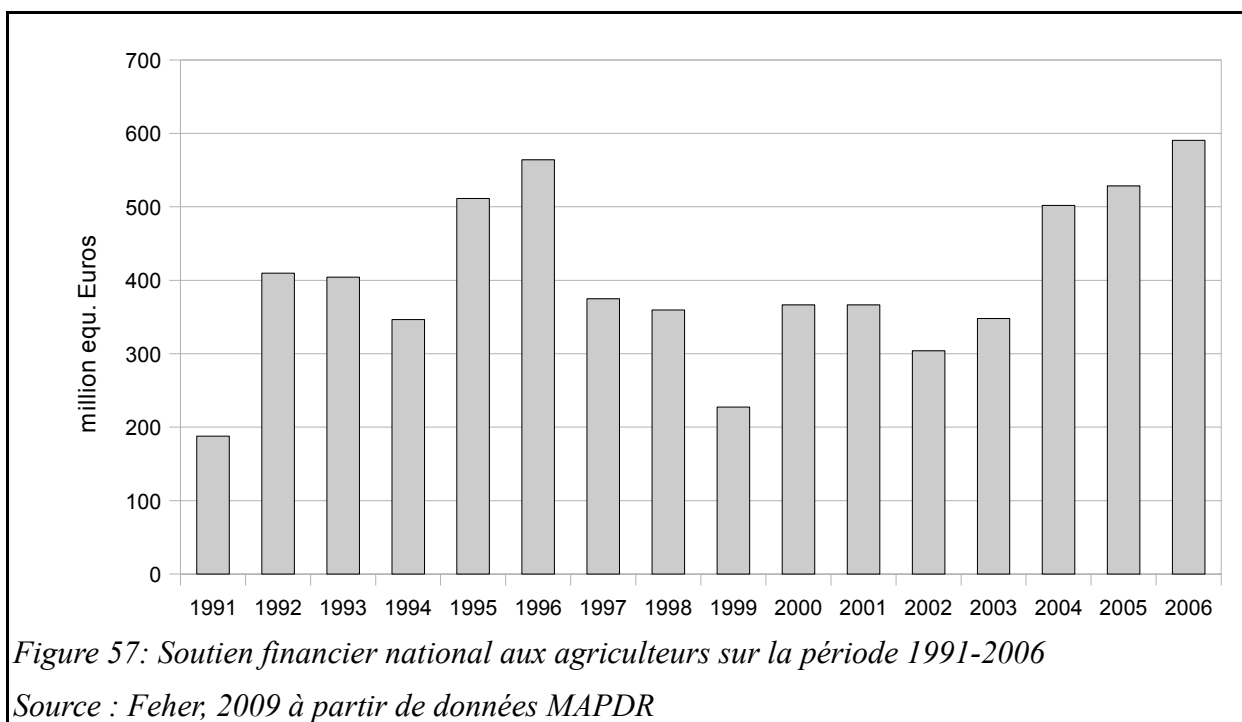
Pour les unités familiales, ce n'est pas tant le montant des subventions qui est le facteur primordial dans les modifications des structures (corrélé à la surface il reste jusqu'en 2008 assez faible pour les

¹¹⁷ La part des soutiens directs était de 4,5% en moyenne dans le revenu des agriculteurs en 2004 avec le dispositif national. Il était alors attendu qu'il augmente à 40% des revenus à terme avec la PAC.

¹¹⁸ C'était sans compter l'envolée du prix des matières premières et des céréales en particulier.

plus petites structures), que les changements de mode d'attribution qui viennent bouleverser les rapports entre les acteurs agricoles du milieu rural.

En effet, dès 2000, la Roumanie définit des mesures d'aides directes aux agriculteurs sur son budget national. L'objectif affiché est alors le soutien à la production. Les modes de répartition de ces aides évoluent selon les gouvernements au pouvoir, et la vitesse des modifications ne permet pas de changements structurels de grande ampleur. Le manque de cohérence de ces changements successifs serait à l'origine de la baisse de la production et du faible niveau de vie des populations rurales (Feher, 2009).



Au début des années 2000, le système de soutien est réécrit tous les ans (Feher, 2009). Les agriculteurs ne bénéficient d'une vision pluriannuelle des aides qu'à partir de 2007 au moment de l'entrée dans l'UE et de la mise en place des mesures communautaires.

Les formes d'allocations évoluent et les types de bénéficiaires sont modifiés régulièrement (cf.§ 1.2). Les mesures prennent la forme de soutien aux prix, aux consommateurs, aux transformateurs et aux agriculteurs, de primes, de subventions aux intrants, d'aides directes ou de coupons. Le soutien au secteur étatique (IAS en cours de privatisation) est encore fortement privilégié.

De 2001 à 2004, avant l'intégration, les choix se sont portés sur le soutien aux intrants *via* des subventions, mais aussi sur des aides directes de 100 RON/ha puis 200 RON/ha à partir de 2003 (soit 25 et 50€ au taux de change 2010), des aides à des productions prioritaires (céréales, plantes techniques) et sur de l'investissement.

3.2.2. Analyse de la politique

Le premier pilier de la PAC est mis en place en Roumanie selon le schéma transitoire autorisé pour les NEM. Les aides sont distribuées selon un régime simplifié de paiement unique à la surface au niveau national et quel que soit le type d'exploitation - **RPUS** ou **Single Area Payment Scheme (SAPS)** - contrairement aux aides distribuées sur références historiques. Les aides animales sont quant à elles, encore couplées à la production.

Ce choix est décrié par la Pologne estimant qu'il contribue à maintenir les structures en place. Ce qui a un effet contradictoire avec les objectifs de restructuration attendue de ces pays (Bafail, 2006). En effet, il était supposé que les aides directes à l'hectare ou par animal, distribuées à un nombre élevé de micro-structures, n'auraient probablement que très peu d'impacts structurels et productifs¹¹⁹ et qu'elles seraient consommées pour les besoins matériels des familles agricoles (habillement des enfants, équipement de la maison, achat d'une voiture...) (Pouliquen, 2002). C'est cette crainte de contournement de l'utilisation des fonds qui prévaut à la mise en place de coupons non monétaires pour les intrants agricoles à la fin des années 1990.

Pour Pouliquen (2002), « *la plupart des structures n'arrivera jamais à passer à une taille viable d'exploitation professionnelle de type européen.* » ce qui rend pour lui très douteuse une forte relance globale de la production agricole par l'investissement, et la restructuration des exploitations... « *même si ceci peut renforcer, de manière très sélective, le noyau dur compétitif de leur agriculture marchande* ». Finalement, le mode de distribution choisi pour les aides directes¹²⁰ en Roumanie pourrait accentuer la polarité des exploitations « *en favorisant le très petit nombre d'exploitations ayant les plus grosses superficies* » (Luca, 2009).

¹¹⁹ Les aides du premier pilier soutenues par l'UE et la Roumanie n'ont pas vocation à soutenir une agriculture « sociale » mais à soutenir le revenu des exploitations viables pour les maintenir. Aider des unités non viables, conduit au maintien de la pauvreté en milieu rural, ce qui serait un effet contraire aux objectifs de restructuration et d'émergence d'exploitations familiales viables.

¹²⁰ Csaki et Kray (2005, p.13) présentent deux options autour des choix de compléments nationaux aux aides directes : 20% de complément qui ont pour conséquence la réduction des revenus des exploitations moyennes, ou 30% qui permet le maintien des revenus pour toutes les catégories mais créerait une augmentation de 25% des revenus des exploitations de plus de 100 ha. C'est cette seconde option qui a finalement été choisie. Une troisième option, non envisagée par les auteurs aurait été de rehausser les niveaux des premiers hectares primés, permettant ainsi le maintien des revenus de toutes les catégories d'exploitations sans créer de différentiels importants.

Leviers d'action	Complément de revenu sous forme d'une aide à l'hectare
Théorie d'action	Aide publique directe à l'hectare – stabilisation des revenus agricoles et indépendance vis-à-vis des choix de production- adaptation des productions au marché et diminution des fluctuations inter-annuelles des revenus - baisses des coûts de production
Effets attendus	Stabilisation des revenus agricoles Réactivité des agriculteurs aux conditions de marché par des modifications des productions Baisse des coûts de l'alimentation
Effets non attendus	Stabilisation de la répartition des structures agricoles de production. La subvention peut agir comme complément social sur les petites structures et comme rente sur les plus grandes exploitations.

Tableau 56 : Analyse de la politique des aides directes, premier pilier de la PAC

3.2.3. Présentation des premiers effets

Le RPUS implique le paiement d'un montant uniforme par hectare éligible de terres agricoles, et ce, jusqu'à concurrence d'un plafond national défini lors des accords d'adhésion. En termes de montant, les subventions du premier pilier sont ressenties ces premières années comme égales ou très légèrement supérieures à ce qui été perçu auparavant.

Les seuils de surface ont été décidés par Bucarest sur proposition de la commission européenne : 1 ha de surface totale pour l'exploitation, des parcelles de 0,3 ha minimum pour les terres arables et les prairies, de 0,1 ha pour les vergers, les vignes et autres plantes permanentes (Luca, 2009). La proposition retenue était la plus restrictive entre toutes celles proposées par la commission¹²¹. Cette décision était difficile à prendre car elle impliquait dès le départ d'avoir 2,6 millions d'exploitations de subsistance sans aucune subvention (Luca, 2009). L'existence des seuils planchers pour toutes ces aides, a évincé un très grand nombre d'exploitations de l'accès au soutien public agricole¹²² (Ghib et Villemin-Cioloş, 2009). Aussi, les modes de redistribution en 1991 affectent l'éligibilité aux aides directes du fait de l'utilisation d'anciennes unités de surface que sont le « *Iugar* » ou « *Pogon* » respectivement employées au nord et au sud de la Roumanie et correspondant à 58 ou 50 ares¹²³. Ces unités en plus d'avoir façonné les plus anciennes structures agricoles ont parfois été utilisées pour l'attribution d'un lopin de terre aux coopérateurs, par décret du gouvernemental (gouvernement provisoire du salut national en 1990 puis en 1991). Or mis à part des arrangements familiaux spécifiques, lors de successions chaque descendant reçoit une partie d'une surface agricole déjà dérisoire ; en effet la taille des parcelles ne fait souvent que 29 ares (division par les

¹²¹ La taille des parcelles aurait pu être choisie à 0,1 ha, mais les études antérieures ont recommandé de placer ce taux plus haut pour : « faciliter la restructuration du secteur et éviter des coûts administratifs prohibitifs dans la mise en œuvre » (Csaki et Kray, 2005).

¹²² Leur élimination du système d'aide ne veut pas dire qu'elles disparaîtront pour autant. En effet, même si cette politique est vécue comme un découragement, les exploitations les plus petites sont encore en capacité de s'adapter, notamment en revenant vers la traction attelée au détriment des tractoristes qui demandent un plus grand apport monétaire.

¹²³ Giruca et al., 2005 trouvent une moyenne des parcelles à 0,59 ha pour les exploitations de 1-5ha en 2002 (données INS).

successions), taille juste à la limite de l'éligibilité à l'attribution de subventions au premier pilier de la PAC.

Finalement, selon l'étude préalable du ministère de l'agriculture, 1,2 million d'exploitations devraient toucher désormais les aides du premier pilier : plus de 70% exploitations sont ainsi mises de côté. Sur les 14 millions d'hectares agricoles que comptent la Roumanie, seuls 9,5 millions d'hectare sont primés (cf. chapitre 3, § 2)¹²⁴.

Il existe un débat ouvert sur les aides à destination des fermes dites agro-industrielles de très grande taille (Luca, 2009). La question du plafonnement et donc de la limitation de leur soutien est abordée par l'ancien Commissaire, Mariann Fischer Boel lors du Bilan de Santé de la PAC puis apparaît prioritaire pour Dacian Cioloș, son successeur. Il ressort du choix de rupture entre l'agriculture de subsistance et les grandes exploitations que la distribution des subventions est la plus inéquitable de l'UE (Luca, 2009). L'auteur constate que 0,9% des exploitations reçoivent 51% des subventions. Un système à l'hectare plus re-distributif aurait été possible si la Roumanie avait notamment mis en place un plafonnement des aides afin de relever le taux à l'hectare. Depuis peu, le plafonnement réapparaît dans les débats sur la PAC 2014-2020. Le gouvernement roumain s'y est opposé lors cette nouvelle consultation.

Le tableau suivant présente la répartition des aides selon les tailles de surface ; le tableau 58 présente les 10 plus importants bénéficiaires des aides directes en Roumanie. On remarque qu'avec encore un niveau d'aide beaucoup plus faible que l'UE 15, ces exploitations seraient fortement impactées par un plafonnement à 300 000€.

Bénéficiaires des paiements - 2008	Nbre d'exploitations	Pourcentage du total d'exploitations (%)	Surface en hectare (subventions payées par ha)	Pourcentage du total des fonds (%)
1-5 ha	912 245	81	2 234 984,79	23,59
5-10 ha	145 400	12,91	977 066,80	10,31
10-50 ha	51 547	4,58	995 337,22	10,50
50-100 ha	5 802	0,52	414 682,72	4,38
100-500 ha	8 704	0,77	1 957 369,76	20,66
500-1000 ha	1 718	0,15	1 189 953,39	12,56
1000-5000 ha	822	0,07	1 355 287,79	14,30
5000-10000 ha	23	0,002	179 334,15	1,89
peste 10000 ha	8	0,001	172 114,63	1,82
Total	1 126 269	9 476 131,25		

Tableau 57: Subventions par surface en 2008, par catégories de taille d'exploitation

Source : Luca 2009 d'après APIA et d'après Organismul de Coordonare al Agențiilor de Plăți Link direct: <http://www.apdrp.ro/content.aspx?item=1832&lang=RO>

¹²⁴ Concernant les aides animales, le seuil est de 3 bovins et de 50 ovins ou caprins. Or la Roumanie possède 72 % de son cheptel dans les exploitations de 1 ou 2 vaches (Giurca et al., 2008).

Entreprises	Commune	Judet	Somme reçue des fonds européens : paiements directs en 2008 (euro)
SC TCE 3 BRAZI SRL	Brăila	Braila	2 811 952
S.C. COMCEREAL S.A.	Vaslui	Vaslui	1 535 855
SC AGROCEREAL CARANI SRL	Sânandrei	Timis	1 130 462
S.C. INTERAGRO S.A.	București	Bucarest	1 116 872
S.C. AGROCOMPLEX BARLAD S.A.	Bârlad	Vaslui	594 332
SC INTERCEREAL SA MOVILA	Movila	Ialomita	567 868
S.C. MARIA TRADING S.R.L.	Constanța	Constanta	543 229
SA ZIMBRUL SA	Lehliu Gară	Calarasi	511 776
SC DELTA-ROM AGRICULTURE SRL	Chilia Veche	Tulcea	502 115
S.C. AGRO CHIRNOGI S.A.	Chirnogi	Calarasi	497 853
Total			9 799 162 soit environ 2% des aides directes totales

Tableau 58: Top 10 des bénéficiaires des aides directes en Roumanie

Source : Luca 2009 d'après APIA et d'après Organismul de Coordonare al Agențiilor de Plăți Link direct: <http://www.apdrp.ro/content.aspx?item=1832&lang=RO>

Les aides directes ont en théorie un effet stabilisateur de la surface existante, voire amplificateur de la dualité structurelle. Cependant les évolutions sur 4 ans présentées en chapitre 3, montrent une tentative de rattrapage des exploitations moyennes, même si cela reste assez relatif et sans doute seulement le fait de la formalisation des contrats de location. La disparition progressive des plus petites entités est actée mais la perte de surface des plus grandes nous paraît devoir être encore analysée comme un phénomène conjoncturel à la fin des privatisations des IAS et à la fin des redistributions.

La mise en place des aides directes à l'hectare a suscité la question de la captation des subventions par les propriétaires (Courleux, 2011). En Roumanie, même s'il est encore tôt pour le vérifier, cet effet nous semble devoir être limité par la configuration « *reverse tenancy* » (Amblard, 2006), *i.e.*, un rapport de force inversé dominant des propriétaires sur les locataires. Seuls les locataires de petite taille pourraient en faire les frais ou les agriculteurs locataires qui se situent les régions où l'offre de location est importante. Les enquêtes de terrains ont montré à l'inverse des cas d'ententes particulière : la location est gratuite par contre le propriétaire perçoit la subvention.

Par contre, les modalités d'application ont transformé en profondeur les relations existantes entre les petits propriétaires terriens et les fournisseurs de service agricole (tractoristes), ce qui, selon nous, a accéléré la diminution des plus petites entités, de façon cumulée à la perte de leur main d'œuvre familiale à bas coût du fait de l'émigration. En effet, l'exclusion des aides directes et donc d'un apport monétaire a réduit les capacités d'appel à la prestation de service. Auparavant, les mesures nationales distribuaient les subventions sans seuil minimal et malgré de nombreuses modifications, les petits propriétaires avaient toujours soit un montant soit un coupon d'essence soit des semences à

échanger avec le tractoriste pour le paiement des travaux motorisés. La persistance de ces structures est reliée aujourd'hui principalement à leurs capacités à mobiliser une source monétaire venant des transferts sociaux ou des enfants partis en ville ou à l'étranger.

Enfin, c'est entre les productions que l'octroi des aides directes a entraîné des distorsions. Le RUPS donne une aide à l'hectare quelle que soit la nature de la production mais tant que les conditions minimales d'entretien des terres sont respectées. Ainsi, les champs de maïs et les prairies de fauche mais plus encore les pâturages ont le même statut. Les éleveurs, bénéficiant aussi des primes animales se voient donc fortement privilégiés lorsque les baux de location (avec les mairies la plupart du temps) sont clarifiés. De nombreuses tensions sont apparues en effet sur les communaux et les locations de pâtures, notamment en zone de montagne où les limites restent floues et les troupeaux se croisent parfois. Les éleveurs ovins, dont le secteur a déjà été repéré comme fortement dynamique (Chotteau, 2007), ont donc bénéficié doublement des aides européennes sur cette première période, si bien, que l'on a vu des investissements d'importance sur ces fermes¹²⁵ sans avoir à recourir à la mesure 121 d'aide à la modernisation.

3.2.4. Synthèse

En somme, les aides directes n'ont pas joué l'effet stabilisateur attendu. Leur mode de versement est par ailleurs très inéquitable entre les deux pôles des structures agricoles roumaines : les seuils d'éligibilité ont de fait exclu une partie des petites exploitations alors que les plus grandes structures touchent pour leur part des sommes très importantes via les subventions parfois assimilées à des effets de rente. Le soutien des revenus n'apparaît pas effectif de par cette modalité, une liaison au nombre d'actifs serait plus pertinente.

3.3. La taxation des terres agricoles

La taxation des terres agricoles pose d'emblée la question du lien entre cette mesure fiscale et les mesures sectorielles mises en œuvre par ailleurs. En effet, cette taxe est restée longtemps un serpent de mer. En outre, bien qu'elle soit non directement régie par le ministère de l'agriculture, elle reste une intervention publique complémentaire des politiques agricoles. Ses conséquences peuvent être importantes sur l'évolution de l'activité agricole et méritent, en ce sens, d'être intégrées dans notre recherche.

Les impôts ont été longtemps limités pour ne pas trop peser sur une population rurale déjà appauvrie. La loi 34/1994 va jusqu'à diminuer de 50% les impôts sur les revenus agricoles des personnes de plus de 65 ans qui travaillent seuls leurs terres. Puis de 1997 à 2000, les obligations de payer l'impôt agricole ont été suspendues (Râmniceanu, 2004).

Il nous faut différencier les impôts fonciers et ceux sur les revenus agricoles. L'impôt foncier est perçu de façon assez récurrente comme une façon de forcer la mise en production des terres agricoles et de restructurer les exploitations.

¹²⁵ Ces exploitations devaient auparavant rentrer les troupeaux aux villages pour l'hiver. Une modification législative et ces apports de numéraire ont permis la mise en place dans le paysage *extravilan* de bâtiments d'élevage en dur.

Après une période plus clientéliste vis-à-vis des ruraux, une augmentation des impôts est mise en place en 2005. Les impôts sur le foncier agricole sont alors multipliés par 30 a minima. On passe d'un calcul d'impôt pour les terres *extravilan* de 1 RON/ha¹²⁶ sans distinction de catégorie de terre ni du rang de la commune à 30, 32, 34 ou 36 RON/ha selon le rang de la commune pour les terres arables. Pour les autres utilisations, les taux sont plus ou moins élevés, allant de 1 RON/ha pour les terres recouvertes d'eau à 7 RON a minima pour les zones forestières jusqu'à 48 RON/ha maximum pour les vignes et les vergers (loi 571-2003 modifiée par la décision : 797/2005 au 1/01/2006, par H. nr. 1514 du 25 octobre 2006 et par H. nr. 956 du 19 août 2009).

Ces augmentations spectaculaires ont été présentées lors de leur mise en place comme nécessaires à la constitution d'un fond de financement pour le paiement de la rente viagère. Le ministère de l'agriculture déclare en juin 2005 que l'argent collecté retourne sous cette forme à l'agriculture¹²⁷. Face aux craintes de non paiement de l'impôt, les représentants proposaient aux personnes de louer leur terre ou de la vendre, la rente viagère viendrait alors compléter les revenus de la location ou de la vente¹²⁸.

Cette augmentation depuis longtemps attendue par les gouvernements successifs n'a cependant pas été accompagnée de sa version la plus productiviste, visant à mettre en place un impôt supplémentaire pour les terres agricoles non valorisées. Reprise en début d'année 2010, cette idée a des risques de faire doublon avec la conditionnalité sur les subventions du premier pilier qui oblige un entretien minimum mais pourrait aussi être perçue comme une aide à la production déguisée, même si actuellement les négociations à l'OMC ne prennent pas en compte les questions fiscales.

Les dernières annonces sur le sujet de la part du ministère de l'agriculture consistent en l'abandon de l'impôt au profit d'une amende de 50 à 60€/ ha en cas de non entretien (et non plus de non production)¹²⁹. Les terres non cultivées s'élèveraient entre 1,5 million et 3 millions d'hectares selon les sources soit 20% des terres arables de Roumanie, ce qui montre l'absence d'effet significatif de cette augmentation d'impôts.

¹²⁶ 1 € correspond environ à 3 ou 4 RON en 2011

¹²⁷ Porte parole du ministère de l'agriculture le 7 juin 2005 dans wall-street.ro, <http://www.wall-street.ro/articol/Turism/3791/Impozitul-pe-terenul-agricol-creste-de-saizeci-de-ori.html> (accès le 20 novembre 2010)

¹²⁸ Chef de la direction agricole de Iasi, le 6 juin 2005 dans Evenimentul zilei. <http://www.evenimentul.ro/articol/impozitul-pe-teren-si.html> (accès le 20 novembre 2010)

¹²⁹ Valeriu Tabara, ministre de l'agriculture le 12 septembre 2010 dans Romania libera, <http://www.romaniaibera.ro/actualitate/economie/tabara-proprietarii-de-terenuri-nelucrate-vor-fi-amendati-cu-60-euro-ha-daca-nu-le-curata-199237.html> (accès le 20 novembre 2010)

Levier d'action	Impôt foncier à l'hectare, lié ou non à la production sur les terres imposées
Théorie d'action	Mise en place d'une taxe sur le foncier – décalage de l'effet de rente – mise en valeur du facteur foncier ou cession à un tiers – stimulation du marché foncier et libération des terres non ou peu productives- augmentation de la production nationale – amélioration de la balance commerciale
Effets attendus	Mise en valeur du facteur foncier ou vente/location Amélioration de la production Collecte de fond pour l'utilisation du soutien à l'agriculture productive ou au budget des collectivités locales
Effets attendus non	Dégradation financière des ménages en incapacité de payer cet impôt Précarisation des exploitations en phase de démarrage Abandon de l'activité agricole sans repreneurs

Tableau 59: Analyse de la mesure

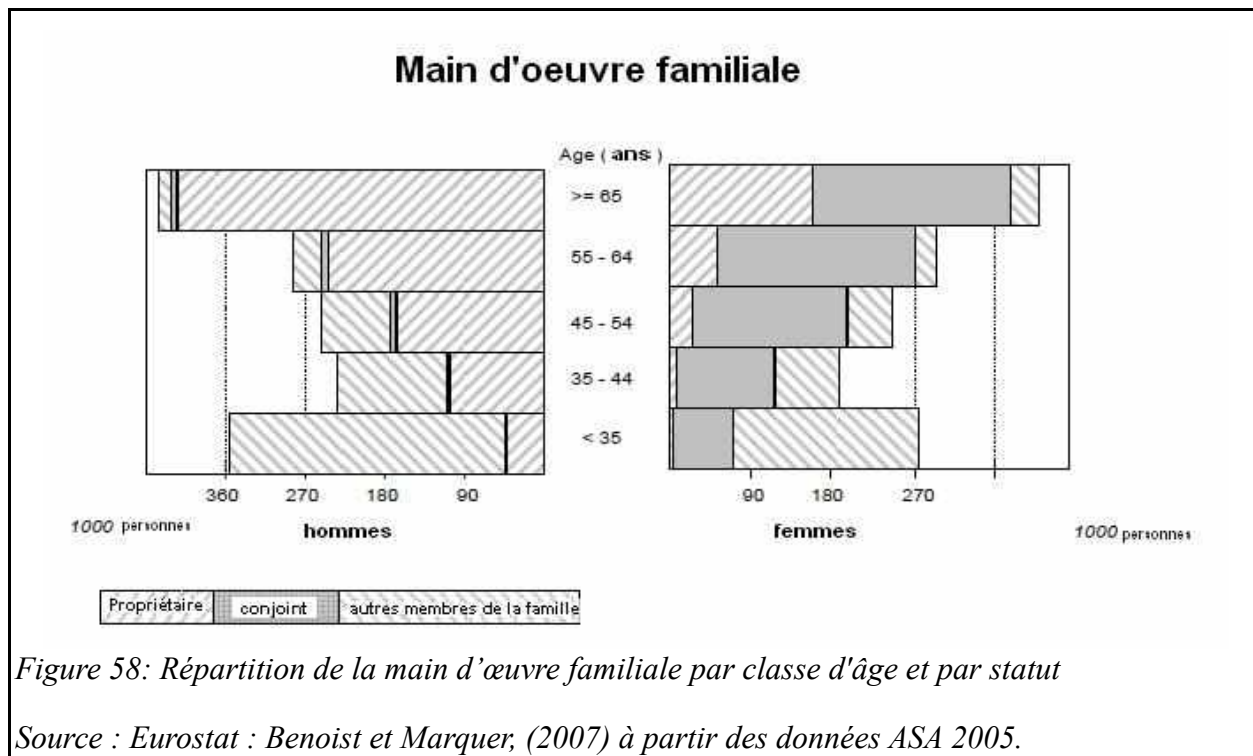
4. Consolidation d'exploitations moyennes

Cet objectif, identifié comme central dans le second pilier (cf. § 1.2.), est exclusivement porté par différentes mesures de l'axe 1. La mesure de modernisation en fait partie. Nous ne l'avons cependant pas retenue dans cette analyse car elle ne semble pas porter spécifiquement une notion de restructuration. En effet, en France, des travaux ont montré une relation forte entre le foncier et les autres biens d'investissements dans les années 1980 (Rio, 1989), on observait cependant cette complémentarité surtout pour les grandes classes de superficie (Boinon, 1991). Le contexte roumain est cependant tout autre. Le retard d'investissement accumulé sur la fin de la période communiste est prépondérant pour la plupart des exploitations. Dans les faits, la mesure de modernisation sert à rattraper ce retard, par la consolidation des plus grandes exploitations, en capacité de mobiliser des cofinancements, sans pour autant y associer d'achat de foncier. Nous estimons donc que son impact sur la restructuration est faible. C'est pourquoi nous avons préféré nous concentrer sur l'analyse de la mesure 112 qui vise l'installation des jeunes agriculteurs et la mesure 141 destinée aux exploitations de semi-subsistance.

4.1. Installation des jeunes agriculteurs

4.1.1. Présentation de la mesure

La population agricole roumaine est très importante comme nous l'avons vu (cf. chapitre 2, § 2.4.). Cependant, le pourcentage de cette population salariée est faible avec approximativement 6% des agriculteurs sous ce statut (Benoist et Marquer, 2007). Le reste de cette population agricole est composée d'indépendants (51,6%) et de travailleurs familiaux non rémunérés (42,0%). C'est dans ces deux dernières catégories que se trouvent les jeunes de moins de 35 ans (Benoist et Marquer, 2007).



L'analyse de la structure d'âge des chefs d'exploitation des exploitations de plus de 1 UDE montre que 71 % des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans, 25% de chefs ont entre 35 et 55 ans. Seulement 4 % ont moins de 35 ans (Benoist et Marquer, 2007). Cette tendance se retrouve aussi parmi les exploitations juridiques avec seulement 11% de moins de 35 ans et 66% de plus de 45 ans (Benoist et Marquer, 2007). Par ailleurs, le taux d'exploitations conduites par des jeunes de moins de 35 ans connaît une diminution de 9 à 7% des exploitations sur la période 2003-2005, ce qui reflète un taux faible d'occupation (4,5% des UTA) de ces derniers contre une moyenne de 8,3% en moyenne au niveau de l'UE-27 (Benoist et Marquer, 2007).

Enfin, du fait que le nombre de chefs d'exploitation ayant entre 40 et 55 ans est très important, la Roumanie s'attend à une augmentation significative du nombre de chefs d'exploitation de plus de 65 ans dans les deux prochaines décennies. Ce vieillissement de la population agricole (et donc aussi rurale) inquiète les décideurs pour qui le renouvellement par des jeunes chefs d'exploitation reste une priorité. Cet objectif est aussi soutenu par le fait que le niveau d'éducation des jeunes est supérieur à celui des aînés avec une multiplication par 5 du nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur agricole sur la période 2000-2005 (Guvernul Romaniei, PDNR, versiune 2009).

La question de l'installation des jeunes en agriculture en Roumanie est relativement récente. Elle ne se posait pas durant le communisme, et apparaît seulement après 2000 dans les aides nationales. En effet, c'est en 2002 que la loi 646/2002 de soutien aux jeunes en milieu rural est promulguée. Les bénéficiaires doivent avoir moins de 40 ans et avoir une activité en milieu rural, agricole ou non-agricole. Sous réserve de disponibilité foncière, les mairies peuvent mettre à disposition 1000 m² de terrain constructible aux personnes habitant ou voulant s'installer en milieu rural et y développer une activité privée ou publique. Pour les jeunes voulant spécifiquement développer une activité agricole, la mairie peut en outre fournir 10 ha de terres agricoles. Des modifications apportées en 2004 par la loi 435/2004 augmente les marges de manœuvre des mairies avec des participations

financières à l'achat de terrain mais aussi à l'attribution de bâtiments d'élevage ou de domaines horticoles abandonnés. Dans les faits, il n'a pas été possible de trouver un seul chiffre permettant l'évaluation de cette mesure. La presse fait mention de la loi mais ne présente que de sporadiques cas concrets de jeunes ayant bénéficié de cette mesure, mais aussi pour dénoncer l'abus d'un secrétaire de mairie s'allouant une parcelle et un terrain agricole alors qu'il détient déjà un autre bien immobilier (Commune de Fâtânele, *Judet Arad*). Une mairie du département de Sibiu aurait alloué une série de lots à ses jeunes habitants pour les inciter à ne pas partir en ville. Le manque de cadrage clair de la mesure a attiré des critiques du fait de la possibilité d'une spéculation immobilière, l'autorisation de revendre le bien étant autorisée après 10 ans, ce qui reste un temps relativement court. Râmnicéanu (2004) considère la prise en compte des jeunes au travers de cette loi comme partielle. On peut se demander si la mesure communautaire 112 mise en place en 2008 est plus pertinente au regard des besoins d'installation.

La mise en place de la mesure communautaire d'aide à l'installation des jeunes (mesure 112), a fait suite à d'après négociations entre la commission, le ministère de l'agriculture roumain et l'équipe du jumelage en place en 2007. En effet, la lecture du premier document stratégique le PNS et face aux chiffres élevés de la population agricole, la commission analysait qu'il n'y avait pas d'utilité à mettre en place une mesure d'aide à l'installation. Les premières rédactions du PDNR avaient aussi du mal à justifier cette mesure entre le besoin réel de renouvellement des chefs d'exploitation et le besoin de consolidation des exploitations. La mesure d'aide à l'installation des jeunes n'était donc pas retenue en première lecture par la commission.

En réponse, le ministère roumain souligna que si les jeunes sont bien présents, leur part dans les salaires rémunérés est très faible et qu'il y a un besoin urgent de renouveler les chefs d'exploitation, ceux-ci étant majoritairement âgés. L'hypothèse sous-jacente est que les jeunes sont supposés plus à même de permettre l'augmentation de la compétitivité du secteur agricole, et de se conformer aux exigences des règlements de la PAC, en particulier en raison de leur plus grande aptitude à utiliser les nouvelles technologies.

La commission accepte alors de mettre en place la mesure mais sous certaines conditions : la population ciblée doit correspondre aux jeunes déjà actifs en agriculture comme travailleurs agricoles ou membre d'une ferme de semi-subsistance (2-8 UDE). En réalité, ce n'est pas le seuil de 2 à 8 UDE qui sera retenu mais celui de 6 à 40 UDE. Un compromis est apparu entre la prise en compte des seules exploitations commerciales (>8UDE) et des exploitations de semi-subsistance au sens strict défini dans le PDRN, ces différents seuils ayant été eux aussi débattus.

Finalement, la mesure sera appliquée mais avec des conditions restrictives d'accès que nous discuterons par la suite. Les personnes éligibles ne doivent pas être des hors-cadres familiaux, elles doivent être en cours d'une toute première installation et faire la preuve d'une activité agricole d'au moins 12 mois. Par ailleurs, sont inscrites les conditions d'âge (moins de 40 ans) et les obligations de formation. A ces conditions, un soutien aux jeunes agriculteurs sera accordé sous forme de prime en deux tranches. Les bénéficiaires devra démontrer après 5 ans que la dimension de son exploitation est de plus de 10 UDE et a augmenté de 4 UDE depuis la contractualisation. Le montant du soutien est de 10 000 euros pour une exploitation de 6 UDE et augmente de 2000€ par UDE supplémentaire, mais ne pourra pas dépasser les 25 000€ par exploitation. En outre, le ciblage

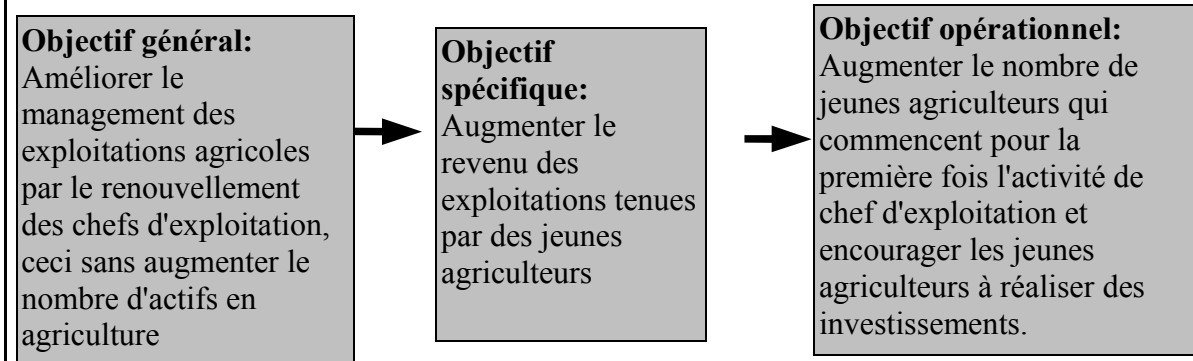
des bénéficiaires est soumis au système de priorisation des candidats selon la grille suivante:

- Le candidat est propriétaire de l'exploitation : 30 points
- L'exploitation fait partie d'une association de producteurs : 20 points
- L'exploitation bénéficie de mesures couplées agro-environnement (214) : 15 points
- L'exploitation se trouve en zone défavorisée : 15 points
- L'exploitation est une exploitation de semi-subsistance (ici entre 6 et 8 UDE) : 15 points

4.1.2. Analyse de la mesure

L'analyse économique de cette mesure permet d'en définir un logigramme et d'identifier les principaux effets attendus.

Figure 59: Logigramme de la mesure d'installation des jeunes tel que présenté dans le PDRN



Source: PNDR 2007

Leviers d'action	Allocation d'une subvention forfaitaire, liée à la taille de l'exploitation pour stimuler la première installation des agriculteurs de moins de 40 ans issus d'une famille d'agriculteur.
Théorie d'action	Mise en place d'une aide publique pour stimuler la reprise des exploitations moyennes et les inciter à investir et à prendre des risques pour augmenter leur insertion au marché : diminution des coûts unitaires pour l'investissement et diminution des risques pris – augmentation des bénéfices à court terme, augmentation des ventes formelles à moyen terme – développement du secteur des exploitations moyennes insérées au marché.
Effets attendus	Rajeunissement de la population des chefs d'exploitation Amélioration de la compétitivité Amélioration des standards de production Augmentation des ventes sur le marché Maintien de l'emploi (rural) en rendant l'activité rentable ou compensation des pertes d'emploi en milieu rural
Effets non attendus	Effet d'aubaine: une partie des investissements auraient été réalisés par les bénéficiaires potentiels, même en l'absence de subvention. L'installation des jeunes est en fait formelle, les parents restent les décideurs de la gestion de l'exploitation. Mauvais investissements réalisés du fait de l'externalisation de la rédaction du plan d'affaire ou du fait de sa sur-estimation. Limitation du nombre des bénéficiaires faisant perdre le caractère de restructuration de grande ampleur.

Tableau 60: Analyse de la mesure d'installation

4.1.3. Premiers résultats de la mesures

La première campagne d'appel à projets a eu lieu sur la période décembre 2008- février 2009. Elle a été suivie de deux autres campagnes en septembre- novembre 2009 puis en juin 2010. Les résultats des sessions sont données en moyenne 6 mois après le dépôt des demandes.

Campagne de dépôt des candidatures	Somme allouée pour la campagne (en €)	Nombre de dossiers acceptés	Montant des dossiers acceptés (en €)	Nombre de dossiers refusés	Nbre de dossiers retirés
Total prévu sur la mesure	265 800 000	10 000			
Dec2008-fev2009	84 305 371	511	11 396 860	122	28
Sept-nov 2009	55 000 000	2290	48 763 000	287	125
Juin 2010	50 000 000	1758	35 483 000	75	65
Total fin 2010	189 305 371	4559	95 642 860	484	218

Tableau 61: Progression des campagnes d'appel à candidature pour la mesure d'installation des jeunes agriculteurs

Source: Agence de Paiement pour le développement rural APDRP: <http://www.apdrp.ro/> (accès février 2011)

La mesure semble bien démarrer et nous remarquons une progression dans le dépôt des demandes confirmant un effet d'apprentissage et un engouement pour la mesure plutôt que son essoufflement.

Cependant, on remarquera aussi le nombre d'exploitations écartées du dispositif. En termes de types de production, on trouve dans cette mesure, comme ce sera le cas pour la semi-subsistance, une forte proportion d'exploitations agricoles ayant trait à l'apiculture. Nous reviendrons par la suite sur l'interprétation de cette sur-représentation des apiculteurs (§ 4.3.2.).

Les enquêtes de terrain ont montré les difficultés d'accès à cette mesure. Il y aurait d'ores et déjà 27 700 jeunes agriculteurs installés avant la mise en place de cette mesure, qui ne bénéficieront pas de celle-ci du fait de leur installation antérieure. On notera cependant une plus grande fragilité de ces exploitations (cf. §3.2, chapitre 2). Il nous paraît à ce titre dommageable de leur fermer cet accès potentiel même s'ils restent prioritaires pour l'accès à la mesure 121 de modernisation.

La mesure devrait financer 12 000 nouveaux jeunes agriculteurs correspondant à 480 000 hectares de SAU. La question centrale soulignée par les experts est la disponibilité des terres. L'objectif de restructuration assigné en partie à cette mesure voudrait que ces nouvelles exploitations reprennent en réalité les terres des exploitants de plus de 65 ans qui sont actuellement sur des exploitations de subsistance et semi-subsistance (0-8 UDE), ce qui représente actuellement 1,8 million d'agriculteurs et 4 millions d'hectares. Cependant, cet objectif n'est pas traduit dans les conditions d'éligibilité à la mesure, comme c'était aussi le cas avec la rente viagère. Les difficultés du marché sont sans doute une des raisons de garder une mesure peu complexe sur les échanges fonciers.

D'un côté ces terres sont fortement fragmentées et leur « appropriation » a des coûts d'entrée important pour un néo-arrivant. Cependant, vu le décalage entre les 4 millions d'hectares à restructurer selon les experts et la cible de 480 000 hectares visée par la mesure, on peut penser que le foncier ne sera pas une difficulté insurmontable.

Les enquêtes montrent que les conditions d'éligibilité de la mesure, notamment le seuil minimal à 6 UDE, donnaient pour impossible une installation *ex-nihilo*, c'est-à-dire par achat/location de foncier, mise en production de référence pour les calculs UDE (tout cela dans un laps de temps de 12 mois) et primo-installation comme cela peut s'observer dans d'autres pays, où la réinstallation peut être éligible à l'aide. On a par ailleurs observé que la grande majorité de ces exploitants reprennent de fait une entreprise familiale souvent scindée en deux à cette occasion pour bénéficier doublement de la mesure d'aide à l'installation des jeunes et à la mesure de semi-subsistance (pour le parent sur « le départ »). Ces scissions plus ou moins formelles connaîtraient leur paroxysme chez les apiculteurs où le déplacement d'une trentaine ou d'une cinquantaine de ruches d'un jardin à celui des enfants suffit en théorie à bénéficier des deux mesures conjointes. La réalité de la séparation des deux entreprises est ensuite assez difficile à contrôler.

L'obligation réglementaire d'appartenir au milieu agricole empêche quasiment toute installation hors cadre familial, notamment des jeunes diplômés des écoles d'agronomie dont les parents se sont éloignés de la terre (souvent dans le but de financer les études des enfants). Or il semble que ces jeunes ont des capacités financières et des aptitudes à l'innovation. Leur exclusion paraît peu pertinente du fait de l'ampleur des besoins de renouvellement présentés par les décideurs. La mesure de pré-retraite pensée de manière complémentaire à la mesure d'installation devait se mettre en place en 2010 ; elle n'a toujours pas de guide rédigé pour sa mise en œuvre en 2011.

Il nous paraît important de mettre en regard l'analyse de cette mesure et le nouveau contexte dans

laquelle elle se met en place, notamment dans le cadre de l'agenda de Lisbonne. En effet, l'augmentation de l'espérance de vie pousse à encourager le maintien en activité des séniors. L'agriculture roumaine dans sa forme initiale contribue de fait à cet objectif, sans doute dans des proportions trop importantes comme le pense Pouliquen (2010), il n'en reste pas moins que cet amortisseur est « spontanément » instauré alors que les pays de l'ouest tentent aujourd'hui de réintroduire ce type d'activité.

A la lecture des objectifs fonciers (rajeunissement de la mise en valeur de 480 000 ha contre 4 500 000 ha actuellement détenus par les personnes les plus âgées), la mise en place de la mesure d'installation ne devrait pas être jugée comme contradictoire aux objectifs de Lisbonne. Au contraire, l'imbrication entre des exploitations professionnelles dirigées par de jeunes chefs d'exploitations, avec des dotations matérielles importantes, et des plus petites exploitations, dirigées par des personnes âgées ayant besoin de prestation de service, peut avoir des effets bénéfiques dans les zones rurales (amortissement du matériel par la prestation de service pour les jeunes installés, mise en commun de zones de stockage, voire des ventes...).

Dans le même esprit, on peut se poser la question de la pertinence du seuil de 40 ans comme critère d'installation. L'objectif finalement sous-jacent étant la création de structures professionnelles de plus de 6 UDE et à terme de plus de 10 UDE, il faut pour cela en plus des aides à l'installation être capable d'avoir un apport en capital conséquent. Les moins de 40 ans ne sont à ce titre pas les mieux placés en Roumanie. Par ailleurs, une réflexion en termes de première installation semble importante à mener. La Roumanie malgré son fort taux d'emploi agricole a peu de repreneurs capables d'augmenter le nombre de ces structures professionnelles qualifiées de moyennes. Il nous paraît alors intéressant d'allier à l'aide au renouvellement des chefs d'exploitation déjà en place, une mesure plus ouverte de première installation ou de confortation des exploitations moyennes, quel que soit l'âge du candidat¹³⁰.

En guise de conclusion, cette mesure est très voire trop ciblée, et risque de passer à côté de l'objectif principal de restructuration identifié par les décideurs et de promotion des exploitations moyennes professionnelles. Sa pertinence du fait des choix de mise en œuvre nous paraît limitée. La mesure gagnerait à être plus adaptée en termes de critères d'éligibilité aux besoins d'installation. En termes de pertinence, elle participe bien à l'objectif de restructuration avec une importante somme allouée qui, couplée à une mesure de modernisation permet des investissements non négligeables.

4.2. Aide aux exploitations de semi-subsistance

4.2.1. Présentation de la mesure

Prenant en compte les différences structurelles majeures entre les anciens et les nouveaux membres, la Commission européenne a proposé le temps de deux programmations la mise en place de mesures transitoires pour les nouveaux entrants :

- la mesure 141, à destination des exploitations de semi-subsistance (476, 1 M d'euros)

¹³⁰ On peut notamment se référer aux travaux sur les politiques régionales d'installation de Berriet Sollicet et *al.*, 2002 avec la référence aux CTE installation progressive, CTE transmission et CTE installation tardive.

- la mesure 142, pour la création de groupes de producteurs (138,9 M euros)
- la mesure 143, pour fournir des services de conseil et de consultance aux agriculteurs (retardée à 2010- 63,5 millions d'euros)

Ces trois mesures totalisent 8,3 % du budget du second pilier pour la Roumanie, établi à hauteur de 8 milliards d'euros pour la période 2007-2013. Nous proposons d'analyser ci-après la mesure 141 qui, de par son ciblage et ses objectifs est la plus directement reliée aux effets de restructuration.

Comme nous l'avons vu (cf. § 2 de ce chapitre), cette mesure est la plus importante en termes d'éligibilité pour les exploitations de semi-subsistance. Elle cible les exploitations qui ont entre 2 et 8 UDE, les coefficients de MBS permettant de mesurer la taille calculée avec des références nationales de 2000. Le montant de la subvention annuelle forfaitaire est de 1500 € durant 5 années en principe afin de permettre un investissement conséquent. Au bout des trois premières années, les exploitations doivent avoir augmenté leur taille de 3 UDE et vendre 20% de leur production en plus sur le marché. Les moyens pour atteindre ces objectifs ne sont pas vérifiés, seuls les résultats sont considérés. S'ils ne sont pas atteints, l'agriculteur ne perçoit pas de subvention les 2 dernières années mais n'est cependant pas en devoir de rembourser celles reçues durant les 3 premières années.

	141 semi-subsistance
Objectif de la mesure	Accélérer les adaptations structurelles de l'agriculture et encourager les exploitations de semi-subsistance d'accéder au marché.
Allocation totale	467,1 M d'euros
Subvention perçue	Forfait de 1500€/an pendant 3 ans, reconductible 2 ans si les conditions de croissance sont réunies
Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> •Exploitation de 2 à 8 UDE •Avoir ou acquérir un statut professionnel (PFA) •Avoir moins de 62 ans •Proposer un plan d'affaire •Augmenter de 3 UDE au bout de 3 ans d'activité
Population cible	350 000 exploitations
Objectif fixé	76 000 exploitations

Tableau 62: présentation synthétique de la mesure de semi-subsistance

Sources : PNDR, 2007

La population cible est la catégorie des exploitations de semi-subsistance, considérées comme ayant un potentiel de développement. Elle est typiquement représentée par les exploitations individuelles (la part des exploitations sociétaires est faible, *i.e.* 0,5–2,1%). Ce segment représente 9% des exploitations totales et 16% de la SAU, avec une moyenne de 4,9 ha/exploitations pour les exploitations de 2 à 4 UDE et de 9,4 ha pour le groupe de 4 à 8 UDE (Giurca, 2008). Du fait d'un montant relativement peu élevé, cette mesure pilote et dérogatoire a pour but de simplifier les démarches administratives des petits exploitants.

Comme annoncé dans la partie méthodologie, cette mesure sera analysée selon différentes grilles,

dont celle des leviers d'action et de sa théorie d'action.

4.2.2. Analyse de la mesure

Leviers d'action	Allocation d'une subvention simplifiée, annuelle et forfaitaire pour stimuler l'investissement dans les petites exploitations.
Théorie d'action	Mise en place d'une aide publique pour stimuler les exploitations de semi-subsistance à investir et à prendre des risques d'adapter leur production pour augmenter leur insertion au marché grâce à une mise en œuvre simplifiée: diminution des coûts unitaires pour l'investissement et diminution des risques pris – augmentation des bénéfices à court terme, augmentation des ventes formelles à moyen terme – développement du secteur des exploitations moyennes insérées au marché.
Effets attendus	Amélioration des standards de production Augmentation des quantités produites Augmentation des ventes sur le marché Maintien de l'emploi (rural) en rendant l'activité rentable ou compensation des pertes d'emploi en milieu rural
Effets non attendus	Effet d'aubaine: une partie des investissements seraient réalisés par les bénéficiaires potentiels, même en l'absence de subventions. De plus, dans certains cas, l'augmentation de la production pourrait n'être que formelle du fait qu'une partie de la production auparavant vendue de façon non déclarée, se formalisera mais sans soutenir la production sur le long terme. Par ailleurs, on peut percevoir le montant des aides publiques comme plus important que le montant qui sera reversé à la société <i>via</i> les taxes et les contributions. Utilisation des fonds pouvant être déviés vers l'achat de bien de consommation sans sanction. De mauvais investissements pourraient se faire du fait de l'externalisation de la rédaction du plan d'affaire ou du fait de sa sur-estimation. La nécessité de changer le statut juridique de l'exploitation met l'exploitation en devoir de payer plus de taxes, ce qui en réalité pourrait réduire la rentabilité de l'exploitation et la fragiliser, comparé à une exploitation restée sous le statut individuel et donc non taxé.

Tableau 63: Analyse de la mesure de semi-subsistance

La lecture des documents officiels, les entretiens menés ou encore la lecture des comptes-rendus des négociations entre le ministère et la commission européenne permettent de mettre à jour le levier l'action choisi pour porter la théorie d'action sous-tendue (cf. tableau 63).

4.2.3. Premiers effets de la mesure

La première session d'appel à projets pour la mesure 141 a lieu fin 2008, début 2009 ; 6 262 dossiers sont sélectionnés, le nombre de projets conformes et éligibles n'ayant pas dépassé le montant de l'enveloppe allouée initialement. Il s'agit d'un premier essai, les agriculteurs n'étant pas encore informés ou se sont révélés prudents. Pour les campagnes suivantes le nombre de dossiers augmente fortement et dépasse les sommes allouées par sessions, obligeant le ministère à reporter un certain nombre d'entre elles sur les sessions suivantes.

Sur la première session, l'organisme public de consultance agricole (ANCA ou OJCA en département, qui est depuis devenue partie prenante des chambres d'agricultures) est chargé gratuitement des demandeurs pour remplir les documents de candidature et réaliser le plan d'affaire nécessaires au dépôt du dossier. Les consultants privés participent peu sur ce premier appel, semble-t-il du fait de la faiblesse du montant d'aide qui ne leur permet pas de facturer leurs prestations à la

hauteur de leurs exigences. Entre temps, l'ANCA est démantelée (été 2010) pour devoir se transformer petit à petit en chambre d'agriculture¹³¹ (loi votée en décembre 2010, mise en place printemps 2011). La continuité des services est en partie suspendue (notamment du fait des déménagements) au moment même où la mesure prend son essor.

La deuxième campagne a rassemblé plus de 13 000 dossiers pour 12 000 “subventions” environ. De nombreuses simplifications et modifications sont adoptées entre les deux campagnes. Ainsi, la preuve de la propriété des terres est demandée sous forme d'une attestation d'impôts locaux visée par la mairie¹³². En effet, en première lecture, les agences départementales avaient interprété différemment le texte de loi et certains demandaient à ce que le demandeur et le propriétaire des terres portent le même nom. Ce type d'interprétation résulte du contexte foncier roumain particulier. Malgré plus de 20 ans passés depuis la mise en place de la loi foncière de restitution et de redistribution, des problèmes persistent dans l'attribution des titres de propriété et dans les délais des transmissions patrimoniales, notamment à cause des frais cadastraux et notariaux. En conséquence, les travailleurs ne sont souvent pas les propriétaires officiels et ce, même sur des petites parcelles. Lors de cette seconde campagne, de nouvelles modifications ont dû être apportées, notamment la possibilité de comptabiliser pour le calcul des UDE du foncier mis gratuitement à disposition par un proche, un voisin mais le plus souvent, la paroisse ou la mairie. Le nombre important de demandes lors de la deuxième session, incite le ministère à mettre en place une troisième campagne pour l'automne 2010.

Le suivi des campagnes montre une forte attractivité de cette mesure. Pourtant, 100 millions d'euros lui ont été amputés durant les premières négociations du RDR : elle ne paraissait pas pouvoir fonctionner et était perçue comme sur-estimée (Giurca, 2008). On pensait qu'un financement couvrant 60% des bénéficiaires potentiels suffirait (condition de taille et âge). Puis on estimait que 37 000 exploitations demanderaient plutôt la mesure de modernisation 121 et que sans doute près de 50% des exploitations n'atteindraient pas les objectifs pour bénéficier de la mesure les 2 dernières années (et seraient donc non viables) : l'augmentation en UDE sur les 3 premières années leur ferait défaut.

¹³¹ Après de nombreux débats, la loi sur les chambres d'agriculture a été promulguée en décembre 2010. Elle devrait donner le jour à une nouvelle forme de gouvernance de l'accompagnement agricole avec pour mission de représenter le monde agricole et de contribuer au développement de l'agriculture roumaine et en particulier à sa restructuration.

¹³² En effet, du fait de l'imbroglio foncier, de nombreux projets étaient inéligibles en première instance car les terres étaient au nom de membres de la famille peu enclins à faire des donations ou des locations sur le long terme ou tout simplement décédés mais dont la succession n'était pas réglée.

Campagne de dépôt des candidatures	Somme allouée pour la campagne (en €)	Nombre de dossiers acceptés	Montant des dossiers acceptés (en €)	Nombre de dossiers refusés	Nbre de dossiers retirés	Nbre de projets reportés (éligibles mais non financés)
Total prévu sur la mesure	476 100 000	76 000/95 215				
Dec 2008- fev 2009	47 607 740	6 262	46 965 000	175	5	0
Avril-mai 2010	75 000 000	12 136	91 020 000	299	6	1 130
Octobre – nov 2010	113 347 500*	17000* (15 113 traités au 11/01/2011)	- en cours de traitement	-	-	-
Juillet 2011	105 000 000	Attendus : 14 000	À venir	-	-	-
Octobre 2011	105 000 000	Attendus : 14 000	À venir	-	-	-
Total attendu fin 2011	445 599 240	63 398	95 642 860	474	11	1130

Tableau 64: progression des campagnes d'appel à candidature pour la mesure à destinations des exploitations de semi-subsistance

* Du fait de la réception d'un grand nombre de projets sur les derniers jours de l'appel à projets, le nombre de dossiers déposés n'est pas encore définitif. Leur conformité est encore en cours de traitement mais on estime, dorénavant et déjà, un nombre total de dossiers avoisinant les 17 000 dossiers conformes.

Source: Agence de Paiement pour le développement rural APDRP: <http://www.apdrp.ro/> (accès février 2011)

La première estimation pessimiste sur l'abandon du dispositif à partir de 3 années avait porté à 95 215 le nombre total d'exploitations concernées par la mesure¹³³. Le nombre de 76 000 bénéficiaires potentiels a finalement été retenu, relativisant cette vision pessimiste, avec la prise en compte de 30% d'abandon du dispositif. L'approche au départ peu confiante dans cette catégorie d'exploitation ne comptait pas sur les capacités d'adaptation des petites (ou grandes¹³⁴) exploitations pour rentrer "dans les clous" de la mesure, relativement simple et apportant un complément de revenu ou un apport d'investissement important sur l'année pour ces structures.

Des analyses réalisées sur la première campagne du fait de données plus facilement traitables¹³⁵, apportent des informations sur la grande diversité par département (figure 62) aussi bien en valeur

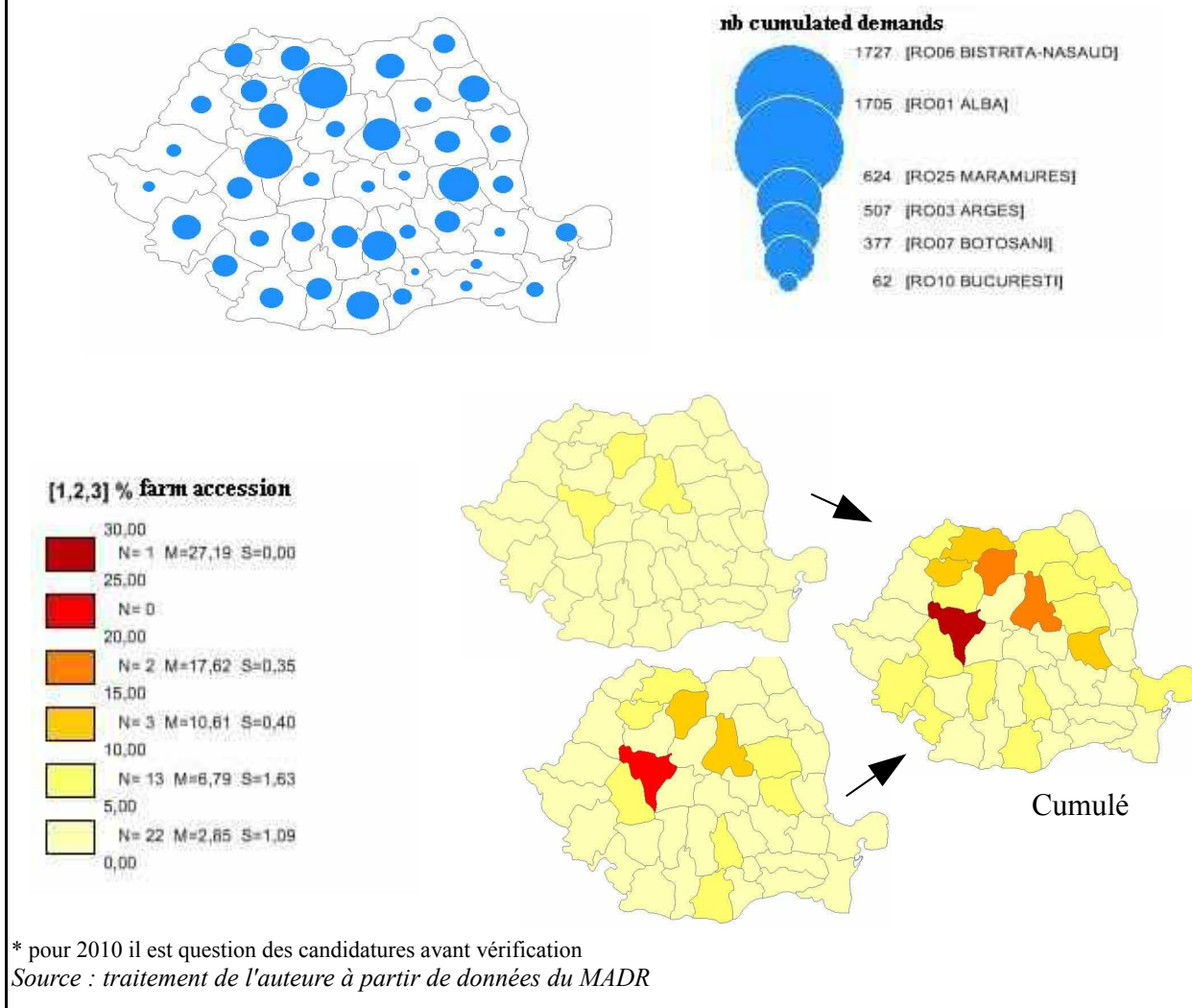
¹³³ Le budget total alloué à la mesure est en effet inférieur au chiffre de 95 215 « bourses » complètes, c'est-à-dire 95215*7500€ (sur les 5 années). On prend donc en considération une partie d'abandon qui se monte à 50% des demandeurs initiaux dans cette simulation.

¹³⁴ Les enquêtes de terrain ont permis d'observer quelques cas d'exploitations de plus grande taille se scindant pour permettre 2 demandes à la mesure 141 ou se couplant avec la mesure 112 d'installation des jeunes, notamment chez les apiculteurs.

¹³⁵ Seules les deux premières campagnes étaient terminées pour être traitées lors de la rédaction de la thèse. La première campagne avait des titres de projet permettant de connaître la nature de la production alors que lors de la seconde campagne des titres standardisés avaient été donnés aux projets, effaçant ainsi une partie de l'information sur les bénéficiaires.

absolue qu'en pourcentage des exploitations éligibles sur le département. Les enquêtes menées au niveau départemental des offices de conseil, des directions agricoles et avec des agriculteurs des départements du Mures, Cluj et Harghita, ont montré que ces différences sont imputables au dynamisme des offices de conseil mais aussi d'associations comme celles d'apiculteurs ou une association magyar en région Harghita. Ils ont en effet fortement participé au remplissage des dossiers et à la rédaction des plans d'affaire et ce gratuitement ou contre une faible rémunération faible. Dans le département d'Alba, l'association des apiculteurs et l'association Alba Afroda ont pu aussi avoir un rôle important dans cette forte adhésion à la mesure.

Figure 60: Cartes de distribution des demandes pour la mesure 141: mesure en valeur absolue et pourcentage du total d'exploitations estimées éligibles pour le programme



L'analyse de ce premier jeu de demandes nous permet de clarifier une autre disparité, liée au secteur de production: les apiculteurs apparaissent en sur-représentation pour cette première campagne avec plus d'un tiers des demandes (plus de 2 500 demandes sur les 6 000) alors que l'apiculture n'est pas une activité majoritaire en Roumanie, même si l'activité est bien répartie sur le territoire.

Termes recherchés	Nombre d'occurrences dans le document
Apicol / Miere(miel)/ Stup (ruche)	2 505
Zootech/ Vaci(Vaches)/ Porc/ Animal	499
Legume	242
Horticol/ Pomicol/ viti	201
Mixt (ferme mixte)	196
Cereal/ vegetal	178

Tableau 65: Recherche d'occurrence indicatrice du secteur agricole parmi les 6 262 projets déposés pour la mesure de semi-subsistance

Source: calculs de l'auteure à partir des données en ligne du site du MADR : www.madr.ro (accès aout 2009)

Les hypothèses pour expliquer cette sur-représentation sont de trois ordres:

- la sur-représentation des apiculteurs est liée au dynamisme des associations d'apiculteurs, très organisées et bien réparties sur le territoire. L'achat en commun de médicaments, mais aussi la gestion des cires, obligent les producteurs à les rencontrer régulièrement et ils sont ainsi mieux informés ;
- l'absence (ou la très faible) nécessité de foncier permet de dépasser les contraintes de démonstration de la propriété foncière et prouve une fois de plus le poids de ce facteur de production dans l'évolution des structures agricoles de production ;
- l'organisation existante de ce secteur en fait l'un des mieux insérés au marché, la condition d'augmentation des ventes ne paraît alors pas une contrainte insurmontable aux porteurs de projet¹³⁶.

4.2.4. Analyse de la cohérence de la mesure

Nous proposons enfin quelques points de questionnement sur la cohérence de cette mesure. Son objectif est de permettre le développement des exploitations de semi-subsistance (entre 2 et 8 UDE) au nombre de 350 000 selon les statistiques de l'INS (ASA 2005). Or sa budgétisation ne permet d'en soutenir que 76 000 sur les 5 ans (2007-2013). Le mode de calcul réalisé par le ministère prend en compte le critère d'éligibilité de l'âge dont le seuil est 62 ans. Il limite ainsi le nombre de subventions budgétées au nombre d'agriculteurs de cette catégorie respectant ce critère selon les données statistiques. Or nos travaux antérieurs (Ghib, 2009 et § 3.2., chapitre 2) et les enquêtes de terrain ont alerté sur les difficultés de spécification du chef d'exploitation, variable retenue par la statistique. En effet, on rencontre un biais du fait que lors des enquêtes il y a souvent confusion entre le chef d'exploitation et le propriétaire foncier¹³⁷ alors qu'en réalité, les enfants ou petits enfants peuvent être relativement impliqués dans l'activité agricole ou du moins s'y investir dans

¹³⁶ On notera en outre, que les apiculteurs roumains bénéficient de la régression de l'agriculture productive depuis 1989 et donc de plus faibles atteintes par les pesticides. Les mortalités des ruches qui se propagent à l'Ouest de l'Europe ne se rencontrent pas encore en Roumanie, offrant aux apiculteurs un certain avantage comparatif sur le marché européen.

¹³⁷ Comme nous l'avons vu plus haut, l'imbroglie foncier roumain a pour effet que les parents les plus âgés, si ce n'est décédés, restent les propriétaires fonciers en l'absence de perspective de développement de l'activité agricole à court terme et face aux frais notariaux élevés.

une perspective de développement. Les premiers appels à projets ont montré une forte progression dans le nombre de demandes et la Roumanie pourrait connaître à son tour le scénario polonais qui a vu son nombre de demandes exploser, obligeant le ministère de l'agriculture polonais à baisser le montant total de l'aide.

Par ailleurs, le seuil de 2 à 8 UDE initial semble peu solide pour la prise en compte des candidats potentiels. Des stratégies d'adaptation formelle au seuil sont observées. Il suffit en effet, en théorie de planter 3 ou 5 ares de plantes à haute valeur en MBS pour atteindre le taux requis. Ainsi, les plantes ornementales ou les déménagements des ruches ont permis de répartir relativement facilement les UDE entre les exploitants. Cependant, ces stratégies ne sont pas forcément contraires aux objectifs du dispositif, dans la mesure où la subvention est bien utilisée dans l'investissement agricole. On peut même voir dans ces démarches, une certaine efficacité de la mesure dans le sens où elle influe sur la restructuration des exploitations mais surtout sur la prise de risque (la culture de plantes ornementales n'étant pas sans frais).

En conclusion, cette mesure dont l'objectif est de faciliter la transition dans les NEM montre à ce stade de sa mise en œuvre une bonne adéquation avec les besoins des agriculteurs roumains et affirme sa pertinence. Elle permet en effet une première marche vers l'investissement, avec peu de risques, tout en restant accessible et simple. L'évaluation *ex-post* permettra de vérifier le nombre d'exploitations qui auront pu passer le goulot d'étranglement identifié par Labonne (1995) vers le statut d'exploitation professionnelle moyenne insérée au marché. Il est prévu d'augmenter le nombre de fermes viables de cette catégorie à 2,3% (les critères de viabilité restant cependant opaques). Cette mesure pourrait avoir prise sur le secteur des exploitations de semi-subsistance si elle est accompagnée rapidement, comme cela était prévu, d'une mise en œuvre efficace de la mesure de conseil en agriculture. Seule sa sous-estimation budgétaire semble à ce niveau constituer une erreur de programmation.

En termes de mise en œuvre, les critères de contrôle pourraient être affinés avec l'exclusion des exploitations de semi-subsistance issues de la scission volontaire d'exploitations de plus grande taille, la mesure ayant alors un rôle de restructuration inversée. Ce phénomène semble cependant anecdotique. Enfin, une attention devra être portée au changement de statut qu'implique l'adhésion au dispositif (passage de personnalité individuelle à PFA) et notamment les effets induits en termes de fiscalité. Des réflexions sur des systèmes dérogatoires ou forfaitaires en fonction du chiffre d'affaire paraissent intéressantes à mener.

Ainsi, les mesures dédiées à la consolidation des exploitations moyennes ou à leur avènement semblent peu prioritaires que ce soit en termes budgétaires ou en termes de critère d'éligibilité. Ayant mis en avant la frilosité des petites exploitations, candidates potentielles (et normalement exclusives) à devenir des exploitations moyennes, il semble aussi important de souligner l'absence de la mesure 311 de diversification agricole. La mise en œuvre de cette mesure aurait pu permettre aux petites structures d'amorcer un processus de diversification de l'activité à moindre risque, du fait qu'elle se base sur l'activité agricole pré-existante. De manière générale, pour le développement de structures agricoles dans une première démarche de modernisation, des mesures portant sur de petits montants semblent être à privilégier, bien que plus difficiles à gérer administrativement. Par

ailleurs, les expériences d'installation progressive, effectuées par des associations françaises et reconnues au niveau national¹³⁸, peuvent être une piste à explorer pour de prochaines aides communautaires ou nationales. A l'inverse, si des structures moyennes professionnelles *ex-nihilo* sont souhaitées, les critères de la mesure d'aide à l'installation devraient être revus vers un assouplissement et davantage d'innovation en termes de public ciblé.

¹³⁸ Depuis la loi d'Orientation 5/01/2006 et le décret du 17 décembre 2008, l'installation progressive est reconnue dans le processus d'installation en France et peut être prise en compte dans le montage de dossiers d'aide à l'installation des Jeunes Agriculteurs.

5. Promotion de cessation d'activité des actifs agricoles : quel accompagnement de la « sortie de l'agriculture » ?

Pour les exploitations de semi-subsistance et commerciales, le ciblage des mesures du PDRN répond aux objectifs de restructuration et de consolidation (cf. 2.1.), permettant ainsi de maintenir ou de développer l'activité agricole en milieu rural. Quels sont les mesures et les leviers qui vont permettre d'accompagner les réorientations des exploitations de subsistance ?

Le développement ou le maintien des activités en milieu rural sont actuellement fortement liés aux infrastructures et aux difficultés de mobilité de la population de façon durable. Les systèmes de navette sont fortement privilégiés, permettant ainsi de rejoindre les centres d'emploi tout en conservant un logement peu onéreux en périphérie. L'infrastructure routière joue un rôle important dans le choix de rester en zone rurale. On voit par ailleurs apparaître des demandes en termes de qualité d'éducation pour les enfants.

Des mesures nationales et communautaires très attendues en milieu rural tentent de répondre à ces besoins et connaissent du succès dans le cadre du programme SAPARD et dans la programmation 2007-2013. La capacité d'accession à ces aides dépend beaucoup du dynamisme des collectivités locales et de leur capacité financière. Ces projets demandent en effet au préalable des études de faisabilité valables un an, financées sur les budgets communaux et dont l'issue en termes de réalisation effective n'est pas toujours garantie. L'axe 3 qui se révèle être particulièrement important en termes de poids budgétaire pour la Roumanie se focalise sur ces questions mais peine à répondre à des retards accumulés en termes d'infrastructure aussi bien par l'ancien gouvernement communiste que par les gouvernements suivants. Dans les choix de programmation du PDRN, la diversification de l'activité agricole n'est pas retenue; par contre, le soutien aux petites entreprises et à l'activité touristique représente un montant aussi conséquent que pour l'infrastructure. Les moyens de l'accompagnement de la libération des forces de travail hors de l'agriculture, notamment en ce qui concerne leur mobilité reste mal investie par le PNDR.

5.1. De la rente viagère à la pré-retraite agricole : réelle sortie agricole ?

5.1.1. Présentation des attendus de la mesure sur l'accompagnement de la sortie agricole

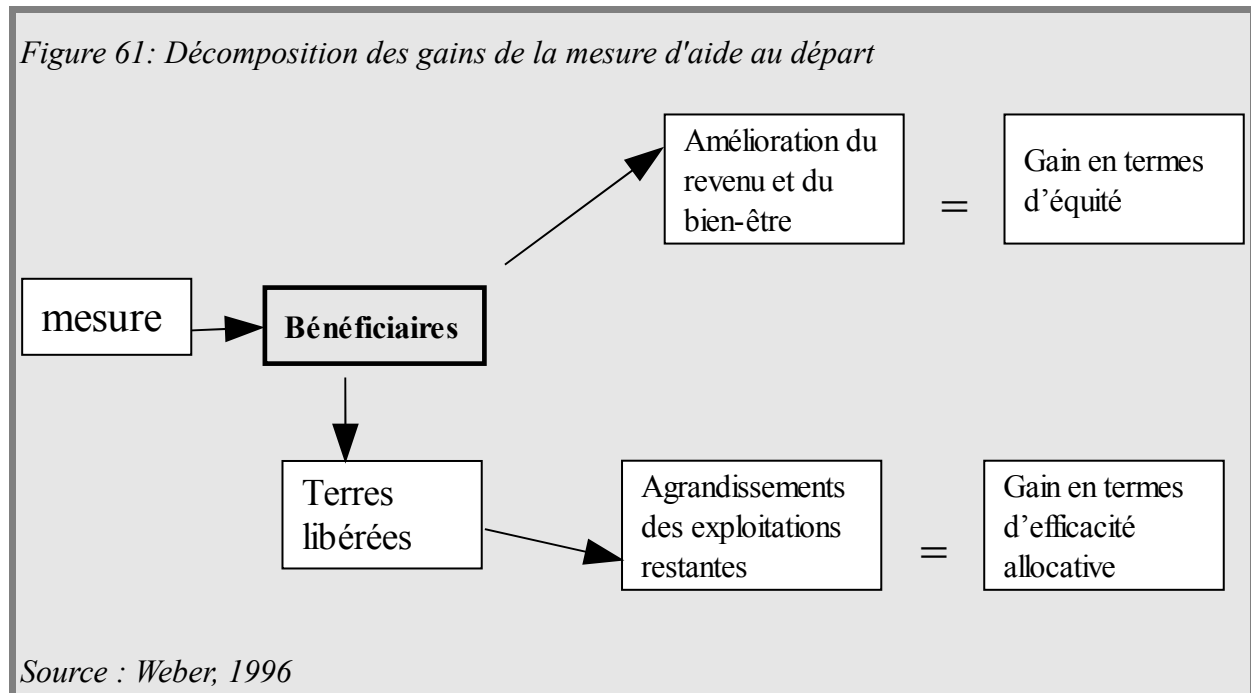
La mesure de la rente viagère est reprise ici pour évaluer cette fois sa capacité à permettre un accompagnement durable des cédants agricoles. Nous nous intéresserons à la mise en œuvre effective des transmissions avec un regard sur les repreneurs des terres et sur les montants nécessaires pour un effet incitatif et non appauvrissant de la population cédante.

Dans le principe, l'indemnité au départ doit permettre une libération des terres à destination des exploitations restantes et une amélioration du revenu et du bien-être par arrêt de l'activité. Cela signifie d'une part que l'indemnité se substitue aux bénéfices réalisés par la poursuite de l'activité. D'autre part, si l'augmentation du bien-être concerne la préservation de la santé des propriétaires

âgés par l'arrêt de l'activité agricole, elle prend aussi en compte les facteurs sociologiques tels que la reconnaissance au sein du village par l'exercice d'une activité.

Les concepteurs de la mesure attendent de celle-ci un gain d'efficacité des exploitations et ce du fait de leur agrandissement. Conformément à la théorie des économies d'échelle en agriculture, cela suppose que le processus de reprise bénéficie à des repreneurs qui s'agrandissent. Cette condition n'a pas été prévue dans le cas de la rente viagère roumaine.

La théorie d'action simplifiée de la mesure peut être formulée à partir du graphe suivant proposé par Weber (1996).



5.1.2. Calcul économique des opportunités de faire valoir du foncier avec et sans la rente viagère

A partir des données collectées dans l'enquête de terrain du village de Ganesti en 2007, nous analysons la valeur du foncier à la vente au regard de différents modes de faire valoir du foncier et de système d'exploitation. Pour cela nous utilisons un calcul de valeur actualisée (les détails des itinéraires techniques sont disponibles en annexe 13) dont les résultats sont présentés ci-dessous (tableau 66 et suivants).

Nous utiliserons le calcul de la Valeur Actualisée Nette pour comparer deux choix : poursuite de l'activité agricole ou vente, ce qui implique des dates de bénéfices différentes pour chacune. La vente de la terre donnerait lieu à un apport d'argent frais utilisable ou qui peut être placé aux taux d'intérêts en cours, alors que la poursuite de l'activité donne lieu à un apport régulier d'argent ou d'économie sur les produits couramment utilisés dans la *gospodarie*.

Équation 1 : calcul de la VAN

$$VAN = VV - VA$$

avec

VAN: Valeur Actualisée Nette

VV: Valeur Vente

VA: Valeur poursuite activité ou poursuite de la propriété

Si $VAN > 0$ l'agent a intérêt à vendre

Si $VAN < 0$ l'agent a intérêt à poursuivre l'activité

Le prix de la terre (VV) dans la zone d'étude a été évalué par un entretien avec une agence immobilière située dans le village et qui est spécialisée sur les terrains agricoles et viticoles.

Comme on peut s'y attendre, la localisation des terres est le facteur principal influençant le prix de vente, ainsi la hiérarchisation des prix suit les situations :

- en *intravilan* et donc changement de destination possible (jusqu'à 10 000 RON/ha soit plus de 3 000€/ha)
- en bordure de route principale hors village mais qui pourra devenir *intravilan* dans le futur (7 000 RON/ha soit plus de 2 000€/ha)
- dans la plaine alluviale de la rivière Tarnava mais pas en zone inondable, avec la présence de terres arables riches et moins de problèmes de sécheresse en été (7 000 RON/ha soit plus de 2 000 €/ha)
- les terres arables situées à proximité du village : mais présentant aussi un intérêt pédologique. Historiquement, ce sont les terres les plus travaillées et donc les plus riches et avec le moins de problèmes d'adventices dans les cultures (5 000RON/ha soit près de 1 500€/ha)
- terres en pentes viticoles (dépend de l'inclinaison)
- terres en pente non viticoles, arables ou pâture (3 000 RON/ha soit près de 1 000€/ha) qui représentent la majorité des surfaces.

On retiendra pour les calculs pour la vente potentielle (VV), le prix moyen de 1000 euros par hectare correspondant aux types de terres les plus représentées et les plus fréquemment soumises à transaction.

Pour la VA, nous utiliserons un calcul de valeur actualisée :

$$VA = \sum_{t=1}^n \frac{R}{(1+i)^t}$$

Équation 2 : calcul de la VA, $t \neq$ l'infini

où :

- i représente les taux d'intérêts auxquels l'agent peut espérer placer son argent; actuellement les taux d'intérêts atteignent 8 % pour les comptes tenus en lei.
- t est le pas de temps sur lequel est prévue la poursuite de l'activité. Cela représente la période d'amortissement dans le cas d'un investissement. Dans le cas de la poursuite de l'activité/ propriété agricole cela peut représenter le nombre d'années que la personne espère vivre, ou bien le nombre d'années durant lesquelles elle pense être en capacité de travailler. En nous appuyant sur la littérature (Von Hirschhausen, 1997), mais aussi sur les enquêtes de terrain, nous partirons de l'hypothèse que la terre a un rôle de filet de sécurité face à l'insécurité de l'emploi et des montants des retraites. Par ailleurs, le caractère patrimonial de la terre sur ces exploitations fait que la transmission aux descendants est intériorisée dans les choix. Nous choisirons donc de prendre un pas de temps infini pour le calcul de la valeur actualisée. Pour le calcul de la rente viagère, nous prendrons un temps t fini correspondant à l'hypothèse optimiste de l'espérance de vie d'une femme de 62 ans en 2006, soit 28 ans (INS, 2006).
- R est la rentabilité annuelle tirée de la poursuite de l'activité/ propriété, on parlera aussi de la marge réalisée sur le foncier. La rentabilité de la terre du fait d'un travail en propre a fait l'objet d'une analyse poussée du mode de gestion des terres (cf. annexe 13). L'enquête a fait apparaître que le travail des terres extravilan était majoritairement délégué à des prestataires de service : les « tractoristes », qui ont en propriété des surfaces de 5 à 15 ha et qui complètent l'amortissement de leur matériel par de la prestation de service. Ils peuvent ainsi travailler jusqu'à 100 ha par an chez différents propriétaires. Il existe sur la zone d'étude 150 tracteurs, dont une partie seulement effectue de la prestation de service, à cause de la concurrence qui existe entre eux.

La VA est la valeur correspondant aux bénéfices espérés par la poursuite de l'activité ou de la propriété pour les quatre modes identifiés après enquête, avec et sans la rente viagère :

- en cas de recours à un prestataire de service
- possession d'un tracteur et de charrues
- en cas d' « Arenda » à 250 kg de blé/ha/an
- en cas d' « Arenda » à 500 kg de blé/ha/an

Avec t qui tend vers l'infini, la formule de la VA devient donc

$$VA = \frac{R}{i}$$

Équation 3 : formule de VA, $t = \text{l'infini}$

Tout d'abord, un tableau récapitulatif des échelles des marges réalisées dans la région d'étude (tableau 66), selon le mode d'exploitation de la terre, permet de comparer les montants potentiels dont peuvent bénéficier les agriculteurs.

Ces 4 modes d'exploitation ont été observés lors des entretiens. La possession d'un tracteur et de son équipement permet à la *gospodarie* d'être autonome pour les travaux agricoles. Le recours à la prestation de service est réalisé pour les travaux les plus importants (cf. annexe 13). L'utilisation de la traction attelée (cheval principalement) est souvent limitée au transport et à des petits travaux de désherbage, ou au labour des terrains non accessibles en tracteur. Enfin, deux types de contrats sont présents sur la zone d'étude selon l'exploitation contractante.

Les itinéraires techniques permettent de calculer les marges suivantes : production de maïs seule, production de blé seule et production combinée des deux cultures dans des proportions observées sur le terrain (tableau 66).

1 ha	Appel à la prestation de service	Tracteur
Marge maïs	De 320 à 920 €	De 500 à 1 100 €
Marge blé	De -100 à 500 €	De 120 à 720 €
Marge globale : 70% maïs, 30% blé	194 à 794	386 à 986

Tableau 66: Marges annuelles des productions agricoles et valeur actualisée de la rente viagère

Le tableau 67 reprend les équivalents des versements des locations en nature sur la base des prix à l'été 2007.

Arenda 250	50 €
Arenda 500	100 €

Tableau 67: Équivalent monétaire des rentes de location en nature

Enfin, le tableau 68 présente l'application de la valeur actualisée de la rente viagère comme présentée par l'équation 2.

	Si vente	Si location
Rente viagère actualisée	Vente (100€/an) : 1 105 €	Location (50€/an) : 552€

Tableau 68: Actualisation de la rente viagère selon le mode de cession

Sans prendre en compte la rente viagère, il apparaît qu'entre les divers modes d'exploitation des terres, la possession d'un tracteur est le plus avantageux (tableau 69). Ensuite, en présence de main d'œuvre familiale suffisante, la prestation de service est plus intéressante économiquement que la location.

Par contre, dans ce cas, les risques d'une mauvaise récolte sont à la charge du propriétaire

exploitant alors qu'en faire valoir indirect, le locataire doit payer sa location au propriétaire quel que soit le niveau de la récolte. Cela devrait rééquilibrer la préférence pour le faire valoir indirect, mais cela reste en fait théorique car les locataires diminuent souvent le montant de la location en cas de mauvaise récolte, diminuant ainsi la confiance des propriétaires dans ce mode de contrat.

Pour la cessation d'activité/propriété à destination de la vente, sans la rente viagère, c'est seulement lors d'un contrat de 250kg/blé/ha/an que l'on trouve une préférence à la vente (+375€, tableau 69). La vente après location avec un contrat de 500kg/blé/ha/an a beaucoup moins de désintérêt relativement aux autres modes (-250€ contre jusqu'à -11 325€).

(en euros)	Valeur Actualisée (VA)*	Valeur de Vente (VV)	Valeur Actualisée Nette (VAN)
Prestation de service (70% maïs, 30% blé)	2425 à 9925	1000	-1425 à -8925
Possession d'un tracteur et équipements (70% maïs, 30% blé)	4825 à 12 325	1000	-3825 à -11325
Arenda à 250kg blé/ ha/an	625	1000	+ 375
Arenda à 500kg blé/ ha/an	1250	1000	-250

Tableau 69: Calcul de la Valeur Actualisée Nette sur 1 ha, commune de Ganesti, Judet de Mures (sans prise en compte de la rente viagère)

* pour le calcul de la Valeur Annualisée voir équation 3

En prenant en compte la rente viagère, ces incitations à la cession d'activité se modifient dans une certaine mesure.

(en euros)	Valeur Annualisée (VA)	Arenda à 250kg blé/ ha/an avec rente viagère (625+552)	Arenda à 500kg blé/ ha/an avec rente viagère (1250+552)
Prestation de service (70% maïs, 30% blé)	2 425 à 9 925	De -2 425 +1 177 = -71 à -9 925 +1 177= -8748	De -2 425 +1 802 = -623 à -9 925 +1 802= -8 123
Possession d'un tracteur et équipements (70% maïs, 30% blé)	4 825 à 12 325	De -4 825 +1 177= - 3 648 à - 12 325 + 1 177 = - 11 148	De -4 825 + 1 802= - 3 023 à - 12 325 + 1 802 = - 10 523

Tableau 70: Différence de gain annuel due au passage à du faire valoir indirect avec rente viagère

- Cesser l'activité agricole pour louer ses terres, même avec la rente viagère se traduit toujours par une perte potentielle importante de 71 à 11 148 €/an (voir tableau ci-dessous).

- Cesser l'activité agricole en vendant ses terres et en bénéficiant de la rente viagère n'est toujours pas attractif avec une VAN de – 320 à -10 220€. Cependant la prise en compte de la rente viagère augmente la VAN de près de 1 000€, et rend l'opération un peu moins désavantageuse.

(en euros)	VA*	VV	VV+Rente Viagère actualisée (RVact)	VAN	VAN _{RVact}
Prestation de service (70% maïs, 30% blé)	2 425 à 9 925	1 000	2 105	-1 425 à -8 925	-320 à -7 820
Possession d'un tracteur et équipements (70% maïs, 30% blé)	4 825 à 12 325	1 000	2 105	-3 825 à -11 325	-2 720 à -10 220

Tableau 71: Calcul de la Valeur Actualisée Nette sur 1 ha, commune de Ganesti, Judet de Mures- cas du faire valoir direct

- La rente viagère rend la vente plus avantageuse que la location (avec ou sans rente viagère). Dans le cas du contrat à 500kg/an, elle change le signe de la préférence, et pour le contrat de 250kg/an, elle la renforce.

(en euros)	VA*	VV	VV+RVact	VAN	VAN _{RVact}
Arenda à 250kg blé/ ha/an	625	1 000	2 105	+ 375	+ 1 480
Arenda à 500kg blé/ ha/an	1 250	1 000	2 105	-250	+ 855
Arenda à 250kg blé/ ha/an avec rente viagère	625 + 552 = 1 177	1 000	2 105	-177	+ 928
Arenda à 500kg blé/ ha/an avec rente viagère	1 250+552 = 1 802	1 000	2 105	-802	+ 303

Tableau 72: Calcul de la Valeur Actualisée Nette sur 1 ha, commune de Ganesti, Judet de Mures- cas du faire valoir indirect.

Ce calcul fait apparaître un réel décalage entre le prix estimé en production et le prix attendu à la vente. Cette différence est présentée dans la littérature comme le fruit des défaillances du marché foncier, notamment en raison du fort coût de transaction. En effet, le cadastre n'est pas actualisé en Roumanie. La redistribution des terres n'a pas aidé à son actualisation en ajoutant à l'actualisation des blocs physiques existants, la nécessité de référencer les « lamelles » parcellaires. Ainsi, selon les entretiens, le coût de la mise en place du cadastre pourrait atteindre deux fois le prix de la terre. Si dans la plupart des cas, ce montant n'est pas atteint, la perte due à cette démarche reste un frein important à la vente.

Les différents textes de loi en cours le démontrent de même qu'une loi datant de juillet 2007 qui propose de limiter à 10% de la valeur du foncier le coût de l'enregistrement (loi 217/2007). Les

différentes simplifications ayant eu lieu dans l'application de la rente viagère sont autant de preuve de cet imbroglio. Les modifications successives ont d'ailleurs réussi à contourner cette obligation d'enregistrement au cadastre en deux temps. L'article 6 du chapitre XI de la loi 247/2005 prévoit l'autorisation de rédiger un contrat d'achat-vente pour les notaires sur les seuls justificatifs des titres de propriété (*i.e.* sans le document d'enregistrement au cadastre), mais le document d'enregistrement au cadastre par le repreneur doit être présenté dans le dossier de demande de la rente viagère. Or la modification de mai 2007 a supprimé cette obligation, ouvrant donc une brèche pour la réalisation de contrats d'achat-vente légaux sans enregistrement au cadastre.

5.1.3. Caractéristiques des repreneurs

Des informations sur les repreneurs renseignées au tout début de la mise en place de la mesure, issues du questionnaire complété par les rentiers au moment du dépôt du dossier, vont permettre de spécifier les caractéristiques des repreneurs et donc d'évaluer si les transmissions impliquent ou non une sortie réelle de l'activité. Elles permettent d'avoir une idée de l'évolution des terres reprises mais leur réalité est à considérer avec prudence.

Par la suite cette information n'étant plus collectée, le suivi *ex-post* de la mesure sur ces mêmes critères n'est plus possible. Les résultats sont présentés par transactions, c'est-à-dire qu'un même rentier peut avoir plusieurs repreneurs tout comme un repreneur peut avoir des parcelles de plusieurs rentiers. On parlera donc de transaction pour exprimer un échange unique de parcelle par vente ou location entre deux individus. La base de données de 2007 regroupe ainsi 43551 transactions pour 31 535 rentiers.

La première question concerne le lien de parenté entre le cédant et le repreneur.

Lien de parenté	Nombre de transactions sous ce statut
Degré 1 : parents/enfants	3 001 soit 9 883 ha
Degré 2 :	697
Degré 3 :	397
Degré 4 :	334
Total des réponses ayant un lien de parenté	4 429
Total des non-réponses ou pas de lien de parenté	39 122
Total	43 551

Tableau 73: Nombre de transactions selon le lien de parenté

Source : Agence nationale de rente viagère

Le tableau ci-dessus nous montre que la majorité des échanges se fait hors lien de parenté et que, parmi les transactions avec lien de parenté, celles de degré 1 sont les plus nombreuses. Une fois encore, on peut penser que les résultats sont largement sous-estimés du fait de l'opportunité que constitue la rente viagère pour des transmissions formelles de degré 1.

Il est par ailleurs déclaré que 725 transactions ont renouvelé leur contrat de location pour bénéficier de la rente, c'est-à-dire que la rente pour ces cas précis n'a pas joué de rôle de déclencheur de la mise en « Arenda » dans ces cas là. La mesure a un effet nul vis-à-vis de son objectif de

restructuration car elle vient seulement confirmer une situation existante. Cependant, on peut nuancer ce résultat qui ne représente ici que 1,7% des cas. Par rapport à son objectif social, elle joue par contre pleinement son rôle. Le nombre de transactions apparaît ici restreint par rapport au nombre total de transactions, cependant il nous faut compter aussi sur le nombre de contrats de location non officiels, pratique relativement courante, qui se sont vus formalisés pour l'accès à la rente viagère.

Les réponses concernant le statut de l'exploitation du repreneur utilisent un vocabulaire qui n'est pas consolidé entre les agences de développement local¹³⁹. Elles ne représentent ni le statut juridique ni l'appellation du langage courant. Ainsi une ferme : « *ferma* » peut aussi bien représenter une ferme « *gospodarie* » qu'une ancienne ferme d'Etat nationalisée. Le terme exploitation, peut dans la même mesure représenter une « *gospodarie* » qui s'est développée et une exploitation avec un statut juridique de plus grande taille. La superficie de l'exploitation repreneuse, le nombre de tracteurs en possession ou le nombre de salariés, seraient plus pertinents pour la prise en compte du changement effectif de type de structure.

La rente viagère serait utilisée par certains grands propriétaires comme argument facilitant la cession des terres en « *arenda* ». Cela pourrait expliquer que leur part parmi les repreneurs est plus importante actuellement. La persistance d'un corps des ingénieurs agronomes est une autre source possible d'explication : les agents de l'agence de rente viagère seraient, comme les nouveaux entrepreneurs agricoles, d'anciens ingénieurs agronomes des IAS ou CAP et auraient gardé ainsi des relations plus ou moins étroites, facilitant la circulation des informations.

5.1.4. Déterminants de la sensibilité à la mesure

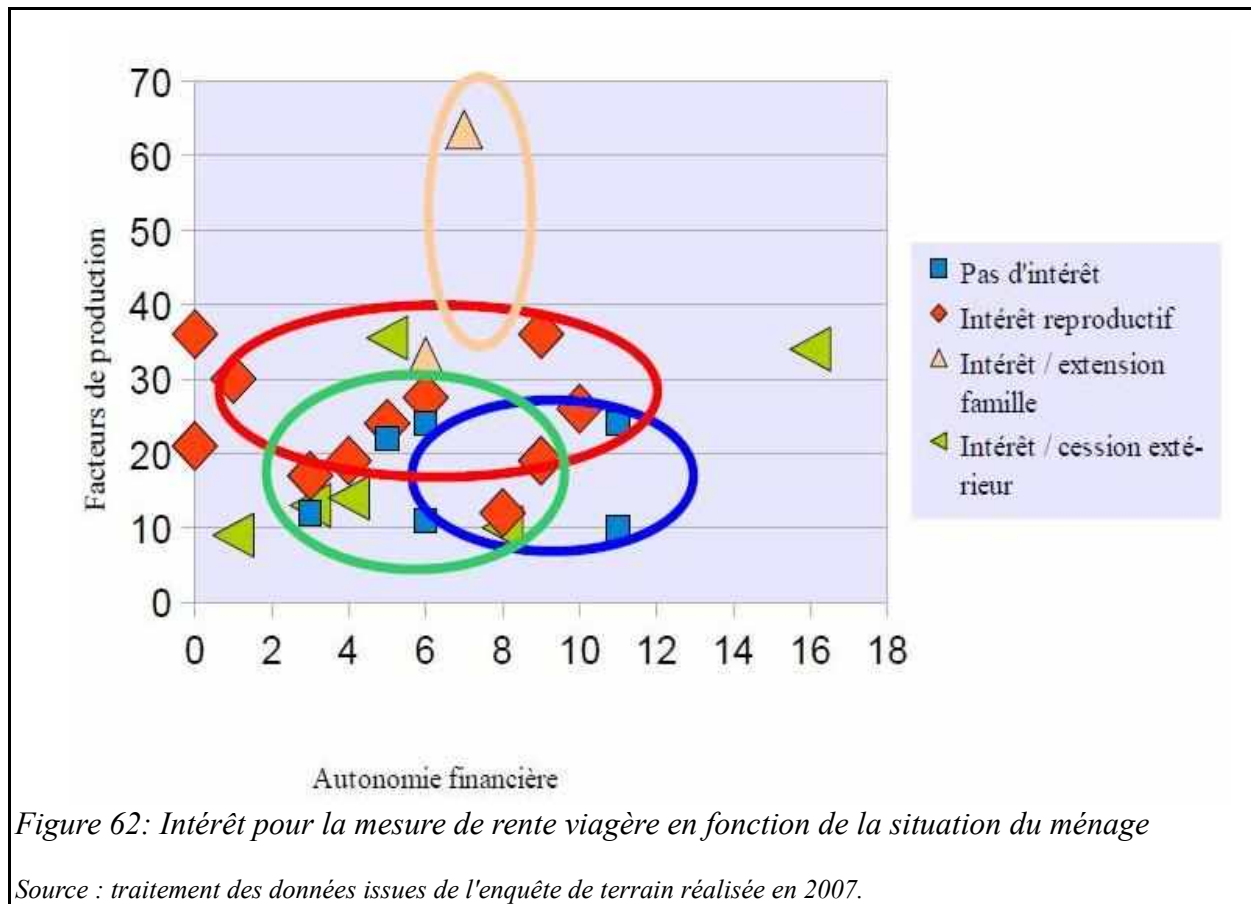
Afin de comprendre les facteurs influençant la sensibilité à la mesure de la population cible, nous avons réalisé une enquête de terrain en 2007. Un questionnaire était destiné à mettre à jour les raisons de leur (non-) adhésion à la mesure. Chacun des membres du panel choisi respectait les conditions de superficie et d'âge pour être éligible à la rente viagère mais aucun n'y avait encore souscrit. Cet échantillon n'est pas statistiquement représentatif pour pouvoir tester des relations entre des variables et la sensibilité des rentiers à la mesure, mais les observations faites sur le terrain ont permis d'ébaucher des hypothèses qui pourront être testées sur un échantillon plus important dans des travaux de recherche ultérieurs. Ces enquêtes ont porté sur différentes facettes de l'exploitation qui se retrouvent principalement au travers des deux indices ci-dessous (pour les modes de calculs des indices cf. annexe 13) :

Autonomie financière :

Cet indice prend en compte la précarité ou au contraire l'aisance du potentiel rentier. Il est formé du montant des retraites (<300 RON; entre 300 et 600 RON; entre 600 et 1000 RON ; >1000 RON) et de la présence de revenus annexes dans la « *gospodarie* » (activité annexe telle que le moulin, artisanat, présence d'enfant travaillant et participant aux dépenses de la « *gospodarie* », statut de l'emploi des enfants).

¹³⁹ Ainsi, on trouve 16 mentions différentes : *exploatare/exploatare agricola* (14874); *ferma/ferma familiala* (1367); *folosinta proprie* (68); *persoane/persoane fizica* (13); *asociatia/asociata familiala* (19); *manastire* (1); *comert/SRL/societate* (3); *agricultor* (1); *extindere* (1)...

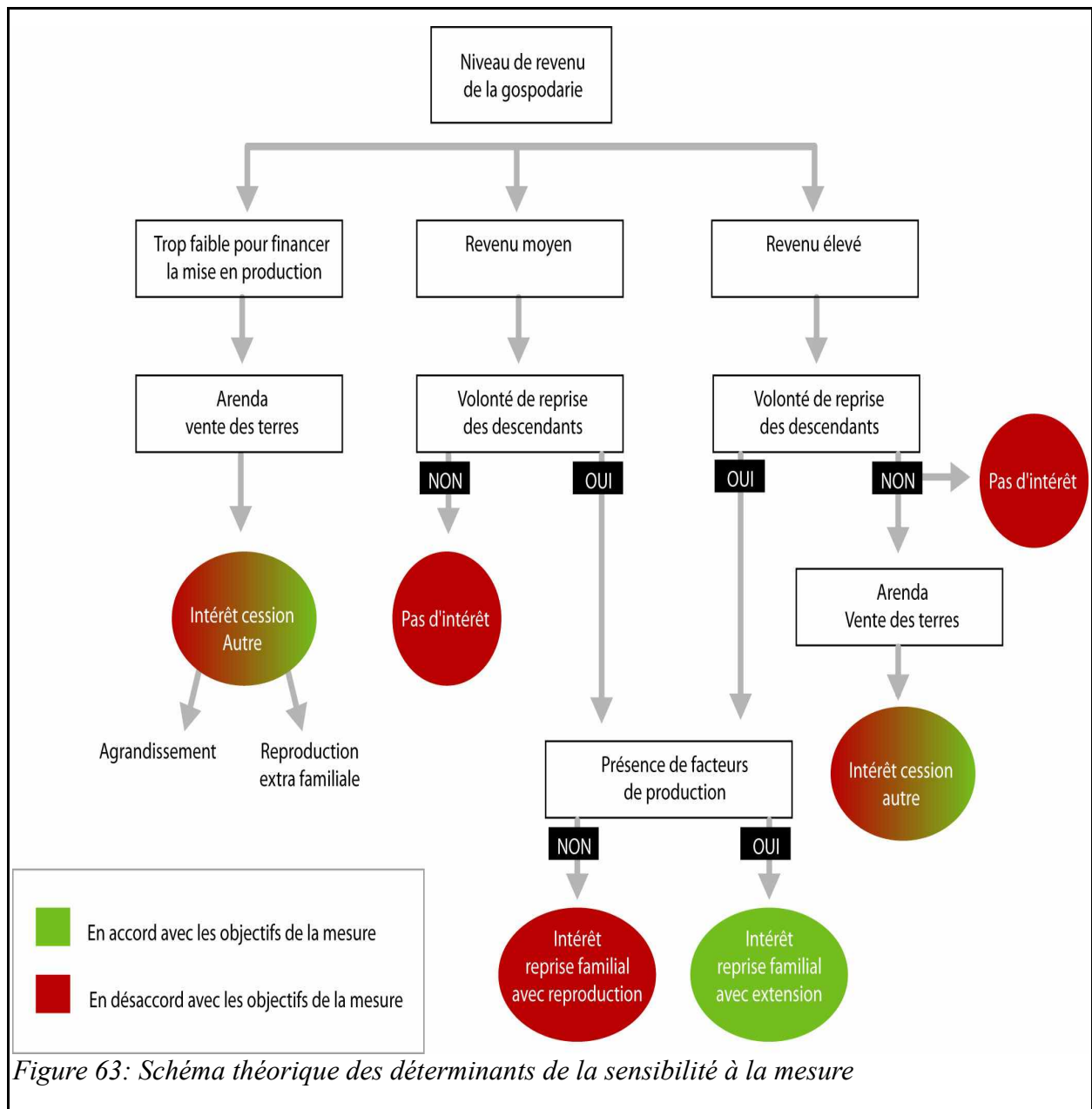
Facteurs de production présents sur la *gospodarie* :



On considère ici les facteurs de production en travail et équipement. Ainsi, la proximité des enfants, leur participation aux travaux agricoles, la santé des rentiers potentiels mais aussi la présence d'équipements agricoles et d'animaux de grande taille (chevaux, bovins) sont pris en compte.

En croisant les deux indices, il se dégage des zones d'intérêt des ménages. Bien que le nombre de ménages enquêté soit trop faible pour être représentatif d'une moyenne, on voit d'ores et déjà apparaître une différenciation des intérêts qu'il serait intéressant d'approfondir.

Le graphe présenté ci-dessous retranscrit le schéma théorique des choix des ménages en fonction de leurs revenus et de la volonté de reprise des enfants, et des facteurs de productions disponibles.



La sensibilité à la rente viagère se décomposerait en 4 cas :

1. Dans le cas de revenus très faibles de la gospodarie, la personne ne peut pas avancer les frais de mise en production. Elle sera intéressée par la cession des terres par vente ou *arenda*, mais sa situation risquera de se précariser. La libération de ses terres pourra se faire soit en vue d'un agrandissement foncier et donc d'une extension d'activité, soit à destination d'une structure reproductive de semi-subsistance extra-familiale. En effet, par les divisions dues aux héritages, des personnes cherchent à racheter des terres pour atteindre un seuil de surface nécessaire à leur subsistance. Un autre cas où l'on peut retrouver des personnes intéressées par la cession à un acheteur extérieur à la fratrie est celui des gospodaries avec un niveau de revenu élevé et pas de volonté de reprise de la part des descendants. La personne âgée ayant d'autres moyens d'assurer sa subsistance, elle abandonnera l'activité agricole plus facilement.

2. L'intérêt pour la mesure vers une reprise formelle, reproductive, ou intra-familiale s'appuie généralement sur une pré-transmission qui a déjà eu lieu. La personne âgée ne gère déjà plus les terres agricoles, et de ce fait, la rente viagère peut être considérée comme une aubaine pour percevoir un revenu supplémentaire. Cependant, elle devra établir un contrat *d'arenda* avec le repreneur (le plus souvent un enfant). On peut penser que la formalisation de la pré-transmission consolide tout de même la position du repreneur. Un autre cas peut être une personne toujours en activité mais qui va déclarer une arenda formelle avec un membre de la famille, sans rien changer à sa participation en termes décisionnels ou sa réelle participation aux travaux des champs
3. Dans le cas d'un revenu moyen ou élevé de la gospodarie, avec une volonté de reprise des enfants et des facteurs de production présents ou potentiels, on voit apparaître l'intérêt pour la mesure vers une reprise familiale avec extension de l'activité. Ce constat va dans le sens des objectifs de la mesure.
4. On retrouve les personnes n'ayant pas d'intérêt pour la mesure dans les gospodaries avec des revenus moyens et sans volonté de reprise des descendants. Leur revenu les pousserait à continuer l'activité mais l'absence de repreneur ne leur permettrait pas de faire une cession même formelle. Ce désintérêt pour la mesure peut aussi se retrouver chez les personnes ayant des revenus élevés, pas de reprise familiale envisagée, mais une volonté de poursuivre l'activité pour entretenir la reconnaissance sociale du village.

Ces modalités de choix pourraient en outre être couplées avec l'accès aux paiements directs à l'hectare. En effet, la poursuite de l'activité permet de toucher 50 à 80€/ha provenant du premier pilier de la PAC. Il faut cependant que les parcelles soit supérieures à 30 ares et la surface totale supérieure à 1 ha, pour que l'exploitation soit éligible à ces aides. Dans le cas des exploitations ayant des revenus suffisants pour la mise en production ou des outils de production propres, cette autre subvention pourrait concurrencer l'incitation à céder les terres, même avec la rente viagère.

5.1.5. Vers la pré-retraite ?

La rente viagère, considérée comme une mesure nationale ne satisfaisant pas en première lecture aux critères de non concurrence au sein de l'UE, a été arrêtée fin 2009 après 2 ans dérogatoires. Son arrêt a été présenté comme conséquence de la mise en place de la mesure de pré-retraite, insérée dans le règlement de développement rural communautaire.

La rente viagère est souvent confondue avec la préretraite. Il s'agit pourtant de deux politiques structurelles bien différentes. La rente viagère, tout comme l'IVD en France sont des mesures qui permettent de compléter les retraites jugées trop faibles des agriculteurs. Elles sont d'ailleurs concomitantes à la retraite alors que la préretraite est prévue pour anticiper l'arrêt de l'activité. Si la rente viagère a un caractère viager, et donc « à vie », la préretraite cesse à la date effective de prise de retraite, qui prend alors le relais en termes de transfert. La préretraite nécessite une bonne gestion administrative des retraites agricoles (conditions d'ancienneté notamment) mais aussi le rattrapage des niveaux de retraites avec le niveau de vie. Sa mise en place en Roumanie devait être mise en œuvre en 2010 mais la mesure n'avait pas encore vu le jour début 2011.

Parmi les modalités possibles, la Roumanie a choisi de permettre aux agriculteurs et aux travailleurs agricoles âgés de plus de 55 ans de bénéficier de cette mesure. Elle concernera la transmission

d'exploitations de plus de 6 UDE (PDRN, 2009), dont le chef d'exploitation a travaillé au moins 10 ans. La mise en place de cette mesure est budgétée à 71,4 millions d'euros et sera financée à 100%. Son impact en termes de sorties agricoles ne sera pas très important, elle jouera plus un rôle de stimulateur de transmission que de réel promoteur de la résorption de la main d'œuvre agricole.

Cet objectif de plus grande ampleur est en fait reporté, surtout en ce qui concerne la promotion d'emploi alternatif pour les catégories d'âge encore en capacité de travailler. Pour les retraités toujours actifs, le scénario de persistance sur de petites parcelles commence à être progressivement accepté.

5.2. Développement d'activités alternatives en milieu rural : les mesures de soutien au tourisme ou aux petites entreprises rurales de l'axe 3, une solution réelle pour sortir du piège agricole ?

L'axe 1 du PDRN a pour objectif l'amélioration de la compétitivité des exploitations par la modernisation, c'est-à-dire en augmentant les surfaces cultivées et en employant moins de main d'œuvre. Cependant, une grande proportion de la population agricole est en fait prise au piège de l'activité agricole en l'absence d'autre alternative. Un des principaux objectifs de l'axe 3 est de permettre l'émergence d'alternatives d'emploi tout en restant en milieu rural pour absorber la main d'œuvre excédentaire du secteur agricole.

L'analyse des micro-entreprises des zones rurales présentées dans le PDRN (MARD, 2009) révèle l'incapacité de ces dernières à procurer ces emplois alternatifs pour la population rurale (une moyenne de moins de 3 emplois par micro-entreprise); au niveau national en 2005, les micro-entreprises des zones rurales comptaient pour seulement 13% des micro-entreprises, soit environ 4,2 pour 1000 habitants (PNDR, MARD 2009). La plupart de ces micro-entreprises étant orientée vers le commerce (environ 70% des micro-entreprises appartiennent de fait au secteur des services) du fait de la bonne rentabilité des investissements dans ce secteur et de la nécessité d'un niveau de qualification bas pour cette activité. Les industries de transformation, comptent elle pour 16% seulement des micro-entreprises des zones rurales (PNDR, MARD; 2009, p.296).

Nous nous intéresserons ici à la réorientation de la force de travail vers des activités non agricoles au travers de deux mesures destinées au développement des activités de tourisme et de la création de micro-entreprises. L'analyse détaillée des mesures a été complétée par des enquêtes au niveau administratif dans 3 *Judete* et auprès d'agriculteurs bénéficiaires ou potentiellement bénéficiaires dans ces départements (10 personnes) dans le but de comprendre les freins majeurs à leur mise en œuvre.

Leviers d'action	Investissement dans les petites entreprises et dans les activités touristiques en milieu rural
Théorie d'action	Aide publique pour l'investissement à destination de potentiels entrepreneurs (privé, association ou collectivités locales) – baisse des coûts unitaires d'investissement- augmentation des bénéfices à court terme- surplus d'investissement – accroissement ou création d'activités économiques dans les zones rurales
Effets attendus	Augmentation de l'attractivité du territoire Augmentation du nombre d'emplois directs ou indirects Amélioration du niveau de vie dans les zones rurales Stabilisation de la population rurale
Effets non attendus	Mauvaise analyse du marché et fragilité de la nouvelle activité Effet d'aubaine Effet d'éviction, les conditions d'accès favorisent une part de la population déjà dynamique, ceux qui ont la capacité de présenter des garanties pour le cofinancement. La mesure risque de ne toucher la population cible (ruraux agricoles) qu'indirectement.

Tableau 74: Analyse des mesures de l'Axe 3 relatives au tourisme et aux petites entreprises

Encore récentes, ces mesures montrent déjà l'importance de l'accès à un cofinancement. Selon Marginean (2005), seulement 7.4% des ménages ruraux ont accès à des emprunts (dont 70% bancaires), et la majorité de ces crédits n'est pas destinée à l'investissement. Si elles arrivent à résoudre le problème du faible niveau d'accès au crédit, les mesures sont censées procurer respectivement 23 596 emplois à temps plein et 33 493 temps plein équivalents supplémentaires net. Ces objectifs, bien que significatifs, restent cependant faibles comparés aux 9,7 millions de personnes vivant en zone rurale (Huband, 2007).

Même si ces 2 mesures ne sont qu'une partie d'un ensemble devant aboutir à donner des instruments de réorientation de la main d'œuvre agricole, nous pouvons cependant poser la question de leur pertinence et de leur cohérence. Comme nous l'avons vu, du fait d'un risque accru de pauvreté dans les zones rurales roumaines, la population cible est caractérisée par sa fragilité et son manque de ressources financières ce qui reste un frein majeur pour ceux qui veulent accéder au programme, et un risque important pour ceux qui y accèdent. Pour cette population bien spécifique, la taille du projet est très importante et devrait être prise en compte lorsque les seuils planchers sont mis en place. Par ailleurs, ici encore, l'absence de la mesure de diversification agricole 311, semble être un manque, elle aurait en effet permis la mise en place de diversification des activités avec une prise de risque moindre.

5.3. Requalification de la population agricole et rurale aux travers des programmes des autres fonds structurels

La politique communautaire ne s'applique pas seulement au travers des politiques agricoles et rurales, elle est substantiellement secondée par d'autres fonds dits structurels¹⁴⁰.

Étant un des pays les plus pauvres de l'UE (PIB inférieur à 75% de la moyenne de l'UE), la Roumanie bénéficie des taux les plus élevés de soutien de ces programmes.

Les trois autres fonds structurels ont comme objectif la diminution des disparités régionales et nationales au sein de l'UE. Les mesures concrètes mises en place sont proches de celles du second pilier mais doivent prouver qu'elles sont complémentaires et que l'articulation des fonds est clairement définie. En effet, dans ces régions à problèmes particuliers, l'action structurelle agricole et celle des autres instruments doivent se renforcer mutuellement (Berriet-Sollicec et Daucé, 2001).

Le FEDER, Fond Européen de Développement Régional, a pour rôle de promouvoir l'investissement et de contribuer à réduire les déséquilibres entre les régions de l'Union. Les financements prioritaires visent la recherche, l'innovation, les questions environnementales et la prévention des risques, tandis que l'investissement dans les infrastructures continue à jouer un rôle important, notamment dans les régions les moins développées (Communautés européennes, 2007).

Les mesures éligibles sont les suivantes :

- Les investissements productifs qui permettent la création ou le maintien d'emplois permanents ;
- Les investissements dans l'infrastructure avec différents buts selon les objectifs d'intervention ;
- Le développement autochtone : développement local et des PME.

Le FSE, Fond social Européen, initié dès le traité de Rome, est le fond structurel destiné aux politiques économiques et sociales de l'UE – il permet la mise en place de mesures de soutien de l'emploi et de développement du capital humain.

Il contribue à la promotion des opportunités d'emploi des chômeurs et des personnes défavorisées en facilitant leur mobilité, et les adaptations des entreprises. Il permet aussi de renforcer la capacité institutionnelle et l'efficacité des administrations et des services publics (Communautés européennes, 2007).

Le Fond de Cohésion (FC) vise à renforcer la cohésion économique et sociale de la Communauté, dans une perspective de promotion du développement durable, particulièrement dans les domaines des réseaux transeuropéens de transport et de la protection de l'environnement. Il représente un tiers de l'enveloppe budgétaire accordée aux nouveaux Etats membres (contre 12 % auparavant). Quelque 167,2 millions d'Européens (soit 34,4 % de la population des 27 Etats) vivent dans une région soutenue par le Fonds de cohésion (Communautés européennes, 2007).

Ces fonds se déclinent selon 3 programmes principaux dont les objectifs ont les répartitions suivantes :

¹⁴⁰ Pour un historique des articulations entre ces fonds, nous renvoyons les lecteurs à l'article « Développement rural : quelle place pour l'agriculture dans les fonds communautaires ? » de Berriet Sollicec (2002).

Objectifs	Instruments financiers	
Convergence	FEDER	Cohésion : 6 552 Md € Convergence : 12 661 Md €
	FSE	
	Fonds de cohésion (FC)	
Compétitivité régionale et emploi	FEDER	
	FSE	
Coopération territoriale européenne	FEDER	455 Md€
Total		19 668 Md €

Tableau 75: Présentation des fonds structurels

source CE 2007

Séparément, les trois programmes sont budgétés de la manière suivante:

- FSE: 3,5 Mds €
- FEDER: 9,6 Mds €
- FC: 6,6 Mds €

Les fonds structurels, très importants du point de vue de leur poids budgétaire, sont contraints par la mise en place effective des projets et l'absorption des fonds. Ils seront l'étalon de la réussite de l'adhésion de la Roumanie et de sa capacité à valoriser son intégration, tout en ne devenant pas contributeur net de l'UE alors que ses besoins sont très importants.

Cet « examen de passage » peut se cristalliser autour de la date du 31 décembre 2010, date à laquelle les engagements sur les fonds structurels permettent d'évaluer les financements qui seront faits sur les 3 prochaines années. On vérifie alors que les 1,27 Mds d'euros de l'allocation financière de 2007 sont bien dépensés à cette date là (CRPE, 2010). Courant 2010, l'état de ces dépenses n'était pas satisfaisant avec moins de 50% des montants dépensés, cependant le CRPE montre que l'Etat roumain n'aura pas à rembourser de somme à la Commission du fait de calculs habiles, légaux, entre l'UE et les états membres qui permettent d'incorporer dans les totaux évalués les sommes avancées à la date d'évaluation (CRPE, 2010). Même si ce premier bilan semble négatif, le rythme de dépôt des projets reste élevé (environ 13 par jour depuis 2007) (CRPE, 2010). Les processus d'apprentissage aussi bien du côté des candidats que de l'administration dans le traitement des dossiers s'améliorant, on peut rester confiant sur la capacité finale de la Roumanie à accéder à une part non négligeable des fonds mis à sa disposition. Le programme de pré-adhésion SAPARD avait par exemple concentré la majorité des dépenses sur les deux dernières années de sa programmation.

En conclusion de cette partie, rappelons que la population rurale est la population cible centrale du programme de développement rural. Au travers du support aux activités agricoles et à l'emploi non agricole, les ruraux devraient bénéficier de mesures d'un montant important en provenance des fonds communautaires (la Roumanie devrait percevoir en théorie 8 milliards d'euros pour la période 2007-2013). Cependant, les bénéfices réels de ces sommes seront conditionnés à la capacité d'absorption des zones rurales. A cause de difficultés de mise en œuvre, telles que la communication sur les mesures, les capacités de cofinancement des bénéficiaires potentiels, les capacités administratives, la Roumanie semble avoir focalisé ses choix sur une maximisation de l'absorption des fonds plutôt que sur la pénétration de l'intervention publique dans les zones rurales.

Les mesures étudiées dans cette partie ont pour objectifs d'une part la restructuration des petites exploitations par de l'investissement, d'autre part l'augmentation de leur l'insertion sur le marché tout en fournissant des emplois alternatifs en zone rurale pour réduire le suremploi actuel en agriculture. Cependant, le premier et le second pilier ne concernent qu'une faible part de la population rurale principalement : les exploitations commerciales et les ménages qui sont capables de cofinancement (même si le pourcentage de contribution publique est important : 70%).

A l'inverse, la majorité de la population rurale, pauvre et peu éduquée, et les retraités, ne bénéficient de l'argent de l'Europe qu'indirectement, au travers de l'amélioration des emplois et des formations. Nous pouvons nous demander s'il est pertinent de pousser les retraités, dans le contexte actuel de l'emploi, à trouver une autre activité, alors que les emplois hors agriculture sont rares et que les (pré) retraités sont souvent disqualifiés pour des questions de formation et de capacité physique (tests médicaux).

Nous remettons aussi en débat l'assertion qui veut que «*sans une sortie de nombreux actifs de ces fermes (petites structures), le secteur agricole roumain ne deviendra pas compétitif*» (Csaki et Kray, 2005). La sortie de la main d'œuvre agricole ne nécessite pas selon nous de mesures coercitives qui fragilisent une population déjà fortement affectée par la pauvreté. L'épisode de migration et l'amélioration des possibilités d'emploi durant le début des années 2000 ont en effet montré que la population agricole surnuméraire était capable de mobilité lorsque les conditions étaient réunies. La restructuration forcée de l'agriculture permettrait certes l'apparition d'un plus grand nombre de structures modernes et de bonne productivité mais ne permettrait pas un niveau comparable d'activité. La fragilisation de ces populations pourrait par ailleurs anéantir des stratégies d'amélioration du capital humain des générations suivantes.

Finalement, cette évaluation montre le paradoxe et les contradictions de la mise en œuvre du programme de développement rural roumain. A l'exception de la mesure de semi-subsistance, qui paraît pertinente mais sous évaluée budgétairement, les autres mesures paraissent incapables de proposer en nombre les emplois non agricoles attendus pour les zones rurales. Par ailleurs, au lieu de conforter les emplois existants, en diversifiant par exemple l'activité sur l'exploitation, le programme préfère pousser cette population fragile hors de l'agriculture, l'incitant à la création d'une nouvelle activité, sans lui permettre de conserver un filet de sécurité. Même si ce type de mesures est sans aucun doute nécessaire, il semble qu'il aurait été plus judicieux de commencer par des mesures permettant de plus nombreux projets, sur de petits montants et des étapes sécurisées.

En outre, malgré ses défauts, l'arrêt de la mesure nationale de rente viagère a amené à supprimer la seule possibilité pour la population âgée d'échapper au piège agricole, lorsque c'est sa volonté. Pour les plus jeunes, il est aussi illusoire de penser que les mesures « diversification » procureront des emplois en nombre suffisant pour changer la tendance de l'emploi en zone rurale. Cependant, malgré ce sombre portrait sur le futur de la population rurale, nous pouvons espérer des autres fonds structurels qu'ils joueront un rôle multiplicateur important, notamment au travers des fonds de formation.

De façon transversale, la baisse des seuils des montants planchers pourrait aussi jouer un rôle important, notamment si elle était couplée avec des facilités de micro-crédit (ou bonification de prêt par des aides nationales sur de petits montants).

Cette évaluation conduit enfin à souligner certaines contradictions entre politiques, avec notamment la stimulation de l'activité chez les seniors,¹⁴¹ telle que mise en avant par le conseil de Lisbonne. En effet, la Roumanie semble soutenir l'activité des seniors dans tous les secteurs, sauf en agriculture, où paradoxalement elle est déjà bien implantée. On peut cependant se poser la question de l'absence totale de solutions pour arrêter l'activité agricole dans la dignité lorsque cela est nécessaire. La rente viagère par des montants trop faibles ne le permettait pas mais y contribuait. Un renforcement de l'objectif social de cette mesure pourrait permettre de se conformer à la stratégie de Lisbonne tout en laissant une porte de sortie à ceux qui le désirent. A l'inverse, si les exploitations moyennes commerciales correspondent au type d'exploitations visées par le programme, il devient nécessaire de mettre en place une mesure d'aide à l'installation plus large dans ses critères de mise en œuvre.

Concernant les aspects méthodologiques, soulignons l'importance de construire davantage de ponts entre la recherche et les pratiques d'évaluation (RUDI, 2010). Une autre conclusion semble être la faiblesse des évaluations et de la connaissance des impacts réels des politiques agricoles. Cela souligne un besoin de développer l'outil statistique et les méthodologies d'enquêtes pour traiter plus précisément l'évaluation des impacts. Salais (2007) présente dans son travail le mauvais emploi des indicateurs, avec notamment, l'oubli des objectifs de la politique publique pour répondre à une amélioration du score statistique, ne correspondant cependant pas toujours à l'amélioration de la situation. Dans le cas de la mise en œuvre des programmes de développement rural roumain, une fracture se crée entre les demandes d'absorption des fonds. C'est en effet une condition sensible aussi bien dans la politique interne (sous risque d'être contributeur net au budget de l'Union¹⁴²), qu'externe avec le reste de l'Union (sous peine de voir les montants des futures enveloppes diminués). Cependant bien que cette condition obnubile les gouvernements successifs, la résolution de la problématique des campagnes roumaines est laissée de côté. L'absorption masque de fait la question de la pénétration territoriale et sociale des aides du second pilier notamment. Des éléments correcteurs ont été apportés, notamment pour le choix des régions prioritaires sur certaines mesures (axe 3 principalement) au travers des systèmes de notation des projets. Ce sont aussi les exploitations de semi-subsistance qui peuvent être privilégiées pour accéder à certaines mesures

¹⁴¹ C'est la prise en compte de l'objectif de maintien des seniors en activité ou « vieillissement actif » (conseil européen de Lisbonne, mars 2000) qui a poussé la France à mettre fin à la mesure de préretraite en 2008.

¹⁴² La Roumanie était en 2008 17ème contributeur et 10ème bénéficiaire au budget de l'UE. En 2009, les taux d'absorption encore faibles du FEADER et des autres fonds structurels lui conféraient un statut de contributeur net (Thonnat, 2010). Il faut cependant analyser le retour sur l'ensemble d'une période, l'absorption des fonds nécessitant le plus souvent un temps d'adaptation.

comme l'aide à l'installation. On ne se demandera cependant pas si l'exploitation candidate existait telle quelle dans les années antérieures ou si elle était issue d'une scission plus ou moins fictive d'une exploitation de plus grande taille.

6. Conclusion du chapitre

L'évaluation menée à tous les niveaux de la conception et de la mise en œuvre des mesures retenues, présente des résultats contrastés pour les différentes mesures. Les analyses des critères d'évaluation sont présentées de manière synthétique dans le tableau 76.

Les programmes de restructuration active ou passive montrent que les outils d'accompagnement de cette restructuration ont eu une efficacité limitée : la rente viagère, du fait de son montant trop bas, n'a pas eu l'effet incitatif attendu. Elle a cependant joué un rôle relativement important de stimulateur du marché foncier. Dans leur forme actuelle, les aides du premier pilier, n'ont pas vocation à stimuler la restructuration, on s'attendait même à ce qu'elles aient l'effet inverse. Une diminution du nombre des petites exploitations s'est poursuivie sur la période 2007-2010 sans que l'on puisse cependant l'attribuer à cette seule politique. Le facteur de cette diminution serait plutôt une combinaison de l'effet du niveau de revenus des agriculteurs et de leur vieillissement. L'impôt foncier pose le problème de la cohérence externe avec des mesures de soutien social et le rôle d'amortisseur agricole, implicitement assumé par l'agriculture. Par ailleurs, la taxation a un effet contradictoire avec les aides du premier pilier et contraint la rentabilité des exploitations.

La consolidation des exploitations moyennes est soutenue de manière pertinente par les mesures choisies, cependant dans les deux cas, des limitations apparaissent dans la mise en œuvre.

Mesure ou dispositif	Critères positifs	Critères négatifs	Remarques
Programme de restructuration active ou passive			
Rente viagère (stimulation du marché foncier, restructuration)	Efficacité + (stimulation du marché foncier)	Efficacité limitée - (restructuration) Cohérence	La principale raison de la faible efficacité de la mesure est la faible portée financière de la mesure, en raison de son montant limité Le marché a bien été stimulé par la mesure
Aides directes du premier pilier (soutien au revenu et restructuration)	Efficacité ++ (à partir d'un seuil)	Efficienc -- Cohérence-	Soutien au revenu à partir d'un certain seuil. Bonne adhésion des exploitations professionnelles. Par contre ne joue plus ce rôle pour les plus petites, voire les moyennes en l'absence d'une majoration des premiers hectares primés.
Impôt foncier (restructuration des terres non-productives)		Cohérence externe -	Taxation potentielle de populations déjà précaires Pousse à la production alors que le sens des réformes OMC est de ne pas stimuler directement la production
Consolidation d'exploitations moyennes			
Installation des jeunes agriculteurs	Pertinence +	Efficacité -	Problèmes liés aux critères d'éligibilité restrictifs Risques d'effets d'aubaine
Aides aux exploitations de semi-subsistance	Pertinence ++	Efficienc -	Les moyens engagés sur la mesure ne semblent pas suffisants au regard de la population cible potentielle
Promotion de la cessation d'activité : quel accompagnement de la « sortie de l'agriculture » ?			
Rente viagère	Cohérence (+) (objectif social) Pertinence	Efficacité limitée Cohérence externe (-/)	Le montant de la rente viagère n'est incitatif que dans de rares cas : problème de cohérence interne / moyens alloués. Il permet cependant une sortie moins brutale

		objectifs de Lisbonne	en cas de nécessité. Les personnes les plus en besoin de cette mesure sont tout de même précarisées par ces faibles montants, pour les autres c'est un effet incitateur ou d'aubaine.
Développement d'activités alternatives	Pertinence ++ Cohérence +	Efficacité limitée en termes de nombre d'emplois / dimensionnement des projets	Les attentes en termes de création d'emploi sont sur-estimées. Difficultés de la mise en œuvre pour des petits projets. Population cible indirectement touchée.
Requalification de la population agricole et rurale par les fonds structurels	Pertinence++	Efficacité (-)	Efficacité limitée du fait de la préférence pour l'absorption des fonds plus que de leurs pénétrations en milieu rural (manque de relais)

Tableau 76: Synthèse de l'évaluation des mesures choisies
- poids de réalisation du critère négatif
+ poids de réalisation du critère positif

La mise en œuvre des objectifs de cessation de l'activité agricole et de ré-orientation de la population agricole et rurale est défavorable à la réalisation de l'objectif. Si les mesures étudiées répondent bien aux besoins identifiés par les concepteurs et confèrent une bonne pertinence aux différents programmes, leur efficacité est questionnée. On différencie ici l'objectif intermédiaire d'absorption des fonds, mesurable par le nombre de projets et le pourcentage d'absorption des fonds, de l'objectif final de pénétration de ces fonds et des effets leviers dans les zones rurales.

La rente viagère n'atteint son objectif social que dans quelques cas, en conférant une situation financière plus avantageuse. Elle a cependant permis une sortie moins brutale à des personnes qui inéluctablement allaient quitter l'agriculture. On pourrait parler d'effet d'aubaine, mais l'objectif social ayant pour partie été vérifié, on retiendra que la mesure a manqué de moyens pour être vraiment efficace. Concernant sa cohérence externe, notamment au regard de la volonté donnée par le conseil de Lisbonne de promouvoir les seniors actifs, on pourrait remettre en cause cette mesure. Cependant, il nous semble qu'un entre-deux serait pertinent, avec une mesure non contraignante mais permettant une sortie des seniors acculés à cette activité pour des raisons économiques. Le développement d'activités alternatives est surtout pensé pour les populations plus jeunes. La pertinence des mesures est bonne mais l'impact réel pourrait être limité. La création d'emplois est indirecte pour la population en suremploi agricole en zone rurale. Les projets ne sont en effet proposés que par des ménages ayant des capacités financières assez importantes pour le cofinancement indispensable. Les autres fonds structurels devraient eux avoir un impact important, cependant l'effort financier de l'UE n'est pas dans les mêmes proportions que les élargissements précédents (Espagne, Irlande).

Conclusion

Ce travail de doctorat s'est attaché à éclaircir la notion d'activité agricole en Roumanie, à analyser sa répartition en termes de structures agricoles de production ainsi que son évolution. Pour mettre à jour ces dynamiques, nous avons effectué des recherches dans un contexte de refonte de l'appareil statistique, et avons donc dû croiser les données disponibles, les confronter pour nous approcher au mieux de la réalité de cette question.

Les facteurs de l'évolution ont été ensuite analysés pour comprendre le passé, le présent et l'avenir de cette répartition. Ces facteurs ont été replacés dans un contexte historique, social et institutionnel plus global, indispensable à leur appréhension. Parmi ces facteurs, 3 groupes ont tout particulièrement été étudiés au travers de nos trois hypothèses de départ (i) la question foncière assortie de la législation qui l'accompagne, (ii) la question sociale et les articulations de l'activité agricole avec un contexte global institutionnel et politique, et (iii) la question de l'intervention publique au regard de son rôle potentiel dans les dynamiques observées.

Les principaux résultats de cette thèse sont présentés, dans la suite, au regard de leur contribution à la discussion des hypothèses préalablement posées.

●L'état du foncier encore complexe ralentit les transactions et les possibilités de développement

La première hypothèse posait comme central le facteur foncier, notamment dans sa mobilisation sous forme de résistance par les plus petites exploitations. Les analyses menées confirment cette hypothèse en soulignant le blocage du foncier, par ailleurs en voie de résorption. Si les conditions macro-économiques impliquent qu'une forte partie de la population roumaine dépende de l'agriculture, la mobilisation foncière est cependant en diminution. La configuration d'un repli sur la basse-cour et jardin vivrier combinée avec un apport de céréales (location en nature) pour la nourriture des animaux paraît se développer, libérant ainsi une partie du foncier. Cette libération n'implique cependant pas un développement important des transactions foncières. Le marché foncier est toujours handicapé par les outils qui permettent son fonctionnement : stabilité des droits de propriété, cadastre à jour et taxes raisonnables sur les transactions. Si ces deux premiers outils commencent à être stabilisés, le non règlement des successions se superpose à la problématique de mobilité du foncier. Les frais occasionnés pour ces arrangements et/ou la distance entre les différents héritiers contraignent eux aussi la circulation des terres sur les marchés d'achat vente. L'accès au foncier pour le développement agricole n'est cependant pas totalement bloqué, la location apparaît comme une forme de contournement de ces contraintes comme nous avons l'observé lors de la mise en place de la rente viagère où cette forme de cession était privilégiée. On notera cependant, dans le cas de la location comme de l'achat vente, que l'obtention de parcelles contigües et de surfaces importantes nécessite soit de reprendre des anciennes unités étatiques (CAP ou IAS) soit de négocier avec une multitude de petits propriétaires fonciers. La mise en place d'un département de gestion du foncier (ou l'externalisation de cette compétence à un cabinet privé), ainsi que les stratégies d'échange de terres deviennent des outils indispensables à partir de certains seuils.

●L'agriculture de subsistance reste fortement tributaire d'un système social défaillant

La petite agriculture roumaine (ou agriculture de subsistance) apparaît toujours fortement liée aux difficultés financières macro-économiques. La récession des années 1990 et son « retour paysan », bien caractérisé par Pouliquen (2001 (a,b)), Von Hirschhausen (1997) ou Duma *et al.* (2005), s'est par la suite poursuivie, en partie, du fait du rôle de complément de retraite (ou de revenu pour les bas salaires) qu'a joué l'agriculture. L'agriculture de subsistance et de semi-subsistance a évolué

fortement non pas tant par le nombre que par la composition de ses membres. Après avoir joué un rôle d'amortisseur social important contre la perte d'activité salariée, elle a maintenu dans une moindre mesure ce rôle comme complément de retraite et de bas salaire. D'autres solutions ont été progressivement mobilisées par la population roumaine : forte émigration dès le début des années 2000, quelques pressions sociales aboutissant à des augmentations des niveaux de retraites, développement incontrôlé des pensions pour incapacité au travail (facilitées par la corruption du personnel médical), mais aussi reversement vers le secteur de la construction lors du boom de ce secteur de 2000 à 2008. Ces nouvelles modalités de régulation ont destabilisé les règles internes de fonctionnement des petites exploitations qui comptaient sur de la main d'œuvre familiale jeune à faible coût. Ceux qui sont restés dans l'agriculture se sont alors tournés vers la prestation de service quand le parc de matériel agricole avait pu être développé ou alors vers la location des terres ou son abandon.

Le système de protection sociale qui s'est longtemps appuyé sur l'agriculture de subsistance, doit évoluer depuis l'entrée de la Roumanie dans l'UE. Le changement de mode de répartition reste cependant contraint d'une part par l'importance de l'économie informelle et d'autre part, par des contrôles fiscaux peu développés notamment pour les plus riches et par un choix d'imposition sous forme de « *flat tax* ». Parmi les secteurs peu contributeurs au budget de l'état, l'agriculture est souvent visée. Il semble cependant nécessaire d'interroger la pertinence de s'attaquer trop fortement à ce secteur qui au travers de l'autoconsommation permet encore l'économie de 8 à 11 % du PIB. La seconde hypothèse présentée au début de cette thèse apparaît ainsi pleinement vérifiée.

La Roumanie ne peut non plus faire figure de "pays émergent", caractérisé par un état fort, avec main d'œuvre soumise (sans révolte) et avec des objectifs différents que ceux de l'alignement sur les standards européens. Toutefois, l'UE ne semble pas pleinement en capacité aujourd'hui à accompagner le développement rapide de ce grand pays européen. Cette confrontation pourrait être un révélateur d'une panne du système d'intégration européen.

• Une diminution du nombre d'exploitations marquées par la démographie de la population et l'absence de repreneurs

Les évolutions observées des exploitations sur la période d'étude (2000-2010) avec différents bases de données (données administratives APIA 2007-2010 et données de l'INS 2002, 2003 et 2007), montrent toutes une diminution du nombre des plus petites exploitations. Les données administratives et les données statistiques présentent cependant une contradiction sur l'évolution totale des surfaces primées ou cultivées. Les données administratives portant sur les seules surfaces primées (> 1 ha) montrent une augmentation des surfaces alors que les données statistiques présentent une diminution.

La diminution importante des plus petites structures (principalement inférieures à 5 ha) est à relier à un phénomène de vieillissement généralisé des chefs d'exploitations. La disparition d'une tranche de chefs d'exploitation âgés, construite historiquement par la désindustrialisation des années 1990, risque cependant d'être ralenti par le phénomène d'entrée tardive mis en évidence et les rôles de complément de retraite et d'accession vers les produits secondaires que joue encore l'agriculture.

La diminution en surface des plus grandes exploitations a pu être expliquée par la fin des restitutions ou des privatisations intervenant encore sur cette période. Enfin, ce sont les exploitations moyennes qui semblent être les bénéficiaires des évolutions des deux autres catégories de structure. Cette diminution des exploitations, bien qu'elle ait été souhaitée par les décideurs, commence à poser la question de l'abandon et la mise en friche d'une partie du foncier. La précipitation de la sortie agricole pose en effet la question d'un vide concernant des repreneurs

capables de mener une agriculture compétitive et sur des produits à forte valeur ajoutée, déficitaires dans les échanges commerciaux. La mesure d'aide à l'installation devrait permettre la stimulation des reprises. Cependant, les seuils et critères d'éligibilité paraissent trop contraignants pour répondre à l'ampleur de besoin de reprise de la part de jeunes agriculteurs.

●Des exploitations moyennes qui cherchent un positionnement

Des exploitations moyennes font cependant leur apparition. Leur développement se fait sous contrainte de l'accès au marché aval : elles ont encore une taille critique pour négocier des contrats de livraison à bon prix et dans le même temps des volumes de production qui commencent à être trop importants sur les seuls marchés de producteurs locaux. Les intermédiaires plus ou moins formels permettent souvent l'écoulement des productions. Dans l'élevage, ces exploitations sont favorisées par les transformateurs qui cherchent des volumes plus importants et une meilleure traçabilité des produits. On retrouve les exploitations moyennes principalement sur des productions de niches ou avec une forte valeur ajoutée (apiculture, produits biologiques, escargots, produits animaux transformés).

●Les grandes entreprises se confirment dans les céréales et se tournent vers les agro-carburants

Les plus grandes entreprises recouvrent des réalités différentes, notamment en terme de compétitivité. On note cependant une orientation majoritaire vers les productions céréalières et oléo-protéagineuses. Les contraintes de surveillance des productions sont à l'origine du choix de productions extensives mais aussi d'une orientation vers des productions non alimentaires.

Les baisses de surface observées semblent provenir principalement des unités publiques en fin de privatisation. Des conflits tardifs sur les propriétés peuvent aussi affecter ce type d'exploitation mais on n'observe pas de manière majoritaire d'arrêt d'activité pour cause de non rentabilité, au contraire, les exploitations de grande taille paraissent poursuivre leur consolidation.

Cette dernière ne se fait plus tant par l'expansion des surfaces agricoles comme nous avons pu le voir au chapitre 3, mais par la recherche de productivité (investissement et diminution de la main d'œuvre excédentaire). L'instabilité des titres de propriété et la poursuite de rétrocessions limitent ces agrandissements sous forme de propriété, mais c'est surtout du fait de l'épuisement des grandes étendues de terres libres. Les terres actuellement en friches, même si elles apparaissent importantes ne sont pas des terres directement récupérables par de telles structures du fait de leur émiettement. L'agrandissement se fait alors *via* la location des terres.

●Les politiques publiques peinent à trouver leur cible et à stabiliser une stratégie

La répartition des structures roumaines apparaît encore en pleine évolution. Les 20 ans qui ont suivi la dernière réforme agraire d'importance ont vu se creuser la dualité entre entreprises commerciales voire industrialisées et agriculture de subsistance. Depuis le début des années 2000 un pôle d'exploitations moyennes semble cependant stimulé. Le rôle des politiques publiques d'accompagnement de ces évolutions a été questionné.

Une première analyse des politiques agricoles et rurales successives a montré une forte hésitation des orientations données à l'agriculture, notamment en ce qui concerne la taille des structures. La perspective puis l'adhésion à l'UE ont forcé la mise en place d'une stratégie pluriannuelle assortie d'un budget prévisible. Les décideurs ont du changer l'approche de la question de la restructuration en intégrant les normes de l'UE, notamment par le ciblage des mesures.

Au terme de cette lecture croisée sur la prise en compte des structures agricoles roumaines, la question des structures apparaît toujours prédominante et étroitement liée à la question de définition de l'activité agricole. Une telle définition est d'autant plus difficile à mettre en place qu'elle doit permettre de concilier les injonctions nouvelles des programmes communautaires et les objectifs nationaux que se fixe le gouvernement roumain.

De la définition qui sera retenue, découlera une certaine détermination des mesures de développement rural et par conséquent des impacts potentiels différenciés sur les exploitations agricoles. Ce constat, et l'ampleur des conséquences liées à la définition initiale de l'activité agricole en Roumanie, ne doivent toutefois pas occulter une réflexion sur les fondements de la politique de développement rural et les leviers socio-économiques sous-jacents. En l'état actuel, l'intervention publique roumaine en faveur des espaces ruraux oscille entre une vision qui a pu être celle retenue aux débuts de la PAC dans les années 60, c'est-à-dire une typologie en trois catégories des exploitations agricoles avec une préférence pour la catégorie moyenne attendue comme familiale, et une vision favorisant la consolidation des structures de plus grande taille. Des choix politiques, qui seront retenus *in fine*, découleront, dans les années à venir, des mises en œuvre différenciées des mesures de développement rural et il s'avère important d'en poursuivre le suivi et l'évaluation pour comprendre et appréhender les enjeux pour les politiques de l'après 2013, tant à l'échelle communautaire que nationale.

C'est plus particulièrement les mesures ayant directement un objectif de restructuration, nationales ou européennes, que nous avons évaluées. Reprise au travers de trois grands objectifs affichés des programmes de développement rural, l'évaluation de ces mesures a montré que si les problématiques des zones rurales commencent à être plus clairement identifiées, la mise en œuvre effective manque la cible principale. Les programmes de restructuration passive ou active ne permettent pas d'assurer que la restructuration sera au bénéfice d'exploitations moyennes, et par ailleurs, précarisent encore plus les exploitations de subsistance dont le rôle d'amortisseur social n'est pas assumé.

L'objectif de consolidation des exploitations moyennes est lui assorti de mesures pertinentes mais dont l'effet attendu est limité du fait de conditions trop restrictives pour l'installation des jeunes agriculteurs ou d'une sous-budgétisation pour la semi-subsistance. Il apparaît, à ce stade, que la stratégie roumaine devrait faciliter le développement des exploitations moyennes sans brutaliser les exploitations de subsistance, dans tous les cas en déclin, mais dont les autres rôles que la production participent à la stabilité sociale et politique de la Roumanie.

Enfin, l'objectif de réorientation de la population agricole et rurale reste en questionnement avec la mise en œuvre effective des autres fonds structurels. Les effets sur l'emploi rural des mesures de l'axe 3 ne paraissent pas suffisants pour faire face aux besoins dans ce domaine. La rente viagère avait elle eu un petit effet, amortissant une sortie agricole trop brutale pour certains retraités, ce qui interroge, à l'avenir, sur sa réinstauration avec des montants d'aide plus importants.

Dans l'ensemble, comme cela avait été en partie le cas avec le programme SAPARD, on retrouve le souci de la recherche et de la sélection des dispositifs d'action qui maximisent l'indicateur visé, indépendamment de l'amélioration réelle des situations. L'approche positiviste des indicateurs fait le jeu de l'approche instrumentale (Salais, 2007). On a très nettement observé ce phénomène dans les choix des seuils minimaux d'accès pour le premier pilier : l'étude préalable a étudié plusieurs possibilités du fait des possibilités de gestion administrative et aussi en prévision des risques d'apurement (ne pas dépasser certains seuils d'erreurs sur les surfaces en sachant que plus le nombre de demandes est important et plus petites sont les parcelles, plus ce risque augmente), mais c'est au

final les attendus d'absorption des fonds qui ont joué.

Au final, il semble important de souligner qu'il n'y a pas de modèle économique optimal, mais plusieurs qui se complètent en termes de spécialisations en produits et services (Salais, 2007, p.14). L'agriculture roumaine porte au moins deux rôles importants : celui d'une production agricole importante, valorisant les avantages comparatifs géographiques et pédologiques du pays, et celui d'amortisseur social. Ces deux dimensions conduisent à caractériser la Roumanie comme cas d'école entre des problématiques européennes de développement rural et des problématiques de développement agricole telles qu'observées dans les pays en voie de développement.

Liste des tableaux et figures

Liste des figures

Figure 1: Schématisation de la période d'étude et de son contexte politique.....	25
Figure 2: Place des institutions dans les différents courants économiques.....	48
Figure 3: Le domaine de la théorie économique institutionnelle.....	49
Figure 4: Schématisation des facteurs d'évolution et des évolutions possibles.....	59
Figure 5: Les temps de l'évaluation.....	76
Figure 6: Les critères principaux de l'évaluation.....	76
Figure 7: Disponibilité des données et période du doctorat.....	81
Figure 8: Répartition des exploitations de l'échantillon du RICA pour 2007 et 2008 selon la taille économique.....	83
Figure 9: Répartition des structures agricoles roumaines - RGA 2002.....	101
Figure 10: Nombre d'exploitations agricoles et surface agricole en % du total des exploitations et de la surface en fonction des catégories de taille - TP 2003/RGA2002.....	101
Figure 11: Répartition des structures selon la taille économique et le statut juridique - ASA 2005	102
Figure 12: Schématisation de la répartition de l'activité agricole parmi les catégories de population.....	108
Figure 13: Population occupée de 15 ans et plus en milieu rural selon le secteur formel-informel-gospodar, le sexe et la catégorie d'âge en 2008 (%)......	109
Figure 14: Répartition de la destination de la production de maïs selon la taille (en hectare) de l'exploitation (PJ et PF).....	113
Figure 15: Revenus totaux de l'ensemble des ménages roumains par déciles et par source de revenu.....	115
Figure 16: Pyramide des âges des chefs d'exploitation (ici chef du ménage) agricoles en 2002 et en 2005.....	117
Figure 17: Schématisation des mouvements principaux entre entrée et sorties (nettes) des chefs d'exploitation agricoles attendus et en Roumanie.....	119
Figure 18: Différence des pyramides d'âge ASA 2005 et RGA projeté-corrigé.....	121
Figure 19: Rapport des migrations rural-urbain/ urbain-rural par classes d'âge.....	122
Figure 20: Schématisation de l'évolution de la propriété foncière au cours des réformes.....	132
Figure 21: Évolution du marché foncier entre 1999 et 2005.....	133
Figure 22: Surface des transactions foncières entre 2006 et 2010 (ETERRA1) en hectare.....	134
Figure 23: Taux de chômage enregistré (%)......	147
Figure 24: Chômage indemnisé et non-indemnisé 1995-2008.....	148
Figure 25: Taux d'activité de l'ensemble de la population roumaine entre 1997 et 2007.....	148
Figure 26: Taux d'activité rural/urbain.....	149
Figure 27: Taux d'activité selon le niveau d'éducation et la localisation rural/urbain 2008.....	149
Figure 28: Indicateurs des inégalités de revenus de la population roumaine.....	151
Figure 29: Seuil et taux de pauvreté relative en Roumanie sur la période 2000-2007.....	151
Figure 30: Seuil et taux de la pauvreté relative dans les Etats membres de l'UE (2007).....	152
Figure 31: Taux de pauvreté selon le statut d'activité sur la période 2000-2007.....	153
Figure 32: Principales composantes des revenus des familles (2007).....	156
Figure 33: Distribution des revenus des prestations sociales par catégorie de ménage (2008).....	156
Figure 34: Évolution de la population active agricole (PAA) et du PIB de 1992 à 2007- base 100 en 1992.....	158
Figure 35: Population active agricole sur population active totale.....	159
Figure 36: Envoi de fonds des travailleurs à l'étranger.....	162
Figure 37: Population occupée civile selon les activités principales de l'économie nationale.....	164

Figure 38: Évolution du nombre de TPE entre 2002 et 2007.....	172
Figure 39: Évolution du nombre de GE entre 2002 et 2007.....	173
Figure 40: Évolution des moyennes des demandes APIA par Judet 2007-2010.....	174
Figure 41: Évolution des demandes à l'APIA toutes exploitations confondues (nombre et surface en ha).....	176
Figure 42: Évolution des demandes à l'APIA selon le statut juridique (nombre et surface en ha). .	177
Figure 43: Évolution du nombre des demandes d'aides à l'APIA par catégorie de surface (ha) 2007-2010.....	177
Figure 44: Évolution des surfaces des demandes d'aides à l'APIA par catégorie de surface (ha) 2007-2010.....	178
Figure 45: Répartition par âge des chefs d'exploitation de l'échantillon en 2002.....	179
Figure 46: Transmissions des exploitations de l'échantillon commun au RGA et ASA.....	179
Figure 47: Comparaison de l'âge des chefs d'exploitation entre 2002 et 2005.....	180
Figure 48: Différence entre les chefs d'exploitation par genre entre 2002 et 2005.....	181
Figure 49: Pourcentage par Judet d'exploitations inférieures à 3ha en 1941 (variable historique). .	184
Figure 50: Répartition en pourcentage de la SAU totale par Judet des zones agricoles classées en ZMD (en vert) et ZDS/ZSD (en bleu).....	185
Figure 51: Statut juridique des exploitations et évolution descriptive en taille économique.....	212
Figure 52: Illustration graphique du modèle d'interaction avec la variable D (dont la somme des fréquences des modalités totalise l'échantillon).....	213
Figure 53: Jeu des alternances de politiques agricoles entre 1990 et 2005	235
Figure 54 : Arbre des objectifs.....	243
Figure 55 : Schématisation de l'éligibilité des mesures selon les catégories d'exploitation.....	250
Figure 56: Modalités de cession des terres sur la période 2005-juillet 2007 (première période de la mise en place de la mesure).....	261
Figure 57: Soutien financier national aux agriculteurs sur la période 1991-2006.....	266
Figure 58: Répartition de la main d'œuvre familiale par classe d'âge et par statut.....	274
Figure 59: Logigramme de la mesure d'installation des jeunes tel que présenté dans le PDRN.....	276
Figure 60: Cartes de distribution des demandes pour la mesure 141: mesure en valeur absolue et pourcentage du total d'exploitations estimées éligibles pour le programme.....	284
Figure 61: Décomposition des gains de la mesure d'aide au départ.....	289
Figure 62: Intérêt pour la mesure de rente viagère en fonction de la situation du ménage.....	297
Figure 63: Schéma théorique des déterminants de la sensibilité à la mesure.....	298

Liste des encadrés

Encadré 1: La loi de Gibrat en agriculture.....	71
Encadré 2: Les étapes de l'évaluation.....	78
Encadré 3: Agriculture en prison, exemple du pénitencier de Pelendava.....	125
Encadré 4: Agriculture et religions.....	126
Encadré 5: Le village roumain modal par le Professeur Surd Faculté de Géographie « Babes-Bolyai » Université, Cluj Napoca.....	144
Encadré 6: Illustration locale de la migration.....	164
Encadré 7: Équation de la loi de Gibrat, Weiss (1999).....	194
Encadré 8 : Présentation des différentes phases de la période étudiée.....	228
Encadré 9 : Conditions d'éligibilité de la rente viagère.....	258
Encadré 10: Subventions agricoles du premier pilier en 2009.....	267

Liste des tableaux

Tableau 1: Comparaison des facteurs de compétitivité entre la France et la Roumanie en 2009.....	21
Tableau 2: Causes des variations de taille.....	61
Tableau 3: Évaluer les programmes socio-économiques.....	74
Tableau 4: Classification des leviers d'action basée sur Aubert et al. (2005) et sur Faivre (2009)....	79
Tableau 5: Synthèse sur les statuts juridiques des exploitations (INS, 2008-a).....	98
Tableau 6: Mode de prise en compte de la destination de la production selon les enquêtes statistiques.....	103
Tableau 7: Essai de caractérisation des exploitations agricoles selon les documents stratégiques. .	104
Tableau 8: Statut juridique en fonction de la catégorie de surface et de la taille moyenne.....	105
Tableau 9: Statut juridique en fonction de la destination de la production obtenue.....	105
Tableau 10: Statut juridique en fonction de la classe de taille économique en UDE.....	106
Tableau 11: Répartition de la population agricole et implication en temps de travail annuel.....	108
Tableau 12: Chefs d'exploitation par classe d'âge (recalculés en classe de 3 ans)- RGA 2002, ASA 2005.....	119
Tableau 13: Calcul des décès probables (décès pour 1000 habitants) sur la période 2003-2006	120
Tableau 14: Tableau de calcul des projections et corrections des pyramides des chefs d'exploitation	120
Tableau 15: Classification des exploitations roumaines par type de production et taille économique en % (les valeurs sup à 10% sont soulignées).....	126
Tableau 16: Évolution de la législation foncière.....	130
Tableau 17: Surface des transactions foncières entre 2006 et 2010 (ETERRA1) en hectare.....	134
Tableau 18: Mode production et répartition des charges, revenus et risques.....	137
Tableau 19: Communes pilotes et surfaces couvertes par le programme CESAR.....	140
Tableau 20: Évolution de la législation relative aux indemnités de chômage.....	148
Tableau 21: Bénéficiaires des aides sociales - nombre de bénéficiaires et proportion dans le PIB des sommes engagés.....	156
Tableau 22: Dynamique des revenus totaux réels par catégorie de ménage, selon le statut du chef de famille en 2008 Année précédente= 100.....	161
Tableau 23: Évolution de la dimension moyenne des exploitations privées en Roumanie entre 1993 et 2008.....	172
Tableau 24: Nombre d'exploitations et surfaces exploitées par catégories de surface.....	173
Tableau 25: Détails des évolutions des données APIA Judete Hargita et Valcea par taille d'exploitation.....	177
Tableau 26: Évolution du nombre des demandes d'aides à l'APIA par catégorie de surface (ha) 2007- 2010.....	180
Tableau 27: Évolution des surfaces des demandes d'aides à l'APIA par catégorie de surface (ha) 2007-2010.....	180
Tableau 28: Rajeunissement ou vieillissement des exploitations entre 2002 et 2005.....	183
Tableau 29: Facteurs explicatifs des contributions en taille économique.....	191
Tableau 30: Explication de l'évolution du pourcentage du nombre d'exploitations selon la catégorie de surface.....	192
Tableau 31: Effet de la correction de la variable dest_prod.....	198
Tableau 32: Croisement de la variable dest_prod avec des catégories de taille en UDE.....	198
Tableau 33: Comparaison de la taille des exploitations en UDE entre 2002 (RGA) et 2005 (ASA)	200
Tableau 34: Codification des groupes d'OTEX et évolution du nombre d'exploitations entre 2002 et 2005.....	203
Tableau 35: Évolution de la répartition des exploitations agricoles selon le nombre de salariés.....	206
Tableau 36: Description des données selon la destination de la production.....	211
Tableau 37: Évolution de la répartition des exploitations agricoles selon le nombre de salariés.....	212

Tableau 38: Description des variables.....	214
Tableau 39: Illustration de la lecture des résultats.....	217
Tableau 40: Critères de validité du modèle.....	218
Tableau 41: Statistiques de test du modèle.....	218
Tableau 42: Lecture des résultats caractéristiques de l'exploitation	220
Tableau 43: Lecture des résultats: caractéristiques du ménages/entreprise.....	220
Tableau 44: Lecture des résultats: données régionales.....	221
Tableau 45: Lecture des résultats: données régionales.....	221
Tableau 46 : Communes pilotes et surfaces couvertes par le programme CESAR.....	240
Tableau 47 : Répartition des mesures du programme SAPARD.....	241
Tableau 48: Distribution financière selon les axes du second pilier en Roumanie.....	244
Tableau 49 : Présentation des dispositifs étudiés.....	248
Tableau 50: Éligibilité et règles de répartition des exploitations par mesure.....	254
Tableau 51: Comparaison entre le nombre d'exploitations dans chaque catégorie et leur accessibilité potentielle aux principales mesures ciblées des différents axes du PDRN 2007.....	255
Tableau 52: Analyse de la mesure.....	259
Tableau 53: Tableau de synthèse des populations cibles.....	260
Tableau 54: Évolution des demandes de la rente viagère.....	263
Tableau 55: Niveau du soutien direct pour la Roumanie (2007-2016).....	268
Tableau 56 : Analyse de la politique des aides directes, premier pilier de la PAC.....	271
Tableau 57: Subventions par surface en 2008, par catégories de taille d'exploitation.....	272
Tableau 58: Top 10 des bénéficiaires des aides directes en Roumanie.....	273
Tableau 59: Analyse de la mesure.....	276
Tableau 60: Analyse de la mesure d'installation.....	280
Tableau 61: Progression des campagnes d'appel à candidature pour la mesure d'installation des jeunes agriculteurs.....	280
Tableau 62: présentation synthétique de la mesure de semi-subsistance.....	283
Tableau 63: Analyse de la mesure de semi-subsistance.....	284
Tableau 64: progression des campagnes d'appel à candidature pour la mesure à destinations des exploitations de semi-subsistance.....	286
Tableau 65: Recherche d'occurrence indicatrice du secteur agricole parmi les 6 262 projets déposés pour la mesure de semi-subsistance.....	288
Tableau 66: Marges annuelles des productions agricoles et valeur actualisée de la rente viagère.....	295
Tableau 67: Équivalent monétaire des rentes de location en nature.....	295
Tableau 68: Actualisation de la rente viagère selon le mode de cession.....	295
Tableau 69: Calcul de la Valeur Actualisée Nette sur 1 ha, commune de Ganesti, Judet de Mures (sans prise en compte de la rente viagère).....	296
Tableau 70: Différence de gain annuel due au passage à du faire valoir indirect avec rente viagère.....	296
Tableau 71: Calcul de la Valeur Actualisée Nette sur 1 ha, commune de Ganesti, Judet de Mures-cas du faire valoir direct.....	297
Tableau 72: Calcul de la Valeur Actualisée Nette sur 1 ha, commune de Ganesti, Judet de Mures-cas du faire valoir indirect.....	297
Tableau 73: Nombre de transactions selon le lien de parenté.....	298
Tableau 74: Analyse des mesures de l'Axe 3 relatives au tourisme et aux petites entreprises.....	304
Tableau 75: Présentation des fonds structurels.....	306
Tableau 76: Synthèse de l'évaluation des mesures choisies.....	311
Tableau 77 : Divisions territoriales et équivalences NUTS.....	324

Acronymes et glossaire

1. Liste des termes et critères utilisés dans l'analyse

Arenda : location, faire valoir indirect

Ciurda : garde commune des animaux

Feldera : unité de mesure utilisée sur les marchés paysans, il s'agit d'un récipient de 20L qui correspond à 15 kg de céréales, son prix varie entre 5 et 10 RON selon les années soit 1€ à 2,5€

Gospodarie : terme pouvant être traduit par « maisonnée », unité de parenté et de résidence (Amblard, 2006), il s'agit du foyer qui réunit la famille élargie, c'est l'entité représentant les fermes de subsistance et semi-subsistance

Judet (e) : département (NUTS III)

Divisions territoriales	Nomenclature NUTS
Roumanie	NUTS niveau I
8 régions de développement avec une population moyenne de 2,8 millions d'habitants	NUTS niveau II
42 départements (Judete) qui représentent la structure territoriale administrative de la Roumanie	NUTS niveau III
Non utilisés	NUTS niveau IV
319 villes et municipalités et 2851 communes avec 12 946 villages qui représentent la structure territoriale-administrative de la Roumanie (dec. 2005)	NUTS niveau V

Source : PNS, Government of Romania, 2007

Tableau 77 : Divisions territoriales et équivalences NUTS

Intravilan/extravilan :

Couple structurant de l'espace agricole, dès la période collectiviste, qui se retrouve à peu près partout (Von Hirschhausen, 1997) :

Les terres dites **intravilan**, correspondent à une sorte d'« hortus » villageois situé dans le tissu même du village ou à sa proximité immédiate. C'est l'espace où étaient concédés les lopins, ultra-jardinés pendant la période socialiste et sur lesquels se concentrait l'essentiel des efforts des familles. On y cultivait des légumes et du maïs pour engraisser le petit cheptel domestique : espace de repli, espace refuge, qui a constitué pour bon nombre de familles, et pour leur parenté partie en ville, le recours alimentaire premier durant les années noires.

Les terres **extravilan** correspondent au reste des terres. Des labours pour l'essentiel. C'est l'espace de la coopérative, là où le modèle d'une agriculture mécanisée, moderniste a imposé un remodelage radical des paysages, à coups d'arrachage des vignes et des vergers, de remembrement total, de suppression des haies et de nouveau dessin de la trame des chemins cours d'eau.

Cette description des espaces intravilan et extravilan faite par Von Hirschhausen se retrouve encore aujourd'hui avec, pour les pratiques agricoles et foncières seulement quelques modifications.

L'intravilan est la parcelle qui a le plus de valeur, pour ses caractères agronomiques car plus proche, elle bénéficiait de plus de fumier et a été le plus cultivé (moins d'adventices) ; elle est donc la plus

riche. D'autre part sa proximité au village fait qu'elle est fortement recherchée bien qu'elle n'entre pas dans les terres primées par les subventions de la PAC. Elle permet, en effet, un travail régulier et complémentaire à une autre activité ou à l'activité ménagère pour les femmes. D'autre part, en zone péri-rurale, son changement potentiel de destination pour de la construction augmente grandement sa valeur de vente potentielle.

L'extravilan possède toujours les cultures de labours à part quelques cas rares de jardins familiaux quand l'intravilan ne suffit pas. La rétrocession lui confère un paysage lamellaire pour permettre à tous les propriétaires d'atteindre leur terre depuis les chemins communaux, les bandes de cultures pouvant atteindre la largeur du tracteur. Ces terres sont pour la plupart travaillées en faisant appel à de la prestation de service, complétée par du travail manuel familial, d'entraide ou saisonnier (25RON/jour plus les repas) pour les travaux de désherbage et de récolte (maïs). Les terres les plus éloignées sont souvent cultivées en blé, orge ou autres céréales qui ne nécessitent pas de main d'œuvre. Ce sont aussi ces parcelles qui sont le plus facilement concédées à la vente ou à l'«*arenda*». La plu ri-activité, le manque de moyen de transports et l'âge des propriétaires sont des facteurs de désertion des parcelles lointaines, leur conférant des valeurs inférieures en dehors de toute considération agronomique ou pédologique.

Iugar, pogon : unités de surface utilisées respectivement au nord et au sud de la Roumanie et qui correspondent à 58 ou 50 ares.

Judet (pl. Judete) : Départements

Leu (pl. Lei) : La devise nationale roumaine; littéralement, « lion »,
ROL Romanian Leu, RON, Romanian Noua Leu, 1€ ~ 4 RON.

Pension de boala : pension d'incapacité au travail

Politiques structurelles et politiques sociales :

Les politiques dites structurelles en agriculture concernent la dynamique des « structures » de production, c'est-à-dire et (au sens large) les investissements (capital fixe) et le renouvellement des chefs d'exploitation ; sont aussi concernés actuellement les droits à produire. Elles résultent de l'existence présumée d'obstacles à la mobilité foncière et à la mobilité professionnelle des chefs d'exploitation. Elles visent à favoriser l'émergence de modèles d'exploitation (et de modèles professionnels) jugés plus efficaces économiquement.

Elles reposent sur des mécanismes incitatifs favorisant le départ des agriculteurs en fin de carrière et certaines destinations prioritaires des terres libérées et, en général, sur un contrôle professionnel local du « marché » foncier (cf. en France, les schémas départementaux des structures).

Les politiques dites sociales visent à compléter les revenus des catégories d'agriculteurs les plus en difficulté en général en échange d'un retrait de l'activité. Le plus souvent ces politiques, comme d'ailleurs les politiques structurelles, interfèrent avec les dispositifs qui concernent les statuts sociaux des agriculteurs (Allaire et *al.*, 1995).

La définition de l'espace rural en Roumanie se fait par la taille de la localité d'appartenance de cet espace. Du point de vue administratif, le territoire roumain est organisé au niveau NUTS 5 en 319 villes (dont 103 municipalités – villes de plus grande importance) qui forment la zone urbaine et de 2 851 communes qui représentent la zone rurale (au 31 dec. 2005). De même, en générale, les communes sont composées de plusieurs villages (12 946 villages en tout dans le pays) qui n'ont pas d'attributions administratives. Près de 80% des localités rurales ont une densité concordante ou inférieure au seuil utilisé par l'Union Européenne pour identifier les zones rurales roumaines

Population active : la population active du point de vue économique comprend toutes les personnes qui fournissent une force de travail disponible pour la production de biens et services durant la période de référence, elle comprend la population occupée et les chômeurs.

Population occupée comprend toutes les personnes qui ont 15 ans et plus et qui ont une activité économique productrice de bien ou service au minimum 1 heures (15 heures pour l'agriculture) durant la semaine de référence, dans le but d'obtenir des revenus sous forme de salaire, paiement en nature ou d'autres bénéfices.

Stfina : bergerie

Taux d'activité représente la part de la population active d'une catégorie d'âge sur la population totale de la même catégorie d'âge. Le taux d'activité de la population en âge de travailler représente le nombre de personnes de 15 à 64 ans qui sont actives sur le total de la population des mêmes âges.

Taux d'occupation représente e la part de la population occupée d'une catégorie d'âge sur la population totale de la même catégorie d'âge. Le taux d'occupation de la population en âge de travailler représente le nombre de personnes de 15 à 64 ans qui sont occupées sur le total de la population des mêmes âges.

Critères du modèle :

- . **DF (degrees of freedom)**, nombre de degré de liberté : pour le modèle, nombre de paramètres – 1.
- . **L (likelihood)** : vraisemblance du modèle. Donc plus « $-2*\text{Log}(L)$ » est faible, plus le modèle est vraisemblable.
- . **AIC (Akaike Information Criterion)**, critère d'Akaike : $2*k - 2*\text{Log}(L)$, avec k =nombre de paramètres estimés.
Ce critère sert à comparer 2 modèles non emboîtés. Plus on a de variables explicatives, plus la vraisemblance est élevée. Le critère d'Akaike pénalise les modèles les plus gourmands en variables explicatives.
- . **SC (Schwartz Criterion)** : $\text{Log}(n)*k - 2*\text{Log}(L)$, avec k =nombre de paramètres estimés et n =nombre d'observations.
Ce critère pénalise plus que AIC l'ajout de variables.
- . **Likelihood Ratio** : c'est une fonction (le logarithme) du rapport des vraisemblances du modèle candidat avec le modèle sans variable explicative. On peut à partir de cette statistique et du nombre de degré de liberté (DF) tester l'hypothèse que le modèle candidat est statistiquement différent d'un modèle sans variable explicative, autrement dit que les variables explicatives jouent un rôle, d'un point de vue statistique.
Ce test peut, plus généralement, comparer deux modèles emboîtés.
Les autres tests, dont celui de Wald, répondent à la même question. Le logarithme du ratio des

vraisemblances est préféré.

. Association of Predicted Probabilities and Observed Responses

A partir des paramètres du modèle, on calcule des probabilités d'appartenance aux groupes (ici ils sont deux : survie ou disparition). On range les probabilités et on constitue des classes de longueur 0.002 (il y a donc 500 classes) selon ce rangement.

On compare tous les couples constitués dans notre cas par une exploitation survivante et une exploitation disparue. Si l'exploitation survivante a une probabilité de survie supérieure à l'exploitation disparue, alors la paire est concordante, sinon elle est discordante. Les ex-æquo sont constitués par les couples d'exploitations appartenant à la même classe de probabilité.

. Somers'D : une fonction de la différence entre le nombre de couples concordants et discordants. $(C-D)/T$, C étant le nombre de couples concordants, D celui des couples discordants et T le nombre d'ex-æquo.

. Gamma de Goodman-Kruskal : une autre fonction ne prenant pas en compte les ex-aequo $(C-D)/(C+D)$. S'il y a indépendance (la répartition issue du modèle est aléatoire), Gamma tend vers 0.

. Tau-a de Kendall : $(C-D) / (0.5*N(N-1))$, N représentant le nombre total d'observations. $N(N-1)/2$ représente le nombre total de couples d'observations.

. c : $(C+0.5*(T-C-D)) / T$

c se situe entre -1 et +1.

. R² de Mc Fadden : il est, comme le R² pour un modèle linéaire, compris entre 0 et 1.

R^2 de Mc Fadden = $1 - \text{Log}(\text{Modèle complet} / \text{Modèle avec la constante})$

2. Liste des acronymes

ACP Analyse en Composante Principale

ADS *Agentia Domeniilor Statului*, Agence des Domaines de l'Etat

AMIGO Anchetei asupra Forta de Munca In Gospodarii, Enquête de la force de travail dans les ménages

ANCA *Agentia Nationala de Consultanta Agricola*

ANCPI *Agentia Nationala de Cadastrul si Publicitate Imobiliara*

AP *Administratia Prezidentiala*, Administration Présidentielle

APDRP *Agentia de Plata pentru Dezvoltare Rural si Pescuit*, Agence de Paiement pour le Developpement Rural et la Pêche (2nd Pilier)

APIA *Agentia de Plata si de Interventie in Agricultura*, Agence de paiement et d'intervention en agriculture (1er pilier)

ASA *Ancheta structurala Agricola*

BIPPOP BIen Public et POLitiques Publiques, programme de recherche, ANR SYSTERRA

BIT Bureau International du Travail

CAD Contrat d'Agriculture Durable

CAP Cooperativa Agricolă de Producție, Coopérative Agricole de Production
 CESAR (Complementing European Support for Agricultural Restructuring)
 COPA COGECA Comité des Organisations Professionnelles Agricoles de l'Union Européenne
 (COPA) - Confédération Générale des Coopératives Agricoles de l'Union Européenne (COGECA)
 CTE Contrats Territoriaux d'Exploitation
 DADR Directia pentru Agricultura si Dezvoltare Rurala
 FC Fond de Cohésion
 FEADER Fond Européen Agricole pour le Développement Rural en Région
 FEDER Fond Européen de Développement Régional
 FEP Fond Européen pour la Pêche
 FSE Fond Social Européen
 IAS *Intreprinderea Agricolă de Stat*, ferme d'Etat
 IEA Institutul de Economie Agrara
 IER Institutul European din Romania
 INS Institutul National de Statistica
 ISPA Instrument. Structurel de Pré-Adhésion
 IVD Indemnité Viagère de Départ
 LEADER Liaison Entre Actions de Developpement de l'Economie Rurale
 MADR *Ministerul Agriculturii si Dezvoltarii Rurale*, Ministère de l'agriculture et du développement rural
 MCO Moindre Carré Ordinaire
 MOC Méthode Ouverte de Coordination
 NEM Nouveaux Etats Membres
 NUTS Nomenclature d'Unités Territoriales Statistiques
 OCDE Organisation pour la Coopération Économique et le Developpement
 OGM Organisme Génétiquement Modifié
 OJCA Oficul Judetean de Consultanta Agricola, Bureau départemental du conseil agricole
 OMC Organisation Mondiale du Commerce
 OUG *Ordonanta de Urgenta Guvernamentala*, Ordonance de Urgence Gouvernementale
 OVR Opération Village Roumain
 PAC Politique Agricole Commune
 PFA Personne Physique Autorisée
 PDRN Programme de Développement Rural National
 PECO Pays d'Europe Centrale et Orientale
 PF *Persoane Fisica*, personnalité Physique ou exploitations individuelle
 PHARE Programme européen d'aide à la reconstruction économique

PIB Produit Interieur Brut

PJ *Persoane Juridica*, personnalité juridique

PNADR *Programul National pentru Agricultura si Dezvoltare Rural*

PNDR *Programul National pentru Dezvoltare Rural*,

RDR Règlement de Développement Rural

UDE Unité de Dimension Economique

PNS Planul National Strategic

PSD (Partidul Social Democrat

RGA Recensaminte General in Agricultura

RICA Réseau d'information Comptable Agricole

RUDI Rural Development Impact, projet européen, 7th framework Program

RV Rente viagère

SAPARD Special Accession Program for Agriculture and Rural Developme

SCARLED Structural Change in Agriculture and Rural Livelihoods, projet européen, 6th framework programl

UE Union Européenne

WBWorld Bank

WWOOF Willing Working in Organic Farming

ZDS : Zone Semnificativa Defavorizata – Zone Significativement Défavorisée, ie, qualité réduite des sols, climat défavorable, conditions de relief ou d'humidité des sols défavorables.

ZMD : Zona Montana Defavorizata - Zone de Montagne Défavorisée, altitude supérieure à 600 m ou entre 400 et 600 m avec des pentes moyennes sup. 15%

ZSD : Zona de conditii Naturale Specifice - Zone de conditions naturelles spécifiques, zones avec handicaps naturels

Références bibliographiques

- Agrotech, 2006.** Actualizarea evaluarii intermediare a programului SAPARD in Romania in perioada 2000-2005., Ref: EUROPEAID/120658/D/SV/RO, Raport Final, 24 martie, Comisia Europeana, Programul SAPARD. 216 p.
- Aï, C., Norton, E.C., 2003.** Interaction terms in logit and probit models. *Economics Letters*, (80), 123-129
- Alboiu, C., 2008.** Contractual relationships in Romanian vegetable supply chain. FAO Publications, June 2008; paper presented at IAMO Forum: Global Challenges, local Solutions, Budapest, June 2008.
- Alexandri, C., 2004.** Effects of release of farmer pensioners from agricultural activities – Romania’s case. IAMO Forum “The rôle of agriculture in Central and Eastern European rural Development: Engine of change or social buffer?” Halle (Saale), 4-6 November.
- Alexandri, C., Davidovici, I., Gavrilesu, D., Luca, L., Serbanescu, C., 2003 (a).** Sectoral analysis of the agricultural production. IEA, étude préparatoire pour la FAO, non publiée.
- Alexandri, C., Rusu, M., Serbanescu, C., 2003(b).** Study on possible measures to enhance consolidation of farms in the context of accession to the European Union : the Romanian case. IEA, étude préparatoire pour la FAO, non publiée.
- Alexandri, C., Leonte, J., 2001.** Evaluarea implementarii programului ASAL 2001, Farmers self organization in provision of services in Dorna, Iasi and Ilfov regions of Romania, proiect finantat de FAO.
- Allaire, G., Daucé, Ph., 1994.** La préretraite en agriculture : un impact démographique et structurel certain. *INRA Sciences Sociales, Recherches en Economie et Sociologie Rurales*, 1997/07(4), 1-4
- Allaire, G., Daucé, Ph., Baillot, E. (collab.) ; Beslay, C. (collab.) ; Galy, N. (collab.) ; Brangeon, J.L. (collab.) ; Jegouzo, G. (collab.) ; Quinqu, M. (collab.) ; Weber, V. (collab.) ; Amon, G. (collab.) ; Marsat, J.B. (collab.), 1995.** [Etude du dispositif de préretraite en agriculture. Rapport final.](#) - (Dix dossiers thématiques comprennent cette étude), Convention ministère de l'Agriculture et de la Pêche-DEPSE/INRA du 1/12/1993).
- Allanson, P. 1992.** Farm size structure in England and Wales 1939-89. *Journal of Agricultural Economics*, 43 (2), 137-148.
- Allen, D. W., Lueck, D., 2002.** The nature of the farm: contracts, risk and organization in Agriculture, Cambridge, Massachusetts: Massachusetts Institute of Technology Press.
- Amor, A., 2003.** Droits civils et politiques, notamment la question suivante : intolérance religieuse, Rapport soumis par le Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction, [Additif](#), Visite en Roumanie, (7-13 septembre 2003), Conseil économique et Social, Commission des droits de l'homme, Nations Unies.
- Amblard, L., 2006.** Les pratiques contractuelles foncières dans une économie en transition, Le cas du département d’Alba en Roumanie. Thèse présentée à l’ENSA Montpellier. 175 p, 2006. Sous la direction de J.P. Colin.
- Amblard, L., Colin, J.-Ph., 2006.** Dimension organisationnelle et pratiques contractuelles foncières : les sociétés agricoles en Roumanie. *Economie rurale*, (293), 55-71
- Andreff, W., 2002.** Le pluralisme des analyses économiques de la transition. In : **W. Andreff (éd.)** Analyses économiques de la transition postsocialiste, La Découverte.
- Andriot, M., Le Clanche, J.F. (coords), 2007.** Petites exploitations, passé ou futur de l'agriculture ? *Pour*,

(194)

AP. Administratia Prezidentiala, 2009. Comisia Prezidentiala Pentru Analiza Riscurilor Sociale si Demografice, Riscuri si inechitati sociale în Romania. Sinteza Raportului, Septembrie, 382 p.

Aubert, F., 2010. Et si les choix résidentiels des ménages s’émancipaient des contraintes de localisation liées à l’emploi... ? *Territoires 2040*, (1), 79-83

Aubert, M., Perrier-Cornet, P., 2009 (a). Is there a future for small farms in developed countries? Evidence from the French case. *Agricultural Economics*, 40, 773-787 (s1) Special issue "small farms: decline or persistence?"

Aubert, M., Perrier-Cornet, P., 2009 (b). Quelle classification des agriculteurs dans les fichiers administratifs et statistiques : les cotisants solidaires de la MSA sont-ils des agriculteurs ? Communication écrite aux « 3èmes journées de recherches en sciences sociales ; INRA-SFER-CIRAD 2009 ». Montpellier, France.

Aubert, F., Berriet-Sollic, M., Lepicier, D., Schaeffer, Y. 2005. Appui méthodologique à l'évaluation du développement des zones rurales – Construction d'un référentiel des effets attendus du RDR 2007-2013, fascicule 2. Rapport pour le Ministère de l'Agriculture, Centre d'Economie et Sociologie appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux, 37 p.

Axenciuc, V., 1996. Evolutia economica al Romaniei. Cercetari statistico-istorice 1859-1947, vol.II, Agricultura. Bucuresti, Ed. Academiei Romane.

Bafoil, F., Guyet, R., Thardy, V., LharidonL., 2003. Qui est paysan en Pologne en 2002 ? *Le Courrier des Pays de l'Est*.

Bafoil, F., 2006. Europe centrale et orientale. Mondialisation, européanisation et changement social, *Presses de Sciences Po*, coll. Références, 2006, 567 p.

Balman, A., Dautzenberg, K., Happe, K., & Kellermann, K. 2006. On the dynamics of structural change in agriculture: internal frictions, policy threats, and vertical integration. *Outlook on Agriculture*, 35(2), 115-121.

Barthélemy, D., 1981. Le cycle du capital foncier. *Revue d'Economie Politique*, (4), 349-372

Barthélemy, D., Boinon, J.-P., Nieddu, M., 2003. Le dualisme comportemental des agriculteurs : une interprétation institutionnaliste dialectique. *Economie et Institutions*, (3), 118-150

Bazin, G., 2007. Politique agricoles commune à l'Est, premiers résultats. *Le Courrier des pays de l'est*, 2007/5 (1063)

Bazin, G., 2003. La Politique Agricole Commune contre la multifonctionnalité ? Point de vue. *Economie Rurale* (273-274), 236-242 (n° spécial : La multifonctionnalité de l'activité agricole).

Bazin, G., Bourdeau-Lepage, L., 2011. L'agriculture dans les Pays d'Europe Centrale et Orientale : continuité et adaptation. *Économie rurale*, (325-326)

Bazzoli, L., 1999. L'économie politique de J. R. Commons. Essai sur l'institutionnalisme en sciences sociales. L'Harmattan, Collection « Études d'Économie Politique ».

Bazzoli, L. et Dutraive, V. 2006. Fondements pragmatistes de l'institutionnalisme en Économie. Théorie de

la connaissance et théorie de l'action chez Veblen et Commons. *Revue de Philosophie Économique*, 1 (13)

Bazzoli, L., Dutraive, V., 1995. L'économie de l'action collective de J.R. Commons. *In* : **Coreit T.** L'Economie Institutionnaliste : les fondateurs, Economica, Paris, 29-45

Beaulier, S., Boettke, P., 2004. The Really Real in Economics, *In* : **Paul A. Lewis, dir.** Transforming Economics: Perspectives on the Critical Realist Project in Economics, London and New York: Routledge, pp 187- 201

Bede, 2005. Semences de connaissances, Roumanie-France. Biodiversité, semences paysannes et OGM. Compte rendu du voyage d'échanges paysans en ligne : http://www.bede-asso.org/lang/fr/nos_actions/semences/europe/roumanie/echangeroumanie_allege_F.pdf (accès février 2011)

Berriet Sollic, M. (dir.), 2010. Prise en compte des biens publics dans la future PAC. Quelles perspectives pour les différents modèles agricoles européens ? l'Agence Nationale de la Recherche "BipBop".

Berriet Sollic, M., 2002. 40 ans de politiques agricoles : bilan et enjeux. *In* : **Sylvestre, J.P (Ed).** Les campagnes françaises, Educagri Editions, 111-132.

Berriet Sollic, M., Daucé, P., 2001. Développement rural : quelle place pour l'agriculture dans les politiques communautaires, *In* : DEMETER 2002, Les nouveaux enjeux de l'agriculture, Armand Colin, 125-132.

Berriet Sollic, M., Schmitt, B., Trouvé, A., Aubert, F., 2006. Second pilier de la PAC et développement rural : le Règlement Développement Rural est-il vraiment rural ?, *In* : **Aubert, F. ; Piveteau, V.; Schmitt, B. (Coordinateurs).** Politiques agricoles et territoires. Editions Quae, Versailles ; Update Sciences et Technologies. 2009 : 165-182

Berriet Sollic, M., Boinon, J.P., Daubard, J.P. 2002. Les politiques d'aide à l'installation agricole menées par les régions et les départements. *Structures agricoles*, 4 (12), 9-16.

Berriet-Sollic, M., Lepicier, D., Tourmen, C., 2009. Analyse des politiques publiques : quels apports à l'évaluation ? 9èmes Journées Françaises de l'Evaluation Marseille.

Berriet-Sollic, M., 2007. L'analyse de politique : une démarche essentielle pour l'évaluation, Communication à l'Ecole - chercheurs INRA « Evaluation des politiques publiques » -18-20 Juin.

Bezemer, D. J., Davis, J. R., 2004. Rural Non-Farm Economic Development and Poverty Alleviation in Romania, Natural Resources Institute, UK.

Bignebat, C., Bourdeau-Lepage, L., Darrot, C., 2011. Transition(s), un état de l'art. *Economie rurale*, (325-326)

Blanc, M. (2005). Trajectoires d'installation et leur pérennité dans les années 1990 », *Agreste Cahiers*, n° 3, pp. 3-13.

Boinon, J.P., 2011. Les politiques foncières agricoles en France depuis 1945. *Economie et Statistiques*, à paraître.

Boinon, J.P., 2003. Land policy in France and its consequence for the Farmers, *Agricultural Economics (CZE)*, 49, (4), 166-172.

Boinon, J.-P., 1991. Le comportement des acteurs du marché foncier et formation du prix des terres en

France. Thèse soutenue à l'Université de Bourgogne, Dijon, 441 p. Sous la direction de J. Perreur.

Boland, L. A., 1979, Knowledge and the Role of Institutions in Economic Theory. *Journal of Economic Issues*, 13 (4), 957-972

Bonnet, A., Delorme, H., Perraud, D., 1996, La politique agricole commune et les transferts aux agricultures de la CEE : Analyse empirique d'une phase de transition, in *Notes et études économiques*, n°2, pp.7-62.

Boussard, J.-M., 1987. Economie de l'agriculture. Paris, Editions Economica, 310 p.

Boyer, R., 2003. L'avenir de l'économie comme discipline. *L'économie politique*, (19), 33-45.

Brambor, T., Clark, W.R., Golder, M., 2006. Understanding Interaction Models : Improving Empirical Analyses. *Political Analysis*, 14, 63-82.

Bremmer, J., Oude Lansink, A.G.J.M., Olson, K.D., Baltussen, W.H.M., Huire, R.B.M., 2002. Analysis of farm development in Dutch agriculture and horticulture. Paper presented at 13th Congress of International Farm Management Association (IFMA), Wageningen, The Netherlands, 7–12 July.

Breustedt, G., Glauben T., 2007. Driving Forces behind Exiting from Farming in Western Europe. *Journal of Agricultural Economics*, 58 (1), 115–127

Buchenrieder, G., Möllers, J. 2009. Structural change in Europe's rural regions: Farm livelihoods between subsistence orientation, modernisation and non-farm diversification. Studies on the Agricultural and Food Sector in Central and Eastern Europe, Vol. 49, Halle (Saale).

Buchenrieder, G., Kirk, M., Knerr, B., 2004. Rural livelihood strategies outside the agricultural sector. Margraf Verlag, Weikersheim.

Butault, J.-P., Delame, N. 2005. Concentration de la production agricole et croissance des exploitations. *Economie et Statistique*, (390), 47-64.

Butault, J.P., Delame, N., Lerouillois, P., 2006. Activité extérieure et revenus des ménages agricoles. *Economie rurale*, (289–290), 75–90.

Butault, J.-P., Delame, N., Lerouillois, P., 2004. Activité extérieure des ménages agricoles et formation des revenus. SFER : Les mutations de la famille agricole : conséquences pour les politiques publiques. Inra-INA-PG, 21 p.

Caire G., 1996. Institutionnalistes, régulationnistes, conventionnalistes : n'est pas hétérodoxe qui veut. *Economies et Sociétés*, (2), 225-232, Débats, Série D.

Campbell, J., 1997. Mechanisms of Evolutionary Change. In Economic Governance : Interaction, Interpretation and Bricolage, In : **L. Magnusson et J. Ottosson (eds)**, Evolutionary Economics and Path Dependence, Cheltenham, Edward Elgar.

Cartwright, A., Swain, N., 2002. Finding Farmers in Eastern Europe : some issues. Working paper No. 60 : Rural Transition Series, The University of Liverpool.

Chavance, B., 1992. Les réformes économiques à l'Est : de 1950 aux années 1990. Paris, Nathan, 208 p.

Chavance, B., 1994. La fin des systèmes socialistes: crise, réforme et transformation. Paris, L'Harmattan,

224 p.

Chavance, B., 2007. L'économie institutionnelle. Paris, La Découverte, 128 p. Coll. Repères.

Chavance, B. (Dir.), 2004. Les incertitudes du grand élargissement : l'Europe centrale et balte dans l'intégration européenne, *l'Harmattan*, 280 p.

Chayanov, A.V., 1923 ed.1966. The theory of peasant economy. Homewood, Richard D.Irwin, 317 p.

Chis, M., Merce, E., 2004. Trends of Romanian's rural population evolution. *Buletinul USAMV-CN*, 61, 171-181

Chotteau, P., 2007. L'élevage en Roumanie : Une tradition laitière et un avenir européen pour les viandes ovines et bovines. *Dossier Economie de l'élevage*, (368). Département Economie (GEB), Institut de l'élevage, 73 p.

Cioloș, D., 2005. A la recherche d'une cohérence de la politique agricole : La Roumanie, entre les besoins d'une politique structurelle et la programmation pluriannuelle du développement rural. Colloque international : Quelle politique de développement rural dans l'Europe élargie ? Centre franco-autrichien pour le rapprochement économique en Europe, 18 et 19 avril 2005.

Cioloș, D., 2004. Les déterminants de l'institutionnalisation des organisations professionnelles agricoles en Roumanie: entre pressions de l'acquis communautaire et poids de l'histoire. Actes de congrès : L'élargissement de l'Union européenne : enjeux, effets et perspectives 09/12/2004 - 10/12/2004, Lille (FRA), 19 p.

Clark, S.J., Fulton, M., Brown, D. 1992. Gibrat's Law and farm growth in Canada. *Canadian Journal of agricultural economics*, 40, 55-70.

Coase, R. H., 1937. The Nature of the Firm. *Economica*, 4, 386–405.

Colin, J.-Ph., 2004. Le marché du faire-valoir indirect dans un contexte africain. *Éléments d'analyse. Economie rurale*, (282),19-39.

Colin, J.-Ph., 1990. Regard sur l'institutionnalisme américain. *Cahiers de Sciences Humaines*. 26 (3), 365-377

Commission européenne, 2004. 3^{ème} rapport sur la cohésion. Office des publications officielles des communautés européennes, Luxembourg.

Commission Européenne, 1999. Evaluer les programmes socio-économiques. Luxembourg, Collection MEANS (aujourd'hui en ligne <http://www.evaled.info>).

Commission européenne, Rapports périodiques de suivi de préparation des PECO à l'adhésion à l'Union européenne.

Commons, J. R., 1934. Institutional Economics. Its Place in Political Economy. New York : The Mac Millan Company, réédition 1990, New Brunswick : Transaction Publishers.

Commons, J. R., 1931. Institutional Economics. *American Economic Review*, 648-657.

Communautés européennes, 2007. La politique de cohésion 2007-2013 : Commentaires et textes officiels. Guide, Politique des Régions, Union Européenne, Luxembourg, 164 p.

- COREI, T., 1995.** L'économie institutionnaliste - les fondateurs. *Economica*, 109 p.
- Courleux, F., 2011.** La politique foncière du statut du fermage : éléments d'analyse économique. Working Paper, 17 p.
- Cresin, R., 1945.** Recensamintul agricol al Romaniei din 1941. Editura Institutului Central de Statistica, Bucuresti.
- CRPE, Morovan, I., 2010.** Suntem în grafic 2010: primul bilanț - Utilizarea fondurilor structurale. Policy Memo, Februarie 2010, CRPE, Bucuresti.
- Csaki, C., Kray, H., 2005.** Romanian Food and Agriculture from a European perspective, Environmentally and Socially Sustainable Development. Working Paper No. 39, 150 p.
- Cuisenier, J.** Mémoire des Carpathes. La Roumanie millénaire : un regard intérieur., *Revue française de sociologie*, 2001, vol. 42, n° 2, pp. 393-397.
- Dannequin, F., Diemer, A., 1999.** L'économie de l'agriculture familiale de Chayanov à Nicholas Georgescu-Roegen. Colloque de la Société Française d'Economie Rurale, 25 et 26 novembre, 12 p.
- Darrot, C., 2008.** Les paysans polonais à l'épreuve de la PAC. Analyse multi-disciplinaire d'un référentiel professionnel pour un dialogue de normes. Thèse de doctorat, Laboratoire Système de Production et de Développement Rural UMR Smart, Agrocampus Ouest. 342 p. + ann. Sous la direction de C. Mouchet, C. et G. Bazin.
- Darrot, C., Mouchet, C., 2005.** La paysannerie polonaise peut-elle être moderne et durable ? *Ecologie et politique*, (31), 75-89.
- Darrot, C., Von Hirschhausen, B., 2011.** PAC et transition agricole en Pologne et Roumanie. *Economie rurale*, (325-326)
- Daucé, P., 1998.** L'évaluation des politiques communautaires de développement régional. Enjeux, méthodes, résultats. L'exemple de l'objectif 5B en Bourgogne. *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 98 (3), 379-394
- Davidova, S., Fredriksson, L., Bailey, A., 2009 (a).** Subsistence and semi-subsistence farming in selected EU new member states. *Agricultural Economics*, 40 (supplement) 733-744
- Davidova, S., Fredriksson, L., Gorton, M., Mishev, P., Petrovici, D., 2009 (b).** Comparative analysis of the contribution of subsistence production to household incomes in five EU New Member States: Lessons learnt. In : **Buchenrieder, G., and J. Möllers (eds.)**. (2009): Structural Change in Europe's Rural Regions – Farm Livelihoods Between Subsistence Orientation, Modernization and Non-farm Diversification. Vol. 49 of IAMO Studies Series (IAAE 2009 Mini-symposium), 43-68.
- Davidova, S., Gorton, M., Fredriksson, L. 2010** L'agriculture de semi-subsistance en Europe. Concepts et questions clés. Document de référence préparé pour le séminaire «L'agriculture de semi-subsistance dans l'UE: situation actuelle et perspectives» du Réseau européen de développement rural. Sibiu, Roumanie, 13 – 15 octobre 2010
- Delord, B., Lacombe, P., 1987.** Existe-t-il encore des familles agricoles ?, Actes du colloque « Les agriculteurs et la politique depuis 1970. Paris, Association française de sciences politiques?

- Delorme, R., André, C., 1983.** L'Etat et l'économie 1870-1980, un essai d'explication de l'évolution des dépenses publiques en France. Seuil, 768 p.
- Derosières, A., 2008.** Introduction. La statistique, outil de gouvernement et outil de preuve, introduction de deux livres : Pour une sociologie historique de la quantification et Gouverner par les nombres. Les presses de l'Ecole des mines, 9 p.
- Diesing, P., 1971.** Patterns of Discovery in the Social Sciences (Chicago : Aldine-Atherton, 1971).
- Dolev, Y., Kimhi, A., 2006.** Survival and Growth of family Farms in Israël : 1971-1995. *Discussion Paper No. 3.06*, Department of Agricultural Economics and Management of the Hebrew University in Rehovot, Israel.
- Dries, L., Swinnen, J. F. M., 2002.** Institutional Reform and Labor Reallocation During Transition : Theory Evidence From Polish Agriculture. *World Development*, 30 (3), 457-474.
- Dries, L., Swinnen, J. F. M., 2000.** Labour Adjustments in Central and Eastern European Agriculture. *Emergo: Journal of Transforming Economies and Societies*, 7(3): 38-45.
- Du Tertre, C., 2002.** Activités immatérielles et relationnelles : quels nouveaux enjeux de régulation pour les territoires ? *Géographie, Economie et Société*, (4), 181-204.
- Duflou, E., 2008.** Communiqué de presse du Collège de France sur la chaire « Savoirs contre pauvreté ». Disponible en ligne, de même que les supports du cours : http://www.college-de-france.fr/default/EN/all/cha_int2008/index.htm.
- Duma, V., Molnar, M., Panduru, F., Verger, D., 2005.** Roumanie : une agriculture de survie, après l'industrialisation forcée. *Économie et statistique*, (383-384-385) 193-217.
- Dumitru, M., Diminescu, D., Lazea, V., 2004.** Rural Development and the reform of Romanian agriculture, Institutul European din România WP nr. 10 – 11, 101p.
- Dumitru M., 1999.** Renta funciară și dezvoltarea agricolă. Thèse de doctorat, Academie Romana, Institutul National de Cercetari Economice, București, 242 p.
- Durandin, C., Tomescu, D., 1988.** La Roumanie de Ceausescu. Paris, Guy Epaud Editions.
- Ekiert, G., Hanson, S., 2003.** Capitalism and Democracy in Central and Eastern Europe: Assessing the Legacy of Communist Rule. Cambridge University Press.
- Emsellem, K., 2002.** De l'idéal à l'idéal, du matériel à l'inscription forcée dans l'espace: les différents états de la ville roumaine. Groupe Dupont, Geopoint 2002, L'idéal et le matériel en Géographie, Avignon, Université d'Avignon, 29-30 mai 2002, 356 p.
- European, Commission, 2009.** Communication from the commission to the European Parliament and the council, Towards a better targeting of the aid to farmers in areas with natural handicaps, Impact Assessment. Directorate-General For Agriculture and Rural Development, SEC (2009) 450.
- European Commission, 2003,** Evaluation of socio-economic development , http://ec.europa.eu/regional_policy/source/docgener/evaluation/evalsed.index_en.htm.
- European Commission (EC), 2001.** Regular Report on Romania's Progress towards Accession.

- European Commission (EC), 1997.** Opinion on Romania's Application for Membership of the European Union. July 1997.
- European Parliament (EP), 2010.** Private properties issues following, the change of political regime in former socialist or communist countries Albania, Bosnia and Herzegovina, Bulgaria, Croatia, Romania and Serbia. Study of Directorate General for Internal Policies, Policy Department C : Citizen's Right and Constitutional Affairs, Petitions.
- Eurostat - Martins, C., Spendlingwimmer, F., 2009.** Farms structure survey in Romania – 2007, *Eurostat, Statistics in Focus*, 80/2009, disponible en ligne http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-SF-09-080/EN/KS-SF-09-080-EN.PDF
- Eurostat, 2009.** Les dépenses de protection sociale en 2006. L'UE a consacré 26,9% du PIB à la protection sociale.
- Eurostat, 2010.** L'agriculture dans l'UE 27, L'emploi dans le secteur agricole a diminué de 25% entre 2000 et 2009, Le revenu réel par actif a augmenté de 5%. Communiqué de Presse 66/2010 – 7 mai 2010.
- Evans, D. S., 1987.** Empirical Analysis of the Size Distribution of Farms: Discussion. *American Journal of Agricultural Economics*, 69 (2) 484-485
- Fabre, C., Laurent, C., 1998.** Précarité et agriculture dans le département de la Haute-Loire (France). Cahiers agriculture N 7, 261_ 70.
- Faivre, B. 2009.** La territorialisation des politiques de développement rural. Contribution à l'évaluation du second pilier de la PAC en régions Auvergne et Bourgogne, Mémoire d'ingénieur AgoSup Dijon, sous la direction de Francis Aubert et Denis Lépicier.
- Feher, A., 2009.** Finantarea Agriculturii si Dezvoltarii Rurale. Politici Comunitare, Ed Orizonturi Universitare, Timisoara, 312p.
- Fierbiteanu, G.; Lazar, T.; Ifrim, D., 1998.** Evoluția și perspectiva agriculturii din România, București : Regia Autonomă Monitorul Oficial.
- Flutur, G., 2005.** Agricultura - ramura de bază a dezvoltării rurale. Dezbateră națională „Lumea rurală - astăzi și mâine”, organizată de Academia Română și Academia de Științe Agricole și Silvicultură „Gheorghe Ionescu Șișești”, București. http://www.acad.ro/com2005/pag_com05_1031petV.htm
- Fouilleux, E., 2000.** Entre production et institutionnalisation des idées. La réforme de la politique Agricole Commune. *Revue française de science politique*, 50 (2), 277-306.
- Gabor, I. R., 1994.** Modernity or a New Kind of Duality ? Second Thoughts about the « Second Economy ». *In* : **Janos Matyas Kovacs (dir.)**, Transition to Capitalism ? The Communist Legacy in Eastern Europe, New Brunswick, Transaction Publishers, p3-19.
- Garoflid, C., 1938.** Regimul agrar în România, in Enciclopedia României. Volum I : Statul, Bucarest, Imprimeria Nationala, p. 557-585.
- Gasson, R., Errington, A., 1993.** The Farm Family Business. Wallingford UK: CAB International.
- Gasson, R., 1986.** Part-time Farming: Strategy for Survival? *Sociologia Ruralis*, 24, 364-76.
- Gavrilescu, D., 2000.** Economie agroalimentara. Ed. Bioterra, Bucarest, Roumanie, 648 p.

- Gavrilescu, D., Florian, V., 2007.** Rural economy in Romania. Romanian Academy, Institute of Agricultural Economics, Terra Nostra, Iasi, 287 p.
- Gavrilescu, D., Giurca, D., 2000,** (coordonatori). Economie agroalimentara, Ed.Expert, Bucuresti.
- Georgescu, V., 1991.** The Romanians. A History. Columbus, Ohio State University press.
- Georgescu-Roegen, N., 1967.** Théorie économique et économie politique agraire. *Economie Rurale*, (71), 51-76
- Georgescu-Roegen, N., 1965.** The Institutionnal Aspects of Peasant Economics : A Historical and Analytical Review. Proceedings of the Agricultural Developpement Council Seminar on Subsistence and Peasant Economies. C.R Wharton, Honolulu, March.
- Georgescu-Roegen, N., 1960.** Economy Theory and Agrarian Economics, *Oxford Economic Papers*, New Series, 12 (1), 1-40.
- Gervais, M., Servolin, C., Weil, J., 1965.** Une France sans paysans, Paris, Edition du Seuil, 128 p.
- Ghib, M.-L., Luca, L.** Renta viagera si pensie timpurie : doi masuri complementare, à paraître, CRPE, Bucuresti.
- Ghib, M.-L., 2009.** Retraite et agriculture en Roumanie: une indemnité viagère de départ aux objectifs ambigus. *Economie Rurale*, (311), 34-47.
- Ghib, M.-L., Berriet-Sollic, M., 2010.** Agriculture en Roumanie : définir l'activité pour un ciblage de la politique des structures. *Romanian Journal of European Affairs (RJEA)*, 10 (3), 38-55.
- Ghib, M.-L., 2007.** Restructuration foncière et sortie de l'agriculture en Roumanie:analyse de la mesure de rente viagère. Mémoire de recherche Master 2 présenté à l'Université de Bourgogne, (ENESAD, ENGREF), septembre 2007, 76p.
- Ghib, M.-L., Villemin-Ciolos, V., 2009.** Quelle politique agricole pour les exploitations de subsistance et semi-subsistance en Roumanie ? [Communication écrite]. 3ème Journées de recherches en sciences sociales INRA-SFER-CIRAD ; 2009/12/09-11 ; Montpellier (FRA). 28 p.
- Ghib, M.-L., Wavresky, P., Larkham, K., Luca, L., 2009.** Small Farms in Romania: evolution and transformation? Communication au 111th séminaire de l'EAAE-IAAE: 'Small Farms: decline or persistence', University of Kent, Canterbury, UK, 26th-27th June 2009
- Gibrat, R. 1931.** Les Inégalités Economiques. Librairie du Recueil Sirey. Paris, 296 p.
- Giurca, D., 2008.** Semi-subsistence Farming –Propects for the Small Romanian Farmer to Choose between a 'way of living' or efficiency. *Agricultural Economics and Rural Development*, 5 (3-4), 215-230
- Giurca, D., Rusu, M., Grodea, M., Steriu, V., 2008.** Impactul generat de dinamica cotei de lapte asupra producatooorilor agricoli din Romania în contextul reformei Politicii Agricole Comune, Proiect SPOS 2008-*Strategie si politici*, Institutul European din Romania, Bucuresti, Decembrie 2008, 88 p.
- Giurca, D., Luca, L., Hurduzeu, G., 2006.** Scenarios regarding the impact of rural development measures on Romanian agricultural structures after European Union accession. Study no.5. Strategy and policy studies. European Institute of Romania, Bucarest, 68 p.

- Giurca, D., (coordonator), Hurduzeu, Gh., Rusu, M., Salasan, C., 2005.** Sectorul agricol în perspectiva aderării României la Uniunea Europeană : implicații asupra sistemului de plăți, Institutul European din România, Studii de impact III, studiul nr.6, 92 p.
- Gladwin, C.H., Zulauf, C., 1991.** The Decline of Mid-Size Farms. After All the Full-Time Farmers Are Gone. Unpublished, Food and Resource Economics Department, University of Florida.
- Goddard, E., Weersink, A., Chen, K., Turvey, C. G., 1993.** Economics of structural change in agriculture, *Canadian Journal of Agricultural Economics*, 41, 475–489.
- Goetz, S. J., Derbertin, D. L., 2001.** Why farmers quit: A county-level analysis?. *American Journal of Agricultural Economics*, 83, 1010–1023.
- Gorton, M., Davidova, S., Banse, M., Bailey, A., 2006.** The International Competitiveness of Hungarian Agriculture: Past Performance and Future Projections. *Post-Communist Economies*, 18 (1)
- Government of Romania, Ministry of Agriculture Forests and Rural, Development, 2007.** National Strategy Plan for Rural Development 2007-2013.
http://www.maap.ro/pages/dezvoltare_rurala/NATIONAL_STRATEGY_PLAN_march_2007.pdf
- Granier, R., 2001.** De l'école historique au néo-institutionnalisme, survol de quelques approches hétérodoxes. *Notes de recherche du CEREFI*, 11 (252)
- Grefe, X., 1997.** L'évaluation des projets publics. Economica, Paris, 208 p.
- Grodea, M., 2005.** The milk market in the light of Romania's accession to the EU – quantitative and qualitative barriers. Institute of Agricultural Economics, *Agricultural Economics and Rural development*, 2 (6), 84-87.
- Grouiez, P., 2010.** Les stratégies des communautés et la régulation sectorielle et territoriale des configurations productives : le cas de l'agroalimentaire russe. Thèse de doctorat, Université de Reims Chamapgne-Ardenne.
- Groupe Polanyi, 2008.** La multifonctionnalité de l'agriculture; une dialectique du marché et de l'identité. Editions Quae. Versailles, 347 p.
- Gruchy A., 1987.** The reconstruction of Economics, An Analysis of the Fundamentals of Institutional Economics. New York, Greenwood Press, 173 p.
- Guvernul României, 2007.** Programul National pentru Dezvoltare rural, versiune diferite, Bucurest.
- Guvernul României, 2000.** Diagnoza spațiului rural. România, noiembrie 2000, PLANUL NATIONAL DE AGRICULTURA SI DEZVOLTARE RURALA 2000-2006, 97 p.
- Hamilton, W., H., 1919.** The Insitutional Approach to Economic Theory, *American Economic Review*, (9) 309-318. (supplement), Reprinted in Hamilton (1974).
- Hammond, T., Butler, C., 2003.** Somme complex answers to the simple question « Do institutions matter ? »: policy choice and policy change in presidential and parliamentary systems. *Journal of theoretical politics*, 15 (2), 145-200

Hamza, E., Toth, E., 2006. Types of private farms and their role in subsistence of rural population in Hungary. Conference : Land Market and Soil Fund Farming after EU Enlargement, Novy Smokovec, Slovakia, October 2-6 2006.

Hargreaves Heap, S., 2004. Critical realism and the heterodox tradition in economics, *In : Paul A. Lewis, dir.* Transforming Economics: perspectives on the critical realist project. Routledge, pp.152-166.

Hazell, P., 2005. Is there a future for small farms? *Agricultural Economic*, 32, 93-101.

Heckman, J., 1979. Sample selection bias as a specification error. *Econometrica*, 47 (1), 153–61

Heckman, J., Smith, J., 1996, Experimental and Non Experimental Evaluation. *In : Schmidt G., O'Reilly J., Schönman,* International Handbook of Labour Market Policy and Evaluation. Cheltenham : Edward Elgar, 37-88.

Hera, C., 2005. Solul-Garantie a dezvoltarii durabile si sigurantei alimentare. Dezbateri națională „Lumea rurală - astăzi și mâine”, organizată de Academia Română și Academia de Științe Agricole și Silvicultură „Gheorghe Ionescu Șișești”, București.

Hill, B., 2000. Farm incomes, wealth and agricultural policy. Aldershot, Avebury.

Hodgson, G. 1988. Economics and institutions, Polity Press, Cambridge.

Hodgson, G., M., Knudsen, T., 2004. The firm as interactor: firms as vehicles for habits and routines, *Journal of Evolutionary Economics*, 14, 281-307.

Huband, S., 2007. The role of Romanian pastoralists in conserving agricultural biodiversity. Phd Thesis. The University of Edinburgh, 184 p.

Hurlin, C., 2004. Économétrie des Variables Qualitatives, Chapitre 3 : Modèles à Variable Dépendante Limitée, Modèles Tobit Simples et Tobit Généralisés. Cours de master économétrie et statistiques appliquées, Université d'Orléans.
http://www.univ-orleans.fr/deg/masters/ESA/CH/Qualitatif_Chapitre3.pdf

IICCMER/CSOP, 2010. Sondaj privind percepția asupra comunismului în ROMÂNIA. Institutul de Investigare a Crimelor Comunismului și Memoria Exodului Românesc, București.

Institutul de cercetare pentru economia agriculturii și dezvoltare rurală (ICEADR), 2007. Studiul impactului aderării asupraproducătorilor și consumatorilor, raport de cercetare, proiect 61.2., Faza 7, 34 p.

Insel, E., 1994. Une rigueur pour la forme. Pourquoi la théorie néoclassique fascine-t-elle tant les économistes, et comment s'en déprendre ? *Revue du MAUSS*, (3), 77-89.

Institutul Național de Statistică (INS), Ancheta forței de muncă în gospodăria – AMIGO (diferite ediții)

Institutul Național de Statistică (INS), Forța de muncă în România. Ocupare și șomaj – AMIGO (diferite ediții)

Institutul Național de Statistică (INS), 2010. Recensăminte General Agricol 2010, Metodologie.
<http://www.insse.ro/cms/files/RGA2010/index.html> – acces mars 2011.

Institutul Național de Statistică (INS). Anuarul Statistic al României 2008, (diferite ediții) București

- Institutul Național de Statistică (INS), 2008-a**, Ancheta Structurala in Agricultura 2007. <http://www.insse.ro/publicatii/ASA/ASA.pdf>
- Institutul Național de Statistică (INS), 2008-b**. Coordonate ale nivelului de trai în România. Veniturile și consumul populației - ABF(edițiile 2000-2008).
- Institutul Național de Statistică (INS), 2006**. Ancheta Structurala in Agricultura 2005.
- Institutul Național de Statistică(INS), 2003**. Recensaminte General Agricol 2002.
- Institutul Național de Statistică (INS), 2001**. Ancheta Budget Familiei.
- Jacob, S., 2010**. La recherche sur l'évaluation : comment transformer un sujet «flou et à la mode »en un objet de recherche ? Communication à l'université d'été internationale de la recherche en évaluation des politiques publiques, du 30 août au 3 septembre 2010, IEP de Lille.
- Jitea, M., Boussemart, J.P., 2007**. A positive mathematical programming application to analyse the effects of the Common Agriculture Policy in Transylvania, Communication aux premières journées INRA-SFER, 13-14 décembre 2007, Paris.
- Jobert, B., 1992**. Représentations sociales, controverses et débat dans la conduite des politiques publiques. *Revue française de science politique*, 42 (2), 219-234
- Jovanovic, B., 1982**. Selection and the Evolution of Industry. *Econometrica*, 50, 649-70.
- Juvančič, L. 2005**. Characteristics of Structural Adjustment of Agricultural Holdings in Slovenia. *Jahrbuch der Österreichischen Gesellschaft für Agrarökonomie*, 13, 311-329.
- Kaplan, A., 1964**. "Chapter VII: Models" (pp. 258-291). In *The Conduct of Inquiry: Methodology for Behavioral Science*. San Francisco, CA: Chandler.
- Karwat-Wozniak, B., Chmielinski, P., 2007**. Highly commercial farms in family farming in Poland. Insitute of agricultural and food economics, National Research Institute. n°72.1, Warsaw 2007.
- Kaustsky, K., 1900**. La question agraire, Etude sur les tendances de l'agriculture moderne. Edité par Giard briere -
- Kimhi, A. 2000**. Is part-time farming really a step in the way out of agriculture? *American Journal of Agricultural Economics*, 82, 38–48.
- Kimhi, A., Bollman, R. 1999**. Family farm dynamics in Canada and Israel: The case of farm exits. *Agricultural Economics*, 21, 69–79.
- Kirat, T., 2001**, L'économie et la jurisprudence : étude de plusieurs registres d'interconnexion. *Economie Appliquée*, 54 (3),149-179.
- Knight, F., 1952**. Institutionnalism an Empiricism in Economics. *American Economic Review*, 42 (2), 45-55.
- Knight, J., 1999**. Explaining the Rise of Neo-Liberalism: the Mechanisms of Institutional Change. Unpublished manuscript, Washington University in St. Louis.
- Kostov, P., Lingard, J., 2002**. Integrated Rural Development - Do We Need a New Approach? *In : A. Arzeni, R. Esposti, Sotte F. (eds.) European Policy Experiences with Rural Development*, Kiel:

Wissenschaftsverlag Vauk, 43-59.

Kostov, P., Patton, M., Moss, J., McErlean, S., 2005. Does Gibrat's Law Hold Amongst Dairy Farmers in Northern Ireland? Paper Presented at the XIth Congress of The European Association of Agricultural Economists, Copenhagen, Denmark.

Kroll, J.-C., 2004. La réforme de Juin 2003 ou la fin d'une politique agricole commune européenne, *OCL*, 11 (3),167-176.

Kroll, J.-C., 1997. Croissance économique et régulation sectorielle : la restructuration des agricultures européennes en question. In : **Haubert H. (dir.)** Les paysans, l'Etat et le marché : sociétés paysannes et développement, Publications de la Sorbonne, Paris, pp. 19-32.

Kroll, J.-C., 1991, Politique agricole et relations internationales. Thèse, Paris 10 Nanterre, Paris, 437 p. Sous la dir. De Ph. Hugon

Kroll, J.-C., 1990. Agriculture : changer de politique, Syros, Paris, 192 p.

Kroll, J.-C., 1987. Politique agricole et relations internationales : les enjeux en France et dans la CEE depuis 1945, Syros, Paris, 239 p.

Labaronne, D., 1992. La transition de l'économie roumaine vers l'économie de marché : réformes économiques et institutionnelles. *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, 23 (2-3), 105-136

Labonne, M., 1995. L'offre agricole segmentée des micro-exploitations : conséquence pour la politique de croissance du secteur. Paper presented at the Atelier sur la restructuration organisationnelle du système agricole et agro-alimentaire dans les pays d'Europe Centrale et Orientale 10-14 juin, Sofia.

Labrousse, A., 2006. Éléments pour un institutionnalisme méthodologique : autonomie, variation d'échelle, réflexivité et abduction. *Economie et institution*, (8), 5-54.

Labrousse, A., 2010. Nouvelle économie du développement et essais cliniques randomisés: une mise en perspective d'un outil de preuve et de gouvernement. *Revue de la régulation*, (7), 32 p. <http://regulation.revues.org/index7818.html>

Larkham, K., 2010. Family farm succession and impacts on HNV farming in Transylvania, Romania. Poster presented at the GFO, The future of Biodiversity.

Lass, DA, Gempesaw, CM. 1992. The supply of off-farm labour: A random coefficients approach. *American Journal of Agricultural Economics*, 74, 400-11

Latruffe, L., Bukucs, L., Bojnec, S., Ferto, I., Fogarasi, J., Gavrilescu, C., Jelinek, L., Luca, L., Toma, C., 2008 (a). Impact of public subsidies on farms' technical efficiency in New Member States before and after EU accession Paper presented at the 12th Congress of the European Association of Agricultural Economists – EAAE, Ghent, 2008.

Latruffe, L., Davidova, S., Balcombe, K. 2008 (b). Application of a double bootstrap to the investigation of determinants of technical efficiency of farms in Central Europe. *Journal of Productivity Analysis*, online first.

Laurent, C., Rémy, J., 2000. L'exploitation agricole en perspective, *Courrier de l'environnement de l'INRA* (41), 5-22

Laurent, C., 1992. L'agriculture et son territoire dans la crise : analyse et démenti des prévisions sur la

déprise des terres agricoles à partir d'observations réalisées dans le pays d'Auge. Thèse de doctorat, Université de Paris VII. 554 p. Sous la direction de A. Lipietz

Laurent, C., Cartier S., Fabre C., Mundler P., Poncheket D., Remy, J., 1998. L'activité agricole des ménages ruraux et la cohésion économique et sociale. *Economie rurale* ; 224 : 12-21.

Lawson, T., 1997. *Economics and Reality*, Routledge, London, 388 p.

Lawson, T. 1989. Abstraction, tendencies and stylised facts: a realist approach to economic analysis, *Cambridge Journal of Economics*, vol. 13 (1), 59-78.

Lépicié, D. ; Daubard, J.P. ; Aubert, F. (Collab.) ; Berriet-Sollic, M. (Collab.) ; Schmitt, B. (Collab.), 2002. L'évaluation des effets globaux des programmes de développement rural. L'expérimentation d'une démarche combinée en Bourgogne. Colloque de la SFE, Société Française de l'Évaluation : L'évaluation au service de la stratégie publique ? 2002/06/04, 2002/06/05 ; Lille (FRA) 16 p.

Lerman, Z., 2004. Policies and institutions for commercialization of subsistence farms in transition countries, *Journal of Asian Economics*, 15, 461-479.

Lerman, Z., 2001. Agriculture in transition economies : from common heritage to divergence. *Agricultural Economics*, 26 (2), 95-114.

Lerman, Z., 2000. Perspectives on Future Research in Central and Eastern European Transition Agriculture, paper presented at the KATO Symposium, Berlin, Germany, November 2-4, 20p.

Lewis, P., 2004. Transforming economics ? On heterodox economics and the ontological turn in economic methodology. In : **Paul A. Lewis, dir.** *Transforming Economics: Perspectives on the Critical Realist Project in Economics*, London and New York: Routledge, 1-32.

Lhomel, E., 2010. L'intégration de la Roumanie dans l'Union Européenne: un premier bilan mitigé, *Questions internationales*, (46), 93-102.

Lhomel, E., 2007. L'Est et l'Union européenne, *Le Courrier des pays de l'Est*, 6, (1064)

Lhomel, E., 2005. La qualité de la vie en Europe, anciens, nouveaux membres et pays candidats, in *Le Courrier des Pays de l'Est*, (1051), 4-16

Lhomel, E., Schreiber, T., 1995. L'Europe centrale et orientale, La documentation française, Coll. Les études de la documentation, 235 p.

Lotti, F., Santarelli, E. et Vivarelli, M., 2003. Does Gilbrat's Law Hold Among Young, Small Firms? *Journal of Evolutionary Economics*, 13 (3), 213-235.

Luca, L., 2010. Piața Terenurilor agricole din România după aderare, Institutul de economie Agrară, București

Luca, L., 2009. O țară și două agriculturi România și reforma Politicii Agricole Comune a UE. *CRPE, Policy Memo nr4*. 37 p.

Lund, P., 2005. Aspects of the Definition and Classification of Farms. Paper Presented at the EAAE Seminar on Institutional Units in Agriculture, Imperial College London.

Lund, P., 1983. The Use of Alternative Measures of Farm Size in Analysing the Size and Efficiency Relationship. *Journal of Agricultural Economics* 34 (2):187-189.

- Macours, K., Swinnen, J. F. M., 2008.** Rural–Urban Poverty Differences in Transition Countries. *World Development*, 36 (11), 2170-2187
- MADR, 2011.** Rapport Final concernant le programme SAPARD. <http://www.madr.ro/pages/page.php?self=03&sub=0301&tz=030103> (accès février 2011)
- MADR, 2010-a.** Reteau de Informatii Contabile Agricole, Prezentare de Elena Chicosu, Ministerul Agriculturii si Dezvoltare Rurale, Bucuresti : <http://www.madr.ro/pages/rica/prezentare-RICA-2010.pdf> – accès fev 2011.
- MADR, 2010-b.** Agricultura României în Cifre, Ministerul Agriculturii si Dezvoltare Rurale, Bucuresti, novembre 2010.
- Mahoney, J., 2000.** Path Dependence in Historical Sociology, *Theory and Society*, 29 (4), 507-548.
- Malassis, L., 1979.** Economie agro-alimentaire : tome I : économie de la consommation et de la production agro-alimentaire, Cujas, Paris, 437 p.
- Malassis, L., 1958.** Economie des exploitations agricoles – Essai sur les structures et les résultats des exploitations agricoles de grande et petite superficie, Librairie Armand Colin, Centre d’Etudes Economiques (Etudes et mémoires), 302 p.
- Mann, S. (Ed.), 2006.** Causes and Impacts of Agricultural Structures. New York: Nova Publishers.
- MAPDR, 2003.** Raport, privind ancheta RICA efectuată în anul 2003, Directia Generala Integrare Europeana si Relatii Internationale, Bucurest, 48p.
- Marginean, I., 2005.** Condițiile de viață din mediul rural. Dezbateră națională „Lumea rurală - astăzi și mâine”, organizată de Academia Română și Academia de Științe Agricole și Silvici „Gheorghe Ionescu Șișești”, Bucuresti. http://www.acad.ro/com2005/pag_com05_1031pctV.htm
- Maslow, A.H., 1943.** A Theory of Human Motivation, *Psychological Review*, 50 (4), 370-96
- Masson, D., 1989.** Villages de Roumanie. Identités en péril, *Terrain*, (13), 146-152.
- Mathijs, E., Noev, N. 2004.** Subsistence Farming in Central and Eastern Europe: Empirical Evidence from Albania, Bulgaria, Hungary and Romania. *Eastern European Economics*, 42 (6), 72-89.
- Mathijs, E., 1998.** Essays on Land Reform and Farm Restructuring in East Central Europe and the Former Soviet Union. Ph.D. dissertation. Katholieke Universiteit Leuven, Belgium.
- Maurel, M.C., Halamska, M., Lamarche, H., 2003.** Le repli paysan, trajectoires de l’après- communisme en Pologne, L’Harmattan, 252 p. Coll. Pays de l’Est.
- Menger, C., 1871 ed 1950.** Principles of Economics, Traduction anglaise en 1950 par James Dingwall et Bert F. Hoselitz, eds., Glencoe: Free Press.
- Mihailescu, V., 2001.** Householding. Structure and Culture in the Romanian Rural Society, în *Romanian J. of Sociology*, XII, 1-2, 2001.
- Millot, G., Malinkova, M., Ghesquière, P., 2005.** Etude de l’importance des petites fermes à l’échelle nationale et communautaire, Rapport d’ingénieur ENGREF, commande Confédération Paysanne, 40 p.

- Mingat, A., Salmon, P., Wolfersperger, A., 1985.** Méthodologie économique, PUF, 576 p. Coll. Thémis.
- Möllers, J., 2006.** Außerlandwirtschaftliche Diversifikation im Transformationsprozess – Diversifikationsentscheidungen und -strategien ländlicher Haushalte in Slowenien und Mazedonien. *Studies on the Agricultural and Food Sector in Central and Eastern Europe*, Vol. 35, Halle (Saale).
- Myrdal, G., 1978.** Institutionnal Economics, *Journal of Economic Issues*, 12 (4), 771-783.
- Neményi, A., Gal, K., Veress, E., 2009.** Ehtno-Socio-Cultural Factors in Land Use an Inheritance, pp. 41-96, *In : Neményi A. (éd.) Trends in land succession*, Cluj-Napoca, Presa Universitara Clujeana, 212 p.
- North, D. C., 1990.** Institutions, Institutional Change and Economic Performance, New York, Cambridge University Press.
- OCDE, 2009.** The role of agriculture and farm households in rural economies: evidence and initial policy implications. TAD/CA/APM/WP(2009)1
- OCDE, 2000.** Examens des Politiques Agricoles : Roumanie, rapport pays.
- OCDE, 1999.** Agricultural Policies in Emerging and Transition Economies, vol. 1, Organisation de coopération et de développement économiques, Centre for Co-operation with Non-members.
- Olfert, R.M., 1992.** Nonfarm Employment as a Response to Underemployment in Agriculture. *Canadian Journal of Agricultural Economics*, 40, 443-58.
- Olmi, G., 1991.** Commentaire Megret sur la politique agricole commune, Chapitre III : La politique socio-structurelle, Rome, Institut d'Etudes européennes.
- Orren, K., Skowronek, S., 2000.** History and Governance in the Study of American Political Development, Paper read at American Political Science Association, at Washington DC.
- Orren, K., Skowronek, S., 1994.** Beyond the Iconography of Order Notes for a “New” Institutionnalism, *In : L. C., Dodd and C. Jillson (eds), The dynamics of American Politics*, Boulder, CO: Westview.
- Ostrom, E., 2005.** Understanding Institutional Diversity, Princeton University Press.
- Ostrom, E., 1999.** Coping with Tragedies of the Commons, *Annual Review of Political Science*, 2, 493-535.
- Otiman, P. I., 2006.** Dezvoltare rurala durabila în Romania, editura Academiei Române, Bucuresti, 672 p.
- Otiman, P. I., 2000.** Agricultural restructuring and rural development of Romania with regards to accessing the European Union – point of view-, *Colectia Agricultura secolului XXI*, Agroprint USABT, Timisoara, 209 p.
- Otiman, P. L., 1997.** Dezvoltare Rurala în România, Editura Agroprint, colectia : Agricultura Secolului XXI., Timisoara 421p. pp.90 – 108.
- Parsons, K., 1949.** The logical Fondations of Economic Research, *Journal of Farm Economics*, 31 (4), 656-686.
- Patton, M. Q., 2008.** Utilization focused evaluation, California, 4th Edition, Sage.

- Pawson, M.Q., Tilley, 1997.** Realistic evaluation, SAGE, 235 p.
- Perret, B., 2001.** L'évaluation des politiques publiques. Paris, La découverte , 123 p.
- Perrier-Cornet, Ph., Aubert, M., 2009.** Les petites exploitations agricoles en France: données de cadrage et analyse de leurs trajectoires, Com Séminaire INRA-Conf. Paysanne, Montpellier Agropolis, 22-23/01/2009 (draft)
- Petit, M., 2000.** Visions étrangères, *Economie Rurale*, (255-256), 197-202.
- Petrick, M., Weingarten, P., (eds.), 2004.** The Role of Agriculture in Central and Eastern European Rural Development: Engine of Change or Social Buffer? Studies on the Agricultural and Food Sector in Central and Eastern Europe, Vol. 25, Halle (Saale), IAMO, pp. 1-20.
- Petrovici, D. A., Gorton M., 2005.** An evaluation of the importance of subsistence food production for assessments of poverty and policy targeting: Evidence from Romania, *Food Policy*, 30 (2), 205-223.
- Pfeffer, M. J. 1989.** Part-time farming and the stability of family farms in the Federal Republic of Germany, *European Review of Agricultural Economics*, 16, 425-444.
- Pierson, P., 2000.** Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics, *American Political Science Review*, 94 (2), 251-268.
- Polanyi, K., 1944 ed. 1983.** La grande transformation, Gallimard, Paris, 423 p.
- Poppe, K. 2002.** A note on the need for micro economic household data in agriculture for international policy analysis, Farm Household-Firm Unit: Its importance in agriculture and implications for statistics, Wye College.
- Pouliquen, A., 2010.** Pays de l'Est, intégration dans l'UE : de la reprise agricole à la crise, *DEMETER* 2011.
- Pouliquen, A., 2003.** L'Union européenne s'élargit : quelles conséquences économiques et sociales pour l'agriculture ? *INRA Mensuel*, (117)
- Pouliquen, A., 2002.** Intégration des pays de l'Est : Faut-il redouter l'impact de leurs dynamiques agricoles ?, Communication Organisée par la Communauté de Communes de Bastides & Vallons du Gers et la Mission Agrobiosciences.
- Pouliquen, A., 2001a.** L'agriculture néo-paysanne roumaine : le tampon social contre la relance globale, *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, 32 (2), 121-153
- Pouliquen, A., 2001b.** Compétitivité et revenus agricoles dans les secteurs agroalimentaires des PECO – Implications avant et après adhésion pour les marchés et les politiques de l'UE, Commission européenne, Direction générale de l'agriculture, Bruxelles.
- POUR, 2007.** Dossier : Petites exploitations : passé ou futur de l'agriculture ? N°194. Coordonné par Marc Andriot et Jean-François Le Clanche.
- Purseigle, F (dir.), 2010.** Projet Agrifirme : Caractérisation des formes d'organisations sociales et économiques associées à l'agriculture de « firme » Agence Nationale de la Recherche, Paris.
- Râmniceanu, I., 2004.** Probleme structurale ale agriculturii românești în perspectiva aderării la Uniunea

Europeana; Studiul Nr.6; Cerope; www.ier.ro.

RAPE, 2005. Recherche Action Petites Exploitations, rapport d'avancement à mi-parcours, Ministère de l'agriculture et de la pêche, DGER ; 18 p.

Raveaud, G., 2004. Causalité, holisme méthodologique et modélisation « critique » en économie, Document de travail Série Règles, Institutions, conventions, N°04-01, IDHE-Ecole normale supérieure de Cachan.

Rawls, J. 1971. A Theory of Justice. Cambridge, Massachusetts: Belknap Press of Harvard University Press.

Reardon, T., Hopkins, R., 2006. The Supermarket Revolution in Developing Countries: Policies to Address Emerging Tensions among Supermarkets, Suppliers, and Traditional Retailers, *European Journal of Development Research*, 18 (4), 522-545

Remy, J., 2008. « Paysans, exploitants familiaux, entrepreneurs... » : de qui parlons-nous ? Communication orale au colloque international de l'Association Française de Science Politique : Les Mondes Agricoles en politique. Centre d'Études et de Recherches Internationales, Paris, 22 mai 2008.

Rémy, J., 2007. Les petites exploitations dans la politique agricole, *Pour*, (194), 43-48. Dossier : Petites exploitations : passé ou futur de l'agriculture ?

Rémy, J., 2006. Une illusion bien fondée ? Le groupe des agriculteurs – Séminaire de recherche interdisciplinaire : Les mondes agricoles en Politique – Volet 1. Agriculteur(s), des identités sous influences.

Rey, V., Groza, O., Ianos, I., Patroescu, M., 2007. Atlas de Roumanie. *La documentation Française*, Paris, 208 p.

Rio, R., 1989. L'apport du RGA foncier 1980 à l'étude de la concurrence entre achats de foncier et achats de travaux. *In* : Foncier, Famille et développement des exploitations agricoles, INRA. Economie et sociologie rurales, pp 197 -247

Risoud, B., 2005. Rapport de mission en Roumanie. Pays de Hateg. 12-19 juin 2006. ENSAD Dijon.

Rizov, M., 2000. "Human Capital, Transaction Costs and Production Organization of Rural Households in Transition Economies", Ph.D. dissertation. Katholieke Universiteit Leuven, Belgium.

Rizov, M., Gavrilesco, D., Gow, H., Mathijs, E., Swinnen J. F. M., 2001. Transition and Enterprise Restructuring: The Development of Individual Farming in Romania, *World Development*, 29 (7), 1257-1274.

Rizov, M., Mathijs, E., 2003. "Farm Survival and Growth in Transition Economies: Theory and Empirical Evidence from Hungary", *Post-Communist Economies*, 15 (2), forthcoming

Rizov, M., Mathijs, E., 2001. Survival and Growth of Individual Farm Enterprises in Transition Economies: Empirical Evidence from Hungary. LICOS Discussion Paper 101/2001, Katholieke Universiteit Leuven.

Roe, B., 1995. A study of U.S. farm exits with evidence from the panel study of income dynamics. Paper presented at the 1995 annual meeting of the American Agricultural Economics Association.

Roger, A., 2008. Subversions locales et usages partisans des politiques européennes. L'exemple de la petite viticulture en Roumanie. *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 21(83/2008), 179-202.

RUDI, 2010. Assessing the Impacts of Rural Development Policies (incl. LEADER). Extended Policy Brief, Final Conference of the FP 7 Project. Bruxelles.

- Rusu, M., 2002.** Land fragmentation and land consolidation in Romania la International Symposium by FAO, GTZ, FIG, ARGE Landentwicklung and TUM, „Land Fragmentation and Land consolidation in CEEC: A gate towards sustainable rural development in the new millennium”, Munich, 25-28 February 2002, publicata p.49-66
- Rusu, M., 2001.** Land Rental Markets in Romania, Working Paper, Bucharest: Institute of Agricultural Economics, Bucarest.
- Sadoulet, E., de Janvry, A., 1995.** Qualitative Development policy analysis, Johns Hopkins University Press, 397 p.
- Salais, R., 2007.** Du bon (et du mauvais) emploi des indicateurs dans l’action publique, documents de travail, Série Règles, Institutions, Conventions N°07-03, janvier 2007, IDHE, Cachan, 16 p.
- Samuels, W., 1984.** Institutional Economics, *Journal of Economic Education*, 15 (3), 211-216.
- Sarris, A.H., Gavrilesu, T., 1997.** Restructuring of farms and agricultural systems in Romania, in SWINNEN et al. (eds) Agricultural privatization, land reform farm restructuring in Central Eastern Europe, Ashgate, 189-228.
- Sauvy, A., 1980.** La machine et le chômage. Paris, Dunod, 315 p.
- SCARLED (2007-2009).** Structural Change in Agriculture and Rural Livelihoods - EU 6th Framework Project : www.scarled.eu.
- SCARLED D.6.3. Fredriksson, L., Davidova, S., Gorton, M., 2010.** The importance of subsistence farming as a safety net in the NMS, DELIVERABLE 6.3 of SCARLED project.
- SCARLED D.7.6, Salasan, C., 2009.** Farm restructuring in Romania – rural employment adjustment with equity, Deliverable 7.6., SCARLED Project.
- SCARLED D.7.3, Salasan, C., Fritsch, J., 2009.** The role of agriculture for overcoming rural poverty in Romania, Deliverable 7.3, SCARLED Project.
- SCARLED D.7.2, Fritsch, J., 2007.** Applying fuzzy theory concepts to the analysis of employment diversification of farm households: methodological considerations, Deliverable 7.2, SCARLED Project.
- SCARLED D.2.1. Buchenrieder et al., 2007,** Conceptual framework for analysing structural change in agriculture and rural livelihoods, Deliverable 2.1., SCARLED Project.
- Schickler, E., 2001.** Disjointed Pluralism: institutional Innovation and the Development of the U.S. Congress, Princeton (NJ), Princeton University Press.
- Schmid, A., 1972.** Analytical institutional Economics: Challenging Problems in the Economics of resources for a New Environment. *American Journal of Agriculture Economics*, 54 (5), 893-901
- Schmoller, G., 1900-1904.** Principes d’économie politique .
- Schultz, 1964.** Transforming traditionnal agriculture, New Haven and London, Yale University Press, 206 p.
- Servolin, C., 1990.** Economie rurale, *Economie rurale*, (200), 17-20

- Sewell, W.H., 1996.** Three Temporalities: toward an Eventful Sociology *In* : **T.J.McDonald (ed.)**, The Historic Turn in the Human Sciences, Ann Arbor, University of Michigan Press.
- Shadish, W.R., Cook, T.D., Leviton, L.C., 1991.** Foundations of Program Evaluation Theories of Practice. Newbury Park: Sage publications.
- Shapiro, D., Bollman, R.D., Ehrensaft, P., 1987.** Farm size and growth in Canada. *American Journal of Agricultural Economics* 69, 477-483.
- Sharif, M. 1986,** Concept and Measurement of Subsistence : A survey of the Literature, *World Development*, vol, 14, n° 5.
- Sharman, J. C., 2003.** Agrarian Politics in Eastern Europe in the Shadow of EU Accession, *European Union Politics*, 4 (4), 447-471
- Simion, E., 2005.** Satul românesc nu mai poate exista în afara istoriei. Dezbateră națională „Lumea rurală - astăzi și mâine”, organizată de Academia Română și Academia de Științe Agricole și Silvicultură „Gheorghe Ionescu Șișești”, București.
- Simon, F., Amblard, L., Colin, J.-P., 2002.** Institutional and organizational dynamics in the post-socialism transformation. International symposium organized by CRIISEA, Université de Picardie and OEP, Université de Marne la Vallée, Amiens, 24-25 January 2002.
- Spruyt, H., Bruszt, L., 1998.** Postsocialist Pathways: Transforming Politics and Property in East Central Europe, New York, Cambridge University press.
- Stahl, HH., 2005.** Les anciennes communautés villageoises roumaines, Éd. de l'Aube, 254 p.
- Stan, S., 2005,** L'agriculture roumaine en mutation. La construction sociale du marché. Ed CNRS, Paris, 218 p.
- Stănculescu, M.S., Marin, M., Hommes, G., 2009.** Economia Informală în România 2008, INS și Proiectul PHARE „Dezvoltarea Statisticii Economice” (2005/017-553.03.07.02), septembrie 2007 – februarie 2009, București.
- Stark, D., Bruszt, L., 1998,** Pathways postsocialiste. Transforming Politics and Property in East Central Europe. Cambridge University Press, 284 p.
- Streith, M., 2011.** « Retour vers le futur » : les premières années de la transition, *Economie rurale*, (325-326), septembre-décembre 2011.
- Streith, M., 2006.** La question agricole après la chute du mur. Un renouvellement des études rurales ?, Communication au colloque : Les mondes ruraux à l'épreuve des sciences sociales, Dijon, 17-19 mai 2006, 12 p.
- Subramaniam, V., Reed, M., 2009.** Agricultural Inter-Sectoral Linkages and Its Contribution to Economic Growth in the Transition Countries. International Association of Agricultural Economists Conference, Beijing, China, August 16-22, 2009.
- Sumner, D., Leiby, J., 1987.** An Econometric Analysis of the Effect of Human capital on Size and Growth among Dairy Farms. *American Journal of Agricultural Economics*, 69, 465-70.
- Surubaru, A., 2007.** Romania : Labour Market under External Pressure, *In* : **François Eyraud et Daniel**

- Vaughan-Whitehead (dir.)** Evolving World of Work in the Enlarged EU. Progress and Vulnerability, International Labour Organization, 2006, 397-435.
- Sutton, R.I., 1997.** Technology Brokering and Innovation in a Product Development Firm, *Administrative Science Quarterly*, 42, 716-749.
- Swedberg, R., Caillé, A.(préf.), et This, I.(trad.), 1994.** Une histoire de la sociologie économique. Paris: Desclée de Brouwer. 314 p. Coll. Sociologie économique.
- Swinnen, J. F. M., 2005.** Agricultural labor adjustments in transition countries: The role of migration and impact on poverty, Macours K, *Review of Agricultural Economics*, 27 (3), 1-7
- Swinnen, J. F. M., 2004.** Eastern Enlargement of the EU and Its Implications for Agriculture and Agricultural Policies, *Food Economics*, 1 (1), 5-11.
- Swinnen, J. F. M., 1999.** The political economy of land reform choices in Central et Eastern Europe, *Economics of Transition*, 7 (3), 637-664.
- Swinnen, J. F. M., Vranken, L., 2005.** The development of rural land markets in transition countries, ECSSD Report, The World Bank, Washington, DC.
- Swinnen, J. F. M. ; Buckwell, A. ; Mathijs, E. (eds.), 1997.** Agricultural privatisation, land reform et farm restructuring in Central et Eastern Europe, London: Ashgate Publishers
- Tepicht, J., 1973.** Marxisme et agriculture : le paysan polonais, Armand Colin, Paris, 251 p.
- Thelen, K. 2003.** Comment les institutions évoluent : perspectives de l'analyse comparative historique, *L'année de la régulation*, (7), 167-203
- Thomas, A., 2000.** Econométrie des variables qualitatives, Dunod, 179 p.
- Thonnat, 2010.** Politique Agricole Commune Post-2013, Réflexions sur les enjeux croisés entre la France et la Roumanie, Rapport d'ingénieur Montpellier Supagro, Ambassade de France en Roumanie, diffusion limitée.
- Tobin, J, 1958.** Estimation of relationships for limited dependent variables, *Econometrica*, 26 (1), 24-36
- Toulemonde, J. 1997.** Faut-il libérer l'évaluation de ses liens de causalité ? *Annales des mines*,
- Tourmen, C., 2009.** Evaluators' decision making. Between theory, practice and experience. *American Journal of Evaluation*.
- Tourmen, C., 2008.** Les compétences des évaluateurs de politiques publiques. *Formation-Emploi*, 194, 53-63.
- Trosa, S., 1992.** Le rôle de la méthode dans l'évaluation à travers l'expérience du Conseil Scientifique de l'Evaluation, *Politique et management public*, 10 (3), 83-102.
- Trouvé, A., 2007.** Le rôle des régions européennes dans la redéfinition des politiques agricoles. Thèse de doctorat (FCPR) présentée à l'Université de Bourgogne, 401 p. Sous la co-direction de J.C. Kroll et M. Berriet-Sollic.
- Tudor, M., 2009.** Processus démo-occupationnels de la population rurale en Roumanie –opportunité ou

- risque pour le développement rural- Séminaire Commun Rural'Est-IERGZ : Le développement durable de l'agriculture et des zones rurales dans l'Europe élargie, les 5-6 novembre 2009, Varsovie.
- Tweeten, L. 1984.** Causes and Consequences of Structural Change in the Farming Industry (Washington, DC: National Planning Association, Food and Agriculture Committee, Planning Report no. 207.
- Twinning Project (TP), 2003.** The structure of Agricultural holdings in Romania, Romanian – German – French Twinning project, RO 2003 IB AG 01, Designing of an Integrated Administration and Control System – IACS in Romania- First Quarterly Report.
- Upton, M., Haworth, S., 1987.** The Growth of Farms. *European Review of Agricultural Economics*, 14, 351-66.
- Veblen, T., 1899/1970.** Théorie de la classe de loisir. Traduit de l'anglais, Paris, Gallimard.
- Vergez, A., 2008.** Quelle diversification des sources de revenus des ménages agricoles dans le Sud Mexique ? Séminaire de Politiques agricoles de la SFER, ENGREF, Paris, 8 février, 22 p.
- Villemin, V., Andreff, W., Montaigne, E., 2011.** La marginalisation des minifundia. Le cas vitivinicole roumain face aux politiques publiques. *Economie Rurale*, n° 325-326, p. 129-144.
- Voina, L., 2009.** Impactul marilor retailerii de produse preponderent alimentare asupra economiei nationale. Grupul de Economie Aplicata, Bucurest, 34 p.
- Von Hirschhausen, B., 1997.** Les nouvelles campagnes roumaines : paradoxes d'un retour paysan, Edition Belin, Paris, 324 p.
- Von Hirschhausen, B., 2008.** Les sociétés rurales roumaines face à l'irruption des programmes de développement. A. Colin, 2008, *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, (39)
- Von Hirschhausen, B., Guest, M., 2008.** Intégrer les campagnes bulgares et roumaines : le défi de leurs différences. *L'espace géographique*, 298 (4), 297-312.
- Wharton, C., 1969.** Subsistence agriculture and economic development, Aldine.
- World Bank, (WB), 2007.** World Bank Report 2008: Agriculture for Development. The World Bank, Washington D.C.
- World Bank, (WB), 2003.** The World Bank Report: Romania. Poverty Assessment, Washington. http://siteresources.worldbank.org/INTROMANIA/Resources/PovertyAssessment_Eng.pdf
- Weber, V., 1996.** Analyse de la politique agricole structurelle communautaire et evaluation de son *efficacite*, These. Dijon (FRA) : Université de Dijon ; 1996/10 526p. Sous la direction de Daucé, P. et Perriet-Cornet,P.
- Weiss, C.R. 1999.** Farm growth and survival: econometric evidence for individual farms in Upper Austria. *American Journal of Agricultural Economics*, 81, 103-116.
- Weiss, C. R. 1997.** Do they come back again? The symmetry and reversibility of off-farm employment, *European Review of Agricultural Economics*, 24, 65–84
- Wilber, C., Harrison R., 1978.**The methodological Basis of Institutional economics: Pattern Models, Storytelling, and Holism. *Journal of Economic Issues*, 12 (1), 61-89.

Williamson, O. E., 2000. The New institutional Economics: Taking stock, looking ahead. *Journal of Economic Literature*, 38 (3), 595-613

Yee, J., Ahearn, M. C., 2005. Government policies and farm size: does the size concept matter ? *Applied Economics*, 37 (19), 2231-2238.

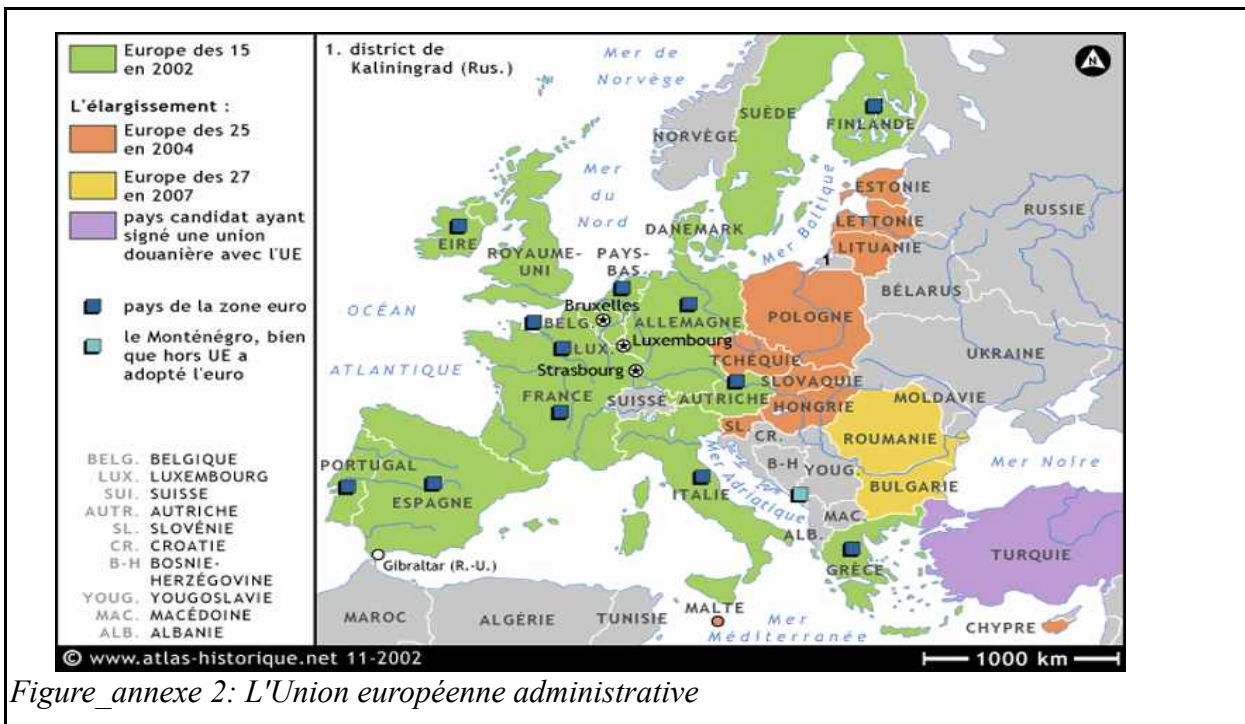
Zahm, F., Girardin, P., Mouchet, C., Viaux, P., Vilain, L., 2005. Extraits De « l'évaluation de la durabilité des exploitations agricoles à partir de la méthode IDEA à la caractérisation de la durabilité de la ferme européenne à partir d'IDERICA ». Article scientifique diffusé lors du colloque international sur les Indicateurs Territoriaux du Développement Durable, organisé par l'université Paul Cézanne à Aix en Provence les 1 et 2 décembre 2005.

Annexes

Annexe 1 : Origines de la dualité de l'agriculture roumaine, des rapports de force historiquement ancrés

La Roumanie, Pays de l'Europe Centrale et Orientale (PECO), a longtemps fait partie du « grenier de l'Europe ». Les terres noires, riches en humus, appelées Tchernoziom et considérées comme les meilleures au monde pour l'agriculture, y sont présentes comme en Ukraine, et le Danube qui dessine toute sa frontière sud est la deuxième plus grande voie navigable de l'Europe géographique, traversant de l'Allemagne à la mer noire 10 pays et autant de marchés.

Figure_annexe 1: La Roumanie en Europe - (©mappemonde.net)



Figure_annexe 2: L'Union européenne administrative

Les potentialités agronomiques des terres expliquent pourquoi le secteur agricole est resté longtemps l'enjeu des changements institutionnels et politiques, notamment au travers des questions foncières. Par ailleurs, la dualité des structures agricoles actuellement observées est aussi née de cette histoire foncière mouvementée.

Une des spécificités de la Valachie et de la Moldavie, régions de l'Est et du Sud de la Roumanie est de ne pas avoir connu de structures féodales au Moyen-Âge. A l'époque du féodalisme occidental, les régions orientales et méridionales de l'actuelle Roumanie sont marquées par l'existence de communautés villageoises libres (Stahl, 2005). En revanche, alors que le servage tend à disparaître en Europe occidentale, il se répand dans cette région sous une autre forme : le second servage. Il tombe alors sous la domination indirecte de l'Empire ottoman (régime d'exploitation fiscale). C'est à cette époque que s'est développé le commerce du blé avec un mode capitaliste. Le but de la production agricole cessa d'être l'obtention de biens de consommation selon les besoins d'une économie vivrière, pour devenir celui d'une production de marchandises, ayant prix sur le marché mondial (Stahl, 2005). Georgescu-Roegen (1960) caractérise cette période comme le début de l'affaiblissement du contrat social entre les grands propriétaires et les villageois. Les principaux bénéficiaires de l'affranchissement des serfs n'ont pas été les serfs eux-mêmes mais bien les grands propriétaires sous ce nouveau système économique et du fait de la séparation claire qui a alors lieu entre les intérêts économiques des propriétaires fonciers et des paysans.

Figure annexe 3: Carte administrative et des reliefs - www.hartaromaniei.ro



Dès lors, les tentatives de reconquêtes du sol de la part des paysans se sont manifestées par des révoltes violentes. Ion Cuza arrive au pouvoir en 1859 en unissant les provinces de Valachie et la

Moldavie, prémisses de la Roumanie actuelle. Il met en place dès 1864, la première Loi rurale¹⁴³. Cette réforme qui avait pour but d'améliorer la condition des paysans a été en partie un échec et de nouvelles formes de dépendance sont apparues¹⁴⁴. Ce nouveau système usurier et le droit donné au Boyard (riches propriétaires terriens) d'employer la force armée pour obliger les contractants à finir les corvées, ont donné lieu à une ère d'oppression paysanne, appelée le « second servage » par Stahl (2005) et fut marquée par deux soulèvements paysans importants en 1880 et surtout en 1907.

Toute cette période est traversée par des tensions auxquelles les politiques tenteront de répondre par des transformations des cadres juridiques. Fin 1907, une nouvelle loi est votée sur « l'*arenda* », le fermage¹⁴⁵ et améliore en partie les conditions de travail des paysans.

L'expropriation et la redistribution des terres des grands domaines, comme solutions au problème agraire, ne sont envisagées à nouveau qu'en 1913 mais ce n'est qu'en 1921 que ces réformes sont finalement mises en œuvre¹⁴⁶ (Amblard, 2006). Il s'agit cette fois de l'expropriation des grands propriétaires, mais dans certaines limites : seules les propriétés de plus de 1500 ha sont concernées et il s'agit dans les faits d'une obligation de vendre et non d'une redistribution à titre gratuit aux paysans. La bipolarité des structures agricole se maintient partiellement du fait des difficultés d'application de la réforme mais aussi de la reconquête par les grands propriétaires fonciers des terres qu'ils avaient dues céder. Cette reconquête resta cependant limitée, les grandes propriétés avaient reconquis 2% de la surface agricole pour arriver à 10% de la surface agricole totale dans les années 1930 (Garoflid, 1938, p.50). Au seuil de la Seconde Guerre mondiale, la Roumanie se présentait comme un pays agricole à forte dominante céréalière (Stan, 2005). L'agriculture représentait plus des trois quarts de l'emploi total (Georgescu, 1991 cité par Stan, 2005).

Il faudra ensuite attendre 1945, suite à la seconde guerre mondiale, pour que le premier régime d'influence communiste mette en place une nouvelle expropriation¹⁴⁷, les paysans purent jouir de la propriété de la terre seulement deux années avant la mise en place des principes du communisme à l'agriculture avec la réquisition des terres au bénéfice de l'idéologie communiste.

¹⁴³ Seules les terres des monastères sont alors réquisitionnées et remises aux paysans, soit environ 3 millions d'hectares. Les familles possédant des animaux de trait (bœuf) recevaient 5,5 ha, les travailleurs manuels 2 ha et les personnes qui n'avaient pas d'activité agricole 0,15 ha. Parallèlement les corvées sont abolies par la mise place du principe de « tiersage » entre paysans et Boyards. Les paysans conservent les 2/3 des terres de chaque village sur lesquelles ils ne paient plus de dîmes; les Boyards deviennent propriétaires du tiers restant, sans être obligés de céder un lopin aux paysans. Par contre, la Corvée doit être rachetée par les paysans.

¹⁴⁴ Les terres communes ne suffisant plus pour les lopins, les paysans sont alors obligés de passer des contrats agricoles avec le Boyard. Ces contrats prirent rapidement tous les caractères du régime féodal camouflés sous les formes du code civil Napoléon.

¹⁴⁵ Jusqu'alors, des intermédiaires intervenaient entre les propriétaires et les paysans contractuels. La loi apparue fin 1907 met fin aux intermédiaires et rend les contrats directs relâchant ainsi la pression faite sur les paysans.

¹⁴⁶ L'application de la loi agraire de juillet 1921 conduit à l'expropriation de six millions d'hectares de terres agricoles dont quatre millions ont été distribués à 1 400 000 paysans (la différence devenant propriété de l'Etat). La part de la grande propriété (les domaines de plus de 100 ha) dans l'ensemble de la propriété agricole est ainsi réduite de façon conséquente, passant de 48 % à 8 % des terres cultivées dans la Roumanie élargie. En conséquence, la proportion des petites propriétés de moins de 10 ha augmente, en passant de 39 % à 79 % (Fierbințeanu et al., 1998). De grandes propriétés subsistent, à cause de difficultés rencontrées dans la mise en place effective de la réforme du fait de l'instabilité politique (Sarris et Gavrilăscu, 1997).

¹⁴⁷ Cette fois-ci, ce sont les structures des allemands et des juifs disparus et certaines exploitations de plus de 50 ha qui sont expropriées, sans compensation, pour être redistribuée aux vétérans de guerre ou aux veuves de guerre. Une grande majorité de la population est concernée (tous les hommes de plus de 21 ans avaient été appelés). L'équipement mécanisé demeure propriété de l'Etat tandis que sur les 1,46 million d'hectares expropriés, 75 % sont redistribués à 918 000 ménages paysans et 25 % s'ajoutent à la réserve d'Etat (Gavrilăscu et Giurca, 2000).

La réforme de 1945 a eu pour conséquence un nivellement relatif de la taille de structures agricoles à 50 ha, certains grands domaines ont quand même subsisté au moins jusqu'à 1948.

Sur toute cette période, les rapports de force dans un système capitaliste opposaient de front les nobles locaux et les paysans, captifs par leur accès à la terre. Les monastères qui ont toujours tenu une place importante en Roumanie, se trouvaient eux aussi impliqués dans ces tensions et étaient la cible au même titre que les notables des Haidoucs, bandits de grand chemin qui sévissaient alors.

La période communiste a, pour un moment, éclipsé ces clivages mais a surtout changé les acteurs, même si le résultat a été le même, par la dépossession plus moins complète de l'outil de production (la Roumanie n'a que peu nationalisé les terres, Swinnen, 1999). La collectivisation à proprement parlé des terres par le régime communiste commence en 1948 et mène, grâce à des « incitations » plus ou moins violentes, à la mise à disposition des terres à l'Etat et aux coopératives, les titres de propriété restant la possession des anciens propriétaires qui participaient avec leurs terres à l'effort national.

La réforme de 1945 avait laissé une structure de la propriété fortement fragmentée avec 63 % des exploitations qui détenaient moins de 2 hectares. La période communiste, sous la pression croissante de l'Union Soviétique, conduit à une redéfinition des solutions à apporter au problème agraire exacerbé par la dispersion importante de la propriété foncière et le manque de moyens financiers (Amblard, 2006). La solution trouvée inspirée par le modèle soviétique est la mise en place de deux formes d'organisation à grande échelle : les coopératives, *Cooperative Agricole de Producție* (CAP), et les fermes d'Etat, *Intreprindere Agricole de Stat* (IAS). Les transactions sur la terre (achat-vente et location) sont légalement prohibées (selon le décret n°115/1959) (Amblard, 2006). Cependant, de petites exploitations privées se maintenaient, localisées dans les régions montagneuses non collectivisées.

Un système bimodal de production se met donc en place :

D'une part le **secteur coopératif (CAP)**, achevé en 1962, géré par une élite d'agronome la plupart du temps locale, mobilise une main d'œuvre villageoise résiduelle¹⁴⁸. La majorité des travaux agricoles est réalisée de manière manuelle. Les CAP étaient faiblement dotées en outillage et équipement agricole. Les opérations mécanisées sont réalisées en prestation de service par les stations de mécanisation (SMA : *Stațiune de Mecanizare a Agriculturii*) qui détiennent de l'équipement à grande échelle (Amblard, 2006). Le paiement de la main d'œuvre est effectué en nature et en argent. En plus du droit à un lopin de terre de 0,15 à 0,30 ha sur lequel de l'agriculture vivrière est possible, les rémunérations sont très faibles et le « vol » de produits est une pratique très répandue. Les coopératives produisent essentiellement des céréales (blé et maïs). Elles développent par la suite la culture de plantes industrielles (tournesol, betterave à sucre) ainsi que des sections d'élevage. En 1989, les coopératives agricoles ont une superficie moyenne de 2127 ha et représentent 67,2 % de la surface agricole.

¹⁴⁸ Il s'agissait la plupart du temps des femmes et des personnes âgées non éligibles au travail plus méritoire de l'usine, qui se faisait lui le plus souvent avec des mouvements de navette entre les campagnes et les nouveaux petits pôles urbains industriels. Cette main d'œuvre, n'avait donc pas nécessairement de compétences dans le domaine agricole mais était supervisée par les ingénieurs et techniciens agronomes.

D'autre part et à l'inverse, les IAS correspondaient à des terres appartenant légalement à l'Etat par nationalisation ou par mise en culture de terres auparavant non cultivables (par drainage principalement). Bénéficiant d'investissements importants, ces fermes sont mieux dotées et plus productives que les CAP. Elles sont le pendant industriel du secteur agricole, aussi bien en termes de rémunération, d'investissements, que dans la notoriété et les services¹⁴⁹.

Leur production est diversifiée et intensive et comprend aussi bien de la production animale et végétale que des ateliers de transformation. En 1989, les IAS exploient en moyenne 4835 ha et représentent 15,5 % de la surface agricole.

Les formes privées de structures agricoles de production, étaient surtout représentées par les lopins et de façon plus anecdotique par des exploitations entières dans les zones de montagne non collectivisées.

Les lopins individuels avaient une superficie moyenne de 0,2 ha et représentaient 10 % de la surface totale des coopératives¹⁵⁰. En 1970, malgré leur faible importance dans la superficie agricole du pays (6,6 %), les lopins individuels représentaient 15 % de la production totale de maïs, 17 % de celle de pommes de terre et 30 % de celle de légumes (Stan, 2005).

Cette organisation bimodale voire trimodale permet pour partie de participer au remboursement des dettes de guerre puis de la dette extérieure plus généralement, avec une intensification à partir des années 1980, laissant dans la mémoire collective une image de performance des fermes d'Etat en matière de production agricole et de capacité à nourrir le pays¹⁵¹.

A partir des années 1960, cette image se dégrade fortement : la chute des investissements dans les organisations de production, surtout au travers de la décapitalisation des CAP, a pour conséquence de diminuer les rendements agricoles¹⁵². Le régime alors choisit de « *refuser la seule vocation agricole que lui assignait la répartition internationale du travail au sein du CAEM (Conseil d'Aide Economique Mutuelle) et opté pour la voie de l'industrialisation. Privé de l'aide soviétique, il dut l'assumer seul en faisant appel au crédit international et à l'assistance technique des pays occidentaux. L'agriculture en aurait largement fait les frais, étant dès lors soumise à une intense politique de prélèvement de ses ressources pour financer ce choix. Quand, à partir des années 1980, Nicolae Ceaușescu s'engagea dans une politique irrationnelle de remboursement intégral et accéléré de la dette extérieure, l'équipement existant acheva de se délabrer, faute d'entretien et de*

¹⁴⁹ Autour de ces activités agricoles, certaines CAP et IAS, avaient elles -aussi des services associés dont des services sociaux : restaurants et magasins d'approvisionnement, crèches, centres de soins médicaux (Amblard, 2006). Cependant ces services ne sont pas bien dotés lorsqu'ils existent (Von Hirschhausen, 2008) et contrairement à l'Allemagne de l'Est, ou en Russie, ils n'ont pas survécu au changement de régime en 1989, donnant ainsi des trajectoires différenciées de ces pays par la disparition quasi générale des formes de coopération.

¹⁵⁰ La production y était particulièrement intensive car les parcelles se trouvaient à proximité des maisons d'habitation et donc plus suivies par les parents ou les femmes au foyer (désherbage, arrosage et protection contre les vols). Les cultures mises en œuvre sur ces lopins étaient principalement vivrières avec des légumes, du maïs et de l'élevage de basse court (volailles, lapins, porc, 1 ou 2 bovins, 1 équin) basé sur un modèle paysan, qui permettaient d'assurer l'essentiel de l'alimentation de la famille.

¹⁵¹ En effet, malgré une forte productivité des unités agricoles (les IAS), la population roumaine a connu des restrictions alimentaires sévères durant la dernière décennie du communisme, du fait du choix politique de rembourser la dette extérieure au détriment du bien-être de la population.

¹⁵² Autour de 3000 kg/ha pour le blé et 2500kg/ha pour le maïs, contre 4346 kg/ha pour le blé et 4046 kg/ha pour le maïs en Bulgarie et 5186 kg/ha et 5841 kg/ha en Hongrie sur la même période. En France, ils s'élevaient respectivement à 6501 et 6720 kg/ha ; <http://fao.org/docrep/003/V4200F/V4200F24.htm> [Von Hirschhausen, 2008].

pièces de rechange » (Von Hirschhausen, 2008).

En termes de développement rural ces années de communisme ont eu pour effet de mettre en branle un exode rural, longtemps ajourné par le retard de développement industriel du pays. La forte part de population en milieu rural a cependant poussé l'industrialisation à se déconcentrer dans les petits centres urbains pour se rapprocher de la main d'œuvre. Parallèlement, un plan de systématisation des villages avait été mis en place mais n'a jamais été mené à son terme¹⁵³. Les ménages traditionnels se sont réorganisés, avec une diversification de leurs revenus entre les revenus des CAP et des lopins pour les femmes et les parents âgés qui travaillent encore au village, et les revenus de l'industrie pour les hommes et les plus jeunes partis en villes ou dans les petits centres urbains (Amblard, 2006).

La révolution de 1989 vient bousculer la vie politique et aussi l'organisation agricole. La réforme foncière est une des conséquences législative les plus importantes du renversement du communisme. Intervenue en 1991, elle permet la restitution et la redistribution partielle des terres réquisitionnées durant la période communiste.

Dans un contexte où depuis près de 10 ans la question de l'alimentation était devenue l'obsession première du quotidien des Roumains (Stan, 2005), la transformation radicale de l'appareil de production agricole devient une priorité nationale. Le manque de projet et de stratégie politique claire et partagée font de l'agriculture un sujet politique central de ces premières années et un tampon social inespéré (Pouliquen, 2001 (a)). Mais le débat national sur sa réorganisation qui pouvait être attendu s'est retrouvé noyé par la focalisation sur les enjeux symboliques de la propriété paysanne (Von Hirschhausen, 1997).

La première étape du démantèlement s'appuie sur l'attribution d'un lopin de terre de 50 ares ou parfois 1 « *iugar* » (58 ares) aux coopérateurs, par un décret du gouvernement provisoire de salut national en 1990. En plus des parcelles aux coopérateurs, cette loi (18/1991) a rétrocédé jusqu'à 10 ha aux anciens propriétaires. Par la suite ce seuil sera modifié (principalement lois 1/2000 et 247/2005). Or pendant les 40 années du communisme, des terrains ont disparu : voies ferrées, extension des villes, endiguement... Dans ce contexte, les demandes de terres agricoles par les coopérateurs et les anciens propriétaires ne sont pas suffisantes pour rendre des terres à tous les ayant droit : selon Nicolae Stefan (ancien ministre de l'agriculture) il y aurait eu en 1990, 600 000 ha de terrains demandés en plus de la surface actuelle de terres agricoles en Roumanie.

Le résultat est une forte fragmentation du foncier : en 2001 environ 10,3 millions d'hectares de terres arables étaient possédées par 4 170 279 ménages individuels. Les surfaces travaillées étaient très petites, avec une moyenne de 2,47 ha. Dans la période 1993-2001 le nombre d'exploitations individuelles a augmenté ainsi que la surface totale travaillée, tandis que la moyenne par exploitation est restée stable. (Alexandri et *al.*, 2003(b))

¹⁵³ Il était prévu, pour l'an 2000, de réduire le nombre des villages à 6 000 ou 6 500 sur les 13 000 existant alors (Durandin et Tomescu, 1988).

Annexe 2 : Monographies d'exploitations durant l'automne 2009

Les monographies présentées ci-dessous correspondent à différentes catégories d'exploitations rencontrées en Roumanie dans le département de Mures. On les situera par rapport à la typologie du programme de développement rural.

Exploitation A: subsistance	UDE	Exploitation B: semi-subsistance	UDE	Exploitation C: ferme familiale moyenne	UDE	Exploitation D: exploitation commerciale	UDE	Exploitation E: Société agricole	UDE
2 chèvres	0,066	2 vaches	0,522	7 vaches	1,83				
1 âne	0,07	1 cheval	0,07	10 porcs	1,4			Betterave 10%, 85 ha	46
2 porcs	0,28	2 porcs	0,28	1 ha vigne	1,37			Blé 30%, 250 ha	70
		1 chèvre	0,033	12 ha betterave	6,56	100 ha de betteraves	54,7	Maïs 60%, 500 ha	107
0,4 ha de blé	0,11	0,6 ha de blé	0,17	12 ha blé	3,36	50 ha de blé	14,01		
		2 moutons	0,016	5 ha tournesol	0,87	70 ha d'orge	17,22		
1,2 ha de maïs	0,26	1,4 ha de maïs	0,3	3 ha orge	0,74	200 ha de maïs	42,53		
0,5 ha de jardin potager	0,43	0,5 ha de jardin potager	0,43	10 ha maïs	1,63	30 ha de soja	6,39		
				2 ha foin	0,1				
				5 ha luzerne	1,63				
50 volailles	0,2	50 volailles	0,2	100 volailles	0,4				
Total UDE	1,42		2,02		20		134,85		223
Total surface:	2,1 ha		2,5 ha		48 ha		450 ha		845 ha
UDE/ha	0,68		0,81		0,41		0,30		0,26

Tableau annexe 1: exploitations du département de Mures

Exploitation A, exploitation de subsistance: Il s'agit d'un couple de personnes âgées (plus de 60 ans), dont seulement l'un d'eux touche une retraite (environ 120 euros). Le mari a travaillé comme berger étant jeune et ensuite quelques années à la coopérative en tant que chauffeur de tracteur. La femme a travaillé elle aussi à la coopérative mais son travail n'a pas été répertorié. Son fils (à lui) est à l'étranger mais n'envoie pas d'argent actuellement. La subsistance est la finalité de l'exploitation. Ils ne possèdent moins d'un hectare en propriété mais bénéficient des communaux

pour leurs deux vaches et des zones collinaires d'accès difficile ou en friches pour leur dizaine de chèvre. La vente concerne les légumes, le lait (0,50€/L) et un peu de fromage(2,5€/kg). La vente se fait de façon sporadique aux voisins ou par l'intermédiaire d'un voisin qui a acheté la carte de producteur qui donne accès au plus petit des marchés urbains. Le couple a en particulier des difficultés pour faire face aux dépenses de santé.

Exploitation B, exploitation de semi-subsistance: Il s'agit d'un ménage de 4 personnes, les parents, le fils et la belle-fille. Les enfants travaillent à l'extérieur mais aident lors des pics de travail notamment pour les foins. Les parents perçoivent une retraite d'ouvrier industriel pour le mari (1000 RON soit 250€), la femme a travaillé mais n'a pas atteint encore l'âge pour percevoir sa retraite, les enfants percevaient tous deux le salaire minimum jusqu'en août 2009 où les deux ont perdu leur emploi. Depuis, le fils travaille de façon non déclarée en plus d'une allocation chômage, la belle fille est sans emploi et ne touche pas le chômage.

La famille est arrivée en 2003 dans le village. Ils vivaient dans un appartement en ville qu'ils ont vendu pour acheter une maison avec un jardin. Ils travaillaient les terres auparavant en partage chez une personne du même village. Ils ne sont propriétaires d'aucune des terres qu'ils travaillent mis à part le jardin potager. Les terres qu'ils travaillent appartiennent à l'église et sont louées en échange d'un ménage hebdomadaire dans la paroisse, ce qui leur donne aussi le droit de faucher la prairie attenante au cimetière. Les autres terres appartiennent à des veuves âgées qui leur laissent le droit de les travailler sans contrat ni contrepartie hormis les subventions du premier pilier de la PAC et des contributions ponctuelles à certains travaux (labour du jardin, coupe de bois, abattage du cochon...).

Cette exploitation correspond à une exploitation de semi-subsistance. Le jardin sert à l'autoconsommation ainsi que les porcs (2) et les volailles. Les achats alimentaires sont très limités (huile, pâte, riz, sel, soda et bière). Les légumes en surplus sont vendus ponctuellement sur le marché urbain voisin. La vente du lait obtenue des deux vaches de l'exploitation est le gros du revenu agricole du ménage. Ils bénéficient d'un quota de 1900L/an mais vendent près de 3000 L/an en vente directe. Des quotas supplémentaires n'ont pas pu être achetés car ils étaient trop coûteux et les démarches ont paru complexes. La vente du lait rapporte environ 1200 euros par an (à 2 ou 2,5 RON le litre soit environ 0,5€/L), soit 100€/mois ce qui est légèrement inférieur au salaire minimum. La vente du lait se fait par abonnement auprès des voisins ou d'habitants de la ville voisine (moins de 3 km).

Il n'y a pas de pâturage sur l'exploitation mais le ménage loue en commun les pâtures communales en été. Le foin se fait par la fauche à la main des jardins des voisins, du cimetière, et d'une digue avec l'accord de la compagnie de gestion de l'eau. Ils ne possèdent qu'un cheval pour ces travaux mais font parfois appel à des prestations de service : mise en botte, transport, si les revenus monétaires le permettent, sinon les foins se font par l'entraide entre voisins. Le ménage ne touche pas de subvention étant en dessous des seuils (3 vaches, et 1 ha en propriété ou location formelle).

Avec son revenu global, le ménage a la possibilité d'avoir accès à des biens secondaires: installations de l'eau courante en 2006, travaux d'agrandissement, et achat d'un ordinateur et connexion à internet en 2008.

Exploitation C, ferme moyenne familiale :

Cette exploitation est détenue par une famille élargie qui participe de près ou de loin à sa gestion. Le chef d'exploitation est secrétaire de mairie depuis 1 an mais a toujours eu un travail à la mairie

auparavant. Il travaille de 8h à 15h à la mairie et rejoint son exploitation par la suite.

En 1989, l'exploitation naît de la récupération des terres ayant appartenu aux grands parents (20ha). Elle va croître ensuite jusqu'à atteindre aujourd'hui 50 ha dont 45 ha en propriété et 5 ha en location. Les terres rachetées (25 ha) lui ont coûté entre 800 et 1000€ de l'hectare¹⁵⁴.

Il conduit son exploitation en polyculture élevage (bovin). En végétal, il sème blé, maïs et orge et depuis 2001 de la betterave. La spécialisation n'est pas possible selon lui en Roumanie contrairement à la France : pour dégager un revenu il faut faire de tout. Il a pour cela deux emplois à temps plein: la mairie et son exploitation agricole et l'obligation d'entretenir ses parents.

En 2004-2005 il a acheté une grange relativement récente (1989) pour le stockage et pour y placer son élevage laitier de 7 vaches (avec un objectif de 10 vaches maximum). Il s'agit d'un élevage relativement grand pour la Roumanie, 70% du cheptel roumain étant tenu par des exploitations de 1 ou 2 vaches. Le fait que la grange ne soit pas non plus à proximité immédiate de l'habitation conforte la relative modernité de l'exploitation. Le ménage engraisse en plus 10 porcs et garde des volailles pour l'autoconsommation dont s'occupent les grands-parents dans la basse-cour de l'habitation.

A ses débuts, il avait monté un atelier d'engraissement avec des allemands du village (saxons de Roumanie étant revenu au village et investissant dans différentes affaires: mobiliers anciens, restaurant, cave...). Puis ils ont cessé l'atelier d'engraissement mais poursuivent le travail de collecte des veaux pour les expédier en Espagne ou en Italie. Une partie de la grange est toujours louée à ces anciens partenaires pour l'atelier de collecte des veaux (une centaine de veaux sont présents en permanence). L'engraissement a été abandonné car il n'était pas rentable vu la charge de travail que cela demandait.

Il poursuit l'atelier de lait. Il a racheté des quotas à 0,50€/L pour atteindre aujourd'hui 42 000L. Il vend son lait à Hochland à 1lei/Litre + 0,3 lei pour la qualité soit environ (0,30 € au cours de l'époque). Il touche en plus 100€/vaches de prime des aides nationales. La traite se fait avec un pot de traite mobile. Les vaches donnent 18 à 20L/jour. Il n'arrive pas à atteindre son quota actuellement (moins de vaches que prévu) mais l'avait dépassé il y a 2 ans avec ses 10 vaches.

Un employé s'occupe en permanence des animaux pour un salaire de 800 RON par mois (soit 200€), non déclaré. Il travaille 6,5 jours/7 avec pas ou peu de jours de repos (il a eu 3 jours de congés pour son mariage). Il s'agit d'un jeune homme rom venant d'un village isolé. L'agriculteur lui fournit la nourriture et le loge sur place, il fait donc aussi office de gardien. Il n'a pas d'autre opportunité d'emploi actuellement, mais partira dès qu'une meilleure opportunité se présentera.

En termes de choix de cultures, il dit choisir essentiellement les cultures fourragères pour les animaux mais fait aussi des cultures de ventes selon le prix et la présence de contrats/ subventions.

La betterave est la seule plante en Roumanie qui permette d'obtenir du profit selon lui, même sans subvention. Il a 12 ha de betterave qu'il vend 30 lei/tonne (?). Il touche 415€/ha, 30 RON/tonne et 30€/tonne pour la qualité en sucre. Depuis 4 ans, le rendement est de 55 à 67 t/ha.

Traitement de la betterave:

- 500kg de 10-30-30 (NPK) en février

¹⁵⁴ Aujourd'hui elles vaudraient 2000€/ha.

- Herbicide 2 fois par an avant et après le semis
- Traitement foliaire en été
- La récolte est réalisée en prestation de service par la sucrerie. Il existe des contrats pour la récolte et le transport pour la betterave.

Il réalise aussi de la prestation de service réciproque avec un ancien associé. Lui fait le semis, l'autre le labour.

Le blé pose un problème de débouché car il n'y a pas de contrat pour le vendre. En l'absence de contrat les prix sont plus faibles. Une partie est donnée aux animaux: vaches, veaux, porcs, volailles, et il vend le reste pour des boulangeries particulières locales (dans un rayon de 35km). Il faut cependant tester la qualité du blé avant la vente (et donc une fois la récolte réalisée) pour connaître le prix final. Il cultive 10-12 ha de blé (40% pour les animaux et 60% pour la vente).

Par ailleurs, il cultive en moyenne 5 ha de tournesol, 3 ha d'orge, 10 ha de maïs (sans contrat non plus) et 5 ha de luzerne et enfin du foin. Il souhaite développer par ailleurs 1 ha de vigne (actuellement seulement 0,35ha) quand son autre emploi lui laissera plus de temps, ainsi qu'1 ha de pommier. Il prévoit de mobiliser les aides européennes de 14 000€/ha pour la plantation des cépages nobles.

Sa perception des subventions européennes est cependant négative. Il déplore que les aides directes soient beaucoup plus faibles qu'en France. Par ailleurs, il y a quelques années il avait déposé un projet d'investissement SAPARD d'une valeur de 60 000 euros (tracteur, charrue, disque) avec une entreprise de consultance de Bucarest. Le dossier a été refusé au motif que le consultant n'était pas bon. Cela lui a enlevé toute envie de demander à nouveau des subventions par projet. Il pense que c'était l'absence de réseau de son consultant dans l'administration qui lui a fait perdre son projet.

Aujourd'hui les subventions encore couplées pour la betterave lui suffisent. Beaucoup d'autres ont abandonné les terres et se sont découragés.

Il y a une subvention au gazole 40L/ha et 1L/3,5Lei mais il n'y aura plus d'aides nationales l'an prochain (2010). Il a fait de grands efforts pour arriver à ce qu'il est mais il est vrai aussi que son grand-père avait beaucoup de terres. Selon lui peu de jeunes derrière lui souhaitent travailler la terre.

Exploitation D: exploitation commerciale insérée dans un réseau

Il s'agit d'un entrepreneur agricole, ancien directeur de l'IAS de la commune de 1983 à 2000. A la fermeture de l'IAS, il a monté une entreprise de produits phytosanitaires qui est toujours en activité. Il a commencé son exploitation à proprement parler en 2006 sans superficie agricole en propriété. Il a récupéré les terres de l'IAS (2001) et de la CAP (entre temps rétrocédées aux habitants mais relouées jusqu'en 2001 à l'IAS).

En 2006, il avait 70 ha, puis 140 ha en 2007. Aujourd'hui, il a entre 450 et 500 ha et cherche toujours des terres à louer dans un rayon de 10 km. La plupart des terres louées appartiennent aux habitants du village avec qui il a du négocier des échanges de parcelles pour arriver à remembrer. En plus de ses terres, il travaille à façon pour 30 petits propriétaires. Il a des terres d'environ 100 propriétaires en location dont 35ha de l'église catholique (la plus grande parcelle).

Parmi les personnes qui lui louent des terres, seules 5 ont demandé la rente viagère, ce qui représente moins de 10 ha sur les 500 ha qu'il exploite.

Il est adhérent d'une association d'exploitations, toutes situées en Transylvanie, dotée d'un département juridique permettant de mutualiser les aspects relatifs aux transactions foncières, mais aussi des négociations avec les banques et l'aval des marchés.

Historique de la petite région dans laquelle il travaille

L'expansion de cette exploitation ne peut se comprendre sans l'historique de la petite région.

De 1993 à 2004 les petits propriétaires récemment restitués ont travaillé leur terre (70% travaillé, 30% non travaillé mais louées). Ils n'avaient que des petites parcelles.

Aujourd'hui, les terres encore travaillées par des personnes individuelles avec des surfaces inférieures à 1 ou 2 ha sont estimées à un maximum de 25% de la SAU. 5% sont travaillées par des fermes de 10 à 15 ha. Ce sont des exploitations possédant un tracteur mais qui n'utilisent que peu d'engrais, n'ont pas de technologie ni de contrats avec l'aval.

Par ailleurs, 70% des propriétaires ont plus de 60 ans et certains sont des citoyens. 7 à 10% des terres que l'exploitation travaille lui sont proposées à la vente chaque année avec un prix de moins de 1000€/ha (contre 3000 à 3500€/ha dans l'intravilan). Il n'est pas pressé d'acheter des terres et achète selon la conjoncture, la qualité des terres, la situation et fait sans doute jouer le temps pour faire baisser les prix (peu de concurrence sur le foncier à distance des villages et des infrastructures).

Sous le communisme et au début de la transition, l'IAS avait 3000 ha: 500 ha ont été rendus aux anciens propriétaires dès 1989, les 2500 ha restant sont restés à l'IAS jusqu'en 2000. Par contre certains biens ont été revendus, comme une partie des bâtiments d'élevage. Puis sur les 2500 ha, il y a eu 1000 ha supplémentaires rendus après 2000 dans une seconde vague aux anciens propriétaires. Ils ont été rapidement reloués à l'IAS.

A partir de 2000, l'IAS ne parvenait plus à lever des fonds car elle avait trop de dettes. Pour récupérer les créances, elle a été vendue aux enchères. Deux entreprises ont répondu: un groupe appartenant à un politicien roumain ayant déjà racheté des bâtiments d'élevage et un groupe viticole de la vallée voisine (essentiellement les bâtiments).

Le changement de politique et la mise en place de la loi 1/2000 donne le coup de grâce de l'IAS. La seconde vague de restitutions des anciennes terres nationalisées à cette époque. L'IAS n'a plus eu que 500 ha et sa dette s'élevait alors à 2 milliards de ROL. Les 500 ha sont devenus propriété de l'Agence des Domaines de l'Etat (ADS). L'enquêté pense que l'agriculture a été détruite entre 1993 et 2000.

Historique de l'entreprise :

A partir du commerce de produits phytosanitaires, il suit le secteur agricole. Les opportunités qui se présentaient avec l'entrée dans l'UE en 2007 l'ont décidé à s'installer : il commence entre 2000 et 2006 avec 20 ha avec un statut individuel. Il dépose un premier dossier de financement pré-adhésion SAPARD en 2006 qui se met en place en 2007 : tracteur et outillage agricole, silo pour les céréales.

Il ne travaille par la suite que sur la base de contrats à l'intérieur de son groupe d'entreprises. Le blé roumain n'est pas de qualité et a pour effet de fortes instabilités des prix qui pénalisent cette culture. La vente ne se fait qu'après analyses sur la qualité.

Les autres cultures choisies sont le maïs, la betterave, l'orge et le soja. La betterave est intéressante au niveau des subventions qui devraient se monter à 600€/ha. Il a cultivé aussi bien du soja pour la semence et du soja OGM mais il a ensuite été interdit depuis l'entrée dans l'UE. Il a continué à faire du soja semences mais il ne l'a pas bien vendu donc l'a ressemé l'année suivante. Le soja conventionnel n'est pas rentable selon lui.

L'entreprise bénéficie depuis 2008 des subventions du premier pilier de la PAC pour environ 7000€ annuellement. Elle emploie 5 salariés: 1 comptable, 2 tractoristes et un chef tractoriste. 2 gardiens sont engagés en saisonniers pour 3 mois principalement pour les cultures de maïs. Ils surveillent ses cultures et celles des particuliers. Le vol reste cependant moins important que dans le Sud et à l'Est du pays où la pression sociale est plus forte (il comptabilise quand même 7% de pertes par le vol même avec la surveillance).

La trésorerie reste son principal souci, les subventions prennent du retard et les emprunts même subventionnés ont des taux d'intérêts élevés : les crédits subventionnés sur un an et gagés sur la récolte sont à 14% d'intérêts. L'Etat verse 20% du montant emprunté par subventions, mais cela va s'arrêter en 2010. Ils ne sont que 5 à le faire dans le département par crainte des banques.

Exploitation E : Société agricole loi 36/1991 (vallée voisine, commune différente)

La société agricole est une société selon la loi 36 de 1991. Elle regroupe 470 propriétaires. C'est un rare exemple de maintien réussi de la taille initiale de la CAP.

La CAP de la commune comptait 760 ha en 1989, puis la surface est descendue à 650 ha après 1991 et est remontée à 845 ha actuellement. La société agricole a en outre récupéré des terres de l'IAS voisine.

Le directeur a commencé à travailler en 1985 à la CAP. Les gens le connaissaient et ont eu confiance en lui. Les premières années ont en plus été de bonnes années de récoltes ce qui lui a permis de très bien rétribuer les partenaires et a assis la confiance des membres.

La société fournit le travail des terres ce qui permet de payer les salariés et le directeur. Elle fonctionne avec une assemblée générale annuelle et un conseil d'administration. La société réalise uniquement les travaux de mise en culture et de récolte, c'est-à-dire que les personnes restent propriétaires et choisissent en partie les cultures. Le directeur définit l'emplacement des cultures et le pourcentage maximum de chaque culture pour des raisons de rotation.

Il s'occupe des demandes de subventions, de la plupart des travaux mécanisés, de la récolte mais les membres peuvent/doivent réaliser les travaux de binage sur une partie des parcelles.

La société a aussi racheté la société Agromec (société de services agricoles sous le communisme). Ils sont 11 employés: lui, sa femme à la comptabilité, plus un autre administratif, 5 tractoristes et 3 gardiens pour les bâtiments, le matériel agricole et les dépôts. Ils embauchent aussi des journaliers et certaines années des gardiens dans les champs. Cette année il n'y a pas eu de gardien dans les champs et pas non plus de vols majeurs à déplorer (les villageois propriétaires surveillent aussi).

Ils ont 7 conseillers dans le conseil d'administration qui les aident pour les choix des cultures et une assemblée générale à la fin de chaque année agricole pour connaître les choix des membres. Les membres disent ce qu'ils souhaitent mais sont contraints par des règles de maxima par culture.

Ils ont bénéficié de deux subventions sur deux dossiers de demandes d'aides; un SAPARD en 2005 pour du matériel agricole (155 000€) et un cette année (2009/2010) pour 311 000€ avec la mesure 121 du PNDR pour une moissonneuse batteuse et des matériels liés à la semence (changement du projet originel d'ailleurs pour augmenter le nombre de points en rajoutant un atelier traitement des semences). Ils sont passés par un consultant de Alba Iulia pour ces demandes. Le taux du prêt pour le cofinancement est de 8,5% avec une banque hollandaise.

Par contre ils n'ont pas pensé à demander la subvention pour les groupes de producteurs (mesure 142) alors qu'ils devraient a priori y avoir droit. Le consultant ne leur en a pas parlé.

En plus des semences, ils cultivent des cultures traditionnelles pour la région: la betterave à sucre (10%) avec des contrats à la sucrerie de Ludus, du blé (30%) (pour la panification après analyse et pour la semence), du maïs.

A la fin de la saison, les membres perçoivent la valeur de la production qui correspond au revenu de la production et aux subventions à laquelle on retranche les charges de culture qui coûtent moins cher que les tractoristes particuliers.

Pour les subventions, le fait d'être en société agricole permet de se libérer des problèmes de seuils pour les parcelles étant donné qu'elles sont travaillées en bloc physique plus importants. Les membres n'ont pas leur culture sur leur parcelle mais sur celles choisies par le directeur. Le blé est planté pour tous au même endroit, de même que les betteraves et les changements de parcelles dépendent de la rotation générale non de la propriété. Les parcelles finales ont au minimum 5 ha.

Jusqu'à présent, personne n'a cherché à sortir de la société ; au contraire, la société a de plus en plus de demandes. Mais l'entrée d'autres personnes est décidée en assemblée (*en principe*) et est limitée aussi pour ne pas dépasser les capacités de travail (limitation volontaire du directeur pour des raisons de santé).

Annexe 3 « Petites Fermes » :

1. Court historique de la question

La question des petites exploitations, petites fermes, exploitations de subsistance ou semi-subsistance est une question abordée depuis de nombreuses années par la communauté scientifique et concerne tous les continents. Les économistes du développement ont notamment fortement investi ce champ autour des facteurs de leurs évolutions, de leur accès au marché et des déterminants de leur développement.

En Russie, les analyses de Chayanov publiées en 1923, ont marqué les travaux en la matière par son apport sur ce qu'il a nommé l'économie paysanne. Il met en évidence l'existence de cycles qui ont trait à la taille et la composition de la famille et à son emprise foncière.

En Europe, à la sortie de la guerre, la petite agriculture était considérée comme archaïque et ne permettant pas le développement de ses agriculteurs ni celui des zones rurales dans leur ensemble. Gervais et *al.* (1965) formalisent la perception d'alors d'une agriculture coupée en 3: des petites exploitations non viables, des exploitations moyennes à soutenir car présentant le plus de gain de productivité potentiel et de grandes exploitations à contenir.

Les débats ont alors poussé en 1972 le commissaire européen Sicco Mansholt à homogénéiser au niveau européen une politique des structures, en reprenant des politiques de réorientation plus ou moins déjà en place dans nombre d'états de l'UE.

2. La place contemporaine des petites exploitations dans l'Union européenne

Malgré 30 ans de mise en œuvre de ces politiques, les petites exploitations persistent en Europe occidentale.

Eurostat, dont la définition place les exploitations de subsistance sous le seuil de 1 UDE, constate en 2007 que ce type d'exploitation représente 13,7% du nombre d'exploitations de l'UE -15 et 3,71% de la SAU (Davidova et *al.*, 2009 (c)).

Ces constats ainsi que les changements de paradigmes aussi bien environnementaux que économiques (Kroll, 1987) reposent aujourd'hui la question de ces exploitations dans une Europe élargie qui vient abonder le nombre des petites unités avec 53,5% du nombre des unités et 10,35% de la SAU.

L'existence de ces petites structures dans les pays de l'Est n'a cependant pas connu la même trajectoire qu'à l'Ouest et risque fort de ne pas pouvoir bénéficier des mêmes mesures et conditions pour des réorientations de la main d'œuvre qu'elle emploie dans d'autres secteurs, comme cela est souhaité par les gouvernements.

Après ce court historique, nous tenons à reprendre les définitions utilisées autour de ces unités. La notion de subsistance à différencier du terme « petites fermes » peut être considérée aussi bien d'un point de vue de la production que de la consommation (Mathijs and Noev, 2004).

Les « petites fermes » ont au début été pensées **en taille de surface ou taille physique** (surface ou

nombre de cheptels). On a ensuite utilisé la **dimension économique** en UDE. Elle est basée sur le calcul de Marge Brute Standard dont les coefficients sont décidés par pays voire par région. Cette dimension permet de prendre en compte aussi bien les cultures que l'élevage et de les comparer sur de mêmes termes. Elle correspond à la marge brute potentielle que l'exploitation peut dégager à partir des choix d'assolement ou d'élevage. Elle ne prend en compte que les coûts variables par production (avec des risques de mauvaise catégorisation de l'alimentation du bétail autoproduite). Enfin, elle n'est pas reliée aux parités de pouvoir d'achat par pays et ne reflète que très mal la valeur ajoutée créée par la vente directe et/ ou la transformation.

La dernière acceptation connue des petites fermes **est l'orientation de la production**. Cette unité est surtout pertinente pour les microfundia des pays de l'Est, qui consomment encore une grande proportion de leur production. On définit alors les exploitations de subsistance qui consomment plus de 50% de leur production et les exploitations commerciales qui vendent plus de 50% de leur production. Une catégorie intermédiaire est parfois définie autour de la semi-subsistance.

Dans la mise en œuvre des mesures transitoires du second pilier de la PAC, ces dernières définitions ont été estimées sur la base de la dimension économique. Cependant, les pays en bénéficiant n'ont pas choisi les mêmes seuils et même au sein d'un même pays, les choix des seuils font débat (Ghib et Berriet-Sollic, 2010).

Ainsi, pour la prise en compte des exploitations dans le RICA, on a un seuil de 1 UDE minimum pour la Roumanie, 2 UDE pour la Hongrie, la Pologne ou la Slovénie (SCARLED, D.6.3, Fredriksson et al., 2010).

Dans la statistique européenne, la définition d'exploitation de subsistance correspond aux unités de moins d'un UDE. Eurostat attribue aussi le terme de « small farms » aux exploitations de moins de 8 UDE, ce que les auteurs de l'étude interprètent comme l'attribution du terme de « semi-subsistance » (SCARLED, D.6.3, Fredriksson et al., 2010).

Au niveau national, la définition du terme « semi-subsistance » pour la mise en place de la mesure transitoire 141 de soutien aux exploitations de semi subsistance correspond au seuil 1-4 UDE en Bulgarie, 2-8 UDE en Roumanie et 2-4 UDE en Hongrie (SCARLED, D.6.3, Fredriksson et al., 2010). Ces choix des seuils ont été réalisés dans un objectif de programmation de la mesure, le curseur permettant de choisir le nombre de bénéficiaires potentiels et donc de s'accorder au budget disponible.

A différents échelons, des travaux de recherche ont tenté de caractériser les « petites exploitations ». On retrouve notamment les travaux de Laurent et al., (1998) à partir du concept de *multifonctionnalité*, les travaux de la RA-PE qui montrent une grande variété d'individus et de stratégies de développement, les travaux plus récents de Aubert et Perriet-Cornet sur les exploitations de moins de 16 UDE en France et sur « les cotisants solidaires¹⁵⁵ » (Aubert et Perriet-Cornet., 2009 (b)).

En résumé, nous reprendrons les termes de l'étude menée en recherche Action : « *Les petites exploitations ne constituent pas une unité statistique* » (RAPE, 2005). En France, on peut rapprocher cette catégorie de la catégorie administrative, en Roumanie, l'absence de définition

¹⁵⁵ Les cotisants solidaires correspondent à une catégorie administrative de la Mutualité Sociale Agricole en France. Il s'agit des personnes ayant une activité agricole non professionnelle car sur une surface agricole inférieure à une demi Surface Minimale d'Installation ou à un temps de travail annuel. Ils ne bénéficient pas de la protection sociale des agriculteurs mais ont accès à une assurance accident du travail. Certains d'entre eux sont éligibles aux subventions de l'Union européenne bien que non-professionnels.

officielle et l'emprise foncière.

Articles concernant les différences de prise en compte entre la statistique et l'opérationnel :

France : Remy (2007) et Aubert et Perrier Cornet (2009 (a,b)).

Roumanie : Ghib et Berriet Sollic (2010), Roger (2011)

Comparaison internationale (OCDE, 2009)

La définition même de ce qui constitue une exploitation agricole varie entre les pays de l'OCDE. Certains pays se réfèrent à une superficie de terres minimum, d'autres à une unité de main d'oeuvre minimum, et d'autres encore à une valeur minimum de la production agricole. Lorsqu'un choix était possible, la définition la plus large des exploitations dans les sources nationales a été retenue (voir tableau ci-dessous, source OCDE, 2009).

Tableau 8.3. Composition du revenu des ménages agricoles dans quelques pays de l'OCDE

		Agriculture	Activités non agricoles	Investissements et propriété	Transferts	Autres sources	Total	Définition d'une exploitation	Membres du ménage dont le revenu est pris en compte	Définition d'un ménage agricole
Australie	2004/05-2006/07	68	prs	prs	prs	32	100	Ventes minimum :	Exploitant et conjoint	Étroite
	1995/96-1997/98	65	prs	prs	prs	35	100	22 500 AUD (40 000 AUD à partir de 2005/06)		
	1986/87-1988/89	78	prs	prs	prs	22	100	18 825 USD (33 467 USD à partir de 2005/06)		
Autriche	2004-06	54	30	prs	prs	17	100	MBS minimum :	Exploitant et conjoint	Étroite
	1995-97	63	22	prs	prs	15	100	7 200 EUR ou 10 000 USD		
Canada	2003-05	7	64	8	16	5	100	Recettes minimum :	Exploitant et conjoint	Large
	1995-97	24	53	8	10	5	100	10 000 CAD ou 9 300 USD		
	1985-87	30	49	10	9	2	100			
Danemark	2004-06	42	43	7	7	-	100	Superficie minimum :	Tous les membres vivant sous le même toit	Large
	1996-98	47	34	11	8	0	100	10 ha		
Finlande	2003-05	27	42	18	13	-	100	Superficie minimum :	Exploitant et conjoint	Large
	1996	28	39	17	16	-	100	2 ha		
France	2003	53	31	9	8	-	100	Superficie minimum : 12 ha	Tous les membres faisant une déclaration de revenu commune	Étroite
	1997	67	19	6	8	-	100	Unité de main d'œuvre minimum : 0.75		
Allemagne	2003/04-2005/06	80	prs	prs	prs	20	100	MBS minimum : 16 UDE ou 26 300 USD	Exploitant et conjoint	Étroite
	1995/96-1997/98	85	prs	prs	prs	15	100	Unité de main d'œuvre minimum : 1		
Irlande	2004/05	32	45	2	19	2	100	Gain quelconque d'une activité agricole	Tous les membres	Large
	1995	51	31	2	13	3	100			
	1987	49	24	2	19	6	100			
Japon	2004-06*	25	33	prs	29	13	100	Superficie minimum : 0.3 ha	Tous les membres À partir de 2004, seulement ceux travaillant dans l'agriculture	Large
	1995-97	15	65	prs	prs	20	100	Ventes minim. : 500 000 JPY ou 4 250 USD		
	1985-87	14	65	prs	prs	21	100			
Corée	2004-06	39	32	prs	29	-	100	Superficie minimum : 0.1 ha	Tous les membres	Large
	1995-97	46	34	prs	20	1	100	Ventes minimum : 1 000 USD		
	1985/87	64	18	prs	18	-	100			
Mexique	1996	41	31	13	prs	16	100	Zones rurales; agriculture comme principale activité économique	Tous les membres	Étroite
	2006	29	40	9	prs	23	100			
Pays-Bas	2004-06	74	11	nri	nri	15	100	MBS minimum :	Exploitant et conjoint	Étroite
	1996	73	prs	prs	prs	27	100	16 UDE ou 26 300 USD		
Norvège	2004-06*	31	50	14	5	-	100	Quelconque revenu imposable agricole	Exploitant et conjoint	Large
	1999-2001	33	50	11	6	-	100			
Pologne	2003-06	74	2	0	21	3	100	Agriculture comme principale source de revenu	Tous les membres	Étroite
	1998-2000	73	1	0	22	3	100			
Suisse	2004-06	72	prs	prs	prs	28	100	Superficie minimum : 16 ha	Tous les membres	Étroite
	1995-97	81	prs	prs	prs	19	100	Nbre de vaches minimum : 6		
Royaume-Uni	2002/03-2004/05	40	28	21	11	-	100	Revenu quelconque d'une activité agricole	Exploitant et conjoint faisant une déclaration de revenu commune	Large
	1995/96-1997/98	53	18	21	8	0	100			
	1985/86-1987/88	57	19	20	5	-	100			
États-Unis	2006	11	65	6	13	6	100	Ventes minimum :	Tous les membres	Large
	1995-97	11	prs	prs	prs	89	100	1 000 USD		
	1985-87*	35	prs	prs	prs	65	100			

Commentaire du tableau ci-joint :

prs : pas rapporté séparément ; MBS : Marge Brute Standard ; UDE : Unité de Dimension Européenne.

Les données ne sont pas comparables entre pays, car la définition des ménages agricoles et la méthodologie diffèrent.

* Changement de méthodologie, cf. annexe II.1.

Un ménage agricole est défini étroitement si la limite minimum de définition d'une exploitation, en hectares, nombre d'animaux, valeur des ventes, du revenu ou de la main d'oeuvre, exclut les exploitations non commerciales, de loisir. A l'inverse, la définition est large s'il n'y a pas de limite minimum de taille de l'exploitation ou si elle est si basse. La définition est plus large lorsque le revenu de l'ensemble des membres du ménage est pris en compte ; plus étroite lorsque seuls les revenus de l'exploitant et de son conjoint sont pris en compte.

Source : Statistiques nationales comme indiqué à l'annexe II.1. Cité par OCDE 2009

3. Les débats autour la question :

●Décalage entre définition et statut de bénéficiaires des aides

Les plus petites exploitations, perçues comme non viables sont exclues des aides publiques à l'agriculture. Pour Jovanovic (1982), les petites unités peuvent commencer par être sous optimales et croître par la suite. Cette reconnaissance de la progressivité de l'installation a permis le soutien par palier de l'installation de jeunes agriculteurs en France par exemple.

Par ailleurs, les évolutions des objectifs de la PAC poussent à s'interroger sur le bienfondé de cette exclusion comme cela est discuté dans Ghib et Villemin-Cioloş (2009).

●Petites fermes et pauvreté

La question des petites fermes renvoie aussi plus largement au rôle social de l'agriculture et des politiques agricoles que nous résumons par ces deux citations :

« *Je n'aime pas assez les pauvres au point de vouloir les conserver* » Lacombe à l'Académie d'agriculture.

« *Nous laissons la pauvreté payer les Biens publics réalisés par les petites fermes* » ERDN 2010

●Surface et intensité de la production

On est passé d'une image de la petite agriculture uniquement liée à la pauvreté et/ou subsistance à une petite agriculture qui peut aussi avoir une forte valeur ajoutée soit au regard des surfaces utilisées, soit au regard du temps passé (apiculture).

Il faut bien différencier ces deux aspects de la question : les publics et besoins différents comme l'ont montré tous les essais de typologie.

La mesure des exploitations en termes d'UDE devrait permettre de prendre en partie ces différences sauf que certains produits de niches ne sont pas pris en compte dans la classification UDE, ni les valeurs ajoutées à la ferme par la vente directe et la transformation par exemple.

●Agriculture, emploi et pluriactivité

La nécessaire accession à une parité de pouvoir d'achat entre le secteur agricole et les autres secteurs a évolué avec l'augmentation de la pluriactivité et de la diversification des activités (OCDE, 2009). Une appréhension large des revenus des ménages agricoles et des objectifs de l'agriculture (tampon social) pousse à redéfinir les articulations entre activités.

●Reconnaissance de l'acquis et volonté de transformation

La volonté récente de prise en compte des biens publics / communs par la PAC pose la question de la reconnaissance soit de ce que les exploitations apportent d'ores et déjà, soit d'un soutien de leur transformation, vers quel objectif ?

4. Les tentatives de mesures spécifiques mises en place autour des petites fermes ou fermes de semi-subsistance

La prise en compte de ces entités est toujours en question. On notera que différentes initiatives y sont liées avec des approches syndicalistes ou de recherche ou opérationnelle.

En France autour des années 2000, une réflexion se met en place autour de la mise en place d'un « CTE petites fermes » avec une forme de forfait. La mesure n'a jamais vu le jour du fait passage au CAD et de la simplification de ce mode d'intervention (personne de référence : François Colson et Jean Pluvinage)

5. Séminaires, rencontres, ayant trait à la question:

- Séminaire « petites fermes en Europe : quel avenir ? » organisé par la Coordination Paysanne Européenne (CPE) en octobre 2004, à Aix en Provence.
http://www.fmra.org/archivo/petitesfermes_eu.pdf
- Rencontre autour des petites exploitations lors du salon de l'agriculture INDAGRA à Bucarest à l'instigation du Ministre de l'époque : Dacian Cioloș
- Rencontres INRA CONF autour des Petites Fermes en janvier 2009
<http://www1.montpellier.inra.fr/petitesfermes/>
- Rencontre réseau Rural ERDN, octobre 2010 : http://enrd.ec.europa.eu/en-rd-events-and-meetings/en-rd-events/fr/semi-subsistence-farming-in-the-eu_fr.cfm

6. Etudes ou publications récentes :

- La Recherche Action sur les Petites Fermes- RAPE, 2005
- The Future of Small Farms, Proceedings of a Research Workshop, Wye, UK, June 26-29, 2005.
- POUR, 2007
- Projet européen SCARLED, www.scarled.eu
- S-Farm project porté par l'IAMO, www.aimo.de
- EAAE Small Farm : <http://www.kent.ac.uk/economics/research/ceas/programme-2009.html>
- World development : The Future of Small Farms, special Issue, Volume 38, Issue 10 (2010), pages 1341-1526
- Darrot, 2008
- Ghib et Villemin-Cioloș, 2009
- Millot et *al.*, 2005

Annexe 4 : revue de littérature sur la pluriactivité

La pluriactivité ou diversification des activités a fait l'objet de débats importants dans son rôle sur le développement économique en zone rurale (OCDE, 2009). En effet, il existe aussi bien dans les travaux académiques que dans les décisions politiques deux théories du devenir des exploitations agricoles diversifiées :

- la première théorie fait apparaître la complémentarité entre activité agricole et non agricole : elle peut servir de marche pied au développement du ménage ou encore de tampon social face à des difficultés économiques. C'est alors une preuve d'un développement de l'activité agricole par une augmentation de la valeur ajoutée, valorisation du travail de l'épouse particulièrement. Mais aussi augmentation et diversification des revenus dans les zones rurales.
- la seconde théorie sous-tend de la concurrence entre les activités du point de vue du temps de travail et du placement du capital. La diversification peut alors être le signe d'une déprise agricole. Le revenu agricole n'est plus suffisant et la diversification apparaît comme un indice de la fin à venir de l'activité agricole.

La pluriactivité correspond dans cette revue de littérature à la diversification « *off farm* » comme défini dans le document présenté par l'OCDE (2009).

Cette revue de littérature est basée sur une série d'études empiriques cherchant à identifier les déterminants de la croissance et de la survie des exploitations agricoles. Elle couvre différents pays et une période remontant parfois au début du siècle en termes de données. Dans la plupart de ces études, la pluriactivité n'est traitée que parmi d'autres variables. On peut noter cependant un accent important donné à cette variable chez Weiss (1999), Kimhi (2000) ou Juvancic (2005).

Les résultats, même les plus récents n'arrivent pas à un consensus sur la question:

A- Pfeffer (1989) rapporte que les exploitants agricoles allemands engagés dans une activité agricole à temps partiel ont moins de chance de continuer à exploiter dans le futur. Pour lui, le temps partiel est vu comme un tremplin sur la voie de sortie de l'agriculture et comme moyen de faciliter une réforme structurelle.

De même, pour Weiss (1999) le temps partiel ou la pluriactivité jouent un rôle important dans les changements structurels. Weiss (1999) pour l'Autriche et Roe (1995) pour les Etats Unis, montrent que le travail non agricole augmente les probabilités de sortie de l'agriculture.

Butault et Delame (2005), mettent en avant une différence selon que l'activité secondaire est portée par le chef d'exploitation ou par le conjoint. Si c'est le chef d'exploitation qui poursuit cette activité, cela a un impact fortement négatif sur la taille de l'exploitation. Par contre, cet impact est moins négatif quand c'est le conjoint qui est engagé dans une activité extérieure. Cela confirme d'autres travaux (Butault et *al.*, 2004) qui montrent que le travail extérieur du conjoint (c'est-à-dire en général de la femme) ne s'explique pas seulement par des éléments structurels relevant des exploitations (nécessité d'un revenu complémentaire) mais renvoie à des changements plus profonds du comportement des ménages agricoles, notamment en matière de statut de la femme.

B- Au contraire, Tweeten (1984) suggère que les plus petites exploitations peuvent survivre du fait qu'elles utilisent les revenus non agricoles pour maintenir leur revenu global. On pourra aussi voir les travaux de Gasson (1986), Gasson et Errington (1993), Gladwin et Zulauf (1991), Olfert (1992) sur cette question.

Kimhi et Bollman (1999) et Kimhi (2000) montrent que la probabilité de sortie diminue avec le travail non agricole au Canada et en Israël. Ils concluent que le travail non agricole est un « phénomène de stabilisation » plutôt que le premier pas vers la sortie de l'agriculture. Ils disent encore que le travail non agricole est plus complémentaire qu'un substitut au travail agricole, peut-être à cause de sa nature « moins volatile ».

C- Goetz et Derbertin (2001) suggèrent que le travail non agricole à la fois stabilise les revenus du ménage mais aussi diminue les coûts de transaction liés à la fermeture de l'exploitation. Ils montrent aussi que pour les Etats-Unis, d'une part le travail non agricole diminue la probabilité que le pays fasse face à une perte nette d'agriculteurs, mais d'autre part augmente les taux de sortie si une perte nette apparaît.

D- Breustedt et Glauben (2007) montrent pour leur part que les agriculteurs à temps partiel sont moins touchés par la sortie de l'agriculture dans l'Europe à 12 (étude sur 110 régions de l'UE-12). Les revenus non agricoles mais aussi l'intervention des gouvernements diminuent les changements structurels pour ces auteurs.

E- Juvancic (2005), fait une analyse plus complexe pour la Slovénie. En effet, les alternatives d'emploi (mesurées dans cette étude par la richesse régionale dans laquelle se trouve l'exploitation) jouent positivement sur la survie des exploitations mais négativement sur la croissance des exploitations. Cependant il note que la survie est plus importante dans les régions où la population est fortement engagée en agriculture et donc où ce secteur joue un rôle de tampon.

La question du travail non agricole mais aussi de la croissance des exploitations est abordée par certains auteurs en relation avec le capital humain. Ainsi pour Sumner et Leiby (1987), un capital humain plus important permet une meilleure adaptation et donc explique les plus grandes tailles des exploitations agricoles ainsi que les plus grandes croissances. Alors que Goddard et *al.* (2003) pensent, pour leur part, qu'un plus grand capital humain augmente aussi les chances de sorties en permettant plus d'opportunités de travail non agricole. Rizov et Mathijs, (2001) confirment cette interprétation à partir de leur étude empirique sur la Hongrie. Pour eux, plus le capital humain est important, plus l'agent a des chances de sortir de l'activité agricole ou de passer à temps partiel. La relation entre capital humain et survie des exploitations n'est pas claire non plus.

Enfin, le programme européen SCARLED (Structural Change in Agriculture and Rural Livelihoods, 2007-2009) revient sur la question de la pluriactivité en agriculture en lien avec le développement rural. On trouve dans le « Delivrable » 2.1., les références suivantes à la diversification agricole: « *l'existence de travail non agricole peut faciliter les changements structurels du fait que la main d'œuvre employée de façon non productive dans l'agriculture peut trouver des emplois alternatifs* ». Les emplois non agricoles, et en particulier ceux qui sont peu rémunérés, peuvent cependant

retarder le changement structurel. Le sud ouest allemand est un bon exemple pour les exploitations de petites et moyennes tailles dont le financement est croisé avec des revenus non agricoles et dont la caractéristique est la persistance de la petite taille des exploitations à temps partiel.

Les auteurs rappellent que la diversification des revenus est une caractéristique majeure des ménages agricoles partout en Europe. Actuellement, le taux de revenus non agricoles varie de 15 à 68%. Pour les auteurs, le succès des politiques de développement rural dépend à un fort degré du secteur rural non agricole. C'est seulement si la main d'œuvre libérée de l'agriculture peut être absorbée ailleurs que les exploitations atteindront une taille viable et que la productivité en agriculture augmentera.

Les auteurs proposent dans le chapitre 6 un cadre intégré qui est encadré dans le concept de subsistance mais aussi dans une théorie du comportement.

L'emploi non agricole est fortement relié à la survie des exploitations (Buchenrieder et *al.*, 2004). Les revenus non agricoles peuvent compenser la tendance vers une diminution et un agrandissement des exploitations comme l'implique le modèle des économies d'échelle, la croissance économique ou le changement technique. En effet, les revenus non agricoles peuvent générer des revenus additionnels qui peuvent compenser les pertes générées par l'exploitation. Dans ce sens, les exploitations peuvent opérer à des tailles qui ne sont pas pertinentes avec des considérations de coût minimum.

Si les agriculteurs bénéficient de sources de revenu non agricole, pour la plupart ils ne souffrent alors pas de la pauvreté (Hill, 2000, Poppe, 2002). De plus, de nombreuses familles agricoles ont des capitaux propres considérables (patrimoine), du moins en l'Europe de l'Ouest (Balmann et *al.* 2006). Des démonstrations plus récentes montrent que la décision de travailler hors de l'agriculture est souvent influencée par des considérations non-matérielles. Par exemple la décision pour un opérateur d'une exploitation individuelle de travailler hors de l'agriculture, dépend de la décision de l'épouse. Lass and Gempesaw (1992) ont trouvé que les caractéristiques sociales de l'épouse étaient importantes pour déterminer la décision de l'opérateur. En contraste, la décision de l'épouse est corrélée aux caractéristiques du ménage, tels que l'âge des enfants, les ventes de l'exploitation ou le niveau d'éducation. Cependant, dans des conditions économiques défavorables pendant la transition affectée aux pays de l'Est, le manque de revenus sur la ferme apparaît comme ce qui conduit souvent les familles rurales à se diversifier et à compléter leur revenu avec des revenus non agricoles (Möllers, 2006)

Les volontés politiques diffèrent sur ces questions d'un pays à l'autre mais aussi au sein d'un même pays. Par exemple en France, si l'activité non agricole (*off farm*) dépasse 50% du revenu, la personne perd le statut agricole, même si des changements ont été opérés notamment pour la Dotation Jeunes Agriculteurs. A l'inverse via les mesures communautaires la diversification est encouragée. En France, c'est la vision concurrentielle qui est majoritairement retenue. En effet, le travail et le capital doivent se partager entre deux activités. Le choix français est de privilégier l'activité agricole par un statut spécifique et un système de taxation adapté. La diversification fait aussi partie des mesures retenues dans le PDRN mais reste une petite enveloppe sur le total des aides dites agricoles et rurales.

Les politiques de ciblage faites dans les plans de développement rural roumain, montre très bien la vision concurrente de l'agriculture avec les autres activités pour les décideurs roumains. En effet, les exploitations commerciales, plus compétitives, sont incitées à la consolidation et la spécialisation,

alors que les plus petites exploitations, de subsistance ou semi-subsistance, sont incitées à la diversification pour aller vers une sortie progressive de l'activité agricole ou « *decent phasing out* ».

Annexe 5 : Retraites

La question des retraites en Roumanie apparaît fortement problématique du fait qu'elle est reliée à au déficit démographique : croisement de la génération nataliste post 1966 (résultat des politiques pro-natalistes agressives de la période Ceaucescu) avec la génération dite de la transition (chute importante de la natalité après 1989), le phénomène de surcroît accentué par les migrations à l'étranger (0,5 à 2,5 millions selon les sources). Une minorité de salariés soutien l'économie roumaine, le budget et le reste de la population. Le taux d'activité de la population en âge de travailler a diminué de 20% entre 1990 et 2004 (plus de 2 millions de personnes) et représentait 63% en 2007 (AP, 2009). En 2007, approximativement 5,7 millions de personnes bénéficiaient de ces retraites pour un nombre moyen de 4,9 millions de salariés.

La perspective de correction du ratio de dépendance économique n'est pas encore tout à fait prise en compte. On compte sur la venue des populations roumanophone de République Moldave ou d'autres pays, et on parle aussi du retour des migrants dans un contexte de crise (surtout depuis l'Espagne) mais sans grande illusion (AP, 2009).

Les simulations à l'horizon 2050 sont alarmistes et basées sur des projections d'évolution de la population. Elles prévoient un taux de dépense pour les retraites à l'horizon 2050 de 16 – 21 % du PIB, c'est à dire la moitié des dépenses publiques actuelles, ce qui paraît irréalisable. C'est seulement à partir de 2050 que le système de retraite se stabilisera du fait de la composante démographique.

	Classe d'âge	2005	2010	2015	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Enfants à l'école	0-14	15,6	15	14,8	14,5	13,8	12,8	11,8	11,2	11	11
Lycée faculté	15-24	15,5	13,7	11	10,4	10,3	10,4	10,2	9,7	10,9	10,4
Pop active var 1	15-59	65,1	64,8	63,3	61,9	62	60	58,3	55,7	53,3	50
Pop active var 2	15-64	69,6	70,2	69,7	68,3	67,3	67,8	66	64,2	61,4	59,1
Retraités_ VI	55+	25	26,9	28,6	29,1	32,1	35	38,5	41,2	44,7	45,7
Retraités_ VII	60+	19,3	20,2	21,9	23,6	24,2	29,9	29,9	33,1	35,7	39
Retraités_ VIII	65+	14,8	14,8	15,6	17,2	18,9	19,5	22,2	24,6	27,5	29,9
Retraités plus dépenses santéVI	75 +	5,5	6,3	7	6,8	7,5	8,9	10,1	10,2	12,2	14
Retraités plus dépenses santéVI	85+	0,7	1	1,3	1,6	1,8	1,8	2,2	2,7	3,1	3

Tableau_ annexe 2: Projection des différentes catégories d'âge (%) de la population totale

Source : AP 2009 (Centrul de Demografie Vladimir Trebici, Vasile Ghetau)

Se rajoutent à ces observations, les pensions d'invalidité, qui, profitant de la corruption des

médecins, ont été multipliées par 4 depuis 1990 (AP, 2009) La Roumanie comptabilise plus de pensions d'invalidité que de personnes reconnues handicapées, cette catégorie de personnes représente en outre 30% des retraités contre 5 à 6% dans les autres pays. Depuis 2009, des contrôles plus sévères se sont mis en place avec des vérifications centralisées à Bucarest de la véracité des demandes en invalidité.

Enfin, un des autres problèmes qui apparaît est la faible couverture d'assurance retraite de la population actuellement en âge d'activité. Actuellement, moins de la moitié de la population active est assurée pour la retraite (moins de 5 millions sur les 10 millions que compte la population active) (AP, 2009). D'ici 25 à 35 ans ceux qui travaillent au noir ou qui ne travaillent pas du tout (nombre significatif) atteindront l'âge de la retraite sans avoir été assurés et vont surcharger le système d'assistance sociale (en sollicitant un revenu minimum garanti ou autre forme d'aides sociales). Parmi ceux-là, les femmes sont très nombreuses : les femmes au foyer (25% de la population féminine inactive) sont celles qui font la différence (AP, 2009).

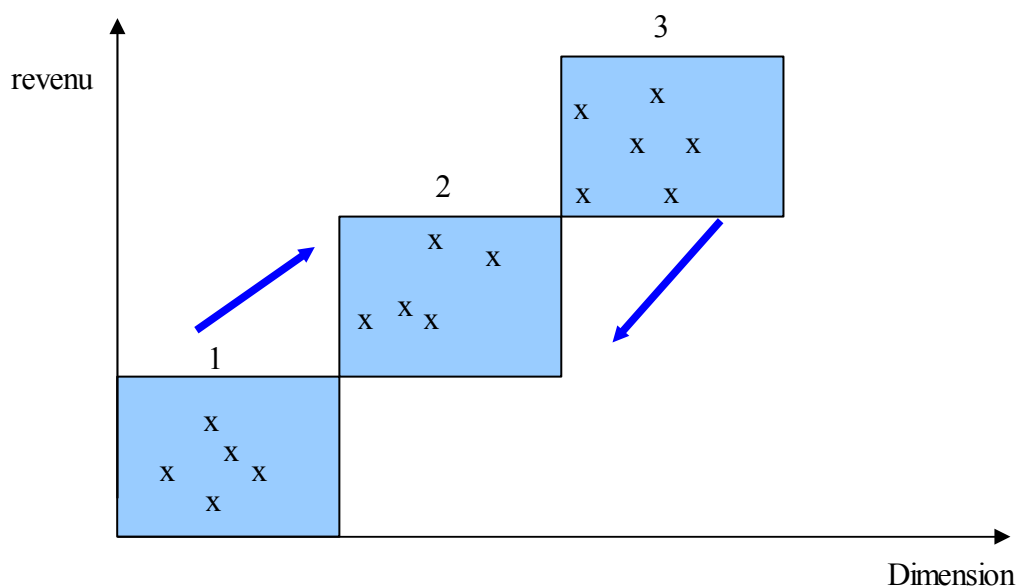
Depuis 2009, une pension complémentaire privée est obligatoire pour les moins de 35 ans. On a observé en un an après sa mise en place une augmentation de près de 20% du nombre de participants à ce système privé pour arriver à 209 704 personnes.

Annexe 6 : Les 3 agricultures

Le concept des 3 agricultures est apparu dans les années 1960, porté par des analyses d'économistes ruraux français : « Une France sans paysan » Gervais et *al.*, 1965. L'agriculture y est divisée en trois catégories :

- (1)- Les exploitations modernisées (revenus supérieurs ou égaux aux autres catégories socioprofessionnelles, pas besoin des aides de l'Etat)
- (2)- Les exploitations modernisables (cible, aide temporaire pour rattrapage de la première catégorie)
- (3)- Les petits agriculteurs, incapables de rejoindre un niveau de compétitivité suffisant, voués à la disparition relèvent d'une politique sociale ou d'arrêt de l'agriculture.

Cette représentation des structures en agriculture a été reprise dans le Plan Mansholt en 1988 qui a apporté à cette vision une dimension opérationnelle.



*figure_annexe 4 : Représentation du modèle des trois agricultures (revenu * dimension)*

Source : support de cours, Kroll, 2006.

La représentation de ces trois agricultures proposée par Kroll (2006) affine l'analyse. Elle repose sur l'hypothèse qu'il n'y a pas d'économie d'échelle à partir d'un certain seuil mais qu'il existe tout de même un seuil minimal pour qu'une exploitation puisse fournir un revenu « équivalent » à un autre secteurs d'activité. L'agriculture à l'époque est pensée pour permettre à un agriculteur de vivre de son métier, la « parité » entre secteur d'activité est un élément central des réformes des années 1960. Ce seuil est placé entre les groupes 1 et 2. Les travaux de la chaire d'économie comparée de l'INA-PG, font eux appel à des seuils de reproduction et d'accumulation qui permettent de voir plus finement la limite entre ces différentes catégories.

Les gains de productivité nécessaires à la modernisation sont plus importants pour le groupe 2, le

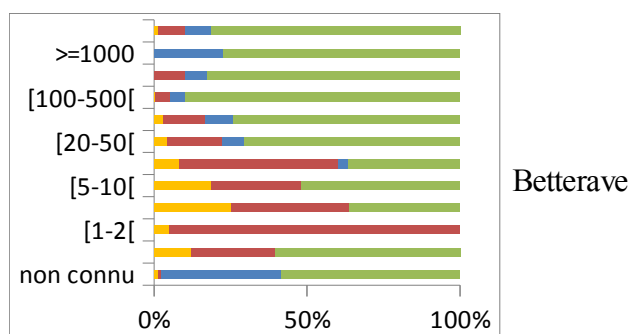
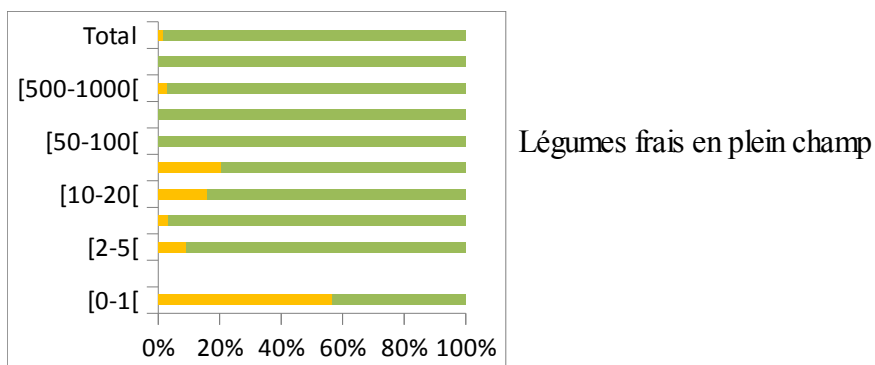
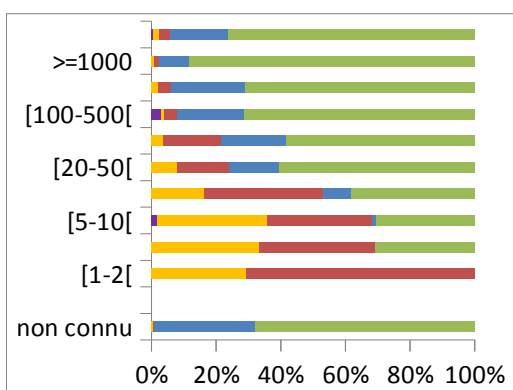
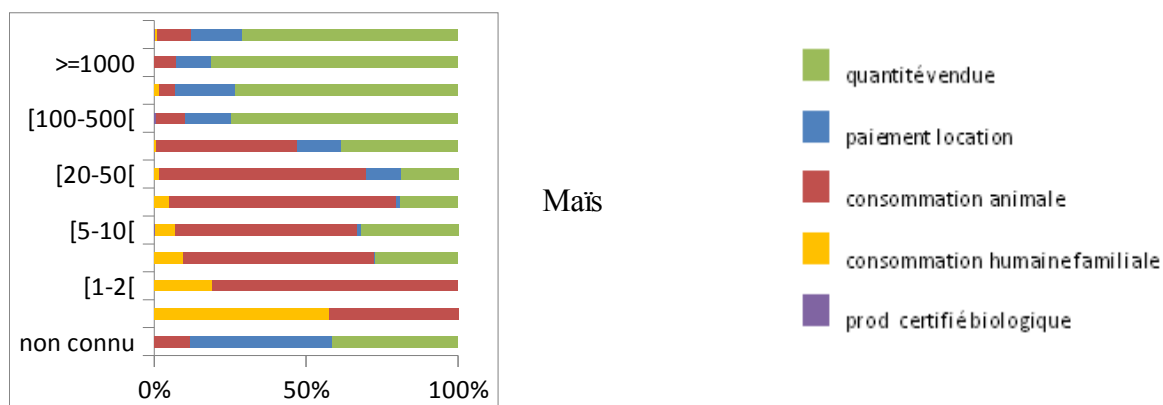
groupe 3 ne gagnera plus beaucoup en dimension (toujours sous l'hypothèse qu'il n'y a pas d'économie d'échelle au-delà d'un certain seuil, cf. Boussard, 1987). La conséquence est que si une mesure de modernisation est mise en place, elle devra se focaliser sur la catégorie 2. La catégorie 1 est fragile et est amenée à disparaître. Politiquement, pour permettre que la libération des terres de la catégorie 1 en direction de la catégorie 2 et non pas de la catégorie 3, il faut que la politique soit acceptable socialement et que le plus grand nombre d'agriculteurs adhère. Pour cela des limites minimales et maximales sont établies. C'est tout l'enjeu de la politique des structures des années 60, privilégier l'exploitation moyenne à 2 UTH. Cette hypothèse n'a cependant pas été ni validée ni infirmée. La différence entre 1 et 2 est mince.

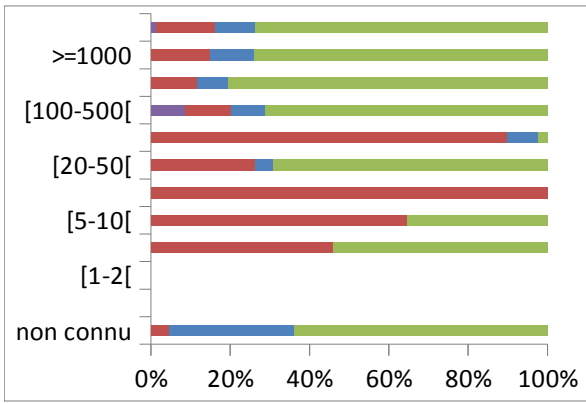
Mansholt dans les lois de modernisation mises en place en 1972, reprochait au soutien des prix de maintenir artificiellement les plus petites structures. Aujourd'hui les aides directes à l'hectare mise en place par le premier pilier auraient le même effet en Pologne (Bafail, 2006).

Annexe 7: Destination de la production

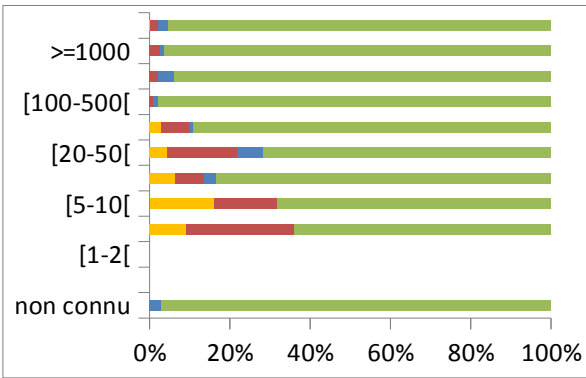
Source: enquête de l'IEA, 2009

1. Toutes exploitations confondues (PJ +PF)

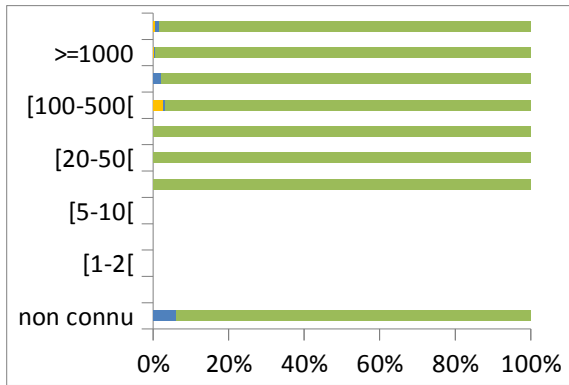




Pomme de terre

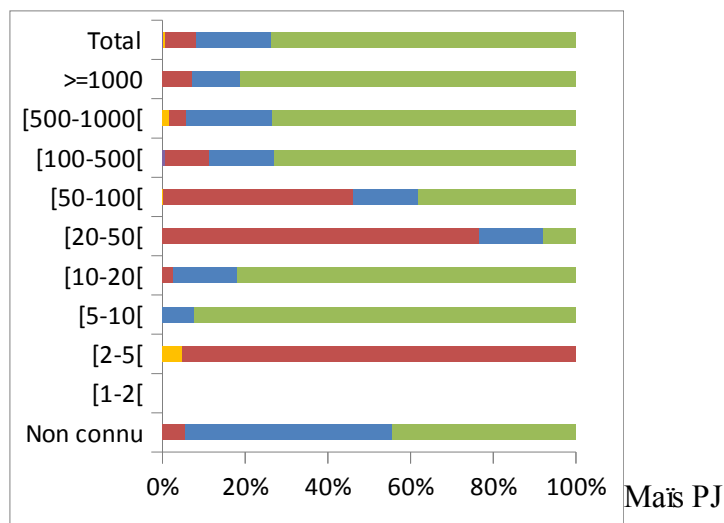
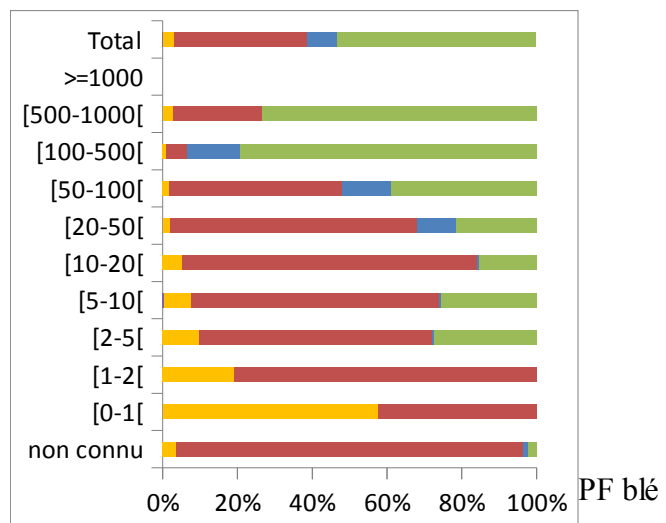
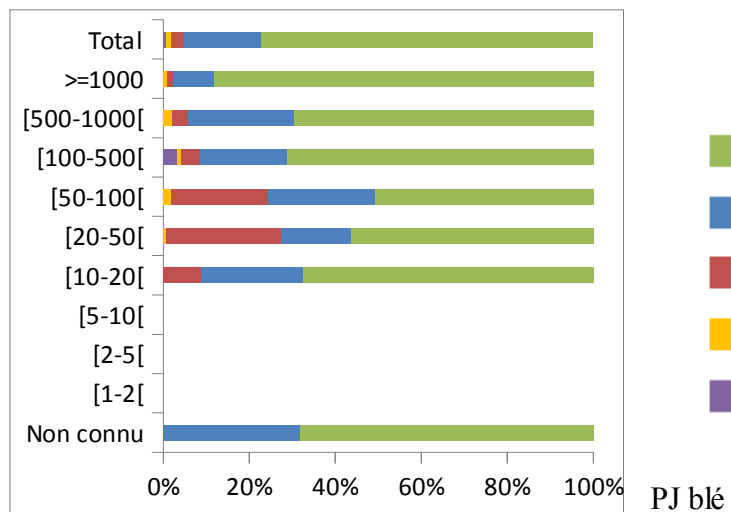
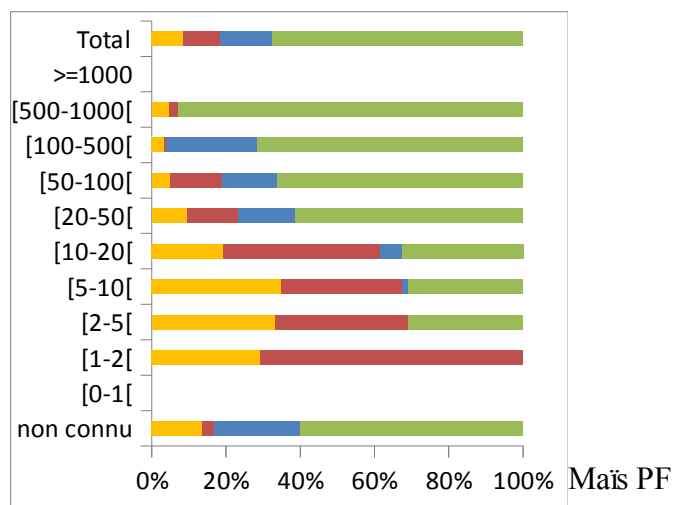


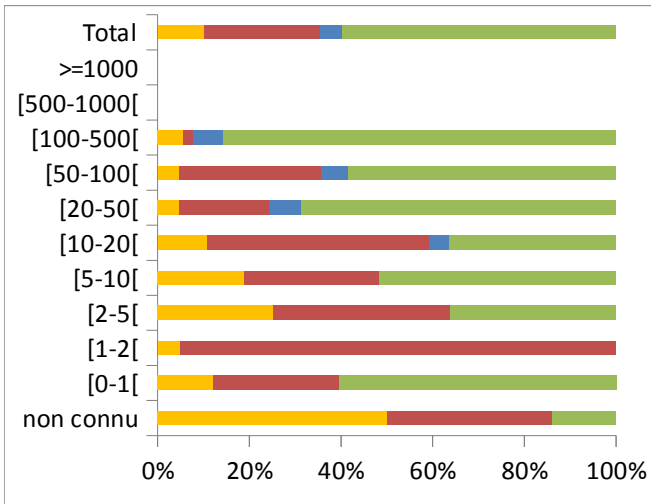
Tournesol



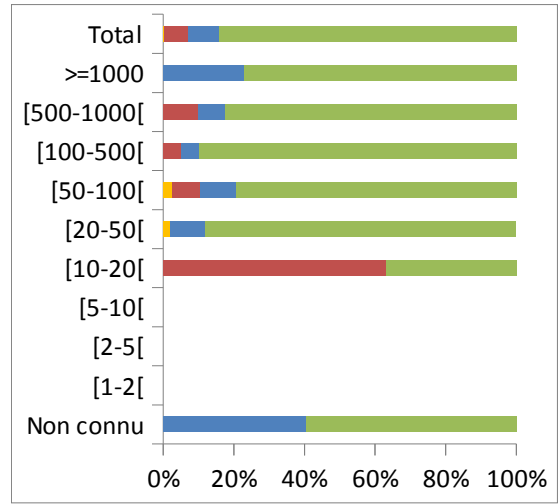
Melons et pastèques

2. Comparaison de la destination de la production selon le statut juridique

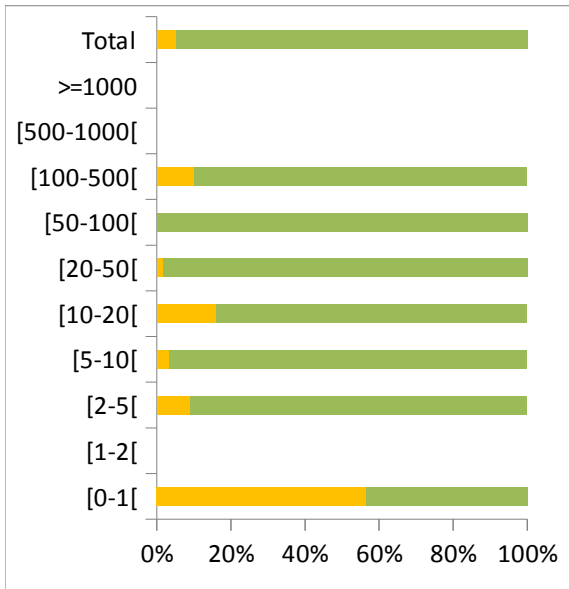




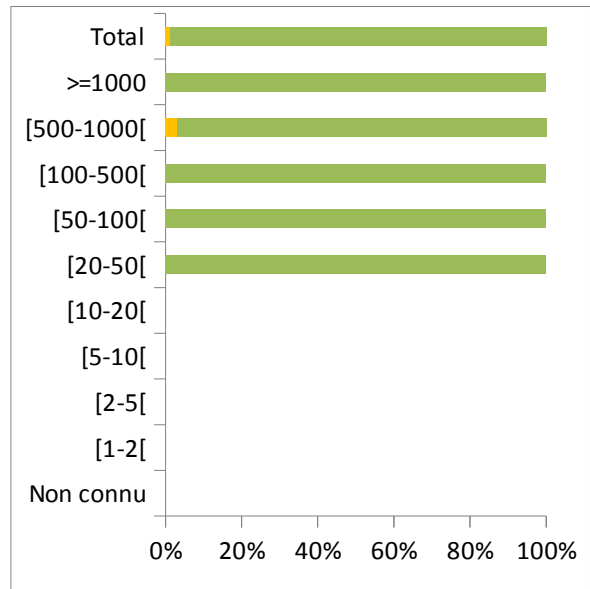
Pomme de terre PF



Pomme de terre PJ



Légumes frais en champs PF



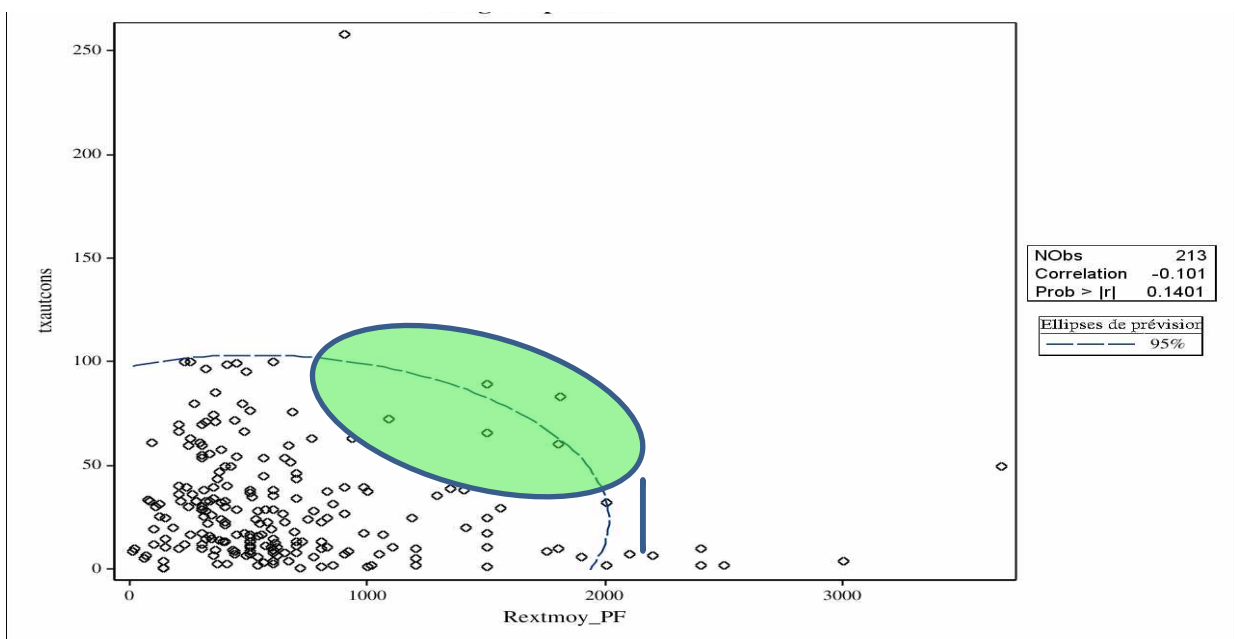
Légumes frais en champs PJ

3. Test relation entre autoconsommation et revenus moyens extérieurs

A partir de l'enquête de l'IEA (limitation à 213 exploitations du fait de données manquantes sur certaines variables), on cherche à montrer une relation décroissante non linéaire entre le revenu global moyen par personne du ménage et le pourcentage d'autoconsommation présent sur l'exploitation.

Le nuage de points suivant est obtenu par la répartition des observations avec en abscisses le revenu moyen par personne et en ordonnées le taux d'autoconsommation (figure suivante). La figure présente une continuité de points jusque dans les hauts revenus et avec des taux d'autoconsommation importants (zone soulignée en vert).

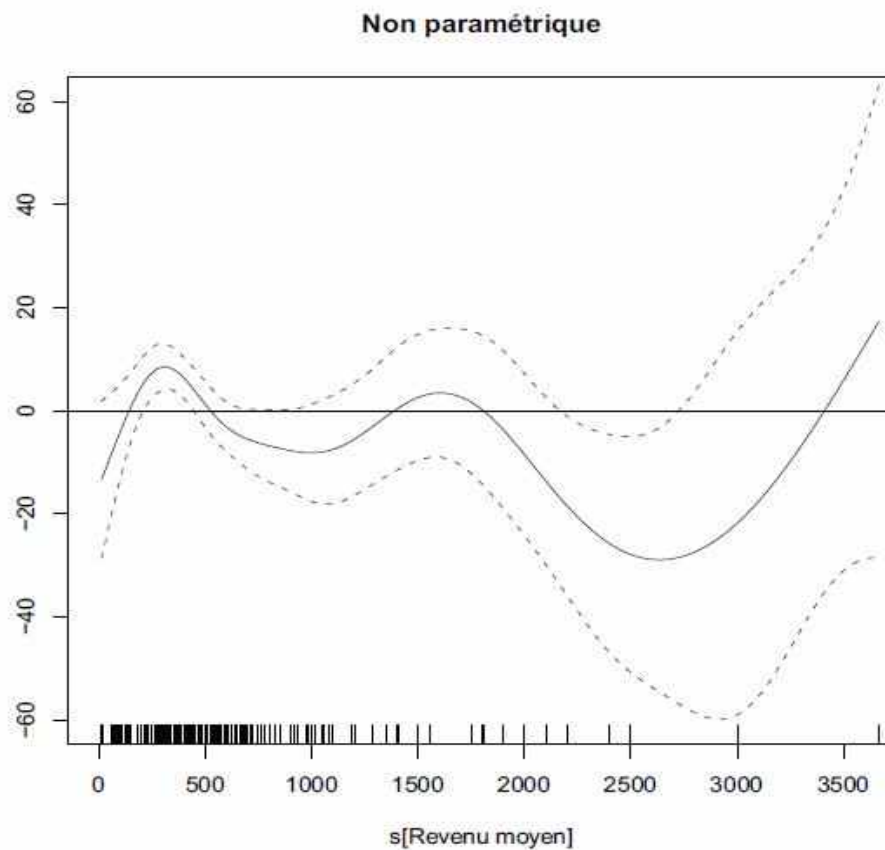
Un premier test non-paramétrique (figure suivante) n'apparaît pas concluant. En effet, seule une petite partie de la courbe apparaît significative pour les revenus les moins élevés.



figure_annexe 5: Nuage de point sur l'échantillon IEA- $tx_{auto} = f(rev_{extmoyen})$ (revenu moyen extérieur par membre de la famille exprimé en lei (RON))

Pour tester cette forme, après avoir mobilisé en premier lieu un test non paramétrique qui a donné la forme générale, nous avons ensuite précisé la tendance de la courbe par une régression linéaire simple du taux d'autoconsommation en fonction du revenu moyen, et de la distance à la ville la plus proche. Nous avons aussi testé le revenu moyen élevé au carré et au cube, mais les résultats n'étaient pas significatifs.

La régression linéaire apparaît avec un R^2 très faible et ne permet donc pas de confirmer les relations observées. Néanmoins, la régression montre des relations attendues : une relation significative entre la distance à la ville (et positive) et une relation significative (et négative) entre le



figure_annexe

6: Résultats du test non paramétrique sur l'équation $Tx_{auto} = f(Revmoy)$

revenu moyen et le taux d'autoconsommation.

La première relation pourrait être expliquée par les difficultés d'accès aux commerces avec l'éloignement des villes ou bien par l'orientation plus commerciale des exploitations plus proches des villes.

Concernant le revenu moyen, le résultat montre une relation négative, non surprenante : plus le revenu est important, plus le taux d'autoconsommation diminue. Cependant, l'absence de significativité de cette variable au carré ou au cube, ne permet pas de vérifier la non linéarité de la relation, comme souhaité au préalable.

Variable	Parameter Estimate (Pr>F)
Intercept	25.98356*** (<.0001)
Distance_ville_proche	0.37513* (0,0657)
Rextmoy_PF	-0.00673* (0.0869)
R-Square	0.0558
Adj R-Sq	0.0367

Tableau_annexe 3: Résultat de la régression linéaire

Les observations de terrain concernant l'achat de biens secondaires, grâce à l'autoconsommation, ce que nous avons appelé « le marche pied », restent donc à confirmer sur d'autres enquêtes, sans doute avec un nombre d'observations plus important.

Annexe 8 : Listes d'associations roumaines intervenant dans le domaine du développement rural et agricole

- Alba Afroda: <http://www.afroda.ro/>, personne de contact: Rodica Parau
- Eco Ruralis, <http://www.ecoruralis.ro/>
- ADEPT, <http://www.fundatia-adept.org/>
- MET, http://www.mihaieminescutrust.org/content/nd_standard.asp?n=82
- OVR, www.ovr.ro
- APIVS, <http://www.apivs.ro/indexfr.php>, personne de contact: Valentin Arvunescu
- ATRT **Asociația Turism Rural Transilvan (voir si toujours active)**, Str.Konrad Haas,
- AJDMM Asociația Județeană de Dezvoltare Montan Mures, personne de contact: Dana Cengher ; dana_cengher@yahoo.com
- Agromro, <http://www.agromro.ro/>, personne de contact: Tiberiu Stef
- ONG micro région Pogany Havas (magyar), <http://www.poganyhavas.hu/main.php>
- ACA, Associations d'apiculteurs (70 000 adhérents), président: Ioan Fetele
- Focus Eco Center, <http://www.focuseco.ro/>
- Asociația agricultorilor maghiari din România" ("Romaniai Magyar Gazdak Egyesulet"), président : Csaba Sebestyen
- Asociația fermierilor maghiari din România" ("Romaniai Magyar Kisgazdak Egyesulet")
- Lucian Buzdugan, Asociația Fermierilor din România
- Mircea Ciurea, președintele Federației Naționale a Crescătorilor de Taurine,
- Emil Farago, președintele Asociației producătorilor de mere din Transilvania
- Florin Ciobanu, președintele Sindicatului producătorilor de legume din România
- Marin Cioceanu, președintele Asociației interprofesionale BIO din România

Annexe 9 : Comparaison des discours de Sicco Mansholt en 1969 et de Dacian Ciolos en 2010

Document 1 :

Le 20 février 1969, Sicco Mansholt, commissaire européen à l'Agriculture, accorde au quotidien italien *Corriere della Sera* un entretien au sujet de son plan de réforme de la Politique agricole commune (PAC).

Source : RIVA, Massimo, Intervista con Sicco Mansholt: L'agricoltura di domani, dans Corriere della Sera. 20.02.1969, n° 42; anno 94, p. 6. Traduit par le CVCE.

© Translation Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe (CVCE).

Interview with Sicco Mansholt : Agriculture tomorrow

People will not be driven away from the countryside. The intention is merely to guarantee those who will have to leave anyway a minimum necessary to survive

From our special correspondent

Brussels, February

One in five Italians is now beginning to look to Brussels rather than to Rome to learn about their future. There are still many workers in our country who earn their living from agriculture.

The Green Europe has begun with the integration of markets. Product by product, the Community has laid down minimum intervention prices. However, in the long run this policy has proven to be dangerous and inefficient. By setting a price too low, the large number of small producers are condemned to hunger; fixing a higher figure encourages large and medium-sized organised farms to expand production.

In the last few weeks, the alarm has been raised in Brussels. For the first time, a man at the top of the European hierarchy has dared, without ulterior political motives, to tell small producers the truth about their future or, rather, their lack of a future. A 60-year-old Dutchman, Sicco Mansholt, who comes from a farming family, has dedicated his entire life to that world and is now Vice-President of the EEC Commission, has launched a plan that will radically change the face of our countryside over the next ten years.

One farmer in two will have to leave the land, five million unproductive hectares will have to be abandoned, and three and a half million cows are to be slaughtered in order to halt overproduction of milk. But, above all, under the plan, the myriad of tiny farms will disappear, to be replaced by multi-family businesses on a larger scale which are suitable for different types of production.

I spoke to Mansholt in his office. I began by asking him to review the first 12 years of the Rome Treaties.

'Agriculture', began Mansholt, 'is the Community's strong point, giving substance to the idea of a united Europe. The ECM has not advanced as far in any other sector of activity; only in agriculture have we achieved a genuinely far-reaching unification. We had the goal of integrating the markets

of the six countries and we have succeeded. Intervention, financing, regulation: everything can now be said to be Community.’

‘The general public’, I said to him, ‘does, however, have the feeling that the common market for agriculture has become a dangerous area of disagreement between the six governments.’

‘I disagree. If differences emerge, it is just because we are dealing with a subject that, more than any other, is subject to common control, on which it is therefore necessary to find a compromise from time to time. I said that we have achieved a very profound integration; naturally, this has taken place in the face of thousands of difficulties that have nevertheless been overcome or resolved each time.’

As regards the pricing policy pursued thus far, Mansholt defended its results, but in terms of general policy, that is to say as a means of consolidating the Community organisation. As a technical instrument, he recognised its limitations. ‘We have found that it is very difficult to guide the choices made by agricultural producers merely by fixing intervention prices. In many areas heavy production surpluses are created. I therefore think that in future the pricing policy will definitely have to be supported by structural reform.’

‘With regard to your plan, which is based on strengthening cooperative forms and broad public participation, some have gone as far as to speak of a “socialist landscape” in the countryside. How do you think that extensive planning in agriculture is compatible with the liberal structure of other productive sectors?’

‘We do not expect to impose solutions. We want farmers to be free, we want to give anyone working in the fields the possibility to choose between different options; it will then be their decision. And instead of the current situation that farmers have not chosen, our plan aims to give them the hopes of freedom that are denied in today’s reality.’

‘But how do we get them out of this situation of need?’

‘To that end I have proposed retirement for farmers from the age of 65 and an allowance for anyone who takes early retirement to make room for young people. In short, my plan does not seek to drive people away from the countryside, but to guarantee those who will have to leave anyway a minimum necessary to survive. The majority of European farmers have a lower income than an industrial worker. The exodus is already taking place; it is important to tackle this major social phenomenon with an organisation, without leaving it to its own devices.’

‘The Germans, who perhaps feel the proximity of the cooperatives in communist Germany, have used the word “kolkhoz” with regard to the multi-family farms augured in the plan. What do you think of this definition?’

‘It is pure demagoguery. And I am cheered by such arguments: that is to say, really serious objections do not exist. There is much confusion. It is not true that I want to create factories on an industrial model. Rather, I’m thinking of farms that employ three or four people, but with rationally organised labour and highly advanced mechanisation. We have calculated that, with current techniques, a single man can tend 40 dairy cows or 450 pigs or 200 veal calves. So a production unit of three or four people needs to be much larger on average than current ones, which can be achieved in many cases through partnerships between several family groups. I don’t believe that with three or four workers you can talk about a factory.’

‘National governments are often accused of being paralysed in their agricultural policy by electoral interests. In Italy, for example, independent farmers account for around two million votes. What will be the real reactions when faced with the need to make a drastic reduction in the number of agricultural workers?’

‘Above all, I have many doubts as to the dependability of this electoral clientele. In every country, these smallholders who live in miserable conditions are a danger for all the democratic, Christian and socialist parties. In the long run, they are the root of anarchy. I am therefore very happy with the positive comments, all things considered, from Italian organisations as they demonstrate a far-sighted political vision.’

‘In conclusion, the implementation of your plan calls for an extraordinary unity of action from the governments of the six countries and an acceptance of Community development policies going beyond personal interests. Will it be possible?’

‘I believe so. I do not think we have any alternative. It will be implemented because it is necessary. I certainly don’t mean that my plan is the final wisdom, but I’m asking you to look at the reality in the European countryside.’

Massimo Riva

Document 2 : Un avenir pour les petites exploitations en Europe

Discours de fin de Dacian Ciolos lors de la conférence 'Exploitations de semi-subsistance dans l'Union européenne: situation actuelle et perspectives futures', octobre 2010.

Je suis ravi de vous rencontrer ici et je me félicite que cette conférence se tienne dans la cité médiévale de Sibiu, capitale culturelle européenne en 2007. Je me réjouis que les volcans islandais se soient calmés et que nous puissions enfin, après un retard de quelque mois, discuter ensemble, aujourd'hui, de l'avenir des petites exploitations dans l'Union européenne.

Je vois dans la salle des personnes très compétentes et je suis certain qu'elles ont apporté aux débats le meilleur de leur expérience.

L'Union européenne compte plus de 4,5 millions d'exploitations de semi subsistance (11 millions si nous y ajoutons les exploitations de subsistance). Des millions de personnes travaillent dans ces exploitations; leur vie en dépend, et elles attendent de nous que nous leur donnions un signal positif pour leur avenir, pour l'avenir des petites exploitations, celui des exploitations familiales et des petits producteurs.

Dans des régions entières de l'Union européenne, les petites exploitations jouent un rôle crucial, non seulement sur le plan économique, mais également sur le plan social et sur celui de l'environnement. Il s'agit de régions – comme celle dans laquelle nous nous trouvons – dans lesquelles le petit producteur est la colonne vertébrale du monde rural, le gardien des traditions et de la conscience rurale.

La diminution du nombre d'exploitations n'est pas un gage de succès du processus de

restructuration agricole et d'amélioration de la performance économique de l'agriculture. Elle peut en être une conséquence, mais elle n'est ni nécessaire, ni suffisante.

La diminution du nombre d'exploitations ne doit pas être un objectif en soi. La structure des exploitations dépend du modèle de développement, qui, à son tour, dépend du modèle de consommation agroalimentaire.

L'augmentation de la compétitivité des exploitations n'est pas nécessairement liée à l'augmentation de la taille de l'exploitation. Nous pouvons gagner en compétitivité en renforçant la valeur ajoutée des produits qui sortent de l'exploitation.

Si les petits producteurs ne se voient pas proposer une autre voie, les conséquences ne se feront pas attendre: les terres ne seront plus travaillées et les zones rurales se dépeupleront. Supprimer les exploitations de semi subsistance sans proposer de solution de rechange n'entraînera pas nécessairement un accroissement de la compétitivité des exploitations de plus grande taille.

Toutefois, avant de parler de l'avenir de la Politique agricole commune et des mesures que nous envisageons pour soutenir les petites exploitations, permettez moi de souligner trois aspects:

1. L'agriculture européenne d'aujourd'hui, dans une Union européenne composée de vingt sept États membres, offre une grande diversité.

- Les politiques publiques européennes doivent intégrer et valoriser cette diversité. Je ne pense pas qu'il existe un modèle unique, paneuropéen, qui convienne à toutes les régions d'Europe.

- Les politiques publiques européennes doivent faciliter l'accès au marché de toutes ces catégories d'exploitations agricoles, qu'elles soient petites ou grandes, de montagne ou de plaine, du Nord ou du Sud.

2. La compétitivité économique n'est pas l'apanage des grandes exploitations.

- La compétitivité peut être assurée aussi par la diversité des structures de production, pour autant que cette diversité puisse être valorisée par un marché bien organisé.

- Dans un contexte de production déterminé, les ménages agricoles et les petites exploitations peuvent trouver leur place sur le marché. Je pense aux marchés locaux, aux marchés régionaux, aux produits à forte valeur ajoutée, aux produits de qualité et aux produits traditionnels.

3. L'agriculture de semi subsistance, à tous les niveaux où elle apparaît, à commencer par le niveau local, peut être une transition vers le marché.

- La politique de développement rural offre déjà un éventail de mesures qui peuvent soutenir les petits agriculteurs et répondre à leurs besoins de restructuration, de modernisation, de développement des marchés locaux et du capital humain, ou de promotion de la culture d'entreprise.

- Mais tout cela n'est possible que si les États membres, les régions et les agriculteurs eux mêmes parviennent à saisir ces possibilités.

- Notre devoir en tant que responsables de l'élaboration des politiques publiques est de leur offrir la possibilité de choisir leur avenir.

* * *

L'expérience acquise jusqu'ici dans l'application des mesures de soutien aux exploitations de semi subsistance dans six États membres de l'Europe centrale et orientale donne déjà quelques pistes: ce type de soutien peut mener à une croissance de la production et des ventes, ainsi qu'à un

accroissement de la compétitivité, et contribuer au maintien des emplois dans les petites exploitations situées en milieu rural.

Toutefois, nous entrevoyons aussi des difficultés:

- Les petites exploitations ont une capacité réduite de cofinancement et un accès limité au crédit, en particulier en cette période de sortie de crise où l'Europe est en convalescence.
- Les difficultés de la bureaucratie européenne et nationale, ainsi que la jungle des procédures, laissent parfois les bénéficiaires potentiels et les autorités sont accablées par la charge administrative que représentent ces programmes.
- Les petits producteurs sont mal informés, mal conseillés et, d'une manière générale, ne disposent pas de suffisamment d'aide pour accéder à ces programmes.

Et il y a d'autres aspects, qui sont liés à l'histoire de cette partie de l'Europe:

- Ayant vécu le collectivisme forcé, les exploitants agricoles sont peu enclins à s'associer et pour nombre d'entre eux, des mots nouveaux, européens, tels qu'esprit d'entreprise, sont surprenants;
- Après une transition vers l'économie de marché, qui les a mis dans une situation financière délicate et leur a donné un statut social précaire, les petits producteurs glissent vers la zone grise de l'économie.

La réforme doit partir de ce constat.

La Politique agricole commune future, consciente de la richesse des formes d'agriculture en Europe, va devoir proposer des réponses aux questions suivantes:

- Quel est l'avenir de ce type d'exploitations et des communautés dont elles font partie?
- Quelle est l'utilité publique et socio-économique des petites exploitations?
- Comment passer de l'agriculture de subsistance à la production pour le marché et à la diversification?
- Pour quels types de marché peuvent produire les petites exploitations compte tenu de la diversité de la demande dans l'Union européenne?
- Comment soutenir les petites exploitations sans bloquer leur évolution naturelle?
- Comment leur offrir un espoir pour l'avenir?

* * *

La Politique agricole commune de l'après 2013 soutiendra la performance de l'agriculture européenne mais aussi sa diversité.

Mais la performance des petites exploitations ne se mesure pas uniquement à l'aune de leur compétitivité économique; il faut également tenir compte de leur rôle dans la gestion durable des ressources naturelles et dans l'occupation du territoire.

Ce sont des pistes vers lesquelles s'oriente la Politique agricole commune future, qui semble se cristalliser autour de trois objectifs principaux:

- la sécurité alimentaire;
- l'utilisation durable des ressources naturelles;
- le maintien de l'équilibre territorial.

La Politique agricole commune

- devra assurer la disponibilité d'aliments variés et de qualité, produits dans des exploitations qui

utilisent de manière durable les ressources en eau et du sol, et qui protègent la biodiversité;

- devra maintenir des communautés rurales viables et dynamiques sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne.

Il s'agit là d'attentes légitimes de la part des citoyens européens. Avec un soutien mieux ciblé, mieux adapté aux besoins réels sur le terrain, je suis convaincu que les petites exploitations peuvent répondre à ces attentes.

Les instruments dont dispose la Politique agricole commune devront être adaptés de manière à répondre à ces nouvelles priorités.

Dans le cadre du premier pilier de la Politique agricole commune, paiements directs et mesures de marché,

- nous envisageons des mécanismes d'aide simples et accessibles pour les petites exploitations, afin de maintenir les emplois dans le milieu rural et de permettre à ces exploitations de continuer à produire les biens publics que leur demandent les citoyens européens. Par «biens publics», j'entends les paysages et la qualité et la diversité des produits que ces exploitations mettent sur le marché, qui ne font pas toujours l'objet d'une rémunération;

- nous proposerons des formes de soutien pour des types spécifiques d'agriculture telles que l'agriculture des zones montagneuses ou des zones dans lesquelles l'agriculture est considérée comme particulièrement importante pour des raisons économiques et/ou sociales.

Dans le cadre du deuxième pilier de la PAC, le développement rural,

- Les programmes de développement rural accorderont plus d'importance aux conseils agricoles, au transfert de compétences, aux programmes de formation et aux initiatives locales. Les agriculteurs ont besoin d'un soutien accessible, immédiat, sur le terrain.

- Nous envisageons un paquet de mesures qui répondent aux besoins spécifiques des petites exploitations ou des agriculteurs des zones montagneuses;

- Les projets de développement de circuits commerciaux courts, de liens directs entre le producteur et l'acheteur, par le développement des marchés locaux, de marchés de campagne, seront privilégiés.

- Je crois en la coexistence de différents modèles de production, en fonction de la demande du marché. Et, lorsque je fais référence au marché, je pense en premier lieu au consommateur et non à ceux qui veulent orienter à tout prix les goûts du consommateur vers des produits qui leur rapportent plus sans contribuer au développement de l'ensemble et au partage équitable de la valeur ajoutée.

Le développement et la valorisation de la diversité des exploitations et des produits trouveront un allié dans la politique de qualité de l'Union européenne pour le secteur de l'agroalimentaire.

- Dans le cadre de cette politique, nous proposerons, entre autres, la création de marques de qualité telles que «produit de l'agriculture de montagne» et «produit de la ferme», et nous offrirons des solutions pour soutenir les initiatives locales et régionales de commercialisation de produits alimentaires.

Tels sont les projets sur lesquels je travaille actuellement. Pour qu'ils se concrétisent, il faut que les États membres et les producteurs eux-mêmes saisissent cette opportunité de développer un type d'agriculture durable, garantissant la viabilité des petites exploitations.

Une politique publique doit offrir des chances égales à ses bénéficiaires.

Tant que les petites exploitations réussissent à commercialiser leur production et à contribuer au maintien des paysages et à la vitalité de l'espace rural, ma conviction est qu'elles doivent être

soutenues.

Je vous remercie de votre attention.

Dacian Ciolos

Annexe 10 : Mesures présentées dans le PDRN

Cadre réglementaire sur les mesures et taux d'allocation par axe des budgets de Développement Rural et mise en œuvre dans le Programme de Développement Rural roumain

Stratégie nationale Programme de développement rural	Mise en œuvre dans le programme de développement rural roumain
Axe 1 Compétitivité	
Ressources humaines: 111 Formation professionnelle et actions d'information 112 Jeunes agriculteurs 113 Préretraite agricole 114 Utilisation de service de conseil agricole et forestier 115 Mise en place de système d'aide à la gestion agricole, de services de remplacement dans l'exploitation et de services de conseil	111 Formation professionnelle, information et diffusion de connaissances . 112 Installation jeunes agriculteurs 113 Préretraite pour les agriculteurs et les travailleurs agricoles ** 114 Utilisations de services de conseil **
Capital Physique: 121 Investissements agricoles/forestiers 122 Amélioration de la valeur économique des forêts 123 Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles 124 Transformation/commercialisation/coopération en matière d'innovation 125 Infrastructures agricoles/forestières 126 Reconstitution du potentiel de production agricole	121 Modernisation des exploitations agricoles 122 Amélioration de la valeur économique des forêts 123 Création de valeur ajoutée aux produits agricoles et forestiers 125 Amélioration et développement des infrastructures liées au développement et à l'adaptation de l'agriculture et de la sylviculture
Qualité de la production et des produits agricoles: 131 Soutien temporaire en faveur du respect des normes 132 Régime d'incitation en faveur des aliments de qualité 133 Promotion de la qualité des denrées alimentaires	
Mesures transitoires: 141 Semi-subsistance 142 Création de groupements de producteurs 143 Fourniture de services de conseil et consultance pour les agriculteurs	141 Soutien des fermes de semi-subsistance 142 Création de groupes de producteurs 143 Fourniture de services de conseil et consultance pour les agriculteurs
Au minimum 10%	43,95%
Au maximum 50/75%*	75%
Axe 2 Gestion des terres	
Utilisation durable des terres agricoles: 211 Zones défavorisées de montagne 212 Autres zones présentant des handicaps 213 Zones agricoles Natura 2000 214 Agro-environnement (obligatoire) 215 Aides en faveur du bien-être animal 216 Aides aux investissements non productifs	211 Soutien aux zones de montagnes défavorisées 212 Soutien pour les zones défavorisées autres que celles de montagne 213 Paiement Natura 2000 pour les terrains agricoles ** 214 Paiements d'agro-environnement

Axe 3 Développement rural au sens large	
Qualité de vie: 321 Services de base pour l'économie et la population rurale (établissement et infrastructures) 322 Rénovation et développement des villages 323 Protection et conservation du patrimoine rural	322 Rénovation développement des villages, amélioration des services de base pour l'économie et la population rurale et mise en valeur du patrimoine rural
Diversification économique: 311 Diversification vers des activités non agricoles 312 Aides aux micro-entreprises 313 Promotion des activités touristiques	312 Soutien pour la création et de développement de micro-entreprises 313 Encouragement des activités touristiques
Formation, acquisition de compétences et animation: 333 Formation et information 334 Acquisition de compétences, animation et mise en oeuvre	341 Acquisition de compétence en animation et de mise en oeuvre des stratégies de développement local **
Au minimum de 10%	27,40%
Maximum 55/75%	75%
Axe 4 LEADER	
Approche Leader pour les territoires sélectionnés dans le cadre des trois axes thématiques 341 Compétitivité 342 Milieu 343 Qualité de vie/Diversification 421 Mise en oeuvre de projet de coopération 431 Fonctionnement des GAL par acquisition de compétence et animation du territoire	411 Compétitivité 412 Milieu 413 Qualité de vie/Diversification 421 Mise en oeuvre de projet de coopération 431 Fonctionnement des GAL par acquisition de compétence et animation du territoire
Au minimum 5% (2,5% dans les nouveaux Etats membres)	2,6%
55/80%*	80%

--- mesures non retenues dans le programme roumain

* Le premier taux de cofinancement concerne toutes les régions, excepté les régions de convergence; le second taux de cofinancement est appliqué aux régions de convergence.

** Ces mesures ne seront mises en place qu'à partir de 2010.

Sources: Commission Européenne, 2007 et PDRN, 2007.

--- Mesures étudiées dans la thèse

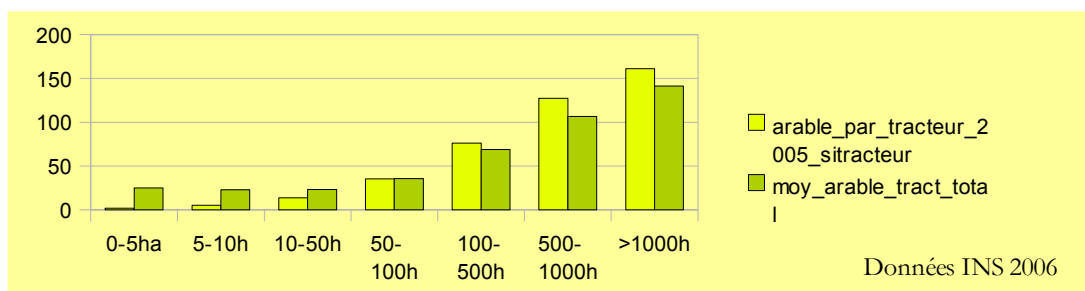
	Mesures	Allocation financière publique (M€)
Axe 1- 44,24%	111 Formation professionnelle	119
	112 Installation des jeunes agriculteurs	265,8
	113 Prérétraite agricole et ouvriers agricoles	71,4
	114 Utilisation de service de conseil	95,2
	121 Modernisation des exploitations	1 020,5
	122 Amélioration de la valeur économique des forêts	198,4
	123 Augmentation de la valeur ajoutée des produits agricoles et forestiers	1092,7
	125 Amélioration de l'infrastructure agricole et forestière	483,2
Mesures transitoires (8,3%)	141 Soutien aux fermes de semi-subsistance	476,1
	142 Création des groupes de producteur	138,9
	143 Fourniture de service de conseil	63,5
Axe 2 25,57%	211 Soutien aux zones de montagne défavorisées	607,8
	212 Soutien aux zones défavorisées autre que montagne	493,1
	213 Paiement Natura 200 pour les terrain agricole (2010)	100
	214 Paiements agro-environnementaux	896,4
	221 Premier boisement des terrains agricoles	137,6
	223 Premier boisement des terrains non agricoles	75,7
	224 Paiement Natura 2000 pour les terrains forestiers 2010	16,1
Axe 3 27,58%	312 Soutien pour la création et le développement de micro-entreprises	382,8
	313 Encouragement des activités touristiques	544,2
	322 Rénovation et développement des villages	1 570,1
	341 Développement des compétences, de l'animation et de implémentation des stratégies de développement local (2010)	12,4
Axe 4 2,61%	411 Compétitivité	57,6
	412 Environnement	22,3
	413 Qualité de vie, diversification	91,7
	421 Projet de coopération	4,7
	431 1 Construction de partenariat public-privé	11,8
	431 2 Fonctionnement des GAL	47

Annexe 11 : Mécanisation et accès au crédit



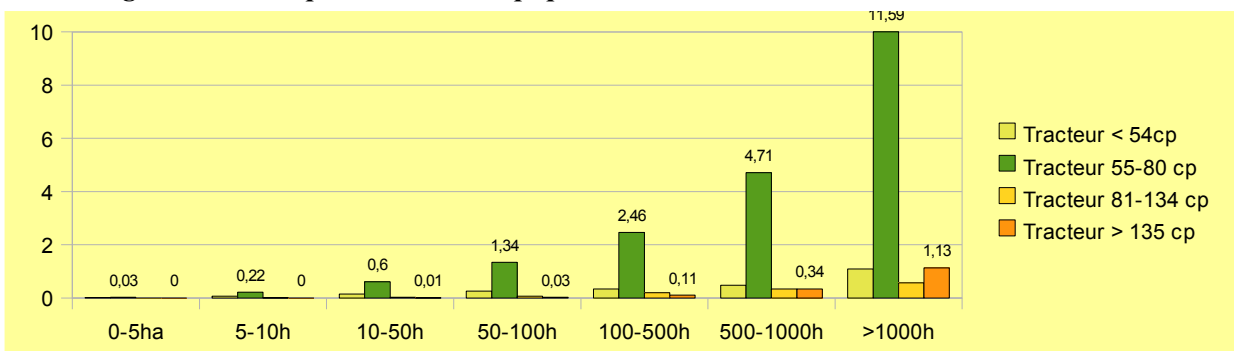
1. Taux de mécanisation différencié selon les structures :

-> *Les plus petites exploitations ont comparativement aux grandes plus d'équipement en terme d'hectares à travailler par tracteur*

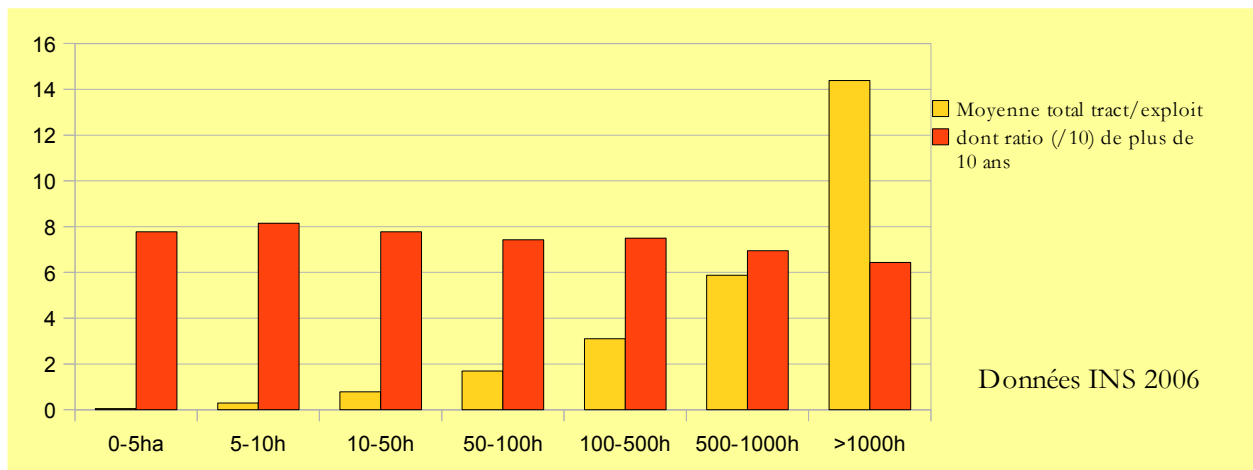


Les plus petites exploitations ont comparativement plus de tracteurs disponibles par hectares. Cependant, l'efficacité de leur utilisation dépend de l'allocation de ces tracteurs entre les différentes exploitations et dans les villages. Un système de prestation de service est fortement développé lorsque des tracteurs sont présents dans la zone de culture et permet notamment d'augmenter l'amortissement de l'investissement. Cependant, le morcellement des parcelles, les contraintes d'organisation freinent fortement l'utilisation optimale de cet avantage apparent dans les plus petites structures. L'appel à la traction attelée, a minima pour le transport, permet de s'affranchir de dépendances parfois difficiles à gérer. Pour des estimations des coûts des prestations, nous engageons le lecteur à lire l'article de Ghib (2009).

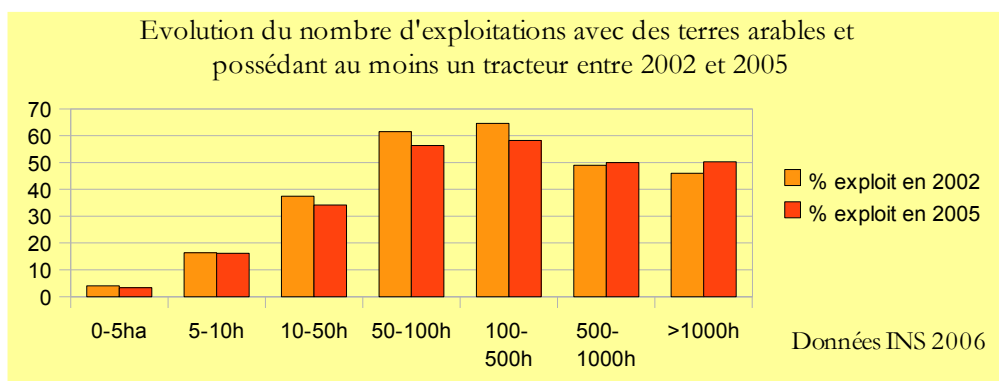
-> *Avantage à relativiser par le niveau d'équipement et l'ancienneté du matériel*



Si les petites exploitations sont quantitativement mieux équipées en nombre de tracteurs, qualitativement, cet avantage ne se retrouve pas. Les plus petites structures ont des tracteurs moins puissants (graphe ci-dessus) et des tracteurs plus âgées en moyenne (graphe ci-dessous).



-> Des dynamiques qui montrent un rattrapage des plus grandes entreprises entre 2002 et 2005.



L'évolution sur la période 2002 2005 du nombre d'exploitations avec des terres arables et au moins un tracteur montre un rattrapage en terme d'équipement pour les exploitations de plus grande taille et ceci même avant l'arrivée massive des subventions européennes.

2. Historique de la mécanisation des exploitations

1989 : Les coopératives de production (CAP) sortent d'une période de sous-investissement du fait de leur gestion publique et du désengagement de l'Etat et sont donc fortement décapitalisées. Ce qui reste de matériel et de cheptel au moment de la révolution est partagé entre les nouveaux agriculteurs qui ont bénéficié de la loi foncière 18/1991. Par ailleurs, le mode d'organisation de la production agricole sous le communisme avait créé des structures de machinisme agricole auxquelles faisaient appel les CAP.

Les fermes d'Etat (IAS) de plus grandes tailles, étaient elles mieux pourvues en machinisme agricole.

Au départ, les tracteurs sont majoritairement les « *Tractorul* », tracteur de marque nationale, fabriqués à Brasov qui restent accessible financièrement mais sont de gros consommateurs de carburant. L'entreprise fermera ses portes en 2007 laissant beaucoup de nostalgiques qui regrettent qu'elle n'ait pas réussi sa privatisation et à s'adapter au marché.

Tableau : Comparaison de la charge de surface par tracteur au début des années 1990

Pays	SAU/tracteur	Rapport UE/Ro
UE	19,6	1 :5,1
France	20,8	1 :4,8
Allemagne	8,3	1 :12
Portugal	58,8	1,1,7
Roumanie- total	100	
IAS	83,3	
CAP	107	

Source : Otiman, 1997 : *Annuaire statistique de la Roumanie 1990 et Situation dans l'Union européenne, Rapport 1992*

Après la rétrocession foncière de grande ampleur qui a eu lieu à partir de 1991 et tout au long des années 1990, les propriétaires fonciers commencent à se mécaniser en propre sur l'exploitation. La traction attelée est cependant souvent appelée en renfort face au coût d'un tracteur dont les prix ne feront qu'augmenter sur la décennie, relativement au coût de la vie.

En 2005, la charge de surface par tracteur a diminué pour arriver à 55ha/ tracteur alors qu'il est de 22 ha/tracteur en moyenne pour le reste de l'UE. En effet, entre 1989 et 2007, le nombre de tracteurs est passé de 151 745 à 173 043 pour atteindre 174 003 en 2007. (INS, 1990-2008, cité par Feher, 2009).

Le problème de mécanisation n'est pas seulement quantitatif mais aussi qualitatif (Feher, 2009) avec un matériel vieillissant et de faible puissance. Cette problématique a des répercussions importantes sur la qualité des travaux agricoles et donc des récoltes. Le manque de moyen empêche en effet les récoltes de se dérouler dans les temps, faisant considérablement baisser les rendements. Mais ce sont aussi les coûts de production qui sont élevés avec des pannes fréquentes et des frais de consommation de carburant élevés dans un contexte où les carburants agricoles ne sont que depuis très récemment subventionnés (2010) comme dans les autres pays agricoles majeurs de l'UE. Pour des caractéristiques plus détaillées de ces conséquences sur l'efficacité économique de la production agricole roumaine, nous renvoyons les lecteurs à l'ouvrage de Feher (2009, p.71).

Le début des années 2000 est marqué par la mise en œuvre des programmes de pré-adhésion dont le SAPARD qui participera de façon importante à l'amélioration du parc machinique agricole. La mesure de modernisation qui sera mise en place entre 2002 et 2006 a permis le financement de 1377 machines agricoles dont 99% sont des tracteurs pour une surface couverte de 500 000 ha soit en moyenne des exploitations d'environ 360 ha (MADR, 2010-b).

Puis à partir de 2007, ce sont un peu plus d'1 milliard d'euros qui sont budgétés sur la mesure 121 du second pilier de la PAC pour permettre la modernisation des exploitations roumaines avec cofinancement des agriculteurs. En janvier 2011, cette mesure avait déjà pour plus de 2 milliards d'Euros de projets déposés (5545 projets), dépassant le budget alloué pour la mesure, mais seulement 1845 projets pour un montant de 700 millions d'euros étaient déjà sélectionnés (MADR, 2011).

Face à la nécessité d'investir mais surtout dans le cadre des cofinancements des aides européennes, les conditions du crédit bancaire sont importantes à prendre en compte. Les réseaux bancaires sont maintenant bien développés en Roumanie et, en plus des banques nationales, de nombreux groupes

financiers sont présents sur le territoire roumain. Cependant, l'accès au crédit reste une contrainte centrale de la mécanisation des structures.

Le premier point souligné par Feher (2009) et Amblard (2006) est celui de la garantie. Les plus petits agriculteurs n'ont que leur maison, seul bien immobilier à offrir en garantie et sont donc souvent réticent à le gager. Les banques, elles, manifestent des réticences à garantir les crédits avec les surfaces agricoles cultivées, la production réalisée, l'outillage ou encore le cheptel présent sur l'exploitation. Elles sollicitent des garanties pouvant atteindre 120% de la valeur des crédits (Amblard, 2006). Elles restent attachées aux garanties hypothécaires mais même dans ce cas, de nombreuses maisons villageoises ne sont pas éligibles à l'hypothèque. A l'inverse, les grandes structures sont avantagées car elles peuvent utiliser les bâtiments d'exploitation comme garantie (Amblard, 2006).

Un fond de garanti du crédit rural a été mis en place en 2003, et aurait permis à plus de 6000 agriculteurs d'en bénéficier entre 2003 et 2005 avec le programme « Fermierul ». Ce chiffre reste cependant relativement bas du fait des 3 millions de candidats potentiels. Par ailleurs, le fond de garantie n'aurait réellement été mis en œuvre que depuis 2010, à nouveau du fait des réticences des banques à s'engager. Il a pour rôle de garantir 50 à 70% de la valeur des crédits selon leurs durées.

De manière plus générale, le crédit agricole est en souffrance. Depuis le début des années 2000, le pourcentage de crédit attribué à l'agriculture n'a fait que diminuer. De 4% du total des crédits accordés il est arrivé à 2,5% en 2004 (Feher, 2009). En 2007, la Roumanie se retrouve avec le taux le plus bas de crédit par hectare avec 72€/ha contre 1424€/ha en France et 228€/ha en Hongrie. Les banques considèrent en effet l'activité agricole comme n'étant pas attractive et avec des niveaux de risques importants (Feher, 2009).

C'est sans doute aussi ce qui explique que les niveaux des taux d'intérêts sont de 3 à 10 fois plus importants que ceux trouvés en France par exemple. Les taux d'intérêts pour les matériels agricoles varient selon les conditions des prêts entre 10 et 20%. Certaines entreprises iraient chercher leur crédit dans d'autres pays européens.

L'accès au crédit est un élément essentiel pour gagner en compétitivité pour les exploitations. C'est ce qui justifie l'autorisation donnée par la Commission européenne aux Etats membres de subventionner les crédits agricoles (notamment les PME) sans notification selon des taux établis par état membre. La Roumanie a sur ce point là encore une large marge qu'elle pourrait exploiter.

Annexe 12 : Marge brute Standard

La marge brute standard ou la taille économique en UDE sont des indicateurs de la taille économique de l'exploitation.

Contrairement aux Etats Unis, les recensements et les enquêtes structure de l'UE ne permettent pas d'avoir des données sur les ventes agricoles à grande échelle. La taille en hectare ou en nombre de tête de cheptel sont quant à eux imparfaits pour permettre la comparabilité entre exploitations de culture, d'élevage et mixtes.

Depuis, Eurostat a donc mis en place une unité de mesure s'appuyant sur la marge brute estimée par produit. La marge brute, notion proche de la valeur ajoutée, est le solde entre la valeur de la production et la valeur des charges variables susceptibles d'être affectées par production. Le calcul de la MBS consiste à multiplier les surfaces cultivées ou les têtes de bétail par un coefficient de marge brute potentielle, calculé par produit et par région (Butault et Delame, 2005) et mise à jour tous les deux ans pour plus de 90 cultures et unités de bétail différentes. Pour la France la dernière référence date de 1996. En Roumanie ce sont les coefficients 2000 qui font référence. Enfin la Roumanie applique des coefficients nationaux calculés sur des estimations régionales, alors qu'en France les coefficients sont régionaux. Les organes de liaison calculent les MBS sur la base des données empiriques collectées sur les exploitations agricoles. Pour éviter d'éventuelles distorsions dues à des variations, par exemple, de la production (en raison des intempéries) ou des entrées/sorties, on se fonde sur une moyenne de trois ans. Les MBS sont exprimées en EUR/ECU dans les publications de la Commission¹⁵⁶

On effectue ensuite sur la somme des marges brutes de l'exploitation une conversion pour obtenir la taille économique en Unité de Dimension Economique ou UDE. Cette conversion qui dépend du rapport de EUR/ECU est mise à jour périodiquement pour tenir compte de l'inflation et se monte actuellement à 1200€. 1 UDE est aussi égal à 1,5 ha équivalent blé en France et 3,57 ha équivalent blé en Roumanie.

$$\sum_i \text{MBS}_i = x \text{ UCE} = x \text{UDE}/1200$$

avec i , produits de l'exploitation

Lorsque que l'on décompose plus loin cet indicateur, on abouti à l'équation suivante :

$$\text{MBS}_i = \text{produit}(i) - \text{coûts des facteurs de production variables}(i)^{14}$$

Méthode de détermination de la dimension économique des exploitations en UDE

La méthode de détermination de la dimension économique des exploitations en UDE comporte cinq étapes :

identifier les productions pratiquées dans l'exploitation agricole

déterminer l'importance de chaque production (en hectares ou nombre d'animaux)

pour chaque production, multiplié par la MBS correspondante. On obtient ainsi la marge brute standard

additionner les marges brutes standards des différentes productions. On obtient ainsi la marge brute standard de

l'exploitation, c'est-à-dire la marge brute standard totale de l'exploitation agricole

déterminer la dimension économique de l'exploitation en divisant la marge brute totale de l'exploitation agricole par la valeur de l'UDE.

Délimitation du champ d'observation

Comme on l'a indiqué ci-dessus, les exploitations agricoles qui dépassent une certaine dimension économique en UDE sont classées comme exploitations professionnelles et relèvent ainsi du champ d'observation. Néanmoins, en raison des différences de structures des exploitations agricoles dans l'Union européenne, il importe de définir des seuils distincts pour chaque État membre.

Source : http://ec.europa.eu/agriculture/rca/methodology1_fr.cfm

¹⁵⁶ http://ec.europa.eu/agriculture/rca/methodology1_fr.cfm

Participation à la définition de seuils

La dimension économique voit son utilisation grandissante dans la définition de seuil. Ainsi la **délimitation du champ d'observation statistique** est limité aux exploitations professionnelles dont la définition diffère selon les pays de l'UE. Néanmoins, en raison des différences de structures des exploitations agricoles dans l'Union européenne, il a été défini des seuils distincts pour chaque État membre.

Seuils de Dimension Économique appliqués par la Commission (en UDE) à partir de l'année 2008

Belgique : 16	Luxembourg : 8
Bulgarie : 1	Hongrie : 2
République tchèque : 4	Malte (*) : 8
Danemark : 8	Pays Bas (*) : 16
Allemagne : 16	Autriche : 8
Estonie : 2	Pologne : 2
Irlande : 2	Portugal : 2
Grèce : 2	Roumanie : 1
Espagne : 4	Slovénie : 2
France : 8	Slovaquie : 8
Italie : 4	Finlande : 8
Chypre : 2	Suède : 8
Lettonie : 2	Royaume-Uni : 16
Lituanie : 2	Royaume-Uni (Northern Ireland) : 8

Source : http://ec.europa.eu/agriculture/rica/methodology1_fr.cfm

Dans la construction de politique publique, la demande de ciblage a aussi poussé à utiliser cette unité dans la définition des seuils d'éligibilité. On retiendra pour l'application de règlement de développement rural en Roumanie les seuils de 6 UDE minimum pour l'installation de jeunes agriculteurs et pour la préretraite ; le seuil de 40 UDE maximum pour l'installation de jeunes ; et surtout les seuils de 2 et 8 UDE pour la définition de la typologie subsistance, semi-subsistance et commerciale qui guide l'éligibilité des exploitations de semi-subsistance à une mesure spécifique pour les nouveaux États membres.

Les rencontres d'octobre 2010 du réseau rural sur cette catégorie d'agriculteur ont abouti à la question de l'ouverture d'une mesure similaire dans tous les pays de l'UE. Une réflexion sur les seuils à mettre en place s'est alors amorcée et s'est justifiée par la question de la parité des revenus pour l'agriculture et la nécessité d'obtenir un revenu minimum par UTA impliquée dans l'activité agricole.

Étant donné les différences de pouvoir d'achat entre les pays de l'UE, une définition unique n'est pas possible. En effet, une exploitation de semi-subsistance en Roumanie dégagant une marge brute de 2 UDE soit 2400€ par an aura plus de possibilité de développement et de rémunération de son UTA que la même exploitation en France.

Nous avons donc cherché à rapprocher la définition du seuil de subsistance par la taille en UDE avec le revenu minimum / revenu moyen/ seuil de pauvreté par pays.

Nous rappelons que le Résultat d'Exploitation noté RE, correspond à la création de richesses au cours d'un exercice. C'est à partir de ce RE que l'exploitant agricole, sa famille rémunérée et ses associés se rémunèrent. On prend ici l'hypothèse que l'on travaille sur 1 UTA familial.

RE suit l'équation suivante :

$$\mathbf{RE = PRODUITS - CHARGES}$$

Or on peut décomposer encore les termes de la façon suivante :

$$\mathbf{RE = PRODUITS - Charges variables - Charges autres (AC)}$$

Ou encore

$$\mathbf{RE = somme (MBS par produit) - AC}$$
$$\mathbf{RE = UDE * 1200 - AC}$$

Avec

$$\mathbf{AC = charges fixes + charges financières + charges sociales de l'exploitant}$$

En l'absence d'information sur des différences entre les autres charges AC entre les pays, nous posons que pour que l'exploitant retire *a minima* un revenu minimum brut (Rm), il faut que :

$$\mathbf{UDE * 1200 \geq Rm}$$

Il convient donc que pour un seuil de $S\text{-ude}(\text{Ro}) = 2$ UDE calculé en Roumanie avec $Rm(\text{Ro}) = 1\,884^{157}\text{€}$ et $Rm(\text{Fr}) = 16\,380\text{€}$, alors $S\text{-ude}(\text{Fr}) = 17,4$ UDE.

De même, si 8 UDE est la définition pour le passage à l'état commercial en Roumanie, l'équivalent pour la France serait alors de $8 * 1350 / 157 = \mathbf{68,9}$ UDE.

Il faudrait ensuite regarder l'élasticité de ces seuils par rapport au nombre d'UTA familiales ou associées employées sur l'exploitation. Les UTA des personnes employées étant prises en compte dans les autres charges (AC).

Prise en compte de la valorisation de la production dans les coefficients

Les coefficients permettant de construire les MBS sont calculés régionalement ou nationalement. Par ailleurs, ils sont calculés par production avec plus ou moins de différenciation par produit. Ainsi, pour les animaux on différenciera selon l'âge et le sexe mais aussi parfois, les animaux laitiers des animaux spécialisés pour la viande. Pour les cultures végétales, on différencie les cultures de champ des cultures sous abri.

On ne différencie par contre par la valeur ajoutée sur l'exploitation par transformation, par vente directe ou par labellisation.

¹⁵⁷ Salaire minimum brut de 157€/mois en euros constants pour la Roumanie et de 1350€/mois pour la France (Données Eurostat, 2011).

On voit dans le tableau suivant des différences qui peuvent être importante dans les systèmes de production.

	2 vaches laitière, vente au centre de collecte	2 vaches laitières, vente directe	80 vaches laitières, vente en gros à la laiterie
Prix de vente au litre	0,20€/L	0,5€L	0,31€/L
Quantité produite	10L/jr/vache	10L/jr/vache	29L/jr/vache
Charges variables/vache	++	++	++
Charges fixes/vache	+	+	++

Données récoltées en août 2010, département de Mures, et croisées données de PLM (2010)

On aurait donc une sous-estimation dans les calculs des MBS de la valeur ajoutée faite par la transformation ou la vente sur les exploitations.

Au plan statistique, on peut être tenté de délimiter le champ des « petites exploitations » à partir du RGA 2000 en ayant recours à la MBS. Cependant, la MBS ne prend pas en compte les modes de valorisation spécifiques comme la vente directe, ni les activités para-agricoles (accueil, transformation à la ferme, etc...). Or, il semblerait que ces services rendus au titre de la multifonctionnalité de l'agriculture par ces petites unités de production soient leurs principales caractéristiques et plus-value.

Chaque outil statistique a été construit pour un objectif particulier qui permet d'étudier une population bien précise. Utiliser un outil statistique dans un autre contexte que son objectif premier peut être peu illustratif et risqué. Ainsi, le RICA n'est pas adapté pour représenter toutes les questions liées à l'environnement, à l'utilisation du territoire, à l'activité des ménages et à l'emploi.

Annexe 13 : Autour de la rente viagère

Compte rendu d'enquêtes rente viagère:

No enquête	Facteurs de production							Autonomie financière					Intérêt pour la rente viagère			
	proximité des enfants	Partic ipatio n/trav ail	Santé	Equipeme nt agricole	Grands animaux	Classe surface	Total	Retraite	R Annexe	R enfants	Niveau R enfants	Total	pas intére ssé	intérêt reproductif	intérêt/ extension	extension / famille
207	7	3	0	0	0	1	11	6	0	0	0	6	x			
216	8	12	0	0	0	2	22	3	0	2	0	5	x			
353	4	6	0	0	0	2	12	3	0	0	0	3	x			
123	0	6	2	0	0	2	10	6	5	0	0	11	x			
214	5	9	1	5	1	3	24	9	0	1	1	11	x			
393	9	12	1	0	0	2	24	6	0	0	0	6	x			
244	6	9	2	0	2	0	19	3	5	1		9		x		
246	9	15	0	0	0	2	26	6	0	2	2	10		x		
326	9	6	0	0	0	4	19	3	0	1	0	4		x		
117	10	3	1	1	0	2	17	3	0	0	0	3		x		
195	13	6	0	1	2	2	24	3	0	1	1	5		x		
132	8	12	0	0	0	1	21	0	0	0	0	0		x		
158	19	9	1	1	3	3	36	3	0	3	3	9		x		
21	15	12	0	0	0	3	30	0	0	1	0	1		x		
133	11	9	2	1	2,5	2	27,5	0	5	1	0	6		x		
382	20	12	0	1	1	2	36	0	0	0	0	0		x		
164	6	3	0	0	0	0	9	0	0	1	0	1			x	
190	11	12	1	1	6	3	34	3	5	4	4	16			x	
138	1	6	0	0	0	3	10	6	0	1	1	8			X	
280	2	3	0	1	0	4	10	3	5	0	0	8			X	
245	17	6	0	1	0	2	26	6	0	2	1	9			x	
311	3	9	0	0	0	2	14	3	0	1	0	4			x	
177	11	12	1	6	1,5	4	35,5	3	0	1	1	5			X	
100	7	3	1	0	0	2	13	3	0	0	0	3			X	
254	6	3	2	1	0	0	12	3	0	3	2	8				
349	12	12	0	5	0	4	33	3	0	3	0	6				x
35	34	18	0	6	1,5	4	63,5	0	0	7	0	7				x

Tableaux de notation des enquêtes

Autonomie financière			
montant de la retraite totale	0 < 300 RON note=0	300 – 600 RON note=3	600-1000 RON note=6
revenus annexes (activité artisanale)	Note=5		
présence de revenus des enfants	Note=1		
niveau de revenus des enfants	Note=1		

Facteurs de production					
proximité des enfants	Hors dept note=1	Ville ou village du dept note=2	Ville ou village proche note=3	Même village note=4	Même maison note=5
participation au travail	Note=3 par pers qui participe				
Pb de santé	0/lourds	1/légers	2/pas du tout		
équipements agricole	1 voiture	5 tracteur			
animaux de grande taille	1 pour cheval	1 pour vache	0,5 pour veau/ génisses		
classe de surface	1: < 1 ha	2: Entre 1 et 3 ha	3: Entre 3 et 4 ha	4: > 5 ha	

Enquêtes incomplètes ou non réalisées, les transmissions dont il est fait mention ne sont pas formelles.

N°7: Il a transmis à son fils qui a un tracteur. Il est intéressé par la rente viagère, il en avait connaissance mais ne connaît pas les détails.

- N°130: Femme de 88 ans. Sa fille a repris la gestion des terres, elle est intéressée par la rente viagère mais devra formaliser une arenda.
- N°167: Homme qui vient juste d'avoir une attaque cérébrale avec paralysie. Il a vendu tout son matériel agricole (tracteur et charrue) car ses gendres ne veulent pas reprendre. Il est secoué par son accident.
- N°364: Son gendre s'occupe de la gestion des terres. Lui a une autre activité de charpente.
- N° 367: Ses fils ne sont pas présents sur place et ont une activité autre que agricole. La fille est seule et s'occupe de sa mère, malade. Il n'y a pas de main d'œuvre familiale pour travailler les terres, les terres ont donc été données en location à un gros agriculteur du village.
- N° 379: Femme âgée dont les terres sont gérées par le petit-fils mais avec un contrat de location précaire de peur de spolier les autres descendants. Les terres sont en fait travaillées par le voisin qui a un tracteur mais la mère et la fille qui vit avec elle, sans enfant, n'ont pas les moyens d'avancer les frais de mise en production. Les deux femmes « se servent » quand même dans la production, avec accord du petit fils. La grand mère ne veut pas faire de contrat d'arenda pour des histoires d'héritages. Les deux femmes sont très suspicieuses: elles ne connaissaient pas la rente viagère et pensent que le gros agriculteur du village est derrière l'étude.
- N°400: Les terres sont gérées par le fils en totalité qui les louent à la grande ferme de vache pour 500g/blé/ha. Ce sont de très bonnes terres à proximité du village qui ont été des anciens jardins de la CAP (donc très bien entretenues et nourries). Il n'y a de risque d'inondation et l'eau et l'électricité sont à proximité. De plus les terres sont d'un seul tenant. On leur propose chaque année de les acheter mais ils refusent pour le moment même si le prix est de 3000 RON/ ha soit 1000 euros. Le contrat d'arenda est annuel. Il ne connaissait pas bien la mesure de rente viagère mais est intéressé.
- N° 280 et 281: location de toutes les terres à un agriculteur important du village.
- N°290: le fils travaille en fait les terres. Les terres ont été achetées en 1996.
- N° 235: femme très malade. Les enfants vivant avec elle sont eux aussi en arrêt maladie (retraite pour maladie) mais tous travaillent la terre.
- N°130: Elle a 7 enfants qui ont chacun récupéré une parcelle ou presque, elle est très âgée. Elle vit avec un de ses fils qui semble gérer tout pour elle. Elle ne connaissait pas la rente viagère mais l'APIA oui, elle n'est pas sûre d'être intéressée par la rente viagère, elle attend le fils.
- N°152: Vieil homme très malade. Il a transmis ses 5 ha et le tracteur à son petit fils avec un contrat d'entretien (viager?). Il a transmis contre l'entretien de la cour et d'une partie de la maison aussi.
- N°57: Elle n'a pas d'enfant. Elle a transmis à un autre membre de la famille.

●Itinéraires techniques

	Possession d'un tracteur	Appel à de la prestation de service	Arenda
Impôt sur les terres agricoles : ~ 30 RON/ha/an	Payé par le propriétaire	Payé par le propriétaire	Payé par le propriétaire
Blé/ céréales :	Prix du diesel		
Labour	35L de diesel /ha	300 RON	0 RON
Disque		150 RON	
Semis	35L de diesel /ha + 250RON	150 RON + 250 RON	
Herbicide*1	2L de diesel /ha + 150 RON	100 RON + 150 RON	
désherbage mécanique	10L de diesel/ha	100 RON	
Récolte	15L de diesel /ha	280 RON	
Transport	4L/ de diesel/ heure	30 RON	
Total :	100L de diesel ² à 1€ /L+ dépenses indirectes et salaires (50%) soit 280euros /ha	1510 RON soit 500€ ³ /ha	250 à 500 kg blé/ha
Équivalent récolte ¹ :	2 à 5t/ha soit 400 à 1000€/ha	2 à 5t/ha soit 400 à 1000€/ha	
Marge :	1000€/ha entre 120 et 720 €/ha	entre -100 et 500 €/ha	de 50 à 100 €/ha
Maïs :	Prix du diesel		
Labour	35L de diesel /ha	300 RON	0 RON
Disque		150 RON	
Semis	35L de diesel /ha + 50RON	150 RON+ 50RON	
Herbicide*2	2*2L de diesel /ha + 2*150 RON	2*100 RON+ 2*150 RON	
Désherbage/ raréfier	10L de diesel/ha	MO familiale + 150 RON	
Récolte	10L de diesel/ha + MO familiale + 4 saisonniers :	MO familiale + 4 saisonniers : 100 RON+repas 50 RON	
Couper les restes total	15L/ha 110L de diesel ² à 1€/L + dépenses indirectes et salaires (50%) soit 300 euros /ha	1450 RON/ ha soit 480€/ha	
Équivalent récolte ¹ :	Entre 4 et 7t/ha soit entre 800 € et 1400 €/ha	4 à 7 t /ha soit entre 800 et 1400€/ha	
Marge :	entre 500 €/ha et 1100€/ha	entre 320€/ha et 920€/ha	
Subvention APIA	Reçu par le propriétaire	Reçu par le propriétaire en théorie, permet de payer à temps la prestation de service, diminue les frais de mise en production	Reçu par le locataire, diminue les frais de mise en production
50+ 30 euros/ ha /an si la condition de taille minimale des parcelles est présente			
Gestion du risque	Par le propriétaire, assurance récolte subventionnée par l'Etat mais peu le savent et contractent	Par le propriétaire, assurance récolte subventionnée par l'Etat mais peu le savent et contractent	Par le locataire, avec une obligation de versée la location même en cas d'incident climatique ou technique. En pratique, les locataires peuvent ne pas payer, ce qui diminue la confiance dans ce type de contrat.

¹ on a choisi ici les prix pratiqués sur les marchés locaux : 3 euros le « feldera » (sceau de mesure de 20 kg, soit 15kg de céréales), soit 200 euros la tonne de blé et de maïs

² l'estimation faite pour les subventions sur le diesel les années précédentes était de 60L/ha. Cette année il n'est pas sûr que les subventions sur le diesel soient reconduites. Les prestataires de services ont donc fait payer le prix fort aux propriétaires.

³ On a pris le taux de change moyen en cours en août 2007 : soit 1€= 3 lei

Annexe 14 : Évolution des exploitations

Tableau annexe 4: Structure de la propriété foncière en 1948 en Roumanie

Superficie en propriété	<i>Exploitations</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>%</i>
Moins de 0,5 ha	901016	16,4
0,5-1 ha	1100852	20
1-2 ha	1472785	26,8
2-3 ha	838286	15,2
3-5 ha	697318	12,7
5-10 ha	363678	6,6
10-20 ha	88335	1,6
20-50 ha	22698	0,4
Plus de 50 ha	15170	0,3
Total	5501138	100

Source : A. Golopenț, P. Onică- Recesământul agricol, București, 1948 in Fierbințeanu et al., 1998 [Amblard, 2006]

Tableau annexe 5: Importance des organisations de production agricole en Roumanie en 1989

	surface (milliers d'ha)	%	<i>Nombre d'unités</i>	<i>Surface moyenne (ha)</i>
Fermes d'Etat (Intreprinderi agricole de stat)	2093,4	15,5	433	4835
Coopératives (Cooperative agricole de productie)	9064,2	67,2	4260	2127
dont lopins individuels	921,2	6,8		0,2
Exploitations individuelles	1413,9	9,5	340900	4,1
Total	13492,13	100		
Source : Dumitru, 1999				

Tableau annexe 6: Évolution du nombre des demandes APIA selon les catégories de taille et statuts juridiques

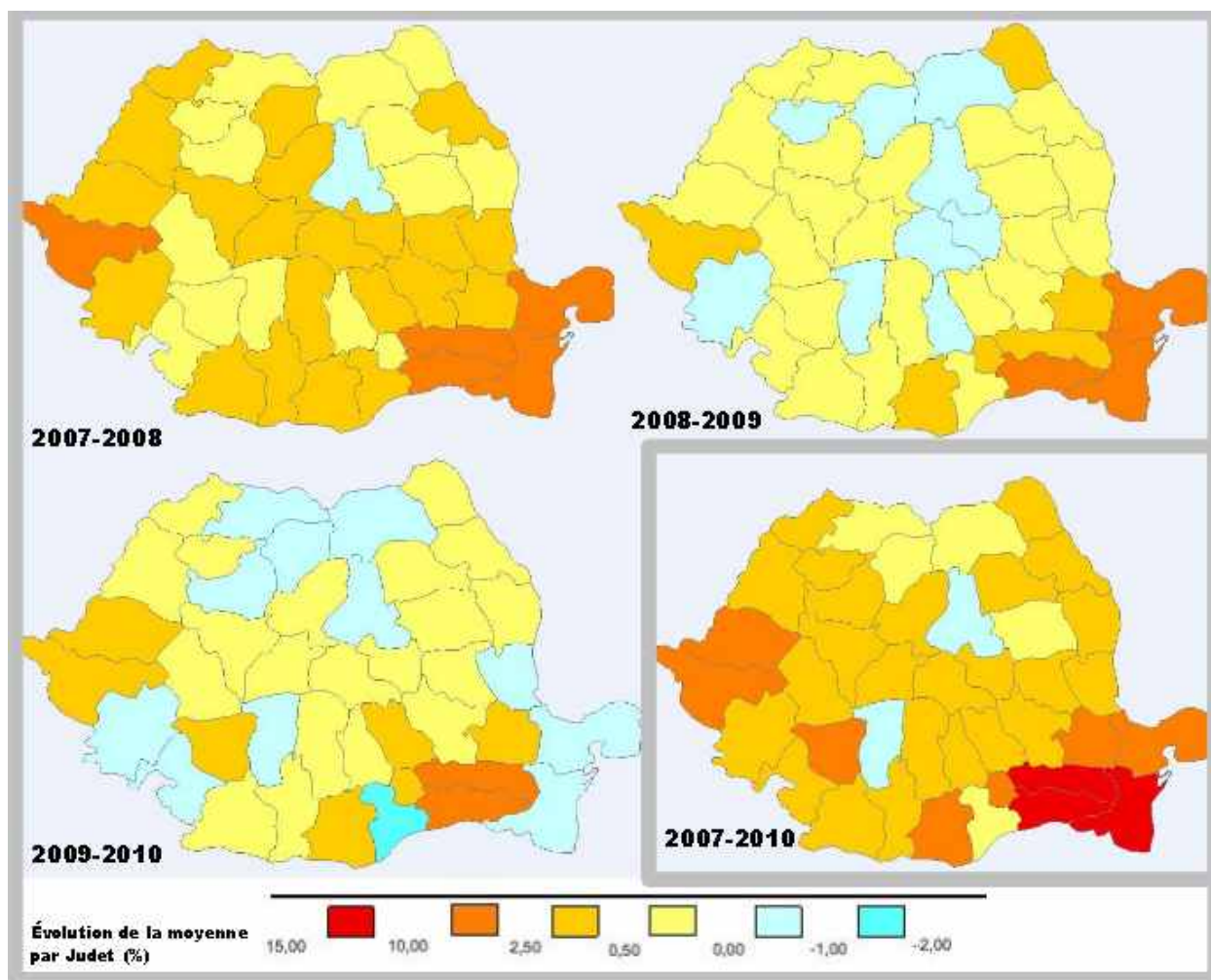
statut/an	nr_1-5	nr_5-10	nr_10-50	Nr_50-100	Nr_100_1000	nr_sup1000
PF07	992 942	147 076	47 170	3 542	2 868	21
PF08	906 895	140 042	48 281	3 841	2 739	23
PF09	899 365	142 323	50 800	4 155	2 788	20
PF10	871 237	138 729	51 735	4 690	2 914	22
PJ07	1 467	1 309	2 761	1 877	6 925	747
PJ08	1 510	1 328	2 822	2 014	7 671	814
PJ09	1 615	1 561	3 420	2 236	8 246	864
PJ10	2 126	1 939	4 021	2 458	8 308	854

Tableau annexe 7: Évolution des surfaces des demandes APIA selon les catégories de taille et statuts juridiques

surface	Surf_1-5	Surf_5-10	Surf_10-50	Surf_50-100	Surf_100_1000	Surf_sup1000
PF07	2 354 528	976 840	871 160	247 119	605 434	27 910
PF08	2 168 830	935 322	909 173	268 837	549 943	32 668
PF09	2 149 953	949 764	957 107	288 938	534 622	25 474
PF10	2 092 096	926 878	991 540	323 127	556 247	31 106
PJ07	4 487	9 085	70 820	137 087	2 322 388	1 527 980
PJ08	5 007	9 681	75 210	147 838	2 589 584	1 645 536
PJ09	4 851	10 982	89 121	164 097	2 754 844	1 714 404
PJ10	6 330	13 691	104 248	181 104	2 740 354	1 709 176

Tableau annexe 8: Évolution des moyennes des demandes APIA selon les catégories de taille et statuts juridiques

moyenne	Moy_1-5	Moy_5-10	Moy_10-50	Moy_50-100	Moy_100_1000	Moy_sup1000
PF07	2,37	6,64	18,47	69,77	211,10	1 329,03
PF08	2,39	6,68	18,83	69,99	200,78	1 420,34
PF09	2,39	6,67	18,84	69,54	191,76	1 273,71
PF10	2,40	6,68	19,17	68,90	190,89	1 413,92
PJ07	3,06	6,94	25,65	73,03	335,36	2 045,49
PJ08	3,32	7,29	26,65	73,41	337,58	2 021,54
PJ09	3,00	7,04	26,06	73,39	334,08	1 984,26
PJ10	2,98	7,06	25,93	73,68	329,85	2 001,38



figure_annexe 7: Évolution de la moyenne par Judet (en %)

Sources : Données APIA, carte réalisée par l'auteure avec Philcarto <http://philcarto.free.fr>

Annexe 15 : Autour du modèle économétrique

1. Discussion méthodologique sur la mesure de la croissance des exploitations agricoles

Mesure de la croissance

Les plus courantes unités de mesure sont la superficie en ha ou la taille du cheptel. Butault et Delame (2005) travaillent eux à partir des UDE.

On trouve dans la littérature différentes mesures et arguments en leur faveur.

Ainsi, selon Rizov et Mathijs (2001), la mesure de la croissance peut se faire de différentes façons: mesure des ventes, du profit, du nombre de travailleurs, taille du cheptel, superficies cultivées. Si les erreurs de mesures et la disponibilité des données n'étaient pas un problème, la mesure par la vente ou le profit serait préférable au travail ou au nombre d'animaux ou lié à la terre. Cependant vu que de nombreux exploitants ne tiennent pas de comptabilité, on ne peut connaître les ventes et les profits. La seule information intéressante dans leurs données est la taille de l'exploitation en hectare. Par ailleurs, d'autres études ont montré que la croissance des ventes et la croissance du nombre de travailleurs était très fortement corrélées. Evans (1987) rapporte que l'utilisation de l'emploi ou des ventes donnaient des résultats similaires.

Dolev et Kimhi. (2006), nous engagent à nous référer à Lund (2005) pour les questions de mesures, mais précisent aussi que Yee et Ahearn (2005) ont montré que les différents concepts définissant la taille ne changeaient pas les résultats concernant la croissance des exploitations de façon significative.

Enfin pour Kostov et *al.* (2005) la définition de la taille des exploitations reste importante. Il retrouve les mesures dans la littérature passée par la surface travaillée, la taille du cheptel en équivalent bovin, la valeur totale du capital, la valeur nette, les ventes brutes, les marges totales brutes et les revenus nets (Allanson, 1992; Clark et *al.* 1992; and, Shapiro et *al.* 1987). Il rappelle que Weiss (1999) montre que les mesures par la valeur des produits (ventes brutes ou valeur des intrants) ne seraient pas satisfaisante à cause de l'impact de l'inflation et des changements relatifs des prix.

Les intrants physiques tels que la surface cultivée ou la taille du cheptel sont aussi problématiques car les exploitations sont caractérisées par une production technologique non linéaire et que les changements au sein de l'exploitation implique typiquement des changements dans les proportions en facteur et dans la technologie. Weiss (1999) défend cependant que le désavantage porté par les mesures physique est moins important que ceux portés par la valeur des intrants ou des produits et que la mesure physique doit être préférée.

Dans le cas des données roumaines, il apparaît intéressant de combiner les valeurs physiques. En effet, tout d'abord, l'absence de données sur la valeur des intrants ou des ventes les exclut d'office de nos choix. Par la suite, le choix entre surface et taille de cheptel est plus délicate.

Les enquêtes ont été réalisées de manière extensive en prenant en compte même les plus petites entités. Or parmi celle-ci nous rencontrons souvent des exploitations sans terres agricoles. Cela peut correspondre effectivement à des exploitations ayant seulement des animaux et achetant sur le marché l'alimentation, ou bien des exploitations bénéficiant des pâtures communales pour leur animaux. En effet, le partage des pâtures communales est encore très présent en Roumanie et peut ne pas avoir été pris en compte dans les enquêtes. Cela aurait dû rentrer dans les terres louées mais le manque d'information du nombre de co-locataires ainsi que de la taille de ces pâtures pourraient

être une explication de non prise en compte de ces surfaces. Par ailleurs, ces mêmes exploitations peuvent avoir un nombre d'animaux non négligeable.

Pour régler le souci lié à l'identification des exploitations ayant cessé leur activité mais aussi remédier au faible intervalle de temps entre nos deux enquêtes nous pourrions proposer la construction des classes suivantes (en surface ici mais possible aussi en UDE).

- celles qui n'ont pas changé de taille en surface (ou bien de façon très faible <5% mais valeur ASA 2005 ≠ 0)
- celles qui se sont agrandies (>5% de surface)
- celles qui dont la taille a diminué (> 5% de surface mais valeur ASA 2005 = 0)
- celles qui ont disparu (valeur 0 pour ASA 2005 et valeur ≠ 0 pour RGA 2002)
- celles qui sont apparues (valeur 0 pour RGA 2002 et valeur ≠ 0 pour ASA 2005)

2. Résultats carrés de type 3, des tests des deux étapes (Probit et MCO)

• Première étape : survie

Type 3 Analysis of Effects			
Effect	DF	Wald Chi-Square	Pr > ChiSq
log_ude_rga	1	9,0542	0,0026
dest_prod	2	3,4525	0,178
fj_02	6	135,2654	<,0001
otex_a	9	71,7031	<,0001
nbmois_fam	1	48,6138	<,0001
education_2002	1	91,6967	<,0001
Surf_mont	1	7,9476	0,0048
dens_100	1	24,6397	<,0001
Dens_route	1	24,8988	<,0001
Chom_moy	1	6,6356	0,01
Pop_agri	1	156,7068	<,0001
ut_fonc	1	43,809	<,0001
punct_equi_02	1	21,7861	<,0001
punct_bat_02	1	164,8932	<,0001
subv_02	1	18,3616	<,0001
sexe	1	15,7802	<,0001
agece_02	1	9,4363	0,0021
Sold_nat_moy	1	30,5321	<,0001
sold_migr_06_100pers	1	3,7971	0,0513
indfarm_84	1	2,4308	0,119
sau_rga_100ha	1	1,5254	0,2168
fam1565_02	1	22,2242	<,0001
fam65_02	1	14,7049	0,0001
medium	2	4,3728	0,1123
log_ude_rg*dest_prod	2	10,1051	0,0064
dest_prod*otex_a	18	48,7384	0,0001
Chom_moy*dest_prod	2	7,7019	0,0213
Surf_mont*dest_prod	2	6,6273	0,0364
dens_100*dest_prod	2	24,8704	<,0001
Sold_nat_m*dest_prod	2	8,1322	0,0171
sold_migr_*dest_prod	2	27,2424	<,0001
indfarm_84*dest_prod	2	8,0529	0,0178
sau_rga_10*dest_prod	2	7,773	0,0205
fam1565_02*dest_prod	2	11,0994	0,0039
fam65_02*dest_prod	2	13,6535	0,0011
dest_prod*medium	4	12,5902	0,0135

Tableau annexe 9: Type 3, survie

• Deuxième étape, croissance

Source	DF	Type III SS	Mean Square	F Value	Pr > F
log_ude_rga	1	18756.48667	18756.48667	18615.5	<.0001
dest_prod	2	62.75736	31.37868	31.14	<.0001
fjuri_	6	755.45713	125.90952	124.96	<.0001
otex_a	9	2434.14009	270.46001	268.43	<.0001
nbmois_fam	1	17022.61394	17022.61394	16894.7	<.0001
nbmois_emp_10	1	1174.61073	1174.61073	1165.78	<.0001
education_2002	1	907.45358	907.45358	900.63	<.0001
div_2002	1	16.23041	16.23041	16.11	<.0001
Surf_mont	1	7.79860	7.79860	7.74	0.0054
dens_100	1	543.28186	543.28186	539.20	<.0001
Dens_route	1	0.78917	0.78917	0.78	0.3762
Chom_moy	1	197.40654	197.40654	195.92	<.0001
Pop_agri	1	0.53148	0.53148	0.53	0.4677
Sold_nat_moy	1	5.85787	5.85787	5.81	0.0159
sold_nigr_06_100pers	1	26.14691	26.14691	25.95	<.0001
oldpop	1	105.65767	105.65767	104.86	<.0001
indfam_84	1	754.65787	754.65787	748.99	<.0001
sau_rga_100ha	1	531.11234	531.11234	527.12	<.0001
ut_fonc	1	44.86443	44.86443	44.53	<.0001
punct_equi_02	1	316.59854	316.59854	314.22	<.0001
punct_bat_02	1	20.97938	20.97938	20.82	<.0001
subv_02	1	77.05576	77.05576	76.48	<.0001
fam1565_02	1	50.57697	50.57697	50.20	<.0001
fam65_02	1	70.28674	70.28674	69.76	<.0001
npers_total_02	1	247.15221	247.15221	245.29	<.0001
sexe_	1	7.03664	7.03664	6.98	0.0082
agece_02	1	264.62809	264.62809	262.64	<.0001
medium_	2	902.15444	451.07722	447.69	<.0001
dest_prod*fjuri_	12	761.29992	63.44166	62.96	<.0001
dest_prod*otex_a	18	943.23252	52.40181	52.01	<.0001
log_ude_rg*dest_prod	2	4875.87943	2437.93971	2419.62	<.0001
nbmois_fam*dest_prod	2	235.13819	117.56910	116.69	<.0001
nbmois_emp*dest_prod	2	1067.96259	533.98129	529.97	<.0001
education_*dest_prod	2	30.58775	15.29387	15.18	<.0001
Surf_mont*dest_prod	2	85.49144	42.74572	42.42	<.0001
dens_100*dest_prod	2	58.69898	29.34949	29.13	<.0001
Dens_route*dest_prod	2	23.95432	11.97716	11.89	<.0001
Chom_moy*dest_prod	2	34.07754	17.03877	16.91	<.0001
Pop_agri*dest_prod	2	22.40966	11.20483	11.12	<.0001
Sold_nat_m*dest_prod	2	33.32813	16.66406	16.54	<.0001
oldpop*dest_prod	2	8.35871	4.17936	4.15	0.0158
sau_rga_10*dest_prod	2	428.03869	214.01935	212.41	<.0001
dest_prod*ut_fonc	2	295.88660	147.94330	146.83	<.0001
punct_equi*dest_prod	2	259.02194	129.51097	128.54	<.0001
punct_bat_*dest_prod	2	115.12452	57.56226	57.13	<.0001
subv_02*dest_prod	2	32.97650	16.48825	16.36	<.0001
fam1565_02*dest_prod	2	174.86851	87.43426	86.78	<.0001
fam65_02*dest_prod	2	93.38920	46.69460	46.34	<.0001
npers_tota*dest_prod	2	262.21052	131.10526	130.12	<.0001
dest_prod*sexe_	2	3.27857	1.63929	1.63	0.1965
agece_02*dest_prod	2	46.77788	23.38894	23.21	<.0001
dest_prod*medium_	4	56.36948	14.09237	13.99	<.0001

Tableau annexe 10: Type 3, croissance

E_sexe_	260.57253	30.28627	30.06	<.0001
diff_age_ce	195.60837	95.60837	94.89	<.0001
E_nbmois_fam	127541.55618	27541.55618	27334.6	<.0001
E_nbmois_emp	11135.73525	1135.73525	1127.20	<.0001
E_npers_total	1291.54944	291.54944	289.36	<.0001
E_sau	12558.54621	2558.54621	2539.32	<.0001
E_educ	1657.01718	657.01718	652.08	<.0001
E_fam15	117.40776	17.40776	17.28	<.0001
E_fam1565	1748.21188	748.21188	742.59	<.0001
E_fam65	1482.54625	482.54625	478.92	<.0001
E_ut_	2119.23008	59.61504	59.17	<.0001
dest_prod*E_s	456.85789	14.21447	14.11	<.0001
diff_age_c*des	213.46492	6.73246	6.68	0.0013
E_nbmois_f*de	2558.24806	279.12403	277.03	<.0001
E_nbmois_e*de	21109.42996	554.71498	550.55	<.0001
E_npers_to*de	2222.68303	111.34152	110.50	<.0001
E_sau*dest_pro	22348.86216	1174.43108	1165.60	<.0001
E_educ*dest_p	270.67007	35.33503	35.07	<.0001
E_fam1565*des	2205.32323	102.66161	101.89	<.0001
E_fam65*dest_j	297.58452	48.79226	48.43	<.0001
dest_prod*E_u	4809.05232	202.26308	200.74	<.0001
chgt_otex	1368.38520	368.38520	365.62	<.0001
chgt_otex*dest	22240.70362	1120.35181	1111.93	<.0001
mills	1126.61626	126.61626	125.66	<.0001

3. Résultats des tests de survie et de croissance différence à la référence

Variable en effet croisé <i>diff à la ref</i>	Dest_prod					
	Autoconsommation		Semi-subsistance		Commerciale	
	survie	croissance	survie	croissance	survie	croissance
Dest_prod	-0,263*	0,560***	ref	ref	-0,107	-0,264***
log_ude_rga	0,130	-1,030***	ref	ref	-0,124**	0,330***
Fj_02 sté/Asso agri (ref=indiv)	-	0,292	ref	ref	-	0,947***
Sté com privée	-	-0,160	ref	ref	-	1,177***
Sté com publique	-	-0,023	ref	ref	-	0,970***

Admi	-	-0,016	ref	ref	-	0,841***
Coop	-	1,433***	ref	ref	-	1,833***
Autres	-	-0,036	ref	ref	-	0,085**
Otex cultures (ref= céréales)	0,081	-0,252***	ref	ref	0,012	-0,022
maraichage, verger et vignes nobles	-0,054	-0,241***	ref	ref	-0,021	0,098***
horticulture	-3,517	-0,184	ref	ref	-3,172	-0,403***
Viti autres	0,159	-0,313***	ref	ref	0,108	0,142***
Bovins lait mixte	0,049	-0,467***	ref	ref	0,004	0,187***
Bovins viandes	0,291	-0,616***	ref	ref	0,370	0,217***
Herbi autres	-0,188*	0,012	ref	ref	0,254**	0,309***
granivores	-0,018	-0,274***	ref	ref	0,070	0,091***
polyculture	0,058	-0,221***	ref	ref	0,130*	0,102***
sau_rga_100ha	-0,033	0,526***	ref	ref	0,130**	-0,259***
ut_fonc 1 (ref=2)	-	-0,083***	ref	ref	-	0,241***
punct_echi	-	0,045***	ref	ref	-	-0,026***
punct_bat	-	-0,024***	ref	ref	-	0,004***
subv_02	-	0,002	ref	ref	-	-0,070***
div_02		-				-

Variable en effet croisé <i>diff à la ref</i>	Dest_prod					
	Autoconsommation		Semi-subsistance		Commerciale	
	survie	croissance	survie	croissance	survie	croissance
nbmois_fam	-	0,006***	ref	ref	-	0,006***
nbmois_emp		-0,170***		ref		-0,170***
education_2002	-	0,008***	ref	ref	-	0,008***
Sexe fem (ref=hon)	-	-0,021*	ref	ref	-	-0,021*
age_ce	-	0	ref	ref	-	0

Variable en effet croisé	Dest_prod					
	Autoconsommation		Semi-subsistance		Commerciale	
	survie	croissance	survie	croissance	survie	croissance
fam1565	-0,004	-0,127***	ref	ref	0,099***	-0,127***
fam65	-0,042	-0,124	ref	ref	0,134***	-0,124
nbpers_total		0,060***		ref		0,060***

Variable en effet croisé <i>Diff à la ref</i>	Dest_prod					
	Autoconsommation		Semi-subsistance		Commerciale	
	survie	croissance	survie	croissance	survie	croissance
Chom_moy	0,016	0,014***	ref	ref	-0,022	0,007***
surf_mont	0,001	-0,002***	ref	ref	0,004**	-0,001***
dens_100	-0,013	-0,012***	ref	ref	0,023***	0,005***
dens_route	-	-0,001	ref	ref	-	-0,003***
Pop_agri	-	-0,002***	ref	ref	-	0
Sold_nat_moy	-0,011	-0,01***	ref	ref	0,018	0,004
Sold_migr	0,005*	-	ref	ref	-0,006***	-
Oldpop		0,030**		ref		-0,003
indfarm_84	0,003	-	ref	ref	-0,005	-
Mediu – urbain (ref=rural)	0,043	-0,034**	ref	ref	-0,062	0,058***
Mediu- autre	-0,586**	0	ref	ref	-0,231	0,019

Variable en effet croisé <i>diff à la ref.</i>	Dest_prod					
	Autoconsommation		Semi-subsistance		Commerciale	
	survie	croissance	survie	croissance	survie	croissance
E Sexe_1, Fem> hom (ref même sexe)		0,113***		ref		-0,016
E Sexe_2, Hom> Fem		0,076***		ref		-0,031
diff_age_ce		0,002***		ref		0
E_nbmois_fam		0,020***		ref		0,009***

Variable en effet croisé <i>diff à la ref.</i>	Dest_prod					
	Autoconsommation		Semi-subsistance		Commerciale	
	survie	croissance	survie	croissance	survie	croissance
E_nbmois_emp		-0,136***		ref		-0,171
E_nb_pers_total		0,047***		ref		0,057***
E_sau		0,625***		ref		-0,615***
E_educ		-0,004*		ref		0,011***
E_fam15		-		ref		-
E_fam1565		-0,068***		ref		-0,127***
E_fam65		-0,065***		ref		-0,125***
E_ut_1		0,250***		ref		-0,403***
E_ut_2		-0,106***		ref		0,045***
chgt_otex		0,216***		ref		-0,230***
mills		-		ref		-

Référence	Pays	Type d'exploitations	Type de données	Modèles	Variable de mesure	Variables testées	résultats
Upton et Haworth, 1987	UK	Individuelle Exclusion de l'horticulture, pas échantillon aléatoire, bcp de grandes exploitations ou meilleurs entrepreneurs et pas de sortie	81 EA sur 14 ans de 1968 à 1981	Revue de littérature, veulent montrer des différences inter individuelles sur un échantillon assez semblable	Produits nets, mais testent différentes mesures	capacité managériale accès au crédit relation au risque effets de cycle de vie nombre de dépendants sources de revenus non agricoles	Croissance indépendante de la taille des fermes mais liées aux capacités managériales et la taille de la famille Croissance négativement liée avec le travail non agricole la forme de la répartition de la taille des fermes peut être expliquée par des différences accumulées au cours du temps entre les exploitants sur leur capacité managériale, pas par des économies, des-économies d'échelle.
Sumner et Leiby, 1987	Etats Unis	laiterie	Large échantillon du sud des Etats unis, hiver 1983, enquêtes postales, 2705 réponses	Test de la relation entre capital humain et taille et croissance des EA Optimisation de la valeur actualisée du profit de la laiterie $\pi_t = f(\text{Prix } t, \text{ facteurs obs } it, \text{ Chit}, \text{ eit})$	Taille du troupeau	Capital humain CH Facteurs observés (taille initiale, intrants,...) Prix (t) constant pour toutes les fermes Autres variables non obs (age, exp, education, management)	Effets de cohorte divers résultats entre croissance, taille du cheptel et les variables explicatives: âge, éducation, expérience, management
Weiss, 1999	Autriche (upper)	Ind.	50 000 EA, trois enquêtes 1980, 1985, 1990	Test de Gibrat et introduction d'autres variables	Nombre d'animaux	Taille initiale « third degree polynomial » (?) Pluri-activité (booléen PT=0/1) Age (relation non linéaire) et sexe de l'exploitant Niveau d'éducation Taille de la famille	Disparition de la classe du milieu Maintien des petites EA en combinant des revenus ext pour maintenir le revenu global Le temps partiel promeut la restructuration du secteur agricole. Les exploitations moyennes se spécialisent ou font du temps partiel croissance inversement reliée à la taille des EA mais positif après un seuil
Allanson, 1992	England and Wales		1939-89	Approximation par une fonction de densité recherche la validité d'utiliser une fonction log normale	Surface arable et prairie	Pas de variables explicatives encore à ce niveau mais les prévoit dans les recherches futures	Survie de petites EA
Rizov et Mathijs (2001)	Hongrie (transition)		Enquête ménages agricoles de 1997 en Hongrie	A partir de Jovanovic (début de l'EA sous optimale possible ou MES) mais en dynamique Survie > 1 ha	Taille de l'EA en hectares	Capital humain du ménage Taille initiale et âge de l'EA. Conditions de marché et d'industrie (?)	Les EA les plus âgées et les plus grande survivent mieux La croissance diminue avec l'âge de l'EA le capital humain augmente survie et croissance mais aussi tps partiel et sortie de l'agriculture

Juvančič, 2005	Slovénie		Recensements 1991-2000 17 000 (après réduction/choix mesure)	Modèle ménage agricole: SURV = f(I, HH, F, LM) SURV _i * = $\alpha + \beta_F X_F + \beta_I X_I + \beta_{HH} X_{HH} + \beta_{LM} X_{LM} + \epsilon_i$ survie: modèle probit le modèle explique plus la survie que la croissance	Taille du cheptel	Caractéristiques individuelles du chef d'expl. Caractéristiques du ménage Caractéristiques de l'EA (production agricole f(LFA)) Localisation (éco locale et marché du travail) tx marginal de substitution entre travail et revenus productivité du travail dans l'EA travail hors de l'EA
----------------	----------	--	---	--	-------------------	--

4. Modèle Tobit

Le test complémentaire par un modèle Tobit vient d'une potentielle remise en cause de la non simultanéité du choix de la survie et de la croissance pour notre contexte de recherche. Dans ce cadre de croissance et survie, il nous semble que cette simultanéité existe, c'est-à-dire que la persistance ou sortie de l'activité agricole n'est pas une donnée dissociable du niveau de l'activité. En effet, cette hypothèse naît du caractère non stabilisé de l'activité agricole et donc de ses mutations « non naturelles ». Dans ce cadre, nous adaptons le modèle en estimant un taux de croissance des exploitations selon un modèle de Tobit simple ou modèle de régression censurée (Tobin, 1958), qui permet la prise en compte d'une censure (décroissance de 100%). Le modèle Tobit permet de tester une variable dépendante qui est continue mais observable que sur un certain intervalle. Ainsi, ce sont des modèles qui se situent à mi chemin entre les modèles de régression linéaire où la variable endogène est continue et observable et les modèles qualitatifs. En effet, les modèles à variable dépendante limitée dérivent des modèles à variables qualitatives, dans le sens où l'on doit modéliser la probabilité que la variable dépendante appartienne à l'intervalle pour lequel elle est observable (Hurlin, 2004).

3. Pour l'équation Tobit :

$$y = \begin{cases} \text{(B) :} \\ y^* = \ln(\text{tx croissance} + 1) \text{ si } \ln(\text{tx croissance} + 1) > 0 \\ 0 \text{ sinon} \end{cases}$$

$$\text{et } \ln(\text{tx croissance} + 1) = f(G, I, HC, LL)$$

avec

$$\text{(C) : tx croissance} = (UDE_{2005}/UDE_{2002})$$

Au taux de croissance on additionne la constante 1¹⁵⁸, on nomme la variable expliquée « rapport » par la suite. Cela revient au logarithme de la somme de la taille économique (UDE) des exploitations agricole en début (2002) et en fin (2005) de période étudiée (ici 2002-2005) divisée par la taille économique en début de période. Dans le modèle aussi, on utilise le logarithme pour mesurer l'élasticité de cette croissance.

Et avec¹⁵⁹ :

¹⁵⁸ L'addition de 1 à ce taux de croissance nous permet de faire une translation des valeurs prises en compte par la fonction logarithme qui est définie sur l'ensemble des réels positifs privés de 0.

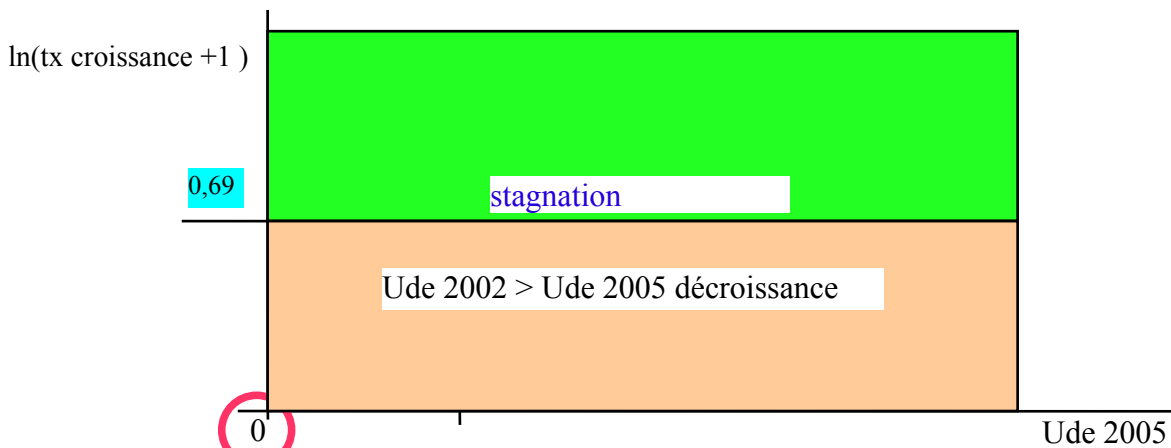
¹⁵⁹ Pour les détails des variables voir § 3 du chapitre 3.

- (G)- Les variables dites générales dont la taille initiale des exploitations.
- (I)- Les caractéristiques de l'exploitation: celles qui affectent la productivité du travail et la dotation.
- (HC)- Les caractéristiques liées au capital humain: celles du ménage, les caractéristiques individuelles des membres de l'exploitation et plus spécifiquement, celles du chef d'exploitation
- (LL)- Les caractéristiques régionales et de localisation (au niveau du *Judet*) : il s'agit ici de l'ensemble des variables concernant les indices macroéconomiques et les conditions du marché de l'emploi, mais aussi concernant les caractéristiques géographiques, et comme approximation des conditions de la production agricole, la localisation d'une exploitation dans une zone plus ou moins caractérisées par les zones défavorisées ou spécifiquement zone de montagne.

La représentation graphique de l'équation B montre deux zones distinctes qui représentent la croissance et la décroissance des exploitations. Les exploitations qui n'évoluent pas sur la période se situent sur la ligne de la constante $\ln(tx \text{ de croissance } +1 =2) = 0,69$.

La censure apparaît quand $ude_2005=0$ c'est-à-dire quand l'exploitation considérée ne détient plus ni de surface de production végétale ni animaux d'élevage.

Figure _annexe 8: Représentation graphique de l'équation (B) testée



Disparition
Ude 2005=0
>> censure

Résultats :

Summary Statistics of Continuous Responses							
Variable	Mean	Standard Error	Type	Lower Bound	Upper Bound	N Obs Lower Bound	N Obs Upper Bound
rapport	0.755342	0.597273	Censored	0		2339	

Model Fit Summary	
Number of Endogenous Variables	1
Endogenous Variable	rapport
Number of Observations	336279
Log Likelihood	-274512
Maximum Absolute Gradient	26.56483
Number of Iterations	95
AIC	549250
Schwarz Criterion	550462

Résultats du test de l'équation Tobit (B)

Equation F

Variable	Mean	Standard Error	Type	Lower Bound	Upper Bound	N Obs Lower Bound	N Obs Upper Bound
rapport	0.755342	0.597273	Censored	0		2339	

Class Level Information

Class	Levels	Values
dest_prod	3	auto-subsistance commerciale semi-subsistance
f_juri	7	2 3 4 5 6 7 réf 1
otex18postes_2002	17	13 14 28 29 37 38 39 41 42 43 44 50 60 71 72 81 82
cl_ude_rga	10	01 02 03 04 05 06 07 08 09 10
otex_a	10	a 14 b 28 37 39 c 29 d 38 e 41 43 f 42 g 44 h 50 72 i 60 71 81 82 j 13
ut_fonc	2	1 2
sexe	2	2 ref 1
medium	3	1 3 réf 2

Model Fit Summary

Number of Endogenous Variables	1
Endogenous Variable	rapport
Number of Observations	336279
Log Likelihood	-274512
Maximum Absolute Gradient	26.56483
Number of Iterations	95
AIC	549250
Schwarz Criterion	550462

Algorithm converged.

Parameter Estimates

Parameter	Estimate	Standard Error	t Value	Pr > t	Approx
Intercept	1.110307	0.020891	53.15	<.0001	
log_ude_rga	-0.320636	0.004633	-69.21	<.0001	
dest_prod auto-subsistance	0.471850	0.040468	11.66	<.0001	
dest_prod commerciale	-0.156958	0.026240	-5.98	<.0001	
dest_prod semi-subsistance	0	.	.	.	
f_juri 2	0.467490	0.066160	7.07	<.0001	
f_juri 3	0.153252	0.039581	3.87	0.0001	
f_juri 4	-0.134633	0.132519	-1.02	0.3097	
f_juri 5	0.045649	0.033099	1.38	0.1678	
f_juri 6	-0.460881	0.142017	-3.25	0.0012	
f_juri 7	0.117774	0.017716	6.65	<.0001	
f_juri réf 1	0	.	.	.	

Parameter		Estimate	Standard		Approx
			Error	t Value	
otex_a	a 14	0.015588	0.011014	1.42	0.1570
otex_a	b 28 37 39	0.009930	0.011666	0.85	0.3947
otex_a	c 29	-0.053881	0.046384	-1.16	0.2454
otex_a	d 38	0.058683	0.015799	3.71	0.0002
otex_a	e 41 43	-0.026543	0.011478	-2.31	0.0208
otex_a	f 42	0.174011	0.028619	6.08	<.0001
otex_a	g 44	0.122934	0.011357	10.82	<.0001
otex_a	h 50 72	-0.076067	0.009877	-7.70	<.0001
otex_a	i 60 71 81 82	-0.006312	0.009621	-0.66	0.5118
otex_a	j 13	0	.	.	.
nbmois_fam		0.005078	0.000158	32.22	<.0001
nbmois_emp_10		0.004833	0.000782	6.18	<.0001
education_2002		0.003786	0.000577	6.56	<.0001
div_2002		0.001867	0.000285	6.56	<.0001
Surf_mont		0.000521	0.000105	4.96	<.0001
dens_100		-0.006058	0.000863	-7.02	<.0001
Dens_route		0.000819	0.000246	3.33	0.0009
Chom_moy		-0.009001	0.000872	-10.32	<.0001
Pop_agri		0.000255	0.000137	1.87	0.0616
Sold_nat_moy		0.003469	0.000795	4.36	<.0001
sold_migr_06_100pers		0.000178	0.000121	1.47	0.1420
oldpop		-0.017794	0.002540	-7.01	<.0001
indfarm_84		-0.003185	0.000211	-15.10	<.0001
sau_rga_100ha		0.039439	0.014498	2.72	0.0065
ut_fonc	1	0.005635	0.005140	1.10	0.2729
ut_fonc	2	0	.	.	.
punct_equi_02		0.022206	0.001218	18.23	<.0001
punct_bat_02		-0.000246	0.000650	-0.38	0.7049
subv_02		-0.030323	0.004761	-6.37	<.0001
fam1565_02		-0.014611	0.001270	-11.50	<.0001
fam65_02		-0.026520	0.003316	-8.00	<.0001
npers_total_02		-0.001013	0.000562	-1.80	0.0715
sexe	2	-0.024786	0.002501	-9.91	<.0001
sexe	ref 1	0	.	.	.
agece_02		-0.000016097	0.000158	-0.10	0.9186
medium	1	-0.068304	0.005023	-13.60	<.0001
medium	3	0.012540	0.008744	1.43	0.1515
medium	réf 2	0	.	.	.
destauto_fj2		0.003189	0.117279	0.03	0.9783
destauto_fj3		-0.136708	0.060462	-2.26	0.0238
destauto_fj4		0.063135	0.165982	0.38	0.7037
destauto_fj5		-0.226741	0.044949	-5.04	<.0001
destauto_fj6		0.684730	0.203859	3.36	0.0008
destauto_fj7		-0.094461	0.026358	-3.58	0.0003
destcomm_fj2		-0.113890	0.068023	-1.67	0.0941
destcomm_fj3		0.247823	0.041079	6.03	<.0001
destcomm_fj4		0.240723	0.138869	1.73	0.0830
destcomm_fj5		0.060640	0.034758	1.74	0.0811
destcomm_fj6		0.718577	0.157058	4.58	<.0001
destcomm_fj7		-0.046748	0.019887	-2.35	0.0187

Parameter	Estimate	Standard		Pr > t
		Error	t Value	
destauto_otexa	-0.166873	0.016747	-9.96	<.0001
destauto_otexb	-0.190150	0.018861	-10.08	<.0001
destauto_otexc	-0.028703	0.113816	-0.25	0.8009
destauto_otexd	-0.200617	0.023026	-8.71	<.0001
destauto_otexe	-0.304818	0.017158	-17.77	<.0001
destauto_otexf	-0.370862	0.033996	-10.91	<.0001
destauto_otexg	-0.023219	0.016452	-1.41	0.1582
destauto_otexh	-0.191888	0.014497	-13.24	<.0001
destauto_otexi	-0.182929	0.014194	-12.89	<.0001
destcomm_otexa	-0.048887	0.013060	-3.74	0.0002
destcomm_otexb	0.012515	0.013707	0.91	0.3612
destcomm_otexc	-0.095152	0.049244	-1.93	0.0533
destcomm_otexd	-0.007693	0.020558	-0.37	0.7083
destcomm_otexe	0.080292	0.015631	5.14	<.0001
destcomm_otexf	0.004670	0.042761	0.11	0.9130
destcomm_otexg	0.101195	0.014142	7.16	<.0001
destcomm_otexh	0.014354	0.011697	1.23	0.2198
destcomm_otexi	0.030456	0.011297	2.70	0.0070
destauto_ude	-0.648802	0.009239	-70.23	<.0001
destcomm_ude	0.171260	0.004748	36.07	<.0001
destauto_nbmois_emp	-0.000238	0.000083671	-2.84	0.0045
destcomm_nbmois_emp	-0.000478	0.000079053	-6.05	<.0001
destauto_education_2002	0.003320	0.000889	3.73	0.0002
destcomm_education_2002	0.001289	0.000775	1.66	0.0960
destauto_surf_mont	-0.001263	0.000167	-7.54	<.0001
destcomm_surf_mont	-0.000296	0.000144	-2.05	0.0406
destauto_dens_100	-0.013016	0.001173	-11.09	<.0001
destcomm_dens_100	0.001028	0.001072	0.96	0.3377
destauto_dens_route	0.000668	0.000380	1.76	0.0788
destcomm_dens_route	-0.001103	0.000327	-3.37	0.0007
destauto_chom_moy	0.002949	0.001281	2.30	0.0213
destcomm_chom_moy	0.006567	0.001026	6.40	<.0001
destauto_sold_nat_moy	-0.011655	0.001203	-9.68	<.0001
destcomm_sold_nat_moy	0.001365	0.001019	1.34	0.1802
destauto_indfarm_84	-0.000645	0.000333	-1.94	0.0523
destcomm_indfarm_84	-0.000203	0.000297	-0.68	0.4934
destauto_sau_rga_100ha	0.285807	0.026731	10.69	<.0001
destcomm_sau_rga_100ha	-0.036318	0.014511	-2.50	0.0123
destauto_ut_fonc	0.053058	0.008241	6.44	<.0001
destcomm_ut_fonc	0.005418	0.006814	0.80	0.4266
destauto_punct_equi_02	0.049371	0.003461	14.26	<.0001
destcomm_punct_equi_02	-0.019458	0.001257	-15.48	<.0001
destauto_punct_bat_02	-0.014353	0.001553	-9.24	<.0001
destcomm_punct_bat_02	0.001877	0.000740	2.54	0.0112
destauto_subv_02	-0.006996	0.015360	-0.46	0.6488
destcomm_subv_02	-0.022380	0.006748	-3.32	0.0009
destauto_fam65_02	-0.011148	0.005225	-2.13	0.0329
destcomm_fam65_02	0.001051	0.004448	0.24	0.8132
destauto_npers_total_02	-0.011235	0.001052	-10.68	<.0001
destcomm_npers_total_02	0.001274	0.000571	2.23	0.0256
destauto_agece_02	0.002874	0.000247	11.65	<.0001
destcomm_agece_02	-0.000364	0.000215	-1.70	0.0896
destauto_medium1	-0.068869	0.007309	-9.42	<.0001
destauto_medium3	0.009189	0.014755	0.62	0.5334
destcomm_medium1	0.036237	0.006594	5.50	<.0001
destcomm_medium3	0.018684	0.012829	1.46	0.1453
_Sigma	0.545630	0.000669	815.79	<.0001

Equation F:

Variable	Mean	Standard Error	Type	Lower		Upper		N Obs	N Obs
				Bound	Bound	Bound	Bound		
rapport	0.755342	0.597273	Censored	0				2339	

Class Level Information

Class	Levels	Values
dest_prod	3	auto-subsistance commerciale semi-subsistance
f_juri	7	2 3 4 5 6 7 réf 1
otex1&postes_2002	17	13 14 28 29 37 38 39 41 42 43 44 50 60 71 72 81 82
c_lude_rga	10	01 02 03 04 05 06 07 08 09 10
otex_a	10	a 14 b 28 37 39 c 29 d 38 e 41 43 f 42 g 44 h 50 72 i 60 71 81 82 j 13
ut_fonc	2	1 2
sexe	2	2 ref 1
medium	3	1 3 réf 2

Model Fit Summary

Number of Endogenous Variables	1
Endogenous Variable	rapport
Number of Observations	336279
Log Likelihood	-274512
Maximum Absolute Gradient	308.74484
Number of Iterations	108
AIC	549250
Schwarz Criterion	550462

Algorithm converged.

Parameter Estimates

Parameter	Estimate	Standard		Approx	
		Error	t Value	Pr >	t
Intercept	1.101875	0.018738	58.81	<.0001	
nbmois_fam	0.005092	0.000158	32.31	<.0001	
div_2002	0.001857	0.000285	6.53	<.0001	
Pop_agri	0.000266	0.000137	1.95	0.0512	
sold_migr_06_100pers	0.000183	0.000121	1.51	0.1308	
oldpop	-0.017802	0.002540	-7.01	<.0001	
fam1565_02	-0.014611	0.001270	-11.50	<.0001	
sexe	-0.024736	0.002501	-9.89	<.0001	
sexe	ref 1	0	.	.	.

Parameter	Estimate	Standard		Approx
		Error	t Value	
destauto_fj1	0	.	.	.
destauto_fj2	0.471677	0.096887	4.87	<.0001
destauto_fj3	0.019594	0.045852	0.43	0.6691
destauto_fj4	-0.070780	0.099967	-0.71	0.4789
destauto_fj5	-0.177070	0.030517	-5.80	<.0001
destauto_fj6	0.224237	0.146259	1.53	0.1252
destauto_fj7	0.024833	0.019584	1.27	0.2048
destcomm_fj1	0	.	.	.
destcomm_fj2	0.355252	0.016131	22.02	<.0001
destcomm_fj3	0.403143	0.011906	33.86	<.0001
destcomm_fj4	0.106563	0.041605	2.56	0.0104
destcomm_fj5	0.108264	0.011054	9.79	<.0001
destcomm_fj6	0.258056	0.067078	3.85	0.0001
destcomm_fj7	0.071810	0.009154	7.84	<.0001
destsemi_fj1	0	.	.	.
destsemi_fj2	0.468372	0.066160	7.08	<.0001
destsemi_fj3	0.155574	0.039581	3.93	<.0001
destsemi_fj4	-0.133830	0.132519	-1.01	0.3125
destsemi_fj5	0.048710	0.033099	1.47	0.1411
destsemi_fj6	-0.460684	0.142017	-3.24	0.0012
destsemi_fj7	0.118024	0.017716	6.66	<.0001
destauto_otexa	0.327892	0.039097	8.39	<.0001
destauto_otexb	0.299240	0.040105	7.46	<.0001
destauto_otexc	0.399823	0.110588	3.62	0.0003
destauto_otexd	0.337171	0.040791	8.27	<.0001
destauto_otexe	0.148389	0.039224	3.78	0.0002
destauto_otexf	0.282715	0.040973	6.90	<.0001
destauto_otexg	0.579165	0.038848	14.91	<.0001
destauto_otexh	0.211021	0.038565	5.47	<.0001
destauto_otexi	0.289846	0.038516	7.53	<.0001
destauto_otexj	0.478434	0.039400	12.14	<.0001
destcomm_otexa	-0.183763	0.024393	-7.53	<.0001
destcomm_otexb	-0.128249	0.024627	-5.21	<.0001
destcomm_otexc	-0.296799	0.028918	-10.26	<.0001
destcomm_otexd	-0.098798	0.026885	-3.67	0.0002
destcomm_otexe	-0.095733	0.025164	-3.80	0.0001
destcomm_otexf	0.030371	0.039247	0.77	0.4390
destcomm_otexg	0.073177	0.024831	2.95	0.0032
destcomm_otexh	-0.211810	0.023938	-8.85	<.0001
destcomm_otexi	-0.126125	0.024031	-5.25	<.0001
destcomm_otexj	-0.151005	0.024524	-6.16	<.0001
destsemi_otexa	0.021733	0.006565	3.31	0.0009
destsemi_otexb	0.016353	0.007581	2.16	0.0310
destsemi_otexc	-0.043772	0.045498	-0.96	0.3360
destsemi_otexd	0.064576	0.013129	4.92	<.0001
destsemi_otexe	-0.020205	0.007052	-2.87	0.0042
destsemi_otexf	0.181150	0.027206	6.66	<.0001
destsemi_otexg	0.128882	0.006993	18.43	<.0001
destsemi_otexh	-0.069690	0.003958	-17.61	<.0001
destsemi_otexi	0	.	.	.
destsemi_otexj	0.005501	0.009621	0.57	0.5675
destauto_ude	-0.970006	0.008721	-111.23	<.0001
destcomm_ude	-0.149456	0.002103	-71.08	<.0001
destsemi_ude	-0.320833	0.004633	-69.25	<.0001
destauto_nbmois_emp	0.000245	0.000030743	7.98	<.0001
destcomm_nbmois_emp	0.000004687	0	.	.
destsemi_nbmois_emp	0.000483	0.000078181	6.18	<.0001
destauto_education_2002	0.007134	0.000682	10.46	<.0001
destcomm_education_2002	0.005082	0.000524	9.69	<.0001
destsemi_education_2002	0.003802	0.000577	6.59	<.0001
destauto_surf_mont	-0.000741	0.000135	-5.51	<.0001
destcomm_surf_mont	0.000226	0.000105	2.15	0.0314
destsemi_surf_mont	0.000527	0.000105	5.02	<.0001

Parameter	Estimate	Standard		Approx
		Error	t Value	
destauto_dens_100	-0.019075	0.000901	-21.16	<.0001
destcomm_dens_100	-0.005046	0.000774	-6.52	<.0001
destsemi_dens_100	-0.006087	0.000863	-7.06	<.0001
destauto_dens_route	0.001493	0.000298	5.02	<.0001
destcomm_dens_route	-0.000282	0.000226	-1.25	0.2121
destsemi_dens_route	0.000840	0.000246	3.42	0.0006
destauto_chom_moy	-0.006039	0.001076	-5.61	<.0001
destcomm_chom_moy	-0.002430	0.000773	-3.14	0.0017
destsemi_chom_moy	-0.008995	0.000872	-10.32	<.0001
destauto_sold_nat_moy	-0.008156	0.001007	-8.10	<.0001
destcomm_sold_nat_moy	0.004859	0.000780	6.23	<.0001
destsemi_sold_nat_moy	0.003452	0.000795	4.34	<.0001
destauto_indfarm_84	-0.003830	0.000261	-14.67	<.0001
destcomm_indfarm_84	-0.003389	0.000216	-15.68	<.0001
destsemi_indfarm_84	-0.003193	0.000211	-15.14	<.0001

destauto_sau_rga_100ha	0.325464	0.022433	14.51	<.0001
destcomm_sau_rga_100ha	0.003097	0.000568	5.45	<.0001
destsemi_sau_rga_100ha	0.039180	0.014498	2.70	0.0069
destauto_ut_fonc	0.058749	0.006443	9.12	<.0001
destcomm_ut_fonc	0.011145	0.004478	2.49	0.0128
destsemi_ut_fonc	0.005580	0.005140	1.09	0.2777
destauto_punct_equi_02	0.071605	0.003243	22.08	<.0001
destcomm_punct_equi_02	0.002753	0.000314	8.76	<.0001
destsemi_punct_equi_02	0.022289	0.001218	18.30	<.0001
destauto_punct_bat_02	-0.014564	0.001412	-10.32	<.0001
destcomm_punct_bat_02	0.001632	0.000355	4.60	<.0001
destsemi_punct_bat_02	-0.000225	0.000650	-0.35	0.7287
destauto_subv_02	-0.037498	0.014612	-2.57	0.0103
destcomm_subv_02	-0.052215	0.004822	-10.83	<.0001
destsemi_subv_02	-0.030115	0.004761	-6.32	<.0001
destauto_fam65_02	-0.037752	0.004405	-8.57	<.0001
destcomm_fam65_02	-0.025470	0.003357	-7.59	<.0001
destsemi_fam65_02	-0.026560	0.003316	-8.01	<.0001
destauto_npers_total_02	-0.012238	0.000997	-12.28	<.0001
destcomm_npers_total_02	0.000261	0.000121	2.16	0.0311
destsemi_npers_total_02	-0.001028	0.000562	-1.83	0.0675
destauto_agece_02	0.002869	0.000191	14.99	<.0001
destcomm_agece_02	-0.000375	0.000148	-2.54	0.0111
destsemi_agece_02	-0.00008554	0.000158	-0.05	0.9567
destauto_medium1	-0.137230	0.005326	-25.76	<.0001
destauto_medium3	0.021715	0.011893	1.83	0.0679
destauto_medium2	0	.	.	.
destcomm_medium1	-0.031969	0.004289	-7.45	<.0001
destcomm_medium3	0.031613	0.009401	3.36	0.0008
destcomm_medium2	0	.	.	.
destsemi_medium1	-0.068299	0.005023	-13.60	<.0001
destsemi_medium3	0.012756	0.008744	1.46	0.1446
destsemi_medium2	0	.	.	.
_Sigma	0.545629	0.000669	815.79	<.0001

Annexe 16 : Marché foncier

Estimated prices for the extravilan land areas, by different regions, in the year 2008

County	Development region	Estimated price of the arable land in the rural area EURO/ha	Examples of high extravilan land prices EURO/ha	Examples of low extravilan land prices EURO/ha	Other situations EURO/ha	Effective average price, 2005 (MARD) EURO/ha
Bihor	NW	490-540	3200 (Baile Felix)	430 (far from roadways)	270 (pastures, hayfields) 540-650 (orchards, vineyards)	226
Timiș	W	1500-2000	40000 (near Timisoara)	1200 (remote villages)	5000 (vineyard Recas)	1054
Ialomita	S	800-850	26000 (access to the European road)	300 (floodable area)	1200-1400 (arable, in irrigated areas)	327
Olt	SW	540	2700 (near Slatina)	430 (far away villages)	1900 (vineyard, Slatina) 430 (vineyard, villages)	207
Constanta	SE	1000-1500	25000 (arable, near Constanta)	900 (pastures)	7500 (at the national road) 3000 (vineyard)	298
Botosani	NE	120	800 (near Botosani municipality)	120 (rural area)	2200 (orchards)	232
Brasov	Center	1500	4500 (near Brasov municipality)	650 (arable land with slopes)	6000 (orchards) 250-350 (pastures, hayfields)	2387

Source: Evaluation studies on the real estate circulation value JNNPR, 2008

Source : Luca, 2010

Annexe 17 : Le secteur agricole et alimentaire en Roumanie

1. Structure de la demande alimentaire

La demande alimentaire est conditionnée par de nombreux facteurs dont les revenus, les niveaux de prix des produits alimentaires et leur accessibilité. En Roumanie, la structure de la demande alimentaire est décrite comme particulièrement duale, opposant rural et urbain (ICEADR, 2007). En effet, la population rurale concourt encore largement à la consommation de produits agricoles produits au sein des jardins familiaux et des lopins agricoles, alors que le comportement de la population urbaine est comparable à celui des consommateurs des pays de l'ouest (ICEADR, 2007), se fournissant auprès des distributeurs de grande taille comme les réseaux distributeurs internationaux qui ont fait leur entrée sur le marché roumain début 2000, avec une très forte expansion depuis.

Alors que les consommateurs urbains ont commencé à internationaliser leur mode de consommation, les populations rurales restent attachées à un caractère plus traditionnel de consommation. Cela est notamment possible du fait des habitudes de conservation de leurs propres productions, issues des lopins. La majorité de la nourriture est auto-produite et seuls certains produits de base tels que le sucre, l'huile, la bière font l'objet d'achat. Le pain le plus souvent acheté, peut aussi être produit sur place ou commandé à l'année auprès d'une boulangerie en échange d'un apport en blé.

Du fait de ces importantes différences d'approvisionnement alimentaire, la sensibilité de ces populations aux variations de prix et aux facteurs du marché est différenciée (ICEADR, 2007). L'absence de phase monétaire entre la demande alimentaire et la consommation pour la population rurale, confère une inertie non négligeable de sa demande. Par contre, dans les deux cas, une augmentation de prix aura des impacts importants sur la demande alimentaire, notamment du fait que la population consacre 40 à 60% de ses dépenses vers ce poste en milieu urbain contre 80% en milieu rural (ICEADR, 2007). Les ménages aux revenus les plus faibles aura recours à des substitutions alimentaires (comme les céréales en remplacement des aliments supérieurs tels que la viande) pour pallier à ces augmentations (ICEADR, 2007).

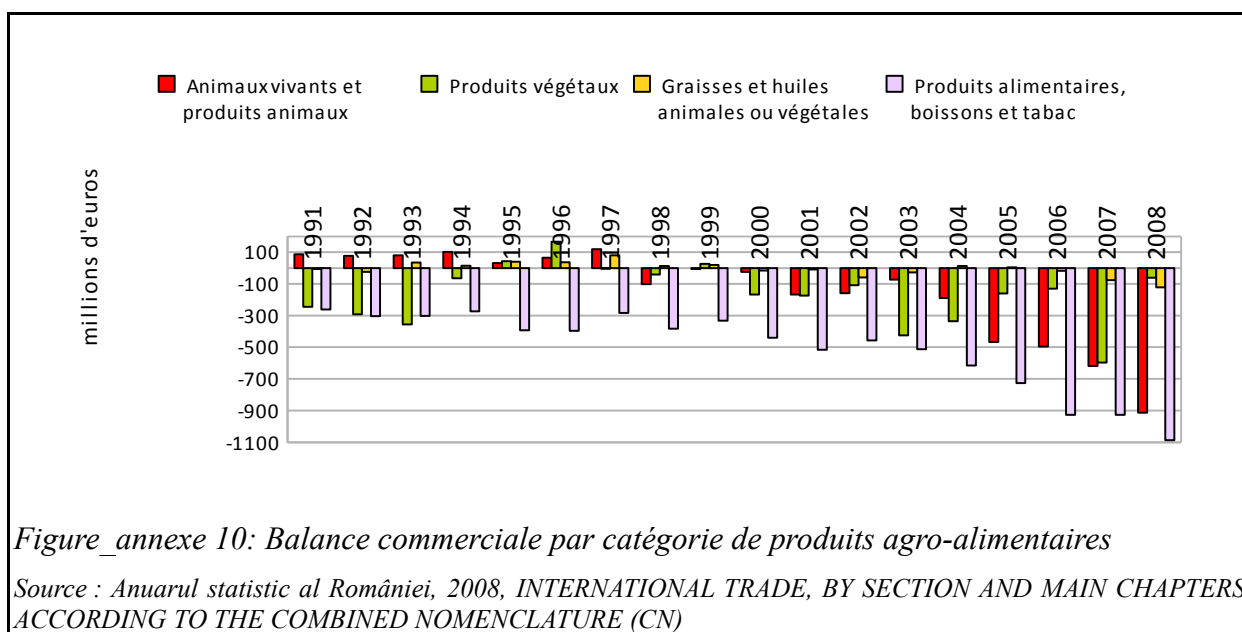
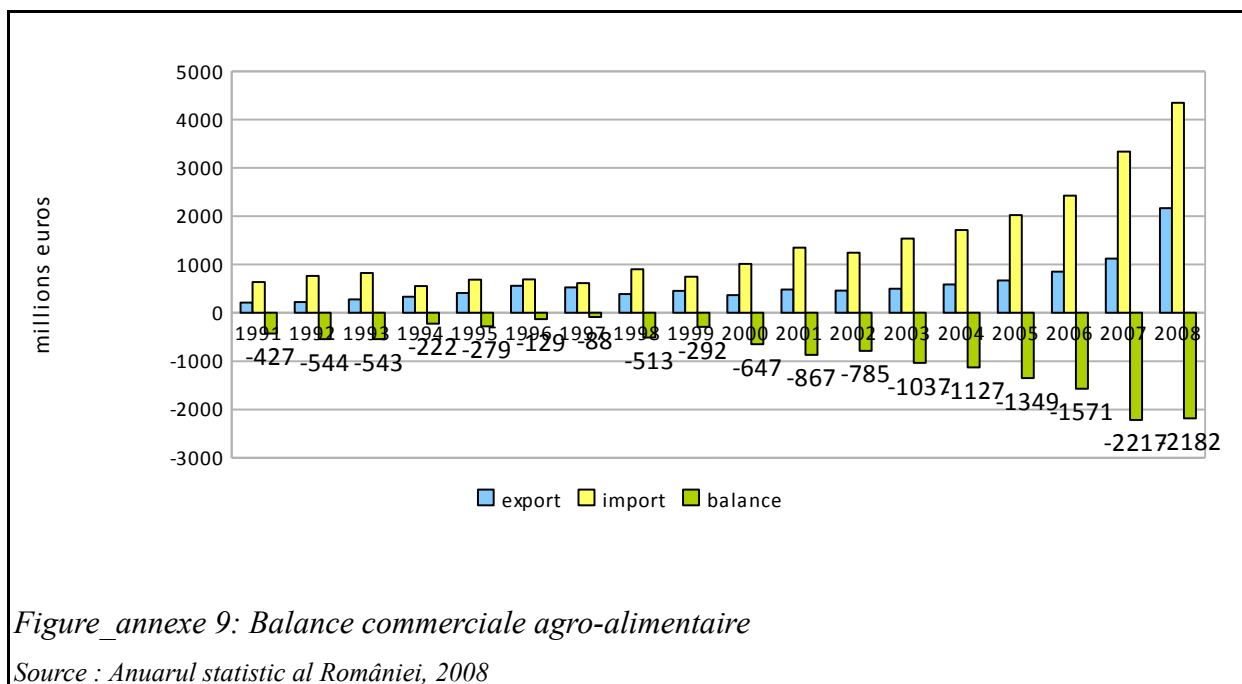
2. Une filière agroalimentaire déséquilibrée

En termes de balance commerciale agro-alimentaire, la Roumanie passe d'une balance fortement exportatrice à la fin du communisme à une balance négative (figure annexe 8). La part agro-alimentaire est très importante dans la balance des échanges et connaît un pic à 39% en 1993 (Alexandri et *al.*, 2003(a)).

A partir de 1994 la balance se stabilise et la Roumanie recourt de nouveau à une politique commerciale très protectionniste, limitant les exportations pour des raisons de sécurité alimentaire et appliquant des droits de douanes élevés aux importations. En juillet 2005, l'OMC accorde le statut de pays en développement pour la Roumanie, lui permettant de mettre en place sa politique et expliquant les très faibles volumes d'échanges sur la période 1995-1997. La balance globale redevient positive jusqu'à la libéralisation de l'agriculture en 1997 en rejoignant la CEFTA. (Alexandri et *al.*, 2003(a)).

En 1997, un nouveau gouvernement d'orientation libérale, poussé par le FMI et la Banque Mondiale (contraction d'un prêt de 350 millions \$US), fait cesser les interventions sur les prix et finit de démanteler les entreprises d'Etat et les chaînes de commercialisation étatiques. Parallèlement des baisses sur les droits de douane sont négociées et l'importation de produits agricoles connaît une hausse considérable (OCDE, 2000). On peut parler d'un « choc » pour le secteur agricole et notamment dans le secteur animal.

Dans les années 2000 et jusqu'en 2007, date à laquelle la Roumanie adhère à l'UE et intègre pleinement le marché unique européen, le pays connaît une stabilité législative concernant les conditions de marchés.



La balance commerciale agro-alimentaire roumaine est en dégradation constante depuis les réformes de la fin des années 90. L'année 2010 pourrait être la première année de stabilisation, notamment grâce au prix exceptionnel des céréales et aux bonnes conditions climatiques. Mais de manière générale, les importations ont augmenté de manière beaucoup plus importante que les exportations. Par ailleurs, les importations sont composées de produits transformés, alors que les exportations se retrouvent majoritairement dans les produits bruts ou de base (tabac, céréales et semences). Le pays est en difficulté pour créer de la valeur ajoutée sur son propre territoire. Par ailleurs, les importations concernent des productions largement présentes sur le territoire mais dont les prix n'étaient pas compétitifs sur les marchés européen et mondial. Parfois aussi, ces productions ne parvenaient pas à accéder aux réseaux de distribution. Ainsi, les ministres de l'agriculture font le constat d'importations de viande de porc, de volaille ou de légumes frais¹⁶⁰.

L'UE reste le principal partenaire des échanges avec 80% des importations et 77% des exportations en 2009 (MADR, 2010- b).

Tableau annexe 11: Proportion des importations dans la consommation interne (%)

	2006	2007	2008
Viande de volaille	33,7	30,8	37,3
Viande de porc	33,2	31,1	38,1
Viande bovine	25,9	7,8	10,3
Lait	1,1	3,7	5
Oeufs	2,3	3,5	6,3
Vins	15,5	7,9	7,6
Pomme de terre	6,5	3,8	4,8
Légumes	10,4	12,7	11,3
Fruits	23,2	26,6	27,7
Blé	3	14,3	12,6
Maïs	0,6	7,7	8,3
Soja	5,9	24,4	46,8
Tournesol	3,4	10,4	18,3

Source : MADR (2010 - b)

Une lecture par produit (tableau-annexe 11), montre une plus grande dépendance aux importations pour la consommation de la viande (porc et volaille) mais aussi des fruits et plus récemment du soja et du tournesol. La production de soja a en effet fortement chuté depuis l'interdiction de la culture de soja OGM en Roumanie lors de son entrée dans l'UE en 2007.

Les facteurs climatiques (sécheresse et inondations) affectent par ailleurs de manière récurrente la balance agroalimentaire, notamment du fait de la dégradation des infrastructures d'irrigation et

¹⁶⁰ Source : Mediafax, interview de Ilie Sârbu le 29 janvier 2009 : http://www.euractiv.ro/uniunea-europeana/articles/%7CdisplayArticle/articleID_16158/Ilie-Sarbu-Situatia-din-agricultura-este-aproape-un-dezastru.-Nu-a-fost-absorbit-niciun-ban-din-fondurile-europene-pentru-pescuit.html

d'endiguement des cours d'eau.

3. Structure de l'IAA et de la distribution

Le déficit agro-alimentaire semble paradoxal pour un pays de forte tradition agricole. Une des principales raisons est la déstructuration du secteur agroalimentaire lors de la première décennie de la transition.

Les choix faits durant le communisme privilégiaient la centralisation des unités de transformations et de collecte. Puis la privatisation retardée de ces entreprises d'Etat en amont et en aval de la production agricole a induit un déséquilibre pour toute la filière agroalimentaire. Les anciennes structures ont eu du mal à être remplacées et les petits producteurs agricoles doivent désormais traiter avec des monopoles à grande échelle dont les normes sont devenues un obstacle pour l'accès au marché. Face à l'incapacité de la production paysanne d'approvisionner les consommateurs urbains¹⁶¹, la classe politique voit en l'association des producteurs une forme d'organisation susceptible de moderniser le secteur. Cependant, ces producteurs ne disposent pas des volumes nécessaires pour une telle organisation. Ils ont surtout perdu confiance, pendant la période communiste (et un peu après), dans les structures coopératives.

La production roumaine de produits alimentaires et agricoles connaît un goulot d'étranglement semblable à celui identifié par Labonne (1995). Sur de petits volumes, la main d'œuvre familiale non rémunérée suffit et la production auto-consommée, ou vendue sur les marchés de proximité, est valorisée. Avec l'augmentation des quantités produites, les producteurs doivent d'une part faire appel à de la main d'œuvre extérieure à rémunérer (ce qui augmente leur coût) et d'autre part ouvrir leur marché vers les marchés de gros où le prix diminue (rapport de force défavorable pour les producteurs en deçà d'un certain seuil). Ce n'est qu'à partir d'un seuil de production encore plus important que le rapport de force avec les grossistes (ou supermarché) se rétablit et que les prix redeviennent intéressants.

Pour les nombreuses petites exploitations roumaines, la difficulté principale réside dans le dépassement de ce goulot d'étranglement. Il faut amortir la diminution de main d'œuvre par la modernisation des outils de production, et donc par un apport de capital. L'association des producteurs se met en place dans certains secteurs (apicole notamment), lorsque les débouchés sont plus sûrs. Par ailleurs, les politiques d'incitations à la mise en commun des moyens de productions ou de commercialisation avaient des seuils d'entrée très élevée pour le contexte roumain : 10 000 € de chiffre d'affaire dans la programmation 2007-2013, seuil déjà diminué par rapport au seuil établi dans la programmation du SAPARD.

Les autres difficultés rencontrées se trouvent dans les outils de transformation, qui après s'être fortement dégradés sur le début de la période post-communiste, nécessitent aujourd'hui de nouveaux investissements, aussi bien pour leur compétitivité que pour le respect des normes européennes. Par ailleurs, les industries agro-alimentaires font face à des problèmes de coûts de collecte importants, quel que soit le secteur. Le nombre élevé de petits producteurs aboutit à des coûts de transport et stockage important et/ou à la rémunération de nombreux intermédiaires. Cette situation est accentuée par le fait que la plupart des producteurs n'ont pas de moyens motorisés propres pour transporter leur récolte. Von Hirschhausen et Guest (2008) soulignent une fréquente déconnexion des projets du secteur agro-alimentaire, des problèmes logistiques et financiers des petits

¹⁶¹ Interview du Ministre de l'agriculture Mihail Dumitru, 18 février 2010, <http://www.zf.ro/eveniment/interviu-cu-mihail-dumitru-ministrul-agriculturii-agricultura-se-face-pentru-profit-nu-pentru-subventii-cum-comentati-5541931/>

producteurs situés immédiatement en amont. Le cas du lait est assez emblématique des problèmes de collecte avec 70% du troupeau bovin se trouvant dans des exploitations de 1 à 2 vaches, et réalisant la traite à la main (Giurca et *al.*, 2008). Le secteur de la production fruitière connaît aussi des difficultés dans le domaine du calibrage et de l'emballage pour l'accès à la commercialisation en grande surface¹⁶².

L'existence d'une main d'œuvre nombreuse pourrait donner à l'agriculture roumaine des avantages comparatifs dans certaines productions de niche. C'est le cas, par exemple, des productions en agriculture biologique. Cependant, si l'agriculture biologique est en forte augmentation (+68% des surfaces entre 2006 et 2009 avec 260 000 ha estimés pour 2010, MARD, 2010(b)), pour autant le secteur conventionnel se tourne vers l'extensification de la production avec des productions moins directement alimentaires pour limiter les coûts de surveillance sur les grandes superficies liés à la pression de la pauvreté rurale.

Concernant l'efficacité et la compétitivité des exploitations roumaines, les travaux de Davis, 1997, Pouliquen, 2001 (b), Latruffe et *al.*, 2008 (a, b); Jitea et Boussemart, 2007, montrent que malgré un potentiel agronomique important, la compétitivité des exploitations souffrent toujours de leur retard en termes de modernisation. La très forte dégradation du système d'irrigation fragilise ainsi toute la région sud, plus sujette à la sécheresse et a aussi pour conséquence des variations de rendements très importants (été 2007).

En résumé, le secteur agro-alimentaire roumain, oscille entre la nécessité de conserver une alimentation à bas coût pour les urbains et la volonté de permettre le développement agricole. Des tentatives de mise en place de circuits courts à destination des urbains apparaissent. Emblématique à Bucarest avec les marchés volants, ces initiatives sont confrontées dans les plus petites villes à la décentralisation de la collecte de taxes de marché au profit des collectivités locales. Par ailleurs, au niveau national, il existe une volonté forte de récupérer de l'impôt sur le secteur agricole¹⁶³ qui bien qu'il emploie une forte proportion de la population n'est pas efficient et voit sa contribution au PIB diminuer. La fiscalisation est mise en place dans cette optique pour avoir un effet stimulateur à destination des petites exploitations qualifiées « d'archaïque » et de les inciter à s'associer et former des entités de grande taille, sous-entendu productives.

En conclusion, la caractérisation de l'agriculture roumaine révèle avant tout la question de la définition de l'activité agricole, politiquement difficile à poser. L'imbrication sociale de l'activité, lui confère un caractère dual aussi bien dans son fonctionnement que dans l'empreinte qu'elle porte au secteur agro-alimentaire roumain. Le caractère dual de la production se répercute à l'industrie agro-alimentaire, au travers des questions de collecte et de calibrage des produits.

La dualité de l'agriculture roumaine apparaît alors comme « un mal nécessaire ». Elle correspond à un amortisseur qui permet à l'économie nationale, par le maintien de population rurale, de ne pas subir une pression sociale trop importante. En effet, les secteurs secondaires et tertiaires peinent à absorber la main d'œuvre rurale excédentaire : absence d'infrastructure en zone rurale, difficultés de

¹⁶² Interview du responsable des achats de Auchan Roumanie, été 2009 : si les productions de fruits et légumes sont bien présentes en Roumanie à des tarifs compétitifs, le calibrage et l'emballage induisent encore des pertes trop importantes (30% pour les pommes en cageots de bois).

¹⁶³ « Le ministre des finances veut la fiscalisation de l'agriculture » : <http://www.infolegal.ro/vosgianian-vrea-fiscalizarea-agriculturii/2008/03/17/> accès février 2011

mobilité de la population liées à l'habitat, et contexte de mondialisation ne permettant pas à ces secteurs de juguler les effets secondaires de la période de transition. Ainsi, une partie de Renault/Dacia part déjà vers la Turquie et la Chine après s'être installé en Roumanie¹⁶⁴.

¹⁶⁴ Entretien avec un sous-traitant de Renault/Dacia pour la LOGAN en 2009.